

THÈSE POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

En Sciences de Gestion et du Management

École doctorale EDEG Economie et Gestion

Unité de recherche Montpellier Recherche Management (MRM)

**Evaluer les conditions sociales pour réussir la
transition vers la durabilité – Le cas des travailleurs de
la filière de bananes dessert pour l'exportation**

Présentée par Anaïs FALK

Le 1^{er} Octobre 2024

Sous la direction de Sophie MIGNON et de Catherine MACOMBE

Devant le jury composé de

Franck AGGERI, Professeur des Universités, Mines Paris - PSL

Olivier GERMAIN, Professeur des Universités, Université du Québec à Montréal

Denis LOEILLET, Chercheur et correspondant filière banane, Cirad

Catherine MACOMBE, Ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, HdR, Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement

Sophie MIGNON, Professeure des Universités, Université de Montpellier

Liliana MITKOVA, Professeure des Universités, Université d'Evry Paris-Saclay

Christelle OWONA, Responsable Développement Durable

Manon RAPETTI, Docteure, Responsable R&D Agronomie, Vitropic S.A.

Rapporteur

Rapporteur

Co-encadrant

Co-encadrante

Directrice de thèse

Présidente du jury

Invitée

Invitée



**UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER**

L'Université n'entend donner aucune approbation aux opinions émises dans cette thèse, ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

RESUME

En français

La transition vers la durabilité dans les chaînes de valeur globales (CVG) nécessite une meilleure prise en compte de la dimension sociale. Les CVG sont particulièrement scrutées quant à leurs impacts sociaux, notamment en amont où les conditions sociales des travailleurs agricoles des pays dits en développement sont souvent décriées. Les outils existants usuels pour les documenter sont insuffisants pour rendre compte de la réalité puisqu'ils s'intéressent uniquement à l'aspect monétaire du « niveau de vie » et mesurent plus souvent des performances que des impacts.

Le résultat de la recherche est une nouvelle démarche (nommée CSDA), à la fois modèle conceptuel et méthodologique, pour connaître les conditions sociales des travailleurs des pays dits en développement ; et pour mieux évaluer les impacts de l'existence des CVG sur ces conditions sociales dans le but de les outiller pour qu'elles progressent socialement. Son originalité réside dans la combinaison de l'approche de la pauvreté multidimensionnelle et relative, de l'usage de la privation d'accès aux services sociaux comme marqueur de la privation relative (Rostila et al., 2012) et de l'utilisation des normes sociales selon Dubnoff (1985) pour en évaluer l'ampleur. Les conditions sociales décentes sont ici celles qui donnent accès à un état de santé décent, lui-même atteint et maintenu par un accès jugé décent aux services importants dans une société donnée à un moment donné. CSDA se décline en trois étapes dans une recherche-action menée par et pour les acteurs des CVG. La première permet de sélectionner les services importants localement pour les travailleurs et leurs ménages. La deuxième phase est l'évaluation de l'accès à ces services via leurs représentations : pour chacun des services importants, le niveau jugé normal localement et le niveau d'accès réel sont identifiés pour mettre en évidence l'écart éventuel entre les deux. La troisième étape identifie des recommandations et des leviers d'actions pour combler les écarts et propose la mise en place d'un plan d'actions et des contrats de progrès qui seront suivis et évalués par la suite.

Ce travail est une proposition pour voir et faire autrement. Au-delà de la critique, elle propose une nouvelle manière fiable d'évaluer les conditions sociales à l'amont des CVG, parties souvent invisibles ou méconnues par l'aval. La démarche CSDA permet d'identifier les priorités des travailleurs et de leurs ménages, et les possibilités pour l'entreprise de les améliorer. La démarche met en évidence une partie des impacts sociaux liés à l'existence de la CVG concernant l'accès aux services (ce qu'apporte le fait d'être travailleur et ce qu'apporte la présence de l'entreprise). Elle documente ce qui se passe réellement dans les CVG et se prolonge par la mise en œuvre concrète du progrès social. Porteur d'une dénaturalisation du « niveau de vie », le modèle créé pourrait s'insérer dans la boîte à outils des Etudes Critiques en Management (ECM).

Mots-clés : durabilité, conditions sociales, chaîne de valeur, travailleur, pauvreté relative

En anglais

The transition to sustainability in global value chains (GVCs) requires greater consideration of the social dimension. GVCs are particularly scrutinized for their social impacts, especially upstream, where the social conditions of agricultural workers in so-called developing countries are often criticized. Existing tools for documenting them are inadequate to reflect reality, as they often measure performance rather than impact, and focus solely on the monetary aspect of “living standards”.

The result of the research is a new approach (called CSDA), both a conceptual and methodological model, to understand the social conditions of workers in so-called developing countries; and to better assess the impact of the existence of GVCs on these social conditions, with the aim of equipping them for social progress. Its originality lies in the combination of the multidimensional and relative poverty approach, the use of deprivation of access to social services as a marker of relative deprivation (Rostila et al., 2012) and the use of social norms to assess its extent (Dubnoff, 1985). Decent social conditions here are those that give access to a decent state of health, itself achieved and maintained by access deemed decent to important services in a given society at a given time. CSDA is a three-stage action-research project conducted by and for GVC stakeholders. The first is to select the locally important services for workers and their households. The second phase assesses access to these services via their representations: for each important service, the level deemed normal locally and the actual level of access are identified to highlight any gaps between the two. The third step is to identify recommendations for actions to close the gaps, as well as the implementation of an action plan and progress contracts, which will then be monitored and evaluated.

This work is a proposal to see and do things differently. Beyond criticism, it proposes a new, reliable way of assessing the social conditions upstream of GVCs, which are often invisible or unrecognized downstream. The CSDA approach makes it possible to identify the priorities of workers and their households, and the company's potential to improve them. It also highlights some of the social impacts linked to the existence of the GVC in terms of access to services (what being a worker brings and what the company's presence brings). It documents what actually happens in GVCs and will be extended to the concrete implementation of social progress. With its denaturalization of the “living standard”, the model created could fit into the toolbox of Critical Management Studies (CMS).

Key-words: durability, social conditions, value chain, worker, relative poverty

PRODUCTIONS SCIENTIFIQUES

✓ Dans des revues scientifiques

Falk, A., Macombe, C., Loeillet, D., & Deboin, J.-M. (2022). How Can a Company Assess Social Needs to Reduce Poverty among Its Workers? The Case of the Export Banana Industries. *Sustainability*, 14(17), Article 17. <https://doi.org/10.3390/su141710794>

✓ Dans des magazines

Macombe, C., Falk, A., Loeillet, D., & Deboin, J.-M. (2023, janvier 31). Comment évaluer les impacts sociaux des activités agricoles? - La méthode Neighbour. *FruiTrop Magazine*, 285. <https://www.fruitrop.com/Articles-par-theme/Analyses-economiques/2023/La-methode-Neighbour>

✓ Dans des conférences avec actes

Falk, A. (2024, Juillet) *Postcolonial challenges: Insights from an action research conducted by Northern researchers for and with a multinational corporation*. The 40th EGOS Colloquium 2024, Milan, Italie.

Falk, A. (2023, juin). *Le concept d'entrepreneur responsable résiste-t-il à la grande entreprise? Cas d'une filière agricole globalisée*. XXXIIème conférence de l'AIMS, Strasbourg, France.

Coulis, M., Sauvadet, M., Falk, A., Prochasson, A., Tsoukas, L., Gervais, L., Normand, L., Rosalie, E., Achard, R., Monsoreau, L., Telle, N., Mauriol, C., Birba, O., Ornem, G., Alier, M., Marville, E., Daribo, M. O., Sainte-Rose, J. L., Dural, D., ... Guillermet, C. (2022, août). *Multidisciplinary assessment of two organic banana production systems in Martinique*. Proceedings of the XII International Symposium on Banana: Celebrating Banana Organic Production. XII International Symposium on Banana: Celebrating Banana Organic Production, Angers. <https://agritrop.cirad.fr/606223/>

✓ Dans des conférences sans actes

Falk, A., Macombe, C., & Loeillet, D. (2023, septembre). *Type II S-LCA to rethink CSR actions: Case study of an agricultural company*. The 11th international conference on life cycle management, Lille, France.

Falk, A., Macombe, C., & Loeillet, D. (2022, septembre). *Prioritising impacts in Type II social LCA for progress contracts*. International Conference of Social Life Cycle Assessment, Aachen, Germany. <https://agritrop.cirad.fr/603609/>

REMERCIEMENTS

Avant tout, mes remerciements s'adressent aux membres du jury pour l'attention accordée à mon travail de recherche. Je tiens à remercier sincèrement les professeurs Olivier Germain et Franck Aggeri qui ont accepté d'être les rapporteurs de cette thèse ainsi que la professeure Liliana Mitkova qui a accepté de faire partie du jury.

« Qu'importe où nous allons, honnêtement. Je ne le cache pas. De moins en moins. Qu'importe ce qu'il y a au bout. Ce qui vaut, ce qui restera n'est pas le nombre de cols de haute altitude que nous passerons vivants. N'est pas l'emplacement où nous finirons par planter notre oriflamme, au milieu d'un champ de neige ou au sommet d'un dernier pic dont on ne pourra plus jamais redescendre. N'est plus de savoir combien de kilomètres en amont du drapeau de nos parents nous nous écroulerons ! Je m'en fiche ! Ce qui restera est une certaine qualité d'amitié, architecturée par l'estime. Et brodée des quelques rires, des quelques éclats de courage ou de génie qu'on aura su s'offrir les uns aux autres. Pour tout ça, les filles et les gars, je vous dis merci. Merci. »

La Horde du Contrevent - Alain Damasio

A Catherine Macombe. Je n'aurais sûrement jamais entamé cette aventure et elle n'aurait sûrement pas été la même, sans mes riches échanges avec toi. Je te suis infiniment reconnaissante pour ton accompagnement bienveillant, ta patience face à mes innombrables questionnements et ta pédagogie qui m'ont offert un cadre d'apprentissage qui a surpassé toutes mes espérances. Je referme ce chapitre en emportant avec moi beaucoup de tes précieux enseignements et conseils.

A Denis Loeillet. Ta connaissance de la filière banane, de ses acteurs et de ses enjeux, ont ancré mon travail dans la réalité du terrain. Un grand merci pour tous les échanges enrichissants que nous avons eus et qui ont nourri mes réflexions. Ta bonne humeur et ton enthousiasme sans limite ainsi que ta confiance aveugle en mes capacités ont effacé nombre de mes doutes. Avec Catherine vous formez à mes yeux un duo iconique qui restera pour moi un exemple, tant votre complicité a enrichi nos réflexions et discussions, tant professionnelles que personnelles.

A Sophie Mignon. Merci de nous avoir rejoint en cours de chemin et de nous avoir fait confiance. Ton angle de vue et tes apports conceptuels ont été d'une grande aide dans cette phase si critique de rédaction.

A l'entreprise Vitropic S.A. Merci à M. Jean-Marc Deboin et M. François Côte pour leur participation et leur confiance dans ce projet ; à Delphine pour son aide et à toute l'équipe qui m'a toujours accueillie avec grande gentillesse.

A Catherine S., Coralie, Eric, Jean-Marc, Thierry, Lucile et à tous les autres membres de l'unité Geco qui m'ont accueillie pendant 3 ans à Baillarguet, dans le fameux couloir du bâtiment C. Merci pour la

bonne ambiance qui ont rendu ces 3 années si agréables. A Carolina, la première à m'avoir donné ma chance au Cirad, pour son aide, ses encouragements et son amitié. Et à Romy, ma binôme d'ACV sociale, pour les heures de cours données ensemble et tout son soutien pendant notre première conférence en ACV sociale (notre duo a marqué les esprits). Au plaisir de retravailler avec toi bientôt.

A l'entreprise B et ses équipes qui nous ont fait confiance, et notamment à Christelle, pour sa gentillesse, sa persévérance et son enthousiasme. Sans elle, le travail de terrain aurait été impossible. Mes pensées vont aussi à l'équipe locale qui a facilité mes multiples missions sur le terrain et a pris soin de moi (Esther, Jean-Claude, Konan, M. Pierre, Jean-Dedieu mais aussi les équipes des plantations ainsi que les chauffeurs, Jacques et Laminé et les travailleurs de l'appartement, notamment Anastasie). Je souhaite aussi saluer toutes les parties prenantes mais aussi et surtout, toutes les personnes, représentantes des familles, qui ont pris de leurs temps précieux pour me répondre et me confier leur pensées profondes et leurs conditions de vie parfois si intimes et difficiles. J'espère avoir honoré votre confiance et transmis votre parole du mieux possible.

« La folie n'est plus folle, dès qu'elle est collective. Je crois que j'aurais pu faire n'importe quoi, le plus absurde, tant que nous le ferions ensemble ; ensemble, je sentais la puissance de chacun, physique et mentale, j'avais confiance en nous, et j'éprouvais cette profondeur du lien qui nous cousait à même la vague. »

La Horde du Contrevent - Alain Damasio

Il est peu commun de pouvoir remercier l'ensemble de ses ami.e.s pour tout ce qu'ils vous apportent. Ils sont si nombreux et ont tant fait, sans même souvent s'en rendre compte. Les obstacles sont passés d'insurmontables rocs à simples cailloux sur ma route grâce à vos encouragements, vos conseils et surtout votre bonne humeur. Votre présence et vos rires m'ont très souvent permis de prendre du recul et d'aborder mon travail avec la légèreté qui lui incombe.

Aux Biterres avec qui la vie est tellement plus légère et plus profonde à la fois. Vous êtes tou.te.s uniques et exceptionnel.le.s à mes yeux.

A la grande famille Auzevilloise. De plus en plus nombreux.ses, toujours présent.e.s et aussi malveillant.e.s (et c'est comme ça qu'on s'aime). Notamment aux filles Mj, Lorette, Auréline, Delphine, Aurore et Laura. Une mention spéciale aux anciens thésards dont les mots ont été si justes pour me rassurer sur mes incertitudes et mes questionnements face au monde de la recherche.

A mes ami.e.s de Supagro – Maxou, Manu, Tonio, Marie, Henri, Séverine, Cyril, Auréline, Coco – qui me ramènent toujours à l'essentiel et me ressourcent, pendant des week-ends hors du temps. Entre amitié, terroir et simplicité.

Aux Moquassin.e.s, pour tous ces moments où l'on refait le monde ensemble. Et notamment à Lucie pour son empathie et sa générosité sans bornes.

A Léa, pour cette belle amitié, qui a traversé les continents et les années, você é uma preciosa amiga.

Aux Mégères qui m'ont accueilli dans leur cercle très fermé et dont les éclats de rires, les histoires incroyables et les conseils précieux m'ont fait et me font encore chaud au cœur.

Aux Castors, votre fraîcheur, votre inventivité et votre générosité m'enrichissent. Vous êtes quelqu'un.

Aux Boujanais pour me ramener aux sources et pour ces moments de bonheur dans ma terre biterroise natale.

A tous les autres de Béziers, de Montpellier et d'ailleurs.

Et enfin, à mes piliers. A celles et ceux qui font ce que je suis.

A Cécile et Margaux, un merci infini pour votre écoute et votre amour sans faille, pour nos rires, nos débats qui n'en finissent jamais, pour notre psychologie de comptoir et nos ordres du jour sans fin. Nos différences nous rapprochent.

A ma famille. A ma sœur. A mes parents. Aucun mot ne sera jamais suffisant. Si j'en suis là, je vous le dois.

Et bien sûr,

A l'écart de tous. Mon petit foyer. Clément, qui a supporté, supporte et supportera (encore longtemps je l'espère) tout l'envers du décor.

Merci.

TABLE DES MATIERES

RESUME	3
PRODUCTIONS SCIENTIFIQUES.....	5
REMERCIEMENTS	6
TABLE DES MATIERES	9
ABREVIATIONS	12
LISTE DES NOTES DE BAS DE PAGE	14
TABLE DES FIGURES	20
TABLE DES TABLEAUX.....	24
INTRODUCTION.....	25
CHAPITRE 1 - ETAT DE L'ART	42
I. La dimension sociale négligée de la durabilité.....	42
1) Des préoccupations environnementales avant d'être sociales	43
2) La dimension sociale, parent pauvre du développement durable	46
3) Les théories de la dimension sociale du développement durable	49
4) Gap scientifique n°1 : la dimension sociale de la transition agroécologique insuffisamment documentée.....	58
II. Les conditions sociales des travailleurs des CVG agricoles sont mal évaluées ..	61
1) Les entreprises dans les chaînes de valeur globales, responsables de leurs impacts.....	61
2) S'intéresser aux impacts sociaux dans les CVG pour progresser socialement	69
3) Focus sur les travailleurs des pays dits en développement, maillons vulnérables des CVG.....	74
4) Les limites des méthodes usuelles pour évaluer les conditions sociales.....	78
5) Gap scientifique n°2 : Les conditions sociales méconnues des maillons vulnérables	81
III. Synthèse du chapitre 1	83
CHAPITRE 2 - DESIGN DE LA RECHERCHE	86
I. Adoption d'un positionnement épistémologique constructiviste	86
1) Deux grands courants épistémologiques et leurs hypothèses fondatrices	87
2) S'extraire des oppositions épistémologiques classiques pour enrichir sa démarche scientifique	90
II. Raisonnement scientifique : une boucle récursive abduction-déduction-induction	91
III. Fondements théoriques : un modèle composé de nombreuses théories.....	92
1) Les théories de base de la recherche	93
2) La construction d'un nouveau modèle théorique.....	99
IV. Rechercher une démarche existante avant d'en construire une nouvelle	109
1) Des critères de « validité » issus d'observations empiriques.....	109
2) Une revue de littérature pour identifier les familles de méthodes	111
3) De l'analyse des familles de méthodes existantes à la construction d'une nouvelle démarche	112
V. Forme morphologique : une nouvelle démarche comme résultat attendu.....	112

VI. Synthèse du chapitre 2	113
CHAPITRE 3 - RESULTATS : CREATION DE LA DEMARCHE CSDA.....	116
I. Résultats de la revue de littérature	116
1) Les familles de méthodes existantes	116
2) Analyse des familles de méthodes selon les 4 critères.....	125
3) Aucune méthode n'est adaptée en l'état	126
II. Principes généraux de la démarche CSDA.....	127
1) Une nouvelle définition des conditions sociales	128
2) Evaluation de l'accès à un niveau « considéré comme normal de manière consensuelle ».....	128
3) La recherche-action au cœur de la démarche CSDA	132
III. Première étape de la démarche CSDA : choisir les services importants à évaluer	133
1) Typologie et entretiens compréhensifs des parties prenantes	133
2) Identifier les services importants par analyse thématique	136
IV. Deuxième étape de la démarche CSDA : évaluer l'accès aux services importants	138
1) Entretiens semi-directifs des ménages sélectionnés	138
2) Analyse thématique et interprétation des résultats in-situ et in itinere	139
3) Représentation graphique des résultats.....	140
CHAPITRE 4 – MISE EN OEUVRE DE LA DEMARCHE CSDA	145
I. Choix et présentation du cas d'étude : la CVG banane dessert pour l'exportation	145
1) La CVG banane dessert pour l'exportation	145
2) Les défis et les particularités de la CVG banane export	146
3) Les évaluations des conditions sociales déjà menées par la CVG banane export.....	148
II. Une recherche-action avec l'entreprise B, multinationale intégrée, productrice de bananes d'exportation	152
1) Un acteur de poids dans la CVG.....	152
2) L'entreprise B en transition agroécologique.....	153
III. Opérationnaliser la démarche CSDA	157
CHAPITRE 5 - RESULTATS POUR DEUX CAS D'ETUDE.....	162
I. Résultats du premier cas d'étude.....	162
1) Présentation générale de la zone d'étude n°1	162
2) Première étape : Identification des services prioritaires	164
3) Deuxième étape : Identification des normes sociales et des écarts pour les différents services	170
II. Résultats du second cas d'étude	206
1) Présentation générale de la zone d'étude n°2	206
2) Première étape : Identification des services prioritaires	207
3) Deuxième étape : Identification des normes sociales et des écarts pour les différents services	214
CHAPITRE 6 - DISCUSSION ET LIMITES	268
I. Discussion et interprétation des résultats.....	268

1) Le diagnostic des conditions sociales	269
2) L'évaluation des impacts de la présence de l'entreprise B sur les conditions sociales	273
3) L'utilisation des résultats par l'entreprise B : actions correctives et prises de conscience	277
4) Diffusion de la démarche CSDA dans la CVG banane export	281
5) Construction et diffusion d'une innovation managériale par un processus ouvert	282
II. Limites	285
1) Limites scientifiques	285
2) Limites méthodologiques	286
3) Limites liées à la participation de l'entreprise B	288
CHAPITRE 7 - CONTRIBUTIONS DE LA RECHERCHE	290
I. Contributions scientifiques.....	290
1) Une adaptation possible à d'autres CVG	290
2) La validation d'un nouveau modèle.....	291
3) Pertinence de la position épistémologique et des théories fondatrices	294
4) Un outil pour les ECM ?	295
5) Réflexions à l'aune du postcolonialisme : réflexivité dans un contexte de recherche-action avec une multinationale	297
6) Un outil pour approcher la dimension sociale de la TAE et du DD ?.....	298
II. Contributions managériales.....	301
1) Appropriation de la démarche CSDA par l'entreprise B	301
2) Une nouvelle vision de la pauvreté et des conditions sociales dans les CVG	303
3) Une démarche utile au progrès social	304
CONCLUSION	306
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	313

ABREVIATIONS

ACV : Analyse de Cycle de Vie

ACVe : Analyse de Cycle de Vie environnementale

AE : Agroécologie

AIB : Association Interprofessionnelle de la Banane

CIMS : Centro de inteligencia sobre mercados sostenibles

Cirad : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement ([voir note de bas de page n°2](#) pour la définition)

ECM : Etudes Critiques en Management (Critical Management Studies, en anglais)

CREA : Center for Reflection, Education and Action

CSDA : Consensual Services Deprivation Approach (en français, Approche consensuelle de la privation de services)

CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive (en français, Directive sur l'établissement de rapports sur le développement durable des entreprises)

CVG : Chaînes de Valeur Globales

ESRS : European sustainability reporting standards (en français, Normes européennes d'information sur le développement durable)

DFID : Department for international development

FAO : Food Agriculture Organization

FMB : Forum mondial de la banane ([voir note de bas de page n°4](#) pour la définition)

GIZ : Société allemande pour la coopération internationale ([voir note de bas de page n°13](#) pour la définition)

GLWC : Global Living Wage Coalition (en français Coalition mondiale pour un salaire vital) ([voir note de bas de page n°6](#) pour la définition)

HAV : Haute valeur ajoutée

IDH : Initiative pour le commerce durable ([voir note de bas de page n°7](#) et n°11 pour la définition)

IDH : Indice de Développement Humain ([voir note de bas de page n°17](#) pour la définition)

IDHI : Indice de Développement Humain selon les inégalités

IFBD : Initiative Française pour une Banane Durable

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ([voir note de bas de page n°1](#) pour la définition)

IPM : Indice de Pauvreté Multidimensionnelle

LES : Linear Expenditure System

LIWIN : Living Wage Advocacy Initiative

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

ODD : Objectifs de Développement Durable

OIT : Organisation Internationale du Travail
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
ONG : Organisations Non Gouvernementales
OPHI : Oxford Poverty and Human Development Initiative
PNUD : Programme des Nations unies pour le développement
PIB : Produit Intérieur Brut
QHSE : Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement
RSE : Responsabilité Sociale de Entreprises
RSPO : Roundtable on Sustainable Palm Oil
SELCA : Social and Environmental Life Cycle Assessment
TAE : Transition Agroécologique
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UE : Union Européenne
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UR : Unité de Recherche
UMR : Unité Mixte de Recherche

LISTE DES NOTES DE BAS DE PAGE

1. L'INRAE est un organisme français de recherche public en agronomie pour un développement cohérent et durable de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.
2. Le Cirad est un organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes.
3. L'origine de l'ACV sociale est la pensée cycle de vie des produits/services. Or chaque produit ou service correspond à une filière, qui fournit des éléments pour construire son cycle de vie.
4. Le Forum Mondial de la Banane, formé à l'initiative de l'ONG BananaLink et de la FAO en 2010, est un groupe interprofessionnel formel qui réunit les opérateurs mondiaux de la banane dessert destinée à l'exportation (producteurs, syndicats de travailleurs, exportateurs, négociants, mûrisseurs, transporteurs, distributeurs du secteur de la grande distribution, certificateurs, ONG, représentants des gouvernements, agences de développement) et la recherche agronomique (Cirad) pour discuter des pratiques de production et de commercialisation dans la filière pour les rendre plus durables.
5. Le living wage est défini comme suit : « *Rémunération perçue pour une semaine de travail standard par un travailleur dans un lieu et à un moment donnés, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et les autres besoins essentiels, y compris la prévoyance en cas d'événements imprévus* » (Smith et al., 2017).
6. La Coalition mondiale pour un salaire vital (GLWC) est un partenariat entre recherche et action pour permettre d'atteindre le « living wage » pour les travailleurs et leurs familles dans le monde entier. Elle est dirigée par des acteurs privés (Anker research Institute, FairTrade Internationale, Rainforest Alliance, Iseal, et Social Accountability International).
7. Basé aux Pays-Bas, l'Initiative pour le commerce durable (IDH) a été créée par le gouvernement néerlandais en 2009 pour contribuer à améliorer la durabilité des chaînes d'approvisionnement internationales. C'est une fondation dont le « supervisory board » est constitué d'acteurs du secteur privé (comme Nestlé, Unilever ou World Economic Forum) et le conseiller principal du ministre allemand de la coopération économique. IDH reçoit des dons de différents gouvernements (Suisse, néerlandais, danois et norvégien). IDH travaille au total sur 11 filières différentes comme le café, le cacao ou l'habillement.
8. Les avantages en nature dans la méthode Anker & Anker doivent répondre aux critères qui suivent : doivent être considérés comme présentant un avantage et une valeur pour les

travailleurs ou leur famille et pour un usage personnel ; Doivent être en accord avec un standard minimum « Cette exigence vise à garantir que l'octroi d'avantages en nature est compatible avec le concept de décence d'un salaire de subsistance. » ; Doivent être donnés tous les ans et garantis ; Habituels pour un secteur d'activité lorsqu'il s'agit d'estimer les salaires généralement pratiqués dans un secteur d'activité ; Doivent être inclus dans la liste fournie par le guide.

9. Nous parlerons de ceux produits par GLWC qui sont principalement utilisés.
10. Par exemple, la norme concernant le logement est créée à partir des normes internationales et nationales amendées avec quelques informations locales. Le coût standard du logement suivant cette norme est calculé à partir des prix du marché de l'immobilier. Toutefois, il arrive que ce standard n'existe pas sur le marché de l'immobilier de la région, ou alors il existe mais est largement inaccessible à la population concernée.
11. IDH a développé un outil « Salary matrix » qui s'appuie sur la méthode du living wage. Cet outil disponible en ligne facilite l'inventaire des données nécessaires au calcul du salaire réel. Le producteur peut aussi sélectionner le salaire de subsistance de référence et générer un rapport de comparaison entre salaire réel et référence. Six types de références sont disponibles dont les études complètes de GLWC (« full-fledged Anker methodology ») ; celles basées sur la régression linéaire de GLWC (« Anker reference value ») ; et 4 autres types toutes basées sur la méthode du living wage de Anker & Anker.
12. Tous les verbatims dans le manuscrit sont écrits en italique et entre guillemets, précédés ou suivis de la dénomination de la personne.
13. La GIZ est l'agence de coopération internationale allemande pour le développement.
14. L'offre comprend trois éléments - le prix minimum Fairtrade (FMP), le prix de référence pour un salaire vital (LWRP) et la différence Fairtrade pour un salaire vital (LWD - différence entre le FMP et le LWRP).
15. L'Initiative Française pour une Banane Durable lancée en 2023 est une plateforme multi-acteurs, réunissant les principaux acteurs de la banane dessert en France, et dont l'objet est de définir collectivement et mettre en œuvre de manière volontaire des actions visant à faire progresser le niveau de durabilité de la filière de la banane en France via une feuille de route et un plan d'actions pluriannuels. La coordination des travaux est assurée par le Cirad, le certificateur Max Havelaar France, l'ONG BananaLink et l'Association Interprofessionnelle de la Banane (AIB).

16. Le Produit Intérieur Brut est un indicateur économique qui vise à mesurer la richesse créée par tous les agents, privés et publics, sur un territoire national pendant une période donnée (INSEE, 2021).
17. L'Indice de Développement Humain est un indicateur de développement humain. En 1990, il se fondait sur trois critères : PIB/habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation des enfants (UNDP, 1990). Puis en 2010, la formule a évolué pour calculer l'IDHI (Indice de Développement Humain selon les inégalités).
18. Un système alimentaire est entendu ici au sens de Louis Malassis ; c'est « la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1994).
19. La valeur ajoutée correspond à la richesse produite lors du processus de production. Elle traduit le supplément de valeur donné par l'activité de l'agent économique aux biens ou services reçus par cet agent.
20. L'origine de l'ACV sociale est la pensée cycle de vie des produits/services. Or chaque produit ou service correspond à une filière, qui fournit des éléments pour construire son cycle de vie.
21. En pratique, dans l'état actuel des connaissances en ACV sociale, il existe très peu d'exemples d'études montrant ces transferts d'impacts (Lagarde & Macombe, 2013) ou traitant plusieurs étapes du cycle de vie.
22. Il y a une différence importante à souligner d'avec l'ACV environnementale. Les effets sociaux dépendent des comportements des organisations (et non des seuls flux de matière, d'eau et d'énergie), donc l'ACV sociale compare les effets sociaux de différents scénarios des comportements adoptés au sein des organisations (Dreyer et al., 2010).
23. L'ACV sociale propose des relations formalisées, appelées pathways, analogues à celles qui sous-tendent la phase d'évaluation des impacts dans l'ACV environnementale. Chaque pathway propose une formalisation mathématique des relations entre les causes et les effets. Le rôle d'un pathway social donné est de quantifier - sous réserve que certaines conditions contextuelles (appelées « conditions d'utilisation ») soient remplies - l'ampleur d'un impact social identifié, sur la base de données démographiques, économiques ou sociales relativement disponibles et accessibles, qui concernent l'état actuel de la chaîne de valeur et le changement attendu.
24. D'après Castel (1995), dans les pays dits développés, avant l'industrialisation (avant la fin XVIII- XIXème siècle) le travail est méprisé, vu comme une condition misérable. Il distingue la noblesse - qui ne travaille pas - de la population qui doit travailler pour assurer sa subsistance. Au moment de l'industrialisation (à partir de fin XVIII- XIXème siècle), le salariat progresse

pour permettre le développement industriel et alimenter les usines. Le travail devient la source principale de richesse et donc d'indépendance, mais reste une condition dégradante du fait de conditions de travail difficiles et de la misère ouvrière. Au 20ème siècle, le salariat se généralise. La norme est d'avoir accès au travail, qui donne lui-même accès à des droits sociaux. C'est l'essor de la société salariale et la normalisation de l'emploi mono-actif à temps plein et à durée indéterminée dans la même entreprise (modèle fordiste). Ce modèle de société salariale se fragilise à partir de la fin du 20ème siècle (montée du chômage, précarisation, ...).

25. L'acceptabilité sociale est intangible, éphémère et fragile (Gunningham et al., 2004) ; elle peut se définir comme impliquant l'acceptation ou l'approbation continue d'une activité ou d'un développement par les parties prenantes ayant un intérêt direct, c'est-à-dire ayant la capacité d'avoir un impact sur la rentabilité (Parsons et al., 2014).
26. L'épistémologie, discipline philosophique, vise à établir les fondements de la recherche (Thiéart, 2014) et fait partie d'une explication de la démarche de recherche et des conditions de la production scientifique (Wacheux, 1996).
27. Avec son ouvrage fondateur, Chesbrough (2003) définit le paradigme de l'innovation ouverte, comme : « un paradigme qui suppose que les entreprises peuvent et doivent utiliser des idées externes ainsi que des idées internes, et des voies internes et externes d'accès au marché, lorsqu'elles cherchent à faire progresser leur technologie ». Il affirme que les connaissances nécessaires pour innover peuvent provenir aussi bien de sources externes qu'internes, et dans la même idée de système ouvert, que la découverte de nouveaux débouchés peut être pensée au-delà des frontières de l'entreprise (Chesbrough, 2006, 2011).
28. Secondairement, par la main invisible du marché, ceci participe à maximiser le bien-être collectif (Smith, 1776), entendu comme la somme ou la moyenne du bien-être des êtres sensibles et affectés par l'acte considéré.
29. Dans le monde « marchand » issu de la pensée d'Adam Smith, le juste est basé sur le prix ; dans le monde « industriel », il est basé sur l'efficacité ; dans le monde « domestique », sur la tradition ; dans le monde de « l'opinion », sur l'honneur ; dans le monde « civique », sur l'intérêt général ; et enfin dans le monde de « l'inspiration », sur le sacré (Boltanski & Thévenot, 1991). Un septième monde, le monde « vert », est le résultat de développements théoriques postérieurs (Lafaye & Thévenot, 1993).
30. L'« effet de cliquet » est une analogie mécanique en économie qui fait référence à l'escalade de la production, du prix ou du salaire qui tend à s'auto-entretenir et à ne pas retomber. Par exemple, les gens sont heureux lorsque leur salaire augmente, mais après quelques semaines, cette augmentation leur semble normale ; ils auront donc tendance à demander plus. Ils sont

influencés par le niveau le plus élevé atteint précédemment, ce qui rend difficile l'inversion du changement.

31. Par exemple, il est impossible de vendre en gros des bananes sur le marché européen sans posséder la labellisation Global Gap, alors que celle-ci est très peu contraignante.
32. Les chiffres exacts ne sont pas révélés pour éviter de nuire à la confidentialité de l'entreprise.
33. En s'appuyant sur les travaux de (Mignon, 1998, 2001), la pérennité dont l'entreprise B cherche le maintien est définie comme un mode de pérennité de pouvoir. Cette pérennité de pouvoir se traduit ici par une pérennité de direction, c'est-à-dire que les directeurs successifs de l'entreprise familiale B sont de la même famille et que l'entreprise est vue comme un patrimoine familial (Mignon, 1998, 2001). L'entreprise est perçue comme un patrimoine à transmettre au sein de la famille.
34. Le nom et les lieux sont rendus anonymes par souci de confidentialité.
35. Le travailleur peut inscrire son conjoint ainsi que 6 enfants au maximum (certificat de naissance nécessaire).
36. Cette littérature n'est pas présentée pour ne pas nuire à la confidentialité des résultats.
37. Par exemple, (CICG, 2019, 2021) où le taux de réussite au baccalauréat oscillait autour de 40-45% depuis 2017 et a affiché une baisse en 2021, chutant à 29,24 % ou encore (Côte d'Ivoire, 2021) pour lequel le taux de réussite pour le BEPC n'est pas plus élevé, atteignant 53,17 % en 2020 et 41.27% en 2021.
38. Par exemple environ 20% en 2020 mais affiche une progression équivalente au secteur privé d'environ 5 % en 2019 (Annuaire statistique de Ministère de la fonction publique 2018-2019, 2020 ; Ponou, 2020).
39. Le travailleur peut inscrire son conjoint ainsi que 6 enfants au maximum (certificat de naissance nécessaire).
40. Forage avec une remontée mécanique de l'eau à l'aide d'une pédale à pieds.
41. Le représentant de la famille n°11 souhaitait qu'elle soit présente lors de l'entretien pour l'aider à s'exprimer en français, si besoin. Elle en a profité pour aborder sa propre situation.
42. Ce ne sont pas des performances puisque les critères ne sont pas prédéfinis et qu'ils ne se rapportent pas à une norme prédéfinie.
43. Les calculs de contributions ne sont pas détaillés dans le manuscrit pour des raisons de confidentialité. Ils consistent à identifier, en proportion, les contributions financières des

différents acteurs qui permette d'atteindre l'accès réel au service. Pour conserver les clauses de confidentialités, toutes les recommandations ne sont pas présentées.

44. L'équipe RSE de la filiale du pays où la démarche a été mise en œuvre deux fois a été formée en 2023.
45. Celui-ci inclut déjà pour certains le « salaire de subsistance » monétaire (calculé avec la méthode living wage d'Anker & Anker).
46. Les services seraient les différents indicateurs qui seraient eux-mêmes évalués selon le niveau d'atteinte de la norme locale ou la réussite des contrats de progrès.

TABLE DES FIGURES

Figure 1 Coût pour avoir une vie basique mais décente pour une taille de famille de référence	33
Figure 2 Représentation de la durabilité faible et de la durabilité forte, adaptée de Sébastien & Brodhag (2004)	47
Figure 3 Différents courants des Sustainability Transition studies d'après Loorbach et al. (2017).....	52
Figure 4 Les échelles d'analyse et les perspectives disciplinaires des étapes de la TAE décrites d'après Gliessman (2006)	54
Figure 5 La définition polysémique de l'AE d'après Stassart et al. (2012)	55
Figure 6 Modèle de l'économie en « doughnut » de Raworth (2017)	59
Figure 7 Résumé du paragraphe I.....	60
Figure 8 Evolution du cadre d'analyse des filières.....	64
Figure 9 Types d'ACV sociale d'après les travaux de Chaib (2023), Macombe (2013) et Macombe & Loeillet (2017).....	71
Figure 10 Résumé du paragraphe II.	83
Figure 11 Résumé du chapitre 2 - Etat de l'art	84
Figure 12 Hypothèses fondatrices du positivisme et du constructivisme d'après Allard-Poesi & Perret (2014) et Le Moigne (2021)	88
Figure 13 Raisonnement scientifique par boucle récursive d'abduction-déduction-induction d'après David (2012).....	92
Figure 14 Création d'un modèle théorique	100
Figure 15 Résumé des fondements théoriques	108
Figure 16 Les quatre critères de « validité » d'une méthode issus des observations empiriques.....	110
Figure 17 Synthèse de la forme morphologique de la recherche	113
Figure 18 Résumé du chapitre 2.....	114
Figure 19 Résultats de la revue de la littérature d'après Falk et al., 2022.....	118
Figure 20 Constitution du score de privation d'après l'OPHI (2018)	122
Figure 21 Exemple de comparaison entre pays pour le service « accès à l'éducation »	130
Figure 22 Représentation des différentes dimensions de la démarche CSDA	131
Figure 23 Représentation de la classification des parties prenantes par attributs d'après Mitchell et al., 1997.....	135
Figure 24 Synthèse de la 1ère étape de CSDA.....	137
Figure 25 Interprétation des résultats intra-groupe et inter-groupe lorsque trois groupes sont constitués	140
Figure 26 Exemple d'arbre de décision pour le service social X.....	142

Figure 27 Exemple d’histogrammes représentant les résultats pour deux groupes pour le service « Accès à l’éducation »	142
Figure 28 Résumé des deux étapes de CSDA	143
Figure 29 Représentation simplifiée de la chaîne de valeur banane dessert pour l'exportation	146
Figure 30 Représentation schématique simplifiée de l'entreprise B.....	153
Figure 31 Schéma récapitulatif des étapes de CSDA avec l’entreprise B.....	157
Figure 32 Echantillons sélectionnés et lieux d'habitation pour la zone n°1	158
Figure 33 Echantillons sélectionnés et lieux d'habitation pour la zone n°2	160
Figure 34 Schéma des deux approches de mise en place de projets pour générer des impacts.....	161
Figure 35 Typologie des PP de la zone n°1 (en vert sont celles interviewées)	164
Figure 36 Représentation schématique de la position des acteurs impliqués dans la cas d’étude n°1 .	165
Figure 37 Arbre thématique pour les conditions sociales dans la zone d’étude n°1	166
Figure 38 Classement des thèmes selon leur importance dans la zone n°1	167
Figure 39 Représentation schématique de la zone d’étude n°1.....	172
Figure 40 Arbre des possibilités du service « accès au logement décent » de la zone n°1	180
Figure 41 Histogramme du niveau d'accès au logement décent (et aux services de base liés au logement) des ménages des Groupes 1 et 2.....	181
Figure 42 Histogramme du niveau d'accès au logement décent (et aux services de base liés au logement) des ménages des Groupes 1 et 2 par localisation.....	182
Figure 43 Histogramme de la moyenne des écarts d’accès au logement (et aux services de base) par groupe pour la zone d’étude n°1.....	182
Figure 44 Histogramme du niveau d'accès au logement décent (et aux services de base liés au logement) des ménages des Groupes 1, 2 et 3 par localisation.....	183
Figure 45 Arbre des possibilités du service « accès aux soins » de la zone n°1	189
Figure 46 Histogramme du niveau d'accès aux soins des ménages des Groupes 1 et 2	190
Figure 47 Histogramme du niveau d'accès aux soins des ménages des Groupes 1 et 2 par lieu de vie	191
Figure 48 Histogramme de la moyenne des écarts d’accès aux soins pour la zone d’étude n°1	192
Figure 49 Histogramme du niveau d'accès aux soins des ménages des Groupes 1, 2 et 3 par lieu de vie	192
Figure 50 Histogramme représentant la moyenne des écarts	193
Figure 51 Arbre des possibilités du service « accès à l’éducation pour les enfants » de la zone n°1 .	199
Figure 52 Histogramme du niveau d'accès à l'éducation des enfants des ménages des groupes 1et 2	200
Figure 53 Histogramme du niveau d'accès à l'éducation des enfants des ménages des groupes 1et 2 par localisation	201

Figure 54 Histogramme moyenne des écarts d'accès à l'éducation de la zone d'étude 1	201
Figure 55 Histogramme du niveau d'accès à l'éducation des enfants des ménages par groupe et localisation	202
Figure 56 Histogramme de la moyenne des écarts par lieu de vie et par groupe pour l'accès à l'éducation	202
Figure 57 Typologie des PP de la zone d'étude n°2 (en vert sont celles interviewées)	208
Figure 58 Représentation schématique de la position des acteurs impliqués dans la cas d'étude n°1 .	208
Figure 59 Arbre thématique pour les conditions sociales dans la zone d'étude n°2	210
Figure 60 Classement des facteurs selon leur importance dans la zone n°2	211
Figure 61 Représentation schématique de la zone d'étude 2.....	216
Figure 62 Arbre de décision pour le service « Accès à l'éducation des enfants » pour la zone d'étude n°2	226
Figure 63 Histogramme pour l'accès à l'éducation des ménages des groupes 1 et 2 de la zone n°2 (N.d. = non donné).....	227
Figure 64 Histogramme pour l'accès à l'éducation des ménages par groupe et par localisation (N.d. = non donné).....	228
Figure 65 Arbre de décision pour le service « Accès au logement et aux services de base » de la zone d'étude n°2	236
Figure 66 Histogramme de l'accès au logement décent et aux services de base des ménages par groupe	237
Figure 67 Histogramme de l'accès au logement décent et aux services de base des ménages par groupe et par localisation.....	238
Figure 68 Arbre de décision pour le service « Accès à l'eau » dans la zone d'étude n°2	243
Figure 69 Histogramme du niveau d'accès à l'eau des ménages par groupe	244
Figure 70 Histogramme du niveau d'accès à l'eau des ménages par groupe et par localisation.....	245
Figure 71 Arbre de décision pour le service « Accès aux soins » dans la zone d'étude n°2.....	251
Figure 72 Histogramme de l'accès aux soins des ménages par groupe dans la zone n°2	252
Figure 73 Histogramme d'accès aux soins des ménages par groupe et par localisation	253
Figure 74 Arbre de décision pour le service « Accès à l'emploi » pour la zone d'étude n°2	261
Figure 75 Histogramme de l'accès à l'emploi des femmes par groupe (N.d. : non donné)	262
Figure 76 Histogramme de l'accès à l'emploi des femmes par groupe et par localisation	263
Figure 77 Représentation des ménages de la zone n°2 sur leur propre situation alimentaire	266
Figure 78 Trois aspects de l'évaluation des conditions sociales	268
Figure 79 Services prioritaires dans les deux zones d'étude.....	270

Figure 80 Comparaison des moyennes des écarts par groupe et par zone d'étude pour l'accès à l'éducation.....	271
Figure 81 Comparaison des moyennes des écarts par groupe et par zone d'étude pour l'accès au logement et à l'eau	272
Figure 82 Comparaison des moyennes des écarts par groupe et par zone d'étude pour l'accès à la santé	272
Figure 83 Moyenne des écarts par service et par groupe pour la zone 1.....	276
Figure 84 Représentation schématique des acteurs impliqués dans la mise en place d'actions sociales	278
Figure 85 Processus d'innovation ouverte de la recherche à la diffusion de CSDA d'après Chesbrough & Bogers (2014).....	283

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 Gradients de courants épistémologiques selon différentes sources (non exhaustifs) d'après Allard-Poesi & Perret (2014), Berthelot (2001), Le Moigne (2021) & Wacheux (1996)	88
Tableau 2 Deux grandes approches de la pauvreté.....	101
Tableau 3 Bases de données et résultats des requêtes, après suppression des doubles comptages dans les documents sélectionnés d'après Falk et al., 2022.....	116
Tableau 4 Nombre de références identifiées par famille lors de la revue systématique d'après Falk et al., 2022	118
Tableau 5 Caractéristiques des familles de méthodes (Source: Falk et al., 2022).....	125
Tableau 6 Résumé des résultats pour la zone n°1	205
Tableau 7 Résumé des résultats pour la zone n°2	266

INTRODUCTION

Du XVIIIème jusqu'à la fin du XXème siècle, la révolution agricole dans les pays du Nord, adossée à la révolution industrielle, avait pour seul objectif de nourrir la population en pleine croissance démographique. La seule exigence était que les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires assurent une qualité sanitaire suffisante des produits fournis à la population. La période de l'après seconde guerre mondiale est synonyme d'une modification de la quasi-totalité des sociétés. Les échanges se mondialisent rapidement et les pays et régions du monde se spécialisent selon leurs avantages comparatifs. Les modes de production continuent de s'intensifier grâce aux développements techniques et chimiques partout dans le monde, notamment dans les pays du Sud, sous le nom de « Révolution Verte ».

Les chocs pétroliers (1973 et 1979) et les catastrophes environnementales et industrielles, comme les marées noires, font prendre conscience à l'opinion publique des phénomènes d'épuisement des ressources et de la vulnérabilité des sociétés, particulièrement dans les pays du Nord. Dans ces derniers, après la qualité sanitaire, la qualité écologique commence à devenir une exigence. Les modes de production conventionnels sont progressivement dénoncés. Les premiers questionnements quant à la persistance d'une croissance économique galopante apparaissent. Alors que les pays du Sud commençaient à peine à augmenter leur productivité, les pays du Nord voient émerger une nouvelle exigence environnementale concernant les produits issus des filières agricoles et agroalimentaires.

Le rapport « Meadows » cristallise les préoccupations environnementales et instille le doute quant à la pérennité de cette croissance. Dans ce rapport, intitulé *The limits to growth*, les auteurs alertent sur les conséquences d'une croissance économique et démographique exponentielle. Selon eux, sans stabilisation de l'activité économique ni de la démographie, l'épuisement des ressources naturelles et non renouvelables et la pollution entraîneront un effondrement global.

Après une première apparition en 1980 dans un rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (réalisé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature) le concept de « développement durable » est popularisé en 1987 dans le rapport Brundtland, intitulé *Our Common Future*, de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement. La définition donnée est toujours communément admise : « *un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». Cette définition initiale, axée sur la préservation de l'environnement, est élargie lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Ceci conduit à de multiples théorisations et développements de concepts différents autour de la notion de durabilité. Le développement durable peut être compris comme la résultante de trois « piliers » durables – environnemental, économique et social. Malgré son caractère vaste et flou, le concept infuse dans toutes les organisations.

Maladie de la vache folle, chlordécone pour traiter des bananeraies, conditions de vie des cueilleuses de thé, travail des enfants et déforestation dans les plantations d'huile de palme... Les scandales se suivent

mais ne se ressemblent pas. L'allongement des filières ne facilite pas la transparence et les scandales révèlent aux consommateurs les conditions de vie et de travail des petits producteurs et des ouvriers agricoles en amont des filières. Ils découvrent les conditions esclavagistes des pêcheurs de crevettes, l'insécurité des fabriques de textiles, le travail agricole des enfants... C'est donc récemment, du fait de cette actualité, que de nouvelles exigences sociales sont venues s'ajouter aux exigences environnementales et sanitaires dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ainsi la crise économique de 2008 et les inquiétudes liées à la mondialisation ont-elles accéléré la prise de conscience, qui après avoir été sanitaire, puis environnementale, est devenue sociale.

Les systèmes alimentaires doivent entamer et poursuivre leurs transitions vers plus de durabilité, tout comme les filières agricoles et agroalimentaires qui les composent. C'est une période synonyme de montée de l'agriculture biologique et de l'apparition d'une nouvelle terminologie (agroécologie, agriculture régénératrice, conservatrice du sol, durable...) qui désigne des systèmes de cultures qui limitent les impacts écologiques et environnementaux. Ces mouvements sont plutôt porteurs d'évolutions techniques localisées à l'échelle de la parcelle, mais ils évoluent pour progressivement véhiculer un système de valeurs et pour se politiser (respect de l'environnement, prise en compte du contexte mais aussi respect de l'Homme et de la société).

Les concepts liés à la durabilité s'institutionnalisent. « Développement durable », « transitions durables », « transition agroécologique », « durabilité » ... les termes diffèrent mais l'objectif est le même : transformer les modes de production et de commercialisation, faire évoluer (« transitionner ») cette croissance économique galopante vers une croissance soutenable et durable, respectueuse de l'environnement et qui garantisse aussi le bien-être. L'idée est d'atteindre l'impossible Eden (l'équilibre qui concilie développement humain et respect de l'écologie) sans rupture, par un changement progressif : réussir la transition vers des systèmes alimentaires durables et des filières durables. Vaste programme et belle utopie. Les changements radicaux qui semblent nécessaires pour réussir à la fois à maintenir, voire améliorer, le bien-être humain, tout en respectant l'environnement, ne sont pas encore soutenus et acceptés par les acteurs du changement, notamment les pouvoirs publics. La rupture avec la recherche de croissance, soutenable ou non, semble indispensable. Toutefois, même si l'urgence est là, et que la rupture semble proche, acceptons ce postulat : point de révolution, on ne renverse pas la table mais on tente d'en changer le bois et la forme.

La durabilité s'est imposée dans tous les milieux, qu'ils soient académiques, politiques ou managériaux. L'idéologie dominante dans les pays développés impose le système du « consumérisme » qui considère que le choix des consommateurs est efficace pour régler les problèmes environnementaux et sociaux, sans besoin de renoncer au système capitaliste. Selon la théorie de la Modernisation Ecologique de Mol et Spaargaren (2000), seul le marché lui-même peut être porteur de changements environnementaux par le biais de la normalisation concertée des systèmes de production et de consommation. Pour influencer favorablement le choix des consommateurs, les politiques de Responsabilité Sociale de Entreprises

(RSE) et les services de « Durabilité » apparaissent au sein des entreprises, avec l'idée que ces dernières ne peuvent plus se contenter de produire suffisamment, mais doivent aussi évaluer et maîtriser leurs impacts environnementaux et sociaux.

Par ailleurs, les scandales ont entraîné une crise de légitimité dans le secteur de l'agriculture et l'agroalimentaire. Il leur faut regagner la confiance de la société civile. Ces entreprises ont besoin de se protéger en évitant les impacts néfastes causés par leurs activités, afin de pérenniser leur activité. Mais elles ont aussi besoin de se distinguer, voire de gagner en compétitivité, en mettant en avant les impacts favorables de leurs activités.

Les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires doivent donc s'adapter pour répondre aux exigences sociétales. Les outils, les méthodes, les normes, les labels, les certifications, les cahiers des charges, la RSE des entreprises... tout se mélange et tout se ressemble. La durabilité est aujourd'hui sur et dans toutes les bouches, visible partout mais si complexe à appréhender et à atteindre. Le caractère flou du concept de « développement durable » continue d'être critiqué. Les concepts globaux sont difficiles à opérationnaliser. La transition agroécologique est particulièrement mobilisée dans le secteur agricole. Alors qu'à l'échelle de la parcelle, les techniques agronomiques sont disponibles, le changement d'échelle est difficile. Pour toucher les filières et les systèmes alimentaires, la transition agroécologique doit prendre en compte des aspects sociaux. Les seules propositions concrètes pour le faire propose de favoriser des filières courtes ou ont une portée militante altermondialiste. Qu'en est-il alors des filières longues mondialisées dont dépendent les populations du Sud ? N'est pas discuté ici le bien-fondé de leur existence mais bien les possibilités de les faire progresser socialement. Les outils qu'elles utilisent actuellement pour leur transition, comme les certifications et les politiques RSE, ne documentent que maladroitement la réalité de l'amont et leurs impacts favorables (ou non) ne sont que rarement connus. Par ailleurs, l'apparition tardive de la préoccupation sociale et de la prédominance de l'impératif écologique sur les nécessités d'avancées sociales pour l'amélioration du bien-être ont aussi ralenti le développement d'outils adaptés.

En tant que pratiquant-chercheur, mon expérience du terrain dans des pays dits en développement - un paragraphe du manuscrit détaillera pourquoi je décide de les appeler ainsi - ont fait émerger des questionnements quant à la création et à l'utilisation de ces nombreux labels, certifications et autres cahiers des charges, notamment concernant le volet social. Majoritairement créés par des pays dits développés en copiant collant des a priori occidentaux, ils semblent souvent hors sol et ne garantissent pas l'amélioration réelle des conditions sociales des populations du Sud. De plus, ils apparaissent souvent comme des outils de marketing ou une protection de façade pour les entreprises et autres acteurs qui ne connaissent les conditions sociales des populations que de manière très indirecte et approximative. Des questions persistent dans mon esprit. Que ces mesures indiquent-elles réellement ? S'agit-il vraiment d'impacts ? Accompagnent-elles un réel progrès social ? Les effets des mesures mises en place (labels, certifications, guides de bonnes pratiques RSE) sont difficiles à évaluer et il est

pratiquement impossible de les distinguer entre elles. Ces outils représentent, bien entendu, de grands pas en avant car ils obligent les acteurs à se poser des questions sur leurs pratiques et à se justifier de celles-ci. Toutefois, des dérives existent. En outre, les outils sont souvent simplifiés jusqu'à les vider de leur essence. Or la réalité sociale est complexe : construire une école a de la valeur mais s'assurer qu'elle permet aux enfants d'être éduqués, c'est mieux.

C'est aussi le constat de l'équipe « évaluation sociale du cycle de vie » (Analyse de Cycle de Vie sociale) de l'INRAE¹ et du Cirad² qui considère ces mesures comme insuffisantes puisqu'elles n'évaluent que des performances. Les impacts (les effets réels du changement tels que ressentis par les gens impactés) ne sont que rarement évalués. Des outils d'évaluation des impacts existent pour les piliers économique et environnemental, et font presque consensus au niveau scientifique. Mais aucun outil valable pour évaluer les impacts sociaux, notamment ceux des filières, ne fait consensus, même de très loin.

Dans le domaine social, c'est au cours du 20^{ème} siècle qu'est apparue la nécessité de mettre en place des procédures de gestion des impacts sociaux du développement. Il fallait valider le lancement de gros projets de développement en évitant les impacts négatifs majeurs (ex : projet d'extraction minière en Australie). La méthode consiste à évaluer des critères de performances par l'intermédiaire d'enquêtes participatives sur le site directement affecté par le projet. Ces méthodes ont été formalisées sous le nom du « Social Impact Assessment » (SIA) par Vanclay (2003). Parallèlement, à la fin du 20^{ème} siècle, les utilisateurs et chercheurs en ACV environnementale ont voulu intégrer la dimension sociale dans leur démarche d'évaluation, en développant une première approche – Social and Environmental Life Cycle Assessment (SELCA) (O'Brien et al., 1996). Puis de nombreux outils et méthodes ont été et continuent d'être développés dans l'objectif de mesurer la durabilité sociale (Norris, 2006; Weidema, 2006). Le champ de recherche ne cesse de s'élargir (Loeillet & Sanchez, 2018, 2020; Macombe, 2016; Macombe et al., 2013; Macombe & Loeillet, 2014). Une scission entre deux types de méthodes est bien identifiée dans la littérature (Parent et al., 2010). D'une part, l'ACV des performances, dite de type I (formalisée à l'échelle internationale par les « Guidelines » du Programme des Nations Unies pour l'environnement) permet d'évaluer des critères de performances, similaires à ceux de la RSE. D'autre part l'ACV des changements, dite de type II, a pour résultat de calculer des différences d'impacts entre différents scénarios. Au contraire du « Social Impact Assessment », ces méthodes d'ACV sociale s'appliquent aux différentes étapes d'un cycle de vie de produit, intégrant toutes les phases du processus. Ces méthodes doivent permettre de connaître les impacts importants à tous les niveaux et de suivre les effets du développement des produits ou des changements dans une filière. Toutefois, la recherche n'en est qu'à ses débuts. L'ACV sociale n'est pas encore institutionnalisée, notamment en raison de la difficulté de

¹ L'INRAE est un organisme français de recherche public en agronomie pour un développement cohérent et durable de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

² Le Cirad est un organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes.

créer des bases de données pertinentes et de standardiser les calculs, en raison de la variété des contextes sociaux et culturels. Ainsi, aucune méthode d'évaluation sociale ne fait consensus.

Depuis 2008, l'Unité de Recherche (UR) GECO du Cirad et l'Unité Mixte de Recherche (UMR) ITAP de l'INRAE (ex-IRSTEA) ont lancé un programme de recherche en « évaluation sociale du cycle de vie » (ACV sociale) afin de créer des méthodes pour évaluer les impacts sociaux (conséquences vécues par les personnes et les groupes) causés par les changements dans les chaînes de valeur agro-alimentaires. Les travaux se placent dans le cadre de l'ACV sociale de type II. Ce sont les impacts causés par un changement dans une filière³ qui nous intéressent, donc des impacts qui dépendent de l'existence de la filière et de ses évolutions.

Les filières longues et globalisées sont particulièrement sensibles aux exigences de durabilité puisque les acteurs de l'aval n'ont en fait que très peu de connaissances sur l'amont. Et encore ces connaissances sont-elles souvent indirectes, par le biais des labels et rapports RSE, notamment sur les conditions sociales des maillons les plus vulnérables. Du fait de l'éloignement des zones de production, les filières longues sont souvent pointées du doigt. En effet, ces filières relient les consommateurs et les distributeurs des pays dits développés du Nord, très riches et exigeants, aux travailleurs pauvres et dépendants des pays dits en développement du Sud. Elles questionnent sur une évidente nécessité de répartition des richesses et de prise en charge partagée de la responsabilité des impacts environnementaux et sociaux importés du Sud. Les entreprises productrices sont souvent situées dans des pays dits en développement et impactent les territoires où elles opèrent.

Dans le cas des pays dits en développement où les Etats sont souvent défailants et où prime la pauvreté, la répartition de la valeur est indispensable. Puisqu'elle utilise les ressources du territoire pour s'enrichir, l'entreprise productrice est considérée par les habitants comme un acteur qui doit améliorer les conditions sociales de ce territoire. L'entreprise productrice doit faire ruisseler ses richesses vers les plus vulnérables (souvent les travailleurs) pour conserver son droit d'opérer et de distribuer dans les pays dits développés (exigence des consommateurs, obligation des distributeurs).

Les gouvernements nationaux et l'Union Européenne se mobilisent autour du sujet. Le reporting RSE, en France, est inscrit depuis 2012 dans la loi, et rendu obligatoire pour les entreprises de plus de 500 salariés. Toujours en France, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ont fait adopter en 2017 un projet de loi sur le devoir de vigilance qui vise à responsabiliser les entreprises vis-à-vis de leurs sous-traitants à l'étranger. En 2021, l'Union Européenne (UE) a réalisé une consultation publique sur l'adoption d'un cadre général et obligatoire de diligence raisonnable (due diligence) à mettre en place progressivement, et qui a débouché en 2022 sur une proposition de directive. Toutefois, les instances juridiques nationales ne peuvent suffire à réglementer les activités des multinationales dont la logique

³ L'origine de l'ACV sociale est la pensée cycle de vie des produits/services. Or chaque produit ou service correspond à une filière, qui fournit des éléments pour construire son cycle de vie.

économique est internationale. Face à des entreprises de plus en plus mondialisées et puissantes, les Etats et organisations mondiales se désengagent de la régulation des impacts. Une sorte d'autorégulation se développe puisque les entreprises élaborent, évaluent et contrôlent elles-mêmes les bonnes pratiques sociales et environnementales qu'elles s'appliquent volontairement.

Quand la « hard law » est insuffisante, c'est donc la « soft law » qui s'impose à travers des guides de bonnes pratiques comme la norme ISO 26000 ou encore les politiques RSE. Or, au sein des filières alimentaires d'importation, l'équilibre des forces entre les différentes entreprises en amont et en aval de la filière a son importance pour la pratique de ces règles. Dans le domaine agricole et alimentaire, le pouvoir penche très souvent du côté de l'aval. Les distributeurs ont souvent recours à des cahiers des charges privés pour garantir la provenance socialement vertueuse de leurs produits, car ils ne connaissent que très peu leur chaîne d'approvisionnement, et notamment les fournisseurs situés dans des zones de production éloignées. Ainsi, les fournisseurs se retrouvent en position de faiblesse et risquent d'être déréférencés.

La banane est un produit d'appel phare des étalages des grands distributeurs. Ce fruit tropical a perdu de son exotisme tant il est consommé régulièrement par tout un chacun. L'absence de différenciation possible sur un critère visuel ou gustatif complexifie la segmentation (entre une banane obtenue avec des techniques vertueuses en termes de qualité sanitaire, environnementale et/ou sociale et celle cultivée avec des pratiques classiques). Mise à part pour l'agriculture biologique, la segmentation créée par les certifications ne se répercute que très peu sur la valeur finale du produit mais procure aux fournisseurs une « licence to operate », dans le sens où elles sont devenues nécessaires pour opérer sur le marché européen. Dans cette filière, la force de l'aval est sans conteste, que ce soit pour imposer les normes de production mais aussi pour définir la répartition de la valeur. Les distributeurs laissent à des cahiers des charges privés le soin de garantir la provenance vertueuse de leurs achats (ex : GlobalGap, Filière Qualité Carrefour, ...) du fait de leur connaissance seulement partielle des réalités de l'approvisionnement. Ils se couvrent ainsi des risques possibles provenant de l'amont où les marges de progression existent concernant la réduction d'utilisation de pesticides ou encore l'amélioration des droits de revendications syndicalistes. Dans ce contexte, les producteurs (et les différentes « origines ») se livrent une forte compétition. Pour maintenir leur part de marché et éviter le déréférencement, ils doivent répondre favorablement aux exigences croissantes des distributeurs. Cette filière, particulièrement bien structurée et organisée, et qui concerne le fruit le plus échangé au monde, représente un terrain d'expérimentation pour de nombreux acteurs du commerce durable (certificateurs, distributeurs). Ceux-là envisagent à terme d'étendre les innovations testées dans la filière banane à d'autres filières.

La filière banane export que l'UR GECO (Cirad) connaît très bien, est une bonne illustration d'une filière longue et mondialisée affrontant ces différents défis. L'équipe de chercheurs de l'UR GECO a

tissé des partenariats de long terme (plus de 30 ans) avec certains acteurs influents de cette filière. Ils travaillent en partenariat étroit pour accompagner la transition agroécologique et faire émerger des systèmes de cultures innovants plus durables. L'UR GECO suit les évolutions de cette filière et capte depuis de nombreuses années les signaux forts et faibles indiquant les changements à venir, et notamment ceux concernant le volet social de la durabilité. Dans la filière banane export, les exigences sociales concernent principalement les conditions sociales des maillons les plus vulnérables, les travailleurs des plantations et les populations riveraines. Les acteurs les plus impactants et les plus nombreux à ce niveau de la filière (production) sont de très grandes plantations qui emploient des milliers de travailleurs et affectent profondément leurs conditions sociales. Au fur et à mesure des années, l'UR GECO a constaté une montée de l'intérêt autour de cette thématique (intégration dans les cahiers des charges des distributeurs et des certificateurs, demande d'indicateurs par les interprofessions et les entreprises...).

Ce sont notamment les évaluations menées par le Forum mondial de la banane (FMB)⁴ qui ont accéléré l'émergence de la thématique sur les conditions sociales. Toutes ces études concernent le salaire de subsistance (« living wage »⁵), dont la méthode d'évaluation a été développée par Anker & Anker (2017) à partir des travaux des précurseurs britanniques Rowntree et Morris. En 2016, le FMB s'est associé à Fairtrade International (FI), l'un des principaux membres de la Coalition mondiale pour un salaire vital (GLWC)⁶, pour lancer le projet pilote « Living Wage Advocacy Initiative » (LIWIN), cofinancé par l'IDH, l'Initiative pour le commerce durable⁷, et d'autres entités publiques ou privées. Son objectif est de créer un consensus international sur les marqueurs d'un salaire de subsistance, en utilisant la

⁴ Le Forum Mondial de la Banane, formé à l'initiative de l'ONG BananaLink et de la FAO en 2010, est un groupe interprofessionnel formel qui réunit les opérateurs mondiaux de la banane dessert destinée à l'exportation (producteurs, syndicats de travailleurs, exportateurs, négociants, mûrisseurs, transporteurs, distributeurs du secteur de la grande distribution, certificateurs, ONG, représentants des gouvernements, agences de développement) et la recherche agronomique (Cirad) pour discuter des pratiques de production et de commercialisation dans la filière pour les rendre plus durables.

⁵ Le living wage est défini comme suit : « *Rémunération perçue pour une semaine de travail standard par un travailleur dans un lieu et à un moment donnés, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et les autres besoins essentiels, y compris la prévoyance en cas d'événements imprévus* » (Smith et al., 2017).

⁶ La coalition mondiale pour un salaire vital (GLWC) est un partenariat entre recherche et action pour permettre d'atteindre le « living wage » pour les travailleurs et leurs familles dans le monde entier. Elle est dirigée par des acteurs privés (Anker research Institute, FairTrade Internationale, Rainforest Alliance, Iseal, et Social Accountability International).

⁷ Basé aux Pays-Bas, l'Initiative pour le commerce durable (IDH) a été créée par le gouvernement néerlandais en 2009 pour contribuer à améliorer la durabilité des chaînes d'approvisionnement internationales. C'est une fondation dont le « supervisory board » est constitué d'acteurs du secteur privé (comme Nestlé, Unilever ou World Economic Forum) et le conseiller principal du ministre allemand de la coopération économique. IDH reçoit des dons de différents gouvernements (Suisse, néerlandais, danois et norvégien). IDH travaille au total sur 11 filières différentes comme le café, le cacao ou l'habillement.

méthodologie développée par Anker & Anker (2017). Ces repères peuvent servir de base aux futures négociations salariales et aux interventions visant à fixer un salaire minimum dans le secteur de la banane export de chaque pays. D'après la FAO, l'initiative se veut multipartite, impliquant à la fois les travailleurs et les producteurs de bananes, mais aussi les distributeurs et les gouvernements des pays exportateurs et importateurs. Cette méthode est basée sur le calcul des coûts pour une famille de taille moyenne dans le contexte de la région, pour couvrir les besoins alimentaires et de logement, ainsi que d'autres besoins dits « *non alimentaires et non de logement* » (couverture santé, éducation, électroménager, habillement, hygiène, téléphone portable, loisirs et culture) (Smith et al., 2017). Le niveau de salaire de subsistance doit servir de base concrète pour les négociations visant à combler l'écart entre les salaires réels et cette référence.

Encadré n°1 : La méthode du « living wage » ou Méthode Anker & Anker (Anker & Anker, 2017)

La première étape est de constituer un salaire de subsistance de référence pour une famille de référence.

- *Premièrement, la taille de la famille de référence est calculée à partir de données secondaires (Taille moyenne des ménages, répartition des ménages par nombre de membres, indice synthétique de fécondité et taux de mortalité des moins de 5 ans).*
- *Puis les coûts de l'alimentation sont estimés pour la famille de référence. Pour cela, le calcul se base sur une estimation du nombre requis de calories d'après les directives de la FAO et de l'OMS à partir duquel un régime modèle est estimé (d'après des tableaux Excel spécialement développés pour aider à créer un modèle nutritif en accord avec les préférences locales et 'relativement peu cher'). Puis le coût de ce régime modèle est calculé à partir des prix locaux de la nourriture (données primaires et secondaires).*
- *Puis les coûts pour le logement sont estimés. Un standard de logement décent est défini à partir des standards minimum internationaux, des conditions de logement locales provenant d'enquêtes auprès des ménages et de registres, et des normes de logement locales émanant des gouvernements et des ONG, ainsi que de discussions avec les travailleurs et les informateurs clés. Le coût de la location d'un logement répondant à cette norme de base est ensuite estimé grâce aux visites d'un éventail de logements locatifs acceptables et inacceptables dans la localité. Il est précisé que : « Dans les endroits où les marchés locatifs ne sont pas très développés, comme dans de nombreuses zones rurales, le coût d'utilisation des logements occupés par leurs propriétaires est utilisé pour estimer les coûts locaux du logement » (Anker & Anker, 2017). A cela sont ajoutés les coûts de la maintenance et de petites réparations obtenus lors d'enquêtes de terrain ainsi que les taxes et impôts s'il y en a (données secondaires).*
- *Pour gagner du temps, le coût des autres dépenses essentielles est estimé par le calcul suivant :*

$\text{Coût des autres dépenses} = (\text{dépenses non alimentaires et non liées au logement} / \text{dépenses alimentaires tirées d'une enquête récente sur les dépenses des ménages}) \times (\text{coût du régime modèle calculé précédemment})$

Il est précisé qu'il faut prêter attention à la manière dont les données sur les dépenses des ménages utilisées pour estimer les autres besoins essentiels sont classées et mesurées, et procéder à des « ajustements » chaque fois que cela est nécessaire. Une attention toute particulière est censée être donnée à l'éducation et à la santé. En effet, les montants correspondants estimés sont vérifiés par rapport aux informations collectées sur le terrain concernant l'éducation (Coût local typique de l'éducation des enfants jusqu'à la fin de l'école secondaire) et les soins de santé décents (Coût typique par visite pour chaque type de prestataire – données primaires - ainsi que le nombre moyen de visites par personne et par an auprès de différents types de prestataires de soins de santé – données secondaires), et sont augmentés si nécessaire.

- Enfin, une marge supplémentaire de 5% est ajoutée pour la « durabilité » et les événements imprévus, et si besoin 5% ou un jour de living wage supplémentaire pour les parents et les proches.
- L'addition de l'ensemble des coûts calculés précédemment nous donne le « Coût d'une vie basique mais décente pour une taille de famille de référence » (Figure 1). Pour obtenir le salaire de subsistance de référence il faut diviser le « Coût de la vie basique mais décente pour une taille de famille de référence » par le nombre de travailleurs à plein temps par famille - calculé à partir de données secondaires (Taux d'activité, taux de chômage et taux d'emploi à temps partiel par âge, sexe et lieu de résidence) puis ajouter les taxes et déductions salariales (données secondaires).

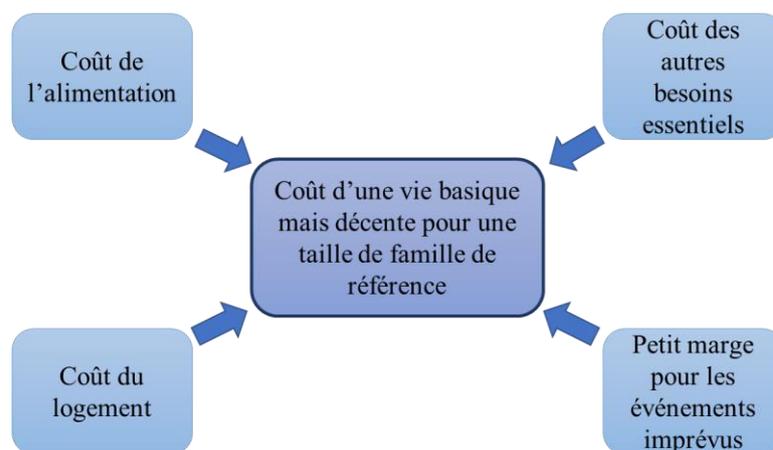


Figure 1 Coût pour avoir une vie basique mais décente pour une taille de famille de référence
(Source : Anker & Anker, 2017)

Ceci est la manière classique d'obtenir le salaire de subsistance de référence pour une région ou un pays (souvent nommé « Full-fledged Anker methodology »). Il existe aussi une autre manière de faire

(souvent nommé « Anker reference value ») pour gagner du temps. Les « Anker reference values » sont calculées à partir d'une régression linéaire des données de 40 références faites pour d'autres pays avec la « Full-fledged Anker methodology ».

La deuxième étape est de calculer le prevailing wage c'est-à-dire le salaire actuellement reçu par le travailleur pour le comparer à la référence.

- Le prevailing wage est composé du salaire payé.
- Les allocations et bonus en espèces sont ajoutés.
- Les avantages en nature offerts par l'entreprise sont identifiés et évalués afin de savoir s'ils peuvent être intégrés au prevailing wage⁸. Leurs valeurs monétaires sont évaluées à partir du coût pour l'employeur qui le fournit, leur valeur sur le marché et le coût de remplacement pour le travailleur. La valeur utilisée doit généralement être la plus basse des évaluations (coût pour l'employeur, valeur de remplacement sur le marché), et l'éventuelle participation des travailleurs doit être déduite. Puis il faut vérifier que le montant des avantages en nature ne dépasse pas la limite acceptée (un certain pourcentage du « prevailing wage »).

L'objectif est de comparer les « prevailing wage » et les salaires de subsistance de référence pour combler l'écart.

Travailler à l'augmentation des salaires et à l'amélioration des conditions sociales des travailleurs est primordial. Ce postulat n'est pas remis en cause par l'équipe « évaluation des impacts sociaux » de l'INRAE et du Cirad. Toutefois, l'équipe soulève de nombreuses critiques sur la méthode Anker & Anker et son utilisation dans la filière banane dessert pour l'exportation, malgré son apparent intérêt pour le progrès social.

Ces critiques empiriques proviennent des observations faites par les équipes du Cirad dans les terrains du Sud ainsi que de leurs discussions avec les acteurs des filières, notamment celle de la filière banane dessert pour l'exportation. Elles concernent l'utilisation dans les pays dits en développement de méthodes monétaires créées pour et par des pays occidentaux. Tout d'abord, la constitution des salaires de subsistance de référence par pays⁹ est en partie basée sur des données secondaires. Or les données sont souvent absentes ou obsolètes. Par ailleurs, la méthode est uniquement monétaire, alors que dans les pays en développement, il n'y a pas toujours un marché pour tous les biens et les services. Le prix

⁸ Les avantages en nature dans la méthode Anker & Anker doivent répondre aux critères qui suivent : doivent être considérés comme présentant un avantage et une valeur pour les travailleurs ou leur famille et pour un usage personnel ; Doivent être en accord avec un standard minimum « Cette exigence vise à garantir que l'octroi d'avantages en nature est compatible avec le concept de décence d'un salaire de subsistance. » ; Doivent être donnés tous les ans et garantis ; Habituels pour un secteur d'activité lorsqu'il s'agit d'estimer les salaires généralement pratiqués dans un secteur d'activité ; Doivent être inclus dans la liste fournie par le guide.

⁹ Nous parlerons de ceux produits par GLWC qui sont principalement utilisés.

n'a pas de sens quand les services sont inaccessibles ou n'existent pas. En outre, la méthode d'Anker & Anker propose des comparaisons entre pays (et donc entre origines en compétition) qui ont peu de sens puisque sont comparés des contextes socioéconomiques trop différents quant à l'accès réel aux services. Ceci peut entraîner des problèmes de concurrence déloyale entre fournisseurs. Enfin, exceptées concernant les conditions de logement locales, la méthode n'offre pas aux principaux intéressés l'opportunité de s'exprimer sur leurs propres conditions sociales. Des normes internationales et nationales sont utilisées comme base pour calculer le salaire décent, ce qui peut, dans certains cas, être en déconnexion totale avec la réalité¹⁰. La méthode du living wage de Anker & Anker est teintée d'ethnocentrisme occidental : c'est une méthode d'abord développée par des chercheurs du Nord pour des pays du Nord, puis transposée aux pays dits en développement sans prendre en compte leurs spécificités ni leurs représentations.

L'équipe en « Evaluation des impacts sociaux » de l'INRAE et du Cirad a adopté un positionnement critique vis-à-vis de la méthode Anker & Anker dès sa première utilisation dans les évaluations du FMB. A cette époque, s'est instaurée une relation dialectique entre le FMB, fervent utilisateur de méthodes monétaires et l'équipe INRAE / Cirad, qui en soulignent les limites. Ces échanges ont conduit l'équipe INRAE / Cirad à produire des critères de « validité » - selon elle - issus des critiques précédentes, pour qu'une méthode d'évaluation du « niveau de vie » soit adaptée aux contextes des pays du Sud. Ces critères de « validité » empiriques sont les suivants : la méthode doit s'intéresser aux conditions sociales ; pouvoir être appliquée même quand il n'y a pas de marché pour certains services, c'est-à-dire quand il n'y a pas de prix, ou quand leur qualité n'est pas bonne ; prendre en compte les représentations des intéressés, ici les travailleurs de la plantation et leurs familles ; permettre de faire des comparaisons sensées et complètes entre des pays, des secteurs, y compris quand les contextes socio-économiques sont différents.

A l'époque, aucun acteur de la filière n'a prêté une oreille attentive aux critiques formulées par l'équipe et aucun partenariat n'a pu être élaboré. La méthode Anker & Anker a fait du chemin par la suite. Portée par IDH, elle a progressivement pris une place hégémonique. Ce sont principalement des acteurs privés (IDH et GLWC) qui maîtrisent la méthodologie, et se contentent de la diffuser sans en détailler les bases théoriques ni les choix méthodologiques. Les limites méthodologiques présentées ci-dessus ne sont jamais mises clairement en lumière, ce qui témoigne d'un manque de transparence. Par ailleurs, il est très difficile d'accéder aux détails des calculs du salaire de subsistance de référence. A priori, lorsque les données nationales sont absentes, il arrive qu'elles soient remplacées par les données d'un autre pays, compromettant la validité de la référence calculée. De plus, pour remédier à l'impossibilité de calculer

¹⁰ Par exemple, la norme concernant le logement est créée à partir des normes internationales et nationales amendées avec quelques informations locales. Le coût standard du logement suivant cette norme est calculé à partir des prix du marché de l'immobilier. Toutefois, il arrive que ce standard n'existe pas sur le marché de l'immobilier de la région, ou alors il existe mais est largement inaccessible à la population concernée.

des salaires de subsistance de référence à partir d'études complètes (« *Full-fledged Anker methodology* »), les « *Anker reference values* » sont aussi utilisées (Encadré n°1). Ainsi, de nombreuses références additionnelles sont disponibles sans avoir besoin de faire des études coûteuses de terrain et donc sans connaître les contextes spécifiques. D'autre part, pour calculer les « *prevailing wages* » (c'est-à-dire les salaires réels que l'on cherche à comparer à la référence), les producteurs remplissent une matrice salariale qui prend en compte le salaire propre ainsi que les avantages en nature¹¹. La méthode de calculs des avantages en nature n'est pas claire (Encadré n°1), ce qui ne permet pas de garantir une homogénéité des résultats. Or la justesse de tous ces calculs est primordiale puisqu'ils peuvent à l'avenir servir de base pour des négociations salariales.

IDH et les défenseurs de la méthode du living wage monopolisent l'attention, et laissent la méthode Anker & Anker apparaître comme la seule possibilité raisonnable pour l'évaluation du « niveau de vie ». Elle n'est que très peu contestée et discutée. Les distributeurs s'engagent pour l'atteinte du « living wage » auprès de ces acteurs privés, sans assumer - pour le moment - de responsabilité dans la démarche, c'est-à-dire sans promettre de mieux payer les bananes ! Ils portent uniquement le discours et souhaitent l'imposer aux fournisseurs. Serait-ce une opportunité pour les distributeurs, éloignés de la production, de se protéger vis-à-vis des réglementations (pression réglementaire de la diligence raisonnable) et des possibles scandales en reportant la responsabilité sur l'amont de la chaîne ? Les distributeurs appuient la diffusion de la méthode du living wage à travers les certificateurs, qui y trouvent eux-mêmes un outil simple à utiliser (partenariats IDH avec FairTrade et avec RainForest Alliance). Ainsi, les certificateurs aident (volontairement ou non) les distributeurs à justifier la pression sur les producteurs, à qui sont imposées de nouvelles exigences sans contrepartie, qu'elle concerne un meilleur prix final de la banane, des garanties contractuelles ou le partage des risques. Différents producteurs de la filière se plaignent de ce conformisme méthodologique. Enfin, la méthode du living wage n'intègre pas assez les syndicats des travailleurs. Le risque est de limiter leur capacitation mais aussi de freiner les possibilités de négociations salariales puisqu'un plafond - le salaire de subsistance de référence - sera défini. Ainsi, cette méthode peut être perçue comme réductrice dans la montée en compétence des syndicats mais aussi pour la progression régulière des salaires. Or, comme ils le précisent eux-mêmes, les syndicats sont indispensables pour défendre les intérêts des travailleurs face aux risques de falsification lors des audits de certification.

¹¹ IDH a développé un outil « *Salary matrix* » qui s'appuie sur la méthode du living wage. Cet outil disponible en ligne facilite l'inventaire des données nécessaires au calcul du salaire réel. Le producteur peut aussi sélectionner le salaire de subsistance de référence et générer un rapport de comparaison entre salaire réel et référence. Six types de références sont disponibles dont les études complètes de GLWC (« *Full-fledged Anker methodology* ») ; celles basées sur la régression linéaire de GLWC (« *Anker reference value* ») ; et 4 autres types toutes basées sur la méthode du living wage de Anker & Anker.

C'est dans ce contexte que les critiques de l'équipe INRAE / Cirad ont fini par trouver un écho auprès de l'entreprise B.

Une partie des producteurs qui emploient des travailleurs concernés par le « living wage », ont adopté un comportement de rejet vis-à-vis de la méthode Anker & Anker, se retranchant notamment derrière les critiques suivantes : ignorance du dialogue social, limite voire sape les négociations salariales et donc entrave la montée en compétence des syndicats ; imposition d'un standard unique qui manque de transparence, notamment dans la prise en compte des avantages en nature ; comparaisons injustes entre producteurs concurrents ; risque d'accentuer les distorsions entre compétiteurs et secteurs ; augmentation de l'emprise de l'aval sur l'amont avec une absence de responsabilité partagée ; à ceci est liée l'absence de considération pour la soutenabilité économique, puisque la méthode est déconnectée du prix de vente de la banane ; risque de créer une boucle de rétroaction prix-salaire et donc de l'inflation dans les zones rurales ; atteinte à la souveraineté des Etats dans les pays dits en développement, puisqu'un institut privé juge de la décence ou de l'indécence des salaires nationaux. L'un des représentants des producteurs affirme que d'une part, avec cette méthode, « *On tire des comparaisons entre ce qui n'est pas comparable* »¹² et que d'autre part, « *Les syndicats en ont assez que les certificateurs se fassent leurs avocats* ». Bien entendu, il faut aussi imaginer que ces mêmes producteurs ont tout intérêt à limiter l'accès à leur politique salariale pour maintenir leur avantage concurrentiel et pour éviter les progressions salariales.

Les réflexions de l'équipe de recherche autour d'une approche alternative à la méthode Anker & Anker pour évaluer les conditions sociales ont donc repris suite à la collaboration de l'entreprise B. Cette multinationale spécialisée dans la production, le transport et l'importation de fruits et légumes, principalement de la banane dessert, déjà accompagnée par le Cirad dans sa transition agroécologique (TAE) pour les aspects pratiques agronomiques, a donné son accord pour être le premier terrain d'expérimentation de l'approche nouvelle. Les objectifs de l'entreprise étaient d'une part de participer à l'élaboration d'un contre discours à la méthode Anker & Anker, mais aussi de mettre en évidence les actions sociales qu'elle réalise et qu'elle considère comme mal comptabilisées avec la méthode du living wage.

En parallèle, Vitropic S.A., laboratoire de culture in vitro français spécialisé dans les espèces agronomiques tropicales, a fait part de son intérêt vis-à-vis du projet. La compétition ardue pousse Vitropic à se différencier de ces concurrents (capables de proposer des vitroplants moins coûteux) en mettant en valeur son accompagnement agronomique (conseil, expertise et suivi en lien avec l'approvisionnement en plants). Dans le cadre de son développement à l'international, Vitropic estime qu'il est stratégique de proposer à ses clients un accompagnement de la transition vers la durabilité. Bien que toujours susceptibles d'amélioration, les méthodes d'évaluation économiques et environnementales

¹² Tous les verbatims dans le manuscrit sont écrits en italique et entre guillemets, précédés ou suivis de la dénomination de la personne.

des effets de la transition agroécologique sont bien connues et pratiquées. En revanche, les méthodes d'évaluation sociale sont trop peu développées. Or le Cirad, partenaire historique de Vitropic, possède une longueur d'avance dans ce domaine, dont Vitropic pourrait profiter pour se positionner sur un créneau original d'accompagnement « social » de la transition agroécologique. Vitropic s'intéresse donc à la dimension sociale.

L'équipe de recherche INRAE / Cirad a ainsi monté un projet de thèse Cifre avec Vitropic et un partenariat avec l'entreprise B pour qu'elle mette à disposition un terrain d'expérimentation. L'objectif du projet de thèse est de trouver et de mettre en œuvre une méthode pour évaluer correctement les conditions sociales des travailleurs. Les critères de « validité » auxquels doit répondre la méthode émanent des critiques faites aux méthodes monétaires – telle que la méthode Anker & Anker – et ont été énoncés précédemment. Ils sont inspirés par la connaissance des terrains du Sud.

Au cours du projet de thèse, l'équipe de recherche ne trouvera aucune méthode existante qui corresponde aux critères énoncés. En conséquence, elle se nourrira d'approches existantes qu'elle combinera pour construire un nouveau modèle, basée sur une nouvelle définition des conditions sociales et une nouvelle manière de les évaluer, la démarche Consensual Services Deprivation Approach (CSDA). Les conditions sociales y sont définies à travers l'accès décent aux services de base prioritaires. L'originalité de la démarche CSDA est de combiner l'approche de la pauvreté relative et multidimensionnelle (Townsend, 1979), la prise en compte des normes sociales à travers les représentations des personnes (Dubnoff, 1985), et l'importance des services sociaux pour la santé (Rostila et al., 2012). La création de cette démarche, aussi appelée Neighbour auprès des professionnels de la filière, est teintée par le positionnement critique de l'équipe de chercheurs ainsi que par sa connaissance de la filière et des pays dits en développement. La création de la démarche CSDA et son fonctionnement sont largement détaillés dans le manuscrit.

L'équipe de recherche, avec la collaboration active de la multinationale B, a mis en œuvre pour la première fois la démarche CSDA. Les deux parties s'accordent sur le terrain d'expérimentation et les équipes de la multinationale B sont mobilisées afin de permettre cette mise en œuvre (ouverture du terrain, identification et mobilisation des parties prenantes dont les familles de travailleurs et les familles riveraines). Les résultats et l'avancement de la mise en œuvre sont régulièrement discutés avec les équipes de la multinationale B qui apportent ses réflexions sur la méthode et sa mise en œuvre.

Cette première expérimentation confirme que CSDA fonctionne et qu'elle tient ses promesses. La démarche permet d'évaluer les conditions sociales des travailleurs à travers l'accès aux services sociaux. Par ailleurs, elle fonctionne dans un pays dit en développement en l'absence de marchés pour certains services et prend aussi en compte les représentations des personnes concernées (sans projeter sur le terrain les préjugés d'autres sociétés) puisque les familles s'expriment elles-mêmes sur la sélection et l'évaluation des services prioritaires et donc sur leur représentation de leurs propres conditions sociales. Enfin, la démarche CSDA a permis des comparaisons entre plusieurs sites. Les résultats incluant des

recommandations d'actions sociales pour améliorer l'impact social de l'entreprise B auprès des travailleurs, sont présentés aux équipes de l'entreprise B, dont l'ensemble de l'équipe de direction et le directeur lui-même. Malgré l'exposition des limites de la démarche CSDA, l'engouement est visible. Les managers des différentes équipes s'emparent rapidement des résultats et y voient déjà de nouveaux usages : mise en œuvre sur l'ensemble de leurs plantations dans différents pays, contrats de progrès à partir des recommandations faites pour réorienter et améliorer leurs actions sociales RSE sur le premier terrain étudié, formation des équipes RSE pour utiliser la démarche en routine afin de suivre et d'évaluer les actions sociales réalisées, communication au sein de la filière pour proposer un contre discours à la méthode Anker & Anker. Les idées fusent et conduisent à une poursuite de la collaboration.

D'une part, l'entreprise B et l'équipe de recherche s'accordent sur la volonté de consolider la démarche et de tester sa robustesse en l'expérimentant sur un second terrain plus complexe et sensible. Ceci permet de comparer les résultats des deux terrains. Il est aussi décidé que l'équipe RSE locale sera formée plus profondément à la démarche, afin de se l'approprier. Par ailleurs, l'entreprise B souhaite mettre en œuvre des actions sociales pour combler les manques identifiés lors de la première étude. Elle s'empare de la démarche comme outil pour progresser socialement et non plus seulement comme un outil de communication des impacts favorables ou comme une nouvelle standardisation possible en opposition au « living wage ». Elle se l'est appropriée beaucoup plus, bien au-delà de l'objectif de départ qu'elle s'était donnée. Ceci s'accorde avec la posture constructiviste et post-moderne de l'équipe de recherche qui cherche à produire d'une part des connaissances actionnables, mais aussi une transformation sociale. D'autre part, les deux parties s'accordent sur la volonté de diffuser la nouvelle démarche créée et mise en œuvre, non plus comme une opposition à la standardisation du « living wage » (car c'est trop tard) mais bien comme une démarche complémentaire et alternative. Il faut dire qu'au cours de la thèse, la méthode Anker & Anker a conforté sa position dominante dans la filière. Le sujet du « niveau de vie » des travailleurs agricoles est devenu brûlant et s'est retrouvé au cœur des préoccupations de tous les maillons de la filière, qui montre la volonté de standardisation du « living wage ».

Vingt distributeurs de quatre pays différents (Allemagne, Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas), coordonnés par IDH et la GIZ¹³, ont publié ce 9 février 2024 une déclaration commune concernant leur engagement pour le « living wage ». En parallèle, FairTrade a lancé en octobre 2023 une nouvelle offre pour garantir les salaires et revenus décents des travailleurs et petits producteurs et favoriser la prise de responsabilité par les distributeurs à travers le paiement d'un prix minimum¹⁴. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) poursuit son travail sur le sujet avec son projet de « Fixation des salaires adéquats » lancé en octobre 2022 avec le soutien du ministère néerlandais du commerce extérieur et de la coopération au développement. En mars 2024, une session spéciale concernant le « living wage » a

¹³ La GIZ est l'agence de coopération internationale allemande pour le développement.

¹⁴ L'offre comprend trois éléments - le prix minimum Fairtrade (FMP), le prix de référence pour un salaire vital (LWRP) et la différence Fairtrade pour un salaire vital (LWD - différence entre le FMP et le LWRP).

été organisée à la 4^{ème} conférence mondiale du FMB à Rome. L'ONG BananaLink, spécialisée dans la montée en compétence des organisations syndicales et l'amélioration du dialogue sociale et des négociations salariales, s'intéresse maintenant au sujet et organise des ateliers d'échanges financés par IDH et six distributeurs. Après la montée au créneau des producteurs africains, les ateliers d'échanges ont été réorganisés afin d'intégrer au préalable le partage de connaissances entre syndicats et producteurs, avant de négocier un accord de branche avec les autres acteurs de la filière africaine. Enfin, dans le Groupe de Travail n°1 « Répartition de la valeur et responsabilité partagée dans la filière » de l'Initiative Française pour une Banane Durable (IFBD)¹⁵ ont lieu des discussions méthodologiques pour appréhender le « niveau de vie » des travailleurs avec l'objectif de déterminer une charte commune de bonnes pratiques sur le marché français. Progressivement, certaines critiques envers la méthode Anker & Anker semblent avoir été entendues puisque l'importance d'intégrer la négociation salariale et de consulter les syndicats de travailleurs dans la constitution du « living wage » est mise en avant, tout comme la nécessité d'utiliser des données primaires. De plus, certains acteurs essaient de réellement mobiliser l'ensemble des maillons de la filière pour une responsabilité partagée (comme FairTrade avec le prix minimum garanti).

Toutefois, la diffusion de la démarche CSDA par chacune de ces tribunes (FMB à Rome, Atelier d'échanges en Côte d'Ivoire, GT1 de l'IFBD en France) reste pertinente. Elle offre une autre manière d'appréhender les conditions sociales dans lesquelles vivent les travailleurs. La diffusion de la démarche CSDA assure un (léger) contre-feu face au rouleau compresseur du « living wage ». Contre-feu nécessaire pour ne pas réduire la pauvreté à sa seule dimension économique, individuelle et de nature absolue. La pauvreté peut être vue comme complexe, multidimensionnelle et de nature relative. Ainsi, l'équipe de recherche adopte un positionnement critique, d'un point de vue scientifique mais aussi au sein de la filière étudiée, puisqu'elle propose de faire sortir cette dernière de son conformisme méthodologique. En outre, la notion de « responsabilité partagée » et d'« achats responsables » sont en train d'émerger au sein de la filière. Les producteurs appuient cela, notamment pour obtenir une contrepartie aux exigences sociales qui s'imposent progressivement. Ils souhaitent que l'ensemble des maillons de la filière participent à l'amélioration du salaire décent. Par ailleurs, ils veulent que les distributeurs prennent conscience que les conditions sociales des travailleurs et les actions sociales menées sur le terrain (très éloignées des yeux des distributeurs) par les producteurs vont au-delà du salaire. La diffusion de la démarche CSDA participe à cela, même si l'entreprise B se pose encore la question de la stratégie de communication des résultats de sa mise en œuvre.

¹⁵ L'Initiative Française pour une Banane Durable lancée en 2023 est une plateforme multi-acteurs, réunissant les principaux acteurs de la banane dessert en France, et dont l'objet est de définir collectivement et mettre en œuvre de manière volontaire des actions visant à faire progresser le niveau de durabilité de la filière de la banane en France via une feuille de route et un plan d'actions pluriannuels. La coordination des travaux est assurée par le Cirad, le certificateur Max Havelaar France, l'ONG BananaLink et l'Association Interprofessionnelle de la Banane (AIB).

Pour conclure, la durabilité est un sujet très discuté dans les filières agricoles et agroalimentaires. Le concept est encore flou, mal documenté et difficile à opérationnaliser, principalement concernant la dimension sociale. Pour accompagner les filières dans leur transition vers plus de durabilité, il est indispensable de s'intéresser à cette dimension sociale et de créer des outils qui conduisent à un réel progrès social. Le contexte de la filière banane export est soumis aux mêmes tensions. Des questionnements ont émergé concernant la manière d'évaluer correctement les conditions sociales des travailleurs, maillons les plus vulnérables de la filière, notamment dans le contexte spécifique des pays dits en développement. Ceci conduit à poser la question de recherche générale suivante : **Dans ce contexte de transition, existe-t-il une démarche permettant d'évaluer correctement les conditions sociales des travailleurs des filières agricoles dans les pays du Sud ?**

CHAPITRE 1 - ETAT DE L'ART

Notre question de recherche est *Dans ce contexte de transition, existe-t-il une démarche permettant d'évaluer correctement les conditions sociales des travailleurs et des petits producteurs des filières agricoles dans les pays du Sud ?*

Afin de préciser l'objet de la recherche, les différents termes de la question générale de recherche sont explicités dans cette partie. Tout d'abord, la *transition* vers plus de durabilité est discutée à travers l'évolution des préoccupations sociétales, l'apparition du concept de développement durable et sa difficile mise en œuvre (I.). Ceci permettra de mettre en évidence un premier gap de connaissances scientifiques. Dans les filières agricoles, les travailleurs agricoles des pays du Sud sont les maillons vulnérables. Les acteurs influents de ces filières connaissent mal leurs conditions sociales, en partie parce qu'ils disposent d'outils non adaptés pour les évaluer. Nous expliciterons ici ce que nous entendons par *filières agricoles, travailleurs des pays du Sud* et *évaluation des conditions sociales*. (II.). Ceci permettra de mettre en évidence un second gap de connaissances. Les objectifs de la recherche et les questions de recherche sont ensuite explicités (III.).

I. La dimension sociale négligée de la durabilité

Le terme transition évoque ce qui est passager, fugace, et rappelle le fait de passer d'un état à l'autre. Dans le langage courant, la transition évoque l'idée d'une période entre deux états stables qui ne dure pas. Le terme renvoie à un moment d'incertitude qui peut mener à la fois vers le mieux ou le pire. Elle s'apparente au mouvement perpétuel, à un continuum qui s'inscrit dans un flux continu de transformation du monde. Le terme transition est maintenant largement utilisé dans différentes disciplines scientifiques et se réfère souvent à un passage non linéaire d'un équilibre dynamique à un autre (Loorbach et al., 2017).

Les préoccupations sociales ont pris de l'ampleur récemment dans nos sociétés, bien après celles concernant l'environnement (1.). La volonté est de minimiser les effets négatifs de nos modes de vie, sans les modifier en profondeur, sans rupture. Pour transitionner vers des pratiques plus durables, le concept de développement durable est devenu ubiquiste sans toutefois convaincre totalement, notamment en raison de son caractère flou et de la prédominance de l'impératif écologique sur le social (2.). De nombreuses théories et champs de recherche sont apparus portant une approche de la durabilité faible, comme la théorie de la Modernisation Ecologique ou les Sustainability Transition studies (3.). Dans le secteur agricole, la transition agroécologique est un cadre prisé pour favoriser la transition vers des pratiques plus durables, qui a tenté d'intégrer les aspects sociaux (4.). Du fait notamment de l'apparition tardive des exigences sociales et de la complexité des phénomènes sociaux, les concepts et théories précédents négligent la dimension sociale de la transition (5.).

1) Des préoccupations environnementales avant d'être sociales

Pendant les Trente glorieuses (1945-1973) les pays industrialisés occidentaux ont connu une forte croissance économique du fait d'innovations technologiques, de ressources renouvelables et non-renouvelables largement disponibles, et d'une croissance démographique soutenue. Les échanges de matières premières et de produits manufacturés se sont mondialisés. Les modes de production agricole se sont intensifiés grâce aux développements techniques et chimiques partout dans le monde (2^{ème} révolution agricole ou « Révolution Verte »).

Dans les années 70, les chocs pétroliers et les catastrophes naturelles accentuent les questionnements autour de la croissance perpétuelle. Georgescu-Roegen (1995) rappelle que la croissance économique ne peut s'accroître indéfiniment dans un monde où l'énergie et les matières premières sont limitées. Illich (1973) et Latouche (1986) partagent les mêmes constats : le développement comme il est entendu est dans une impasse écologique, et il devient urgent de prendre conscience de l'épuisement de nos ressources et de la vulnérabilité de nos sociétés. Dans son ouvrage *Le Principe Responsabilité* (publié en allemand en 1979 et traduit en 1990 en français), Jonas (1990) a introduit le concept de responsabilité des générations actuelles à agir de manière à garantir aux générations futures la permanence d'une vie humaine sur Terre. En se posant la question « *Pourquoi l'humanité doit exister ?* », il reconsidère les rapports entre l'humanité et son environnement. L'humanité est en capacité technologique de détruire l'environnement et donc de s'autodétruire (Jonas, 1990).

Le rapport Meadows, intitulé *The limits to growth* (Meadows et al., 1972) cristallise les préoccupations environnementales et les doutes quant à la pérennité de la croissance. Il alerte sur les conséquences d'une croissance économique et démographique exponentielle. Selon ces auteurs, sans stabilisation de l'activité économique et de la démographie, l'épuisement des ressources naturelles et non renouvelables et la pollution entraîneront un effondrement global. Les auteurs plaident en faveur d'« *une transition vers l'équilibre global* » grâce à une gouvernance mondiale, centralisée et rationnelle de l'environnement. Au cours du 20^{ème} siècle, suite à la prise de conscience des limites des ressources naturelles, les populations des pays industrialisés occidentaux exigent des mesures pour respecter l'environnement.

D'autre part, un nouvel ordre économique mondial s'organise avec l'accès à l'indépendance d'anciennes colonies qui deviennent malgré elles, le « *tiers-monde* ». En 1949, le président des USA Truman évoque dans son discours inaugural le devoir de son pays de diffuser les connaissances techniques et l'assistance aux pays dits « *sous-développés* » pour qu'ils s'améliorent et croissent (Truman, 1949). En 1960, les travaux de Rostow font grand bruit en décrivant le développement comme un processus composé de cinq séquences que suivraient l'ensemble des sociétés (phase d'immobilité, phase où les conditions préalables au décollage se réunissent, phase de décollage, phase de maturité, phase ultime où les besoins essentiels et la consommation de masse sont satisfaits) (Rostow, 1960). Chez Rostow et dans les discours des organisations internationales et des pays Occidentaux, le développement est teinté par l'idéologie

capitaliste et libérale : une société est avancée et développée si elle affiche une croissance économique forte et une économie florissante et si les habitants profitent de la croissance économique pour pratiquer une consommation de masse. Dans cette vision, le développement est l'obtention d'une croissance économique et se mesure via le Produit Intérieur Brut (PIB)¹⁶.

Encadré n°2 : qu'est-ce qu'un pays dit en développement ?

Dans les années 50-60, les expressions « pays du tiers-monde », « pays sous-développés » ou « en voie de développement » se sont largement répandues dans les discours des organisations internationales responsables de la lutte contre la pauvreté et de l'aide au développement, mais aussi des pays Occidentaux « développés ». Ces termes désignent les pays à faibles et moyens revenus, inférieurs à ceux des pays dits développés (ceux qui affichent une économie moderne et complexe et aident financièrement et techniquement les pays « sous-développés »). Ainsi, depuis les années 60, les termes « sous-développés » et « tiers-monde » sont remplacés par le terme générique de « pays en développement » (dont font aussi partie la tranche la plus basse, les « pays les moins avancés ») en opposition aux pays « développés ». Ceci permet d'intégrer l'idée de mouvement et de ne plus utiliser des termes considérés alors comme péjoratifs. Jusque dans les années 90, le développement d'un pays était surtout évalué en fonction de son PIB. Ainsi, un pays était jugé « en développement » lorsque son PIB était inférieur à un certain seuil et que son économie était peu mature et peu complexe. En 1990, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a adopté l'Indice de Développement Humain (IDH)¹⁷. Désormais, le développement d'un pays s'évalue par son PIB mais aussi par le niveau de l'accès aux soins de santé et à l'éducation. Enfin, avec l'apparition du concept de développement durable, les Nations Unies ont adopté les Objectifs de Développement Durable comme indicateurs de développement (United Nations, 2015).

La définition d'un pays en « développement » n'est toujours pas claire. Depuis 2016, la Banque Mondiale se refuse à utiliser les termes « pays développés » et « en développement » (Fantom et al., 2016), au motif que ces notions sont plus complexes qu'il n'y paraît (Khokhar & Serajuddin, 2015). Elle classe les pays en 4 groupes en fonction du PIB par habitant (pays à faible revenu, pays à revenu moyen inférieur, pays à revenu moyen supérieur et pays à revenu supérieur). Au contraire, le PNUD et les Nations Unies continuent à utiliser les termes « pays développés » et « pays en développement » (qui intègre les pays émergents, les pays nouvellement industrialisés, les pays les moins avancés) mais se basent principalement sur l'IDH et l'IDHI dans ces rapports annuels (UNDP, 2022).

¹⁶ Le Produit Intérieur Brut est un indicateur économique qui vise à mesurer la richesse créée par tous les agents, privés et publics, sur un territoire national pendant une période donnée (INSEE, 2021).

¹⁷ L'Indice de Développement Humain est un indicateur de développement humain. En 1990, il se fondait sur trois critères : PIB/habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation des enfants (UNDP, 1990). Puis en 2010, la formule a évolué pour calculer l'IDHI (Indice de Développement Humain selon les inégalités).

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) quant à elle, laisse les pays s'auto-déclarer « en développement » s'ils le souhaitent, et les autres pays peuvent contester cette décision (OMC, s. d.). Toutefois, quel que soit le terme, le classement des pays selon la notion de développement distingue ceux qui ont besoin d'aide pour se développer économiquement et sortir de la « pauvreté » (concept bien complexe, nous le verrons plus tard). En fait, cela sous-entend qu'ils ont besoin d'aide pour que leurs conditions sociales convergent vers celles des pays occidentaux, c'est-à-dire pour qu'ils adoptent le modèle occidental. Ainsi, mêmes adoucies, les formulations sont toujours porteuses d'une évaluation, d'une comparaison au modèle occidental et d'une injonction à s'y conformer. Comme les travaux d'Escobar (1992, 1995) sur le post-développement l'expliquent, le concept de développement est sous-tendu par une vision colonialiste – une vision de domination des pays développés, anciens colonisateurs, sur les pays sous-développés, anciennes colonies – libérale et capitaliste. Lorsque Truman évoque le sous-développement, il le fait lors d'une période charnière entre colonialisme et néocolonialisme - compris comme la continuation du colonialisme occidental sans les aspects de contrôle territorial et frontalier, mais avec des éléments de contrôle politique, économique et culturel (Banerjee & Prasad, 2008). Tous ces « développements » sont porteurs de l'idée d'une quête perpétuelle de la modernité et de la richesse matérielle ; ils sont des instruments de domination du monde (Latouche, 1986).

Ce travail de thèse doit-il adopter une terminologie pour définir ces pays ? Ne pas en adopter ne changerait pas le problème identifié ici. Le terme « pays dits en développement » est adopté dans ce document, puisque les sociétés concernées se situent encore dans des phases de transition, et non pas de rupture comme celles proposées par le courant du post-développement. Nous utiliserons une formulation de mise en distance - même si elle n'oblitére pas la portée néocolonialiste du terme - pour rappeler au lecteur la prise de conscience de l'auteur. Il est difficile de se sortir de l'ère du développement et ce n'est pas l'objectif de ce travail de thèse. Nous cherchons à évaluer les conditions sociales de manière plus efficace dans des pays dits en développement, dans une acceptation proche de celle qui est proposée par le PNUD. Pour y parvenir, certaines spécificités de ces pays qui contraignent à développer des méthodes spécifiques sont rappelés dans le paragraphe II. du présent chapitre.

Croissance économique et développement ont longtemps été associés jusqu'à être confondus (Tremblay, 1999). Le développement économique intervient à partir d'un certain stade puis les sociétés connaissent une croissance auto-entretenu, une croissance qui est « *la fonction normale de l'économie* » (Vivien, 2003). Cette apparition de pays du « *tiers-monde* » pose la question du « *non-développement* » et l'objectif devient celui de permettre à ces pays dits en développement d'accéder à la modernité occidentale (Vivien, 2003). Dès les années 60, Dumont (1962) dénonce le pillage des ressources naturelles africaines au seul bénéfice des pays industrialisés, laissant les populations locales dans la misère. Les pays dits en développement ne bénéficient pas de l'élan économique et de la Révolution

Verte comme attendu : la croissance de la production ne signifie pas forcément l'amélioration du bien-être (Hugon, 2006). Face à ce constat, la distinction entre croissance et développement, déjà mise en lumière par Perroux (1966), se clarifie. Par ailleurs, la crise économique de 2008 et les inquiétudes liées à la mondialisation ont accéléré la prise de conscience, notamment autour des inégalités sociales (Genevey et al., 2013). La dépression de 2008 et les inquiétudes suscitées par la mondialisation ont eu pour effet de poser la question du « contenu social » des produits diffusés à travers le monde. Brusquement conscientes du « dumping social » les opinions publiques des pays importateurs (dits développés) se sont réveillées. Les ONG ont enfin trouvé une écoute favorable auprès des consommateurs et des décideurs. D'abord préoccupée par les seules pratiques environnementales, l'attention sociale s'est portée au cours des années 2000 sur une durabilité plus large, en phase avec la définition usuelle du concept de développement durable. La notion de développement ne se limite alors plus au développement économique. Alors que le développement ne concernait que les pays dits en développement, il est à nouveau réfléchi pour les autres, à travers les notions d'exclusion ou encore de marginalité (Hugon, 2006). Les préoccupations sociales s'ajoutent, avec plusieurs décennies de retard, à celles concernant l'environnement.

✓ **A retenir**

- Les préoccupations sociales sont apparues tardivement, bien après celles concernant l'environnement.
- Les termes « pays dits en développement » et « dits développés » désignent respectivement les « pays en développement » et « pays développés » dans une acceptation proche de celle du PNUD (c'est-à-dire que les pays dits en développement ont des niveaux d'IDH et d'IDHI les plus bas et au contraire les pays dits développés les plus hauts).

2) La dimension sociale, parent pauvre du développement durable

Face à cette prise de conscience sociétale, le concept de développement durable a fait son apparition en 1980 dans un rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement réalisé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), puis a été popularisé en 1987 dans le rapport Brundtland, intitulé *Our Common Future*, de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement. La définition donnée dans ce rapport est toujours celle communément admise : « *un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* » (World commission on environment and development, 1987). Au début, il est principalement une réponse aux nouvelles préoccupations environnementales des pays industrialisés occidentaux.

Le développement durable peut être compris comme la résultante de trois piliers : la viabilité économique, comprise comme un progrès économique ; la viabilité environnementale, toujours interprétée comme la préservation de l'environnement et la viabilité sociale, comprise comme équité sociale intra et intergénérationnelle (Godard, 2002). Le développement durable cherche un développement économique efficace, qui soit aussi socialement équitable et écologiquement soutenable (Biénabe et al., 2016).

Différents courants se sont emparés du concept de développement durable. L'approche la plus commune est celle de la durabilité faible de Solow (1993) selon lequel il faut préserver la capacité productive des sociétés humaines, et donc notamment les ressources naturelles (Figure 2, à gauche). Les adeptes de la durabilité faible misent sur le progrès technique et le développement économique pour réparer tous les dommages environnementaux. Les différents types de ressources sont donc supposés substituables les uns aux autres.



Figure 2 Représentation de la durabilité faible et de la durabilité forte, adaptée de Sébastien & Brodhag (2004)

L'approche en termes de ressources propose de voir le développement durable à travers la transmission d'un stock de capital productif par tête qui soit suffisant pour la reproduction des biens et services par les générations suivantes (Boulangier, 2004). Cette idée fait l'hypothèse d'une durabilité forte, c'est-à-dire « de faible substituabilité entre capital naturel et capital produit » (Boulangier, 2004). Les adeptes de la durabilité forte soutiennent l'idée que la sphère économique est incluse dans (et n'existe que parce qu'il existe) la sphère sociale, elle-même incluse dans celle de l'environnement (Figure 2, à droite). Ils défendent l'idée qu'un système ne peut être durable s'il est basé sur la croissance, puisque celle-ci met en péril l'environnement (Passet, 1979). Cette approche se concentre sur l'aspect « durable » et non sur l'aspect « développement » (Boulangier, 2004). La confusion entre les termes « développement » et « croissance économique » a conduit à voir les écologistes comme des opposants à la croissance et au développement (Georgescu-Roegen, 1995).

Une autre approche du développement durable en termes de bien-être s'attache à la dimension sociale (Boulangier, 2004). Elle est issue des travaux de Sen, où le développement est entendu comme

l'accroissement du bien-être pour le plus grand nombre possible d'êtres humains, aujourd'hui et demain (Boulanger, 2004). Sen propose une vision multidimensionnelle du développement, non plus centrée sur la croissance économique ou sur l'augmentation du revenu monétaire, mais qui consiste à élargir l'ensemble des capacités (*capabilities*) accessibles aux individus (Sen, 2003). Selon la théorie des « *capabilities* », ce qui contribue au bien-être n'est pas le panier de biens de consommation et de services auquel l'individu a accès, mais ce qu'il peut en faire compte tenu de différentes caractéristiques personnelles et sociales, des caractéristiques des biens et des circonstances externes. A partir des travaux de Sen, le « *développement socialement soutenable* » a été conceptualisé comme « *un développement qui garantit aux générations présentes et futures l'amélioration des capacités de bien-être (sociales, économiques ou écologiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité, d'une part, dans la distribution intragénérationnelle de ces capacités et, d'autre part, dans leur transmission intergénérationnelle* » (Ballet et al., 2015).

Au Sommet de Johannesburg en 2002, les préoccupations sociales sont mises sur le devant de la scène internationale. Les « Objectifs du millénaire pour le développement » sont la démonstration de la volonté d'en finir avec l'extrême pauvreté (Biénabe et al., 2016). Suite aux travaux de Sen, de nouveaux indicateurs de développement apparaissent, comme la mesure de l'IDH, adopté par le PNUD en 1990 (Boulanger, 2004). La conférence des Nations Unies sur le développement durable à Rio en 2012 tente d'opérationnaliser ce concept touffu et flou en le déclinant en 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (Biénabe et al., 2016), adoptés par les Nations Unies comme indicateurs de développement (United Nations, 2015).

Toutefois, même si l'émergence, la diffusion et l'évolution du développement durable témoigne d'une évolution de nos sociétés, le concept reste, selon Hugon (2006), « *entaché d'un vice fondamental* ». Ce vice est l'idée qu'il serait possible de concilier rationalités économiques, écologiques et sociales. Il en résulte qu'aucun consensus scientifique ne se dégage, le caractère flou du concept de développement durable est critiqué (Comélieu, 1994; Gendron & Revéret, 2000; Vivien, 2005).

La critique concerne aussi la prédominance de l'impératif écologique sur les nécessités d'avancées sociales pour l'amélioration du bien-être, dont la principale composante est l'état de santé. Sébastien & Brodhag (2004) expliquent que de nombreux projets invoquent la durabilité mais que la définition de la dimension sociale reste abordée de manière obscure. Figuière (2006) souligne qu'en pointant les problèmes écologiques posés à tous, les problèmes de bien-être qui se posent au plus grand nombre sont relégués au second plan. Tubiana (2001) précise même que les dialogues autour des problématiques environnementales ont avancé plus rapidement que le discours autour de la réduction de la pauvreté, « *qui reste plus normatif que pratique* ». De même, Fertel & Mahieu (2010) affirment qu'en négligeant le social, le développement durable est réduit à son seul ordre naturel, c'est-à-dire qu'il ne se préoccupe que de préservation, de conservation de l'environnement et non pas de développement. Même quand il

existe une amélioration de l'évaluation d'aspects sociaux, « *cette dimension sociale reste toujours sous-estimée* » (Ballet et al., 2011).

En conclusion, le concept de développement durable reste flou, et semble difficile à opérationnaliser surtout concernant la dimension sociale, tardivement remise sur le devant de la scène. Toutefois, le concept s'institutionnalise pour atteindre toutes les organisations internationales ou gouvernementales et même les grandes firmes et entreprises (Gendron & Revéret, 2000). Le concept de durabilité infuse, il est utilisé à différentes échelles, de la parcelle à la filière, et par et pour tous les acteurs. Les sciences des organisations s'en mêlent. Plusieurs théories et champs de recherche cherchent à transformer l'essai : théoriser et mettre en œuvre le développement durable dans les filières et les organisations, c'est-à-dire accompagner la transition vers plus de durabilité.

✓ **A retenir**

- Le développement durable est un concept prisé mais flou.
- Malgré l'apparition de différents courants de pensée à son sujet, la dimension sociale y est systématiquement obscure ou négligée.

3) Les théories de la dimension sociale du développement durable

Ce paragraphe aborde plus en détail les théories fondatrices pour aborder la dimension sociale du développement durable.

Les deux premières théories présentées dans les paragraphes suivants s'appuient sur une vision de la durabilité faible. La Modernisation Ecologique se focalise sur les aspects techniques, refusant les changements sociétaux profonds (a.). Au contraire, le champ des Sustainability Transitions reconnaît la nécessité de changements institutionnels profonds, mais la prise en compte de la dimension sociale de la durabilité y reste limitée et l'aspect techno-centrée reste très marqué (b.). Ces théories illustrent la volonté de nos sociétés à éviter la rupture, et à poursuivre la transition sans renoncer au progrès sans toutefois y réussir.

Enfin, la transition agroécologique particulièrement mobilisée dans le secteur agricole a progressivement évolué d'une vision techno-centrée vers une nécessaire prise en compte des aspects sociaux, sans toutefois disposer de l'ensemble des outils nécessaires (3.c).

a. L'échec de la Modernisation Ecologique

La théorie de la Modernisation Ecologique s'est construite en opposition aux théories de la contre-productivité et de la « démodernisation » (Spaargaren & Mol, 1992). Pour la Modernisation Ecologique, réorganiser les institutions de la société moderne (l'organisation capitaliste de l'économie,

l'industrialisation) n'est pas nécessaire pour réaliser un développement durable de long terme (Mol & Spaargaren, 2000). Les auteurs soutiennent l'idée qu'il faut poursuivre le progrès scientifique et le développement technique pour surmonter la crise écologique (Spaargaren & Mol, 1992). Ainsi, la Modernisation Ecologique prône une transformation écologique des processus d'industrialisation et le développement de technologies plus performantes que les précédentes, comme bénéfiques pour l'environnement (Spaargaren & Mol, 1992). Comme le développement durable dans son courant le plus commun (durabilité faible), la théorie de la Modernisation Ecologique suggère que l'on peut surmonter la crise environnementale sans quitter la voie de la modernisation (Spaargaren & Mol, 1992). Dans les années 2000, la Modernisation Ecologique a connu un écho important dans les sphères décisionnelles des pays d'Europe du Nord. L'une des raisons de ce succès est que la théorie répond à certains besoins : s'opposer aux mouvements écologiques radicaux des années 80, répondre au déficit opérationnel du développement durable (proposition d'un guide plutôt destiné aux pays dits en développement) et conceptualiser une amélioration de l'environnement dans laquelle la science, la technologie et le capital jouent un rôle majeur (Buttel, 2000).

Toutefois, la Modernisation Ecologique a suscité des oppositions. Le cœur de la théorie est la promesse d'un gain écologique sans besoin de changer radicalement la société, grâce à la « superindustrialisation » du capitalisme (Buttel, 2000). Pour ses détracteurs, la Modernisation Ecologique est surtout un comportement sociétal qui répond à la nécessité de préserver les mythes de la modernité (Blühdorn, 2000). Ce serait donc une vision rassurante - voire utopique - de l'avenir, puisqu'elle promet que les défis environnementaux vont être intégrés et relevés par les institutions existantes, alors que ce sont les insuffisances structurelles de ces mêmes institutions qui ont conduit à la montée des préoccupations écologiques (Blühdorn, 2000). Selon ce dernier auteur, les sociétés occidentales n'ont pas les capacités institutionnelles nécessaires pour réaliser la Modernisation Ecologique.

Par ailleurs, la Modernisation Ecologique présente les marchés comme la solution aux crises, alors que les motivations des consommateurs ne sont pas homogènes vis-à-vis des produits présentés comme plus écologiques (Zaccaï, 2008). Les consommateurs se répartissent « *entre réception passive d'un imaginaire maîtrisé par les acteurs de l'offre [la production biologique de masse] et consommation réflexive capable de critique par rapport aux pratiques et aux discours de ces derniers* » (Le Velly, 2017). L'idée que les consommateurs informés agiront spontanément pour modifier le marché en faveur d'une plus grande durabilité apparaît comme peu réaliste, puisque ces derniers continuent d'attendre un cadre législatif ou des incitations financières pour faire basculer leurs choix de consommation (Zaccaï, 2008).

La Modernisation Ecologique s'assimile parfois davantage à un programme politique qu'à un cadre d'analyse scientifique, alors qu'en même temps les problèmes de pouvoir, d'influence et d'inégalité sont peu ou pas formalisés. Or le désastre écologique renforce l'importance de ces questions, du fait qu'il n'affecte pas tout le monde de la même manière (Leroy & Van Tatenhove, 2000).

b. *Les tentatives du champ des Sustainability Transitions*

Parallèlement à la Modernisation Ecologique se sont développées les « Sustainability Transitions studies ». Là où la théorie de la Modernisation Ecologique suivait une approche linéaire de cause à effet des problèmes, le champ des Sustainability Transitions (ST) a introduit l'idée de réflexivité et de non-linéarité (Audet, 2015). Ce champ se caractérise par la reconnaissance que de nombreux problèmes environnementaux constituent de grands défis sociétaux (Köhler et al., 2019). Le champ des ST admet que des améliorations progressives et des correctifs technologiques ne sont pas suffisants. De grands changements sociétaux - qui sont des bouleversements radicaux vers de nouveaux types de systèmes sociotechniques - seraient nécessaires pour relever les défis environnementaux (Geels & Loorbach, 2010). Ces changements sont appelés « *transitions durables* » (Köhler et al., 2019). Ce sont des changements sociétaux de grande échelle, jugés nécessaires pour apporter des solutions aux grands défis sociétaux (Loorbach et al., 2017).

Plusieurs courants constituent ce jeune champ de recherche. Les principaux sont la « *perspective multi-niveaux* », l'approche des « *systèmes d'innovation technologique* », la « *gestion des niches stratégiques* » et la « *gestion des transitions* » (Köhler et al., 2019; Loorbach et al., 2017; Markard et al., 2012). Ces courants partagent l'idée qu'une transition procède toujours par transformations multiples, non-linéaires, simultanées, interférant mutuellement et agissant à des niveaux variés (du local au global) (Audet, 2015; Köhler et al., 2019; Loorbach et al., 2017). Toutefois, ces courants se distinguent par la perspective utilisée - donc par des fondements épistémologiques et disciplinaires variés - et proposent des approches profondément différentes de la transition (Figure 3).

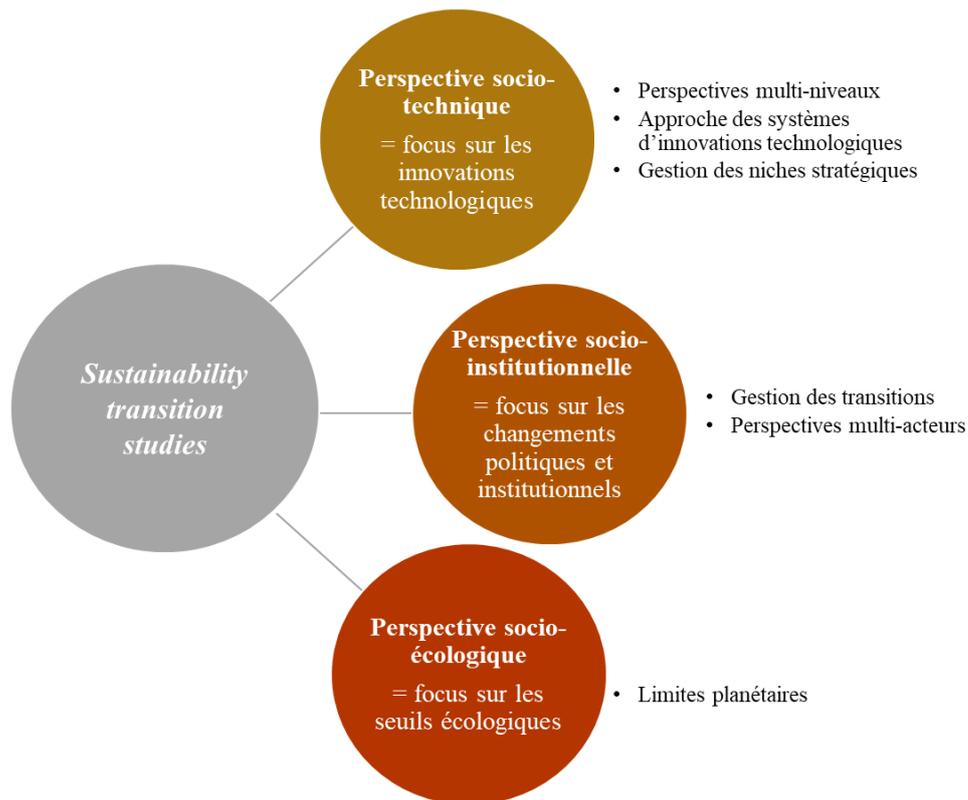


Figure 3 Différents courants des Sustainability Transition studies d'après Loorbach et al. (2017)

Même si le champ des ST reconnaît le besoin de grands changements, certains courants affichent un tropisme fortement technocentriste (Audet, 2015). Certains privilégient une approche sociotechnique (comme la perspective multi-niveaux et l'approche des systèmes d'innovation technologique) en se focalisant sur les innovations technologiques (Loorbach et al., 2017). De ce fait, les critiques dénoncent le caractère apolitique, qui occulte les relations de pouvoirs pourtant présentes dans tout processus de changement social (Shove & Walker, 2007). En réalité, le terme « *transition* » est utilisé dans les débats contemporains autour de l'environnement et du développement durable en renvoyant à des projets politiques variés et contradictoires (Audet, 2015). Comme conclut (Audet, 2015), « *La double herméneutique de la transition est donc bien réelle et elle fait en sorte que la vision technocentriste, souvent apolitique et parfois naturaliste, que véhicule le champ des Sustainability Transitions, influence la réalité qu'elle tente de décrire et de piloter, mais aussi les discours et les pratiques de nombreux acteurs qui, eux, sont engagés dans une démarche incontestablement politique.* » Une partie du champ reste donc très technocentrée, ce qui pourrait le diriger vers les mêmes impasses que la Modernisation Ecologique, malgré l'idée que des changements institutionnels profonds sont nécessaires dans les processus des ST (Loorbach et al., 2017; Markard, 2017). Aggeri (2023) soulève le paradoxe suivant : l'innovation technologique est vue comme solution aux problèmes de soutenabilité des ressources, alors que c'est la diffusion d'innovations passées qui a mené à cette crise écologique. Ainsi, l'auteur conseille d'innover différemment en changeant notamment les cadres cognitifs (indicateurs, évaluations des performances) (Aggeri, 2023).

c. *La transition agroécologique : de l'aspect technique au mouvement social*

Dans le secteur agricole et alimentaire, la diffusion du développement durable et de la durabilité est synonyme de montée en puissance de l'agriculture biologique et de l'apparition de nouveaux termes (notamment « agroécologie »), pour décrire des systèmes de cultures qui limitent les impacts écologiques. Les concepts d'agroécologie et de transition vers l'agroécologie ont émergé par la confrontation de certains chercheurs aux conséquences néfastes de la Révolution Verte sur le terrain (Stassart et al., 2012). Suite à ses expériences en Amérique Latine, Altieri publie un ouvrage qui marque la naissance du concept d'agroécologie et qui reste une référence dans le domaine (Altieri, 1983). L'auteur décrit cinq principes souvent cités comme résumant l'agroécologie : permettre le recyclage de la biomasse, garantir les conditions de sol favorables à la croissance des plantes, minimiser les pertes de ressources liés aux différents flux (radiations solaires, air, sol), favoriser la diversification génétique, garantir les interactions et les synergies biologiques (Altieri, 1995). L'agroécologie (AE) a émergé comme une contestation de la Révolution Verte et de ses conséquences sociales, mais – comme on le voit - la dimension sociale n'est pas traduite dans ses principes.

Lorsqu'Altieri propose les cinq principes de l'AE, il est uniquement question de l'introduction des principes de l'écologie dans l'agronomie. C'est aussi le cas dans les deux premières « phases de Gliessman » décrites dans la Figure 4.

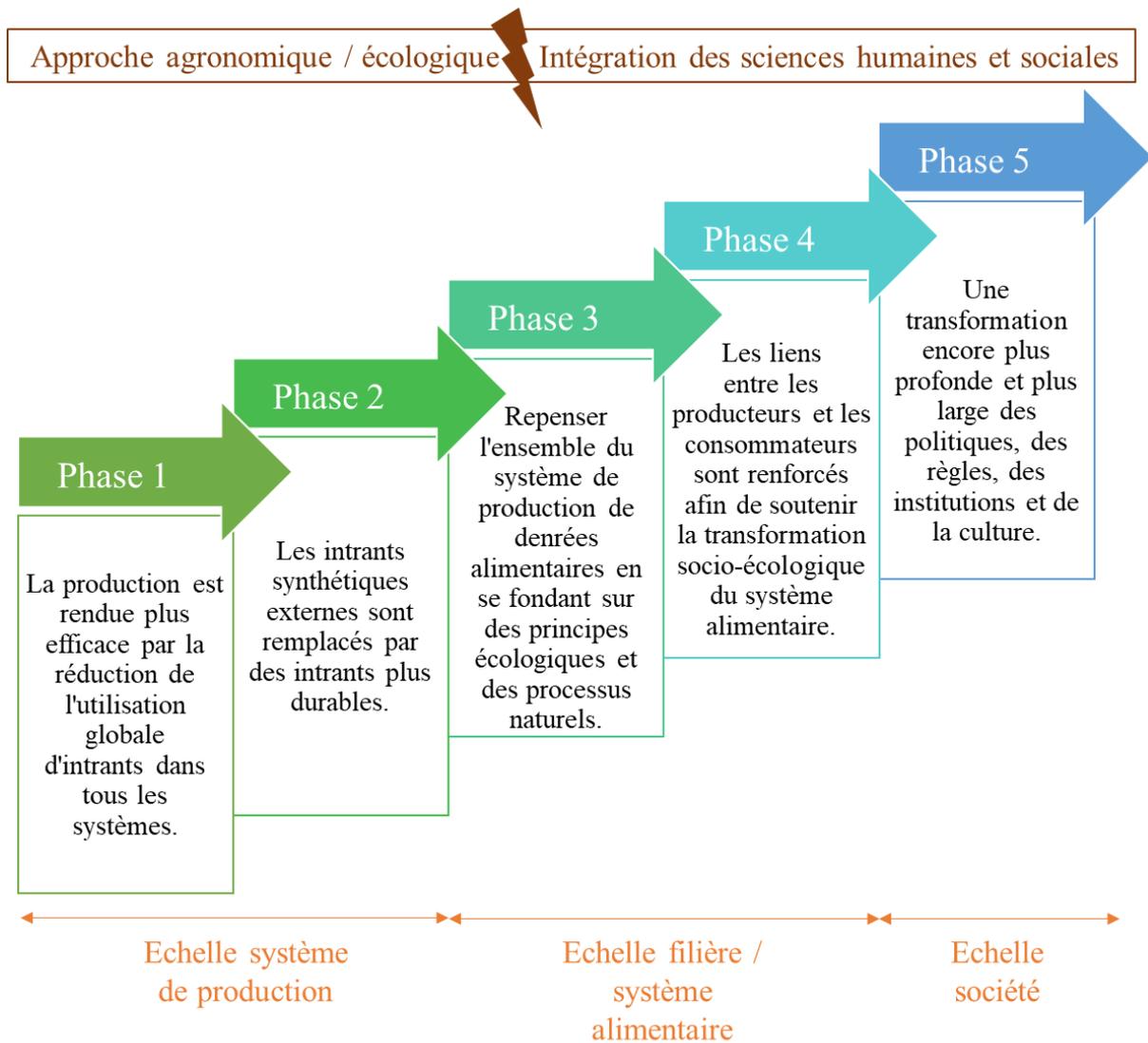


Figure 4 Les échelles d'analyse et les perspectives disciplinaires des étapes de la TAE décrites d'après Gliessman (2006)

Au début, l'échelle de l'analyse est celle des agroécosystèmes et de leur durabilité. L'objectif est de produire des connaissances pour rendre l'agriculture plus durable. L'approche est alors plutôt technique, entre agronomie et écologie. L'AE est vue seulement comme l'application de l'écologie dans l'étude, la conception et la gestion des agroécosystèmes durables (Gliessman, 1998).

Plus tard, le champ d'étude de l'AE s'est élargi aux systèmes alimentaires (Francis et al., 2003; Gliessman, 2006; Warner, 2007). La dimension technique de la production s'est associée à des questions d'organisation de filières et de systèmes alimentaires. Le focus n'est plus uniquement sur la production mais aussi sur la consommation. Les sciences humaines et sociales prennent alors une place prépondérante dans la définition de l'AE, qui devient l'application de l'écologie à l'étude, la conception et la gestion des systèmes agroalimentaires. Ceci en fait une pratique interdisciplinaire et participative (Gliessman, 2020). Enfin, l'AE s'est construite comme réponse aux problèmes de la dépendance de la production agricole aux acteurs extérieurs (fournisseurs d'intrants, de technologies, banques ...) et à la répartition inégale de la valeur dans les filières agricoles. Elle possède donc intrinsèquement une portée

politique (Van Der Ploeg, 2021). Pour certains auteurs, le domaine de l'AE intègre aussi les relations entre productions scientifiques et utilisations par les acteurs sociaux (ONG, syndicats paysans, communautés indigènes, citoyens) (Stassart et al., 2012). Ces liens étroits conduisent à voir l'agroécologie comme un cadre de pensée et un mouvement social en faveur de la résistance au capitalisme et au libéralisme, et en faveur d'une « re-paysannisation » de l'agriculture (Stassart et al., 2012), notamment dans les travaux de Sevilla Guzman (2007). L'AE peut aussi être définie comme un concept fédérateur d'action intermédiaire entre les trois dimensions - discipline scientifique, mouvement social et pratique (Wezel et al., 2009). L'AE serait alors une approche pluridisciplinaire, et qui revêt une dimension critique de la modernisation de l'agriculture extrême (Stassart et al., 2012). L'AE encourage à prendre en compte les réalités productives, écologiques et sociales locales, contrairement à l'agriculture conventionnelle qui mène à une homogénéité des pratiques (Stassart et al., 2012).

La Figure 5 suivante illustre la polysémie de la définition de l'AE (Stassart et al., 2012),.

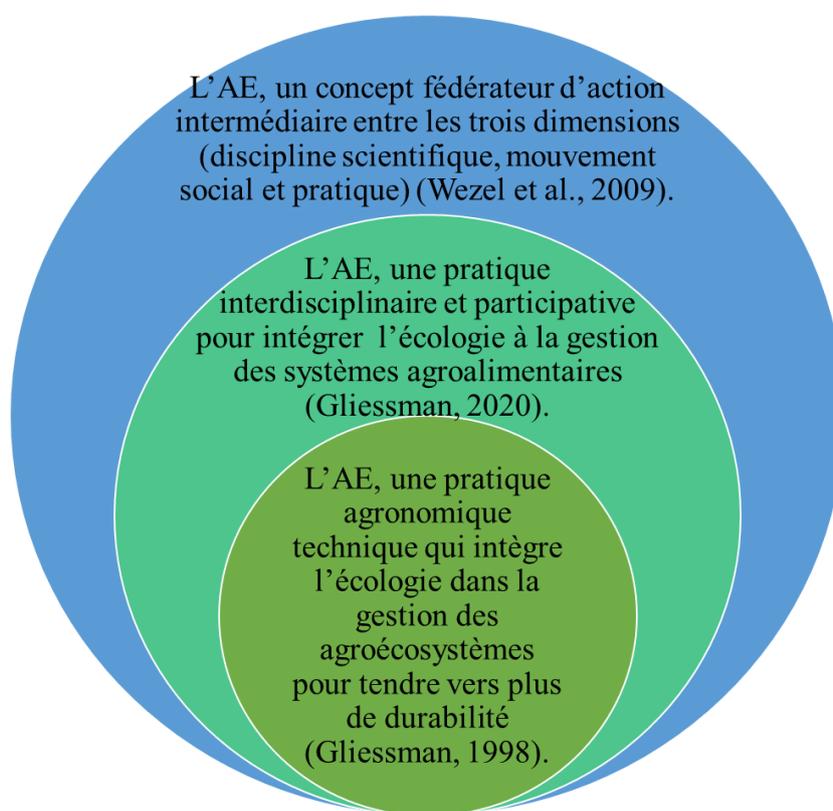


Figure 5 La définition polysémique de l'AE d'après Stassart et al. (2012)

Wezel et al. (2020) résumant la complexification historique du concept passé du statut de discipline scientifique à celui d'un ensemble de pratiques puis à un mouvement social ; d'analyse à l'échelle de la parcelle à celle des systèmes alimentaires ; d'aspects agronomiques et environnementaux à des aspects sociaux, économiques et politiques. L'agroécologie a été plutôt porteuse d'évolutions techniques localisées à l'échelle de la parcelle avant de progressivement véhiculer un système de valeurs et de se politiser (respect de l'environnement, prise en compte du contexte mais aussi respect de l'Homme et de la société).

Pour guider la transition vers l'agroécologie, plusieurs grands principes s'imposent et sont adoptés par les institutions (FAO, 2018; High Level Panel of Experts, 2019; Wezel et al., 2020). Ceux-là regroupent des pratiques agronomiques plus durables (recyclage, réduction d'intrants, santé des sols, santé des animaux, biodiversité, synergies entre les éléments) mais aussi des aspects socio-économiques (diversification économique, co-création du savoir, valeurs sociales et traditions alimentaires, équité, proximité et confiance entre acteurs, gouvernance responsable, participation). Ils indiquent la volonté de tendre vers plus de durabilité environnementale mais aussi sociale et économique.

Pour faciliter l'adoption du processus de transition agroécologique, Gliessman (2006) propose cinq phases successives (Figure 4). D'après cette description, l'AE et la transition vers l'AE peuvent s'approcher à différentes échelles et s'enrichissent de différentes disciplines (Figure 4).

Selon Anderson et al. (2021), les phases 1 et 2 sont souvent faciles à mettre en place, au contraire des phases 4 et 5. Or les phases 4 et 5 sont celles du changement d'échelle pour impulser des changements profonds dans la société, celles qui concernent les grands principes sociaux comme l'équité ou les valeurs sociales. Ces auteurs partent du constat que la description de ces deux phases est trop générique et ne donne pas de pistes quant aux actions à mener pour les réaliser (Anderson et al., 2021). Ils décrivent 6 « domaines » clés d'intervention pour décomposer la transition vers l'AE et se pencher plus en détails sur la réalisation des phases 4 et 5 décrites par Gliessman (Anderson et al., 2021).

Mier y Terán Giménez Cacho et al. (2018) s'intéressent aussi aux facteurs qui favorisent le changement d'échelle, qu'ils définissent comme « *un processus qui amène un nombre toujours plus grand de familles à pratiquer l'agroécologie sur des territoires toujours plus vastes et qui fait participer davantage de personnes à la transformation, à la distribution et à la consommation d'aliments produits selon des méthodes agroécologiques* ». Huit facteurs clés sont identifiés (reconnaissance d'une crise qui motive la recherche d'alternatives, l'organisation sociale, les processus d'apprentissage constructifs, les pratiques agroécologiques efficaces, les discours mobilisateurs, les alliés extérieurs, les marchés favorables et les politiques favorables). Sont particulièrement mis en avant le rôle déterminant de l'organisation et du tissu social (Mier y Terán Giménez Cacho et al., 2018). Aggeri conseille d'innover différemment en changeant notamment les cadres cognitifs (indicateurs, évaluations des performances) (Aggeri, 2023).

Jacobi et al. (2021) soulignent l'intérêt de solliciter les approches des *political ecologies* - sur lesquelles le travail de recherche s'appuie et qui seront décrites dans le chapitre 2. III. - dans l'agriculture et l'agroalimentaire. Les auteurs argumentent que les systèmes alimentaires sont souvent des réseaux complexes de relations socio-écologiques et qu'il existe de profondes inégalités dans la production, la distribution et la consommation alimentaires. C'est pourquoi il est nécessaire de se poser des questions plus critiques, et de décrire et analyser : les asymétries de pouvoir et leurs implications, les intérêts des acteurs impliqués, les chaînes de valeur et la répartition de la valeur dans celles-ci. Les objectifs sont d'obtenir davantage de justice alimentaire et de co-créer des avenir alternatifs (Jacobi et al., 2021).

La mise en œuvre de la transition agroécologique va bien au-delà des seuls aspects agro-techniques. La définition suivante, intégrant l'aspect pluridisciplinaire et multi-échelles de la TAE, révèle notamment un besoin de coévolution entre aspects techniques et sociaux : « *La transition agroécologique désigne un changement de modèle agricole pour mettre en œuvre les principes de l'agroécologie et répondre ainsi aux crises que traverse ce secteur. Elle repose, en particulier, sur i) la création et mobilisation de savoirs issus de l'agroécologie, ii) l'engagement des acteurs (agriculteurs, conseillers agricoles...) dans la construction de ces savoirs pour une adaptation aux territoires, et iii) la territorialisation de l'agriculture impliquant notamment une reconnexion de la production agricole avec l'alimentation locale. [...] Cette transition se traduit par une co-évolution de changements techniques et sociaux du secteur agricole, dépendant de ceux liés à l'alimentation (habitudes alimentaires, réglementation...) ou l'énergie.* » (Hazard et al., 2017).

Pour que la transition réussisse, il faut également prêter attention à ses effets environnementaux mais aussi sociaux, qu'ils soient bénéfiques ou défavorables (Côte & Soussana, 2016). Le Cirad a fait de la la transition agroécologique (TAE) son fer de lance (Côte, 2018; Côte & Hainzelin, s. d.). Cet institut de recherche a choisi de concentrer une part importante de ses travaux de recherche en faveur de la TAE et au développement sur le terrain de systèmes agroécologiques, pour répondre aux défis contemporains posés par les changements globaux (Côte, 2018). Les recherches ne se bornent pas au développement d'innovations dans le domaine de l'amélioration génétique ou de la conception de systèmes de culture agroécologiques, mais portent aussi sur des innovations dans l'évaluation et le suivi des systèmes et dans l'accompagnement des acteurs des filières (Côte & Hainzelin, s. d.).

En conclusion, la TAE ne doit pas négliger les aspects sociaux, au risque de rater la conversion. Réussir la transition passe par un changement d'échelle, c'est-à-dire qu'il faut s'intéresser aux changements dans l'organisation des filières et des systèmes alimentaires. Ceci ne se fera pas sans se préoccuper des aspects sociaux (FAO, 2018; Gliessman, 2014; High Level Panel of Experts, 2019; Wezel et al., 2020). Toutefois, les pistes pour le faire comme celles proposées par Jacobi et al. (2021) ou Anderson et al. (2021) semblent floues. Parfois, il est suggéré de raccourcir les filières et de relocaliser l'alimentation (Gliessman, 2014) de provoquer un changement politique et institutionnel pour qu'un autre modèle agricole soit favorisé (McMichael, 2013; van der Ploeg et al., 2019).

Dans cette recherche, nous nous intéressons aux filières longues et mondialisées. Il n'est pas question ici de remettre en cause leur existence mais de discuter de leur transition vers plus de durabilité. A cette échelle, ce sont les aspects sociaux qui rentrent en jeu, comme dans « *les valeurs humaines et sociales* » décrites par la FAO (2018) où apparaît l'idée d' « *améliorer les moyens d'existence ruraux, l'équité et le bien-être social* ». Pour inspirer un changement profond dans les filières, il faut partager un état des lieux concernant les aspects sociaux et adosser aux changements techniques des changements sociaux. Il n'est pas raisonnable de concevoir une TAE uniquement à travers des systèmes respectueux de

l'environnement, sans savoir s'ils sont aussi socialement soutenables, notamment vis-à-vis des maillons les plus vulnérables de ces systèmes.

Pour qualifier cette croissance soutenable ont émergé des concepts dont le plus prisé est le « développement durable ». Il s'est imposé dans tous les milieux avant d'essuyer des critiques quant à son caractère flou et à la prédominance de l'impératif écologique sur la prise en compte de la dimension sociale. Pour mettre en œuvre la transition vers plus de durabilité, différents courants ont émergé. La théorie de la Modernisation Ecologique et le champ des Sustainability Transition studies, qui soutiennent une vision de la durabilité faible, restent très techno-centrées. Aggeri (2023) soulève pourtant un paradoxe : l'innovation technologique y est vue comme solution aux problèmes de soutenabilité des ressources, alors que c'est la diffusion d'innovations passées qui a mené à cette crise écologique.

✓ **A retenir**

- La durabilité faible qui prône le progrès technique comme solution semble être une impasse. Dans la Modernisation Ecologique et les Sustainability Transition studies, la dimension sociale est toujours négligée.
- La TAE est très utilisée pour accompagner le secteur agricole et alimentaire vers plus de durabilité. Toutefois, la prise en compte des aspects sociaux y est aussi balbutiante.

4) **Gap scientifique n°1 : la dimension sociale de la transition agroécologique insuffisamment documentée**

Depuis que les préoccupations environnementales puis sociales sont apparues, le développement économique n'est plus l'alpha et l'oméga. Une réflexion sur l'impact de la recherche perpétuelle de croissance sur l'Homme et sur la planète se poursuit. Le développement n'est pas refusé mais à la condition qu'il soit durable dans le sens environnemental mais aussi social. C'est une croissance soutenable, durable pour une société pérenne qui est maintenant souhaitée. L'objectif est de poursuivre la « transition », donc sans rupture, c'est-à-dire sans changer de modèle et en continuant à évoluer progressivement (« transitionner »).

Ce travail ne cherche pas à promouvoir telle ou telle vision de la durabilité mais souhaite trouver un équilibre entre les trois piliers comme proposé par Raworth (2017). Son modèle de l'économie sous forme de « *Doughnut* » abandonne la croissance économique perpétuelle comme boussole. Sans prôner la décroissance, la proposition est de trouver un équilibre entre les limites planétaires qui servent de « *plafond environnemental* » et « *un plancher social* » qui permette un développement humain suffisant et équitable (Figure 6). Dans ce modèle, l'objectif de la croissance du PIB est remplacé par l'objectif de stabilisation de l'activité économique entre ces deux frontières.

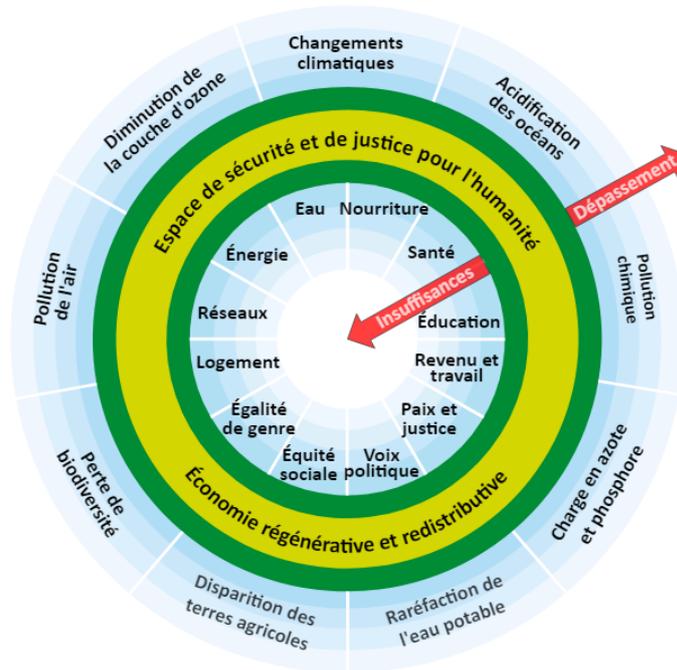


Figure 6 Modèle de l'économie en « doughnut » de Raworth (2017)

Dans le secteur agricole, la transition agroécologique a pour mantra de tendre progressivement vers des systèmes alimentaires durables. La volonté d'intégrer les aspects sociaux existe mais la dimension sociale y est encore mal prise en compte. Or il est indispensable de s'intéresser aux conséquences sociales des changements techniques de la transition pour réussir à les intégrer. Il faut aussi s'assurer que les pratiques de production et de commercialisation, notamment celles qui se revendiquent agroécologiques et/ou durables, sont respectueuses des Hommes et notamment de ceux qui participent directement à la mise en marché de ces produits. Si ce n'est pas encore le cas, il faudra y remédier en progressant socialement. Le présent travail de thèse s'inscrit dans ce processus (Figure 7).



Figure 7 Résumé du paragraphe I.

Les préoccupations sociales étant plus complexes et apparues tardivement, les concepts et les théories ont d'abord concerné la dimension environnementale (et bien entendu, économique) avant de s'intéresser à la dimension sociale. La dimension sociale est le parent pauvre de la durabilité. Toutefois, la nécessité d'une transition vers des pratiques plus durables a infusé dans les filières et notamment vers les entreprises partenaires. Avec la prise de conscience sociétale, les entreprises comprennent qu'elles doivent réaliser cette transition, c'est-à-dire adopter des pratiques durables mais aussi s'en justifier auprès des autres maillons de la filière et auprès des consommateurs. Elles cherchent à s'adapter aux nouvelles préoccupations, à entamer et poursuivre leur transition vers plus de durabilité. Malheureusement, l'opérationnalisation des concepts est difficile, tout particulièrement concernant la dimension sociale.

II. Les conditions sociales des travailleurs des CVG agricoles sont mal évaluées

Dans le chapitre précédent, nous avons évoqué l'apparition de concepts tels que la transition agroécologique pour tendre vers des pratiques plus durables. Les entreprises qui participent aux **chaînes de valeur globales** (CVG) doivent au-delà de simplement produire suffisamment, justifier de pratiques plus durables puisqu'elles sont **responsables de leurs impacts** (1.). Toutefois, les performances des mesures prises pour « *transitionner* » sont souvent évaluées mais les impacts, notamment ceux concernant la dimension sociale, ne le sont que rarement du fait d'un **manque criant d'outils** (2.). Nous expliquons ensuite le choix de nous concentrer sur les maillons les plus vulnérables des CVG et nous verrons que dans le secteur agricole, ce sont surtout les **travailleurs** des pays dits en développement (3.). Enfin, les méthodes traditionnellement utilisées pour s'intéresser aux **conditions sociales** de ces maillons vulnérables sont **réductrices et non adaptées** aux pays dits en développement (4.).

1) Les entreprises dans les chaînes de valeur globales, responsables de leurs impacts

Nous proposons ici de revenir sur l'émergence de cette notion et de préciser les différentes formulations utilisées pour parler du cadre d'analyse des filières (filière, chaîne de valeur, chaîne d'approvisionnement, chaîne de valeur globale) avant de choisir la formulation de chaînes de valeur globales pour le présent travail de recherche.

L'émergence de la notion de filière

Comme l'expliquent Lançon et al. (2016), le terme de « filière » fait sa première apparition en 1947 aux Etats-Unis. Lors d'un congrès, Chait présente une théorie des relations entre agents qui analyse le flux les reliant et les niveaux de stocks nécessaires pour réguler le système. Cette première conceptualisation de ce qui deviendra la filière est basée sur un système d'input/output composé d'agents dont l'interdépendance est supérieure aux relations de ce groupe d'agents avec le reste de l'économie (Lançon et al., 2016). L'analyse de filière s'est constituée par le croisement de notions issues de l'économie agricole et de l'économie industrielle (Temple et al., 2009). En économie rurale, par exemple, ce sont les travaux de Milhau (1954), dans la continuité de ceux de Chait, qui ont mis en avant la nécessité de prendre en compte les coordinations économiques verticales, du fait de liaisons verticales des marchés agricoles réels. La filière est ici un outil de découpage du système économique à partir des échanges interindustriels, en identifiant les effets d'entraînement d'un agent sur un autre (Lançon et al., 2016).

Depuis les années 60, la filière s'est constituée comme un cadre d'analyse communément utilisé, qui rend compte de la structuration verticale des systèmes de production et des formes de coordination entre les agents économiques qui permettent la production des biens et services (Lançon et al., 2016). La filière est un système d'acteurs interdépendants remplissant des fonctions complémentaires, un enchaînement de techniques, pour la fabrication d'un produit (Lançon et al., 2016). Ce cadre s'est

ensuite progressivement enrichi de l'analyse des jeux de pouvoirs et des changements technologiques (Lançon et al., 2016).

Cette approche a été progressivement révisée avec des enrichissements (évoqués dans les paragraphes suivants) pour prendre en compte l'augmentation de la financiarisation et de la libéralisation des échanges. Ceci a eu d'abord pour effet un changement d'échelle, nécessaire pour comprendre le fonctionnement des systèmes productifs (Kaplinsky, 2000 cité par Temple et al., 2009). Puis il a fallu un changement d'axe d'entrée pour comprendre les mutations du fait de la complexification des systèmes alimentaires¹⁸ (Rastoin, 2006), ainsi que l'émergence de nouvelles préoccupations telles que les processus de coordination (Williamson, 1985) puisque la libéralisation a souligné les limites de la régulation par le marché.

L'élargissement du cadre d'analyse : chaîne de valeur et chaîne d'approvisionnement

Les travaux de Porter (1985) sur la chaîne de valeur ont mis en exergue l'importance d'identifier les lieux de création de la valeur pour identifier des avantages concurrentiels. Le concept de chaîne de valeur ou « value chain » correspond donc au périmètre dans lequel l'agent économique optimise ses relations avec l'amont et l'aval et avec l'ensemble des services qu'il mobilise pour être compétitif (Lançon et al., 2016). La notion de valeur est entendue ici dans un sens plus large que valeur ajoutée¹⁹ et peut être associée à la différence entre la propension à payer du consommateur et le prix plancher en deçà duquel le producteur n'acceptera pas de vendre (Lançon et al., 2016). La chaîne de valeur instrumentalise le concept de filière pour créer des outils de pilotage stratégique des agents économiques (Temple et al., 2011). Elle a d'abord été conçue comme un outil de gestion (Lançon et al., 2016).

Au cœur de la chaîne de valeur s'insère la chaîne d'approvisionnement (Temple et al., 2011). Celle-ci est un ensemble d'activités et d'opérations soutenant les fonctions d'approvisionnement de matières et de composants, de leur transformation et assemblage en produits intermédiaires ou finis, puis de distribution aux consommateurs, via des distributeurs (Temple et al., 2011). Cette notion, formalisée dès les années 50 (Forrester, 1958), est aussi un outil de gestion, mais plus opérationnel que la chaîne de valeur (Lançon et al., 2016). Le courant des « supply chain management » qui en émerge concerne l'efficacité des flux de biens et de services entre une entreprise et ses fournisseurs et clients, dans l'idée d'améliorer la coordination des chaînes de production (Harland, 1996). Cette approche met en lumière les possibilités de maximisation des revenus et de minimisation des coûts, avec une réduction des délais de réaction. Elle favorise donc la mise en concurrence des filières (Temple et al., 2011).

D'après Temple et al. (2011), la chaîne de valeur et la chaîne d'approvisionnement s'accordent sur l'idée centrale d'un enchaînement d'activités et de processus créateurs de valeur, ainsi que sur les parties de la

¹⁸ Un système alimentaire est entendu ici au sens de Louis Malassis ; c'est « *la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture* » (Malassis, 1994).

¹⁹ La valeur ajoutée correspond à la richesse produite lors du processus de production. Elle traduit le supplément de valeur donné par l'activité de l'agent économique aux biens ou services reçus par cet agent.

chaîne qu'il faut savoir intégrer ou sous-traiter. Alors que la chaîne d'approvisionnement se concentre sur les flux (physiques, informationnels, financiers), la chaîne de valeur associe toutes les activités, qu'elles soient principales ou de soutien (Temple et al., 2011). Par ailleurs, la chaîne d'approvisionnement se concentre sur les interactions entre les agents économiques constitutifs et cherche des solutions opérationnelles à des problèmes de management (Temple et al., 2011). L'objectif des travaux qui mobilisent cette approche est donc de placer au centre de l'analyse le niveau de satisfaction du client, afin de l'augmenter (Temple et al., 2011).

Chaîne de valeur globale dans le secteur agricole et agroalimentaire

La notion de « filière » tient une place prépondérante dans le secteur agricole et agroalimentaire. La mondialisation des échanges a modifié en profondeur le secteur alimentaire et a largement complexifié les systèmes alimentaires qui rassemblent des millions de producteurs, de consommateurs et d'intermédiaires (Rastoin & Ghersi, 2010). Les échanges coloniaux de produits tropicaux qui combinaient des lieux de production dans les colonies (qui deviendront les pays dits en développement) avec les lieux de transformations et de consommations dans les pays colonisateurs (futurs pays dits développés) pourraient être considérés comme les premières formes de chaîne de valeur globale dans le secteur agricole (Lançon et al., 2016).

C'est dans les années 1990 qu'apparaît cette nouvelle approche de chaîne de valeur globale ou « *global value chain* ». Elle provient du constat que les interdépendances économique Nord-Sud ont créé des inégalités, et continuent de les maintenir (Hopkins & Wallerstein, 1977). Cette approche cherche à mieux appréhender l'internationalisation des activités des entreprises, qui s'accélère à partir des années 1980 (Lançon et al., 2016). Les auteurs de ce courant mobilisent la « chaîne de commodité » comme la chaîne allant de la collecte des matières premières à la transformation et la distribution de produits finis (Temple et al., 2011). L'objectif est de saisir les échanges entre les différents continents et d'étudier la marchandisation à différentes étapes de la chaîne de commodités, dispersées géographiquement, par laquelle le système capitaliste assure son expansion (Temple et al., 2011).

La transformation du périmètre d'étude suite à l'internationalisation des activités des entreprises a donc d'abord été théorisée sous le terme de « chaîne de commodité globale » (Gereffi & Korzeniewicz, 1994) puis sous le terme de « chaîne de valeur globale » (Gereffi et al., 2005). Ce dernier concept met en exergue le rôle des pilotes de la chaîne qui ont la capacité de gouverner les systèmes productifs, qu'elle soit de nature technologique, financière ou relationnelle (Lançon et al., 2016). Ainsi, deux types de chaîne méritent d'être distinguées, celles pilotées par l'aval, qui déploie un grand pouvoir dans l'organisation de la production, ce qui est souvent le cas dans les industries intensives en main d'œuvre, comme dans le secteur agricole; et celles pilotées par l'amont, notamment dans les industries intensives en capital ou en technologie comme dans le secteur automobile (Lançon et al., 2016; Temple et al., 2011).

Depuis les années 2000, la globalisation des chaînes de valeur dans le secteur agricole a pris une grande ampleur : les modes de consommation alimentaire se diffusent à l'échelle mondiale et des marques internationales dominent en amont et en aval des CVG (Lançon et al., 2016). Dans les pays dits développés, le système alimentaire est aujourd'hui totalement industrialisé, concentré et financiarisé. Ce modèle tend à se répandre rapidement dans les pays dits en développement, notamment dans les pays économiquement émergents et dans les régions urbanisées des pays les moins avancés (Rastoin & Gherzi, 2010). La mondialisation du secteur agricole nécessite l'utilisation d'une échelle adéquate pour comprendre les coordinations entre acteurs (Temple et al., 2009). Ainsi, la conceptualisation de chaîne de valeur est fréquemment utilisée pour analyser les relations entre les différents acteurs du système d'un produit agricole (Lançon et al., 2016). De plus, les CVG agricoles sont souvent situées, au moins en partie, dans les pays dits en voie de développement. La création de chaînes de valeur agricoles est considérée comme une voie intéressante pour le développement et la réduction de la pauvreté dans le monde rural (Vermeulen et al., 2008). Ainsi, la dépendance des dynamiques de développement à quelques agro-industriels encourage l'utilisation de l'analyse par filières (Hugon, 1985). La chaîne de valeur s'institutionnalise comme un outil de développement permettant de relier les questions de développement économique à l'échelle macroéconomique (commerce Nord-Sud) à celles de l'échelle microéconomique (conditions de vie et lutte contre la pauvreté) (Lançon et al., 2016). Enfin, le concept de filière est un instrument privilégié dans ces pays, puisque son application est compatible avec des contextes d'information limitée et incomplète et des environnements institutionnels fragiles (Temple et al., 2009). De plus, les approches par filières ont favorisé la spécialisation agricole, dont les effets environnementaux et sociaux sont critiqués (Lançon et al., 2016).

En résumé, le cadre d'analyse des « filières » a évolué au fil des années comme illustré dans la Figure 8, évoluant et s'adaptant aux nouveaux questionnements (Temple et al., 2011).

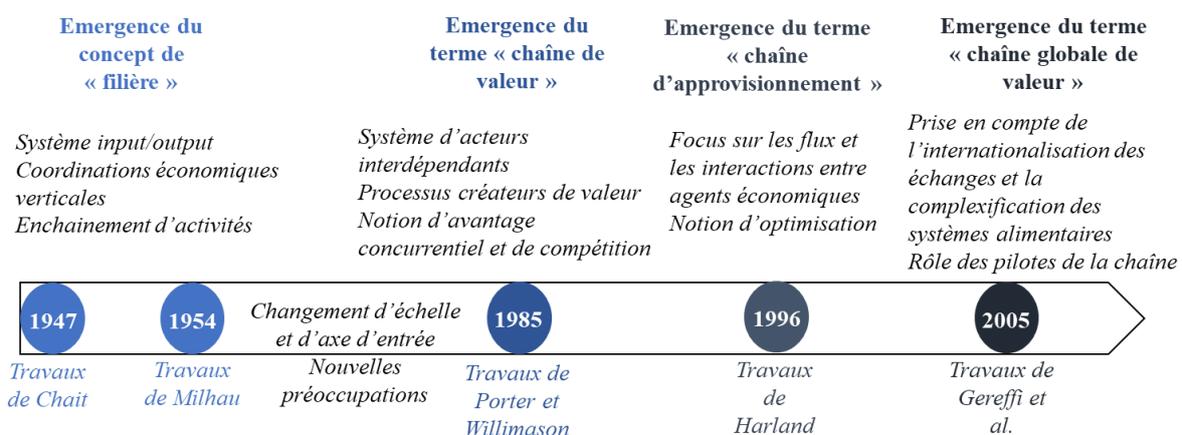


Figure 8 Evolution du cadre d'analyse des filières

Malgré les critiques sur ses effets environnementaux et sociaux, le terme de chaîne de valeur globale est adopté pour désigner « les filières agricoles » au cœur du présent travail de thèse. D'une part, il est

adapté aux sciences de gestion (Temple et al., 2011). Par ailleurs, cette formulation permet d'intégrer l'internationalisation des échanges, ce qui est pertinent pour le secteur agricole où les filières se sont considérablement allongées et mondialisées. Comme explicité dans le paragraphe 3 de ce chapitre, le travail de recherche se concentre sur les « *travailleurs des pays du Sud* » souvent présentés comme les grands perdants de la bataille pour la valeur. Leurs conditions sociales intéressent les maillons de la filière éloignés de la production. D'autre part, la formulation CVG permet de mettre en exergue l'importance des jeux de pouvoir entre les différents maillons de la chaîne et le poids que peut avoir un maillon sur un autre, et prend en considération la création de valeur et donc sa redistribution. Or en ce qui concerne l'évaluation des conditions sociales, les intérêts des différents acteurs dans l'adoption de telle ou telle démarche ont leur importance variées et les jeux de pouvoirs ainsi que la redistribution des richesses créées entre les maillons de la chaîne sont primordiaux.

Les entreprises des CVG responsables de leurs impacts

En parallèle de la montée des exigences environnementales, l'après seconde guerre mondiale - époque dite du Golden Age, synonyme d'une économie florissante - est marquée par l'apparition de grandes et très grandes entreprises aux Etats-Unis. De par leur taille, elles sont vues comme des institutions sociales, portant une responsabilité collective et qui nécessitent de nouvelles structures et organisations (Clark, 1916).

La crise de 1929 signe le coup d'arrêt du triomphe capitaliste et l'entrée dans une économie dite mixte. L'entreprise doit répondre aux exigences sociétales. Les premiers signes se référant à la RSE apparaissent sous l'étiquette « *Business in society* » ou « *Business and society* » et soutiennent l'idée qu'il existe un contrat moral implicite entre la société et les entreprises, qui seront tolérées pourvu qu'elles respectent certaines limites. Heald est l'auteur du premier écrit qui théorise la RSE en reprenant les anciennes idées de Clark, suivi par Davis (1960). La vision de l'entreprise dans la société évolue, ainsi que le « *contrat social* » existant entre la société et l'entreprise pour que cette dernière puisse continuer à exister. Bowen (1953) écrit « *Social Responsibility of the Businessman* ». Comme il est le premier à expliquer qu'il faut instrumenter cette responsabilité, Bowen est ainsi à l'origine de l'idée d'audit social.

A la fin des années 1960, la montée des activistes menace les entreprises. Ces dernières développent alors une nouvelle doctrine de management admettant qu'il existe des problèmes sociaux qu'il faut apprendre à régler. Elles doivent prendre en compte les exigences sociétales, qu'elles soient sanitaires, environnementales ou sociales. Ackerman (1973) & Ackerman & Bauer (1976) montrent la nécessité d'être réactifs aux questions sociales et affirment que les entreprises doivent consacrer des moyens pour répondre à ces problèmes sociaux. Elles acceptent le fait que leur performance sociale nécessite d'être auditée (Carroll, 1979; Wood, 1991).

D'après Pfeffer & Salancik (1978), l'entreprise se croit autosuffisante, détachée de son environnement, alors qu'elle en est profondément dépendante. En vérité, comme Freeman (1984) le proclame

l'entreprise doit négocier en permanence avec tout le monde, avec ceux qui donnent ou ne donnent pas les ressources, ceux qu'il appellera « *les parties prenantes* », pour obtenir le droit de survivre. Enfin de graves accidents écologiques et sociaux bousculent les entreprises, dont les impacts environnementaux et sociaux sont scrutés d'encore plus près. Les scandales sociaux et environnementaux entraînent une crise de légitimité pour le monde de l'entreprise et donc le besoin de regagner la confiance de la société civile (Capron & Quairel, 2004). Les entreprises ont de plus en plus besoin de protéger leur « *capital-réputation* » pour pérenniser leur business, voire pour gagner en compétitivité en anticipant les évolutions à venir (Capron & Quairel, 2004).

La période de « *restauration* » s'ouvre et se caractérise notamment par l'idée d'une citoyenneté de l'entreprise puisque les entreprises créent des règles internes (soft laws) pour se prémunir des scandales. Pendant cette période, toujours en cours, l'économie se financiarise sous l'impulsion d'économistes favorables à la dérégulation. On favorise l'offre plutôt que la demande (vision de l'Ecole de Chicago), il est considéré que la seule responsabilité sociale de l'entreprise est de faire des profits (Friedman, 1970). Jensen & Meckling (1976) publient la théorie de l'Agence selon laquelle l'entreprise a pour unique but de « *faire de la valeur pour l'actionnaire* ». Le résultat de ce mouvement est la financiarisation de l'économie. L'École de Chicago stipule que les débordements des entreprises ne peuvent pas être endigués par autre chose que le marché lui-même.

Il en résulte que seules les entreprises elles-mêmes semblent pouvoir endiguer leurs propres débordements (Macombe & Falque, 2013). L'idéologie dominante dans les pays développés impose le système du « *consommérisme* » qui considère que le choix des consommateurs est efficace pour régler les problèmes environnementaux et sociaux, sans besoin de modifier le système capitaliste (Spaargaren & Mol, 1992). Comme expliqué précédemment, selon Mol & Spaargaren (2000) et la théorie de la Modernisation Ecologique, seul le marché lui-même peut être porteur de changements environnementaux par le biais de la normalisation concertée des systèmes de production et de la consommation, ce qui a de grandes limites (voir paragraphe I.3.a. sur l'échec de cette théorie). On compte directement sur les consommateurs pour déclencher les changements de scénarii de production par l'intermédiaire de certifications et de labels, afin de mener les transformations nécessaires à l'impératif écologique et social.

Les régulations juridiques nationales ne peuvent plus suffire à réglementer les activités des multinationales dont la logique économique est internationale, en raison notamment de la mobilité des capitaux et de la menace de délocalisation (Cuzacq, 2013). En effet, il existe finalement peu d'obligations dans les domaines réglementaires (hard laws), ou tout au moins le corpus est-il faible et en construction. Le reporting RSE, en France, est inscrit depuis 2012 dans la loi, et rendu obligatoire pour les entreprises de plus de 500 salariés (Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, 2012). Toujours en France, le Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises (PACTE), promulgué en 2019, vise notamment à mieux partager la valeur créée par les entreprises avec les salariés, et doit aider les

entreprises à mieux prendre en considération les enjeux sociaux et environnement dans leur stratégie (Loi relative à la croissance et la transformation des entreprises, 2019; Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, 2019). Les ONG ont fait adopter en 2017 un projet de loi français sur le devoir de vigilance (due diligence) qui vise à responsabiliser les entreprises vis-à-vis de leurs sous-traitants à l'étranger. En 2021, l'Union Européenne a réalisé une consultation publique sur l'adoption d'un cadre général et obligatoire de devoir de vigilance (due diligence) à mettre en place progressivement. Il a abouti en 2022 à une proposition de directive (Proposal for a Directive of the European Parliament and of the Council on Corporate Sustainability Due Diligence and Amending Directive (EU) 2019/1937, 2022). En 2022, l'Union Européenne a ouvert la porte aux « clauses miroirs » qui obligeraient les produits importés à se conformer aux mêmes exigences que les produits élaborés en Europe (European Commission, 2022). Enfin depuis 2023, la double matérialité est au cœur du nouveau reporting de durabilité mis en place par la directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) (Directive (EU) 2022/2464 of the European Parliament and of the Council of 14 December 2022 Amending Regulation (EU) No 537/2014, Directive 2004/109/EC, Directive 2006/43/EC and Directive 2013/34/EU, as Regards Corporate Sustainability Reporting (Text with EEA Relevance), 2022). Elle vise à obliger les entreprises à prendre en compte à la fois : les enjeux de durabilité susceptibles d'impacter leur performance financière (matérialité financière) et les impacts négatifs et positifs de leurs activités sur leur environnement économique, social et naturel (matérialité socio-environnementale). Les entreprises soumises au CSRD, c'est-à-dire les grandes entreprises d'intérêt public de plus de 500 employés, devront rendre compte de leurs activités conformément aux normes européennes d'information sur le développement durable (European sustainability reporting standards (ESRS)).

Face à des entreprises de plus en plus mondialisées et puissantes, les Etats se retrouvent en difficulté pour réguler leurs impacts. Une autorégulation est adoptée puisque les entreprises élaborent, évaluent et contrôlent elles-mêmes les bonnes pratiques sociales qu'elles s'appliquent volontairement (Cuzacq, 2013; Macombe & Loeillet, 2017). Cette soft law est présentée comme capable de réglementer les agissements de multinationales tentaculaires dans un marché mondialisé. Les préoccupations environnementales et sociales traduites dans les politiques RSE sont devenues une « *social license to operate* » pour les entreprises (Belem, 2010; Moore, 1996). Comme l'explique (Hommel, 2006) : « Si « *l'œuvre sociale* » est l'une des conditions de la pérennité de l'entreprise du XIXe siècle, son extension environnementale serait l'une des conditions de sa pérennité à la fin du XXe, et la participation à la lutte contre la pauvreté un prérequis pour l'extension des marchés à l'orée du XXIe. » C'est donc par la soft law que les CVG se mobilisent. Les grandes entreprises, qu'elles soient en amont ou en aval des CVG, mettent en œuvre des politiques RSE inspirées de guides de bonnes pratiques élaborés par des organismes internationaux – par exemple la norme ISO 26000 (2010), le pacte mondial des Nations Unies (2000), l'ensemble des conventions de l'OIT et la déclaration tripartite de l'OIT sur « *Les entreprises multinationales et la politique sociale* ». Il est à noter que les travailleurs au sein de ces

entreprises s'organisent aussi de leur côté et qu'elles doivent tenir compte de leur implication croissante dans la définition de leur politique RSE. Toutefois, au sein des CVG agricoles, ce sont les entreprises distributrices (en aval) qui ont le plus d'influence puisqu'elles détiennent le pouvoir de déréférencer tel ou tel fournisseur (en amont). Ainsi pour les entreprises de l'amont (fournisseurs), la constitution d'une politique RSE n'est pas suffisante puisqu'elles doivent aussi répondre aux exigences des distributeurs qui se manifestent au travers des cahiers des charges privés qu'ils élaborent eux-mêmes (comme « Tesco Nurture » pour Tesco, ou « Filière qualité » chez Carrefour) ou qui sont élaborés par des certificateurs (GlobalGap, Rain Forest Alliance, FairTrade...) pour garantir la provenance socialement vertueuse de leurs achats. Or, ils n'ont que peu de connaissances de leurs chaînes de valeur. Des initiatives internationales ou nationales cherchent à établir un dialogue entre ces différents maillons de la CVG, avec l'ambition d'édicter des guides de bonnes pratiques à la fois sociales et environnementales, comme les tables rondes pluri-acteurs sont créées, comme (Roundtable on Sustainable Palm Oil dans le secteur de l'huile de palme ou le FMB et l'IFBD (France) dans le secteur de la banane dessert pour l'exportation).

En synthèse, les entreprises des CVG doivent progresser pour répondre aux préoccupations environnementales et sociales qui apparaissent dans la société. Elles doivent s'adapter pour produire mieux et s'en justifier puisque leurs pratiques et leurs impacts sont de plus en plus scrutées par les consommateurs et les autres maillons de la CVG. Elles doivent négocier avec toutes les parties prenantes pour obtenir le droit de survivre. De par la financiarisation de l'économie, la mondialisation des échanges et l'agrandissement des entreprises, la hard law est encore insuffisante et c'est principalement par la soft law que les entreprises agissent. Dans le secteur agricole, les CVG sont pilotées par l'aval qui cherche à répondre aux exigences des consommateurs et à se protéger des scandales en imposant des cahiers des charges aux fournisseurs de l'amont, sans forcément chercher à réellement mieux connaître la réalité de leur chaîne de valeur. C'est aussi une manière d'essayer de valoriser des efforts liés à la durabilité via des labels ou des marques.

✓ **A retenir**

- La recherche s'inscrit dans le cadre d'analyse des filières et définit ces dernières par le terme chaînes de valeur globales (CVG).
- Les attentes sociétales auprès des entreprises des CVG évoluent.
- Les entreprises doivent faire évoluer leurs pratiques pour qu'elles soient plus durables mais aussi se justifier de leurs impacts positifs et négatifs, environnementaux mais aussi sociaux.

2) S'intéresser aux impacts sociaux dans les CVG pour progresser socialement

Ainsi, des labels et des certifications, basés sur des cahiers des charges plus ou moins transparents et spécifiques ainsi que des politiques RSE, diverses et variées, fleurissent. Le commerce équitable, dont les prémices sont anciennes, s'est, par exemple, démocratisé en opérationnalisant la nouvelle exigence d'une meilleure répartition de la valeur (Gendron et al., 2009; Reed, 2009). Les consommateurs se retrouvent face à une forêt de produits aux bénéfices sociaux revendiqués et plus ou moins labellisés. Difficile alors de distinguer une réelle volonté d'amélioration ; d'accorder du crédit à tel ou tel label ou encore de connaître la véritable valeur ajoutée environnementale et sociale de tel ou tel produit. Les entreprises hésitent souvent entre « social washing » et volonté sincère de changer le réel.

Banerjee (2008, 2014) explique que la RSE et la durabilité dans les entreprises sont définies par des intérêts commerciaux et ne servent pas suffisamment les intérêts sociétaux. Hommel (2006) et Postel & Rousseau (2010) se demandent si la RSE n'est pas juste du néo-paternalisme et un palliatif à l'effondrement du compromis social fordisme. Blowfield (2005) expose les limites de la RSE et propose un nouveau cadre d'analyse. Porter et Kramer (2011) questionnent les effets des politiques RSE sur la performance globale de l'entreprise. Selon eux, les entreprises utilisent souvent la RSE uniquement pour des raisons marketing et pour soigner leur image, en la détachant de leurs objectifs économiques (Porter & Kramer, 2011). En proposant le concept de « shared value », Porter et Kramer (2011) suggèrent qu'au lieu de justifier leurs externalités négatives, les entreprises pourraient les internaliser en se fixant des objectifs en matière de bien-être des populations environnantes, au même titre que leurs objectifs stratégiques économiques. Ce concept de « shared value » suppose une coopération active de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'activité de l'entreprise, afin de faire émerger leurs attentes et besoins (Porter & Kramer, 2011).

Les effets des mesures mises en place (labels, certifications, guides de bonnes pratiques RSE) sont difficiles à évaluer et il est pratiquement impossible de distinguer les effets de chacune (Ize Jardim, 2020). Bien que les performances des labels, des certifications et des autres mesures issues des politiques de RSE soient souvent évaluées via les audits, les réels impacts ne sont que très peu connus (Laufer, 2003; Macombe & Loeillet, 2017). Seules quelques études s'intéressent aux réels impacts sociaux (Meemken et al., 2019; Sirdey & Lemeilleur, 2015; van Rijn et al., 2020). Or si les impacts ne sont pas évalués, les performances perdent de leur sens : même si une prime au développement a permis de construire une école (performance) cela ne signifie pas forcément que les enfants ont réellement eu accès à l'éducation (impact) car le professeur est absent, qu'ils n'ont pas de matériel etc.

Réels impacts ou green et social washing ? La question se pose avec une acuité particulière dans les CVG de commerce équitable, mais également dans toutes les CVG qui revendiquent les bénéfices environnementaux et sociaux de leur activité, qu'elles se réfèrent à des standards publics ou privés. En effet, ces bénéfices peuvent donner des avantages commerciaux et servir de repères pour sélectionner

tel ou tel fournisseur et en déréférencer certains. Ainsi il est primordial pour valoriser les réels impacts et les réels efforts vers des pratiques durables de posséder un moyen fiable de les évaluer. De plus et surtout, dans la perspective de réussir la transition agroécologique (notamment le changement d'échelle) et de permettre un réel progrès environnemental et social, il est nécessaire de rendre la filière transparente. Par transparence il est ici question de documenter les pratiques de manière fiable pour les différents maillons de la CVG, et de favoriser les échanges autour du progrès environnemental et social de la CVG, dont la responsabilité peut être partagée. Connaître les impacts permet d'identifier des leviers d'actions offrant un réel progrès social.

Ainsi, la demande d'évaluation selon une triple dimension (environnementale, économique et sociale) se renforce, ce que matérialise Elkington (1998) avec le concept de « *triple bottom line* ». Comme écrit précédemment, les entreprises ne peuvent plus se contenter de produire suffisamment mais doivent rendre compte de leurs pratiques (état des lieux) et maîtriser leurs impacts environnementaux et sociaux (analyse d'impacts et montrer la volonté de progrès). Seules des évaluations d'impacts bien réalisées permettront d'assurer la fiabilité et la véracité des bénéfices et méfaits des mesures mises en place, et de continuer à progresser vers des pratiques plus durables.

Dans le domaine environnemental, des techniques d'analyse et d'évaluation des impacts ont vu le jour et un consensus émerge autour de l'Analyse de Cycle de Vie environnementale, devenue la méthode de référence (Heiskanen, 2002). Elle permet de prendre en compte l'ensemble des phases, du « berceau à la tombe », pour les principaux processus impliqués dans la création d'un produit.

Dans le domaine social, ce n'est qu'au cours du 20^{ème} siècle qu'est apparue la nécessité de mettre en place des procédures de gestion des impacts sociaux du développement. L'objectif était de valider la mise en place de gros projets de développement en évitant les impacts négatifs majeurs (ex : projet d'extraction minière en Australie). La méthode évalue des critères de performances par l'intermédiaire d'enquêtes participatives sur le site directement affecté par le projet. Les approches ont été formalisées sous la forme de la méthodologie du Social Impact Assessment (SIA) (Vanclay, 2003).

Parallèlement, à la fin du 20^{ème} siècle, les utilisateurs et chercheurs en ACV environnementale ont cherché à intégrer la dimension sociale dans leur démarche d'évaluation, en développant une première approche méthodologique – Social and Environmental Life Cycle Assessment (SELCA) (O'Brien et al., 1996). Puis de nombreux outils et méthodes ont été et continuent d'être développés dans l'objectif de mesurer la durabilité sociale (Norris, 2006; Weidema, 2006). Le champ de recherche ne cesse de s'élargir (Loeillet & Sanchez, 2018, 2020; Macombe, 2016; Macombe et al., 2013; Macombe & Loeillet, 2014).

Au contraire de la méthode SIA, les méthodes d'ACV sociale s'appliquent aux différentes phases d'un scénario de produit, intégrant toutes les phases du processus à l'échelle macro. Par ailleurs, elles ont

l'ambition d'être plus efficaces grâce à la création et l'utilisation de bases de données et de modèles pour raccourcir la phase de terrain, permettant ainsi une standardisation des calculs. Ces méthodes doivent permettre de connaître les impacts à tous les niveaux et de suivre le développement des produits ou les changements dans une filière.

Une scission entre deux types de méthodes a été bien identifiée (Parent et al., 2010) (Figure 9). D'une part, l'ACV sociale des performances, dite de type I, formalisée à l'échelle internationale par les Guidelines de l'UNEP (UNEP/SETAC, 2009) permet d'évaluer des critères de performances, similaires à ceux des politiques RSE ou des audits de certification. D'autre part, l'ACV sociale des changements, dite de type II, permet de calculer des différences d'impacts (Feschet, 2014; Macombe, 2016; Macombe et al., 2013).

Question posée : Quelles sont les **performances sociales** constatées dans les organisations contribuant au « cycle de vie social » d'un produit ou service ?

Ex : travail des enfants (oui/non)

Question posée : Quelles sont les **conséquences sociales / impacts causés par le changement** dans le « cycle de vie social » du produit/service ?

Ex : changements dans la santé des travailleurs causés par un changement dans l'organisation du travail

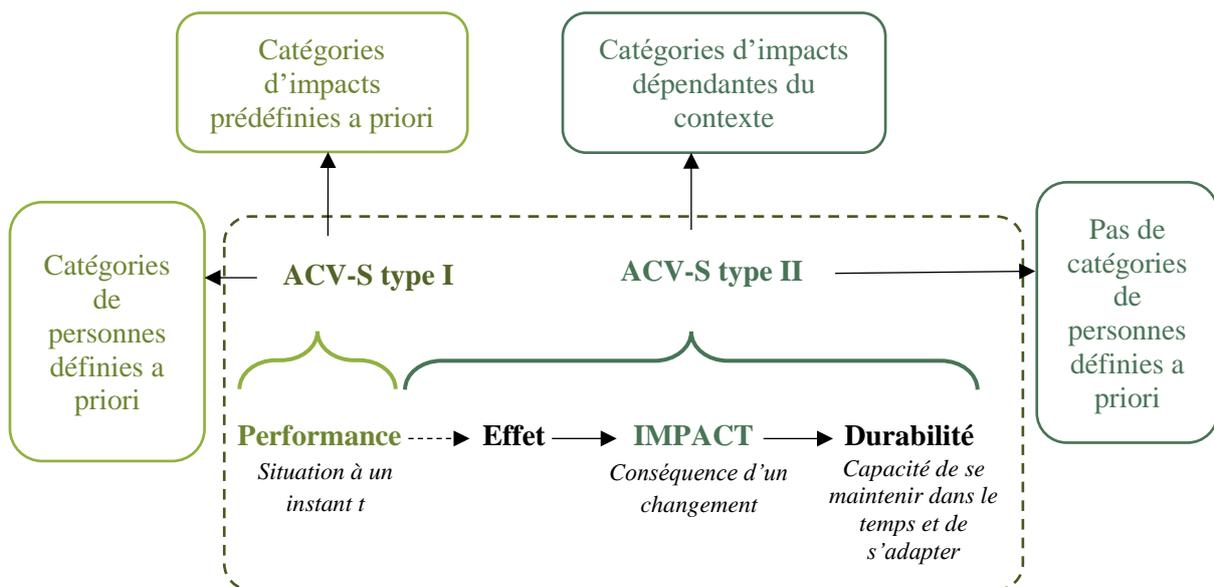


Figure 9 Types d'ACV sociale d'après les travaux de Chaib (2023), Macombe (2013) et Macombe & Loeillet (2017)

L'ACV sociale de type I consiste essentiellement à évaluer des catégories et sous-catégories d'impacts, c'est-à-dire des critères prédéfinis par avance (Parent et al., 2010; UNEP/SETAC, 2009). Toutefois, il n'existe jusqu'à présent aucun consensus sur ce que devraient être ces catégories ou sous-catégories d'impacts (Di Cesare et al., 2018; Jørgensen et al., 2008; Lehmann et al., 2013; Maister et al., 2020; Sureau et al., 2018). La définition des impacts sociaux pose question. Vanclay (1999) propose de définir les impacts sociaux comme les changements observés dans huit catégories différentes, dont la manière de vivre (travail, interactions...), la politique (démocratie, ressources...), la santé (physique ou mentale)

ou encore l'environnement (disponibilité des ressources, risques liés aux pollutions...). Juslén (1995) identifie six catégories générales d'impacts sociaux, comme les impacts « standards » concernant le niveau de bruit, la pollution, etc. ; et les impacts psychosociaux (comme la cohésion communautaire, la perturbation des réseaux sociaux). Les impacts sociaux incluent toutes les conséquences sociales et culturelles sur les populations humaines des actions publiques ou privées qui altèrent les manières dont les personnes vivent, travaillent, jouent, sont en rapport les uns avec les autres, s'organisent pour combler leurs besoins, et généralement se conforment au mode de vie de leur société (Burdge & Vanclay, 1996). Contrairement aux impacts environnementaux, les impacts sociaux varient à l'infini selon le contexte (lieu, groupe social...) et leur importance respective varie aussi selon le contexte : *“The social impacts likely to be significant will vary from place to place, from project to project, and the weighting assigned to each social impact will vary from community to community and between different groups within a given community”* (Vanclay, 2002). Les définir a priori, et de manière systématique et sans connaître le terrain n'a pas de sens. L'ampleur de certains impacts sociaux est mesurable, l'ampleur des autres est seulement évaluable. En conclusion, les auteurs s'accordent à dire qu'il est impossible de définir ce qu'est de manière général un impact social puisque d'une part la nature des impacts est très dépendante du contexte ; et d'autre part, *« le changement social a pour effet de créer d'autres changements »* (Vanclay, 2002, p. 185). C'est donc souvent irréaliste d'avoir une liste prédéfinie de catégories ou sous-catégories d'impacts sociaux à appliquer quel que soit l'évaluation (Macombe, 2013; Macombe & Loeillet, 2017). Enfin, le lien entre la performance et ses effets n'est pas toujours connu ni valide (Figure 9).

Ainsi, le présent travail de thèse se place dans le cadre de l'ACV sociale de type II. La première particularité est que l'on s'intéresse aux impacts causés par un changement dans une filière²⁰, donc à des impacts qui dépendent de l'existence de la filière et de ses évolutions, ainsi qu'aux changements de comportement des organisations de la filière du produit. Ainsi, quand une filière agricole entreprend l'installation de maisons médicales en Afrique, il est logique de se préoccuper des évolutions de l'accès aux soins pour les populations locales. Dans d'autres circonstances, la filière n'a aucune influence sur l'accès aux soins, qui ne sera donc pas traité. La seconde particularité est que l'ACV sociale a le projet²¹ d'identifier les impacts d'un changement tout au long de la filière. Par son ancrage dans la pensée « cycle de vie », l'ACV sociale s'intéresse aux impacts sociaux à toutes les étapes du cycle de vie²², dans le même esprit que l'ACV environnementale : il s'agit d'éviter de suggérer des modifications qui

²⁰ L'origine de l'ACV sociale est la pensée cycle de vie des produits/services. Or chaque produit ou service correspond à une filière, qui fournit des éléments pour construire son cycle de vie.

²¹ En pratique, dans l'état actuel des connaissances en ACV sociale, il existe très peu d'exemples d'études montrant ces transferts d'impacts (Lagarde & Macombe, 2013) ou traitant plusieurs étapes du cycle de vie.

²² Il y a une différence importante à souligner d'avec l'ACV environnementale. Les effets sociaux dépendent des comportements des organisations (et non des seuls flux de matière, d'eau et d'énergie), donc l'ACV sociale compare les effets sociaux de différents scénarios des comportements adoptés au sein des organisations (Dreyer et al., 2010).

reporteraient les effets néfastes d'une étape du cycle de vie, d'une population cible ou d'une nature d'impact sur une autre étape, population ou nature d'impact (Macombe & Falque, 2013). La troisième particularité est la volonté d'évaluer les impacts à partir du minimum de données et le plus rapidement possible, ce qui exclut en pratique les longs processus participatifs, et renvoie à l'utilisation de bases de données existantes autant que faire se peut. Un quatrième point est que chaque étude réalisée par l'ACV sociale de type II ne souligne que quelques impacts (a priori les plus importants), et non pas une myriade d'indicateurs tels qu'on les retrouve en ACV sociale de type I (UNEP/SETAC, 2009, 2020). Il est impossible de lister tous les impacts sociaux possibles, et difficile de les agréger car ils sont le plus souvent de nature différente entre une étape du cycle de vie et une autre. Il est donc plus opérationnel de les hiérarchiser et de s'attacher aux plus importants pour les gens.

Dans le développement des outils d'ACV sociale de type II, la fabrication de pathways²³ s'est concentrée d'abord sur les impacts liés à la santé des populations (Arvidsson et al., 2018; Bocoum et al., 2015, 2019; Feschet et al., 2013; Iofrida et al., 2019; Macombe et al., 2013; Musaaazi et al., 2015; Weidema, 2006). Les changements étudiés concernent les chaînes de valeur industrielles (Baumann et al., 2013), agricoles (Di Cesare et al., 2017), agro-alimentaires (Silveri, 2017) ou biotechnologiques (Macombe et al., 2019). En utilisant des méthodes de modèles entrées-sorties, d'autres effets ou impacts ont été quantifiés, notamment sur les emplois (Cambero & Sowlati, 2016; Lagarde & Macombe, 2013; Malik et al., 2015, 2016; Mattila et al., 2018; Souza et al., 2018; Wang et al., 2018). Plus récemment Weidema (2020) a proposé une taxonomie complète pour les indicateurs de parcours sociaux et Arvidsson et al. (2022) a étudié les impacts sur la santé de certains types de batteries. Chaib et al. (2022) utilisent un logiciel spécifique pour identifier et quantifier l'attitude à l'égard des impacts sociaux, à partir des opinions des experts. Récemment, les chercheurs en ACV sociale ont élargi leur champ d'action, en incluant les questions du type d'évaluation (attributionnelle ou conséquentielle) requis dans le cadre de la responsabilité sociale (Weidema et al., 2018, 2019), l'intérêt de l'ACV sociale de type II pour évaluer la durabilité dans le cadre de l'économie circulaire (Peña et al., 2021; Stillitano et al., 2022), l'utilisation du web sémantique dans l'évaluation de la durabilité sociale (Ghose et al., 2022). En outre, ces travaux récents suggèrent de fortes similitudes entre les cadres conceptuels de l'ACV environnementale dite conséquentielle et de l'ACV sociale de type II (Almeida et al., 2022).

Malgré les développements récents autour de l'ACV sociale de type II, les travaux en ACV sociale et son utilisation concernent principalement l'ACV sociale de type I, bien qu'il ne s'intéresse qu'aux performances et non aux impacts. La recherche en ACV sociale n'en est qu'à ses débuts et la dimension

²³ L'ACV sociale propose des relations formalisées, appelées pathways, analogues à celles qui sous-tendent la phase d'évaluation des impacts dans l'ACV environnementale. Chaque pathway propose une formalisation mathématique des relations entre les causes et les effets. Le rôle d'un pathway social donné est de quantifier - sous réserve que certaines conditions contextuelles (appelées « conditions d'utilisation ») soient remplies - l'ampleur d'un impact social identifié, sur la base de données démographiques, économiques ou sociales relativement disponibles et accessibles, qui concernent l'état actuel de la chaîne de valeur et le changement attendu.

sociale est encore le parent pauvre de l'analyse du cycle de vie (Guinée et al., 2011). L'ACV sociale n'est pas encore institutionnalisée, notamment en raison de la difficulté de créer des bases de données pertinentes et de standardiser les calculs due à la variété de contextes sociaux et culturels.

Ce qu'il faut retenir est que le présent travail de thèse s'inscrit dans le cadre de l'ACV sociale de type II en ce qu'il a pour ambition d'évaluer des effets/impacts et non des performances ; de ne s'intéresser qu'à quelques impacts (les plus importants) sans préjuger de ceux qui le sont a priori ; en prenant en compte les possibles effets rebonds ; pour conduire à la fois un état des lieux pertinent des aspects sociaux, c'est-à-dire proche de la réalité, et à des prises de décisions pour favoriser un progrès social réel. Le paragraphe suivant explicite le choix de se concentrer sur une seule étape du cycle de vie (la production) ainsi qu'à deux catégories de personnes (les ménages des travailleurs ; les populations riveraines).

✓ A retenir

- Dans le domaine social, les méthodes les plus couramment utilisées sont celles qui évaluent des performances. Ainsi les impacts des mesures prises par les entreprises pour être plus durables sont rarement.
- La présente recherche s'inscrit dans le cadre de l'ACV sociale de type II car elle a l'ambition d'évaluer des impacts et non des performances et de favoriser des prises de décisions qui mène à un progrès social.

3) Focus sur les travailleurs des pays dits en développement, maillons vulnérables des CVG

Du fait de la mondialisation, le sort des pays dit en développement est intrinsèquement lié à celui des pays dits développés. Dans ces derniers, le monde du travail et le statut des travailleurs ont évolué au cours des siècles. Entrés dans une société salariale²⁴, ils subissent un basculement de la main d'œuvre des secteurs agricoles et manufacturiers vers les secteurs de services (OMC, 2017). Il est aussi observé

²⁴ D'après Castel (1995), dans les pays dits développés, avant l'industrialisation (avant la fin XVIII- XIXème siècle) le travail est méprisé, vu comme une condition misérable. Il distingue la noblesse - qui ne travaille pas - de la population qui doit travailler pour assurer sa subsistance. Au moment de l'industrialisation (à partir de fin XVIII- XIXème siècle), le salariat progresse pour permettre le développement industriel et alimenter les usines. Le travail devient la source principale de richesse et donc d'indépendance, mais reste une condition dégradante du fait de conditions de travail difficiles et de la misère ouvrière. Au 20^{ème} siècle, le salariat se généralise. La norme est d'avoir accès au travail, qui donne lui-même accès à des droits sociaux. C'est l'essor de la société salariale et la normalisation de l'emploi mono-actif à temps plein et à durée indéterminée dans la même entreprise (modèle fordiste). Ce modèle de société salariale se fragilise à partir de la fin du 20ème siècle (montée du chômage, précarisation, ...).

une baisse du nombre d'emplois moyennement qualifiés au bénéfice des emplois hautement qualifiés (OMC, 2017). La main d'œuvre volontaire pour exécuter un travail peu qualifié – souvent difficile, aliénant et peu rémunérateur - est difficile à trouver dans les pays dits développés (OMC, 2017). La mondialisation et le développement du transport longue distance ont favorisé la délocalisation de la production agricole et manufacturière, vers les pays dits en développement. Le secteur agricole tient encore une place prépondérante dans ces pays, en comparaison des secteurs manufacturiers et de services et de leurs marchés du travail (Frölich & Haile, 2011; OMC, 2017).

La demande en main d'œuvre salariée a augmenté dans les pays dits en développement en raison de la mondialisation. La main d'œuvre agricole disponible y est très nombreuse et jeune car ces pays en sont encore aux premiers stades de leur transition démographique (taux de fécondité élevé et espérance de vie faible) (OMC, 2013). D'autre part, la population est encore peu éduquée (Frölich & Haile, 2011) et accepte d'occuper des postes faiblement qualifiés. La délocalisation des firmes des pays dits développés vers les pays dits en développement leur permet donc d'accéder à de la main d'œuvre peu qualifiée, disponible et peu coûteuse puisque les réglementations autour du droit du travail restent souvent moins fortes que dans les pays dits développés (coût de la part sociale faible ou inexistant, salaire minimum faible ou inexistant). Par ailleurs, les revendications salariales et syndicales restent souvent limitées et sont moins puissantes que dans les pays dits développés (Phélinas, 2014). En effet, le cadre institutionnel est généralement peu élaboré : les syndicats sont inexistantes ou détiennent un faible pouvoir ; le code du travail est peu protecteur et la législation sur le salaire minimum est peu, voire pas du tout respectée (Phélinas, 2014). Ainsi, même si le travail manuel - surtout dans le secteur agricole - est considéré comme dégradant, la croissance démographique et le manque d'opportunité salariale dans les pays dits en développement en font encore des viviers presque inépuisables de main d'œuvre jeune (Fields, 2011; Frölich & Haile, 2011).

L'offre d'emplois résultant de la mondialisation, reste encore insuffisante en comparaison du nombre de personnes disponibles sur le marché du travail (Fields, 2011). Ainsi, l'emploi salarié stable reste une exception (Phélinas, 2014). Puisqu'elles ne peuvent rester sans emploi, ces personnes préfèrent créer leur propre opportunité d'emploi indépendant (Fields, 2011). Le marché du travail réunit de nombreuses petites unités de production, entreprises familiales et exploitations agricoles où l'employeur est souvent l'unique employé, ou emploie de la main d'œuvre familiale non rémunérée (Frölich & Haile, 2011; Phélinas, 2014). Ainsi, le marché du travail reste caractérisé par un large secteur informel, une absence de cadre légal et peu ou pas de protection sociale et d'assurance (Frölich & Haile, 2011). Parmi les 60% de la population mondiale travaillant dans le secteur informel, 93 % vivent dans des pays dits en développement. L'agriculture est le secteur qui affiche le plus haut niveau d'emploi informel (environ 90 %) (OIT, 2018).

Les CVG agricoles sont souvent très dépendantes de la main d'œuvre, indispensables à leur bon fonctionnement (par exemple les petits producteurs de café au Laos, les cueilleuses de karité dans le

nord du Ghana ou encore les travailleurs des plantations de bananes en Colombie). Les CVG agricoles ont délocalisé les activités exigeantes en main d'œuvre dans les pays dits en développement pour les raisons précédemment citées. Toutefois, ces pays sont en transition : jusqu'à quand la population acceptera-t-elle encore les conditions actuelles ? Comment rendre attractive l'activité agricole dans les CVG ? Le travail agricole reste dévalorisé. Le salariat, encore inconnu pour la plupart des gens, demeure rare. Les CVG agricoles bénéficient encore d'un vivier de main d'œuvre jeune, mais elles doivent se préparer aux transitions à venir (démographiques, marché du travail et économique avec l'industrialisation). Les CVG agricoles dépendantes de la main d'œuvre se doivent de réfléchir à l'attractivité de l'emploi dans le secteur agricole pour maintenir l'activité agricole et les travailleurs. De plus, même si les opportunités de salariat sont souvent limitées, la concurrence pour la main d'œuvre moyennement qualifiée peut exister. Ainsi les entreprises ressentent-elles le besoin de fidéliser les travailleurs pour conserver le savoir-faire acquis par ces derniers. Il est indispensable pour les entreprises de maintenir une certaine attractivité de l'emploi mais aussi de justifier de bonnes conditions sociales pour les travailleurs. Sans quoi, ils restent peu de temps en poste, et cherchent ailleurs de meilleures conditions sociales dès qu'ils sont formés.

D'autre part, dans les pays dits en développement, l'Etat est souvent défaillant. C'est-à-dire qu'il n'est pas en mesure d'assurer la distribution des services de base, tels que l'accès à des soins ou à une éducation de qualité à la majorité de la population (Khan, 2004). Bien entendu, même dans des pays considérés comme développés (aux USA par exemple ou en France) l'accès aux services grâce à l'Etat est questionnable. Dans les pays dits en développement, les marchés pour certains services n'existent pas, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de possibilité d'accès au service, et donc pas de prix défini pour certains services de base. Ainsi par exemple, même si une famille a suffisamment de revenus pour payer l'école de son enfant, il arrive qu'il n'y ait pas d'école ou qu'il n'y ait pas d'instituteur compétent. Nous ne nous intéressons pas ici à la « correction » de la défaillance des Etats par des réformes institutionnelles comme réfléchi par Khan (2004) mais au rôle endossé par le secteur privé qui remplit quelquefois le rôle de l'Etat (Banerjee, 2010). Ainsi, l'absence totale ou partielle de l'Etat dans les pays dits en développement laisse la place au secteur privé pour prendre en charge des services importants dans les sphères de la santé, de l'éducation, de l'assainissement, etc. créant ainsi des systèmes hybrides public-privé (Banerjee, 2010). De ce fait, les attentes des travailleurs auprès de leur employeur sont fortes pour répondre à leurs besoins de base. Il en est de même pour les populations qui vivent aux alentours des entreprises, car ces dernières impactent fortement les territoires dans lesquels elles sont implantées (démographie locale, services disponibles, attractivité de la zone...). Par ailleurs, les entreprises souhaitent maintenir la paix sociale pour pouvoir s'implanter à long terme dans le territoire ou exploiter les ressources de ce dernier.

Or les CVG sont souvent exclues du tissu social local et perçues comme des pilleuses de ressources (Paul & Barbato, 1985), emportant avec elles la valeur ajoutée vers une autre région. Elles doivent organiser et montrer un certain ruissellement des bénéfices vers les populations locales, puisque l'Etat

n'assure pas la redistribution. L'entreprise doit participer au progrès social pour conserver sa « *social licence to operate* » ou « *acceptabilité sociale* ²⁵ » en français. L'émergence de cette notion fait suite à la prise de conscience croissante que le respect des réglementations légales ne suffit plus à garantir une large acceptabilité sociale pour une activité commerciale donnée (Gunningham et al., 2004). D'après Mayes (2015), cette prise de conscience découle à son tour des capacités croissantes des ONG, des organisations de la société civile et des communautés locales à faire pression sur les entreprises et les gouvernements. Elles exigent qu'ils répondent à leurs préoccupations et à leurs attentes concernant les comportements, les pratiques et les conséquences de l'industrie, et qu'ils se comportent de manière « responsable ». Dans la présente recherche, ceci est encore plus vrai puisque les terrains étudiés se situent dans un pays dit en développement où les grandes entreprises sont souvent accusées d'accaparer les richesses pour elles-seules (Paul & Barbato, 1985). McMichael (2013) conceptualise les chaînes de valeur comme des technologies de pouvoir économique et écologique d'appropriation de la valeur produite par les petits producteurs agricoles. En effet, alors que les projets de création de chaînes de valeur développent l'industrie « *pour nourrir le monde* » - disent-ils - ils enferment les petits producteurs dans des relations d'endettement, et s'approprient la valeur créée par des communautés de petits producteurs (McMichael, 2013). Par ailleurs, lorsque ce sont des groupes industriels qui emploient des travailleurs salariés, ces derniers sont les grands perdants de la bataille pour le partage de la valeur ajoutée (exemple de la filière banane (Borzykowski, 2012; Cirad, 2017)). La délocalisation des activités intensives en main d'œuvre est un vecteur d'enrichissement pour les autres maillons de la filière sans l'être forcément pour la main d'œuvre elle-même, ni pour le pays (Palpacuer, 2008).

Ainsi, les entreprises agricoles situées dans les pays dits en développement (majoritairement celles de l'amont des CVG) sont souvent soupçonnées d'exploiter une population pauvre et peu éduquée qui a peu d'options d'emplois et un faible pouvoir de revendication (Paul & Barbato, 1985). Leurs travailleurs salariés (ainsi que les petits producteurs qui ne nous intéresseront pas ici) sont perçus comme les acteurs les plus vulnérables des CVG (OIT, 2017) et sont parmi les grands perdants du partage de la valeur. La vision de l'entreprise a évolué, elle doit s'occuper de l'ensemble des parties prenantes et notamment des plus vulnérables, comme les travailleurs salariés des pays dits en développement. Le courant des *political ecologies* prône d'ailleurs de s'intéresser aux maillons les plus vulnérables (Bryant & Jarosz, 2004). Par ailleurs, ils sont primordiaux pour le bon fonctionnement de ces entreprises agricoles, et a fortiori de l'entièreté de la CVG dont ils sont la base, puisque les activités de production sont très souvent fortement dépendantes en main d'œuvre. De plus, ils subissent les changements opérés dans les CVG et les entreprises, favorablement ou non. Les entreprises modèlent fortement la vie de leurs travailleurs,

²⁵ L'acceptabilité sociale est intangible, éphémère et fragile (Gunningham et al., 2004) ; elle peut se définir comme impliquant l'acceptation ou l'approbation continue d'une activité ou d'un développement par les parties prenantes ayant un intérêt direct, c'est-à-dire ayant la capacité d'avoir un impact sur la rentabilité (Parsons et al., 2014).

notamment dans les pays dits en développement où elles opèrent, mais aussi celles des communautés environnantes vivant dans leurs zones d'influence.

Le souci premier est bien celui de leur « niveau de vie », entendu comme dans la vie courante, c'est-à-dire qui fait référence aux biens et services nécessaires (en quantité et en qualité) dans une société pour se sentir bien. Toutefois, le terme est très économiquement connoté à cause des travaux scientifiques qui l'ont pris sous cet angle (voir le paragraphe ci-dessous). Le vocabulaire prédominant est économique, en particulier celui de « salaire décent » ou encore « revenu » ou « rémunération ». Ainsi, dans la présente recherche, nous préférons au terme « niveau de vie » celui de « conditions sociales » d'une part car il est plus ouvert et moins connoté. Il ne se réfère pas qu'aux revenus du ménage, et inclut bien l'accès aux biens et services. D'autre part, il est plus adéquat puisque la recherche est ancrée dans les sciences de gestion. Une définition plus détaillée en sera proposée dans le chapitre 3.

Ainsi, les conditions sociales des travailleurs salariés, de leurs familles et des populations riveraines des entreprises dans les pays en développement apparaissent être un « hotspot social », c'est-à-dire un point social « chaud » qui devrait être traité en priorité si l'entreprise souhaite agir en faveur du progrès social (Loeillet, 2013). Pourtant, les méthodes couramment utilisées pour les documenter présentent de nombreuses limites.

✓ A retenir

- Le terme de « travailleur » renvoie aux salariés des entreprises qui participent aux CVG. Dans le secteur agricole, ceux qui nous intéressent sont ceux situés dans les pays dits en développement puisqu'ils apparaissent comme vulnérables et perdants du partage de la valeur et qu'ils subissent la présence de l'entreprise et les changements opérés dans les CVG.
- Le souci premier est bien celui de leur « niveau de vie », qui fait référence aux biens et services nécessaires (en quantité et en qualité) dans une société pour se sentir bien, mais nous préférons utiliser le terme « conditions sociales », moins connoté économiquement. Ces dernières apparaissent comme l'un des « hotspot social » qui devrait être traité en priorité si l'entreprise souhaite agir en faveur du progrès social.

4) Les limites des méthodes usuelles pour évaluer les conditions sociales

Travaux historiques au Nord par l'approche monétaire du niveau de vie

Historiquement, les premières approches du niveau de vie dans la littérature scientifique servent des préoccupations de politique publique. En vue de lutter contre la pauvreté et de l'aide à l'enfance, il fallait savoir quelle allocation verser pour l'entretien d'un enfant par exemple. Dans la perspective du développement des secteurs industriels au Royaume-Uni, s'est posée la question du salaire minimal à verser (à un jeune célibataire, à un ménage...) qui permettait au bénéficiaire de survivre. Nées d'abord dans les pays dits développés (USA puis Royaume-Uni), ces approches ont opté pour des métriques

monétaires. Elles s'appuient sur un budget incluant des entrées de fonds (allocation, salaire...) et des sorties (dépenses de l'individu ou du ménage concerné).

Suite aux premiers travaux pour élaborer un « *panier de biens* » rudimentaire aux USA dès 1891 (Fisher, 2007), les précurseurs sont trois britanniques, dont Deeming (2005) expose les méthodes expérimentées au Royaume-Uni. Toutes trois reposent sur la définition d'un budget, basé sur un « *panier de biens* » (et de services) qui est censé rendre compte des besoins sociaux et physiologiques. Le coût total de ce panier détermine le niveau de revenu requis. Bien que les trois auteurs discutent de « *well-being* », il faut se rappeler qu'en pratique leurs outils ne réalisent que des calculs de revenus et de dépenses. Les trois méthodes prennent en compte les normes sociales de consommation de manière très différente.

Pour Rowntree, le niveau de vie décent est « *The prevailing ownership rates and the socially accepted standard* » (Bradshaw, 1993). La méthode repose sur des enquêtes quant aux biens possédés par 80% des ménages, et/ou regardés comme des nécessités par 66% des ménages. En tenant compte de leur durée de vie et de leur prix, le montant du salaire nécessaire pour les acquérir et les entretenir est calculé. Dans la méthode de Morris (2003) le standard est « *a public health standard based on relevant scientific consensus relating to health* ». Les besoins des familles sont déduits des savoirs scientifiques concernant les facteurs de santé. Le budget alimentaire s'inspire des guides consensuels sur les régimes alimentaires ; le budget des activités physiques inclut le matériel nécessaire à la pratique des sports les moins coûteux. Les données utilisées sont tirées des dépenses réelles en l'absence de données concernant le coût des pratiques saines.

Pour le budget de Sue Middleton, un « *consensus about the minimum personal requirements by 'lay experts' for their physical, mental, spiritual and social well-being* » est recherché (Middleton, 2000). Des personnes choisies parmi la population étudiée sont interrogées. Au sein de 'focus groups' réunis fréquemment, ils discutent les coûts nécessaires pour couvrir leurs besoins, à partir d'études de cas réelles.

Ces trois méthodes monétaires ont inspiré directement d'autres pays anglo-saxons (Fisher, 2007), mais aussi des travaux réalisés dans des contextes socio-économiques très éloignés de celui du Royaume-Uni. C'est dans ce cas qu'elles rencontrent leurs limites les plus marquées.

Limites de ces approches pour évaluer les conditions sociales dans les pays dit en développement

Brown et al. (2010) soulève des difficultés méthodologiques, dans l'utilisation des méthodes monétaires pour les pays dits en développement, alors qu'elles ont été historiquement conçues pour les pays occidentaux.

Tout d'abord, il faut déterminer correctement les normes nutritionnelles, le type de logement, les types de dépenses, l'épargne et les allocations en cas d'imprévu. Moran a expliqué que l'estimation de la taille de la famille et du nombre de travailleurs qu'elle comprend est un exercice arbitraire (Moran, 2002). Il est parfois impossible d'estimer monétairement un salaire. Van Rijn et al. ont utilisé cinq approximations

(niveau d'épargne, niveau de pauvreté, sécurité d'accès à la nourriture, propriété, satisfaction à l'égard du mode de vie) comme approche du salaire de subsistance, car ils n'étaient pas en mesure de le mesurer directement (van Rijn et al., 2020).

Ensuite, les méthodes budgétaires supposent que les biens et les services du panier ont un prix (fixé en comparant l'offre à la demande), c'est-à-dire qu'il existe un marché pour ces biens et services. Les biens et services supposés être fournis gratuitement par l'État (par exemple les transports publics) sont retirés du panier. Or, lorsque les services publics fonctionnent mal ou sont incomplets, certains biens et services n'ont pas de marché, voire ne sont pas accessibles localement, ou inaccessibles à certaines parties de la population (par exemple, l'école pour les filles). De plus, la pénurie de services publics est très variable selon les zones. Les travaux de Sen sur les famines qui ont touché le Bangladesh illustrent l'importance de l'accès aux biens et aux services, puisqu'il a montré que les famines ne provenaient pas du manque de denrées alimentaires mais les limites rencontrées par les populations pour y accéder (Sen, 1981). Par ailleurs, les travaux de Sen (2008) sur le bien-être en termes de « *capacités* » / « *capabilities* » prennent en compte l'existence concrète de plusieurs dimensions de la pauvreté, et suggèrent que l'approche pertinente des conditions sociales comporte plusieurs dimensions irréductibles.

Il est également possible de déplorer que les travaux initiés par les méthodes monétaires n'entendent que rarement les personnes concernées (par exemple les petits exploitants et les travailleurs agricoles). Cette omission suggère à tort que les priorités et les aspirations en termes de conditions sociales sont les mêmes partout, quel que soit le contexte. Or, il n'est pas possible de deviner arbitrairement - ou selon des normes internationales - quelles sont les priorités locales, car il existe une grande variété de concepts quant à ce qui a de la valeur (Boltanski & Thévenot, 1991). La diversité des contextes conduit à fournir des biens et des services à la population sous des formes variées. Les liens familiaux, mécanismes traditionnels de soutien social, peuvent effectivement remplacer les formes plus conventionnelles de soutien de l'État (Soltanpour et al., 2018).

Cependant, c'est sur les comparaisons entre pays que les critiques ont été les plus sérieuses. Or, en raison de la composition multi-acteurs en concurrence des chaînes de valeur mondialisées, toute étude sur le salaire y est examinée sous l'angle de la comparaison des « origines » concurrentes qui fournissent les marchés. Au mieux, les comparaisons tiennent compte des différences de parité de pouvoir d'achat, alors qu'elles devraient également tenir compte des différentes conditions macroéconomiques (Moran, 2002). La monétarisation des conditions sociales dans les approches du niveau de vie donne l'illusion d'une comparaison, mais ne peut réellement comparer que les niveaux de vie de deux pays aux contextes socio-économiques similaires. Les unités monétaires gommant les différences de nature entre les objets, d'où le fait qu'un salaire ne peut permettre des comparaisons, car il est impossible de savoir s'il reflète des situations par ailleurs égales en termes d'accès aux services.

Lorsqu'il s'agit de pays dits en développement, certains auteurs rejettent toute possibilité d'établir des comparaisons robustes, car les différences culturelles qui se conjuguent pour établir des niveaux de consommation locaux variables sont exacerbées (Moran, 2002). Srinivasan (2001, cité dans Brown et

al. (2010)) remet en cause la pertinence des tentatives de calcul d'un salaire décent dans un pays pauvre. Il écrit que le fait de focaliser l'attention sur les employés relativement aisés des multinationales détourne des causes réelles de la pauvreté. Pourtant, cette dimension de comparabilité (et donc de concurrence des prix) des études menées dans différents pays est fondamentale pour la chaîne de valeur mondialisée, comme nous l'avons vu.

✓ **A retenir**

- L'utilisation de méthode monétaire est privilégiée pour approcher les conditions sociales. Dans ce cas-là, le vocabulaire qui prédomine est connoté économiquement (niveau de vie, salaire, revenu).
- Plusieurs limites méthodologiques apparaissent lorsque ces méthodes, originellement conçues pour les pays dits développés, sont utilisées dans des pays dits en développement :
 - Il est difficile d'estimer la taille de la famille et le nombre de travailleurs
 - Certains biens et services n'ont pas de marché, voire ne sont pas accessibles localement, ou inaccessibles à certaines parties de la population.
 - L'absence de prise en compte des représentations qui sous-entend à tort que les services de base sont les mêmes partout, quel que soit le contexte, mais aussi que les aspirations en termes de services sont les mêmes partout.
 - Les comparaisons utilisant des unités monétaires sont illusoire lorsqu'elles concernent deux pays aux contextes socio-économiques différents puisqu'elles effacent les différences de nature entre les objets.

5) **Gap scientifique n°2 : Les conditions sociales méconnues des maillons vulnérables**

Puisque nous travaillons dans le secteur agricole et dans les pays dits en développement, ces travaux de recherche adopteront la formulation CVG pour évoquer la filière. La vision de l'entreprise a évolué, elles sont de plus en plus scrutées et doivent justifier de leurs impacts environnementaux mais aussi sociaux, qu'ils soient bénéfiques ou non. De plus, il faut s'occuper de l'ensemble des parties prenantes et notamment des plus vulnérables, comme les travailleurs salariés des pays dits en développement.

Les CVG agricoles, dont le pouvoir est majoritairement situé à l'aval, utilisent des labels, certifications et autres cahiers des charges (soft law) pour documenter les mesures prises pour garantir les vertus des produits. Mais si les « performances sociales » sont souvent évoquées, les impacts sociaux des mesures sont peu évalués. Les acteurs de l'aval demandent à leurs fournisseurs (amont de la filière) de respecter des « normes de performance » afin de se protéger, mais sans forcément se poser la question des réels

impacts sociaux -par exemple des contraintes qu'ils imposent aux producteurs-. Ce sont des approches évaluant des performances (ex : audits sociaux qui s'intéressent à des critères prédéfinis) qui prévalent pour rendre compte des activités des entreprises. Or ces approches ne permettent pas d'identifier des leviers d'actions concrets pour aller vers le progrès social. Pour justifier des impacts sociaux causés par l'existence de la filière, il n'existe que très peu de méthodes. Les approches les plus couramment utilisées pour approcher les conditions sociales sont monétaires et conçues par et pour les pays Occidentaux. Elles présentent des limites quand elles sont appliquées dans les pays dits en développement.

Les impacts sociaux des CVG sont pourtant indéniables. Les CVG affectent les conditions sociales de leurs travailleurs dans les pays dits en développement avec qui ils travaillent mais aussi les communautés vivant dans leurs zones d'influence. Or les travailleurs sont perçus comme les grands perdants du partage de la valeur (exemple de la filière banane (Borzykowski, 2012; Cirad, 2017)).

Ainsi, en général, les conditions sociales des travailleurs sont connues uniquement de manière indirecte à travers les cahiers des charges et certifications. Or les critères de performance sont définis dans les pays dits développés, au risque de rester superficiels et de masquer des éléments essentiels des conditions sociales et des impacts des CVG.

Il est donc pertinent de s'intéresser aux conditions sociales de ces populations et de l'impact des CVG agricoles sur celles-ci. La présente recherche se focalise sur l'un des groupes sociaux les plus faibles de la CVG, les travailleurs salariés de l'amont de la CVG. Elle s'intéresse aux conditions sociales des travailleurs qui apparaissent comme l'un des « hotspot social » qui devrait être traité en priorité par les entreprises souhaitant agir en faveur du progrès social. Elle s'intéresse aussi aux communautés riveraines des zones de production quand celles-ci vivent sous l'influence de l'entreprise productrice. La présente recherche s'attache aussi aux impacts sociaux (a priori parmi les plus importants) créés par l'existence et les actions de l'entreprise sur ces populations. Les impacts sociaux sont vus ici comme les conséquences d'un changement spécifique vécu par un groupe de personnes (ici les travailleurs, leurs familles ainsi que les communautés riveraines) ; ils ont du sens et sont importants pour le groupe cible ou pour l'initiateur de l'étude ; analysés dans une aire spécifique et délimitée.

L'espoir est de co-construire un outil d'intermédiation pour imaginer une responsabilité partagée et une évolution conjointe des acteurs vers des pratiques plus durables socialement. Enfin, ce travail de recherche est mené par et pour certains acteurs de la chaîne de valeur (syndicats de salariés, producteurs, exportateurs, distributeurs au détail...). Ils sont intéressés à des résultats qui montrent les conséquences de leurs actions, et qui les situent. En effet, les uns et les autres contribuent, de diverses manières, aux conditions sociales des travailleurs et de leur ménage.

La Figure 10 résume les éléments importants de ce paragraphe.

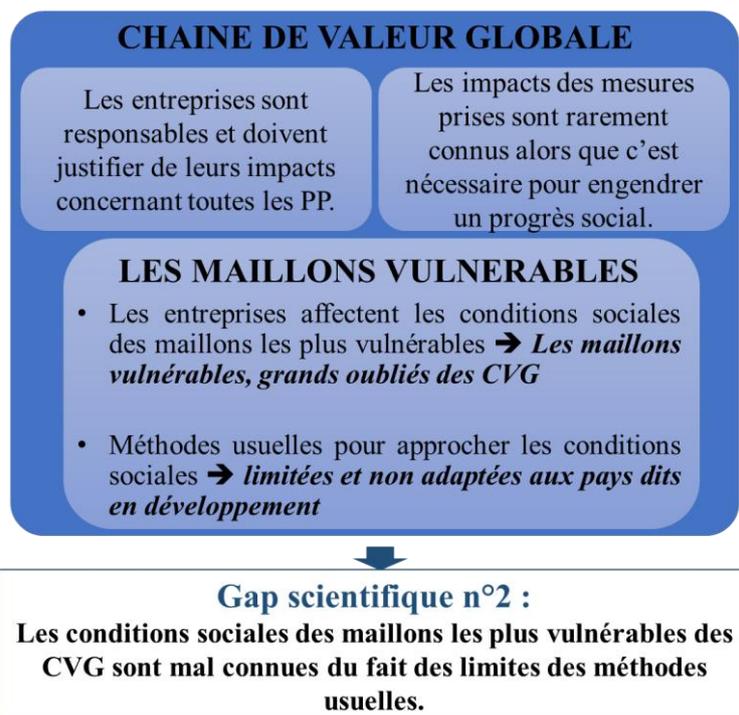


Figure 10 Résumé du paragraphe II.

III. Synthèse du chapitre 1

Le premier gap de la littérature scientifique concerne la dimension sociale de la durabilité dans le contexte du développement durable et de la transition agroécologique. Celle-ci est peu documentée et peu étudiée. Le deuxième gap concerne les conditions sociales des maillons les plus vulnérables des CVG, qui sont méconnues. Or, pour induire un changement positif dans les conditions sociales des travailleurs, et même simplement pour l'identifier, il faut savoir documenter les conditions sociales de manière fiable. Aussi **la question de recherche est-elle la suivante : Est-il possible d'évaluer les conditions sociales des maillons les plus vulnérables des CVG agricoles ?** La Figure 11 résume la construction de l'objet de recherche.

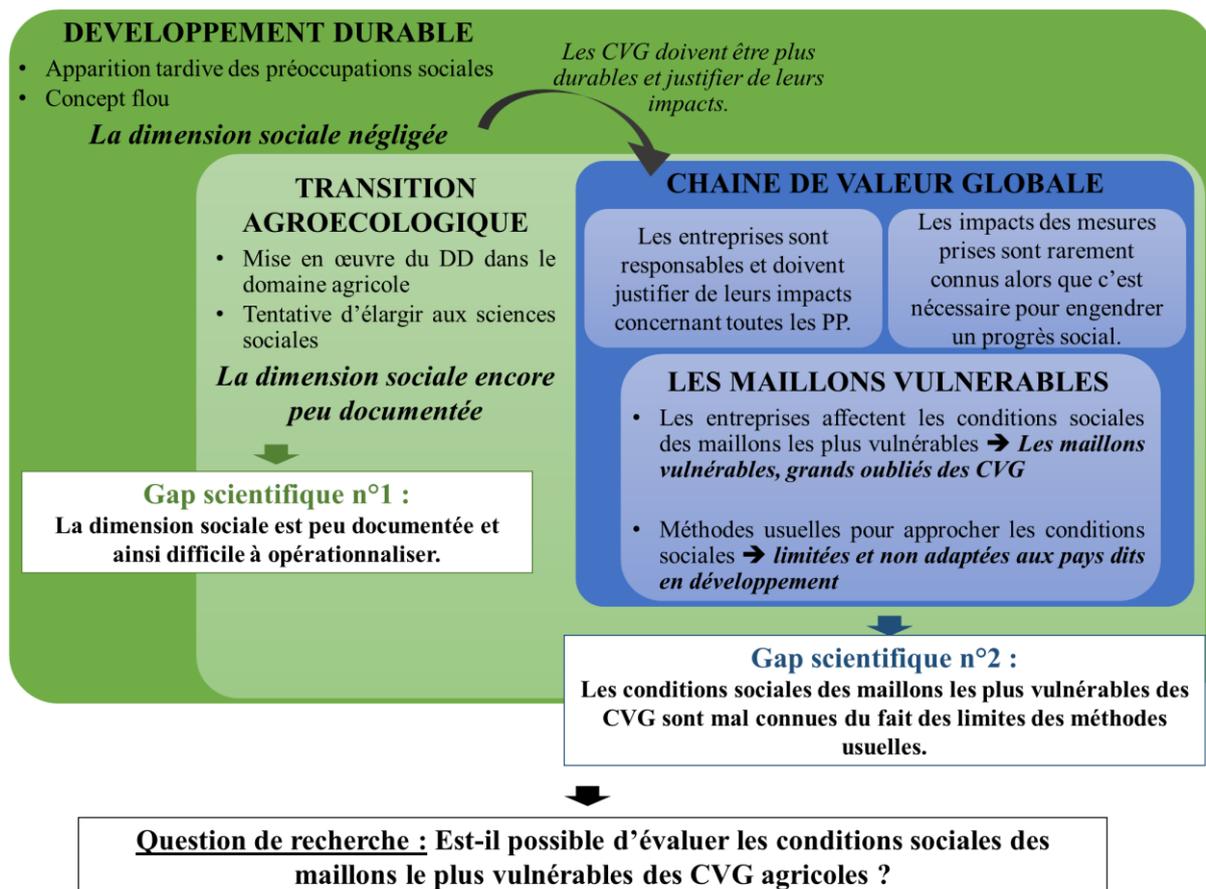


Figure 11 Résumé du chapitre 2 - Etat de l'art

Ce manuscrit s'attache d'une part à mieux documenter les conditions sociales des travailleurs salariés des pays dits en développement. D'autre part, il s'attache à mieux évaluer les impacts de l'existence des CVG sur les conditions sociales des travailleurs. Ceci nous permettra de connaître les impacts sociaux des actions des organisations (y compris RSE) afin de les conseiller dans leur transition agroécologique concernant l'aspect social. En s'intéressant aux impacts, plutôt qu'aux performances, un réel progrès social est possible.

Ainsi, la question de recherche n°1 est la suivante : **Existe-t-il une démarche qui évalue correctement les conditions sociales du maillon le plus vulnérable des CVG agricoles ?**

Si non, **Question de recherche n° 2 : Peut-on construire cette démarche pour évaluer correctement les conditions sociales du maillon le plus vulnérable des CVG agricoles ?**

Ces deux questions seront traitées dans les chapitres 2 et 3. Le chapitre 2 détaillera le design de la recherche (épistémologie, théorie, forme morphologique, collecte et analyse de données) permettant d'une part, de rechercher une démarche existante qui évaluerait correctement les conditions sociales des maillons vulnérables des CVG et d'autre part, en cas d'échec, d'en construire une.

Le chapitre 3 présente les résultats de la recherche d'une démarche existante, ainsi que la démarche nouvelle créée.

Enfin une dernière question de recherche (n°3) sera : **peut-on évaluer les conditions sociales en appliquant cette démarche à une chaîne de valeur globale ?**

Le chapitre 4 détaillera la méthodologie pour la mise en œuvre de la démarche, notamment le choix de l'appliquer à la CVG banane dessert pour l'exportation en partenariat avec l'entreprise B, avant d'en donner les résultats bruts détaillés dans le chapitre 5.

Enfin les chapitres 6 et 7 présenteront respectivement les discussions et les limites puis les contributions de la recherche, avant de conclure le manuscrit par des perspectives.

CHAPITRE 2 - DESIGN DE LA RECHERCHE

Ce chapitre présente le design de la recherche par lequel nous nous proposons de répondre à la question de recherche n°1 *Existe-t-il une démarche qui évalue correctement les conditions sociales du maillon le plus vulnérable des CVG agricoles ?* et si la réponse est non, à la seconde : *Peut-on construire cette démarche pour évaluer correctement les conditions sociales du maillon le plus vulnérable des CVG agricoles ?*

De Bruyne et al. (1974) propose un modèle quadripolaire de la « *méthodologie* » composé de quatre pôles – épistémologique, théorique, technique et morphologique. Ce chapitre aborde ces différents pôles. Tout d’abord, la *position épistémologique*²⁶ est explicitée (I.). Après une explication du *raisonnement scientifique* adopté dans cette recherche (II.), sont ensuite détaillés les *fondements théoriques* (III.). Puis, le *pôle technique* concerne la méthode mobilisée pour rechercher les démarches d’évaluation existantes avant (si nécessaire) d’en construire une nouvelle (IV.). Enfin, la *forme morphologique*, c’est-à-dire quel est le type de résultat de la recherche attendu, est explicité (V.).

I. Adoption d’un positionnement épistémologique constructiviste

Par analogie avec les propos de Becker (2004), l’objectif de ce paragraphe n’est pas d’affirmer qu’il faut adopter telle ou telle position épistémologique pour justifier de la scientificité correcte de la démarche. Ici, nous nous poserons des questions vis-à-vis de la démarche scientifique adoptée. L’épistémologie est d’après De Bruynes et al. (1974), une « *vigilance critique* » dans l’objectivation de l’objet de recherche et de la démarche scientifique. Pour le chercheur c’est une activité réflexive qui porte sur la manière dont les connaissances sont produites et justifiées (Thiéart, 2014). C’est dans ce sens que le paragraphe suivant est écrit et qu’une réflexion épistémologique critique sera effectuée en fin de manuscrit (Chapitre 7. I.3.).

Avant de détailler le design de la recherche, il est donc primordial, selon Thiéart (2014), de déterminer sa position épistémologique en tant que chercheur. Avenier & Thomas (2012) s’accordent aussi sur l’importance de se positionner dans un cadre épistémologique choisi, plutôt que d’en subir un. Ainsi, le chercheur pourra accepter un certain nombre d’hypothèses fondatrices attachées à ce cadre. Dumez (2010, 2011a) affirme qu’il ne faut pas opposer les paradigmes épistémologiques mais qu’il faut se laisser la possibilité d’emprunter des éléments intéressants à chaque « *courant* ». Déterminer sa position épistémologique revient-il à se positionner dans l’un des paradigmes épistémologiques et à ne plus en sortir ? Après avoir présenté une synthèse de deux des grands courants épistémologiques et de leurs

²⁶ L’épistémologie, discipline philosophique, vise à établir les fondements de la recherche (Thiéart, 2014) et fait partie d’une explication de la démarche de recherche et des conditions de la production scientifique (Wacheux, 1996).

hypothèses fondatrices (1.), une réflexion sur la possibilité de s'extraire de la dualité classique sera proposée (2.). En conclusion, le positionnement épistémologique constructiviste sera privilégié afin de créer une base solide pour notre objet d'étude et le design de notre recherche.

1) Deux grands courants épistémologiques et leurs hypothèses fondatrices

Selon Le Moigne (2021), les trois questions posées lorsqu'il est question de la légitimité de la connaissance - et donc de la production scientifique - concernent :

- Le statut, c'est-à-dire « *Qu'est-ce que la connaissance ?* ». C'est la question gnoséologique qui va déterminer la genèse, la nature et la forme des connaissances ;
- La méthode, c'est-à-dire « *Comment est-elle constituée ou engendrée ?* ». C'est la question méthodologique ;
- Et enfin, la valeur de cette connaissance, c'est-à-dire « *Comment apprécier sa valeur ou sa validité ?* ». Voilà pour la question éthique.

Face à ces questionnements, nous évoquerons ici deux des grands courants épistémologiques qui divergent.

Le courant positiviste, d'une part, est basé sur le postulat qu'il est possible d'accéder à l'essence des choses. La connaissance que constitue progressivement la science est la connaissance de la réalité, une réalité postulée indépendante des observateurs qui la décrivent - même si leurs descriptions n'en sont pas indépendantes (Le Moigne, 2021). Historiquement apparu le premier, il est souvent associé aux sciences de la nature (Allard-Poesi & Perret, 2014). La transposition des hypothèses et des postulats positivistes aux sciences sociales et aux sciences de gestion n'est pas évidente et fonctionne parfois difficilement (David et al., 2012; Le Moigne, 2021; Martinet, 1990; Paillé & Mucchielli, 2021).

L'approche historique explique la constitution progressive d'un continuum de positions épistémologiques dans les sciences sociales, comme détaillé par Fournier & Grey (2000). Winch (1958, cité par Fournier & Grey, 2000) commence à mettre en doute le fait que les sciences sociales pourraient ou devraient copier les sciences naturelles. Kuhn (1962) porte un nouveau coup dur à la position positiviste par ses développements en philosophie des sciences, avant que Berger & Luckmann (1966) n'invoquent « *la construction sociale de la réalité* ».

Le courant positiviste reste ancré dans les sciences sociales aux Etats-Unis, alors que le Royaume-Uni, et le reste de l'Europe, commence à se tourner vers le constructivisme (Fournier & Grey, 2000). Berthelot (2001) montre l'évolution des positionnements épistémologiques dans le domaine de la sociologie. Le Moigne (2021) propose une genèse différente et plus ancienne du courant épistémologique constructiviste, cadre dans lequel le chercheur est un producteur de téléologie. La connaissance humaine y est processus avant d'être résultat, c'est-à-dire qu'elle se forme dans l'action et dans l'interaction. Allard-Poesi & Perret (2014) argumentent que les positionnements épistémologiques sont liés aux domaines de recherche (selon qu'il s'agit de sciences de la nature, de sciences humaines et sociales ou de sciences de l'ingénieur). Le Tableau 1 se propose de résumer de manière non exhaustive,

sous forme de gradients et de manière simplifiée, les courants évoqués par certains auteurs. Ils décrivent différemment le gradient mais évoquent le positivisme et le constructivisme comme des courants éloignés.

Tableau 1 Gradients de courants épistémologiques selon différentes sources (non exhaustifs) d'après Allard-Poesi & Perret (2014), Berthelot (2001), Le Moigne (2021) & Wacheux (1996)

Sources / Auteurs	Gradients épistémologiques
(Le Moigne, 2021)	<p>Positivism and sub-currents → Post-constructivism → Constructivism</p>
(Allard-Poesi & Perret, 2014)	<p>Positivism → Réalisme critique → Interprétativisme → Constructivisme ingénierique → Constructivism</p> <p>Sciences de la nature Sciences Humaines et Sociales Sciences de l'ingénieur</p>
(Wacheux, 1996)	<p>Positivism → Fonctionnalisme → Sociologie compréhensive → Constructivism</p>
(Berthelot, 2001)	<p>Positivism → Sociologie → Constructivism</p>

La diversité de courants qui existent entre les deux « pôles » principaux et leurs genèses ne seront pas discutés ici. Nous nous intéressons davantage aux hypothèses fondatrices de ces deux grands courants, résumées dans la Figure 12.

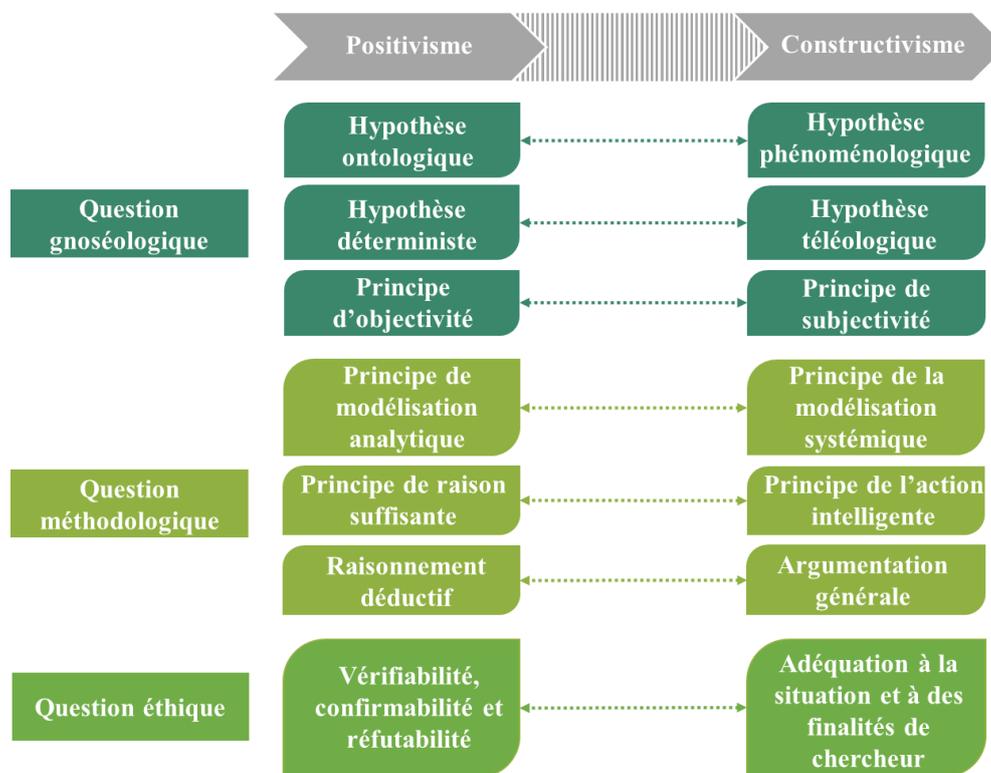


Figure 12 Hypothèses fondatrices du positivisme et du constructivisme d'après Allard-Poesi & Perret (2014) et Le Moigne (2021)

Concernant la gnoséologie, le cadre positiviste porte trois hypothèses. Tout d'abord, les hypothèses ontologiques selon lesquelles toute chose a une essence et cette essence est la réalité. Le chercheur veut donc établir une connaissance valide de la réalité, de l'essence des choses, une réalité postulée indépendante des observateurs qui la décrivent (Allard-Poesi & Perret, 2014; Le Moigne, 2021). La deuxième hypothèse, l'hypothèse déterministe, peut être assimilée dans sa forme la plus familière à un principe de causalité. Les positivismes croient ainsi à la possibilité de décrire mais aussi « *d'expliquer de façon unique et permanente la réalité dont on postule l'existence* » (Le Moigne, 2021, p.27). Enfin, le principe d'objectivité découle des hypothèses précédentes : puisque la réalité existe en soi, elle doit exister indépendamment du sujet qui l'observe.

Au contraire, le cadre constructiviste s'appuie sur l'hypothèse phénoménologique selon laquelle la réalité connaissable est une réalité expérimentée. Ces épistémologies parlent alors de « représentations » de la réalité, et non plus de réalité objective et atteignable. De ceci découle 1) le principe de subjectivité, selon lequel l'interaction avec le sujet est constitutive de la réalité connaissable et 2) l'hypothèse téléologique ou intentionnaliste, selon laquelle les représentations de la réalité sont intentionnelles et construites par rapport à des intentions, des finalités et des valeurs (Le Moigne, 2021).

Ces hypothèses gnoséologiques sont associées à des principes méthodologiques, détaillés par Le Moigne (2021). Le cadre positiviste s'appuie sur le principe de modélisation analytique (« *la réalité connaissable doit être analysable ou décomposable en parties, également réelles et connaisseables* ») et sur le principe de raison suffisante (rien jamais n'arrive sans qu'il y ait une cause ou une raison déterminante ; on postule l'existence de causes et l'équivalence entre cause et effet). Ceci entraîne une autre hypothèse, celle de la naturalité de la logique. Les positivistes emploient donc un raisonnement déductif.

Au contraire, les constructivistes s'appuient sur le principe de modélisation systémique, dans laquelle on s'attache à comprendre la complexité, les fonctionnements et les finalités. L'argumentation générale permet d'utiliser tous les modes d'exercices de la raison afin de produire des solutions raisonnées. Enfin, le cadre constructiviste s'appuie sur le principe d'action intelligente, selon lequel le chercheur ne vise plus un optimum, mais vise à prescrire un optimal adéquat aux finalités.

Enfin, les critères de scientificité et de validité de la connaissance sont différents : pour les positivistes ce sont la vérifiabilité, la confirmabilité et la réfutabilité, alors que les constructivistes s'appuient sur l'adéquation à la situation et l'enseignabilité (adéquation aux finalités des chercheurs) (Allard-Poesi & Perret, 2014).

Pour résumer, les épistémologies positivistes cherchent à connaître la réalité pour comprendre l'essence des choses. Dans cette position, les chercheurs essayent d'établir une connaissance valide de la réalité et des lois et règles qui la gouverne (Wacheux, 1996) ; et se pensent extérieur à l'analyse (Allard-Poesi & Perret, 2014). Les positivistes utilisent une logique déductive avec une validation empirique et

rationnelle des énoncés hypothétiques pour que ces énoncés puissent être corroborés et considérés comme vrais (Perret & Séville, 2003). Au contraire, les chercheurs constructivistes approchent une réalité subjective, une perception de la réalité et s'en contentent pour comprendre leur objet d'étude, puisqu'il est construit socialement et intentionnellement (Perret & Séville, 2003). Les constructivistes veulent expliquer les propriétés intrinsèques de certains faits (Wacheux, 1996) ; et cherchent à produire des connaissances actionnables et participent donc à la construction du monde social, de l'objet d'étude.

2) S'extraire des oppositions épistémologiques classiques pour enrichir sa démarche scientifique

Dans les paragraphes précédents, les grandes questions et courants autour des fondements épistémologiques ont été présentés de manière simplifiée et succincte. Toutefois, les débats épistémologiques sont riches et complexes et les démarcations entre courants sont mouvantes et s'entremêlent au cours des débats épistémologiques (Allard-Poesi & Perret, 2014). Certains auteurs proposent d'aborder les questions épistémologiques différemment sans forcément opposer les paradigmes et s'enfermer dans l'un d'entre eux.

Perret & Séville (2003) évoquent trois comportements possibles du chercheur : l'isolement dans un seul paradigme, l'intégration pour trouver un consensus et réconcilier les différents paradigmes et enfin, le multiparadigme pour considérer la variété des paradigmes. Comme le précise Wacheux (1996), cette attitude permet de multiplier les points de vue pour régler les contradictions et produire une connaissance plus complète. David (2012) montre que – même en Sciences Humaines et Sociales – pour certaines questions simples, la recherche peut se suffire du paradigme positiviste, tandis que pour saisir les questions complexes, il est indispensable de se situer dans le paradigme constructiviste.

La tendance en Europe occidentale est d'adopter une posture d'isolement constructiviste (Thiéart, 2003), qui correspond aussi à la posture adoptée dans la présente recherche. Adopter un raisonnement déductif pour appréhender le phénomène social serait limitant, car les faits ne sont pas le résultat d'une réalité objective mais bien la résultante de représentations et de constructions intentionnelles des sujets (Watzlawick, 1976). Dans le présent travail de recherche, les conditions sociales sont relatives au contexte social et définies par les représentations des personnes et non par un critère extérieur déterminant.

Faire appel à l'argumentation générale et au principe de l'action intelligente, et donc à des méthodes adéquates et variées, paraît nécessaire pour comprendre ces constructions intentionnelles. Le présent travail de recherche cherche à décrire une réalité subjective (la représentation des conditions sociales) et à retrouver les intentions (pourquoi cette représentation ?) pour prescrire le fonctionnement optimal (comment l'améliorer ?). L'approche constructiviste a un caractère actif adapté à notre objet d'étude : le chercheur n'est pas extérieur à l'objet de recherche, il agit et il participe à la construction du monde social, de l'objet d'étude, par son interprétation et ses prescriptions des possibles.

A l'intérieur du paradigme constructiviste, David (2012) propose un cadre intégrateur basé sur deux axes pour définir la démarche de recherche. Le premier axe donne le choix entre partir de l'existant ou partir d'une situation idéalisée ; le second axe propose deux modalités : l'objectif est-il la construction mentale de la réalité ou la construction concrète de la réalité ? Ce cadre génère quatre démarches de recherche possibles : Observation, participante ou non ; la conception « en chambre » de modèles et outils de gestion ; la recherche-action et la recherche-intervention (David, 2012). Notre démarche se positionnerait en « recherche-action », ce qui suppose une intervention directe du chercheur dans la construction concrète de la réalité. Les différents acteurs, y compris les chercheurs, construisent concrètement la réalité ou aident à la construire, par opposition à une réalité construite seulement dans nos esprits parce que nous n'en aurions que des représentations. La recherche-action suppose que l'intervention du chercheur a pour objectif d'aider à transformer le système à partir de sa propre réflexion sur lui-même.

Nous nous sommes interrogés sur la nature de la réalité que nous pensons appréhender (réalité construite selon les hypothèses phénoménologique et téléologique), sur le lien entretenu avec l'objet de recherche (subjectivité), et sur la démarche de production des connaissances empruntée (action intelligente, argumentation générale). A la fin du manuscrit (Chapitre 7. I. 3.), nous reviendrons sur l'évaluation de la connaissance produite en utilisant les critères de validation (adéquation). Même si nous tendons vers une position d'isolement constructiviste, cette dernière partie permettra de questionner ce positionnement pour éviter de s'isoler dans un paradigme en rejetant tout apport d'un courant a priori opposé.

II. Raisonnement scientifique : une boucle récursive abduction-déduction-induction

Avant de poursuivre notre analyse quadripolaire, il est nécessaire de préciser ici que notre raisonnement scientifique a suivi une boucle récursive d'abduction-déduction-induction, comme expliqué par David (2012). La Figure 13 résume le raisonnement scientifique adopté dans la présente recherche :

- Par induction, les observations de terrain de l'équipe Cirad remettent en cause l'idée que les méthodes de budget monétaire soient suffisantes pour approcher les conditions sociales. Les services les plus basiques n'étant pas toujours assurés et accessibles (transport...), les approches monétaires ne suffisent pas à documenter les conditions sociales dans les pays dits en développement.
- Par induction, l'équipe constitue des critères de « validité » empiriques (présentés dans le chapitre 2. IV.) que remplirait dans l'idéal une méthode capable d'évaluer correctement les conditions sociales dans les pays dits en développement. Ces critères sont en grande partie inspirés par les limites des méthodes budgétaires.

- Ainsi, un dysfonctionnement des méthodes de budget monétaire est perçu. Ceci conduit à repenser les hypothèses fondatrices. Par abduction, un nouveau cadre théorique est formulé, de nouvelles hypothèses sont proposées (Chapitre 2. III.).
- Une nouvelle démarche est construite (Chapitre 3).
- Puis cette démarche est mise en œuvre sur le terrain (Chapitre 4 et 5) pour savoir si elle fournit les résultats escomptés (Dédution).
- Nous verrons ensuite si les résultats escomptés sont obtenus et donc, par induction, s'ils confirment les hypothèses de base (Chapitre 6).

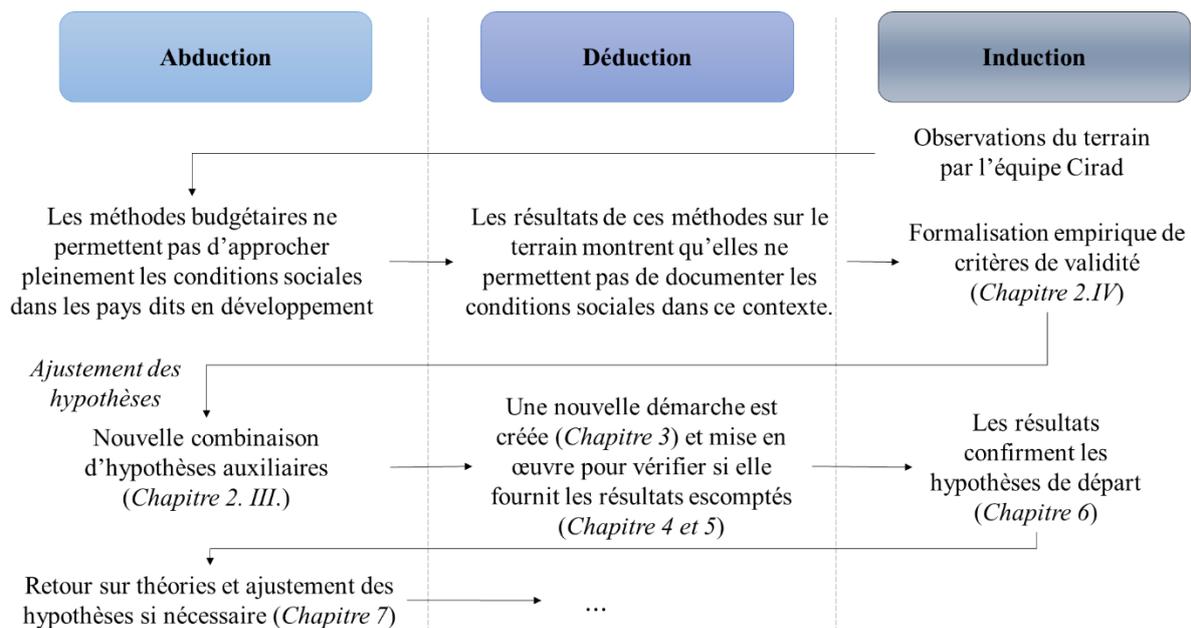


Figure 13 Raisonnement scientifique par boucle récursive d'abduction-dédution-induction d'après David (2012)

Dans le paragraphe suivant, nous détaillons justement la combinaison d'hypothèses théoriques auxiliaires que nous cherchons à tester ainsi que le noyau dur de théories sur lesquelles nous nous appuyons et que nous acceptons ici sans chercher ni à les valider, ni à les infirmer (Lakatos, 1976).

III. Fondements théoriques : un modèle composé de nombreuses théories

Selon Lakatos (1976), une théorie scientifique peut être divisée entre un noyau dur d'hypothèses qui forment sa base et des hypothèses auxiliaires. Ces dernières peuvent être modifiées pour rendre la théorie compatible avec de nouveaux résultats expérimentaux. Selon ce principe, le présent paragraphe présente d'une part le noyau dur de théories qui forment une base pour le développement de la recherche et sont considérées comme acquises (1.). D'autre part, les hypothèses auxiliaires, mises à l'épreuve dans la recherche, sont ensuite présentées afin d'expliquer comment nous les combinons pour former le modèle théorique qui sous-tend notre recherche (2.).

1) Les théories de base de la recherche

La recherche est ancrée dans les Etudes Critiques en Management (a.), la théorie des parties prenantes (b.), les political ecologies (c.) et le paradigme de l'innovation managériale ouverte (d.).

a. *Un ancrage dans les Etudes Critiques en Management*

Les Etudes Critiques en Management (ECM) ou Critical Management Studies désignent un courant intellectuel des sciences de gestion proposant un point de vue critique du courant classique, associé à des cadres théoriques alternatifs qui visent à mettre en exergue les structures de domination dans les sociétés et les organisations (Alvesson et al., 2009a; Chanlat, 2013). Elles trouvent leur racine dans la pensée sociale critique, dont la pensée marxiste qui s'intéresse aux problèmes sociaux engendrés par la dynamique du capitalisme (Chanlat, 2013). Les courants de pensée au sein des ECM sont multiples et très nombreux. Selon Golsorkhi et al. (2009a), quatre principaux axes théoriques et conceptuels nourrissent les ECM. Premièrement, la sociologie critique (qui complète les approches marxistes) a pour objectif de dévoiler les rapports de domination qui fondent les rapports sociaux. Deuxièmement, le marxisme et ses variantes énoncent que l'Homme est aliéné et doit prendre conscience de ses déterminations pour pouvoir agir sur celles-ci. Troisièmement, l'Ecole de Francfort, dont Habermas est un chef de file, partage comme idéologie une critique radicale de la rationalité dominante et de la civilisation, de l'injustice et de l'aliénation. Enfin, la « French Theory » incarnée par des auteurs français comme Lyotard, Deleuze ou Foucault, incarne l'avant-garde du postmodernisme, où le concept de déconstruction tient une place importante. Initialement centrées sur l'analyse des relations de travail et des pratiques managériales, les ECM s'élargissent ainsi progressivement à d'autres thématiques telles que les mouvements sociaux, le féminisme ou les approches post-coloniales (Alvesson et al., 2009a) et se nourrissent de nouvelles ressources théoriques (critiques littéraires, théories psychanalytiques...) (Golsorkhi et al., 2009a). Malgré le foisonnement des courants qui constituent ce récent mouvement intellectuel, institutionnalisé par la parution du livre *Critical Management Studies* de Alvesson & Willmott (1992), des fondements théoriques communs se dessinent. Une matrice commune est résumée à partir des synthèses de Allard-Poesi & Loilier (2009), Alvesson et al. (2009a), Chanlat (2013), Fournier & Grey (2000), Golsorkhi et al. (2009a), Palpacuer et al. (2010) et Pesqueux (2021).

- *La dénaturalisation et la revendication de réflexivité*

L'un des fondements théoriques commun est la remise en cause d'un ordre naturel et tenu pour acquis dans les sciences de gestion classiques. Dans les théories classiques, pour légitimer des manières de faire et de voir, de nombreux postulats et présupposés sont sous-entendus, comme l'évolution des entreprises dans un environnement concurrentiel et mondialisé. Ceci efface, explicitement ou non, les possibles alternatives (Alvesson et al., 2009a; Fournier & Grey, 2000). Les postulats non questionnés dissimulent

une vision particulière de la nature humaine et de la société, vision qui passe pour naturelle alors qu'elle est socialement construite.

L'importance de la réflexivité au sein des ECM questionne les présupposés ontologiques et épistémologiques des recherches et remet en cause ces présupposés (Alvesson et al., 2009a; Fournier & Grey, 2000; Golsorkhi et al., 2009a). L'objectif est de dénaturer les postulats implicites du courant classique, c'est-à-dire de déconstruire ce qui était jusqu'ici vu comme évident et normal, pour révéler les mécanismes de fonctionnement et les phénomènes d'illusion sur lesquels ils s'appuient (Alvesson et al., 2009a; Fournier & Grey, 2000; Golsorkhi et al., 2009a). Le chercheur en ECM se doit de mettre à jour les constructions sociales afin de se positionner en opposition à l'ordre établi, car celui-ci n'est ni naturel, ni évident (Golsorkhi et al., 2009a). L'analyse précise des mécanismes de génération et de justification du langage et des discours dominants - qui jouent un rôle central dans la perception qu'ont les individus du réel - devient primordial dans les ECM (Golsorkhi et al., 2009a). Le langage et les discours ne sont pas neutres : ils véhiculent des idéologies et façonnent l'établissement des rapports de domination dans la société (Alvesson et al., 2009a).

- *La mise en lumière des relations asymétriques de pouvoir et les formes de domination*

Ce qui est présenté comme naturel et sans alternative par le courant classique est en fait l'expression du système hégémonique qui dissimule le pouvoir sous une apparente neutralité et objectivité (Alvesson et al., 2009a). Dans les ECM, les chercheurs considèrent que les mécanismes de pouvoir constituent la base des relations sociales et représentent la pierre angulaire de nombreux problèmes au sein des organisations et des sociétés (injustices sociales, disparités économiques, désastres écologiques,...) (Golsorkhi et al., 2009a). Ainsi, les chercheurs qui se revendiquent des ECM ont-ils la volonté commune 1) de comprendre ces mécanismes de pouvoir et leur influence dans les organisations et les sociétés ; et 2) de les mettre en lumière pour dévoiler les relations asymétriques de pouvoir et les formes de domination (Golsorkhi et al., 2009a).

- *La performativité critique*

La performativité est la réalisation d'une action par le simple fait de son énonciation, car le langage contribue à faire exister le monde. Un signe linguistique (énoncé, phrase, verbe, etc.) qui permet de réaliser lui-même ce qu'il énonce est dit performatif. En sciences de gestion, les travaux qui portent sur la performativité s'interrogent sur les conditions dans lesquelles ces signes linguistiques, qu'ils soient écrits, oraux ou de calcul, parviennent à transformer ou non la réalité (Aggeri, 2017).

Spicer et al. (2009) affirment que les ECM doivent formuler des propositions de critiques performatives et ainsi contribuer au développement de pratiques et de discours managériaux alternatifs. Ces auteurs mettent en exergue que les ECM, au-delà d'être critiques, doivent aussi être performatives, c'est-à-dire que les critiques formulées doivent contribuer à transformer la réalité. Ils proposent le terme de « *performativité critique* », conçue à travers les travaux d'Austin et Butler, comme « *La performativité*

n'est pas seulement une question d'efficacité, mais elle implique également une intervention active dans le discours et la pratique. » (Spicer et al., 2009). Aggeri (2017) rappelle que « *la performativité s'intéresse à un phénomène beaucoup plus général que la recherche d'efficacité, mais bien à tous les actes délibérés qui transforment le réel, y compris ceux qui sont menés pour combattre les projets de rationalisation conduits par les entreprises* ». La performativité critique permet d'intervenir dans les pratiques et les discours managériaux à travers par exemple l'affirmation, l'attention, le pragmatisme, l'engagement avec les potentialités (c'est-à-dire aller au-delà de la critique et du rejet de l'organisation actuelle pour s'interroger sur ce qu'elle pourrait être) et l'orientation normative (Spicer et al., 2009).

- *Une visée transformative et émancipatoire*

Comme l'expliquent Golsorkhi et al. (2009a), la visée de la recherche dans les ECM n'est plus l'implication managériale en tant que telle, mais bien son utilité sociale au sens large. La recherche d'émancipation pour les « dominés », pour conférer une utilité sociale aux organisations ((Bourdieu, 1997) cité par Golsorkhi et al., 2009a), est un point clé des ECM.

La réflexivité des chercheurs en ECM leur permet d'ancrer les recherches dans les phénomènes sociaux (Palpacuer et al., 2010). Les chercheurs en ECM assument la subjectivité des connaissances produites, induite par leurs propres valeurs, leur ancrage idéologique et les influences du champ académique. Ils assument les idéologies portées par chaque recherche, se préoccupent de leur charge politique et éthique et essayent de porter un discours et des pratiques à visée transformative et émancipatoire (Golsorkhi et al., 2009a).

La présente recherche s'inscrit dans le courant des ECM pour les quatre raisons suivantes.

- 1) L'état des conditions sociales est souvent assimilé au montant du salaire et du niveau de vie et s'évalue donc habituellement par une seule dimension. Ces conditions sociales ne sont considérées dans la pensée hégémonique qu'à travers une vision économique. Ici, une définition alternative sera adoptée (voir chapitre 3. II. 1.), ce qui dénature l'objet « niveau de vie ». La recherche montre aussi la réflexivité assumée du chercheur, symbolisée par la réflexion épistémologique précédente et par la nouvelle démarche créée (voir les chapitres 3. III. et IV.). Le chercheur est conscient que les données récoltées et la connaissance produite sont empreintes de son interprétation et sont co-produites lors des entretiens.
- 2) Les relations asymétriques de pouvoir entre les différents maillons de la chaîne de valeur ne sont pas camouflées. Remettre la parole du maillon vulnérable au centre de la démarche proposée permet de rééquilibrer un peu le rapport de force et de domination. Prendre en compte les représentations évite qu'un autre groupe social dominant (par exemple les managers d'une plantation) ne parle à leur place, ne leur impose les leurs.
- 3) Ce travail critique les méthodes d'évaluation des conditions sociales (top-down, unidimensionnelles et monétaires). L'objectif est de proposer un autre discours et une autre

manière de les évaluer (bottom-up, multidimensionnelles). Il est aussi de mettre en valeur le discours des « dominés » sur leurs propres conditions sociales tout en montrant aux « dominants » qu'en le prenant en compte, il est possible de les améliorer. Ce travail de recherche se place dans une performativité critique dans le sens où la critique mène à la diffusion d'un nouveau modèle théorique et méthodologique, à l'implémentation d'une autre démarche dans l'entreprise partenaire et à un changement de mentalité des managers de cette entreprise. La recherche est à la fois critique et performative.

- 4) Ce travail vise à promouvoir une définition des conditions sociales qui ne soit pas économiquement centrée, et qui permette une amélioration des conditions sociales (visée transformatrice) et une meilleure prise en compte des représentations des plus vulnérables (visée émancipatoire).

Sans pour autant sous-entendre que toute recherche relevant des ECM est constructiviste ou réciproquement, que toute recherche constructiviste en sciences de gestion appartient à ce cadre, soulignons les liens existants entre épistémologie constructiviste et les ECM :

- L'épistémologie constructiviste, tout comme le cadre de pensée, ECM rejette le déterminisme. Le constructivisme et les ECM s'accordent sur le fait que le monde social n'est pas régi par des règles générales universelles, et se positionnent ainsi en opposition à l'ordre établi. Les rapports de domination sont mis à jour et l'émancipation devient possible.
- Les ECM soutiennent la réflexivité du chercheur et assument la subjectivité de la connaissance produite. Ce présupposé est soutenu par l'épistémologie constructiviste, selon laquelle c'est l'interaction du chercheur avec le monde social qui permet de construire la connaissance.
- Les chercheurs constructivistes cherchent à produire des connaissances actionnables et ont vocation à participer à la construction du monde social. Ce qui est en phase avec la visée transformatrice du cadre de pensée des ECM.

L'ancrage dans les ECM est accompagné de l'hypothèse que l'entreprise doit prendre en compte les intérêts de toutes les parties prenantes comme souligné dans la théorie des parties prenantes.

b. La théorie des parties prenantes : la prise en compte des intérêts de tous

Sans doute les mouvements sociaux des années 1960 – 1970 (mouvements anti-guerre, consumérisme etc.), les remises en question des années 1970 – 1980 sur la croissance perpétuelle et les inégalités sociales, et les débats autour d'une entreprise plus responsable envers les non actionnaires, ont-ils favorisé les réflexions sur le rôle de l'entreprise dans la société (Freeman & Reed, 1983). Avant les années 60, la science des organisations ne considère celles-là que du point de vue économique (« *economic model* », « *shareholder theory* » - théorie de la firme actionnariale). Un ouvrage majeur de Freeman (1984) signe le développement de la « *stakeholder theory* » - théorie des parties prenantes (PP)

- qui permet d'expliquer pourquoi les entreprises sont aussi attentives aux acteurs non-actionnaires. Freeman propose une vision de l'organisation dont l'efficacité ne se mesurerait pas uniquement par sa capacité à satisfaire les actionnaires mais aussi à satisfaire les non-actionnaires (Freeman, 1984).

Au contraire de la *Shareholder Theory* qui définit les buts et les activités de l'entreprise uniquement en fonction des critères financiers, la théorie des PP postule que les dirigeants des entreprises ont un rôle, des obligations et des responsabilités au-delà de la maximisation des profits (Freeman, 1984). Ceci incite l'organisation à inclure dans sa gouvernance les droits et intérêts des parties prenantes non actionnaires (Mullenbach, 2007). La théorie cherche à intégrer les intérêts de toutes les « *parties prenantes* » en prenant en compte les performances sociétales de l'entreprise (Padioleau, 1989). Elle fournit un rappel aux managers de prendre en compte les intérêts des PP quand ils prennent des décisions : « *L'attention portée aux intérêts et au bien-être de ceux qui peuvent aider ou entraver la réalisation des objectifs de l'organisation est l'admonition centrale de la théorie* » (Phillips et al., 2003).

Depuis les années 60, de nombreuses définitions de « *partie prenante* » ont été proposées par différents auteurs, et résumées dans l'article de Mitchell et al. (1997). Toutefois, aucun consensus n'en est réellement ressorti (Mullenbach, 2007). Nous nous proposons d'adopter la définition de Freeman & Reed (1983), selon nous, la plus englobante: « *Tout groupe ou toute personne qui peut affecter la réalisation des objectifs organisationnels ou qui est affectée par la réalisation des objectifs organisationnels* ».

De nombreuses limites, opérationnelles mais aussi relatives aux fondements de la théorie, sont argumentées par différents auteurs. D'une part, la question de l'opérationnalisation de la théorie n'est pas résolue et les divergences entre auteurs à ce propos sont nombreuses (Hummels, 1998, cité par Mercier, 2001). Par ailleurs, l'idée de la théorie est d'équilibrer les pouvoirs des PP les unes par rapport aux autres, mais ceci est difficile à concrétiser en pratique (Freeman, 1994). D'autre part, les fondements apparaissent problématiques, notamment le fait que l'existence de PP affectées par l'entreprise n'implique pas que l'entreprise leur en soit redevable (Gibson, 2000, cité par Mercier, 2001).

Toutefois, la présente recherche s'inscrit dans la théorie de Freeman (1994) en ce qu'elle en retient les deux hypothèses suivantes :

- Il est nécessaire de penser au-delà de la rentabilité économique pour mesurer la performance et l'impact d'une entreprise. Le travail de recherche réalise l'évaluation des impacts sociaux des entreprises pour qu'elles progressent socialement.
- Les entreprises doivent prendre en considération les intérêts de l'ensemble des parties prenantes. Le travail de recherche critique le manque de prise en compte des parties prenantes les plus vulnérables et de leurs représentations sur leurs propres conditions sociales. C'est en cela que la recherche s'inscrit aussi dans le courant des Political Ecologies.

c. *Les Political Ecologies : défendre les plus vulnérables*

D'après Robbins (2012), les Political Ecologies, dérivées du champ des sciences politiques, ne sont en fait ni une théorie ni une méthode mais une communauté de pratiques, un courant éclectique. Ce courant s'intéresse aux causes des conflits liés à l'environnement, et notamment à la disponibilité des ressources naturelles (Gautier & Benjaminsen, 2012). Les nombreuses théories qui se revendiquent de ce courant partagent quatre caractéristiques : repérer les histoires de justice et d'injustice ; utiliser une dialectique humaine et non-humaine ; tourner autour d'une contradiction ; faire à la fois des affirmations sur l'état de la nature et des déclarations sur ces affirmations (Robbins, 2012).

Les Political Ecologies se sont notamment intéressées aux situations où certains groupes sociaux sont dépouillés de leurs droits fondamentaux (Gautier & Benjaminsen, 2012). Le travail présenté ici, puisqu'il s'intéresse aux conditions sociales des travailleurs, comme groupe social vulnérable et perdant de la bataille de la valeur dans les CVG, épouse ces préoccupations. La recherche entend défendre les opinions du groupe social marginalisé et vulnérable comme le font les Political Ecologies (Benjaminsen & Svarstad, 2009). Ici, nous nous plaçons dans ce courant qui prône de s'intéresser en priorité aux maillons les plus vulnérables (Bryant & Jarosz, 2004; Robbins, 2012).

d. *L'ouverture pour l'innovation managériale*

La définition de « *management innovation* » (innovation managériale), comme « *l'invention et la mise en œuvre de pratiques de management, procédés, structures ou techniques nouveaux pour l'état de l'art et destinés à favoriser l'atteinte des objectifs organisationnels* » (Birkinshaw et al., 2008), s'impose comme la définition standard (Damanpour, 2014). Elle englobe d'autres termes : « *innovation managériale* » de Kimberly (1981) ; « *innovation administrative* » de Damanpour & Evan (1984) ; et « *innovation organisationnelle* » de Alänge et al. (1998). Lorsque l'on parle d'innovation, la notion de nouveauté est primordiale. Même si l'aspect disruptif peut être mis en exergue (Hamel, 2006), la plupart des recherches accepte la nouveauté comme relative. Il est alors suffisant que les « *pratiques de management, procédés, structures ou techniques* » soient nouvelles pour l'organisation qui les adopte pour être des innovations, même si elles ne seraient que des imitations pour d'autres (Mol & Birkinshaw, 2009; Van de Ven, 1986). Ainsi, selon Ayerbe et al. (2020), l'ensemble des définitions converge vers « *quatre aspects clés de l'innovation managériale : sa nature multidimensionnelle (elle couvre les pratiques de gestion, mais aussi les structures, les instruments et les processus), sa nouveauté, qui est acceptée comme relative, son intentionnalité (atteindre les objectifs de l'organisation, créer de la valeur) et sa nature systémique (changer l'organisation dans son ensemble)* ».

Malgré la popularité de l'idée d'innovation ouverte (Chesbrough & Bogers, 2014)²⁷, la revue récente de littérature de Khosravi et al. (2019) met en lumière que ce paradigme est absent des théories les plus fréquemment utilisées pour étudier l'innovation managériale. Ayerbe et al. (2020) identifient des écrits de la littérature sur l'innovation managériale qui suggèrent un rapprochement possible avec le paradigme de l'innovation ouverte. D'une part, d'un point de vue théorique, Birkinshaw et al. (2008) soulignent que l'ouverture est essentielle pour générer et mettre en œuvre l'innovation managériale. D'autre part, Ayerbe et al. (2020) identifient six études empiriques mobilisant l'innovation ouverte pour enrichir leur analyse des innovations managériales.

Ici, la recherche propose de construire une nouvelle démarche pour évaluer les conditions sociales au sein des CVG (si elle n'en trouve aucune déjà existante qui convienne). L'équipe de recherche aborde le processus de construction et de diffusion de la nouvelle démarche (innovation managériale) dans un système ouvert, tel qu'expliqué dans le paradigme de l'innovation ouverte, acceptant ainsi un rapprochement entre les deux champs (innovation managériale et innovation ouverte) comme suggéré par Ayerbe et al. (2020). L'équipe de recherche se présente alors comme une source externe de connaissances au partenaire (l'entreprise B). L'innovation managériale ne peut exister si le partenaire se refuse à l'ouverture. Pour que l'innovation managériale fonctionne, les managers de l'entreprise doivent décider d'accepter que la connaissance provienne de l'extérieur de leur frontière. Les résultats de la recherche sont discutés au regard de cette vision du processus d'innovation dans le chapitre 6. I. 5.

Ce premier paragraphe a abordé les théories qui forment les fondements de la recherche. Le paragraphe suivant expose les théories auxiliaires dont les hypothèses seront mobilisées et combinées, afin de créer un nouveau modèle théorique et méthodologique, qui sera mise en œuvre sur le terrain.

2) La construction d'un nouveau modèle théorique

Le modèle théorique se nourrit d'hypothèses extraites de différents travaux (Figure 14). Les premiers – encadrés en orange – concernent les effets des inégalités sur l'état de santé qui nous guide vers l'adoption d'une vision relative de la pauvreté soutenue par la théorie de la justice (a.). Comment alors approcher cette pauvreté relative ? Les seconds – encadrés en bleu – dévoilent des indices quant à l'intérêt de s'intéresser aux services sociaux ainsi qu'à la privation de l'accès à ces derniers (b.). Enfin, les derniers – en jaune – ont identifié que la privation est évaluée en fonction d'une norme sociale définie dans un groupe social donné (c.).

²⁷ Avec son ouvrage fondateur, Chesbrough (2003) définit le paradigme de l'innovation ouverte, comme : « *un paradigme qui suppose que les entreprises peuvent et doivent utiliser des idées externes ainsi que des idées internes, et des voies internes et externes d'accès au marché, lorsqu'elles cherchent à faire progresser leur technologie* ». Il affirme que les connaissances nécessaires pour innover peuvent provenir aussi bien de sources externes qu'internes, et dans la même idée de système ouvert, que la découverte de nouveaux débouchés peut être pensée au-delà des frontières de l'entreprise (Chesbrough, 2006, 2011).

(Marmot, 2005; Piketty, 2015; Wilkinson & Pickett, 2010)

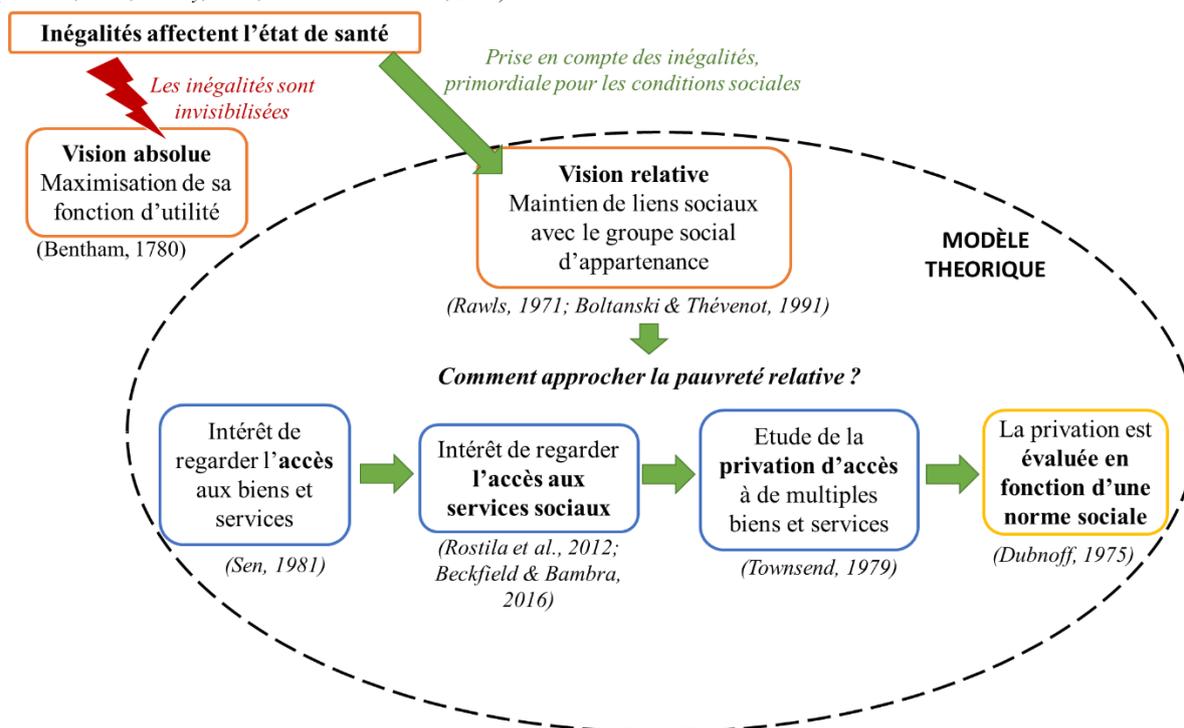


Figure 14 Création d'un modèle théorique

a. L'adoption d'une vision de la pauvreté comme relative

Au niveau national, la relation de Preston (1975) établie pour les 60 dernières années, explique qu'une augmentation des revenus a créé de l'espérance de vie supplémentaire sous certaines conditions, dont notamment de s'appliquer dans un pays où le PIB est inférieur à 10 000 \$ (Feschet, 2014; Wilkinson & Pickett, 2010). Mais les inégalités aussi jouent sur la santé. Soutenir une approche relative de la pauvreté permet de prendre en considération l'importance des inégalités à l'intérieur d'un pays ou dans une même petite région. Or, elles semblent jouer un rôle crucial sur l'état de santé au niveau national comme local. Les effets délétères des inégalités de revenus sur l'état de santé de la population sont démontrés au niveau national par Hutchins & Sutherland (2008) mais aussi par la relation dite de Wilkinson au niveau national (Bocoum et al., 2015) et puis, local pour le Québec (Bocoum et al., 2014, 2019). Cette relation montre les effets d'un changement de la répartition des revenus sur l'évolution de la mortalité infantile au niveau national, et sur l'évolution du taux de mortalité au niveau local.

Dans *The Spirit Level* (2010), Wilkinson et Pickett exposent la théorie selon laquelle, au sein des pays déjà « développés » et considérés comme riches, une augmentation du PIB par habitant ne permet plus - à partir d'un certain seuil - d'améliorer l'espérance de vie ni la santé. A partir de ce seuil, ce sont les inégalités qui deviennent le facteur le plus important des évolutions de l'espérance de vie. Or ces auteurs montrent que les inégalités de revenus croissantes sont corrélées avec l'augmentation des problèmes socioéconomiques importants (par exemple le faible niveau de confiance, le mauvais niveau d'éducation des enfants, beaucoup de maladies mentales, un fort taux d'emprisonnements ou encore une faible

espérance de vie et une forte mortalité infantile). « *The truth is that the vast majority of the population is harmed by greater inequality* » (Wilkinson & Pickett, 2010).

La Commission sur les Déterminants de la Santé, lancée par l'Organisation Mondiale de la Santé, partage la vision de l'influence de certains « déterminants » sociaux sur les inégalités de santé et par extension sur la pauvreté (Marmot, 2005). Ils forment les racines des inégalités de santé et doivent être pris en compte par les décideurs publics (Marmot, 2005), opinion partagée par l'économiste Thomas Piketty. Ce dernier affirme qu'il est primordial de réfléchir à des modalités de réduction des inégalités dans la mesure où la croissance, la concurrence sur les marchés et le progrès technique ne suffisent pas naturellement à les réduire (Piketty, 2015). Selon lui, le seul moyen de réduire les inégalités réside dans l'intervention de l'État, grâce à une politique appropriée et juste de redistribution. Malheureusement, l'auteur ne donne pas de solution dans des contextes où l'Etat est faillible et incapable d'assurer cette politique de juste redistribution, comme c'est parfois le cas dans certains pays dits en développement.

A travers l'état de santé, nous postulons que les inégalités jouent un rôle crucial sur les conditions sociales. Ces travaux nous laissent à penser que l'approche absolue de la pauvreté est insuffisante pour rendre compte de ces inégalités qui pourtant conditionnent les conditions sociales. Qu'entend-t-on par approche absolue ?

Les approches des conditions sociales décentes se sont initialement confondues avec celles de la pauvreté, puisque jouir de conditions sociales décentes peut être redéfini par le fait de ne pas être pauvre. Deux grandes approches scientifiques de la pauvreté, fondées sur des prémisses théoriques opposées, peuvent être distinguées (Tableau 2).

Tableau 2 Deux grandes approches de la pauvreté

Nom de l'approche	Absolue	Relative
Base théorique	Théorie de l'utilité	Théorie de la justice
Définition de la pauvreté	Avoir des conditions sociales inférieures à un seuil donné	Ne pas atteindre les conditions sociales correctes définies par le groupe social auquel on appartient, ce qui exclut
Le bien-être social s'atteint par	Dépasser le seuil de pauvreté défini et maximiser sa fonction d'utilité	Entretien de liens sociaux satisfaisants au sein de son groupe social

La première approche (absolue) est basée sur la théorie de l'utilité, qui assume que les individus cherchent en toutes circonstances à maximiser leur fonction d'utilité. Le principe d'utilité a été pour la

première fois exposé par Bentham (1780). Ce dernier présuppose que l'individu choisit l'action de manière à maximiser sa fonction d'utilité et son propre bien-être²⁸. L'égalité ou la justice n'est pas un objectif en soi.

Dans cette première approche, la pauvreté est définie exclusivement en fonction d'un niveau à dépasser. Il importe peu que le voisin soit riche, ou que l'on vive dans un état en déroute, la pauvreté individuelle est vue comme une insuffisance de ressources (souvent monétaires) (Gublin Guerrero, 2014). La pauvreté individuelle devient 'naturellement' avoir un niveau de revenu inférieur à un seuil fixé dans un pays donné (X \$ par jour), niveau qui pourra éventuellement évoluer dans le temps. Dans ce cas, quand les auteurs s'intéressent au bien-être social (et donc aux conditions sociales), ils supposent (souvent implicitement) que le bien-être s'atteint par le dépassement du seuil de pauvreté, souvent monétaire.

La seconde approche (relative) se base sur une théorie de la justice, comme celle de Rawls (1971). Rawls a proposé une alternative à l'utilitarisme sous toutes ses formes. Selon lui, la question est de savoir si « *le fait d'imposer des désavantages à un petit nombre peut être compensé par une plus grande somme d'avantages dont jouiraient les autres ; ou si la justice nécessite une égale liberté pour tous et n'autorise que les inégalités socio-économiques qui sont dans l'intérêt de chacun* » (Rawls, 1971). La théorie de la justice est basée sur deux grands principes :

- Le principe de liberté qui suppose que la liberté ne peut être limitée qu'au nom de la liberté elle-même. En fait, chaque personne doit avoir accès aux mêmes libertés et la liberté de chacun doit être compatible avec celle des autres.
- Le principe de différence qui implique de maximiser les « *biens premiers* » (c'est-à-dire les droits et libertés fondamentaux tels que les revenus, richesses, opportunités et bases sociales du respect de soi) des plus faibles. Ce principe est associé au principe de la juste égalité des chances selon lequel les fonctions et les positions doivent être ouvertes à tous. Ainsi, les biens premiers forment les fondations d'une société juste, c'est-à-dire que les fonctions qui procurent ces biens premiers doivent être accessibles de la même manière à tous. Les inégalités sont tolérées quand elles permettent aux plus désavantagés d'avoir accès aux biens premiers (par exemple les aides sociales).

Le principe selon lequel le bien commun doit profiter à tous se retrouve dans le modèle théorique des économies de la Grandeur de Boltanski & Thévenot (1991). Les auteurs pensent que la société repose sur des compromis sans cesse négociés qui permettent à tous d'accepter d'appartenir à une « *cité* ». Les auteurs lient le fait de s'accorder sur ce qui est juste aux actions réalisées. Ils posent comme postulat que l'expérience du monde est une expérience sociale vécue en situation. Les actions, leurs finalités et leurs modalités varient selon l'environnement social immédiat. La pluralité des situations sociales quotidiennes exige des individus qu'ils prennent appui sur des « *conventions* » entre les personnes

²⁸ Secondairement, par la main invisible du marché, ceci participe à maximiser le bien-être collectif (Smith, 1776), entendu comme la somme ou la moyenne du bien-être des êtres sensibles et affectés par l'acte considéré.

concernées, c'est à dire un ensemble de connaissances et de conduites partagées, un système d'attentes réciproques entre les personnes sur leurs comportements, pour qu'il y ait échange, coordination, coopération entre elles (Boltanski & Thévenot, 1991). Ce recours à un cadre commun permet de réduire l'incertitude qui caractérise le monde social. Contrairement aux approches classiques telle que l'approche de la contingence (Mintzberg, 1998) ou l'analyse stratégique (Crozier & Friedberg, 1977), cette approche propose une analyse de l'accord et s'intéresse aux problématiques de coordination dans les organisations (Amblard et al., 2005). Contrairement à ce que postule l'utilitarisme, les actions des individus ne seraient pas guidées uniquement par la maximisation de leur bien-être, mais sont aussi contraintes par la recherche des consensus (par exemple, sur les inégalités admissibles) au sein du groupe social d'appartenance. Ce consensus, ou norme sociale, va être central dans notre recherche.

Cette deuxième approche de la pauvreté souligne l'importance de la comparaison au groupe social d'appartenance. Elle postule qu'être pauvre c'est ne pas atteindre les conditions sociales correctes définies par le groupe social auquel on appartient. Le bien-être social dépend de l'entretien de relations sociales satisfaisantes avec son groupe social, ce qui n'est possible que sous condition de ressources suffisantes.

Une vision de l'organisation comme acteur du progrès social

Dans leur ouvrage *De la justification - les Economies de la Grandeur*, Boltanski et Thévenot (1991) décrivent des points de vue, qu'ils nomment « cités » ou « mondes²⁹ ». Dans ces différents « mondes », différents registres de « justifications » existent. Ce qui a de la valeur varie avec chaque « monde ». Un « monde » est un système d'équivalence partagée, une grandeur commune, qui permet aux individus de retrouver les repères guidant leurs relations et actions. Ces auteurs différencient 6 « mondes » différents, dont le monde « marchand » où le juste est basé sur le prix, et le monde « civique » qui définit le juste par l'intérêt général. Au sein du monde social réel, ces conventions et ordres de justifications se croisent et se superposent : il n'existe donc pas d'incompatibilité au fait qu'une organisation cherchant le profit (« monde marchand ») puisse résoudre les problèmes sociaux dans une vision relative de la pauvreté (« monde civique »). Le présent manuscrit propose une vision de la théorie de la justice (« monde civique ») dans un cadre capitaliste (« monde marchand »).

Pour maintenir les consensus (et donc son activité), notamment celui autour des inégalités, l'organisation se doit de participer au progrès social dans son environnement, et de se « justifier » pour maintenir la coordination entre les différentes parties prenantes. Quand l'organisation issue du monde marchand est en dialogue avec des partenaires situés hors du monde marchand (ou pour lesquels les valeurs du monde

²⁹ Dans le monde « marchand » issu de la pensée d'Adam Smith, le juste est basé sur le prix ; dans le monde « industriel », il est basé sur l'efficacité ; dans le monde « domestique », sur la tradition ; dans le monde de « l'opinion », sur l'honneur ; dans le monde « civique », sur l'intérêt général ; et enfin dans le monde de « l'inspiration », sur le sacré (Boltanski & Thévenot, 1991). Un septième monde, le monde « vert », est le résultat de développements théoriques postérieurs (Lafaye & Thévenot, 1993).

marchand ne sont pas les principales), elle doit adopter des justifications issues d'autres cités pour maintenir l'acceptabilité sociale. Puisqu'elle participe à la modification du monde social et au déséquilibre des consensus de ce monde par son existence et ses actions, elle doit participer au maintien du consensus et de la coordination entre acteurs (Boltanski & Thévenot, 1991). Ceci est en accord avec la théorie des parties prenantes et le courant des Political Ecologies. Cela s'accorde aussi avec le cadre théorique des ECM, en refusant le statu quo quant à la domination sur les plus défavorisés. Nous adoptons le principe que les organisations doivent participer au progrès social dans leur environnement.

Ainsi, une première approche soutient que le bien-être est lié à la possession de biens, ce qui amène l'idée qu'un individu rationnel cherche à maximiser sa fonction d'utilité. Une seconde approche affirme que l'origine du bien-être est d'abord liée au maintien de liens sociaux satisfaisants. **Maintenir ces liens sociaux suppose de maintenir les conditions sociales considérées comme décentes dans chaque société donnée** (Walker et al., 2013). Nous adoptons cette seconde **approche de la pauvreté, dite relative**.

Soutenir une approche relative de la pauvreté permet de prendre en considération l'importance des inégalités de revenus à l'intérieur d'un pays et dans une même petite région. Seule une vision relative de la pauvreté, intégrant toutes sortes d'inégalités (dont celle des revenus) (Piketty, 2015; Wilkinson & Pickett, 2010), permet de diagnostiquer efficacement ce qu'il faut faire pour améliorer l'état de santé de la population, quel que soit le contexte de la région concernée. Selon les travaux de Feschet et al. (2013), à l'échelle macroéconomique, l'augmentation des revenus doit avoir une incidence positive sur l'état de santé de la population d'un pays pauvre. Toutefois, la relation n'a pas été démontrée à l'échelle microéconomique et ne peut donc y être transposée. Quel marqueur de la pauvreté relative pouvons-nous approcher à l'échelle des ménages ?

b. La privation d'accès aux services comme marqueur de la pauvreté relative

Les premiers indices sont inspirés des observations d'Amartya Sen qui écrit que lors d'une famine, les pauvres n'avaient pas accès à la nourriture, alors qu'elle était abondante (Sen, 1981). Il montre que ce qui compte ce n'est pas uniquement l'existence de revenus, de nourriture ou tout autre biens et services mais bien d'y avoir accès.

Dans la continuité des observations de Sen (1981), Rostila et al. (2012) se sont intéressés à l'effet de l'inégalité des revenus sur la santé auto-déclarée à deux niveaux d'agrégation (les municipalités et les quartiers de Stockholm en Suède). Leur étude suggère que le fait de résider dans une municipalité présentant des niveaux élevés d'inégalité de revenu affecte négativement la santé des pauvres (Rostila et al., 2012). Ceci pourrait être lié au fait qu'il y aurait des réductions des dépenses en services sociaux (« *social goods* »), privés ou publics, dans les municipalités à forte inégalité (Kawachi, 2000, cité par

Rostila et al., 2012). En effet, après avoir observé la corrélation connue entre « *inégalités croissantes* » et « *détérioration de la santé déclarée* », (Rostila et al., 2012) ont démontré que cette corrélation statistique disparaissait si l'on intégrait à l'équation le niveau des dépenses municipales en matière de services sociaux. Autrement dit, avoir accès à des services sociaux atténue ou supprime les effets des inégalités de revenu sur la santé.

Beckfield et Bambra attribuent la surmortalité aux Etats-Unis à l'absence d'Etat providence et affirment que les Américains vivraient en moyenne 3,77 ans de plus si les dépenses sociales aux Etats-Unis étaient seulement égales à la moyenne des dépenses dans les pays de l'OCDE (Beckfield & Bambra, 2016). L'investissement dans les services sociaux (« *social goods* », entendues comme dépenses sociales), tels que l'éducation publique et les soins de santé (Beckfield & Bambra, 2016; Lynch et al., 2000; Rostila et al., 2012), ont des effets positifs sur la santé.

Rostila et al. (2012) adoptent une explication matérialiste suivant Lynch et al. (2000), pour justifier l'influence des inégalités de revenu sur la santé. Selon Lynch et al., il est admis qu'un haut niveau d'inégalité des revenus affecte les dépenses en biens sociaux comme l'éducation et la protection sociale (« *welfare* ») (Kaplan, Pamuk, Lynch, Cohen, & Balfour, 1996; Kawachi, 2000; Kawachi & Kennedy, 1999, cités par Rostila et al., 2012). En fait, la disparité d'intérêts entre les riches et les pauvres s'accroît et entraîne une pression en faveur d'une réduction des dépenses sociales, ce qui est préjudiciable pour la santé des pauvres (Rostila et al., 2012). Kawachi & Kennedy (1999) proposent deux autres explications de l'influence des inégalités de revenu sur la santé : 1) la rupture de la cohésion sociale et l'érosion du capital social, c'est-à-dire la perte des caractéristiques de l'organisation sociale telles que la confiance ou les normes de réciprocité ; et 2) les effets psychosociaux néfastes des comparaisons sociales désavantageuses, lorsque les individus qui s'efforcent d'atteindre l'idéal social n'y parviennent pas. Marmot & Wilkinson (2001) reviennent sur l'importance de ce dernier point et montrent que l'explication matérialiste seule, comme adoptée par Lynch et al. (2000) et Rostila et al., (2012) est trop réductrice pour expliquer les inégalités de santé dans les pays riches.

Ainsi, ces travaux, et notamment ceux de Rostila et al. (2012) nous conduisent à nous intéresser à l'accès aux « *social goods* », « *services sociaux* » en français, ou encore « *social infrastructures* » de Lynch et al. (2000). Il s'agit des services liés au développement harmonieux de l'individu (santé, éducation, loisirs, retraite, ...).

Enfin, Townsend (1979) s'est intéressé à la privation d'accès à différents biens et services – en raison d'un manque de ressources monétaires ou non-monétaires, et affirme que cela conduit à une exclusion des modes de vie de la société locale :

« Les individus, familles ou groupes de la population peuvent être considérés en état de pauvreté quand ils manquent des ressources nécessaires pour obtenir l'alimentation type, la participation aux activités, et pour avoir les conditions de vie et les commodités qui sont habituellement ou sont au moins largement encouragées ou approuvées dans les sociétés auxquelles ils appartiennent. Leurs ressources sont si significativement inférieures à celles qui sont

déterminées par la moyenne individuelle ou familiale qu'ils sont, de fait, exclus des modes de vie courants, des habitudes et des activités » (Townsend, 1979, p. 31).

Finalement cela revient à ne pouvoir maintenir les liens sociaux dans une société donnée. A partir de ces travaux, nous émettons l'hypothèse que la privation d'accès aux biens et services est un marqueur de la pauvreté relative. De plus, cet auteur introduit une vision de la pauvreté multidimensionnelle, qui doit donc être appréciée selon plusieurs facettes monétaires mais aussi non-monétaires.

Ainsi, pour qualifier le déficit concernant les conditions sociales, nous avons choisi de nous concentrer sur l'accès aux « *services sociaux* ». Il est particulièrement intéressant de se préoccuper de la **privation d'accès aux services sociaux** – c'est-à-dire les services liés au développement harmonieux de l'individu (santé, éducation, loisirs, retraite, ...) - dans les pays dits en développement, puisque d'après les observations empiriques, ils sont souvent peu développés, pas forcément de bonne qualité ou tout simplement difficilement accessibles. Par ailleurs, certaines organisations, même privées, se substituent à l'Etat dans certains de ces pays dits en développement où l'Etat ne joue pas forcément son rôle dans la redistribution des richesses. Elles développent alors elle-même des services sociaux, dans la mesure où elles doivent s'occuper de toutes les parties prenantes et participer au progrès social.

c. La privation évaluée en fonction d'une norme sociale locale

Lors d'une expérimentation, Dubnoff propose au hasard des descriptions de familles aux revenus et aux caractéristiques variés à des personnes de la même région qui sont invitées à juger le niveau de vie de ces familles (Dubnoff, 1985). L'auteur montre que les gens se mettent d'accord facilement sur la qualification du niveau de vie des autres familles (considérées comme « pauvre », « s'en sort » ou « est aisée ») (Dubnoff, 1985). Il en déduit qu'un échantillon de personnes ordinaires fait preuve de consensus lorsqu'il s'agit de porter un jugement sur le niveau de vie des voisins. Les individus se comparent entre eux ; il existe un consensus sur les caractéristiques nécessaires pour atteindre diverses qualités de niveaux de vie.

Ce consensus peut être entendu comme l'existence d'une norme. Dressler et al. (1998) par exemple ont réussi à cerner les comportements de consommation qui semblaient conformes à la culture locale, chez des afro-américains du sud des USA, puis chez des adolescents brésiliens.

Qu'est-ce qu'une norme ? Selon Durkheim (1902) la norme est une règle de conduite obligatoire et socialement sanctionnée (par l'opinion public ou juridiquement), engendrée par une conscience collective, c'est-à-dire par la croyance, partagée par la moyenne des membres d'une société. Les normes dérivent de valeurs partagées par tout ou partie de la société et façonnent les rôles et les attentes qui conditionnent les interactions entre les individus (Parsons, 1991). Elles sont des applications particulières des valeurs sociales, qui ont une plus grande généralité.

Pour le dire brièvement, les normes sont des principes et modèles de conduite appropriés à certaines situations, propres à une société ou un groupe social donné : certaines actions sont prescrites (ce qui est « bien »), d'autres sont interdites (ce qui est « mal ») (Becker, 1985). Les normes peuvent porter sur différents domaines : ce qu'il convient de tenir pour vrai ou non (par exemple les critères de scientificité); sur la répartition des actions légitimes ou illégitimes dans une société donnée, comme les réglementations particulières régissant telle ou telle situation et prescrivant un comportement (on retrouvera ici les normes juridiques); sur les styles de vie à l'intérieur d'une société donnée (Demeulenaere, 2003). Sur ce dernier point, comme l'avait montré Durkheim, il existe des normes à l'intérieur d'un groupe donné, qui indiquent à ses membres la manière appropriée dont ils doivent s'habiller, se saluer, se parler, construire leurs habitations, etc. Cela ne relève généralement pas d'un choix individuel libre. Il existe un contrôle social, c'est-à-dire un ensemble de dispositifs employés dans une société pour assurer le respect des normes sociales. La stigmatisation perçue par la personne ne provient pas des caractéristiques objectives du stigmaté, de la déviance, mais bien du regard porté par le groupe social considéré comme « normal » (Goffman, 1975).

Il est généralement admis que les normes sociales ne relèvent pas de la nature ou d'une morale universelle, mais de la culture, d'un construit social. De plus, lorsque la norme est satisfaite pour la majorité, elle a tendance à progresser vers plus d'exigence, ce qui s'apparente à un effet « cliquet » (Duesenberry, 1949). Constater que les normes sociales sont souvent profondément enracinées et le rôle qu'elles jouent dans l'influence des comportements est important pour éclairer les interventions visant à un progrès social collectif, selon Demeulenaere (2003). La recherche s'intéresse aux normes d'un point de vue descriptif et ne tentera pas d'expliquer leur constitution ou leur maintien.

Pour approcher les conditions sociales, nous allons nous préoccuper de la privation d'accès aux services sociaux, comme marqueur de la pauvreté relative. D'après les travaux de Dubnoff, les individus se comparent entre eux, la présente recherche suppose que **l'ampleur de cette privation peut être évaluée en fonction d'une norme sociale**, définie par consensus au sein d'un même groupe social de référence. Pour évaluer la pauvreté relative, fixer les contours du groupe de référence qui va définir la norme est crucial. Cette question a suscité une abondante littérature (Åberg Yngwe et al., 2003; Gravelle & Sutton, 2009; Kondo et al., 2008). Les auteurs ont testé plusieurs hypothèses, et retiennent l'enseignement suivant : les familles se comparent généralement aux familles d'âge voisin, de même statut d'emploi, et habitant dans le voisinage. Ce groupe génère un consensus social (Romney et al. 1986 cité par Sweet, 2011) qui définit le modèle culturel local en termes de biens et services auxquels il faut accéder pour tenir sa place. Celui qui adhère à ce modèle culturel fait montre de consonance culturelle (Dressler et al., 1998, 2016).

Pour conclure, la recherche menée avec une position constructiviste a construit un modèle. Elle s'appuie sur plusieurs hypothèses issues de cadres théoriques différents, et résumées dans la Figure 15.

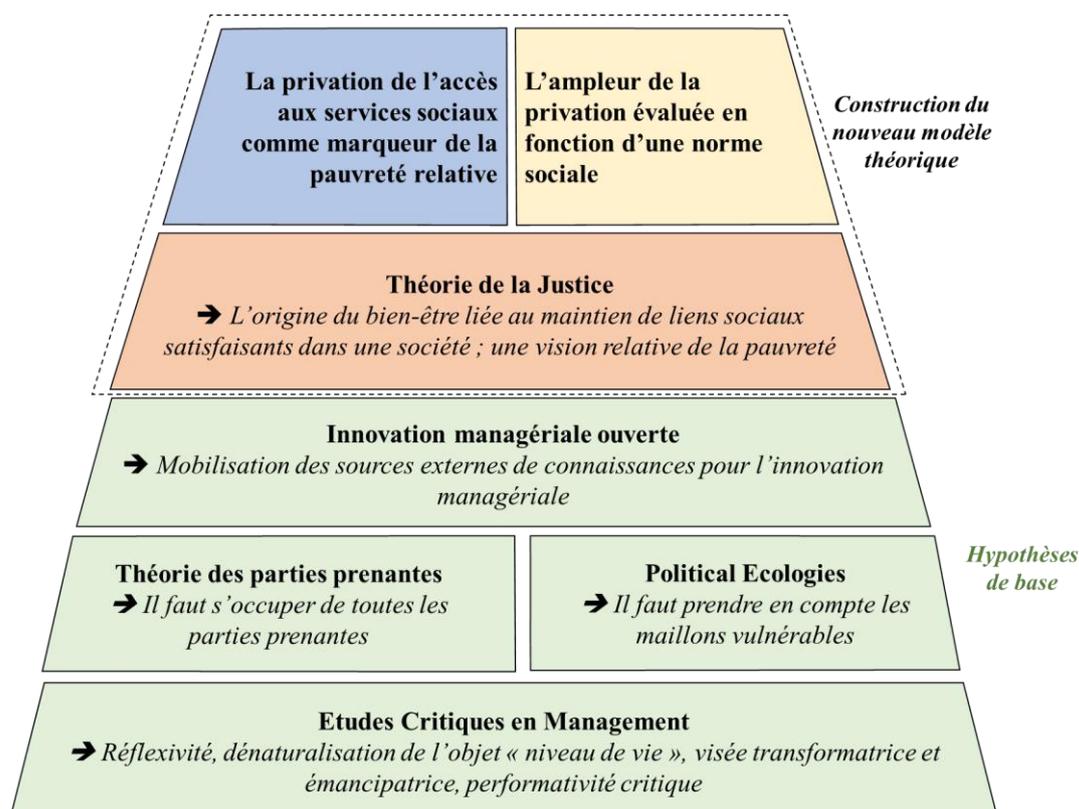


Figure 15 Résumé des fondements théoriques

D'une part, les hypothèses de base concernent :

- L'objet « niveau de vie » est dénaturalisé, tout en adoptant une visée transformatrice et émancipatrice (ECM).
- Les organisations doivent s'occuper de toutes les parties prenantes (théories des PP) et se doivent de participer au progrès social (Théorie de la Justice).
- Les maillons les plus vulnérables doivent être particulièrement considérés car ils sont les plus démunis dans la défense de leurs droits fondamentaux (Political Ecologies).
- L'innovation managériale nécessite que l'organisation qui innove mobilise des sources de connaissances externes (Paradigme de l'innovation managériale ouverte).

D'autre part, les hypothèses qui sont combinées pour former un nouveau modèle théorique dans le travail de recherche sont les suivantes :

- Nous adoptons une approche relative de la pauvreté (et des conditions sociales). Dans ce cas l'origine du bien-être est d'abord liée au maintien de liens sociaux satisfaisants. Les maintenir suppose de maintenir des conditions sociales considérées comme décentes dans chaque société donnée (Walker et al., 2013) (Théorie de la Justice).
- La privation d'accès aux services sociaux est un marqueur de la pauvreté relative.
- Les individus se comparent entre eux, l'ampleur de la privation relative peut être évaluée en fonction d'une norme sociale, définie par consensus au sein d'un même groupe social de référence.

La construction du modèle théorique comme décrit précédemment nous conduit à préciser dans le chapitre 3. II. 1., la définition générale des conditions sociales donnée dans l'état de l'art, afin de construire une nouvelle démarche, résultat attendu de la recherche, comme décrit dans le paragraphe V. du présent chapitre.

Le prochain paragraphe (IV.) expose le pôle technique, c'est-à-dire les outils de collecte et d'analyse de données qui sont mobilisés pour répondre aux deux premières questions de recherche et mener à la création d'une nouvelle démarche.

IV. Rechercher une démarche existante avant d'en construire une nouvelle

Ce paragraphe présente les outils de collecte et d'analyse des données qui permettent de répondre à la question de recherche n°1 *Existe-t-il une démarche qui évalue correctement les conditions sociales du maillon le plus vulnérable des CVG agricoles ?* Tout d'abord, les critères, fondés par induction suite aux observations sur le terrain par les équipes du Cirad, permettent d'analyser, selon nous, si une méthode est « valide » pour approcher les conditions sociales dans les pays dits en développement (1.). Puis, une revue de littérature identifie les méthodes existantes pour évaluer les conditions sociales (2.). Enfin ce corpus de méthodes est analysé au regard des critères empiriques présentés (3.). Si la réponse à question n° 1 est non, les résultats serviront de base pour répondre à la question n°2 (*Peut-on construire cette démarche pour évaluer correctement les conditions sociales du maillon le plus vulnérable des CVG agricoles ?*), c'est-à-dire pour construire une nouvelle démarche, qui réponde aux critères empiriques, et qui soit en accord avec notre position épistémologique et nos fondements théoriques.

1) Des critères de « validité » issus d'observations empiriques

Les observations de l'équipe du Cirad (UR Geco) dans les terrains du Sud ont soulevé des inquiétudes quant à l'utilisation des méthodes monétaires pour évaluer les conditions sociales dans les pays dits en développement. Par ailleurs, l'équipe de l'UR Geco a eu de nombreux échanges avec les acteurs des CVG (notamment ceux de la banane dessert pour l'exportation) qui ont confirmé les limites observées. Du plus, en tant que pratiquante-chercheuse, l'auteurice du présent manuscrit a réalisé des observations similaires dans d'autres CVG d'autres pays dits en développement. Issues de ces connaissances empiriques des terrains du Sud, des critères se sont progressivement construits - bien avant le début de ce travail de recherche, suite à la relation dialectique entre le FMB (appliquant inlassablement des méthodes monétaires, comme celles du « living wage ») et l'UR Geco du Cirad (soulevant les limites de leur utilisation dans les pays dits en développement).

Ainsi, pour qu'une méthode puisse évaluer les conditions sociales dans un pays dit en développement, nous estimons qu'elle doit respecter les quatre critères empiriques résumés dans la Figure 16 ci-après.

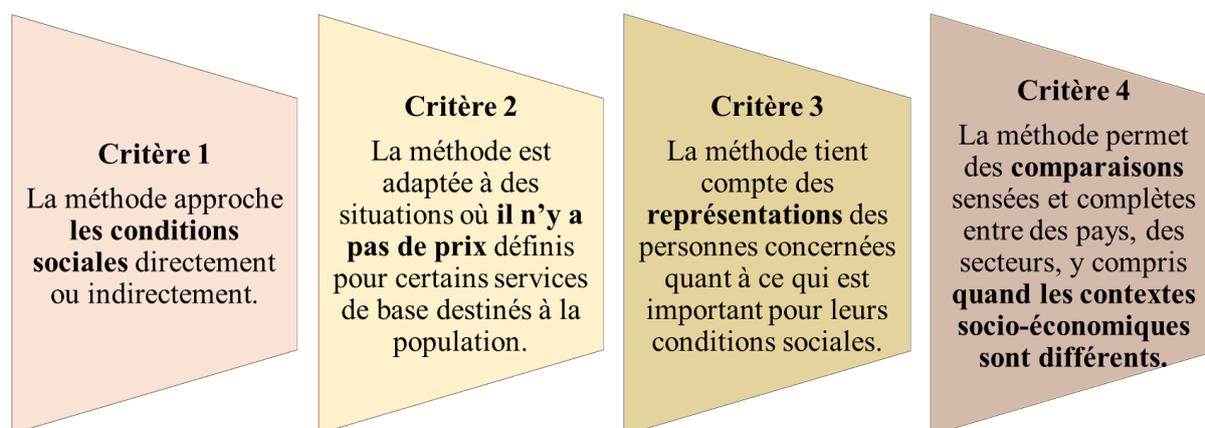


Figure 16 Les quatre critères de « validité » d'une méthode issus des observations empiriques

Le premier critère est évident.

- Critère 1 : La méthode doit approcher directement ou indirectement les conditions sociales d'un individu ou d'un ménage.

Dans les pays dits en développement, les observations empiriques conduisent à faire le constat qu'il n'existe pas de marchés pour tous les biens et les services. Le prix n'a alors aucun sens si les biens et services sont inaccessibles pour les populations, de mauvaise qualité ou n'existent pas. Ce qui conduit à établir le deuxième critère.

- Critère 2 : la méthode est adaptée aux situations où il n'y a pas de prix défini pour certains biens et services de base, et elle peut fonctionner sans supposer l'existence d'un marché monétarisé pour le bien ou le service. Ainsi, toutes les familles de méthodes utilisant la seule monétarisation (revenus, salaires...) supposent l'existence de prix et de marchés pour tout, et ne respectent pas ce critère.

Par ailleurs, les méthodes monétaires utilisent souvent des données secondaires. Or ces données sont souvent obsolètes ou inexistantes dans les pays dits en développement. Sont alors quelque fois utilisées des données secondaires très approximatives (voire même des données d'autres pays). Par ailleurs, des normes internationales et nationales sont utilisées comme référence pour statuer sur la décence des conditions sociales. A fortiori, puisque ces normes sont majoritairement élaborées par les pays dits développés, elles peuvent être en déconnexion totale avec la réalité des pays dits en développement. Ce qui conduit à établir le troisième critère.

- Critère 3 : elle prend en compte les représentations des personnes concernées (sans projeter sur le terrain les préjugés d'autres sociétés), en demandant l'avis des principaux intéressés dont les conditions sociales sont évaluées.

En outre, les comparaisons entre pays (et donc entre origines en compétition sur le marché) lorsqu'elles sont uniquement monétaires, ont peu de sens puisque sont comparés des contextes socioéconomiques trop différents quant à l'accès réel aux biens et services. Les coûts/prix sont insuffisants pour documenter la réalité des conditions sociales sur le terrain. Pour cette raison, les comparaisons menées par des méthodes monétaires apparaissent comme incomplètes. Ce qui conduit à établir le quatrième critère.

- Critère 4 : elle permet des comparaisons significatives et complètes entre pays et secteurs, y compris lorsque les contextes socio-économiques sont très différents. La comparaison des salaires, des revenus ou des paniers de biens entre pays a un certain sens, mais ne donne que peu d'informations sur les conditions sociales comparées des deux populations. Le fait de comparer des coûts/prix ne permet pas d'assurer que ces biens et services sont accessibles à la population même lorsque celle-là aurait suffisamment de revenus pour se les procurer.

Les paragraphes suivants traitent de la technique pour identifier les méthodes existantes (2.) avant de les analyser (3.).

2) Une revue de littérature pour identifier les familles de méthodes

La sélection et l'analyse des méthodes d'évaluation des conditions sociales sont basées sur une revue systématique de la littérature. Les deux concepts principaux, « évaluation » et « conditions sociales » sont traduits en mots-clés, qui ont été enrichis par des synonymes, des analogues et une exploration thématique (Dumez, 2011b). Malgré les limites des méthodes monétaires mises en exergue, la revue de littérature utilise en partie, délibérément, un vocabulaire économique (niveau de vie, salaire...) pour qualifier les conditions sociales. En effet, le vocabulaire dominant est celui-ci, et il pourrait camoufler (derrière un vocabulaire que nous jugeons inapproprié) des méthodes pertinentes pour notre travail, qui ne soient pas majoritairement ni uniquement monétaires. Les principaux mots-clés utilisés (y compris les variations et permutations appropriées) sont des combinaisons des termes suivants :

- Pour le concept d'évaluation: Assess / evaluate / measure / estimate / calculate / appraisal / determine / set / achieve et leurs dérivés.
- Pour la notion de conditions sociales: Living standard / living wage / decent in-come / decent salary / minimum wage / minimum income standard / poverty line / decent living standards / decent living conditions / standard of living / sustainable livelihood.

Les requêtes effectuées sont identiques pour toutes les bases de données explorées : Google Scholars (moteur de recherche spécialisé dans la recherche académique, qui donne accès à la littérature grise), EconLit (base de données spécialisée dans les sciences humaines et sociales) et Scopus (base de données scientifique générale). Les requêtes combinent tous les mots-clés susmentionnés en anglais et sont limitées à la période allant des années 1990 à aujourd'hui. Dans EconLit et Scopus, les mots-clés ont été

recherchés dans le titre, le résumé ou les mots-clés, tandis que dans Google Scholars, ils ont été recherchés uniquement dans les titres.

Après une première lecture rapide, le corpus de références trouvé a été étiqueté et trié afin de restreindre le nombre de documents (Hemingway & Brereton, 2009). Le critère d'inclusion était la présentation ou l'utilisation de méthodes permettant d'évaluer directement ou indirectement les conditions sociales des individus ou des ménages. Par conséquent, nous ne retiendrons pas les méthodes évaluant ce concept uniquement à l'échelle d'une entité plus grande (comme dans les travaux d'Edward (2005) pour la Terre entière). Les doubles comptages, ainsi que les références dont le contenu lisible et disponible était insuffisant pour la compréhension, ont été supprimés. Certains documents déjà connus ou identifiés par effet boule de neige ont été ajoutés. Finalement, la liste des références sélectionnées a été établie (Hemingway & Brereton, 2009).

3) De l'analyse des familles de méthodes existantes à la construction d'une nouvelle démarche

Le corpus de méthodes identifié grâce à la revue de littérature est alors passé au crible des quatre critères présentés précédemment (paragraphe 1.). Toutes les méthodes d'une même famille donnent une réponse identique lorsqu'elles sont soumises aux 4 critères ci-dessus. C'est pourquoi les méthodes seront analysées par famille, plutôt que par référence choisie. C'est ainsi que, pas à pas, nous avons discerné et constitué des familles de méthodes. Nous recherchons une méthode qui respecte l'ensemble des critères. Si aucune ne correspond en l'état, une nouvelle démarche sera créée.

Certaines des familles de méthodes identifiées dans la revue qui respectent une partie des critères, pourraient être en partie mobilisées si elles sont en accord avec la position épistémologique constructiviste et si elles sont en accord avec les fondements théoriques définis dans le paragraphe III. du chapitre 2.

Comme le paragraphe I. du chapitre 3 le montre, aucune méthode ne convient en l'état. Ainsi, une démarche nouvelle sera créée dont les principes généraux sont présentés dans le paragraphe II du chapitre 3. Le résultat de la présente recherche est ainsi une nouvelle démarche. Cette forme morphologique est détaillée dans le paragraphe suivant.

V. Forme morphologique : une nouvelle démarche comme résultat attendu

Le résultat attendu de la recherche est une nouvelle démarche. Au-delà d'une méthode, la démarche supporte une nouvelle définition des conditions sociales, basée sur un nouveau cadre théorique combinant différentes théories existantes. Comme l'énonce Martinet (2012) : *“Le chercheur doit connaître et intégrer les résultats disciplinaires, mais les dépasser en créant des cadres conceptuels à même de guider les processus cognitifs et organisationnels dans lesquels viendront, en pratique,*

s'insérer des données nécessairement situationnelles et contingentes.” C’est bien en cela que réside l’originalité de cette recherche puisqu’elle combine l’approche relative de la pauvreté multidimensionnelle de Townsend (1979), la prise en compte des normes sociales de Dubnoff (1985) à travers les représentations des personnes, et l’utilisation de l’accès aux services sociaux comme marqueur de privation relative basé notamment sur les travaux de Rostila et al. (2012), afin de proposer une nouvelle définition des conditions sociales et une nouvelle manière de les évaluer (Figure 17). Cette nouvelle démarche donne la possibilité d’évaluer les conditions sociales à travers l’évaluation des niveaux d’accès à des services sociaux, par comparaison à des niveaux d’accès considérés comme normaux. La définition des conditions sociales ainsi que les principes généraux de la démarche sont explicitées dans le paragraphe II. du chapitre 3.

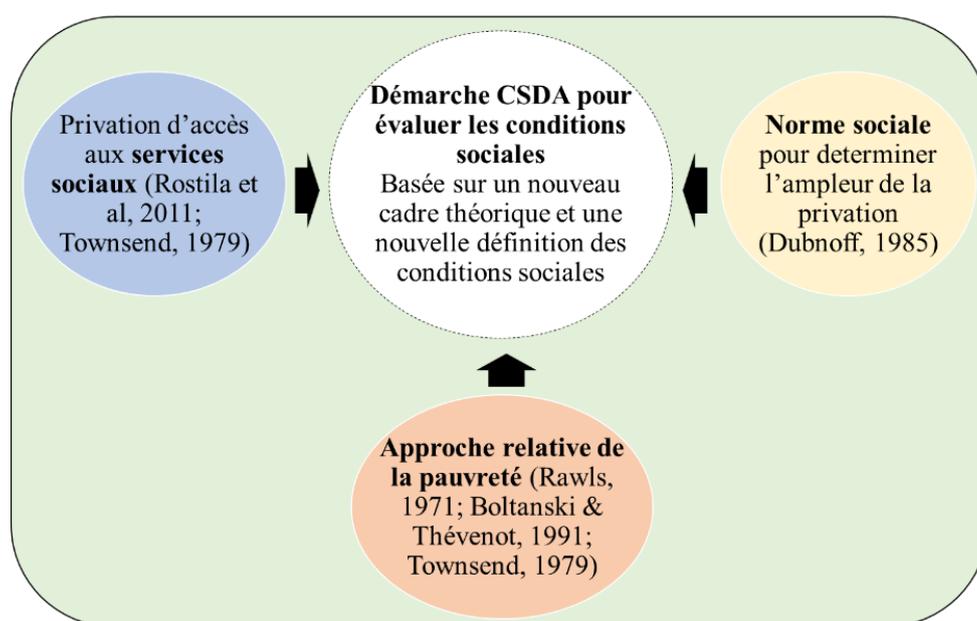


Figure 17 Synthèse de la forme morphologique de la recherche

VI. Synthèse du chapitre 2

La Figure 18 synthétise le design de la recherche pour répondre aux deux premières questions de recherche.

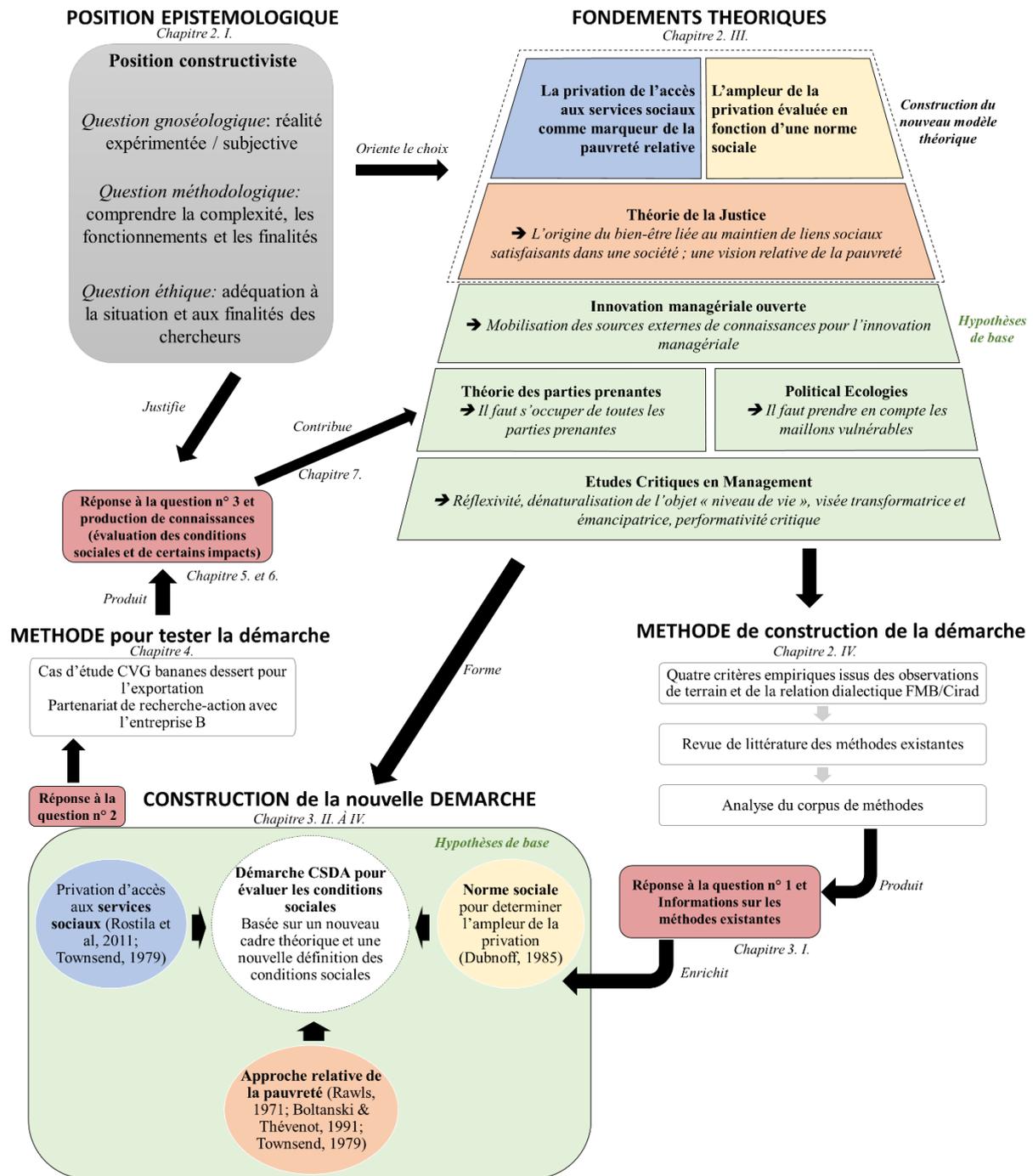


Figure 18 Résumé du chapitre 2

La position épistémologique adoptée est constructiviste notamment car nous approchons une réalité subjective, une perception de la réalité et que c'est suffisant pour comprendre notre objet d'étude, puisqu'il est construit socialement et intentionnellement. Le raisonnement scientifique adopté dans cette recherche est celui exposé par David (2012) qui est une boucle récursive abduction-déduction-induction. Concernant le pôle théorique, la recherche est basée sur un noyau dur de théories (ECM, théorie des parties prenantes, Political Ecologies, paradigme de l'innovation managériale ouverte) et proposent de tester la combinaison d'hypothèses auxiliaires (la vision de la pauvreté relative et la théorie de la justice, l'importance de l'accès aux services sociaux, l'existence d'une norme sociale). Concernant le pôle

technique, une revue de littérature est réalisée pour identifier des méthodes existantes qui évaluent les conditions sociales. Le corpus obtenu est analysé au regard des quatre critères empiriques précédemment présentés. Enfin, le résultat de la recherche attendu, au-delà d'une nouvelle méthode, est une nouvelle démarche qui supporte une nouvelle définition des conditions sociales, basée sur un nouveau modèle théorique combinant notamment les hypothèses auxiliaires.

CHAPITRE 3 - RESULTATS : CREATION DE LA DEMARCHE CSDA

La collecte et l'analyse conjointe des données sont exposées en détail. Après avoir présenté les résultats de la revue de littérature (I.), les principes généraux de la nouvelle démarche CSDA sont exposés (II.). Puis les différentes phases de collecte et d'analyse de données de la démarche sont détaillées. Il faut d'abord identifier les services prioritaires (III.) avant de les évaluer un par un (IV.).

I. Résultats de la revue de littérature

Le corpus issu de la revue de littérature est utilisé pour constituer des familles de méthodes existantes, qui évaluent directement ou indirectement les conditions sociales (1.). Ces familles sont passées au crible des critères de « validité » empiriques définis dans le chapitre 2. IV. 1. (2.). En conclusion, il est possible de répondre à la première question de recherche (3.).

1) Les familles de méthodes existantes

Le nombre de résultats obtenus pour les différentes requêtes, ainsi que le nombre des documents sélectionnés sont présentés dans le Tableau 3. Les requêtes exécutées, identiques pour toutes les bases de données, combinaient les mots-clés présentés dans le chapitre 2. IV. 2. Par exemple, dans Google Scholar, la requête suivante a été exécutée : "living wage" AND ("assess" OR "assessment" OR "assessing") ; et dans EconLit et Scopus, "living wage" AND "assess*". Compte tenu du nombre élevé de requêtes, pour faciliter la lecture du tableau suivant, celles-ci sont regroupées par mot-clé utilisé pour le concept de conditions sociales (living wage / decent income / ...). Par exemple, pour la requête "living wage", toutes les combinaisons avec les mots-clés (assess / evaluate / measure, ...) représentant le concept d'évaluation, et leurs dérivés, ont été testées. Les références sélectionnées sur EconLit et Scopus, deuxième et troisième bases de données consultées, ont été moins nombreuses en raison de l'élimination des doubles comptages.

Tableau 3 Bases de données et résultats des requêtes, après suppression des doubles comptages dans les documents sélectionnés d'après Falk et al., 2022

Base de données	Requêtes	Nombre de résultats	Nombre de documents sélectionnés
Google Scholar	"living wage"	76	19
	"decent income"	0	0
	"decent salary"	0	0
	"minimum wage"	301	3
	"poverty line"	112	36

	“decent living standards”	0	0
	“decent living conditions”	1	0
	“standard of living”	169	16
	“sustainable livelihood”	142	16
	“minimum income standard”	6	0
EconLit	“living wage”	118	2
	“decent income”	5	0
	“decent salary”	0	0
	“minimum wage”	1708	0
	“poverty line”	1287	56
	“decent living standards”	2	0
	“decent living conditions”	4	1
	“standard of living”	1051	26
	“sustainable livelihood”	31	1
	“minimum income standard”	8	0
Scopus	“living wage”	442	7
	“decent income”	24	1
	“decent salary”	4	0
	“minimum wage”	3535	4
	“poverty line”	3866	134
	“decent living standards”	42	0
	“decent living conditions”	35	0
	“standard of living”	5829	52
	“sustainable livelihood”	1909	8
	“minimum income standard”	46	9

La Figure 19 présente le nombre de références sélectionnées par type de source (bases de données et "boule de neige").

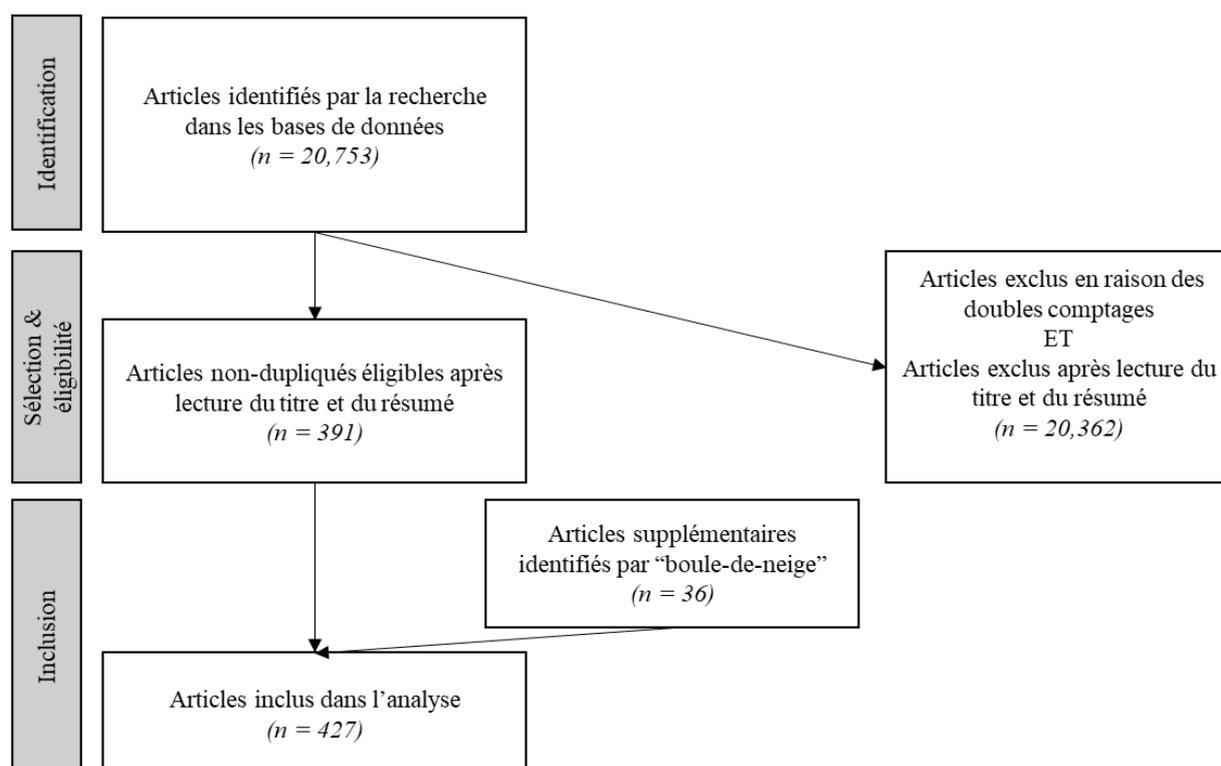


Figure 19 Résultats de la revue de la littérature d'après Falk et al., 2022

Les méthodes sont classées par famille pour faciliter leur analyse.

Le Tableau 4 suivante récapitule les résultats obtenus par familles. Trente-trois références présentent plusieurs méthodes mentionnées ailleurs et ne sont pas reprises dans le Tableau 4.

Tableau 4 Nombre de références identifiées par famille lors de la revue systématique d'après Falk et al., 2022

Familles de méthodes	Nombre de références (parmi toutes les sources)	Pays d'application	Références bibliographiques emblématiques
Méthodes absolues			
Méthodes de budget monétaire	51	USA Royaume-Uni Canada Australie Pays dits en développement (Inde, Népal, Cameroun, ...)	(Morris, 2003) (Anker, 2011) (Anker & Anker, 2017)
Méthodes budgétaires basées sur l'alimentation / l'énergie	21	Pays dits en développement (Indonésie, Kenya, Inde, Mozambique Iran, Pakistan, Turquie Pérou, Argentine, Asie du Sud)	Indonesian Central Statistics Bureau de 1987 à 2002 cité par (Nashihin, 2009) (Greer & Thorbecke, 1986) (Tarp et al., 2002) (S. Paul, 1989)
Méthodes de ratio	36	USA Canada Italie	(Orshansky, 1963) (Podoluk, 1968) (Widodo, 2006)

		Norvège Pays dits en développement (Iran, Japon, Indonésie, Philippines, Chine, Azerbaïdjan, Pérou, Malaysie)	
Méthodes de score de privation physiologique	15	Colombie USA	(Gamboa & Forero, 2009) (Steckel, 2008)
Méthodes des scores de privation absolue	13	Monde entier, incluant Laos, Inde, ...	(OPHI, 2018)
Méthodes relatives			
Méthodes du budget relatif	7	Royaume-Uni Zimbabwe	Approche de Rowntree, citée par (Bradshaw, 1993) (Living Wage Foundation, s. d.)
Méthodes de budget relatif basées sur l'alimentation	40	USA Ukraine, Slovaquie Pays dits en développement (Inde, Colombie, Afrique du Sud, Pakistan, Haïti, Brésil, Madagascar, Ouganda, Malaisie, Chine, Indonésie)	(Ravallion, 1992) (Ravallion, 1998) (Ravallion & Bidani, 1994)
Méthodes de proportionnalité des revenus ou de la consommation	32	USA Europe Turquie Mexique Malaisie Russie Égypte Chine Amérique Latine and Caraïbes	Etude OCDE (1976) citée par (Callan & Nolan, 1991) (O'Higgins & Jenkins, 1988) (Ringen, 1989)
Méthodes des scores de privation	117	Europe (Ukraine, Pologne, Portugal, Roumanie), Nouvelle Zélande, USA, Chine, Hong Kong et d'autres Pays dits en développement (Djibouti, Sri Lanka, Inde, Nigéria, Bangladesh, Kenya, Malaisie, Indonésie, Iran, Namibie, Népal, Égypte, Nicaragua...)	(Townsend, 1979) (Alkire & Foster, 2011) (DFID, 1999) (Scoones, 1998) (Chambers & Conway, 1991) (Saleth & Swaminathan, 1993)
Méthodes consensuelles	62	USA Royaume-Uni Europe Chine Canada Russie	(Middleton, 2000) (Bradshaw et al., 2008) (Goedhart et al., 1977) (Dubnoff et al., 1981) (Praag et al., 1982) (Kapteyn et al., 1985) (Deleeck, 1977)

Les méthodes d'une même famille répondent de la même manière aux quatre critères de « validité » utilisés pour l'analyse et approchent les conditions sociales de manière similaire. Les sections suivantes présentent les familles de méthodes constituées.

- Cinq familles de méthodes absolues

La caractéristique commune aux cinq familles de méthodes suivantes est que l'objet évalué (en tant qu'approche des conditions sociales) est considéré indépendamment des conditions sociales dans la société.

1. Les méthodes de budget monétaire : Ces méthodes examinent le revenu nécessaire pour couvrir les dépenses liées à l'obtention d'un panier de biens et de services prédéfini. Le précurseur de ces méthodes est Morris (2003) au Royaume-Uni. Les dépenses estimées sont monétaires, comme dans le cas du Living Wage Calculator (Glasmeier, s. d.), appliqué aux USA, ou par Anker & Anker (2017) et Anker (2011), qui étudient les salaires des travailleurs agricoles. Haveman & Wolff (2004) ajoutent l'évaluation des actifs aux éléments monétaires pour calculer le seuil de pauvreté. Dans certaines méthodes, comme dans (Hobbes et al., 2011), les éléments monétaires sont convertis en temps afin de calculer le Temps Librement Disponible d'un ménage.

La méthode Anker & Anker, ainsi que ces limites, sont décrites en détails en début du manuscrit ([encadré n°1 dans l'Introduction](#)). Même si quelques éléments de contexte local ont été progressivement ajoutés, celle-ci reste dans son fondement, une méthode absolue (voir Introduction). Pour rappel, cette méthode utilise des données secondaires, alors que dans les pays dits en développement celles-là sont souvent absentes ou obsolètes. De plus, les critères et les données n'émanent pas des travailleurs ou de leurs représentants.

Certains biens et services n'ont pas de prix fixés ce qui constitue souvent un problème majeur dans les pays dits en développement (Nashihin, 2009). De plus, la représentation des parties prenantes n'est pas directement étudiée et les comparaisons entre pays sont incomplètes. En raison de la monétarisation, elles ne rendent pas compte des conditions sociales.

2. Méthodes budgétaires basées sur l'alimentation / l'énergie : Ces approches ont été complétées par Morris (2003), et se réduisent à l'estimation de la couverture des besoins alimentaires ou énergétiques. La plus connue, la Food Energy Intake method considère les dépenses totales (alimentaires et non-alimentaires) permettant de couvrir un apport recommandé en calories (références provenant de l'OMS, de la FAO ou encore les administrations nationales). Puisque ces méthodes s'intéressent au nombre de calories / énergie à obtenir, l'absence éventuelle d'échanges monétarisés pour certains biens et services n'est plus une limite. La méthode ne nécessite pas de liste d'articles alimentaires ou non alimentaires pour obtenir les dépenses totales, et donc ne nécessite

pas de données sur les prix. C'est pourquoi ces méthodes ont été appliquées dans les pays dits en développement, par exemple par le Bureau central des statistiques indonésien de 1987 à 2002 (Nashihin, 2009), mais aussi au Kenya (Greer & Thorbecke, 1986), au Mozambique (Tarp et al., 2002) ou en Inde (Paul, 1989). Les habitudes alimentaires sont prises en compte avant de calculer le coût des calories ou de l'énergie nécessaire via des enquêtes nationales ou d'autres bases de données, mais la représentation des acteurs n'est pas directement intégrée.

3. Les méthodes des ratios : Ces approches sont guidées par la remarque d'Engel (1895), qui a montré que la part des dépenses alimentaires dans le revenu diminue au fur et à mesure que les familles s'enrichissent. Il en existe de nombreuses applications, comme la méthode Food-share (Orshansky, 1963) qui a constaté que la famille moyenne aux USA consacrait un tiers de ses revenus à la nourriture, et a ensuite proposé que le seuil de pauvreté soit le montant dont on a besoin pour acheter une alimentation adéquate sur le plan nutritionnel, compte tenu de la taille de la famille, multiplié par trois. Dans un même esprit, d'autres méthodes ont été proposées comme le Low Income cut-offs (Podoluk, 1968) qui regarde, à partir d'enquêtes nationales, la part du revenu du ménage consacrée à l'alimentation, au logement et à l'habillement pour déterminer des classes de pauvreté, ainsi que l'application du modèle Linear Expenditure System (LES) et du modèle LES élargi, qui utilisent des enquêtes par sondage dans le même but, comme dans les travaux de (Widodo, 2006). Ces méthodes déduisent un seuil de pauvreté en évaluant la proportion de revenu consacré aux nécessités comme l'alimentation, évitant ainsi la nécessité de la présence d'échanges monétarisés. Dans ce cas, la représentation des parties prenantes est une considération secondaire. La comparaison entre pays est pertinente, mais ne fournit quasiment aucune information concernant les conditions sociales réelles.
4. Méthodes de score de privation physiologique : Ces approches permettent d'établir un score qui reflète l'état de santé. La méthode de l'indice de masse corporelle se base sur des indicateurs biologiques universels (taille, poids, pointure...) pour établir si les individus sont en bonne santé, et par extension s'ils ont de bonnes conditions sociales (Gamboa & Forero, 2009). Ces méthodes peuvent donc être appliquées même en l'absence d'échanges monétarisés. Les indicateurs biologiques sont objectifs et n'intègrent pas la représentation des individus. Comme on n'utilise à aucun moment des dépenses, des coûts ou des revenus, les comparaisons entre pays sont significatives en termes de santé physique. Cependant, les conditions sociales qui influencent l'état de santé restent inconnues.
5. Méthodes des scores de privation absolue : Ce sont des méthodes qui évaluent la pauvreté multidimensionnelle à l'aide d'un score de privation, calculé à partir d'un panel d'indicateurs non monétaires. Ces indicateurs sont les mêmes quel que soit le contexte, comme pour l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) (Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI),

2018) initié par les travaux de Alkire & Foster (2011). Cet indice est composé de 3 dimensions comportant chacune plusieurs indicateurs (Figure 20).

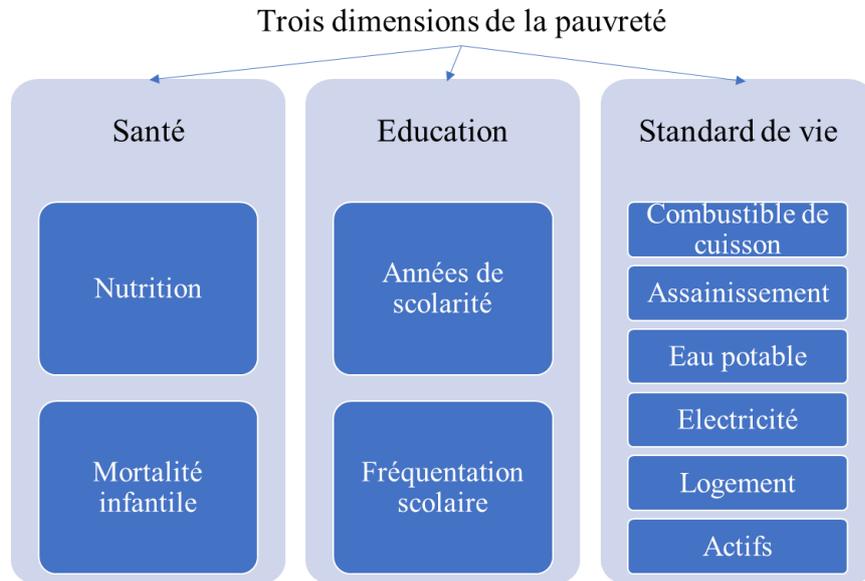


Figure 20 Constitution du score de privation d'après l'OPHI (2018)

Chaque dimension est pondérée de manière égale, et chaque indicateur au sein d'une dimension est également pondéré de manière égale. Chaque indicateur renseigne une condition à remplir. Si celle-ci n'est pas remplie, la famille est considérée comme démunie quant à cet indicateur. Par exemple, pour l'indicateur « années d'école », une famille est démunie si « aucun membre du ménage âgé de 10 ans ou plus n'a achevé six années de scolarité » ; pour l'indicateur « combustible de cuisson », la famille est démunie si elle « cuisine avec du fumier, des produits agricoles, des arbustes, du bois, du charbon de bois ou de la houille » (OPHI, 2018). Une famille est finalement considérée comme pauvre si elle est démunie pour au moins un tiers des indicateurs (OPHI, 2018). L'utilisation d'indicateurs non monétaires contourne la difficulté de l'inexistence d'échanges monétarisés. En général, des données secondaires sont utilisées et aucune enquête auprès des parties prenantes n'est nécessaire, leurs représentations ne sont pas prises en compte. Ces méthodes renseignent sur certaines conditions sociales, mais ne permettent que des comparaisons incomplètes entre les pays.

- Cinq familles de méthodes relatives

Les cinq familles de méthodes suivantes reposent sur l'hypothèse que l'objet évalué en tant qu'approche des conditions sociales doit se rapporter aux conditions sociales "normales" de la société environnante.

1. Les méthodes du budget relatif : Ces méthodes comparent le niveau de revenu au coût d'un panier de biens et de services. La composition de ce panier est identifiée en fonction de ce que possède une certaine proportion des ménages de la société, ou de ce qui est considéré comme une nécessité par une certaine proportion des ménages (approche Rowntree citée dans (Bradshaw, 1993; Living Wage Foundation, s.d.)). Ainsi, contrairement aux méthodes de budget monétaire précédemment

présentées, celles-ci intègrent les représentations des ménages sur leurs propres conditions sociales. Toutefois, ces méthodes dépendent de l'existence d'échanges monétarisés.

2. Les méthodes de budget relatif basées sur l'alimentation : Ces méthodes sont décrites dans les travaux de Ravallion (1992, 1998) et ceux de Ravallion & Bidani (1994), et sont dérivées des méthodes de budgets relatifs (Rowntree, 1985) et des méthodes des ratios (Orshansky, 1963). D'une part, elles estiment les dépenses alimentaires en fonction des coûts locaux d'un panier d'aliments satisfaisant les besoins énergétiques nutritifs minimaux, tout en respectant les traditions locales. Le panier de denrées choisi est celui des personnes dont les dépenses de consommation sont inférieures à un montant prédéterminé. D'autre part, sont estimés deux seuils de dépenses non alimentaires à l'aide d'une équation d'Engel. Le seuil inférieur correspond aux dépenses non alimentaires des personnes qui peuvent à peine se permettre de satisfaire leurs besoins alimentaires, et le seuil supérieur concerne les dépenses non-alimentaires de ceux qui atteignent tout juste le niveau de satisfaction des besoins alimentaires. Ces méthodes nécessitent de déterminer des prix pour les biens et services du panier et n'ont pas de sens en l'absence d'échanges monétarisés. Elles ne permettent des comparaisons significatives que pour la nourriture. Il n'est pas nécessaire de réaliser des enquêtes pour intégrer la représentation des ménages.
3. Méthodes de proportionnalité des revenus ou de la consommation : La pauvreté est considérée comme l'état d'un ménage causé par l'insuffisance de son revenu, qui est inférieur à une certaine proportion du revenu moyen ou médian (ou des dépenses de consommation) de la population en question. C'est le cas de « l'approche de la fraction du revenu médian » tirée d'une étude de l'OCDE (1976) citée par Callan & Nolan (1991), ou par O'Higgins & Jenkins (1988) et Ringen (1989). Par exemple, le gouvernement français utilise cette approche et considère que le seuil de pauvreté est à 60 % du revenu médian (incluant le revenu d'activité, les pensions, les revenus du patrimoine, les prestations sociales et les impôts). Ces méthodes ne fonctionnent pas en l'absence d'échanges monétarisés et ne tiennent pas compte de la représentation des intéressés.
4. Méthodes des scores de privation : La pauvreté est ici considérée comme multidimensionnelle, et les conditions sociales sont évaluées en fonction d'indicateurs non monétaires, qui sont comptés pour établir un score, comme chez Townsend (1979). Cet auteur propose d'approcher la pauvreté en établissant une liste d'item de consommation de biens et de service déterminés par l'observation du mode de vie. Pour chacun d'eux, les individus précisent s'ils subissent une privation ou non. Il en résulte un « score de privation ». Plus le score est élevé, plus l'individu est considéré comme pauvre.
Dans le même esprit, Alkire & Foster illustrent leur manière d'approcher la pauvreté multidimensionnelle pour les Etats-Unis et l'Indonésie (Alkire & Foster, 2007). Ils choisissent 4

indicateurs (aux USA : revenu, santé autodéclarée, assurance maladie, et années de scolarité) et 8 indicateurs (en Indonésie : dépenses, santé mesurée par l'indice de masse corporelle, années de scolarité, énergie pour cuisiner, eau potable, assainissement, évacuation des eaux usées et collecte des ordures) et leur attribuent des seuils de privation spécifiques (selon la littérature) (Alkire & Foster, 2007).

Il existe également des cas d'approches axées sur les moyens de subsistance, comme l'application du cadre des moyens de subsistance durables et les outils associés « Participatory Rural Appraisal » ou « Participatory Poverty Assessment » (Chambers & Conway, 1991; DFID, 1999; Scoones, 1998), ou le « Sustainable Livelihood Security Index » (Saleth & Swaminathan, 1993). Les approches fondées sur les moyens de subsistance se réfèrent aux travaux de Sen (1985, 1993) et suggèrent l'opérationnalisation de l'approche fondée sur les « *capabilities* ». C'est l'idée que le « *livelihood* » est composé de cinq types de capitaux (naturel, physique, humain, social et financier). Pour chacun des capitaux sont choisis des indicateurs et sont calculés des scores, agrégés ensuite par type de capital.

Les parties prenantes sont interrogées pour déterminer leur niveau de privation. Toutefois, elles ne sont pas systématiquement invitées à hiérarchiser ni à choisir les indicateurs non monétaires. Les comparaisons entre deux pays sont significatives pourvu que les mêmes indicateurs aient été choisis, mais elles sont très prometteuses.

5. Méthodes consensuelles: Les parties prenantes définissent elles-mêmes les biens composant le panier suffisant (Bradshaw et al., 2008; Middleton, 2000), ou définissent directement le revenu minimum qu'elles considèrent comme suffisant (Goedhart et al., 1977), ou évaluent leur niveau de revenu actuel - (Dubnoff et al., 1981); Leyden Poverty Line method dans (Praag et al., 1982); Subjective Poverty Line method par (Kapteyn et al., 1985); Center for Social Policy Poverty Line par (Deleeck, 1977). La méthode de Dubnoff (1985) appartient à ce groupe. Elle consiste à présenter des ménages hypothétiques (aux revenus et caractéristiques variés) à des prospects. Il est demandé à ces derniers de juger les conditions sociales de ces ménages hypothétiques, en choisissant de les qualifier de « *pauvre* », « *presque pauvre* », « *se débrouille* », « *vit raisonnablement à l'aise* », « *vit très à l'aise* » ou « *prospère* ». Or Dubnoff constate que ces jugements sont très proches les uns des autres, c'est-à-dire qu'il semble exister un consensus au sujet de la quantification des niveaux de vie. Cette méthode permet d'obtenir le niveau de revenu associé aux conditions sociales, selon les caractéristiques des ménages.

La principale caractéristique de cette famille de méthodes est que la représentation des parties prenantes est placée au centre de l'évaluation. Lorsqu'il s'agit d'établir un consensus autour d'un panier de biens et services comme dans les travaux de Bradshaw et al. (2008) et ceux de Middleton (2000), les méthodes ne fonctionnent pas en l'absence de marchés, sinon elles le peuvent. Ces

méthodes ne sont pas destinées à permettre des comparaisons entre pays, mais il semble possible de les améliorer pour atteindre cet objectif.

2) Analyse des familles de méthodes selon les 4 critères

Le Tableau 5 récapitule la manière dont les différentes familles répondent aux quatre critères fixés au préalable (voir chapitre 2. IV.1.). Par construction, les documents issus de la recherche bibliographique répondent toujours positivement au premier critère. Ainsi la première colonne du tableau explicite l'objet évalué en tant qu'approche des conditions sociales.

Tableau 5 Caractéristiques des familles de méthodes (Source: Falk et al., 2022)

Familles de méthodes	Objet évalué en tant qu'approche des conditions sociales (Critère 1)	Fonctionne en cas d'absence de marché monétarisé ? (Critère 2)	Donne la parole aux parties prenantes ? (Critère 3)	Comparaison significative des conditions sociales entre régions ? (Critère 4)
Méthodes absolues				
Méthodes de budget monétaire	Panier de biens et de services et salaires	Non	Non	Non
Méthodes budgétaires basées sur l'alimentation / l'énergie	Coûts des calories/énergie minimum requis	Oui	Non	Non
Méthodes de ratio	Déduction du revenu total par évaluation du revenu consacré à l'alimentation	Oui	Non	Non
Méthodes de score de privation physiologique	Score reflétant l'état de santé	Oui	Non	Très incomplet
Méthodes des scores de	Score reflétant les conditions sociales	Oui	Non	Oui, mais incomplet

privation absolue				
Méthodes relatives				
Méthodes du budget relatif	Panier de biens et de services et salaires	Non	Oui	Non
Méthodes de budget relatif basées sur l'alimentation	Norme sociale en calories et estimation des dépenses non alimentaires, selon Engel	Non	Non	Incomplète, que pour la nourriture
Méthodes de proportionnalité des revenus ou de la consommation	Fraction des revenus ou des dépenses de la société	Non	Non	Non
Méthodes des scores de privation	Score reflétant les conditions sociales	Oui	Oui, mais incomplet	Oui, mais incomplet
Méthodes consensuelles	Biens ou revenus indiqués par les parties prenantes	Oui / Non	Oui	Non

3) Aucune méthode n'est adaptée en l'état

Comme explicité auparavant, aucune des méthodes absolues n'intègre la représentation des parties prenantes, et elles ne sont pas appropriées pour des comparaisons entre différents contextes socio-économiques. Il faut donc chercher ailleurs.

Les méthodes relatives sont-elles adaptées ? Parmi les méthodes relatives, certaines (« méthodes du budget relatif », « méthodes du score de privation » et « méthodes consensuelles ») sont associées à des représentations des parties prenantes. Parmi celles-ci, les « méthodes du budget relatif » dépendent toujours de l'existence d'un marché et les « méthodes consensuelles » ne sont pas destinées à la comparaison des conditions sociales entre deux sites. Pour cette raison, seule la famille des « méthodes de score de privation » reste en lice. Par conséquent, la famille de « méthodes des scores de privation » semble la plus appropriée pour nos objectifs.

Cependant, aucune des méthodes incluses dans cette famille n'est adaptée pour l'utilisation que nous voulons en faire. En effet, dans la méthode d'Alkire et Foster (2011) et pour le Sustainable Livelihood Framework (Scoones, 1998), les indicateurs sont relatifs aux conditions sociales de la société, mais sont

généralement choisis par l'enquêteur, ce qui limite la prise en compte des représentations des répondants. Des éléments importants des conditions sociales peuvent donc être omis. De même, la méthode de Townsend est prometteuse, mais elle repose sur un questionnaire fermé dont les indicateurs non monétaires sont choisis par l'enquêteur sur la base d'études et d'enquêtes préalables et/ou d'observations (Townsend, 1979). Elle permet donc des comparaisons entre sites, mais les représentations des enquêtés sur leurs propres conditions sociales sont incomplètes : elles sont intégrées dans le choix des items. Toutefois, ils ne donnent pas leur avis sur le seuil de privation.

Par exemple : la question est « *N'a pas consommé de viande fraîche (inclus les repas au dehors) au moins 4 jours par semaine* » puisque la « *viande fraîche* » est un item important pour les gens ; ils indiquent si la réponse est oui ou non ; toutefois ce ne sont pas eux qui déterminent le seuil de privation de « *au moins 4 jours par semaine* ».

Ainsi, nous pouvons répondre à la question de recherche n°1, qu'aucune des méthodes existantes citées précédemment ne combine pleinement ces 4 critères. Il n'existe donc pas en l'état, de démarche pour évaluer correctement les conditions sociales du maillon le plus vulnérable des CVG, selon nos critères.

Nous nous intéressons à la question de recherche n° 2 : **Peut-on construire une nouvelle démarche pour évaluer correctement les conditions sociales du maillon le plus vulnérable des CVG ?**

L'objectif de ce présent travail de recherche est de proposer une démarche adaptée aussi bien au pays dits développés qu'aux pays dits en développement (c'est-à-dire qui fonctionne en l'absence d'un marché monétarisé), permettant d'évaluer les conditions sociales des travailleurs et des petits producteurs en les mettant au centre de l'analyse (c'est-à-dire avec une entière participation des intéressés), et qui pourrait comparer différents sites ou pays entre eux malgré des situations macroéconomiques très différentes (possibilité de comparer des conditions sociales réelles).

II. Principes généraux de la démarche CSDA

Même si nous n'avons pas trouvé de méthode prête à l'emploi adaptée à l'évaluation des conditions sociales dans les pays dits en développement, il existe des parties de méthodes prometteuses, enracinées dans les méthodes relatives précédemment identifiées.

L'objectif est ici de réfléchir au positionnement épistémologique qui semble être adopté par les chercheurs qui utilisent ces méthodes relatives. Les « Méthodes de proportion de revenu ou de consommation » recherchent un seuil de pauvreté avec une volonté d'objectivité. Parmi les familles restantes, seules les chercheurs utilisant des méthodes des familles « Méthodes de scores de privation » et « Méthodes consensuelles » semblent plutôt chercher à décrire et comprendre la complexité des conditions sociales. Ils recourent respectivement soit à certains types d'indicateurs pour créer un score, soit à des questions sur les représentations de conditions sociales correctes. Ces deux dernières familles

de méthodes semblent adopter selon nous, un positionnement épistémologique qui se rapproche du nôtre.

Pour construire la nouvelle démarche, nous utiliserons donc des parties des méthodes prometteuses identifiées précédemment qui semblent en accord avec notre position épistémologique et notre cadre théorique. Il s'agit des « Méthodes de scores de privation » et des « Méthodes consensuelles ».

1) Une nouvelle définition des conditions sociales

La nouvelle définition des conditions sociales décentes semble reprendre la définition de Morris (2003) du « *niveau de vie sain* ». Cependant, les deux approches de la santé sont différentes. Alors que Morris déduit la bonne santé des habitudes de consommation individuelles (alimentation saine, activités sportives, etc.) et des normes scientifiques (Morris, 2003), nous construisons la bonne santé par un accès suffisant aux services sociaux dans une société donnée, en nous appuyant sur l'importance démontrée des services sociaux pour la santé (Rostila et al., 2012). En ce sens, notre approche est similaire à celle de Townsend (1979) et Platt (2016), qui utilisent des indicateurs représentatifs de l'accès aux activités socialement prescrites dans une société donnée. Au-delà de l'existence des biens et services, leur accessibilité est primordiale, comme le montre les travaux de Sen. Les famines qui ont touché le Bangladesh provenaient des limites rencontrées par les populations pour accéder à l'alimentation et non du manque d'aliments (Sen, 1981). Notre proposition reconnaît l'existence concrète de plusieurs dimensions de la pauvreté (Alkire & Foster, 2011; Sen, 2008; Townsend, 1979), et suggère que l'approche pertinente des conditions sociales comporte plusieurs dimensions irréductibles. Ici, les conditions sociales décentes sont celles qui donnent **accès à un état de santé décent**, lui-même atteint et maintenu par un **accès décent aux services sociaux dans une société donnée à un moment donné**.

2) Evaluation de l'accès à un niveau « considéré comme normal de manière consensuelle »

La démarche Consensual Services Deprivation Approach (CSDA) (Falk et al., 2022) propose d'évaluer les conditions sociales, comme définies précédemment. C'est une modeste extension des travaux de Sen (1981) puisqu'elle se concentre sur la privation de l'accès aux services sociaux. C'est l'accès aux biens et aux services qui compte, et pas seulement l'existence même de ces biens et services. En ce qui concerne la nature de ce qui cause un déficit, nous avons choisi de nous pencher sur les « services sociaux » qui sont liés au développement harmonieux de l'individu (santé, éducation, loisirs, retraite). Les travaux de Rostila et al. (2012) suggèrent que les effets négatifs des inégalités sur la santé peuvent être compensés par un accès suffisant aux services sociaux et que la disponibilité de ces services contribue fortement à la santé des personnes. Or, la santé est une composante universelle et indiscutable du bien-être (Veenhoven, 2014). C'est pourquoi la démarche CSDA se concentrera sur **l'accès aux services sociaux**.

Il est nécessaire de tenir compte du fait que les services sociaux prioritaires d'un groupe social peuvent être différents de ceux qui sont prioritaires pour un autre groupe, ce qui a conduit Alkire et Foster (2011) à envisager différents indicateurs pour évaluer les conditions sociales dans différents groupes sociaux. Par conséquent, dans notre approche, **seuls les services sociaux prioritaires pour la population cible sont identifiés et étudiés.**

La démarche CSDA est issue de la vision relative de la pauvreté et des conditions sociales (Marmot, 2005; Piketty, 2015; Wilkinson & Pickett, 2010). Dans l'approche relative proposée, les conditions sociales sont un objet socialement construit. Certains auteurs ont tenté de mettre en œuvre l'approche de la privation relative, tout en reconnaissant qu'il est très difficile de quantifier son étendue (Adjaye-Gbewonyo & Kawachi, 2012). Heureusement, la mise en œuvre de la démarche CSDA ne nécessite pas de mesurer l'ampleur de la privation relative, mais d'évaluer le **niveau d'accès des ménages aux services sociaux « niveau considéré de manière consensuelle comme normal »**, c'est-à-dire un niveau d'accès jugé décent par consensus des acteurs dont les conditions sociales sont évaluées.

Les acteurs jugent leurs propres conditions sociales en fonction de l'accessibilité à un ensemble donné de services importants localement. La qualité de l'accès à un service i) est jugée par les ménages concernés interrogés (Delgado & Canters, 2011) ; ii) concerne un groupe donné, iii) est évaluée par comparaison entre ce qui est considéré comme normal par le groupe au moment des entretiens (le niveau d'accès jugé normal de manière consensuelle, aussi appelé norme sociale) et le niveau d'accès moyen atteint par les ménages interrogés, selon eux. Par conséquent, les ménages ne sont pas seulement invités à évaluer leur propre accès au service, comme dans les travaux de Sotshongaye & Moller (1997), mais aussi à révéler quel serait le niveau de service normal dans leur société, c'est-à-dire pour une famille moyenne hypothétique, comme chez Dubnoff (1985). Notre proposition s'inspire donc aussi d'une méthode consensuelle, celle de Dubnoff (1985), qui montre qu'il existe un consensus au sein d'un même groupe social sur la représentation des conditions sociales décentes. Ainsi, le choix est fait de ne pas utiliser de référence a priori de la nature ou du niveau de bonnes conditions sociales, elles sont uniquement définies à travers les représentations des personnes.

Notre choix soulève d'ores et déjà trois remarques : (1) pour de nombreuses raisons historiques et autres, l'accès considéré comme normal (bien que très faible) dans la société A peut être considéré comme très insuffisant dans la société B ; (2) à mesure que les gens regardent la télévision et deviennent de plus en plus conscients de la façon dont les autres vivent, le niveau d'accès considéré comme normal s'élève au fil du temps ; (3) il a été reconnu que l'accès aux avantages acquis entraîne un « effet de cliquet³⁰ », de sorte que les demandes d'accès aux services augmentent simplement en raison de leur amélioration

³⁰ L'« effet de cliquet » est une analogie mécanique en économie qui fait référence à l'escalade de la production, du prix ou du salaire qui tend à s'auto-entretenir et à ne pas retomber. Par exemple, les gens sont heureux lorsque leur salaire augmente, mais après quelques semaines, cette augmentation leur semble normale ; ils auront donc tendance à demander plus. Ils sont influencés par le niveau le plus élevé atteint précédemment, ce qui rend difficile l'inversion du changement.

(Duesenberry, 1949). Le niveau jugé normal est amené à évoluer au cours du temps vers davantage d'exigence au fur et à mesure du comblement des besoins.

Pour comparer les conditions sociales atteintes dans deux contextes socio-économiques différents, à un moment donné, il est possible de comparer service par service, sans chercher à agréger les différents services, comme l'illustre la Figure 21. Quant à la comparaison entre pays ou sites, elle s'appuie sur une référence commune à tous les sites, à savoir le « niveau jugé normal de manière consensuelle », alors que son contenu (les indicateurs) diffère généralement selon les sites (voir Figure).

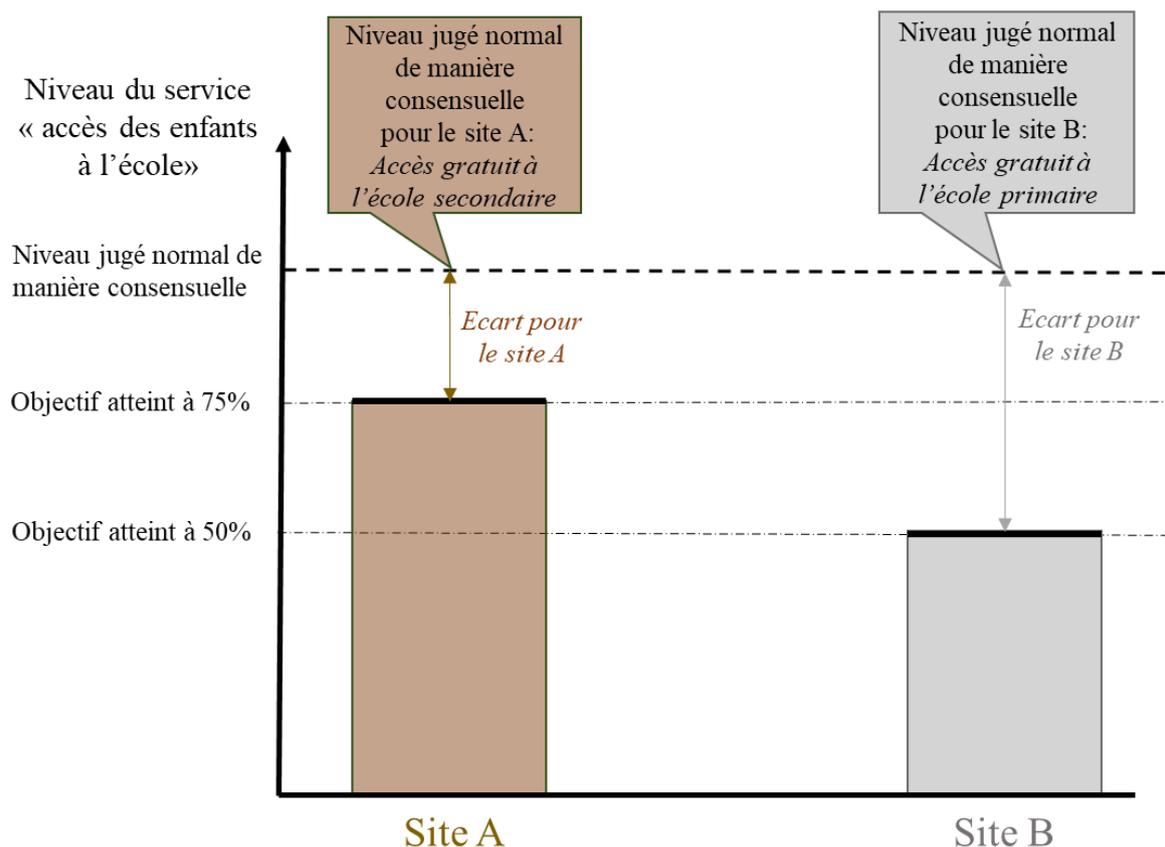


Figure 21 Exemple de comparaison entre pays pour le service « accès à l'éducation »

Selon les sites, le service peut prendre des formes différentes, et être lié à des situations différentes (par exemple, pour le service « santé », il peut s'agir sur le site A de la lutte contre le paludisme, et sur le site B de la lutte contre le VIH). Néanmoins, le « niveau jugé normal » a le même sens entre les sites A et B. Il peut avoir le même contenu (ex : « Avoir un accès gratuit aux soins primaires luttant contre la maladie principale » pour A et pour B) ou des contenus différents (ex : « Avoir un accès gratuit aux soins primaires luttant contre la maladie principale » pour A, et « Avoir un accès gratuit aux soins hospitaliers » pour B). Dans les deux cas, le fait qu'un ménage n'ait pas accès au niveau de service jugé normal définit un « écart ». Entre les sites, ces écarts (entre le niveau de service effectivement atteint et le « niveau de service jugé normal » local) peuvent être comparés et interprétés.

Ce qui compte ici, ce sont les représentations des populations plutôt que des aspects objectifs (comme un indicateur rapportant le nombre de cas de malaria). En fait, pour la démarche CSDA, en prise avec les réalités du terrain, ce qui est décent, c'est ce qui est jugé « normal » pour une société donnée à un moment donné. Ce parti pris est délibéré, puisque nous considérons que la notion d'accès normal aux services est totalement subjective et socialement construite. Dans la démarche CSDA, nous choisissons de nous concentrer sur le respect des représentations des personnes (ce qui est important pour elles, ce qui est satisfaisant pour elles). Ainsi, si l'écart entre la norme et l'accès réel du site A est plus faible que pour le site B on considère que le site A est mieux loti. Pourtant, dans l'exemple précédent, le site A édifie une norme moins exigeante. Il paraît alors contre-intuitif de le considérer comme mieux loti. Toutefois, le choix est fait de prioriser la représentation des populations locales sur leurs propres conditions sociales, et ne pas porter un jugement de valeur sur leur norme. De plus, comme expliqué précédemment, la norme est vouée à tendre vers plus d'exigence du fait de l'effet « cliquet ».

En conclusion, la démarche CSDA combine l'approche de la pauvreté multidimensionnelle, la prise en compte des normes sociales de Dubnoff à travers les représentations des personnes, et l'accès aux services sociaux comme marqueur de la privation relative (Rostila et al., 2012), afin de proposer une nouvelle définition des conditions sociales et une nouvelle démarche pour les évaluer.

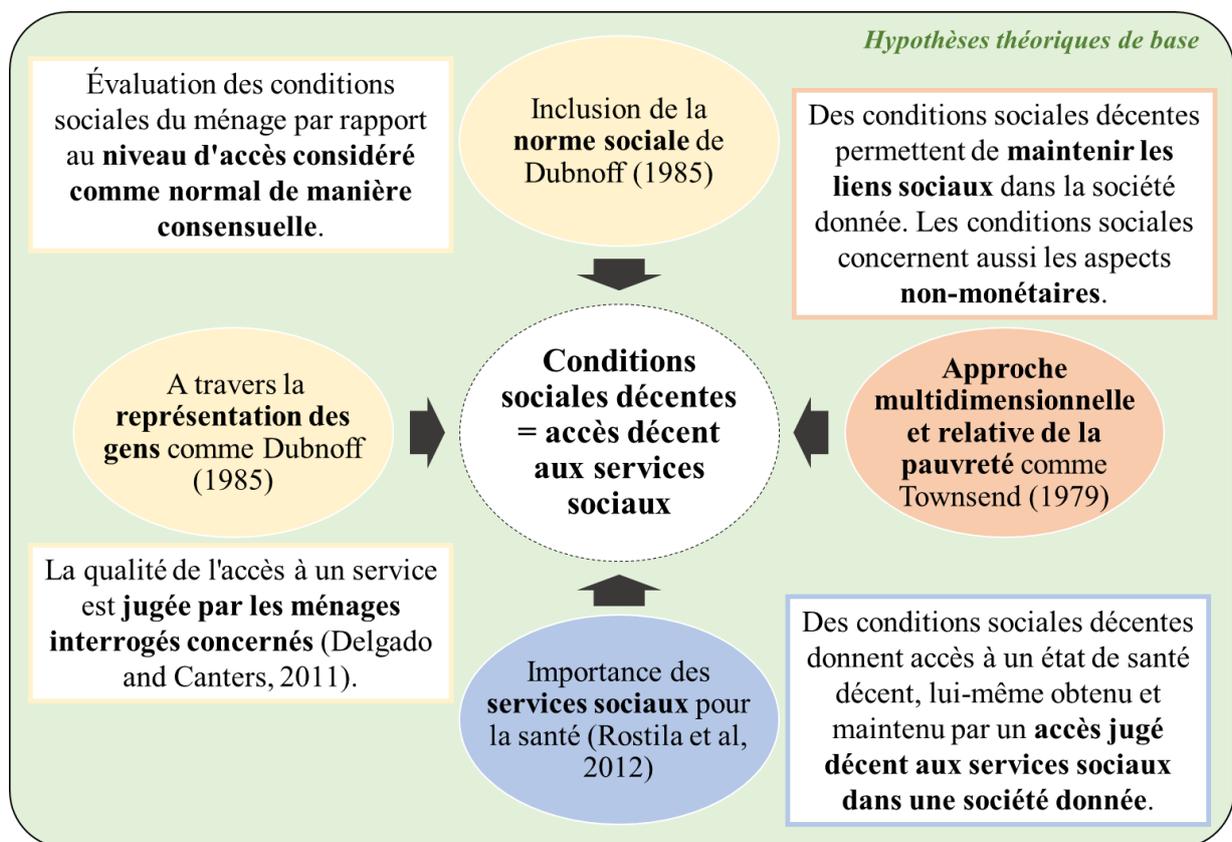


Figure 22 Représentation des différentes dimensions de la démarche CSDA

3) La recherche-action au cœur de la démarche CSDA

Ainsi, la démarche CSDA est construite dans l'idée qu'une ou plusieurs organisations doivent participer activement à sa mise en œuvre pour permettre ce progrès social. Pour cela, la démarche est développée au sein d'une recherche-action qui se définit d'abord par une finalité d'interaction et d'échange, une relation mutuellement profitable entre le chercheur en sciences de gestion et le partenaire (Thiéart, 2014; Wacheux, 1996). Toutes les méthodes de recherche-action revendiquent l'objectif de changement dans le système social tout en produisant de la connaissance sur celui-ci (Allard-Poesi & Perret, 2003). Il est possible de distinguer plusieurs catégories au sein de la recherche-action, comme le proposent (Allard-Poesi & Perret, 2003) en distinguant deux grands groupes : les méthodes « changer pour connaître » (la recherche-action expérimentale de Lewin, 1949; Action Science d'Argyris & al., 1985; Recherche-intervention ou recherche ingénierique de l'Ecole des Mines) et les méthodes « Connaître pour changer » (les approches psycho-sociologiques à visée thérapeutique (Jaques, 1947, 1951); les approches 'militantes' comme la recherche-action participante; les approches « coopératives » comme la Pragmatist Action-Research). Notre démarche se place dans le premier groupe puisque la méthode adoptée vise à élaborer des connaissances scientifiques sur et par l'action (Allard-Poesi & Perret, 2003). D'après les réflexions épistémologiques de David (2012) exposées dans le chapitre 2. I., la recherche-action part de l'observation de la situation existante et des représentations qu'en ont les acteurs pour guider le chercheur et l'aider à piloter un processus de transformation, contrairement à la recherche-intervention ou ingénierique.

Ainsi la démarche CSDA se pratique au sein d'une recherche-action, c'est-à-dire lors d'une collaboration entre organisations et chercheurs, dont l'objectif immédiat est de comprendre le fonctionnement en profondeur du système, et son évolution si certaines mesures étaient prises (Argyris et al., 1985). La recherche sera menée par et pour les acteurs de la CVG. Ainsi, pour favoriser le processus de transformation, le choix de la zone de mise en œuvre est guidé par les partenaires de la recherche-action ; le choix des services importants est réalisé avec les partenaires, afin de travailler sur des sujets sur lesquels ils voudront progresser et intervenir. Les ménages qui vont être interviewés sont sélectionnés à l'aide des partenaires qui connaissent bien le terrain. Ceci permet de développer une démarche qui prenne en compte les contraintes des partenaires (temps, ressources humaines, matériels et financières...) et qui soit en accord avec leurs objectifs (domaines sociaux d'interventions). L'hypothèse est faite que ceci favorise l'utilisation et l'appropriation de CSDA par les partenaires. Toutefois, ceci entraîne certaines limites et biais sur lesquels nous reviendrons à la fin du manuscrit (Chapitre 6. II.).

III. Première étape de la démarche CSDA : choisir les services importants à évaluer

Cette première étape de la démarche CSDA consiste à déterminer une typologie de parties prenantes (1.) avant de mener des entretiens compréhensifs (2.), à réaliser une analyse thématique des verbatims obtenus, et à en discuter avec les partenaires de la recherche-action (3.).

1) Typologie et entretiens compréhensifs des parties prenantes

Afin de choisir les services importants pour la population cible (celle dont on cherche à évaluer les conditions sociales), il est décidé d'interroger des parties prenantes et non pas directement la population cible, pour différentes raisons. Puisque l'objectif est que la démarche conduise à des actions sociales de la part des partenaires, il faut qu'elle puisse être mobilisée par eux. Ainsi, la première raison est que la démarche ne doit pas être trop chronophage pour être en accord avec le temps des organisations. En identifiant d'abord les quelques services importants sur lesquels questionner les ménages de travailleurs, on évite des interviews abordant mille sujets. La population cible pourrait avoir trop d'attentes et de plaintes concernant des services pour lesquels l'organisation ne peut pas et/ou ne veut pas contribuer. Or ceux-là n'apporteraient rien à la visée transformatrice. La deuxième raison est que nous évitons de sur-solliciter la population cible, qui n'obtient pas de contrepartie financière pour sa participation. Enfin, ceci permet de rassurer l'organisation qui peut au début du partenariat de recherche-action avoir des réserves, puisqu'elle donne l'accès à son terrain sur le sujet sensible des conditions sociales. Ainsi, seuls les services que l'organisation choisit d'améliorer sont discutées avec la population cible. Toutefois, dans la deuxième étape, on vérifie auprès de la population cible si les services sélectionnés par les parties prenantes sont bien les plus importants pour eux.

Les parties prenantes sont définies, non pas en fonction de l'organisation étudiée, mais en fonction du problème posé (l'amélioration des conditions sociales), comme chez Mitchell et al. (1997). Dans la démarche CSDA, les parties prenantes (PP) sont ainsi les personnes ou groupes qui peuvent s'exprimer sur la question de l'amélioration des conditions sociales de la population cible et sur les services importants pour ces dernières. Elles sont identifiées selon le contexte de l'étude. Elles peuvent être des acteurs de toute la CVG - des représentants de syndicats de travailleurs, des représentants des ONGs actives dans la zone d'étude ou encore des chefs de villages - tant qu'elles aident à résoudre le problème posé à la recherche-action (l'amélioration des conditions sociales de la population cible).

Devant l'incapacité d'être exhaustif, une typologie des parties prenantes (PP) est utilisée afin de mettre de l'ordre et de réduire la complexité du phénomène social étudié, sans l'anéantir (Demazière, 2013). Les attentes et objectifs respectifs des PP à l'égard de l'organisation sont différents. Pour faciliter leur identification, il est donc nécessaire de les classer (Girard & Sobczak, 2010).

D'autres typologies existent. Martinet (1984) distingue les PP internes et externes à l'organisation ainsi que les PP dites ubiquistes, c'est-à-dire des partenaires proches des PP internes mais qui bénéficient d'un statut différent car elles peuvent être à la fois internes et externes à l'organisation (ex : syndicats). Dans le même esprit, Carroll & Näsi (1997) distinguent les PP internes et externes selon leur « *localisation* », c'est-à-dire leur sphère d'action par rapport à l'organisation. Clarkson (1995) les distingue selon leur importance, leur degré de priorité pour l'organisation : les PP primaires (relation contractuelle et formelle) et secondaires (pas essentielles à la survie de l'organisation). Greenwood (2007) propose de tenir compte de deux dimensions dans l'analyse des pratiques des organisations à l'égard de leurs PP : la dimension morale, entendue comme le nombre d'« *ayant droits* » ou de créanciers dont les intérêts sont respectés par l'entreprise ; et l'engagement des PP, qui approche la qualité des processus de consultation, de communication et de dialogue des PP avec l'organisation. Girard & Sobczak (2010) expliquent qu'il n'y a pas d'opposition entre les différentes typologies et qu'elles se complètent. Toutefois, selon eux, aucune n'intègre la dimension de l'engagement qui occupe pourtant une place de plus en plus importante dans les recherches sur les relations entre l'entreprise et ses PP. Ils proposent ainsi une typologie fondée sur deux variables liées à l'engagement : « *l'engagement organisationnel* », à l'égard de l'entreprise ; et « *l'engagement sociétal* », à l'égard des valeurs et principes de la responsabilité globale. Ceci leur permet de définir quatre types de PP (« *alliés* », « *engagés* », « *militantes* » et « *passives* »).

La typologie des parties prenantes de Mitchel, Agle et Wood (1997) est adoptée pour la démarche CSDA. Les « *attributs relationnels* » de la typologie (pouvoir, légitimité et urgence), qui servent à classer les PP, sont évolutifs, changeants et non figés. Ce sont des construits sociaux et non une réalité (Mullenbach, 2007). Ceci correspond à notre position épistémologique. Mitchell, Agle et Wood (1997) proposent d'identifier et de classer les parties prenantes selon le fait qu'elles possèdent un ou plusieurs de ces trois attributs relationnels, adaptés au problème posé par la démarche CSDA :

- **Pouvoir**, qui est défini comme « *une relation entre des acteurs sociaux au sein de laquelle un acteur social A peut faire faire à un autre acteur social B ce qu'il n'aurait pas fait sans cela* ». Il s'agit en fait du pouvoir d'influence des décisions de l'organisation. Ici, il s'agit de la capacité à influencer l'organisation pour qu'elle améliore les conditions sociales de la population cible.
- **Légitimité**, qui est défini comme « *une perception ou hypothèse générale que les activités d'une entité sont désirables ou appropriées à un certain système de normes socialement construit, à des valeurs, des croyances et des définitions* ». Ici, il s'agit de la légitimité de la PP, c'est-à-dire de sa relation avec l'organisation, qui lui permet de s'exprimer sur les actions de l'organisation sur les conditions sociales de la population cible.
- **Urgence** qui est fondée sur la sensibilité au temps et l'importance de la demande ou de la relation pour le demandeur. Ici, ceci concerne la sensibilité de la PP au délai d'amélioration des conditions sociales de la population cible mais aussi au caractère critique de ces conditions sociales.

Ceci permet de définir 8 catégories de PP identifiées selon le nombre d'attributs relationnels qu'elles possèdent (un, deux ou trois) (Figure 23). Selon les auteurs, la saillance d'une PP augmente avec le nombre d'attributs relationnels possédés.

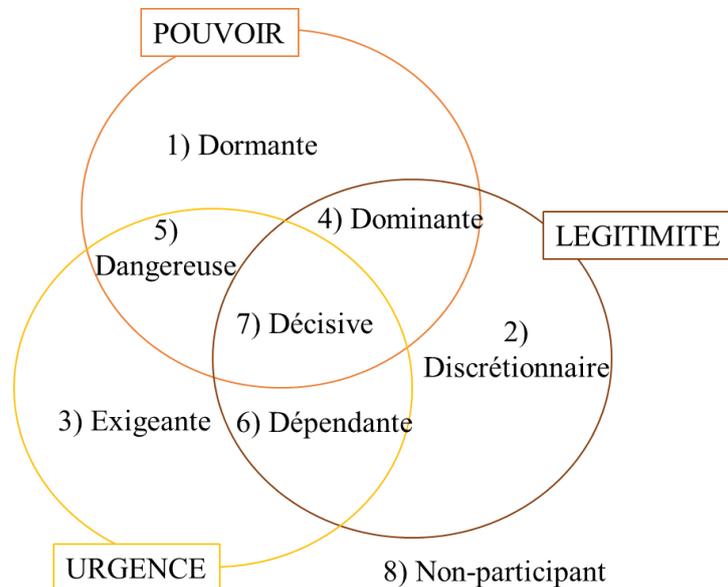


Figure 23 Représentation de la classification des parties prenantes par attributs d'après Mitchell et al., 1997

Dans la démarche CSDA, les PP sont identifiées et classées dans cette typologie par l'équipe de recherche (à l'aide de la littérature et de la connaissance du terrain) en collaboration avec les équipes du partenaire qui connaissent bien le terrain (par exemple, le service RSE d'une plantation).

Après avoir classé les PP, au minimum un représentant de chacun des 7 types – le 8^{ème} « *nonstakeholder* », c'est-à-dire non-participant, n'est pas pris en compte - est interrogé afin de couvrir un large spectre et d'avoir une vision globale de la situation.

Les représentants sont contactés par les partenaires de la recherche-action pour prendre un rendez-vous. Un entretien compréhensif, libre, exploratoire, avec chaque représentant est mené individuellement (Miles & Huberman, 2003; Wacheux, 1996) et le chercheur prend des notes.

Les questions suivantes sont posées :

- « A votre avis, quels sont les services importants pour les conditions sociales de la population cible ? Qu'est ce qui est important pour les conditions sociales de la population cible ? »
- « Que faire pour les améliorer ? » L'objectif est ici de mettre en exergue quelques éléments explicatifs du manque d'accès éventuel aux services importants pour la population cible.

Les entretiens sont ensuite analysés comme expliqué dans le paragraphe suivant.

2) Identifier les services importants par analyse thématique

Une analyse thématique de discours est réalisée afin de procéder au repérage et au regroupement des thèmes abordés dans un corpus (ici, les entretiens des parties prenantes) et de permettre l'examen discursif (Paillé & Mucchielli, 2021). Un codage générique est utilisé. C'est-à-dire qu'une liste de thèmes importants pour les conditions sociales a été établie à partir de la bibliographie générale (ex : dans la Commission on Social Determinants of Health (2008)) et celle rassemblée sur la zone d'étude (selon des documents officiels du gouvernement, non cités ici pour ne pas nuire à la confidentialité). Ce travail bibliographique permet de prendre du recul sur les suggestions faites par les PP lors des entretiens. Les aspects génériques de cette liste laissent au chercheur la possibilité de découvrir des thèmes insoupçonnés et spécifiques au cas étudié qui émanent du terrain (Miles & Huberman, 2003).

Les verbatims des entretiens de PP sont codés puis regroupés en thèmes. Ceci permet de préciser la liste générique établis précédemment. Ces thèmes représentent les services identifiés comme très influents sur les conditions sociales vécues de la population cible. La liste de thèmes révèle les services présentés comme prioritaires dans les entretiens des PP.

En parallèle, les discours et les explications venant des PP sur les différents thèmes sont conservés comme pistes de réflexion pour la deuxième étape, celle d'évaluation de l'accès à ces différents services importants.

Une fois, les entretiens codés et les grandes thématiques identifiées, l'importance de chaque thème est calculée selon l'équation 1 suivante :

$$\text{Importance de } j = \sum_{i=1}^n \text{valeur de l'avis}_i \times \text{ordre d'énonciation de } j \text{ par } i$$

Équation 1 Formule de calcul de l'importance de la thématique j identifiée

Avec :

- j est la thème identifié dans les entretiens et dont on veut calculer l'importance
- i est la partie prenante interrogée (il y en a n au total)
- La *valeur de l'avis* pour chaque partie prenante i :

$$\text{valeur de l'avis}_i = \frac{\text{valeur de la catégorie } i}{\text{Nombre de parties prenantes dans la catégorie } i}$$

- Le *nombre de parties prenantes dans la catégorie de i* au dénominateur permet de l'affranchir du nombre de PP interrogées dans chaque catégorie.
- La *valeur de la catégorie* permet de donner plus de poids à l'avis des PP placées dans les catégories les plus saillantes, c'est-à-dire celles possédant les 3 attributs (urgence, légitimité, pouvoir). Ces dernières ont une valeur de la catégorie de 1, celles ne possédant que 2 attributs ont une valeur de 2/3 et celles ne possédant qu'un attribut sont affublées d'une valeur de 1/3.
- L'*ordre d'énonciation* des thèmes par chaque partie prenante interrogée est aussi pris en compte. Lors des entretiens, il est constaté que les PP citent et s'expriment spontanément sur les premiers

thèmes. Ensuite, les PP doivent se creuser la tête pour en identifier de nouveaux. De plus, les PP indiquent « *le premier thème le plus important ...* » ou « *premièrement, la priorité c'est ...* ». Nous avons décidé que si elle est évoquée en premier, le thème a plus de poids que la second et ainsi de suite. Par exemple, s'il y a un maximum de 8 sujets évoqués, le premier vaut 8 et le dernier vaut 1.

De cette manière, les thèmes sont hiérarchisés grâce à leur *importance*, calculée selon l'Equation 1. Il est possible d'identifier celles qui obtiennent le maximum d'occurrences, tout en prenant en compte à la fois la saillance des parties prenantes et l'ordre d'énonciation.

Comme nous l'avons précisé, l'objectif de la recherche-action est de permettre et d'accompagner le progrès social des partenaires. Les thèmes issus du processus précédent sont présentés aux partenaires afin qu'ils en choisissent un certain nombre sur lesquels la deuxième étape de la démarche se concentrera. Il est indispensable que les thèmes choisis concernent des services sur lesquels les partenaires seront capables d'agir et auront envie d'agir. La démarche CSDA se base sur la possibilité des partenaires de la recherche-action d'agir pour améliorer les conditions sociales. Ces partenaires prennent donc part directement au choix des services qui seront évalués dans la deuxième étape. Ce choix entraîne certaines limites qui seront discutées dans le chapitre 6 du manuscrit.

La Figure 24 résume les étapes nécessaires pour choisir les services importants pour la population cible et sur lesquels les partenaires veulent progresser. Ils sont ceux sur lesquels la 2^{ème} étape de CSDA se focalise ensuite.

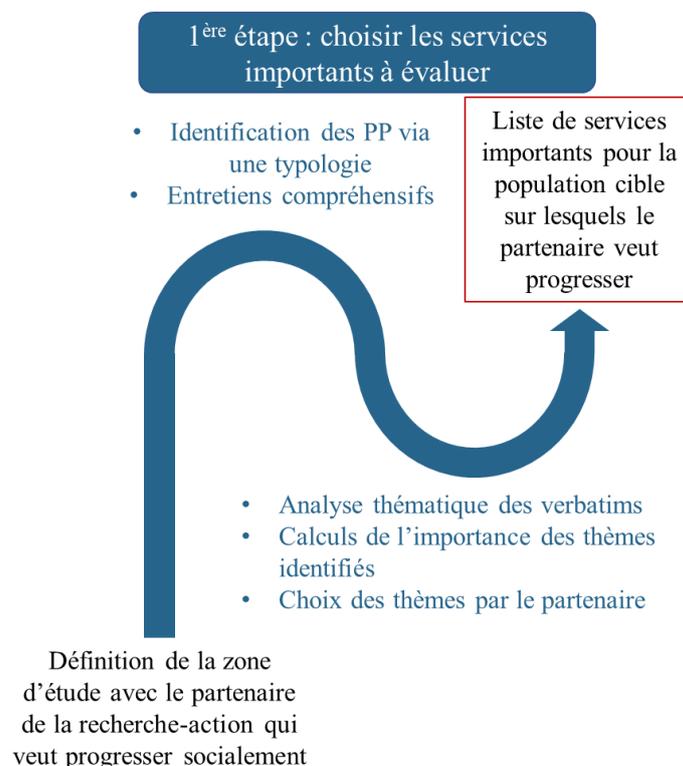


Figure 24 Synthèse de la 1^{ère} étape de CSDA

IV. Deuxième étape de la démarche CSDA : évaluer l'accès aux services importants

Une fois les services importants sélectionnés (qui se rapportent aux thèmes identifiés), la deuxième étape de la démarche CSDA commence. La population cible est interrogée afin d'évaluer chaque service sélectionné. Le processus est détaillé ci-dessous.

1) Entretiens semi-directifs des ménages sélectionnés

Dans la démarche CSDA, l'unité d'analyse est celle du ménage, c'est-à-dire d'un groupe de personnes vivant sous le même toit. Il n'est pas réaliste d'envisager une validité statistique, qui supposerait d'interroger plusieurs centaines de ménages avec des questionnaires identiques. L'autre manière d'obtenir des résultats robustes est la fabrication d'un « *échantillon sélectionné* » (Thiéart, 2014), à partir de ménages les plus différents possibles (selon le lieu d'habitation, l'âge, le métier et l'origine du chef de famille, le nombre d'enfants à charge, l'héritage obtenu, etc.). Si, malgré cette hétérogénéité, des invariants se révèlent, alors les résultats peuvent faire l'objet d'une généralisation (Thiéart, 2014). Plusieurs échantillons sélectionnés peuvent être constitués selon le contexte de la zone d'étude. Par exemple, si les conditions sociales des travailleurs d'une plantation et des communautés alentours sont étudiées, les ménages de travailleurs constituent un premier échantillon alors que les ménages des communautés alentours en constituent un second.

Les partenaires sont la porte d'entrée de l'équipe de recherche dans la zone d'étude (par exemple, le service RSE de la plantation). Ils aident à obtenir les autorisations d'enquêter dans la zone d'étude et à constituer des échantillons de ménages. Le principe de saturation est utilisé pour déterminer la taille de l'échantillon, c'est-à-dire que les entretiens sont poursuivis en diversifiant les interviewés jusqu'à ce qu'il n'apparaisse plus de réponse nouvelle (Thiéart, 2014).

Les représentants des ménages sélectionnés sont choisis selon le contexte culturel : dans certain cas, l'homme du couple doit être interrogé ; parfois la femme peut l'être. Ils sont interrogés par l'enquêteur non accompagné, chez eux s'ils l'acceptent, pour qu'ils soient plus à l'aise. L'enquêteur propose de réaliser les entretiens au moment où le représentant du ménage le veut (choix du jour et de l'heure). Au début de l'entretien, les droits de la personne interviewée (possibilité de refuser de répondre, arrêter l'entretien quand elle veut, ...) et les protections (anonymat, RGPD...) sont rappelés.

Les entretiens sont enregistrés et l'enquêteur prend des notes. Les entretiens sont dits non-directifs, c'est-à-dire que l'enquêteur se contente de résumer ou réorienter la conversation (Miles & Huberman, 2003; Thiéart, 2014; Wacheux, 1996). Il ouvre les sujets, sans imposer de cadre normatif à l'interviewé, ce qui permet d'éviter de mettre en évidence une norme sociale irréaliste, hors de propos dans la société donnée.

L'enquêteur veut :

- Comprendre ce que les ménages pensent du niveau d'accès de leur propre ménage pour chaque service sélectionné précédemment (par exemple pour l'accès aux soins, « *expliquez-moi comment vous faites pour vous soigner ?* »). Ce qui est important c'est la représentation des ménages sur leurs propres conditions sociales. L'enquêteur ne cherche pas évaluer la qualité réelle de l'accès aux services mais il cherche bien à comprendre la représentation des ménages vis-à-vis de leur accès propre à différents services.
- Apprécier le niveau de consensus social, c'est-à-dire ce que leur groupe d'appartenance pense être le niveau d'accès jugé normal, la norme sociale, pour chaque thématique (« *Selon vous, votre niveau d'accès est-il normal ? est-il le même que celui de vos voisins ? qu'est-ce qui est différent ? comment améliorer selon vous la situation ?* »).

La recherche est itérative et il fait preuve d'opportunisme méthodique (Girin, 1989, 1990). De plus, les techniques d'entretien sont associées à de la multi-angulation (autrefois triangulation), c'est-à-dire que l'enquêteur croise ses observations avec les discours des interviewés, et conduit à une stratégie chemin faisant (Avenier, 2000). Ainsi, chaque entretien est différent et permet de mieux comprendre les précédents. Au fur et à mesure des entretiens, la norme sociale pour chaque service s'affine. Quand des nuances dans la norme évoquée apparaissent d'un entretien à l'autre, l'enquêteur veut en connaître la raison (par exemple origine ethnique, statut social, contexte ...). Si besoin, l'échantillon sélectionné peut être subdivisé en deux, parce que chaque partie aura montré une norme sociale distincte. Les entretiens non-directifs ouvrent une grande latitude d'interprétation car l'enquêteur condense et interprète le flux d'informations. Les données sont en fait « co-produites » (Kvale, 1998 par Miles & Huberman, 2003).

2) Analyse thématique et interprétation des résultats in-situ et in itinere

Une analyse thématique des discours est réalisée in-situ au fil des entretiens des ménages pour en extraire la norme sociale et l'accès réel du ménage interrogé, pour tous les services investigués. Les entretiens sont ensuite transcrits à partir des fichiers audio. Les verbatims obtenus sont codés pour affiner et fonder les interprétations réalisées in-situ (Miles & Huberman, 2003; Paillé & Mucchielli, 2021; Rondeau & Paillé, 2016; Thiétart, 2014). L'analyse n'a pas l'ambition de distinguer « *les ressentis, les représentations des individus, leurs discours sur ces représentations ou l'interprétation qu'en font les chercheurs* » (Cossette, 1994). Seront considérés comme des résultats et des impacts sociaux, les représentations que le chercheur peut déduire des discours des ménages (par exemple : l'individu affirme que le centre de santé n'est pas accessible du fait de la route abimée.) au même titre que des observations directes des accès à différents services (par exemple : il est possible de voir que la route est abimée et de constater que les véhicules ne peuvent pas circuler).

L'interprétation des résultats est résumée dans la Figure ci-dessous.

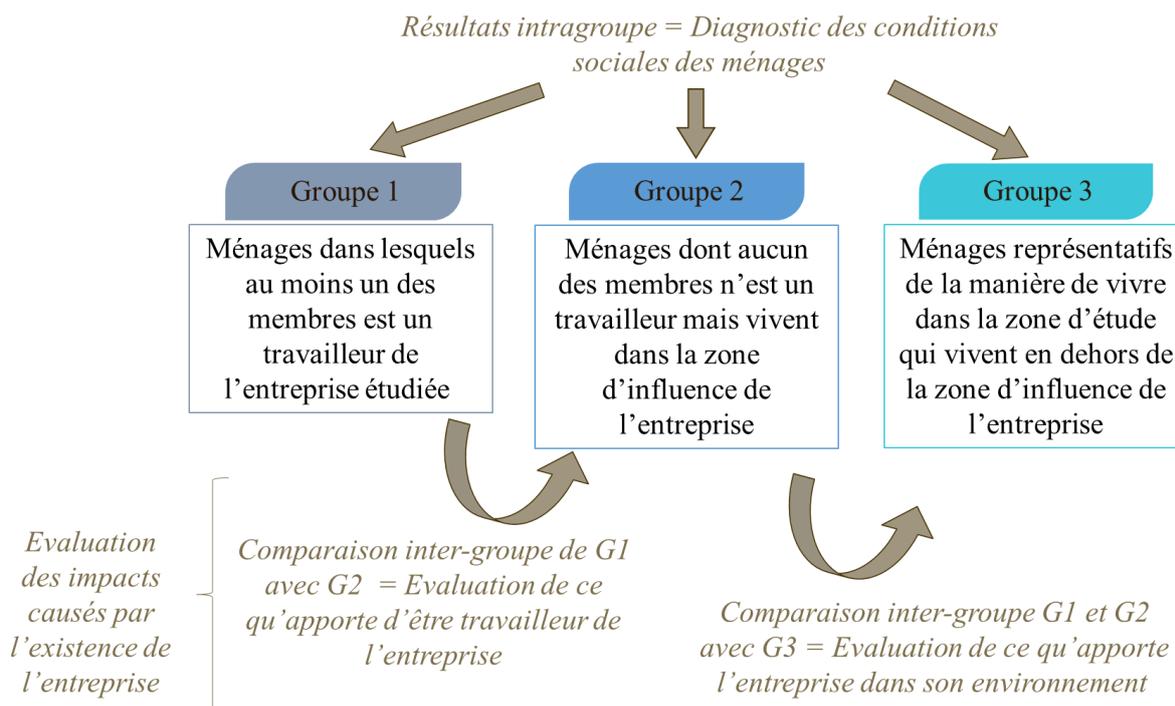


Figure 25 Interprétation des résultats intra-groupe et inter-groupe lorsque trois groupes sont constitués

Les résultats intragroupes – c'est-à-dire les normes et accès réels des ménages de chacun des groupes - fournissent un diagnostic, un état des lieux, des conditions sociales pour les différents groupes. Pour chacun, il est possible de comprendre d'où proviennent les écarts entre accès réels et normes sociales, et de cibler des actions visant au progrès social.

La comparaison des résultats entre groupes donne une idée des impacts causés par l'existence de l'entreprise, partenaire de la recherche-action, et de tout ce qu'elle met en place. Par exemple, la comparaison des résultats du Groupe 1 (ménages de travailleurs de l'entreprise) et du Groupe 2 (ménages riverains de l'entreprise n'y travaillant pas) met en exergue ce qu'apporte, positivement ou négativement, d'être un travailleur de l'entreprise en termes d'accès aux services sociaux par rapport au fait d'être seulement au voisinage de l'entreprise sans y travailler. La comparaison du Groupe 1 avec ceux du Groupe 3 (même conglomérat de peuples et contexte d'habitat sauf qu'il n'y a pas d'entreprise similaire à proximité) met en lumière – en partie - ce qu'apporte l'entreprise à son environnement direct, au territoire dans lequel elle est implantée, en termes d'accès aux services sociaux.

3) Représentation graphique des résultats

Les résultats sont qualitatifs. Le choix du mode de quantification et de représentation, présenté ci-dessous, est guidé par la volonté d'exposer les résultats clairement et simplement aux partenaires afin de leurs faire prendre conscience des manques qu'ils pourront combler concernant les services prioritaires. Toutefois, pour choisir des actions correctives, il est nécessaire d'en revenir en parallèle, aux verbatims plus détaillés.

Pour faciliter leur compréhension, nous constituons ce que nous appellerons des arbres de décision (Figure 26). Pour cela, la norme sociale est décomposée en différents niveaux, qui ne sont pas hiérarchisés les uns par rapport aux autres. Les différents niveaux sont choisis selon les besoins d'améliorations des conditions sociales, c'est-à-dire de sorte à pouvoir identifier des leviers d'actions. Par exemple, dans le cas où le thème évalué est l'accès aux soins, la norme sociale identifiée dans les entretiens est « avoir accès à des premiers soins dans son lieu d'habitation ». Or les écarts entre les accès réels des ménages et la norme concernent deux aspects concrets : le manque régulier de médicaments de base et l'éloignement du médecin généraliste. Dans ce cas, nous proposons deux niveaux pour décomposer la norme : l'un concerne l'accès à un médecin généraliste et l'autre concerne l'accès aux médicaments.

Pour chaque niveau, il existe au moins deux modalités possibles : la modalité qui correspond à la norme, à laquelle on attribue une valeur de 1 point, et la modalité qui ne correspond pas à la norme, à laquelle on attribue une valeur de 0. S'il y a davantage de modalités dans un niveau donné, le point est divisé. Par exemple, dans la figure suivante, il y a 3 modalités pour le niveau 2. La valeur de la « modalité 1 » est donc de 1 ; la valeur de la « modalité 2 » est de 0,5 (qui ne correspond pas tout à fait à la norme) et la valeur de la « modalité 3 » est de 0. Pour chaque ménage, la valeur totale est calculée en additionnant les valeurs obtenues pour chaque niveau. Par exemple, un ménage a accès à la modalité 1 pour le niveau 1 (valeur = 1) ; à la modalité 2 pour le niveau 2 (valeur = 0,5) et à la modalité 2 pour le niveau 3 (0 point) ; la valeur totale pour ce ménage est de 1,5 sur une valeur totale maximale possible de 3 points (qui est la valeur considérée comme normale). Reprenons l'exemple précédent. Pour le niveau « accès à un médecin généraliste », il pourrait y avoir deux modalités : le médecin généraliste est accessible (1 point) ; ou le médecin généraliste n'est pas accessible (0 point). Pour le niveau « accès aux médicaments », il pourrait y avoir trois modalités : les médicaments sont toujours accessibles (1 point) ; les médicaments sont disponibles dans une autre pharmacie très éloignée (0,5 point) ; les médicaments ne sont pas obtenus (car indisponibles sur place et impossible de se rendre plus loin) (0 point). La norme sociale est égale à 2 points.

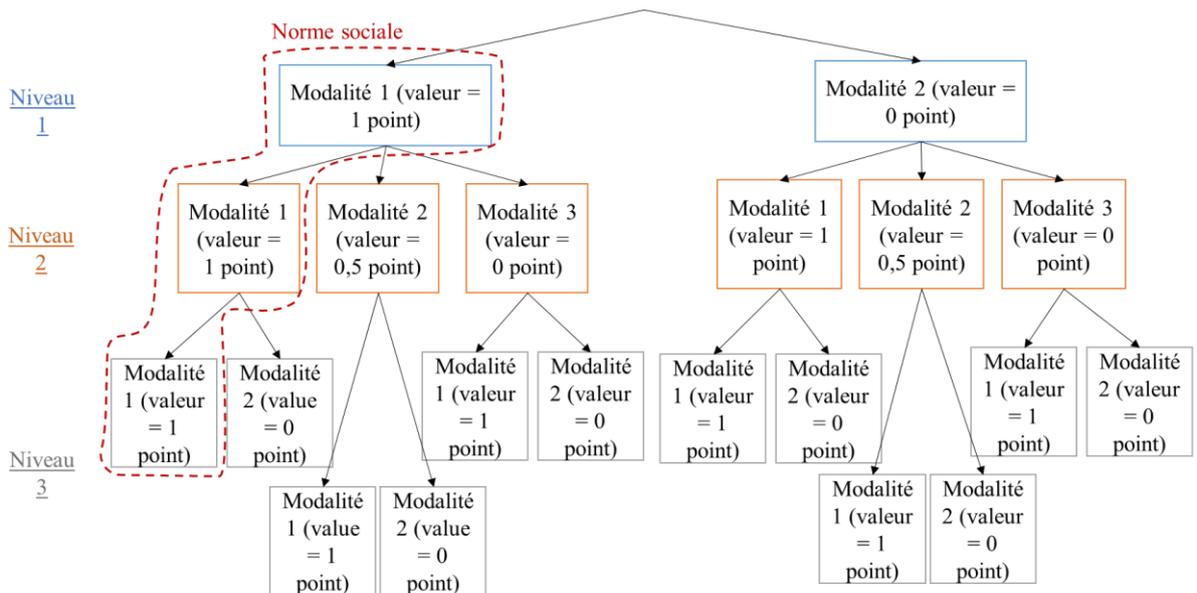


Figure 26 Exemple d'arbre de décision pour le service social X

Des histogrammes sont réalisés à partir des arbres de décision. Dans la Figure suivante, chaque barre de l'histogramme représente la valeur totale obtenue par chaque ménage interrogé ; 12 ménages pour chaque groupe sont représentés à titre d'exemple. Sur l'axe des ordonnées est représentée la valeur totale obtenue, calculée en additionnant les valeurs obtenues pour chaque niveau de l'arbre de décision (figure).

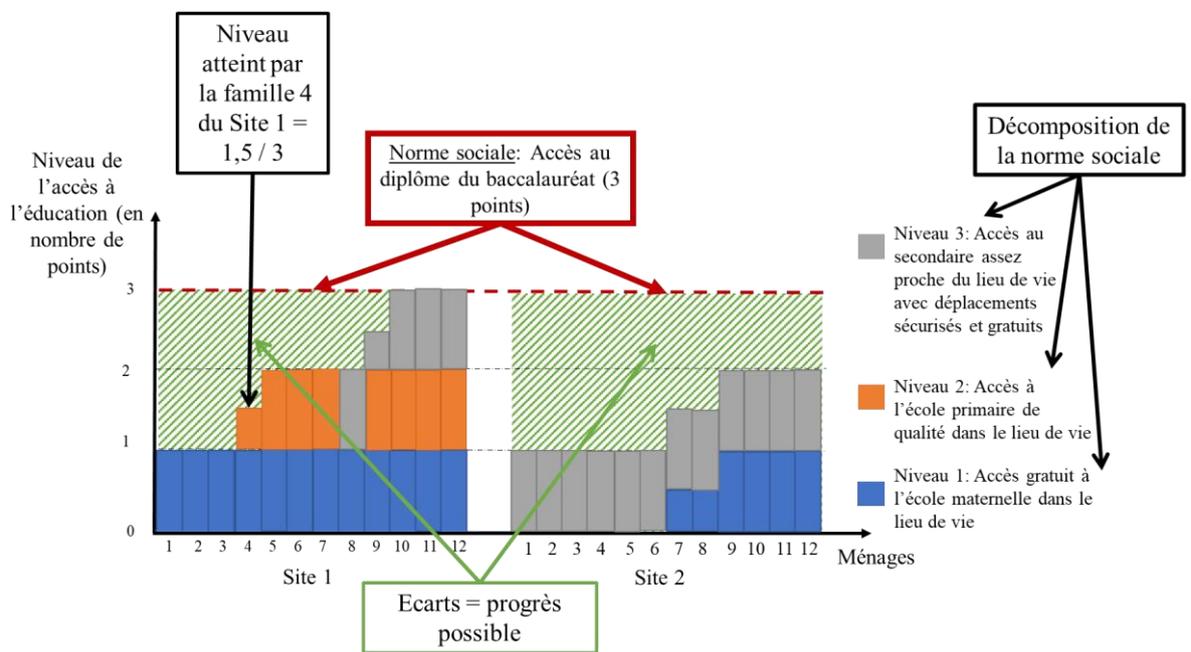


Figure 27 Exemple d'histogrammes représentant les résultats pour deux groupes pour le service « Accès à l'éducation »

Dans la Figure 27, la valeur correspondant au ménage 4 sur l'axe des ordonnées est de 1,5 point : le ménage a accès gratuit à une école maternelle dans son lieu de vie (premier niveau : 1 point) ; l'école primaire est présente dans le lieu de vie mais elle est surchargée et les enfants n'apprennent pas bien

selon la représentation du ménage (0,5 point car dans le lieu de vie mais pas de qualité) ; le ménage n'a pas de moyen de déplacement pour se rendre au secondaire (0 / 1 point).

Ensuite, les écarts entre la norme sociale et les niveaux réels atteints par les ménages interrogés sont calculés : plus les écarts sont importants, plus les ménages sont éloignés de la norme et ainsi d'un accès décent au service ; plus ils sont faibles plus, les ménages sont proches de la norme et d'un accès décent au service. Les écarts correspondent à des possibilités de progrès social (Figure 27). Ces écarts sont ensuite discutés avec l'entreprise. Nous mettons en évidence les niveaux concernés par les manques et pourquoi.

Pour conclure, la démarche CSDA met en œuvre deux étapes : la première concerne le choix des services importants à évaluer, et la deuxième est l'évaluation de l'accès à ces services à travers l'identification des écarts entre le niveau d'accès réel des ménages et le niveau qu'elles jugent normal par consensus (Figure 28).

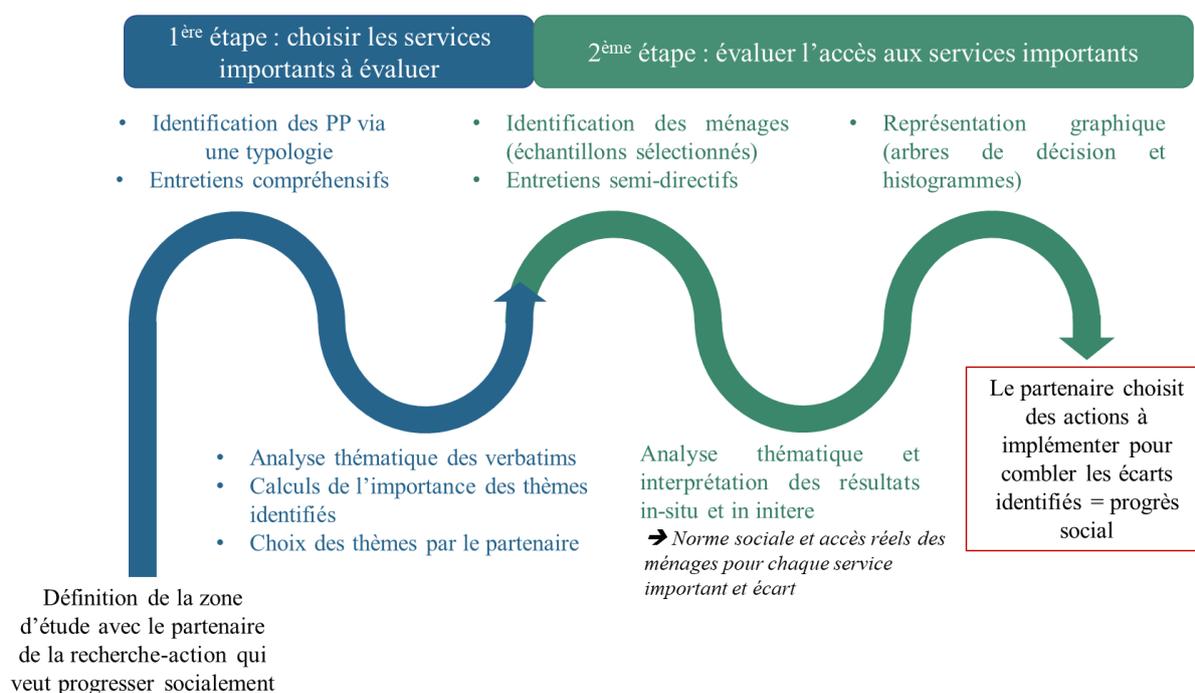


Figure 28 Résumé des deux étapes de CSDA

La démarche se réalise dans le cadre d'une recherche-action puisque d'une part, l'équipe de recherche a besoin qu'au moins un partenaire lui ouvre le terrain et d'autre part, l'hypothèse est faite que cela favorise l'appropriation de la démarche par le partenaire ainsi que son choix d'améliorer les conditions sociales de la population cible. Par ailleurs, la démarche doit rester simple à mettre en œuvre puisque l'idée est qu'elle soit diffusée et utilisée par le plus grand nombre.

La démarche propose une nouvelle manière d'approcher les conditions sociales d'une population cible et d'évaluer les impacts de l'existence de CVG sur ces dernières. Avant de discuter les résultats de la mise en œuvre de cette nouvelle démarche ainsi que ses limites (Chapitre 6), nous proposons de répondre

à la question de recherche suivante **cette nouvelle démarche peut-elle être appliquée à une chaîne de valeur globale ?**

Le chapitre 4 détaillera la raison du choix de la CVG banane export comme cas d'étude, les caractéristiques pertinentes de l'entreprise B, partenaire de la recherche-action, et précisera la méthodologie pour la mise en œuvre de la démarche CSDA dans ce cas. Puis le chapitre 5 détaillera les résultats obtenus dans deux zones de productions – plantations - de l'entreprise B.

CHAPITRE 4 – MISE EN OEUVRE DE LA DEMARCHE CSDA

Pour répondre à la troisième question de recherche *Peut-on évaluer les conditions sociales en appliquant cette démarche à une chaîne de valeur globale ?* la position épistémologique constructiviste et les fondements théoriques restent identiques à ceux exposés dans le chapitre 2. Cette partie présente la CVG banane export comme cas d'étude et les raisons de ce choix (I.), les caractéristiques de l'entreprise B comme partenaire de la recherche-action (II.) et enfin les détails de la mise en œuvre opérationnelle de la démarche CSDA (III.).

I. Choix et présentation du cas d'étude : la CVG banane dessert pour l'exportation

Les CVG agricoles d'exportation représentent une part importante des flux commerciaux mondiaux qui vont des pays dits en développement vers les pays Occidentaux. Ces CVG connaissent de grands bouleversements, tels que l'affrontement de maladies et de conditions climatiques inédites, la conversion à l'agroécologie et de nouvelles exigences des consommateurs des pays Occidentaux. Ces exigences portent sur le respect de l'environnement, mais aussi – de manière croissante – sur le respect des personnes qui travaillent dans ces filières. Quand il s'agit de filières agricoles d'exportation, c'est un enjeu surtout dans l'interaction entre les pays dits développés et ceux dits en développement, c'est-à-dire quand une chaîne de valeur relie des travailleurs des pays dits en développement (petits producteurs, ouvriers agricoles...) avec les consommateurs des pays dits développés qui sont destinataires des produits, et qui exigent de plus en plus un traitement équitable des premiers.

La CVG banane dessert pour l'exportation (1.) est une bonne illustration d'une filière longue et mondialisée qui affrontent ces différents défis (2.). De plus, l'équipe de chercheurs de l'UR GECO a des partenariats de long terme (plus de 30 ans) avec certains acteurs influents de ce secteur. Ils travaillent en partenariat étroit pour accompagner la transition agroécologique et faire émerger des pratiques plus durables (3.).

1) La CVG banane dessert pour l'exportation

La Figure 29 représente de manière simplifiée les acteurs qui agissent au sein de la CVG, les acteurs externes qui influencent et supportent (principalement autour des questions sociales) et les flux de produits (les fruits), les flux financiers et informationnels.

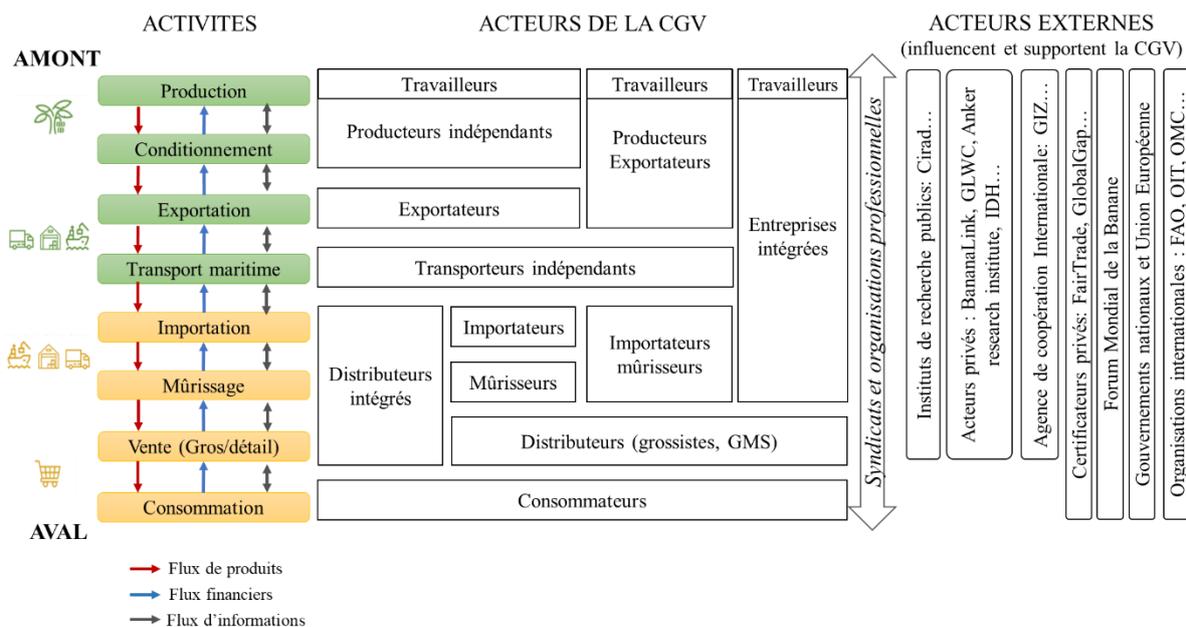


Figure 29 Représentation simplifiée de la chaîne de valeur banane dessert pour l'exportation

Les activités en vert sur la Figure 29, sont les activités de production et d'export, majoritairement présentes dans des pays dit en développement. Les activités d'imports, de vente et de consommation - en jaune sur la Figure 29 - sont principalement présentes dans les pays dits développés. Que ce soit au stade vert ou jaune, les activités peuvent être assurées par une chaîne d'acteurs différenciés (producteurs avec des travailleurs, exportateurs, transporteurs, importateurs, mûrisseurs, distributeurs) ou être assurés par une même entreprise plus ou moins intégrée. A tous les niveaux, ces acteurs se réunissent en organisation professionnelles (syndicats de travailleurs, associations de producteurs, d'importateurs ou encore de mûrisseurs). Par ailleurs, de nombreux acteurs externes influencent et supportent cette CVG, notamment en ce qui concernent les préoccupations sociales, dont certains ont déjà été exposés dans l'introduction (Forum Mondial de la Banane, l'ONG BananaLink, les gouvernements et l'Union Européenne à travers leurs réglementations, IDH, GLWC, Anker Research Institute, certificateurs...).

2) Les défis et les particularités de la CVG banane export

La CVG banane dessert pour l'exportation est sensible aux exigences sociétales qui se sont multipliées suite aux scandales environnementaux et sociaux, comme l'affaire du chlordécone aux Antilles Françaises (Chlordécone et autres pesticides, 2018 ; InVS & Inserm, 2010) ou la présence de travailleurs illégaux dans les plantations Fairtrade de République Dominicaine (BananaLink, 2021 ; FairTrade international, 2021). La banane dessert pour l'exportation est la filière agro-alimentaire qui génère les flux d'exportation les plus importants en valeur dans le monde (21 millions de tonnes en 2020 d'après Cirad, 2021), elle est donc particulièrement scrutée pour ses impacts. Par ailleurs, elle représente des enjeux sociaux et économiques majeurs dans de nombreux pays dits en développement.

L'une des particularités est que la force de l'aval de la filière est sans conteste, notamment pour imposer les normes de production. Avec des filières longues et mondialisées comme celle de la banane d'exportation, les instances juridiques nationales ne peuvent suffire à réglementer les activités des multinationales dont la logique économique est internationale (Cuzacq, 2013). Ainsi, les distributeurs ont recours à des cahiers des charges privés pour garantir la provenance environnementalement et socialement vertueuse de leurs achats (ex : GlobalGap, Filière Qualité Carrefour, ...) pour se protéger des possibles scandales. Les préoccupations sociales concernent l'amont de la filière et notamment les conditions sociales des travailleurs et des petits producteurs. Finalement, l'aval de la CVG ne connaît que très peu les réalités de leur chaîne d'approvisionnement. Les producteurs doivent répondre aux exigences croissantes de l'aval de la CVG pour maintenir leur part de marché et éviter d'être déréférencés. Ce sont notamment les plus petits producteurs qui ont de plus en plus de mal à supporter le surcoût lié à la mise en conformité.

Le commerce de la banane dessert s'inscrit dans un contexte hautement stratégique. Les bananes sont exportées vers l'Europe ou les Etats-Unis (les deux plus grands marchés d'importation) à partir d'origines aux contextes socio-économiques très différents (Amérique latine, Afrique, Antilles françaises...) qui se livrent une concurrence féroce sur les mêmes marchés. L'absence de différenciation possible sur un critère visuel ou gustatif d'une banane d'exportation complexifie la segmentation entre une banane obtenue avec des techniques vertueuses ou classiques (Cirad, 2017). Hors segment « agriculture biologique » qui réponds à une normalisation dictée par les autorités, la segmentation créée par les certifications privées ne se répercute que très peu sur la valeur finale du produit, puisqu'elles sont devenues des « *licence to operate* », dans le sens où les certifications sont devenues nécessaires pour opérer sur le marché³¹. Lors des négociations des prix de vente entre les producteurs et les négociants, ou entre les exportateurs et les circuits de la grande distribution, des arguments de surcoûts sociaux sont avancés. Certains producteurs (les grandes plantations) exigent que les dépenses consacrées aux travailleurs (hôpitaux, écoles construites...) mais aussi aux communautés alentours impactées par la présence de la production, dans le cadre de leur politique de RSE, soient prises en compte pour justifier un prix de vente des bananes plus élevé lors des négociations commerciales avec l'aval de la CVG. En apporter des preuves est un argument dans la négociation des prix de vente.

Enfin, la nécessité d'augmenter l'attractivité du secteur agricole est un défi émergent. La CVG est extrêmement dépendante de la main d'œuvre agricole disponible. En effet, au moins dans les endroits où des plantations rivales se trouvent à proximité les unes des autres, elles se font de plus en plus concurrence pour attirer des travailleurs agricoles qualifiés. Le problème de la rotation excessive des employés dans les pays dits en développement devient de plus en plus aigu et affecte la rentabilité des

³¹ Par exemple, il est impossible de vendre des bananes sur le marché européen sans posséder la labellisation Global Gap, alors que celle-ci est très peu contraignante.

plantations. Les employés insatisfaits ont tendance à rester peu de temps dans leur emploi et, en général, à s'engager dès que possible dans une activité agricole personnelle et indépendante.

3) Les évaluations des conditions sociales déjà menées par la CVG banane export

Des évaluations ont été tentées par le FMB. Toutes les études sur le « niveau de vie décent » initiées ou commandées par le FMB sont en fait des études sur le salaire de subsistance, inspirées des travaux précurseurs britanniques. La définition du salaire décent est celle définie par la GLWC comme suit : « *Rémunération perçue pour une semaine de travail standard par un travailleur dans un lieu et à un moment donné, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et les autres besoins essentiels, y compris la prévoyance en cas d'événements imprévus* » (Smith et al., 2017).

L'étude menée par Gayrard & Lefevre (2010) pour le FMB recommandait la méthode Center for Reflection, Education and Action (CREA), une méthode de budget monétaire. Celle-ci classe la rémunération perçue en quatre niveaux, dont le plus élevé est considéré comme décent. Dans ce cas, une rémunération décente permet de couvrir les besoins de base (alimentation, habillement, logement, énergie, déplacements, soins de santé et accès à l'éducation primaire), la participation à des activités sociales et permet de réaliser une petite épargne. L'approche consiste à constituer un panier de biens et de services, à en évaluer monétairement le contenu, puis à comparer ce niveau au revenu effectivement perçu. En utilisant cette approche, le cabinet de conseil Ergon Associates (Londres) a produit des « *échelles de salaires* », qui ont été appliquées par le Centro de Inteligencia sobre Mercados Sostenibles (CIMS) du Costa Rica pour créer un premier groupe d'indicateurs de salaire de subsistance (rendus comparables par l'application de coefficients de parité de pouvoir d'achat). Ces travaux ont été réalisés entre 2013 et 2015 pour 8 pays exportateurs (5 en Amérique latine, la République dominicaine, le Cameroun et le Ghana). Les données proviennent des statistiques officielles, sans audition des travailleurs agricoles. Une étude équatorienne spécifique a été menée début 2012 par l'INCAE (une école de commerce équatorienne) auprès de travailleurs de 6 types d'exploitations.

En 2016, le FMB s'est associée à Fairtrade International (FI), l'un des principaux membres de la GLWC, pour lancer le projet pilote Living Wage Advocacy Initiative (LIWIN), cofinancé par l'IDH, et d'autres entités publiques ou privées (FAO, s. d.). Son objectif est de créer un consensus national sur les marqueurs d'un salaire de subsistance, en utilisant la méthodologie développée par Anker & Anker (2017). Ces repères peuvent servir de base aux futures négociations salariales et aux interventions visant à fixer un salaire minimum dans le secteur de la banane de chaque pays. Comme détaillé dans l'encadré de l'introduction, cette méthode budgétaire est basée sur le calcul des coûts pour une famille de taille moyenne dans le contexte de la région, pour couvrir les besoins alimentaires et de logement, ainsi que d'autres besoins dits « *non alimentaires et non liés au logement* » (couverture santé, éducation,

électroménager, habillement, hygiène, téléphone portable, loisirs et culture) (Smith et al., 2017). Les coûts des besoins alimentaires et de logement sont déterminés à partir de données principalement primaires, tandis que les autres sont estimés à l'aide de données secondaires sur les habitudes de dépenses régulières (Smith et al., 2017). Ce projet a été mis en œuvre dans deux pays producteurs de bananes, l'Équateur et le Ghana. Les niveaux de salaire de subsistance obtenus constituent une base concrète pour les négociations visant à combler l'écart entre les salaires réels et le salaire de subsistance calculé. L'initiative se veut multipartite, impliquant à la fois les travailleurs et les producteurs de bananes, mais aussi les distributeurs et les gouvernements des pays exportateurs et importateurs (FAO, s. d.). Le rapport sur le projet pilote mené au Ghana a été publié en février 2017, et propose une échelle salariale incluant les seuils de pauvreté extrême et absolue de la Banque mondiale, les seuils de pauvreté nationaux, les seuils salariaux nationaux dans l'agriculture (et plus particulièrement dans le secteur de la banane d'exportation), ainsi que le salaire de subsistance calculé selon la méthodologie Anker & Anker (2017).

En dehors du cadre du FMB, le GLWC a également réalisé des rapports sur d'autres pays producteurs de bananes d'exportation, en déterminant un seuil national de salaire vital pour les zones rurales, en utilisant la même méthode, mais sans inclure spécifiquement le secteur de la banane d'exportation (par exemple, le Cameroun en 2020 et la République dominicaine en 2013). De même, un seuil de salaire vital a été déterminé pour les provinces productrices de bananes du Costa Rica (Voorend et al., 2018) dans le cadre d'un projet intitulé « *Next steps in sustainability-measuring impact and testing living wage* » (Prochaines étapes en matière de durabilité - mesurer l'impact et tester le salaire vital). Ce projet, initié en 2016, cofinancé et soutenu par Fyffes, IDH et d'autres acteurs privés, a été mis en œuvre par Rainforest Alliance. Une seconde étude au Belize devrait également aboutir à la fixation d'un seuil de salaire vital.

IDH, FairTrade et les défenseurs de la méthode du living wage monopolisent l'attention, et laissent la méthode Anker & Anker apparaître comme la seule possibilité raisonnable pour l'évaluation des conditions sociales, qui n'est ni contestée, ni discutée. Ce sont principalement des acteurs privés (IDH et GLWC) qui maîtrisent la méthodologie, et se contentent de la diffuser sans en détailler les bases théoriques ni les choix méthodologiques. Les limites méthodologiques – décrites dans l'introduction et dans le chapitre 2. IV. - ne sont jamais mises clairement en lumière, ce qui témoigne d'un manque de transparence. Par ailleurs, il est très difficile d'accéder aux détails des calculs de salaire de subsistance de référence. A priori, lorsque les données nationales sont absentes, elles sont remplacées par des données d'un autre pays, compromettant la validité de la référence calculée. Par ailleurs, de nombreuses références additionnelles sont disponibles sans avoir besoin de faire des études coûteuses de terrain et donc sans connaître les contextes spécifiques. D'autre part, la méthode de calculs des avantages en nature des salaires réels n'est pas claire (voir encadré n°1 dans l'introduction), ce qui ne permet pas de garantir une homogénéité des résultats.

Les distributeurs s'engagent pour l'atteinte du living wage, à travers des déclarations comme celle de vingt distributeurs de quatre pays différents (Allemagne, Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas), coordonnés par IDH et la GIZ, publiée le 9 février 2024. Toutefois, même si certains distributeurs ont engagé des réflexions autour de pratiques d'achats durables pour soutenir ces engagement (par exemple, le groupe de travail des distributeurs allemands), ils n'assument pas - pour le moment - de responsabilité dans la démarche puisqu'ils ne promettent pas encore de contrepartie concrète, comme celle mieux payer les bananes. Pour le moment, ils portent uniquement le discours et souhaitent l'imposer aux producteurs. Serait-ce une opportunité pour les distributeurs, éloignés de la production, de se protéger vis-à-vis des réglementations (pression réglementaire de la diligence raisonnable) et des possibles scandales en reportant la responsabilité sur l'amont de la chaîne ? Les distributeurs appuient la diffusion de la méthode du living wage à travers les certificateurs, qui y trouvent eux-mêmes un outil simple à utiliser (partenariats IDH avec les certificateurs, Fairtrade et RainForest Alliance). Ainsi, les certificateurs aident (volontairement ou non) les distributeurs à justifier la pression sur les producteurs, à qui sont imposées de nouvelles exigences sans contrepartie (ex : un meilleur prix final de la banane, des garanties contractuelles, le partage des risques...) et sans responsabilité partagée. Seul FairTrade propose une initiative, lancée en octobre 2023, qui permet de partager la responsabilité de garantir les salaires et revenus décents des travailleurs et petits producteurs, à travers le paiement d'un prix minimum. Toutefois, l'initiative s'applique pour le moment, sur la base du volontariat – comme pour le distributeur Sainsbury au Royaume-Unis – et uniquement pour les bananes certifiées – et vendues en tant que – FairTrade.

Enfin, même si certaines études complètes du living wage ont intégré des données primaires ainsi que des consultations auprès des producteurs et des syndicats pour vérifier les calculs de salaire de subsistance de référence, la démarche n'intègre pas assez les syndicats des travailleurs. Le risque est de limiter leur capacitation mais aussi de freiner les possibilités de négociations salariales puisqu'un plafond (le salaire de subsistance de référence) sera défini. Ainsi, cette méthode peut être perçue comme réductrice dans la montée en compétence des syndicats. Lors de la 4^{ème} Conférence mondiale du Forum Mondial de la Banane en mars 2024, dont une session spéciale d'une journée a été consacrée au sujet de la rémunération décente, plusieurs syndicalistes ont d'ailleurs relevé l'importance de maintenir le dialogue social pour assurer que les normes sont réellement respectées sur le terrain mais aussi faire valoir aussi leurs intérêts spécifiques. De même, les producteurs dénoncent l'imposition d'un standard exogène qui manque de transparence (notamment sur les calculs des références et des avantages en nature) et qui va à l'encontre de leurs réglementations nationales, du dialogue social et des négociations collectives, et qui ne prends pas en compte les spécificités socio-économiques de chaque pays, entraînant de possibles comparaisons injustes entre producteurs concurrents. Ils dénoncent également une ingérence dans les affaires des Etats (question de souveraineté, certains gouvernements accusent ces impositions de néocolonialisme), puisque ces initiatives sont financées par des gouvernements européens (notamment le gouvernement allemand au travers du GIZ). Ils s'offusquent de l'augmentation

de l'emprise de l'aval sur l'amont avec une absence de responsabilité partagée et ainsi de l'absence de considération pour la soutenabilité économique, puisque la méthode est déconnectée du prix de vente de la banane. Enfin, certains soulèvent le risque de créer une boucle de rétroaction prix-salaire et donc de l'inflation dans les zones rurales. Bien entendu, il faut aussi imaginer que ces mêmes producteurs ont tout intérêt à limiter l'accès à leur politique salariale pour maintenir leur avantage concurrentiel et pour éviter les progressions salariales.

L'OIT a renouvelé son engagement dans l'atteinte d'une rémunération décente lors de la 4^{ème} Conférence mondiale du FMB, en présentant son nouvel accord sur la question de la rémunération vitale. L'OIT s'engage à l'atteindre en mettant en avant l'importance de la définition du « salaire décent », des spécificités socio-économiques locales et du dialogue sociale, sans toutefois adouber la méthode Anker & Anker (*L'OIT parvient à un accord sur la question du salaire vital*, 2024). L'OIT poursuit son travail sur le sujet avec son projet de « *Fixation des salaires adéquats* » lancé en octobre 2022 avec le soutien du ministère néerlandais du commerce extérieur et de la coopération au développement (Bureau International du Travail, 2022).

L'ONG BananaLink, spécialisée dans la montée en compétence des organisations syndicales et l'amélioration du dialogue sociale et des négociations salariales, s'intéresse maintenant au sujet et organise des ateliers d'échanges financés par IDH et six distributeurs en Côte d'Ivoire. Après la montée au créneau des producteurs africains, les ateliers d'échanges ont été réorganisés afin d'intégrer au préalable le partage de connaissances autour des méthodes existantes, entre syndicats et producteurs, avant de négocier un accord de branche avec les autres acteurs de la filière africaine.

De même, dans le Groupe de Travail n°1 « répartition de la valeur et responsabilités partagées dans la filière » de l'IFBD, lancée en 2023, ont lieu des discussions méthodologiques pour appréhender le « niveau de vie » des travailleurs avec l'objectif de déterminer une charte commune de bonnes pratiques sur le marché français.

Progressivement, certaines critiques de la méthode Anker & Anker, portées notamment par les associations de producteurs et les syndicats de travailleurs, semblent avoir été entendues puisque l'importance d'intégrer la négociation salariale et de consulter les syndicats de travailleurs dans la constitution du living wage est mise en avant, tout comme la nécessité d'utiliser des données primaires afin d'en améliorer le calcul - sans toutefois systématiser ces deux points. De plus, certains acteurs essaient aussi de réellement mobiliser l'ensemble des maillons de la filière pour une responsabilité partagée (comme FairTrade avec le prix minimum garanti). Toutefois, certaines limites persistent et la méthode Anker & Anker continue de porter dans la CVG, une vision de la pauvreté absolue et unidimensionnelle.

C'est dans ce contexte d'intérêt grandissant et d'établissement progressive d'une norme (living wage) que la démarche CSDA a été développée et mise en œuvre en collaboration avec l'entreprise B, multinationale intégrée, productrice de bananes export mais aussi présentée aux autres acteurs de la

CVG dans certaines des tribunes précédemment citées. Avant d'en venir aux résultats (Chapitre 5) et à leurs discussions (Chapitre 6), le paragraphe suivant décrit les caractéristiques de l'entreprise B ainsi que les termes de la collaboration de recherche-action.

II. Une recherche-action avec l'entreprise B, multinationale intégrée, productrice de bananes d'exportation

Le nom et les caractéristiques organisationnelles précises de l'entreprise qui nous a ouvert ses portes pour tester la démarche CSDA sont tues pour des raisons de confidentialité (elle sera nommée entreprise B). Le premier paragraphe donne un aperçu de ses principales caractéristiques et de sa position dans la CVG (1) alors que le second se focalise sur son début de transition agroécologique et son partenariat avec le Cirad (2.).

1) Un acteur de poids dans la CVG

L'entreprise B est historiquement une PME familiale qui s'est étendue jusqu'à devenir une multinationale, spécialisée dans la production, le transport et l'importation de fruits et légumes, principalement de la banane dessert. Dans le cas de la banane, elle gère aussi un réseau européen de mûrisserie. Les différentes activités de l'entreprise B sont gérées par différentes filiales (notamment les filiales de production de bananes export – qui s'occupent d'une ou plusieurs plantations - situées dans des pays dits en développement), et qui sont organisées autour d'un siège social situé dans un pays européen, dit développé. Sur la Figure suivante, la représentation schématique simplifiée de l'entreprise B permet de situer les équipes qui sont citées dans le reste du manuscrit : la direction de l'entreprise B ainsi que l'équipe RSE du siège social ; la direction et l'équipe RSE de la filiale de l'entreprise B ainsi que les équipes des plantations (de la zone d'étude n° 1 et n°2 qui seront présentées dans le chapitre 5). Les flèches représentent les relations hiérarchiques.

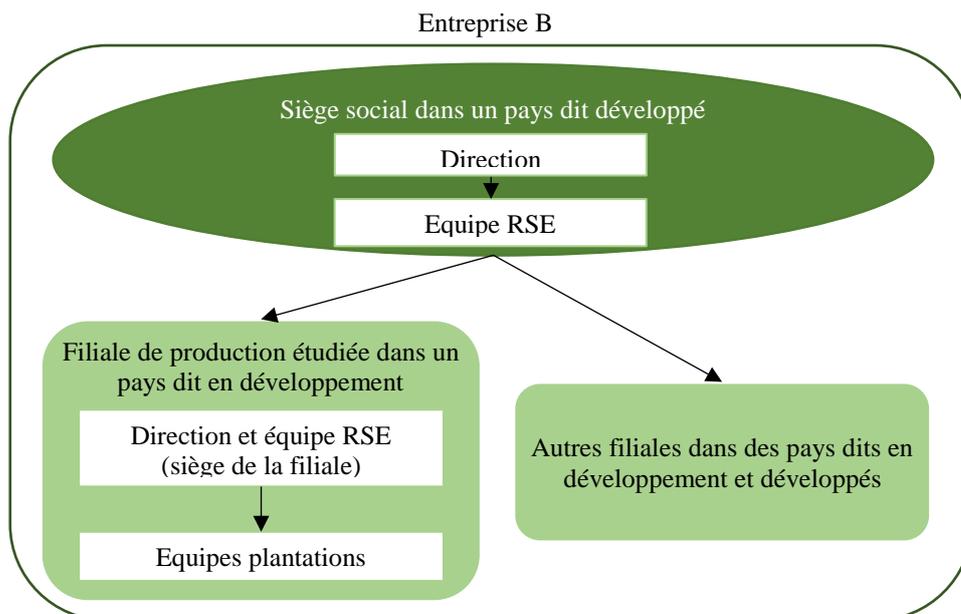


Figure 30 Représentation schématique simplifiée de l'entreprise B

Aujourd'hui, l'entreprise est une société par actions, dont la famille du fondateur détient 60% des parts et est dirigée par des descendants du fondateur (Falk, 2023). L'entreprise B affiche une structure organisationnelle se rapprochant de la bureaucratie mécaniste décrite par Mintzberg (1998). Le pouvoir décisionnel est centralisé au niveau de la direction du siège social, les tâches sont fortement spécialisées et routinières et les procédures sont très formalisées. Les niveaux hiérarchiques sont très nombreux, renforçant la structure pyramidale. Les contrôles opérationnels sont permanents. Le dirigeant diffuse sa vision et ses prises de décisions aux managers des niveaux inférieurs, qui les exécutent (Falk, 2023).

Dans la Figure 29 de description de la CVG, l'entreprise B est une entreprise intégrée, mais le travail de recherche se focalise sur le stade de production (filiales de production, qui gèrent les plantations, notamment celles situées en Afrique de l'Ouest) puisque les maillons de la chaîne de valeur qui nous intéressent sont les travailleurs des plantations.

L'entreprise B est un acteur qui a un certain du poids dans la CVG. Elle représente une part importante de la production et de l'exportation de bananes, ainsi qu'un nombre d'emplois directs et indirects, notamment dans des pays africains dits en développement³². Elle est une des chefs de file et porte-parole de la production africaine. Pour un acteur de l'amont de la filière, l'entreprise B a ainsi un certain pouvoir de diffusion dans la CVG (même s'il reste limité face à la force de l'aval).

2) L'entreprise B en transition agroécologique

Le management de l'entreprise B a toujours été guidé par un objectif clair de performance économique, c'est-à-dire qu'elle cherche à maximiser ses profits économiques (Falk, 2023) :

³² Les chiffres exacts ne sont pas révélés pour éviter de nuire à la confidentialité de l'entreprise.

« De nombreux procédés sont mis en place en production pour améliorer le rendement, la production, la qualité. Il faut réduire les pertes au maximum. Les coûts des engrais et des emballages augmentent ... c'est difficile avec un prix de la banane aussi bas. » (Vice-président production de l'entreprise B, propos recueilli lors d'une réunion de restitution de résultats)

Dans ce secteur les marges réalisées peuvent être particulièrement faibles à tous les maillons de la filière, du fait que la banane dessert est un produit qui n'est pas à forte valeur ajoutée et qu'il arrive qu'il soit utilisé comme un produit d'appel dans les magasins de la Grande Distribution. Pour un producteur comme l'entreprise B, maximiser ses profits est indispensable pour pérenniser son activité³³. Cet objectif se traduit au niveau des filiales de production de bananes export par des quotas de performance et de qualité, contrôlés à différents niveaux hiérarchiques.

Par ailleurs, pour assurer sa pérennité localement, l'entreprise B a toujours eu besoin de participer au bien-être des communautés vivant dans les zones de production (Falk, 2023). Elle doit préserver la paix sociale :

« On ne peut pas maintenir un îlot de richesse dans un océan de pauvreté. » Directeur de l'entreprise B, propos recueilli lors d'une réunion de restitution de résultats

« C'est un contrat [entre l'entreprise B et les bailleurs de terres agricoles] mais par contre il faut considérer la population. » Chef de village proche de la plantation, propos recueilli lors d'un entretien de PP

De plus, l'entreprise B réponds aussi à une demande (plus ou moins formalisée) des autorités nationales qui demandent que l'activité économique, notamment pour ces entreprises et CVG orientées vers l'export, entraînent le développement des territoires dans lesquelles elles agissent. C'est en outre, une forte revendication des bailleurs de fonds et des organismes de financement.

En effet, les zones de production sont souvent rurales, isolées, et la pauvreté y est très courante. Les plantations affectent les territoires où elles opèrent par leurs présences et elles affirment contribuer à rendre accessible, voire à construire, certains services aux populations locales autour des plantations, comme décrit par (Brown et al., 2010; Paul & Barbato, 1985). Les actions sociales menées par l'entreprise B (construction de routes, de dispensaires, d'écoles, participation aux mutuelles santé...) lui permettent de continuer d'être tolérée et de retenir ses travailleurs :

« Nous sommes très fiers de la mutuelle des travailleurs. » Manager - service RSE, propos recueilli lors d'une mission de collecte de données

³³ En s'appuyant sur les travaux de (Mignon, 1998, 2001), la pérennité dont l'entreprise B cherche le maintien est définie comme un mode de pérennité de pouvoir. Cette pérennité de pouvoir se traduit ici par une pérennité de direction, c'est-à-dire que les directeurs successifs de l'entreprise familiale B sont de la même famille et que l'entreprise est vue comme un patrimoine familial (Mignon, 1998, 2001). L'entreprise est perçue comme un patrimoine à transmettre au sein de la famille.

« Il y a des gens qui viennent travailler pour ça [obtenir la carte de mutuelle santé]. Ça nous sauve. On sensibilise les jeunes qui ne veulent pas travailler à ça. » Chef de récolte, propos recueilli lors d'un entretien famille

Jusqu'ici, les drivers de management durable étaient guidés par des préoccupations internes (Falk, 2023).

Les questions de durabilité ont pris de l'ampleur progressivement, sans dégager cependant une vision d'avenir ancrée dans l'idée de durabilité qui pourrait guider le management. Au niveau administratif, en 2000/2001, l'entreprise a obtenu la certification ISO 14 0001 « *Système de management environnemental* ». Puis, en 2011/2012, elle a publié sa première déclaration de politique de responsabilité sociétale (commune à toutes les filiales de production) et réalise depuis un rapport RSE annuel pour chacune de ces filiales. C'est seulement en 2017 que l'entreprise B a défini une politique RSE commune pour l'ensemble des filiales.

L'entreprise B est un partenaire de longue date du Cirad et a intensifié ce partenariat depuis 5 ans, afin d'entamer sa transition agroécologique. Ce choix stratégique a été fait pour répondre à la fois à des contraintes voire des impasses techniques (perte de fertilité des sols, impacts des maladies et ravageurs, etc.) mais aussi à des demandes croissantes (de durabilité environnementale et sociale) de la part des clients directs (distributeurs) de l'entreprise B ou à l'évolution des réglementations dans les pays d'importation. L'entreprise B a répondu à des drivers externes - évolution des exigences au sein de la chaîne de valeur - pour tendre vers davantage de durabilité (Falk, 2023). En effet, comme décrit précédemment, la compétition entre les producteurs, et notamment entre les différentes origines, pour gagner des parts du marché européen est acharnée. Ainsi, les producteurs doivent répondre aux exigences des distributeurs.

Du point de vue technique, des innovations agroenvironnementales (piégeage de charançons pour remplacer l'usage d'insecticides, plantes auxiliaires de service pour diminuer les applications d'herbicides, effeuillage mécanique pour lutter contre la cercosporiose noire du bananier...) sont testées, intégrées puis appropriées par l'entreprise B. Ce partenariat a mené aussi à la commercialisation d'une banane agroécologique, en relation tripartite avec un distributeur. La collaboration avec le Cirad permet de lever les verrous techniques pour acheminer jusqu'au marché cette banane produite différemment.

D'autre part, l'entreprise B, qui emploie des travailleurs dans des pays dits en développement concernés par le living wage, a progressivement adopté un comportement de rejet vis-à-vis de la méthode Anker & Anker. Elle partage les limites soulevées par les producteurs et exposées précédemment. Les réflexions de l'équipe de recherche autour d'une démarche alternative à la méthode Anker & Anker pour évaluer les conditions sociales ont alors trouvé un écho auprès de l'entreprise B. Ces réflexions n'étaient toutefois pas nouvelles mais des drivers de changements externes - évolution vers une standardisation du living wage et augmentation des préoccupations sociales - ont conduit l'entreprise B à accepter d'être le premier terrain d'expérimentation de la nouvelle démarche CSDA.

L'entreprise B a pour objectif d'une part d'élaborer un contre discours à la méthode Anker & Anker, et d'autre part, de mettre en évidence les actions sociales concrètes qu'elle réalise et qu'elle considère comme mal comptabilisées dans le living wage de Anker & Anker. Ce faisant, l'entreprise B cherche à évaluer ses impacts sociaux importants passés afin d'optimiser les actions sociales (dont les actions RSE) futures :

« *Nous avons plein de certifications, mais nous ne savons pas réellement ce que nos actions [RSE] font aux gens* » (Directeur de l'entreprise B, propos recueilli lors d'une réunion de restitution de résultats).

Il est possible de lire les aménités créées par l'entreprise B dans le passé comme des moyens d'atteindre leurs deux buts (pérennité et maximisation des profits économiques). Il en est de même pour les aménités que l'entreprise B envisage de créer dans le futur, notamment parce qu'elle n'arrive plus à fidéliser ses travailleurs.

La collaboration entre le Cirad et l'entreprise B date de plus de 30 ans. La confiance générée permet d'accompagner cette dernière dans le développement, l'appropriation et la dissémination d'innovations techniques et managériales. Le partenariat avec le Cirad a aussi le mérite d'ouvrir le terrain aux investigations de la recherche. En effet, l'accès au terrain est difficile. La compétition entre producteurs étant ardue, ces derniers s'observent et veulent rester totalement maîtres de ce qu'ils communiquent et laissent voir de leur fonctionnement, de peur d'être déréférencés par le distributeur ou de subir une possible mauvaise publicité. D'autre part, interroger les travailleurs sur leurs conditions sociales pourrait amener des troubles sociaux, sur des sites où les risques de grèves ou d'insurrection ne sont jamais négligeables. Ainsi, l'entreprise B a été la seule à accepter que des chercheurs analysent en profondeur leurs actions sociales auprès des travailleurs et des communautés alentours (avec la démarche CSDA). Ceci a nécessité de longues négociations et discussions pour assurer la confidentialité de l'étude. L'étude a été montée avec les équipes du siège qui ont été convaincues de son intérêt. Le directeur de l'entreprise B a lui-même donné son accord sur la réalisation de l'étude en raison de la sensibilité du sujet. L'étude lui est directement rattaché dans l'organigramme de la multinationale. Après avoir obtenu cet accord, le directeur de la filiale a accepté de recevoir l'équipe de recherche pour réaliser l'étude. A son arrivée et tout au long de la première mission, l'équipe de recherche a dû gagner la confiance de l'ensemble des équipes de la filiale. Il a fallu rassurer de manière répétée et tout au long de l'étude les équipes de direction du siège, RSE du siège et les équipes locales de la filiale. Au cours de la mission, un nouveau lien de confiance s'est créé et l'équipe de recherche a ainsi pu librement s'entretenir avec les syndicats des travailleurs et les délégués du personnel de la filiale. Ceci a pu advenir en raison du positionnement des chercheurs (compréhension de la situation en profondeur sans tirer de conclusions hâtives, confidentialité et empathie), du respect de la confidentialité ainsi que de la validation et de la confiance des équipes du siège de l'entreprise B, et notamment du directeur lui-même. Il faut préciser que les

équipes RSE de la filiale ont des ressources limitées (RH, latitude de décision) et la RSE n'est pas prioritaire par rapport à d'autres services (ex : production, qualité...).

L'entreprise B, guidée par ses préoccupations internes (pérennité, maximisation des profits) et par des drivers externes (évolution des exigences sociales), se saisit de l'agroécologie, dans ses différentes dimensions (travaillent avec les chercheurs pour créer de nouveaux faits scientifiques ; participent à la création et la diffusion de nouvelles pratiques agronomiques mais aussi sociales ; diffusent son changement de mentalité et de discours à travers ses rapports RSE) en entamant sa transition. La démarche CSDA en est une illustration concernant la dimension sociale : l'entreprise B teste l'innovation et va se l'approprier (voir chapitre 6.I.4.).

III. Opérationnaliser la démarche CSDA

Suite aux échanges avec l'entreprise B, il est décidé d'appliquer CSDA dans une des filiales de l'entreprise B situées dans un pays dits en développement, avec la collaboration des équipes du siège de l'entreprise B et de la filiale concernée (recherche-action). La démarche sera appliquée en deux étapes comme décrites dans le chapitre 3 et rappeler dans la Figure 31.

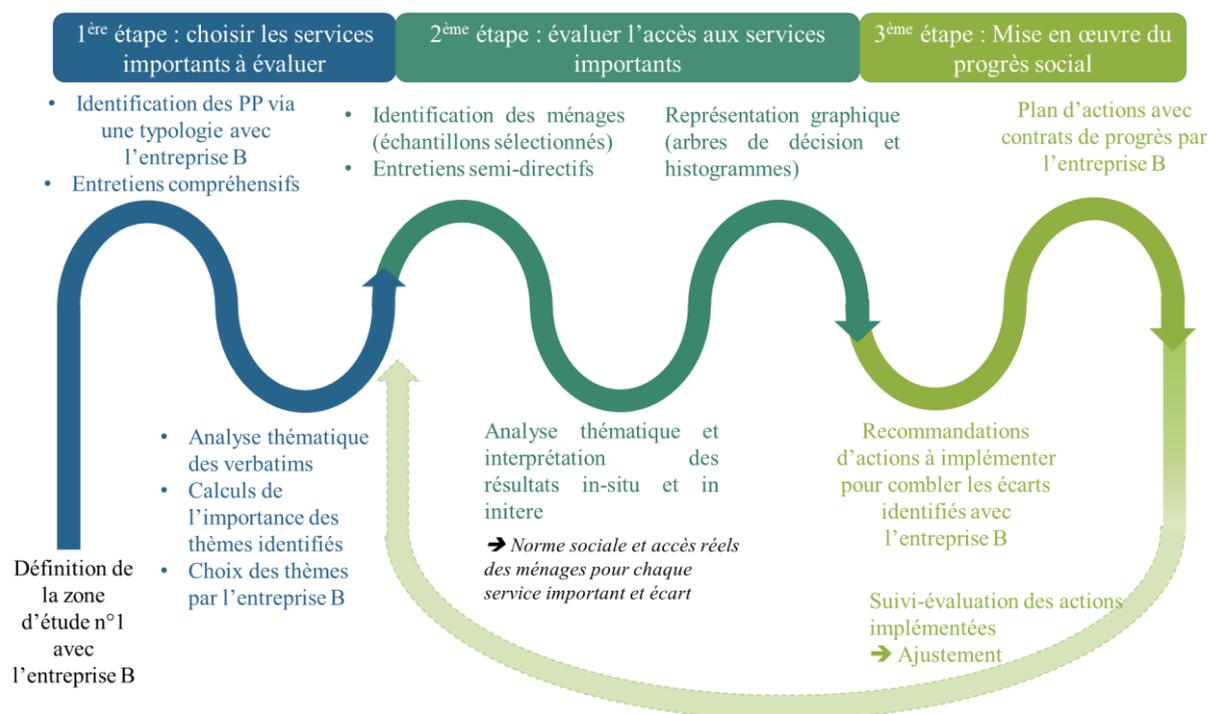


Figure 31 Schéma récapitulatif des étapes de CSDA avec l'entreprise B

Implication des équipes de l'entreprise B

Au préalable, la planification de la mise en œuvre de la démarche CSDA a été réfléchi avec l'entreprise B afin que cela leur convienne en termes de planning et de disponibilité des équipes. Les équipes RSE (filiale et siège) ont participé aux travaux uniquement lorsque cela était convenu.

Premièrement, les équipes de recherche et RSE de l'entreprise B ont choisi ensemble la plantation étudiée – la zone d'étude n°1 décrite dans le chapitre 5. I. La population cible est constituée des travailleurs et de leurs familles vivant dans l'enceinte de la plantation et à l'extérieur ; mais aussi des communautés riveraines autour de la plantation puisque l'entreprise a besoin de répondre aux exigences des autorités nationales et des bailleurs de fond mais aussi et surtout pour maintenir la paix sociale (voir précédemment).

Pour ce cas, 3 groupes de ménages seront formés lors de la 2^{ème} étape, c'est-à-dire 3 échantillons sélectionnés – le premier est constitué de ménages comportant au moins un travailleur de la plantation ; le deuxième concerne les ménages qui vivent dans la zone d'influence de la plantation mais ne comportent pas de travailleur de celle-ci ; le troisième comporte des ménages qui vivent de manière similaire mais sans influence de la plantation (Figure 32). La comparaison entre le Groupe 1 et 2 permet d'approcher ce qu'apporte le fait d'être travailleur de la plantation ; alors que la comparaison de ces groupes au Groupe 3 permet d'approcher l'impact de l'existence de la plantation (comme expliqué dans le chapitre 3. IV. 2.). Pour le premier et le second groupe, il est décidé d'interroger des ménages vivant dans les trois lieux d'habitation principaux des travailleurs de la plantation (à l'intérieur de la plantation et 2 autres lieux à l'extérieur) car l'influence du lieu d'habitation sur l'accès aux services est jugée très importante. Les lieux d'habitation sont détaillés dans le chapitre 5.I.

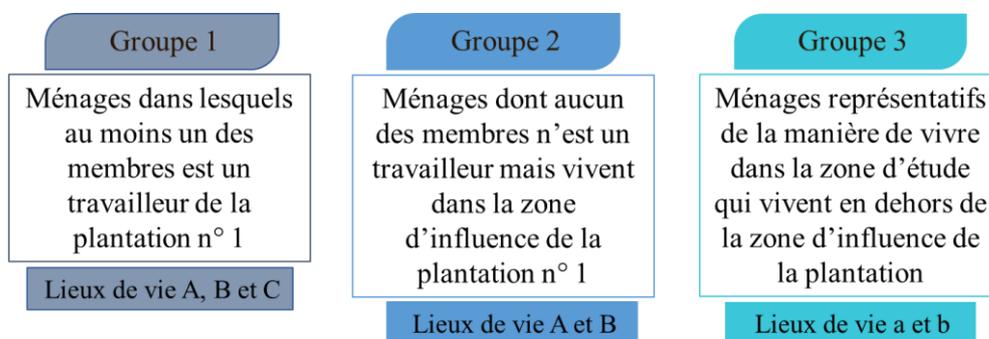


Figure 32 Echantillons sélectionnés et lieux d'habitation pour la zone n°1

Lors de la première étape, les équipes de recherche et de l'entreprise B ont conjointement élaboré la typologie de PP. Les équipes RSE ont aussi donné leur avis quant à l'ordre dans lequel les PP devaient être interrogées. Elles ont préféré que les PP les plus saillantes – syndicats des travailleurs et délégués du personnel – soient interrogées en dernier du fait de leur appréhension de nous ouvrir leurs portes. Comme expliqué précédemment, il a fallu gagner progressivement la confiance des équipes locales de la filiale. A leur demande, un représentant de l'équipe RSE était présent lors de certains entretiens de PP (exceptés les PP sensibles comme les syndicats ou les délégués du personnels) pour satisfaire leur volonté de se sensibiliser aux techniques d'entretien mobilisées.

Après identification des services prioritaires (dont les résultats sont présentés dans le chapitre 5), les équipes RSE ont participé à la sélection des services importants à évaluer. Puisque l'objectif est de les voir progresser sur certains services, l'entreprise B choisit ceux sur lesquels elle veut et peut progresser. Lors de la deuxième étape, les équipes RSE sont aussi intervenues dans la constitution des échantillons sélectionnés de ménages à interroger pour évaluer ces services importants ; ainsi que pour l'introduction de l'enquêteur auprès des PP et ménages. Toutefois, les équipes RSE ne restaient pas lors des entretiens des ménages. Ceci permet de faire participer l'entreprise B et de capitaliser sur sa connaissance du terrain.

Les équipes RSE ont compris qu'elles travaillaient pour leur propre intérêt – progresser – et que l'équipe de recherche ne cherchait ni à les auditer ni à créer un scandale. Ainsi, même si l'équipe de recherche doit rester vigilante quant au propos et à la participation de l'entreprise B pour garantir que les résultats ne sont pas faussés, cela permet d'éviter que les équipes de l'entreprise ne cherchent à camoufler des éléments à l'équipe de recherche. L'accord de confidentialité sur la communication des résultats, qui permet toutefois de diffuser la démarche CSDA, est aussi un gage de bonne collaboration. Enfin, les équipes de l'entreprise B n'ont pas interféré lors des entretiens ni dans l'analyse et l'interprétation des résultats.

Suite aux résultats obtenus pour la zone d'étude n°1, l'entreprise B a eu la volonté de connaître les recommandations de l'équipe de recherche quant aux actions possibles pour combler les écarts identifiés. Ainsi l'équipe de recherche a fait évoluer la démarche CSDA. Une troisième étape de mise en œuvre du progrès social, a été créée pour accompagner l'entreprise B à mettre en place des contrats de progrès, c'est-à-dire un engagement à s'améliorer sur un certain nombre de services sociaux importants, et donc sur un certain nombre d'impacts sociaux (Figure 31). L'équipe de recherche a échangé et travaillé sur les recommandations possibles avec l'équipe RSE avant de les présenter d'un commun accord à l'équipe de direction. Cette phase est évoquée dans le chapitre 6. I. 3. Les phases d'élaboration du plan d'actions concret et de suivi-évaluation des actions correctives mises en place doivent être menées par l'entreprise B. Ces deux phases n'ont pas encore eu lieu et ne sont pas décrites dans le manuscrit.

Par ailleurs, suite aux résultats obtenus pour la zone d'étude n°1, l'entreprise B a eu la volonté de faire réaliser une deuxième étude, dans le même pays (et donc avec la même filiale de production), mais dans une zone différente (une autre plantation). L'équipe locale RSE voulait étudier une plantation où les tensions sociales sont importantes et où elle rencontre des difficultés.

Nous souhaitons aussi faire une deuxième mise en œuvre, pour voir concrètement comment comparer deux sites ; tenter d'optimiser la mise en œuvre de la démarche CSDA ainsi que l'améliorer mais aussi réaliser un deuxième cas d'étude afin de valider le fonctionnement de CSDA et faciliter sa diffusion.

Nous avons donc accepté de nous charger de cette deuxième étude, réalisé de manière similaire à la première. Toutefois, contrairement à la première étude, seuls les deux premiers groupes ont été constitués (Figure 33) pour trois raisons :

- La zone d'étude était plus complexe (5 lieux d'habitation pris en compte ; tension sociale forte) ;
- La zone d'étude était particulièrement isolée et la constitution d'un troisième groupe qui ait du sens aurait été chronophage et logistiquement compliqué ;
- A l'issue de la première étude, l'entreprise B voulait surtout être accompagnée à évoluer sur ses actions sociales dans cette deuxième zone.

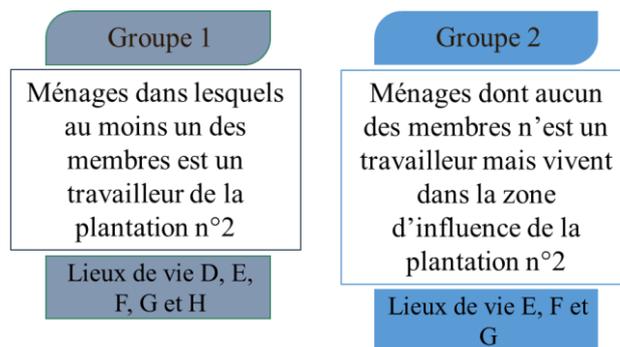


Figure 33 Echantillons sélectionnés et lieux d'habitation pour la zone n°2

Les lieux d'habitation sont détaillés dans le chapitre 5. II.

L'implication de l'entreprise B a été identique - bien que l'équipe RSE locale ait été formée en parallèle par l'enquêtrice de l'équipe de recherche.

En conclusion, une multinationale, basée dans un pays dits développés et dont les zones de production sont situées dans des pays dits en développement, a accepté d'ouvrir ses portes en 2020 et ainsi de participer à la mise en œuvre, avec l'équipe de recherche, de la nouvelle démarche CSDA, jamais mise en œuvre sur le terrain auparavant, et ainsi participer à son amélioration par l'épreuve du terrain. L'évolution du contexte dans la filière banane export (montée des exigences sociales, renforcement des cahiers des charges des distributeurs et des certifications ; évolution de la réglementation) a poussé ce partenaire de confiance de l'UR Geco à s'intéresser au sujet, à vouloir élaborer un contre discours à la méthode Anker & Anker et surtout à mettre en évidence les actions sociales qu'elle réalise déjà (et qu'elle considère comme mal comptabilisées dans la méthode de Anker & Anker), voire à progresser sur l'objectivation de ses impacts sociaux. L'entreprise B veut surtout évaluer ses impacts sociaux importants passés et prendre du recul sur celles-ci.

L'équipe de recherche fait le choix de collaborer avec la multinationale sur ce sujet, même si à première vue, ce système semble en contradiction avec toutes les valeurs du cadre de recherche exposé précédemment (Political Ecologies, ECM). L'équipe est d'une part, contrainte pour l'ouverture du terrain, de travailler avec un partenaire. De plus et surtout, dans un objectif d'accompagnement des acteurs à s'améliorer, l'équipe de recherche considère qu'il est pertinent que le partenaire participe de

près au projet. Le partenaire se sent concerné, s'approprié les résultats et la démarche nouvelle et participe, ainsi, à l'amélioration et à la diffusion de cette démarche. Enfin, même si les changements dans les multinationales semblent lents et difficiles à mettre en place (faibles changements), lorsqu'ils se concrétisent, ils concernent une large population (nombreuses personnes affectés). Ainsi, l'équipe de recherche fait le choix de travailler à de petites évolutions qui auront de petits impacts sur une population importante et non pas de travailler à d'importants changements qui auront certes des impacts importants mais qui toucheront une population faible (Figure 34).

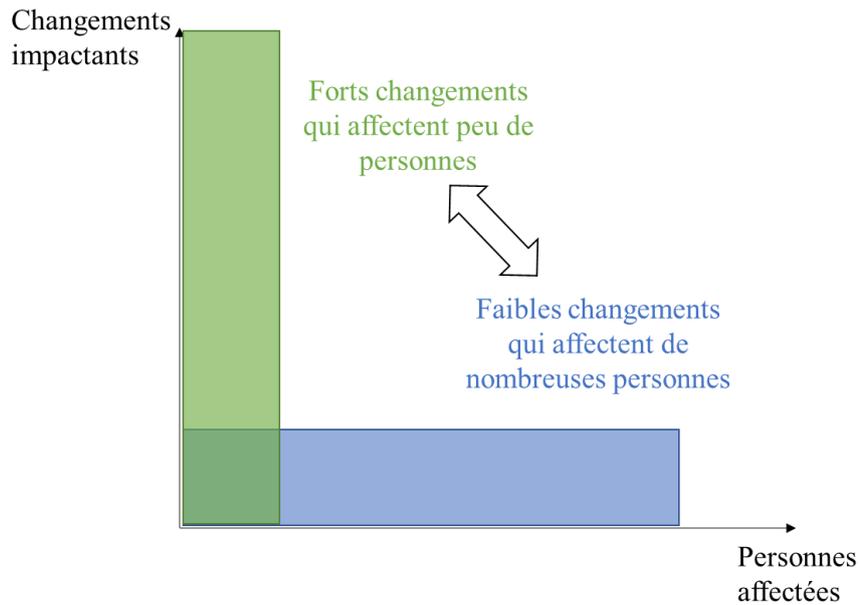


Figure 34 Schéma des deux approches de mise en place de projets pour générer des impacts

CHAPITRE 5 - RESULTATS POUR DEUX CAS D'ETUDE

Le présent chapitre dévoilent les résultats bruts obtenus suite à la mise en œuvre dans une première plantation de l'entreprise B (I.). Suite aux résultats obtenus pour la première plantation, l'entreprise B a eu la volonté de faire réaliser une deuxième étude, dans le même pays (et donc avec la même filiale de production), mais dans une zone différente (une autre plantation). L'équipe de recherche a accepté afin d'obtenir des résultats supplémentaires et ainsi pouvoir comparer deux sites éloignés et continuer à améliorer la démarche CSDA. Ceci a aussi été l'occasion de communiquer sur la réalisation d'un deuxième cas d'étude et renforcer la robustesse de la démarche. Les résultats bruts obtenus sur cette seconde plantation sont donc présentés dans le paragraphe II du présent chapitre.

I. Résultats du premier cas d'étude

Nous détaillons tout d'abord le contexte de la zone d'étude n°1 où est mise en œuvre la démarche CSDA (1.). Puis, les résultats de la première étape de CSDA qui permettent de hiérarchiser les services prioritaires, sont présentées (2.). Ensuite, ceux de la deuxième étape qui présentent pour chaque service important l'identification de la norme, l'accès réel des ménages et les écarts entre les deux, sont détaillés (3.).

1) Présentation générale de la zone d'étude n°1

La première plantation étudiée appartient à l'une des filiales de production de l'entreprise B, sélectionnée en accord avec cette dernière. Elle est située dans un pays d'Afrique de l'Ouest³⁴ en voie de développement. Ce pays d'Afrique de l'Ouest contribue largement au PIB de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et à ses exportations agricoles. Le secteur agricole y demeure encore un pilier de la croissance économique et fournit de nombreux emplois. L'entreprise B est dans ce pays un exportateur de plusieurs produits agricoles majeurs, dont les bananes desserts.

Les politiques agricoles nationales ont privilégié le développement des filières agricoles d'exportation, permettant une bonne structuration de ces filières dites de rente. Toutefois, cette forte dépendance des recettes budgétaires et du revenu des producteurs aux exportations est contraignante du fait de la forte dépendance aux fluctuations des marchés et des normes de productions exigeantes en matière de sécurité alimentaire, de conditions de travail, de respect de l'environnement ou de traçabilité. Des investissements importants sont nécessaires et concentrent la production sur de grandes exploitations comme dans le cas de la banane dessert dans un pays voisin (Ducroquet et al., 2017).

La filière banane dessert d'exportation joue un rôle important dans l'économie de certains pays d'Afrique (Cantrelle & Lescot, 2020). De plus, les plantations de bananes représentent un vivier

³⁴ Le nom et les lieux sont rendus anonymes par souci de confidentialité.

d'emploi stable et formel, et créent des emplois directs et induits, dans des zones rurales qui souffrent particulièrement de l'absence d'opportunités d'emplois. En effet, l'emploi demeure encore majoritairement informel, sans situation d'emploi stable ni d'accès à la protection sociale comme l'ont montré (Berrou et al., 2018) dans un pays voisin. Les plantations de bananes annoncent offrir des salaires corrects et surtout des conditions sociales moins précaires (e.g. accès à une mutuelle santé) que celles d'autres ouvriers agricoles. Toutefois, d'après les observations réalisées sur le terrain, le travail comme ouvrier dans les plantations n'est pas valorisé socialement (seuls les postes à responsabilité le sont, ceux qui sont « *assis derrière un bureau* »). La majorité de la population lui préfère d'autres activités, notamment des emplois dans la fonction publique. Mais ceux-ci sont difficilement accessibles pour les populations rurales dont l'accès à l'éducation est plus limité (voir à ce propos Camara et al., 2017; Groupe de la Banque Mondiale, 2017) et la pauvreté plus marquée. Il en résulte qu'il est de plus en plus difficile pour les plantations de conserver leurs ouvriers agricoles, alors que le taux de chômage est important. Dès qu'ils le peuvent les ouvriers préfèrent être leur propre patron (plantation à haute valeur ajoutée, petit commerce, investissement immobilier ...) plutôt que de travailler la terre qui ne leur appartient pas. Même lorsqu'ils sont encore ouvriers de la plantation, ils cherchent souvent à investir, dès qu'ils le peuvent, dans un projet qui leur permettra, à terme, de se reconvertir.

La zone d'étude n°1 comprend cette plantation, située en zone rurale et bordée d'un fleuve, éloignée du siège national de la filiale de l'entreprise B. Elle s'étend sur plus de 1 000 hectares. Une fois récoltés, les fruits sont conditionnés dans 7 stations éparpillées dans la plantation. Elle emploie presque 2 000 travailleurs dont plus de 80 % travaillent au champ ou en station.

Le groupe social étudié est celui des travailleurs et travailleuses de la plantation comme individus qui participent officiellement à une CVG agricole, c'est-à-dire des salariés légaux. Le secteur du travail étudié ici est donc le secteur formel, organisé, qui offre des emplois avec des caractéristiques identiques à celles des emplois des pays dits développés (temps complets avec une certaine stabilité, rémunération convenable et accès à des prestations sociales) (Phélinas, 2014). Les travailleurs de la plantation qui nous intéressent sont « ouvriers polyvalents » (ouvriers aux champs, ouvriers des stations de conditionnement, ...) ainsi que les premières catégories « agents de maîtrise » (chefs de petites équipes au champs et en station). Puisqu'ils ont accès à des avantages sociaux très différents, les travailleurs « cadres » et les « agents de maîtrise » qui font partie de l'équipe de direction sont exclus de l'analyse. La zone d'étude comprend aussi la zone d'influence de la plantation, c'est-à-dire celle où elle est responsable de la mise en place de différents services et infrastructures. Par exemple, elle a créé des infirmeries et délivre une carte de mutuelle santé, prenant en charge 80 % des soins aux ménages³⁵ de ses travailleurs titulaires. D'autres producteurs de bananes export agissent sur le territoire mais aucune autre industrie de grande envergure n'est présente. Toutefois, la production de cacao, café et hévéa a

³⁵ Le travailleur peut inscrire son conjoint ainsi que 6 enfants au maximum (certificat de naissance nécessaire).

une valeur économique importante pour la population. La constitution de coopératives de producteurs de café/cacao a aussi permis de développer certains services. Par ailleurs, d'autres entreprises et organisations internationales mais aussi le gouvernement national, participent aussi au développement de certains services (exemple, construction d'infrastructures). Enfin, la population de la zone subit l'influence négative de la présence intermittente de sites d'orpaillage (débauchages, pollution, violences), du fait de la présence proche du fleuve.

2) Première étape : Identification des services prioritaires

L'équipe de recherche et les équipes RSE de l'entreprise B (siège et filiale) déterminent la typologie de PP, comme décrite dans la Figure ci-dessous. Les catégories de PP interrogées sont surlignées en vert sur la Figure 35. Au total, 24 personnes, reflète d'opinions diverses, telles que représentants de syndicats, instituteurs, managers, chefs de village, etc. ont été interrogées pour couvrir l'ensemble des catégories de PP définies dans la classification de Mitchell et al. (1997).

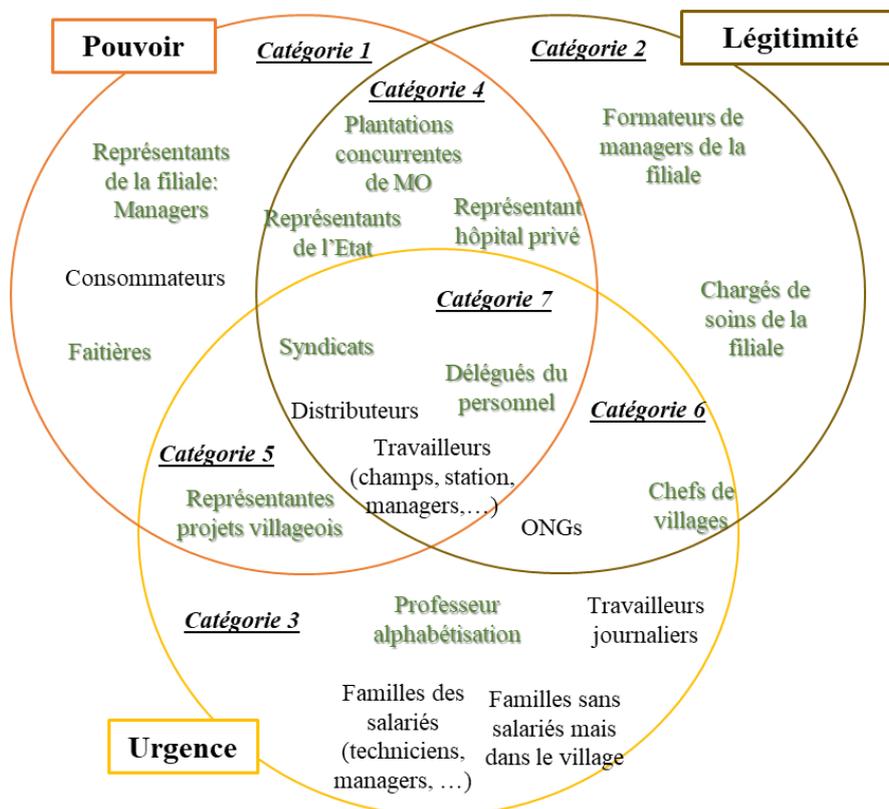


Figure 35 Typologie des PP de la zone n°1 (en vert sont celles interviewées)

La Figure ci-dessous replace les acteurs impliqués dans l'étude pour la zone d'étude n°1, qui sont soit internes à la filiale de l'entreprise B, soit externe ; soit au niveau du siège et soit en zone rurale au niveau de la plantation. L'enquêtrice de l'équipe de recherche opère au siège et en zone rurale au niveau de la plantation.

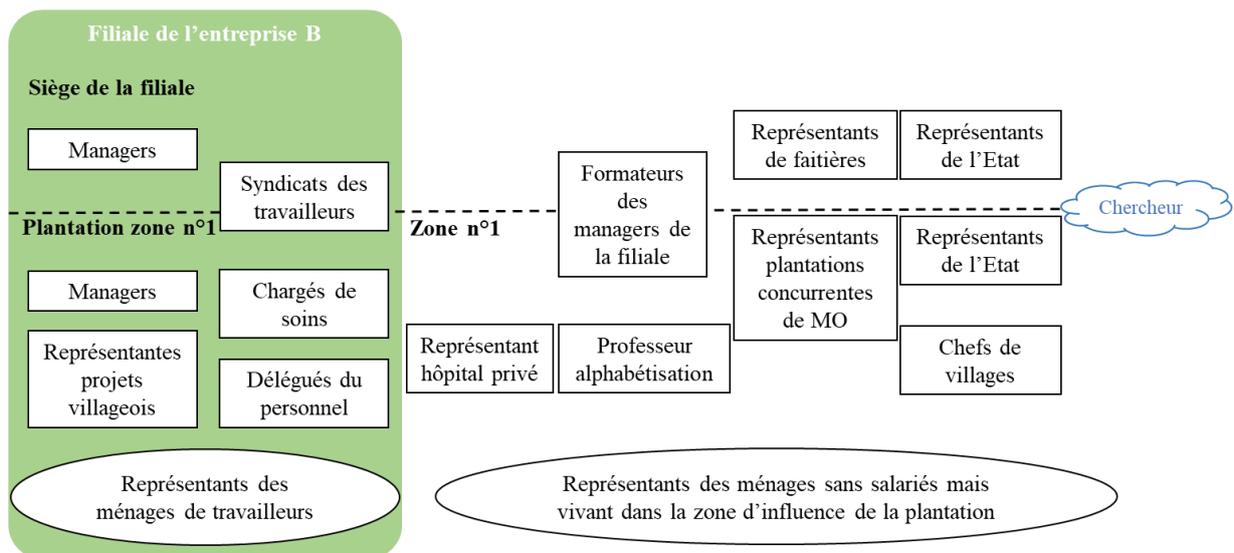


Figure 36 Représentation schématique de la position des acteurs impliqués dans la cas d'étude n°1

A l'issue de ces interviews, une analyse thématique du discours a été réalisée permettant d'identifier huit thématiques prioritaires pour les travailleurs de la plantation, leurs ménages et les populations riveraines (Figure 37). Le thème du « *salaires* » à proprement parlé n'est pas pris en compte dans l'analyse, même s'il est abordé par certaines PP :

« La première chose c'est le salaire. Une bonne rémunération quoi. [...] Avec un salaire correct le travailleur viendra travailler et il aura une bonne productivité et donc il y aura un bon rendement. » Infirmier de la plantation – Catégorie 2

L'objectif est de comprendre les thématiques qui se cachent derrière le « *salaires* » (coûts de l'alimentation, de l'éducation, de la santé, ...).

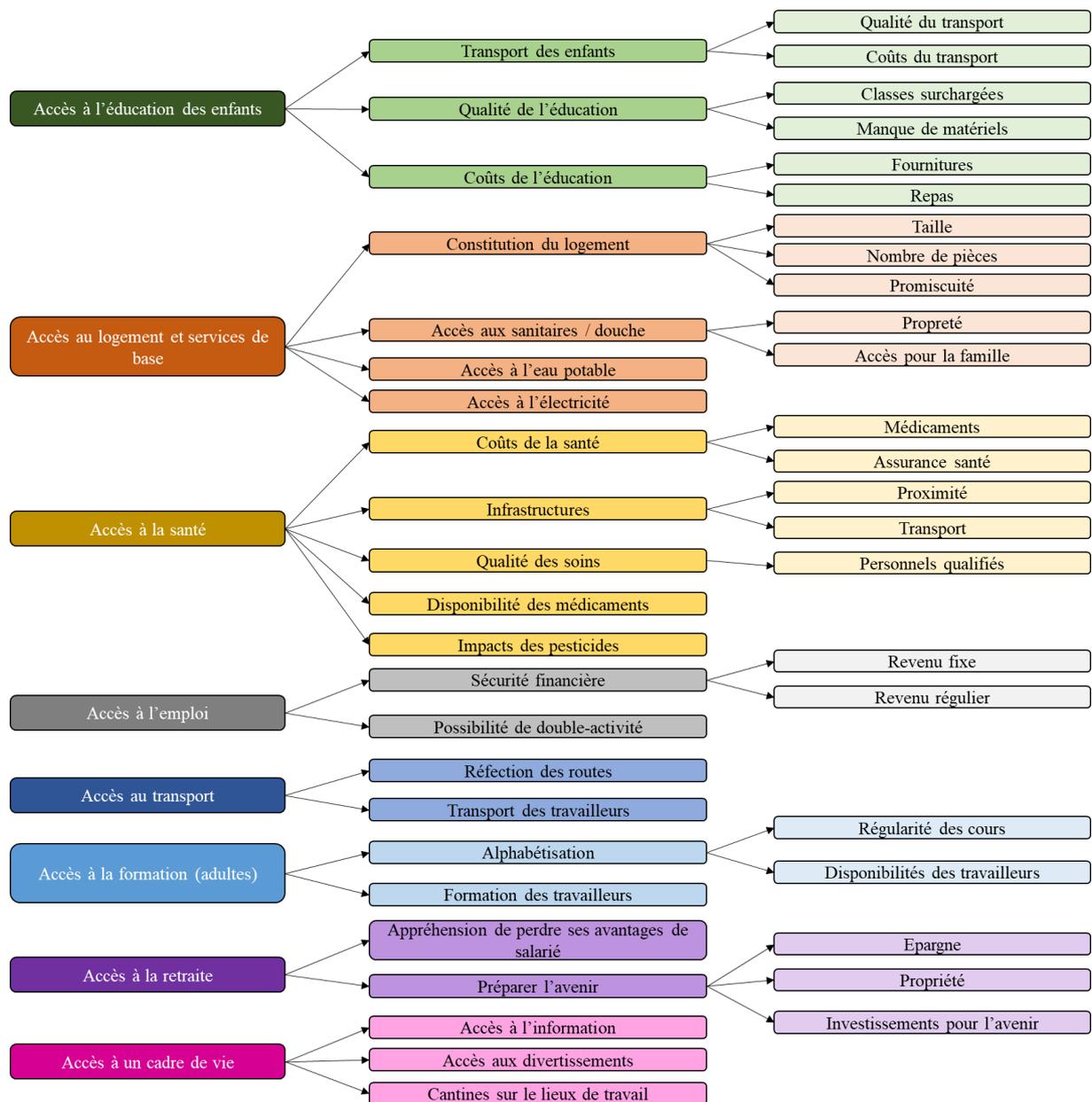


Figure 37 Arbre thématique pour les conditions sociales dans la zone d'étude n°1

Puis, la formule de l'importance (chapitre 3. III. 2.) a été appliquée pour les thèmes principaux identifiés (dans la colonne de gauche sur la Figure 37) et les résultats sont présentés dans la Figure 36.

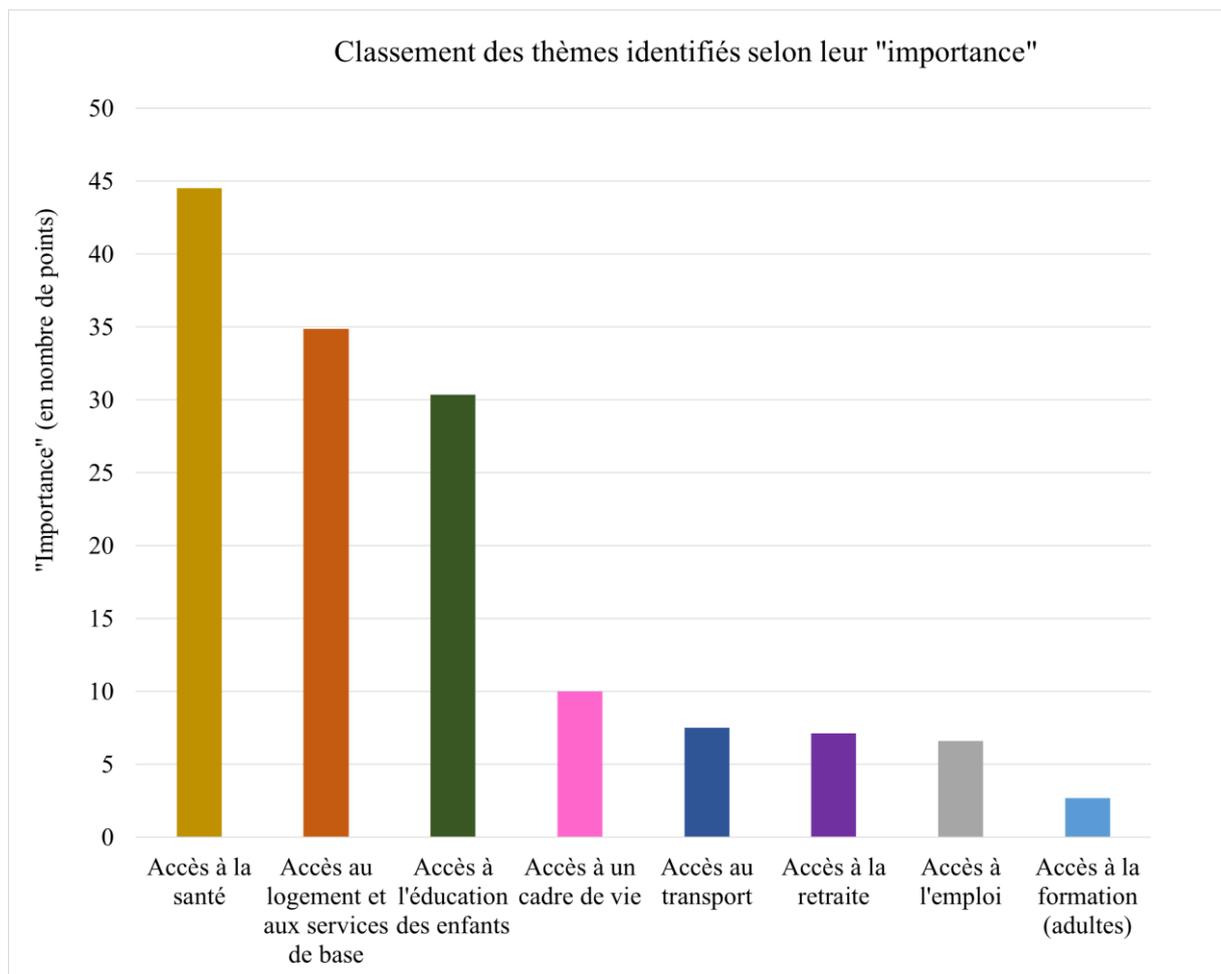


Figure 38 Classement des thèmes selon leur importance dans la zone n°1

Certains thèmes identifiés présentent une *importance* supérieure aux autres, notamment l'accès au logement et aux services de base (eau, douche, sanitaires), accès à la santé et à l'éducation des enfants (Figure 38).

➤ Les PP expliquent l'importance pour les conditions sociales, selon eux, de l'accès à la santé :
 « Ce qui est le plus important pour les travailleurs c'est la santé. Tous les travailleurs ont l'assurance santé qui prend en charge à 80 %. On a beaucoup de sollicitation pour des raisons de santé mais depuis que l'assurance santé est en place, on en a moins. » Assistant RH de la plantation – Catégorie 1
 « L'idée première est d'avoir des soins de qualité, qui contribuent au niveau de vie des populations. »
 Directeur adjoint de l'hôpital privé de la zone – Catégorie 4

➤ La question de l'accès au logement est majoritairement soulevée par les parties prenantes interviewées qui évoque le fait d'avoir un logement assez grand et solide :
 « C'est la première préoccupation des gens, le logement. D'avoir un bon toit, sûr et propice pour les enfants, un bon dortoir pour les travailleurs. » Délégué du personnel – Catégorie 7

La nécessité d'avoir accès aux services de base (eau, électricité, accès aux sanitaires / douche) est associée au fait d'avoir un logement décent :

« En numéro 1, il y a l'eau potable, on a le château d'eau et les canalisations qui viennent jusqu'à chaque village [...] En numéro 2, les maisons sont restreintes, elles sont très petites. » Chef de village – Catégorie 6

« La filiale de l'entreprise B fait beaucoup d'efforts mais si en plus on pouvait parler du nombre de toilettes. [...] c'est mieux de ne pas partager car c'est un lieu d'intimité. A l'époque, la cuisine était ouverte, la voisine voyait dans la sauce de sa voisine et elle pouvait se dire elle a mis quelque chose dans ma sauce parce qu'elle ne m'aime pas. On voyait chez les voisins, il n'y avait pas d'intimité. »
Expert du Ministère de l'Agriculture

- L'accès à l'éducation des enfants est l'une des thématiques identifiées comme la plus importante pour les conditions sociales :

« En 1, c'est la scolarité. Les enfants à partir du secondaire ça devient compliqué. S'il rate leurs BEPC, ça fait une année en plus. C'est vraiment difficile à partir de la 3ème. Les parents ont 3 ou 4 enfants, il faudrait payer 4 années pour chaque enfant. [...] Il n'y a que des collèges privés dans la zone. Et puis en plus il faut payer le transport et les repas [...] Ils ne peuvent pas payer pour tous, donc souvent ils en choisissent un, le plus brillant ou autre pour payer juste pour lui et espérer qu'il réussisse. » Chef de village – Catégorie 6

- L'accès à un cadre de vie décent :

Sous l'expression « cadre de vie » sont intégrés la nécessité d'avoir des divertissements et d'avoir accès à des informations, c'est-à-dire d'éviter l'isolement.

« [...] avoir un téléviseur et lui donner l'impression qu'il a accès à l'information. » Directeur exécutif d'une faitière – Catégorie 1

« Maintenant on peut aussi parler du cadre de travail et cadre de vie. Au niveau de la plantation on nous parle des cantines. Il n'y en a pas sur toutes les plantations. [...] Et puis il y a aussi que quand il faut sortir pour manger on perd du temps et ils se posent un peu partout. [...] Qu'est-ce qui est fait pour les enfants pendant les vacances ? pour les maintenir sur la plantation ? salle de jeux, compétitions ? au-delà du logement et de son plan (taille, pièces), leur donner des activités. [...] Il faudrait la possibilité de donner accès à internet, à la télévision [...] Il faudrait installer une parabole parce qu'ils sont en brousse et on a besoin de leur donner accès à l'information. Ils sont isolés parce qu'on a créé un village à côté de la production. Ils ont besoin de distractions au lieu d'être confinés dans leur maisonnette. C'est travail, maison, dodo, travail, maison, dodo. Alors qu'en ville ce n'est pas pareil on peut aller courir à la salle de sport, aller au cinéma, aller à la plage. » Représentant du personnel – Catégorie 7

- Les PP parlent de la nécessité de l'accès aux transports pour différentes utilisations, notamment pour aller travailler pour les travailleurs, se soigner pour les malades, se rendre à l'école pour les enfants ou encore se rendre aux marchés alimentaires pour les femmes.

« On peut ensuite parler du transport, ça va au-delà du travail ça concerne la femme et les enfants. Le travailleur doit pouvoir aller travailler mais la femme doit pouvoir aller au marché et les enfants à l'école. » Délégué du personnel – Catégorie 7

- L'accès à une retraite décente est aussi mis en avant par les PP à travers l'idée notamment du besoin de préparer l'avenir et la peur des travailleurs de l'entreprise B de perdre leurs avantages à la fin de leurs carrières (logement, mutuelle santé...) :

« Il n'y a pas de retraite. La caisse de retraite prend tes 10 meilleurs salaires, multiplie par 85 % et divise par 3. Il reste quoi ? Rien. Et en plus, tu perds tout de la filiale de l'entreprise B, l'assurance maladie, le logement. Arrivé à la retraite, certains ne veulent pas s'arrêter et demandent à la filiale de l'entreprise B de continuer, de faire quelques années et puis finalement ils meurent. [...] Plus ils se rapprochent de la retraite plus ils s'inquiètent, plus ils sont aigris et se plaignent de plus en plus de la qualité du travail et de l'entreprise. Ils ne capitalisent pas sur leurs avantages et les avantages finissent par disparaître. » Médecin en chef de la plantation – Catégorie 2

- L'accès à l'emploi est exprimé à travers le besoin de sécurité du travail, d'un revenu fixe régulier et de la possibilité de double-activité :

« Ce qui nous faut c'est le travail pour aider nos maris et pour s'occuper des enfants, pour les envoyer à l'école et juste le mari qui travaille ce n'est pas suffisant, elles veulent aider leurs maris. » Femme participante au projet villageois – Catégorie 5

« La sécurité de l'emploi est primordiale, avoir du travail toute l'année. [...] Le travail dans les sociétés agricoles est souvent le matin, ça laisse du temps l'après-midi pour les activités champêtres. Si on est occupé toute la journée, on a une perte de bien-être car on ne peut plus avoir de compléments de revenus. [...] Car c'est la sécurité de ne pas avoir qu'un seul salaire. » Responsable Service Formation de la plantation – Catégorie 2

- Certaines PP relèvent l'importance de l'accès à la formation pour adulte et notamment l'alphabétisation :

« C'est vraiment important de lire et écrire pour ne pas avoir à montrer à quelqu'un d'autre, pour son indépendance. » Professeur de cours d'alphabétisation pour les travailleurs – Catégorie 3

L'ensemble des thèmes listés ci-dessus est confronté aux thèmes identifiés dans la bibliographie générale et contextualisée (sources internationales et nationales)³⁶. Ceci valide la pertinence des suggestions faites par les PP lors des entretiens et enrichit les réflexions autour de la possibilité de les évaluer. Les thèmes de la liste sont proposés aux services RSE de la filiale et du siège de l'entreprise B. Après discussions avec les équipes de l'entreprise B, les thèmes retenus pour une étude approfondie sont tout d'abord les trois ayant l'importance calculée la plus élevée, et sur lesquels les équipes RSE

³⁶ Cette littérature n'est pas présentée pour ne pas nuire à la confidentialité des résultats.

travaillaient déjà (« Accès à un logement décent et aux services de base associés » ; « Accès aux soins » ; « Accès à l'éducation des enfants »). Deux autres thèmes ont aussi été désignés pour une étude approfondie : « accès aux transports », un sujet qui intéresse l'entreprise B ; ainsi que « accès à une retraite décente » en raison des discussions en cours avec les syndicats du personnel sur ce sujet au moment de la réalisation de l'étude.

3) Deuxième étape : Identification des normes sociales et des écarts pour les différents services

Comme précisé dans le chapitre 4, trois groupes de ménages (c'est-à-dire trois échantillons sélectionnés), dont le conglomerat de peuples – qui partagent une forte parenté linguistique, ethnique et culturelle - majoritaire est identique, seront considérés.

Les ménages du Groupe 1 comptent au moins un travailleur de la plantation étudiée. Ils vivent dans 3 lieux de vie différents (lieux A, B et C) plus ou moins proches de la plantation, avec un accès privilégié aux services créés par celle-ci. 22 entretiens de représentants de ménage ont été réalisés au sein du Groupe 1, répartis dans les 3 lieux de vie (Figure 39).

Dans le **lieu A**, petit village rural, les habitants (travailleurs et non travailleurs) pratiquent des activités agricoles (plantations à haute valeur ajoutée ainsi que des plantations vivrières). La production de cacao, café et hévéa a une valeur économique importante pour la population du lieu A. Une coopérative de cacao, biologique et commerce équitable, opère dans le lieu A. Quelques ménages de nationalités étrangères (originaires de pays membres de la CEDEAO), émigrés il y a plusieurs générations, habitent dans le lieu A, mais la plupart, surtout les émigrés récents, s'installe dans le lieu B. Ces derniers ne peuvent pas posséder de terres agricoles mais peuvent en avoir l'usufruit avec l'accord du propriétaire et une contrepartie (financière ou en nature).

Le **lieu B** est une ville moyenne qui longe un axe routier principal et qui bénéficie de nombreuses infrastructures. Le développement démographique y a été important et rapide. Des émigrés d'autres régions et d'autres pays sont venus s'installer dans cette zone et continuent d'arriver, notamment pour travailler dans les plantations de bananes export implantées dans la zone. Les plus proches appartiennent toutes à la filiale de l'entreprise B. La ville s'est étendue rapidement et anarchiquement. Dans le lieu B vivent aussi des travailleurs de plantations concurrentes (la majorité dans celles appartenant à la filiale de l'entreprise B dont celle de la zone d'étude n°1). Certains cumulent d'autres activités, notamment du commerce mais aussi de petites activités agricoles (maraichage, riz, maïs) comme le reste de la population.

Seulement 6 % des travailleurs sont logés dans le **lieu C**, dans des logements construits et fournis par l'entreprise B situés dans l'enceinte de la plantation. Des infrastructures de santé et scolaires sont mises à disposition des travailleurs dans le lieu C par la filiale de l'entreprise B.

Les ménages du Groupe 2 sont répartis entre les lieux A et B, et ne comptent aucun travailleur actuel de la plantation dans leur sein. 19 entretiens ont été réalisés dans le groupe 2, répartis entre les 2 lieux de vie.

A la demande de l'équipe de recherche de trouver un lieu similaire, l'équipe RSE de la filiale présélectionne 4 lieux différents, proches de la zone d'étude. Après avoir visité les 4 lieux et rencontré les différents représentants des villages, les lieux a et b sont sélectionnés comme étant les plus représentatifs de l'organisation de la société traditionnelle de l'ethnie majoritaire et du pays. Les lieux a et b sont des localités qui respectivement, comportent des similitudes avec les lieux A et B. Bien entendu, il est impossible de considérer le groupe 3 comme un groupe « témoin » au sens propre du terme, mais il permet de donner une référence, une idée, de ce qu'il peut advenir sans la présence d'une plantation. 18 entretiens ont été réalisés dans le Groupe 3 dans les deux localités différentes a et b (Figure 39).

Les **ménages du Groupe 3** habitent à 70 km au nord, dans un endroit où il n'y a ni plantation ni activité agricole ou industrielle à grande échelle. Sinon, leurs lieux de vie sont similaires à ceux des Groupe 1 et 2 : un **lieu a**, petit village plutôt isolé et rural où les activités sont principalement agricoles et un **lieu b**, une petite ville qui a bénéficié de l'influence d'un acteur économique important il y a quelques années et qui bénéficie ainsi d'un niveau d'infrastructures plus important (Figure 39). Toutefois, la principale différence entre les deux zones est pédoclimatique. Puisque plus au Nord et plus loin des fleuves, la savane est plus développée et le climat est plus sec et chaud, rendant les activités agricoles plus difficile. De plus, l'immigration est moins soutenue, puisque l'activité de l'acteur économique est en train de déperir.

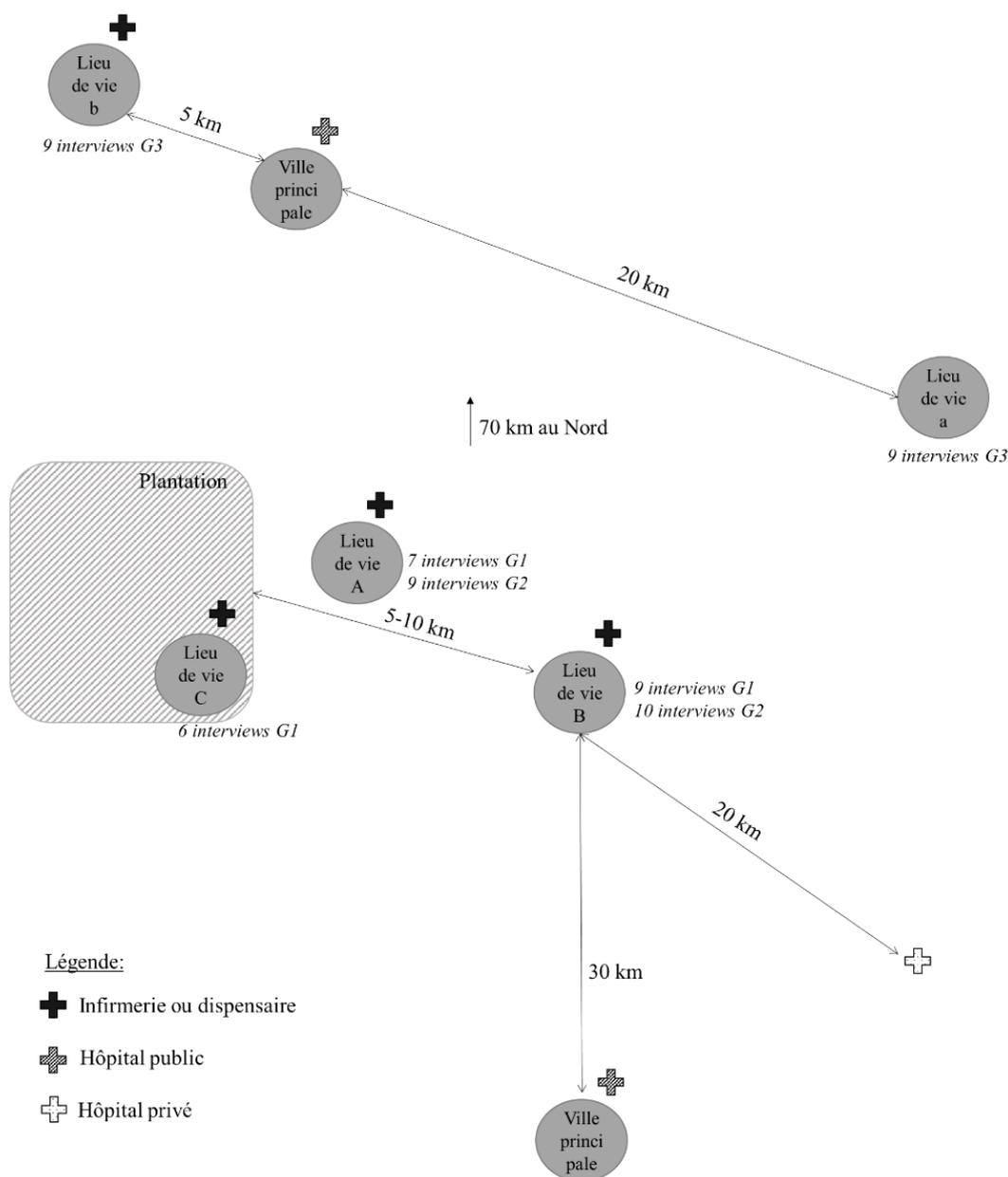


Figure 39 Représentation schématique de la zone d'étude n°1

Les ménages des Groupes 2 et 3 sélectionnés ont un mode de vie équivalent aux travailleurs de la plantation qui nous intéressent, c'est-à-dire que ce ne sont pas des cadres ou équivalents.

Les entretiens sont réalisés sans interprète, ce qui suppose qu'ils parlent français, auprès des représentants des ménages. Ici, le représentant du ménage est l'homme du couple, il est donc le plus souvent interrogé. Toutefois, avec son accord, la femme peut le remplacer. Dans le cas de célibataire ou de veuve, la femme est la représentante du ménage. L'enquêteur a appris le vocabulaire et les expressions spécifiques par les interviewés pour évoquer leurs conditions sociales.

Tout d'abord, les entretiens permettent de valider que les thématiques sélectionnées précédemment sont bien jugés prioritaires par les travailleurs eux-mêmes et leurs ménages. Cela nous permet aussi de vérifier qu'aucune thématique prioritaire n'a été oubliée, volontairement ou involontairement, par les PP. Puis, des entretiens sont extraits le niveau d'accès jugé normal par consensus par les ménages, c'est-

à-dire la norme sociale, la décomposition de cette dernière à partir des accès réels des ménages des différents groupes puis les écarts à combler entre la norme sociale et l'accès réel des ménages présentés dans les paragraphes suivants pour chaque thématique prioritaire sélectionnée précédemment.

- a. *Evaluation de l'accès à un logement décent et aux services de base (électricité, eau, toilettes/douche) pour les ménages des groupes 1, 2 et 3*
 - i. Identification de la norme sociale pour l'accès au logement et aux services de base

La norme sociale de l'accès à un logement décent et aux services de base est identique quel que soit le lieu d'habitation et le Groupe (1, 2 ou 3). Elle est composée de plusieurs critères importants avancés par les interviewés et qu'il est impossible de hiérarchiser entre eux.

En premier lieu, ils abordent la taille du logement qui doit être suffisante pour toute la famille, et dépend donc de la composition de la famille. L'ensemble des ménages affirme que la norme est d'avoir une pièce de vie (« *un salon* »). Par ailleurs, les enfants ne sont pas censés dormir avec les parents :

« Y a des choses qui sont différentes. Par exemple, la couchette que je suis en train de dire. Je ne dois pas dormir avec les petits enfants mais pour défaut de couchettes [d'endroit où dormir] je suis obligée d'être avec. Ça...ça c'est différent des autres. » Famille n° 4 – Groupe 2

Ainsi, la norme est de posséder plusieurs chambres : une chambre pour le couple parental ou le parent isolé ; une chambre pour les enfants ou deux chambres pour séparer les filles et les garçons s'ils sont plus que 8 enfants ; une chambre pour chaque autre adulte à charge (par exemple, jeune homme arrivé à l'âge adulte ou personne âgée). Ainsi, pour une famille comportant un couple et 4 enfants encore jeunes, le strict minimum est d'avoir 2 chambres et un salon.

Monsieur : *« Chez nous, les logements... moi mon avis, personnellement, c'est pas des très grandes maisons, s'il a la terre qu'il veut construire des petits logements pour que tout le monde puisse avoir quoi. [...] Des petites maisons de deux pièces et salon ou bien trois pièces. [...] Deux chambres... au village ici, nos enfants, la plupart sont en ville, on envoie beaucoup nos enfants en ville, donc deux chambres ça veut dire une pour moi et madame et une pour les enfants. Or, 3 pièces... un jour tu es là et il y a un visiteur qui te trouve tu vas pas déloger les enfants pour le mettre là-bas où c'est pas serré. Donc 3 chambres une en plus pour le visiteur qui va te trouver. »* Sa femme l'interrompt : *« Deux chambres c'est petit. Il faut quatre chambres : les enfants, il y a les garçons et les femmes qui ne veulent pas dormir ensemble quand ils sont plus grands ; une pour moi et monsieur et une pour le visiteur. »* Famille n°1 – Groupe 3

« Moi, ma chambre et encore les enfants une chambre et encore une chambre, tu peux avoir visiteur un jour. » Famille n°6 - Groupe 1

Ainsi, la taille du logement considérée comme normale dépend du stade de vie auquel est la famille. Toutefois, pour de nombreuses ménages, posséder une chambre supplémentaire pour accueillir « l'étranger », « le visiteur » ou la « famille éloignée » est normal. Certains ménages n'en parlent pas peut-être parce qu'ils ne sont pas originaires du même conglomérat de peuples et se sont trop récemment implantés dans la zone pour avoir intégré cette culture ; ou peut-être qu'ils n'osent pas l'évoquer puisque c'est réservé aux ménages aisés. Certains ménages semblent plutôt penser qu'ils peuvent faire dormir les enfants au salon pour prêter la chambre des enfants au visiteur.

« Les gens qui sont aisés même ils ont une chambre de visite. » Famille n° 4 – Groupe 2

Les pièces doivent être assez grandes pour y installer les meubles et les affaires personnelles.

« On préférerait que les gens améliorent ça [le logement] un peu en augmentant un peu peut-être la chambre ou bien le petit salon. C'est trop petit oui, mais vous même vous voyez, on peut même pas installer les meubles dedans. » Famille n°3 – Groupe 1

Les interviewés évoquent aussi la présence d'une douche, d'un sanitaire et d'une cuisine, privés et en dur, pour la famille. Même si certains préfèrent encore qu'ils soient dans un local séparé dans la cour familiale, ils évoquent généralement l'importance que ces infrastructures soient intégrées dans le logement.

« Ouais mais il faut avoir les douches. Les WC. Dedans. Tout ça la. [...] Ouais, c'est ...c'est ça, WC, douche, cuisine. Et quand tu rentres du travail tu as tout là-bas. » Famille n°12 – Groupe 1

« On va construire deux chambres avec salon. Pour cuisiner, douche pour se laver, WC. Tout ça à côté. » Famille n°8 – Groupe 2

Les ménages insistent sur l'importance d'avoir un accès à l'eau potable courante proche du logement. Elles insistent sur l'importance d'un accès à l'eau dans la cour familiale ou à l'intérieur du logement. Seules les ménages du lieu de vie C n'insistent pas sur la nécessité d'un accès à l'eau privé car leurs accès collectifs à l'eau sont assez proches des habitations, assez nombreux pour limiter l'attente, et gratuits.

« On gagne pas [l'eau]. Allez là-bas pour trouver l'eau c'est problème. [...] il faut faire un forage, le château ou bien depuis [le village] à 7km ils ont un château, et on peut tirer un tuyau. Si on fait ça on peut gagner l'eau. [...] Si ça arrive, chacun tire pour aller chez lui. Chacun prend. On te donne un prix, si c'est 20 000 ou 10 000, tu payes et on vient faire le rattachement. » Famille n°10 – Groupe 3

La proximité de l'accès à l'eau évite le transport de charges lourdes et la perte de temps pour les femmes, responsables de cette tâche. La possession d'un compteur individuel permet aux ménages de payer pour leur consommation et non pas de contribuer à la consommation commune du village.

« *On souhaite avoir un château d'eau, comme ça au moins chacun va avoir sa pompe. Si j'ai ma pompe chez moi je viens du champs, je peux travailler ça facilement. Château d'eau et un robinet pour chacun. Parce que [en ce moment] faut aller transporter de l'eau avec des bassines ça fatigue les femmes. C'est un peu compliqué. Il faut se lever à 4h pour aller chercher de l'eau.* » Famille n°11 – Groupe 3

Par ailleurs, l'accès à l'électricité est peu évoqué par les interviewés mais l'observation permet de constater que la majorité des logements ont déjà un compteur électrique privé ou partagé avec un voisin, excepté dans un quartier isolé du lieu de vie A.

Enfin, les interviewés évoquent la salubrité et les matériaux utilisés pour le logement uniquement lorsqu'ils sont soumis à de l'insalubrité (infiltrations d'eau, termites dans les fondations, sol en terre) et/ou lorsqu'ils vivent dans une maison construite en technique traditionnelle de l'ethnie majoritaire (réalisée à partir de briques en boue). Ainsi, les observations (briques en ciment pour toutes les nouvelles constructions, stockées proche des lieux d'habitation) et les discours, permettent de comprendre qu'un logement décent est tout d'abord une maison de plein pied, salubre, en dur, réalisée avec des briques de ciment et de sable, et un toit solide en tôle.

« *Les maisons en [technique traditionnelle] ça ne nous va pas. Les maisons en [technique traditionnelle] ce n'est pas honorable, ça ne dure pas, quand il pleut on n'est pas trop en sécurité. Quand il y a le vent on n'est pas en sécurité.* » Famille n°4 – Groupe 2

(En parlant de sa maison) « *C'est une entrée-couché, elle n'est pas crépée [c'est-à-dire pas recouverte de crépis]. Nous sommes des pauvres. On n'a pas encore de terrain pour construire. [...] On va construire plus joli que ça (en montrant sa maison) Propre, propre. Ça c'est joli mais on veut mettre de la tôle, tout tout tout. Ça c'est du [méthode traditionnelle], du bois, de la bâche. Quand la pluie vient, la pluie elle rentre chez nous. [...] On va faire en briques, en dur.* » Famille n°15 – Groupe 3

Par ailleurs, il est primordial de garder en mémoire l'importance de devenir propriétaire de son logement pour les ménages. C'est un critère de réussite sociale mais c'est aussi une manière d'épargner en nature, de posséder un bien qui deviendra un héritage à laisser à ses enfants, d'avoir un logement pour la retraite pour ne plus avoir à payer un loyer ou partager la maison familiale. La notion de propriété n'est pas intégrée dans la norme sociale ici puisqu'elle est liée à la constitution d'un capital et d'un héritage plutôt qu'à la décence du logement. Les maisons familiales ont été construites par les ancêtres des ménages dont les interviewés sont originaires, donc pas forcément dans la zone d'étude.

ii. Définition des niveaux intermédiaires du service

Nous cherchons à décomposer la norme sociale définie précédemment afin d'identifier les leviers d'amélioration de l'accès au service. L'objectif est ainsi de comprendre les difficultés d'accès réel des

ménages qui les empêche d'atteindre, voire de dépasser la norme sociale. Ceci sera effectué pour chaque service.

Dans le lieu de vie C, les travailleurs et leurs ménages ont accès à des logements différents suivant leur niveau hiérarchique au travail :

- Les agents de maîtrise habitent un quartier où les logements comportent 3 pièces (2 chambres et un salon) contenant une douche intérieure et une cuisine extérieure. Ils partagent les sanitaires (local séparé en dur). Très peu de logements sont occupés dans cette section.
- Les ouvriers vivent dans un quartier où les logements, initialement d'une pièce, ont été divisés en deux de sorte à délimiter deux pièces, qui sont ainsi de petite taille (selon les interviewés, des « *entrée-couchés* ») avec une cuisine ouverte en face du logement. Trois à quatre ménages partagent un sanitaire et une douche, situés dans un bloc sanitaire/douche séparé en dur. Les logements semblent être plutôt occupés par des ménages sans enfants, des jeunes adultes ou des étrangers.

Au vue des observations et des entretiens, tous les logements ont un accès à l'électricité. Quelques coupures sont à déplorer.

« S'il n'y a pas eau potable comme ça, c'est qu'il y a coupure de courant. S'il y a coupure de courant c'est qu'on a un problème de l'eau. Et puis comme les gens aussi sont nombreux, ils sont obligés de couper de temps en temps. [...] Côté de l'eau il n'y a pas de problème, sauf s'il n'y a pas de courant. » Famille n°21 – Groupe 1

Malgré l'entretien régulier des logements, ces derniers subissent les affres du temps et sont, pour certains, insalubres (infiltrations d'eau). Les accès collectifs à l'eau courante potable sont dans la cour.

L'entreprise B vient de construire 132 nouveaux logements dans le lieu de vie A, composés de 2 pièces (salon, chambre) et d'une cuisine séparée fermée. Les sanitaires et les douches sont aussi partagés par plusieurs ménages et réunis dans un local séparé. De même que pour le lieu de vie C, l'électricité est installée et les accès collectifs à l'eau courante potable se situent dans la cour.

Dans les lieux A, B, a et c, les ménages originaires du village ou installées depuis plusieurs générations, possèdent leur propre maison dans la cour familiale ou sur leur propre terrain, ou occupent la maison familiale. Les caractéristiques des maisons familiales sont variables (en dur ou en technique traditionnelle ; de taille plus ou moins importante ; Avec ou sans local sanitaire / douche séparés en dur ou autres (bambou, bâche, tôle...) ; Avec une cuisine extérieure ou intérieure, en dur ou autre (technique traditionnelle, bâche, bambou...) ; Comportant ou non un compteur individuel d'eau et/ou d'électricité). Les ménages immigrés n'ayant pas encore eu les moyens de construire leur propre maison, louent un logement. Les locations sont des résidences de plusieurs logements, en dur ou en technique traditionnelle, situées dans une cour commune. Ils ne dépassent pas la taille de « 2 pièces avec cuisine intérieure ». Les sanitaires et douches sont souvent partagés entre les locataires de la résidence. Les

compteurs d'électricité et d'eau sont ceux du propriétaire et la facture est partagée entre tous les utilisateurs, locataires et propriétaires. Aucun logement disponible à la location ne correspond à la norme sociale identifiée.

L'accès à l'eau est problématique dans quatre des lieux de vie (A, B, a et b).

Dans le lieu A, les châteaux d'eau, offrant des points d'eau collectifs, n'ont pas une capacité suffisante pour répondre aux besoins de la population, notamment en période sèche. Les riverains sont obligés de trouver des alternatives (eau du fleuve, remplir des bidons aux points d'eau de la plantation, ...). La plantation achemine quelque fois des camions citernes afin d'approvisionner les riverains.

« L'eau. C'est ça même qui est difficile pour le moment. C'est ça qui compliqué, très compliqué dans ces temps, l'affaire de l'eau là. [...] On n'a pas d'eau. On a des pompes. Depuis le matin les femmes sont alignées et au bout d'un certain temps ça va se couper. C'est les femmes qui s'en vont chercher l'eau le matin, le soir. [...] Les châteaux [d'eau] qui sont là il n'y a pas l'eau dedans. Quand l'eau s'en va, après en peu de temps ça se coupe. Si tu n'as pas, il faut attendre le soir. Donc problème de l'eau ça devient compliqué ici. [...] Le château est devenu insuffisant pour nous. L'intensité de l'eau ne suffit plus. » Famille n°4 – Groupe 2

Dans le lieu B, un grand château d'eau a été construit permettant de mettre en place un réseau de canalisations. La capacité est suffisante pour l'ensemble du lieu B mais les riverains doivent eux-mêmes payer et faire les démarches pour mettre en place les canalisations jusqu'à leur domicile, ainsi que leur compteur individuel.

« On paye à la bassine [à des gens qui ont un compteur]. [...] Dans le quartier, il n'y a que 3 personnes qui ont un compteur. A cause des moyens [financiers] on n'a pas. C'est toi-même qui fait [venir les canalisations]. [...] Dans d'autres quartiers ils sont plus nombreux. » Famille n° 15 – Groupe 2

Dans le lieu b, un château d'eau alimente le village. L'ensemble des quartiers est canalisé et les riverains ont un robinet chez eux. Toutefois, la capacité du château est devenue insuffisante et les coupures d'eau sont régulières et plus ou moins importante selon les quartiers.

(Le robinet d'eau et des bidons pour remplir l'eau sont visibles dans la cour) *« On a un robinet qui est là. [...] Le robinet là, c'est la coupure d'eau qui nous tue, hiiiiiii (onomatopée) y en a trop trop trop trop. On peut faire 2 mois on n'a pas l'eau. On prend les bidons pour aller chercher l'eau dans les pompes autour de chez nous ou bien dans les puits. [...] Bon tu n'as pas le choix si tu as besoin d'eau. C'est fatiguant mais tu es obligé car tu as besoin d'eau. Donc tu es obligé d'aller chercher l'eau. [...] En haut [du village], on se fatigue beaucoup. En bas [du village] là-bas il y a moins de coupure. »* Famille n°1 – Groupe 3

Dans le lieu a, seul un forage avec une pompe à pied et un petit château d'eau avec un robinet permettent aux riverains de s'alimenter en eau. La capacité est insuffisante, les coupures sont nombreuses et l'attente est longue.

(Sa femme) « *L'histoire de l'eau c'est un peu compliqué.* » (Monsieur) « *Le plus gros soucis du village même c'est l'eau parce que nos pompes qui sont là, ça ne peut pas servir le village. Ça tarit vite vite. Par jour dix personnes peut pas avoir ...* » (Sa femme l'interrompt) « *Tu peux pas avoir une barrique par jour.* » Famille n°11 – Groupe 3

Dans le lieu a, cette situation effraie les parents qui ont peur que les instituteurs de l'école décident de partir.

« *Il manque l'eau ici. L'eau qu'il y a ici c'est une seule pompe. Les villageois vont partir, les maîtres [d'école] vont partir pour avoir l'eau, même pour boire, pour laver, pour aller enseigner les enfants... c'est un problème. Ils ne sont pas à l'aise, les maîtres [d'école].* » Famille n°10 – Groupe 3

Cinq niveaux intermédiaires sont identifiés, sans hiérarchie entre eux (Figure 40) :

- Niveau 1 « Salubrité » : Les cas d'insalubrité, souvent liés à des infiltrations d'eau, sont rares mais existent. Les logements jugés insalubres reçoivent 0 point.
- Niveau 2 « Logement en dur » : Deux modalités existent et sont jugés par 0 ou 1 point. La première est une maison réalisée en technique traditionnelle que les interviewés ne considèrent pas comme décente (trop fragile, peu durable). La deuxième modalité, décente pour les interviewés, est une maison en briques de ciment, avec un toit en tôle. Lorsque ces derniers se plaignent de l'absence de plafond ou de l'usure du logement, 0.33 points sont retirés.
- Niveau 3 « Taille du logement » : Deux modalités concernant la taille peuvent être distinguées : suffisante ou insuffisante pour la famille. En effet, la taille dite « suffisante », va être variable selon les ménages (e.g. la taille et la composition de la famille, normal d'avoir une chambre pour le visiteur). Lorsque la taille est jugée insuffisante, aucun point n'est attribué.
- Niveau 4 « Accès à l'eau » : Deux modalités concernant l'accès à l'eau courante potable sont distinguées : suffisant ou insuffisant. Hormis au sein du lieu C, les ménages précisent que l'accès à l'eau est normal lorsqu'il est individuel, sans coupures et que l'eau est potable et de qualité. Les ménages du lieu C trouvent que l'accès à l'eau potable au point d'accès collectif est normal puisqu'au vu de la taille du village, le point d'accès est assez proche de chez eux et qu'en plus, elles ne payent pas l'eau. Dans ce dernier cas, l'accès est aussi considéré comme « normal ». Lorsque l'accès à l'eau est jugé défectueux et anormal, aucun point n'est attribué.
- Niveau 5 « Accès à des sanitaires / douche / cuisine » : Pour que le niveau soit obtenu, la maison doit comporter les 3 éléments en ciment et privés : sanitaires, douche et cuisine. On divise donc

l'atteinte du niveau en 3. Pour chaque élément, on attribue le maximum si le local est en ciment, sinon on attribut 0. Si le local est commun et que la famille n'en est pas satisfaite, on attribut 0. Ainsi, la norme sociale concernant l'accès au logement est représentée par un niveau d'accès égale à 5 car chaque niveau satisfait vaut 1. La Figure illustre les différents niveaux. Pour simplifier la Figure 40 toutes les cases ne sont pas répétées.

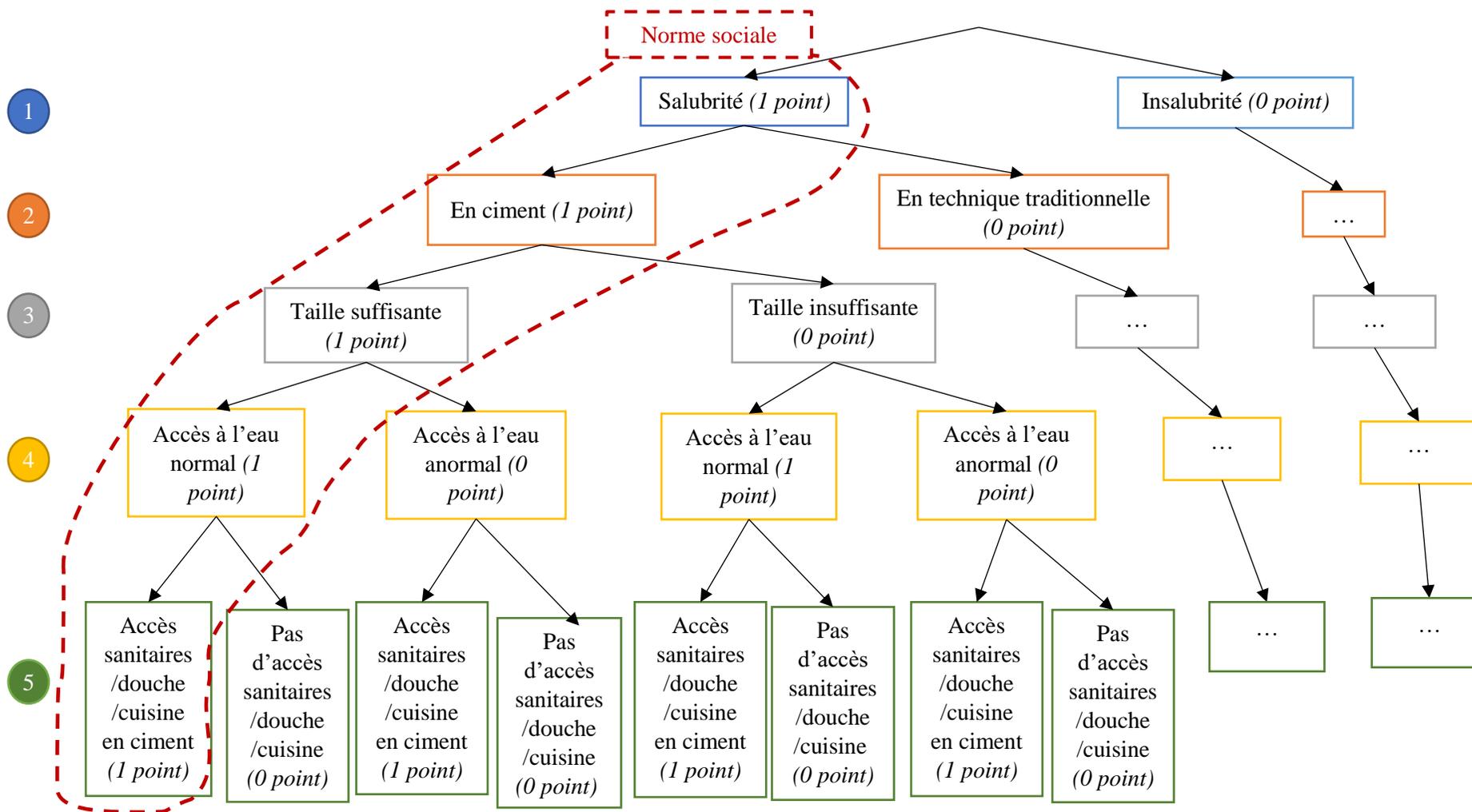


Figure 40 Arbre des possibilités du service « accès au logement décent » de la zone n°1

iii. Identification des écarts

Les différences d'accès entre les groupes 1 et 2 sont faibles et ne semblent pas importantes (Figure 41). Les moyennes des écarts pour les groupes 1 et 2 sont équivalentes (2.2 point / 5 points, voir Figure 43). Précisons ici que des moyennes d'écarts sont présentées dans la suite du manuscrit. Même si nous n'avons pas un échantillon statistique et doivent être interprétées au regard des données qualitatives, elles offrent un aperçu quantitatif de l'écart à combler. Dans les deux groupes, les niveaux d'accès qui posent problème sont principalement : la taille du logement, l'accès à l'eau et l'accès aux sanitaires /douche / cuisine.

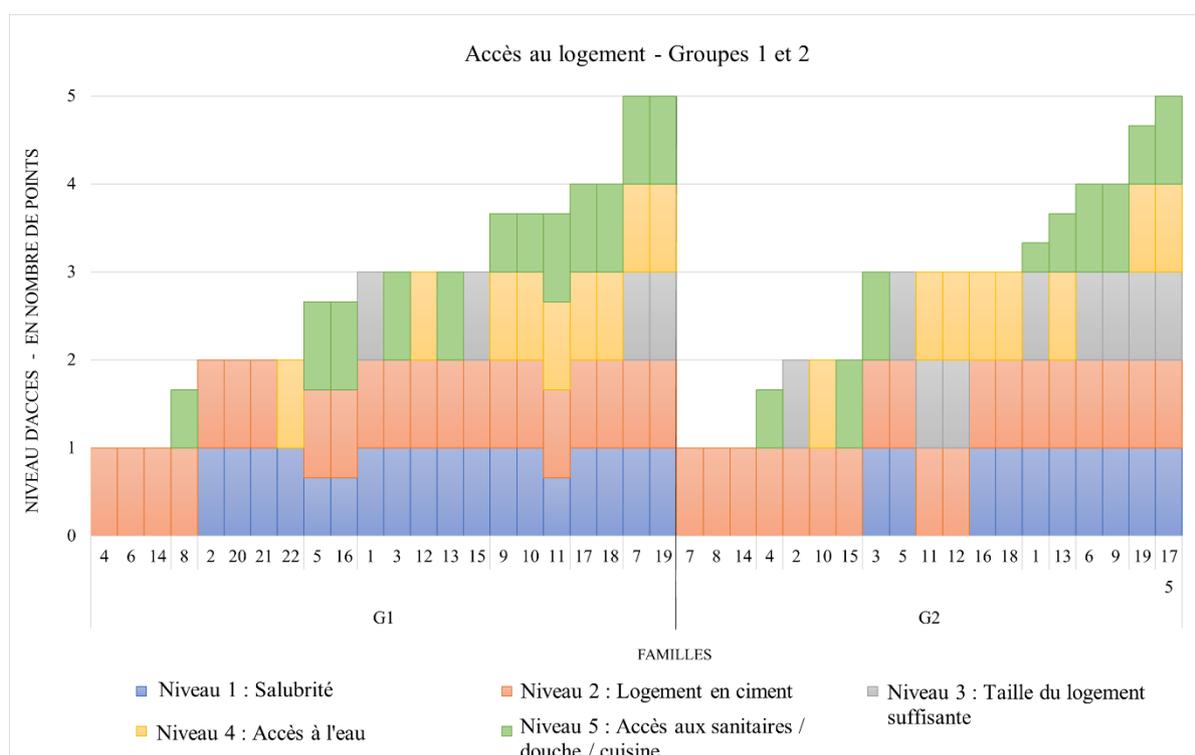


Figure 41 Histogramme du niveau d'accès au logement décent (et aux services de base liés au logement) des ménages des Groupes 1 et 2

Il existe certaines différences d'accès entre les différentes localisations (Figure 42).

Dans le lieu C, même si l'ensemble des logements est en dur, ils restent trop étroits et mal entretenus. Un cas d'insalubrité est à déplorer. L'accès aux sanitaires et aux douches existe mais les locaux sont partagés par un trop grand nombre de ménages. Enfin l'accès à l'eau potable est présent et proche des logements mais les coupures gênent certains ménages. Dans le lieu B, seules certains ménages ont pu s'offrir un compteur d'eau individuel alors que les autres continuent à dépendre des compteurs d'autres ménages et à « porter l'eau ». Enfin, l'accès à l'eau courante est particulièrement défaillant dans le lieu A en comparaison aux lieu B et C.

Dans les lieux A et B, l'ensemble des ménages ont accès à un logement salubre et la majorité ont accès à un logement en dur. Toutefois, la taille des logements ainsi que l'accès aux sanitaires/douches/cuisines sont, comme dans le lieu C, problématiques. Il est à noter que les ménages vivant dans des locations

bénéficient d'un logement salubre et en dur, mais souffrent inmanquablement de l'accès aux sanitaires communs et de l'étroitesse des habitations. En effet, les locations de plus de deux pièces n'existent pas, ni dans le lieu A ni dans le lieu B. En conclusion, vivre dans le lieu C ne semble pas apporter un accès au logement plus proche de la norme que dans les autres lieux en raison des coupures d'eau, du partage des sanitaires et douches et de l'étroitesse et de la décrépitude des logements. L'appartenance à un groupe ou à l'autre semble moins déterminant pour l'accès au logement que la localisation, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau.

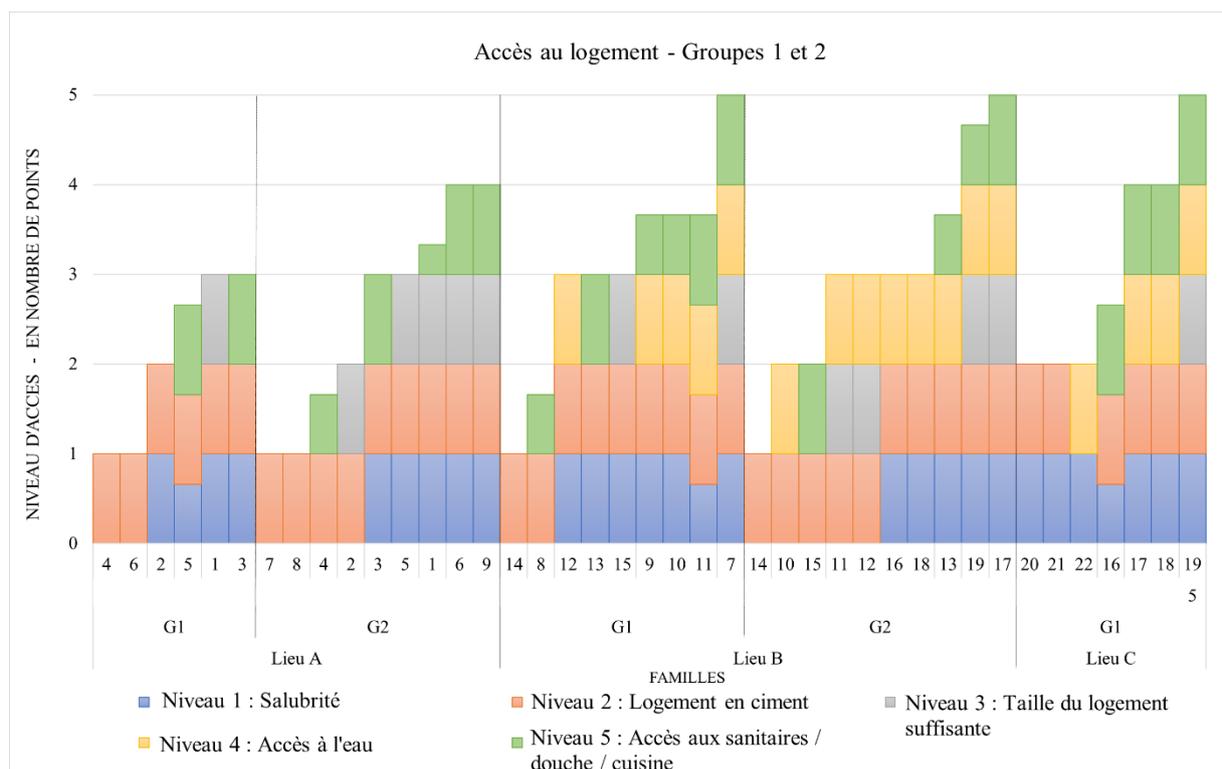


Figure 42 Histogramme du niveau d'accès au logement décent (et aux services de base liés au logement) des ménages des Groupes 1 et 2 par localisation

La différence d'accès avec le Groupe 3 est faible (Figure 43).

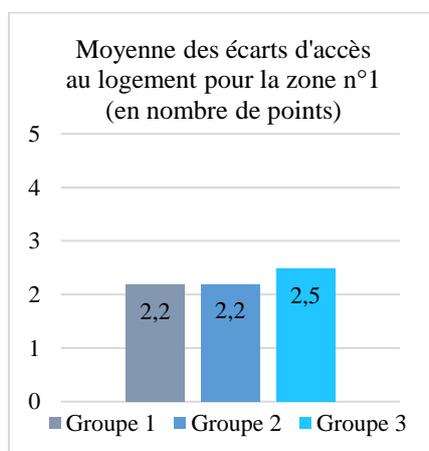


Figure 43 Histogramme de la moyenne des écarts d'accès au logement (et aux services de base) par groupe pour la zone d'étude n°1

Le lieu b a bénéficié du développement économique d'une scierie. Dans le lieu b, les habitants ont soit hérité des logements en bois construits à l'époque de leurs ancêtres par la scierie, soit bénéficié de l'activité économique pour construire de grandes maisons familiales en dur et bien équipées (sanitaires, douches, cuisine). Le village a aussi bénéficié de la mise en place de canalisations d'eau du fait de l'influence politique et économique de l'entreprise florissante. Toutefois, la scierie n'est plus que l'ombre d'elle-même depuis plusieurs générations et les bénéfices accumulés tendent à s'amoinrir du fait de la baisse d'activité économique dans la région. Les ménages se massent dans les maisons familiales et ne peuvent plus construire leurs propres propriétés. Par ailleurs, le château d'eau qui alimente le village n'est plus suffisant et une grande partie du village souffre de longues coupures d'eau. Ainsi, la situation des ménages est similaire à celles des groupes 1 et 2 habitant dans le lieu B (Figure 44).

Le lieu a reste un village très peu développé. Dans le lieu a, l'accès à l'eau est extrêmement problématique puisque la capacité du château et du forage sont insuffisants pour la population. Ainsi, la situation des ménages est similaire à celles des groupes 1 et 2 habitant dans le lieu A (Figure 44).

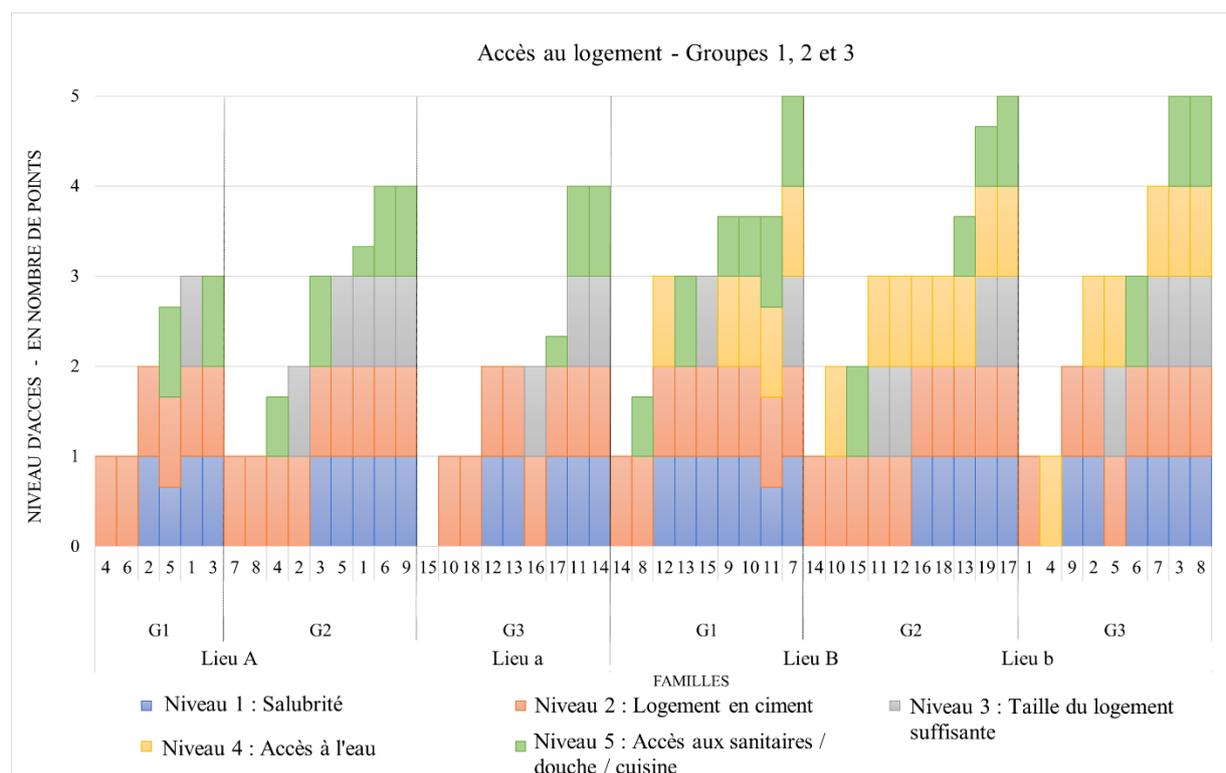


Figure 44 Histogramme du niveau d'accès au logement décent (et aux services de base liés au logement) des ménages des Groupes 1, 2 et 3 par localisation

b. *Evaluation de l'accès aux soins pour les ménages des groupes 1, 2 et 3*

i. *Identification de la norme sociale pour l'accès aux soins*

Tous les ménages, quel que soit le groupe, trouvent normal d'utiliser la médecine traditionnelle avant de se rendre dans les structures de premiers soins. Puis, si la maladie persiste, il est normal d'avoir accès à une structure de premiers soins dans son lieu de vie. Les premiers soins comprennent l'accès à une salle de soin avec la possibilité d'accoucher ainsi que la prise en charge par un médecin ou un infirmier qualifié (capable de faire des accouchements). Cette structure doit normalement vous orienter vers une structure plus importante si le cas s'avère trop grave pour leurs compétences. Des médicaments doivent toujours être disponibles sur le lieu de vie ou proche du lieu de vie, c'est-à-dire facilement accessible.

« [Pour se soigner, on vient] *Ici à la plantation ici. Il y a l'hôpital [infirmierie] ici. [...] tu t'en vas il y a les comprimés [médicament], on te donne les comprimés. Si, tu as une ordonnance aussi, il y a bon pour ça. Ceux qui sont avec la carte [mutuelle] là, ils vont leur remplir un bon [pour quitter le travail quand on est malade] pour leur donner, tout ça, à payer ça, c'est moins cher. Ordonnance là, on s'en va à l'hôpital [infirmierie] là-bas, c'est eux qui doivent te donner ordonnance là, et puis le bon pour te donner. Parce qu'il y a une carte de santé. Voilà donc ils vont prendre la carte là, ils vont remplir bon pour te donner et puis tu t'en vas payer médicaments.* » Famille n°21 – Groupe 1

« *Bon, on a les cartes de mutuelles de la [filiale entreprise B]. On va à l'hôpital [infirmierie de la plantation]. Il est suivi là-bas, on nous donne ordonnance, le bon. On va à [lieu B], souvent à [lieu B] il n'y en a pas. Il n'y a pas le médicament, il y en a pas. On va jusqu'à [ville], [autre ville]. Donc, si on peut au moins avoir une 2ème pharmacie au [lieu B], ça va beaucoup arranger, là ça fait moins de transport.* » Famille n° 4 – Groupe 1

« *Quand on est malade on va à l'infirmierie de la [plantation], on a une couverture sociale. Toute la famille va là-bas car les bons passent ici [...]. Les travailleurs de la [plantation] et leurs ménages ils font comme moi ils vont à l'infirmierie. Ceux qui ne sont pas de la [plantation] préfèrent aller au dispensaire du village car c'est moins loin. On a aussi un infirmier d'Etat ici à [Lieu A]. Il est complet il fait tout hein, depuis la consultation générale jusqu'à l'accouchement.* » Famille n°1 – Groupe 1

Par ailleurs, lorsque le cas est plus grave, l'accès à un hôpital proposant des soins adaptés et de qualité au problème médical du malade doit être accessible à une distance raisonnable. Pour le Groupe 1 et 2, cela revient à avoir le choix d'être orienté vers l'hôpital privé, qui est plus cher, plutôt que public si c'est nécessaire. En effet, les malades souhaitent l'auscultation par un médecin, la possibilité de faire des examens médicaux mais aussi, quand c'est nécessaire, l'accès à des spécialistes.

« *Quand c'est plus grave on à l'hôpital [privé] à proximité. [...] Celui qui n'a pas de couverture paye ça cash et puis c'est cher.* » Famille n°1 – Groupe 1

Pour le Groupe 3, cet aspect de la norme sociale est différent. En effet, il n'existe pas d'hôpital privé accessible comme celui qui est proche des lieux A, B et C. Ainsi, les ménages souhaitent avoir accès à un hôpital, mais ne se soucient pas d'avoir aussi le choix d'un hôpital privé de standing supérieur. Elles peuvent tout de même insister sur la nécessité d'avoir accès à des soins de qualité.

« Là-bas [l'hôpital] c'est correct... c'est la ville la plus proche. Si je devais donner une note je donnerais 3 ou 4 sur 10. » Famille n°9 – Groupe 3

ii. Définition des niveaux intermédiaires du service

La plantation a mis en place une infirmerie générale et 2 infirmeries secondaires où les soins et certains médicaments de première nécessité sont gratuits. Les ménages du Groupe 1, quel que soit leur lieu d'habitation, privilégient de se rendre dans les infirmeries de la plantation, puisqu'elles sont prioritaires et qu'une partie des médicaments est gratuite. Toutefois, le manque de médicaments est souvent relevé lors des entretiens.

« L'infirmerie de la [plantation] il y a des lacunes, souvent il manque de médicaments et pour l'effort physique que l'on fait pour la [plantation] on ne donne pas assez de jours de repos »
Famille n°1 – Groupe 1

Ceci est dû d'une part à l'épuisement des médicaments de première nécessité donnés gratuitement à certains moments (fin de mois) mais aussi au fait que les médicaments plus spécifiques qui nécessitent une ordonnance ne peuvent être achetés sur place (il y a besoin de se déplacer jusqu'à la pharmacie la plus proche). La plantation met à disposition un moyen de transport (camion aménagé destiné en premier lieu au transport de travailleurs) pour les membres des ménages malades, habitant des lieux A ou B, qui veulent se rendre aux infirmeries. Les ménages du Groupe 1, habitant hors du domaine, se rendent aussi quelquefois dans les dispensaires publics sur le lieu de vie, tout comme les ménages du Groupe 2.

Il existe un dispensaire public dans chaque village (lieu A et B), accessible à tous. Le dispensaire du lieu A est plus petit que celui du lieu B. Il ne possède qu'une salle, utilisée pour les soins et les accouchements et un seul infirmier d'Etat est présent. Au contraire, le lieu B présente une salle de soin et une maternité. Le personnel est plus nombreux (7 infirmiers, 6 sages-femmes, 1 médecin, 1 pharmacienne, 1 préparateur en pharmacie, 1 aide-soignante ainsi que des salariés non permanents).

Le manque de médicaments à la pharmacie public du dispensaire du lieu B et surtout à la pharmacie privée du lieu B est décrié par les interviewés. Les ménages des groupes 1 et 2 sont régulièrement obligés de se rendre dans la ville la plus proche (entre 20 et 28 km du lieu B) pour trouver les médicaments prescrits par ordonnance, compliquant l'accès aux soins (coûts du transport, prend du temps, nécessite de s'organiser). Ils développent alors d'autres stratégies : une seule partie des médicaments prescrits est achetée ; certains médicaments sont achetés dans la rue avec un risque de contrefaçon ; l'achat est abandonné et la famille réessaie la médecine traditionnelle ; ne pas se soigner.

« Bon le problème souvent qui se pose un peu fort là en pharmacie de [Lieu B] il y a des bons, c'est quand tu arrives y a des moments, y a pas les médicaments, tu es obligé de payer le transport pour aller jusqu'à l'autre côté. En tout cas, c'est au niveau des pharmacies. Moi je vois que y a problème souvent. Tu vas, tu essaies d'avoir des médicaments mais y en a pas. Faut aller à [ville]. » Famille n°6 – Groupe 1

« Souvent on est mal reçu au dispensaire du [lieu B], on ne s'occupe pas de toi, tu attends, le temps qu'on prend pour s'occuper de toi alors que tu es malade, on souffre. Les malades qui vont à l'hôpital [dispensaire] sont mal traités, mal reçus, tu ne reçois pas la guérison comme ça. Les ordonnances sont trop, les médicaments sont chers. [...] Dispensaire, y a pas médicaments. La pharmacie aussi, y a pas médicaments. Au plus tard 18h ils ont fermés la pharmacie. Si tu veux médicaments tu ne peux pas. [...] On est obligé d'aller dans les cliniques, [ou] d'aller prendre les médicaments par terre là [contrefaçons], auprès des femmes qui vendent dans la rue. » Famille n°11 – Groupe 2

Lorsque les infirmeries et dispensaires ne sont pas suffisants, les malades sont redirigés par les infirmiers vers des hôpitaux où les infrastructures sont plus importantes. Dans la zone, il existe un hôpital privé (20 km du lieu B) et un hôpital public (30 km). Les infirmeries de la plantation et le dispensaire du lieu B possèdent chacun une ambulance pour assurer le transport urgent des malades vers l'hôpital. Pour la plupart des cas, les malades assurent eux-mêmes leur transport vers les hôpitaux (taxi, bus, moto individuelle, ...). L'ensemble des ménages considèrent que l'hôpital privé est plus performant et propose une diversité de soins et de matériels plus importants, mais qu'il est trop cher. Selon le problème de santé, le malade doit être dirigé vers l'hôpital privé qui traite davantage de spécialités.

Les ménages du Groupe 1 possèdent une carte de mutuelle santé prenant en charge 80 % des soins. Un ticket modérateur de 20 % reste à la charge du malade. A l'hôpital privé, la part du ticket modérateur a varié depuis sa création (aucun ticket modérateur, 10 %, 20 % et devrait revenir à 10% prochainement) car la prise en charge de 20% des coûts reste élevée pour les assurés. L'ensemble des soins n'est pas pris en charge, mais seulement ceux référencés par la mutuelle. Le travailleur peut inscrire son conjoint ainsi que 6 enfants au maximum (certificat de naissance nécessaire). Il existe deux mutuelles pour les travailleurs : la première pour les cadres et les agents de maîtrise qui ne cotisent pas, car la filiale de l'entreprise B prend tout en charge ; et la seconde pour les ouvriers, qui cotisent à hauteur de 45 %, tandis que la filiale de l'entreprise B prend en charge 55%. Certains ménages du Groupe 1 précisent tout de même que l'hôpital privé est cher et qu'ils ont des difficultés à payer les ordonnances, ne s'achetant alors qu'une partie des médicaments.

Dans le Groupe 2, seuls les fonctionnaires possèdent une carte de mutuelle. Certaines coopératives agricoles sont en train de mettre en place le système. Les ménages du Groupe 2 ont plus régulièrement des difficultés à payer pour les médicaments, et précisent plus souvent éviter de se rendre au dispensaire ou à l'hôpital, notamment l'hôpital privé.

« Là-bas c'est pas facile. Si tu n'as pas assez de sous. A [hôpital privé], les chambres d'abord sont un peu plus chères. Par exemple, une femme qui va faire un accouchement on lui fixe un prix mais si tu n'as pas l'argent, tu vas faire comment ? Raison pour laquelle on ne visite pas trop [hôpital privé]. » Famille n°11 – Groupe 2

Concernant le Groupe 3, le lieu b a depuis récemment fait construire un dispensaire mais seule une sage-femme est présente et aucun infirmier. Pour cette raison, une partie des habitants continue de se rendre dans le village accolé au leur. Puis, si besoin, ils vont à l'hôpital public de la ville la plus proche.

Dans le lieu a, au contraire, il n'existe pas de dispensaire et ceux des villages voisins sont trop éloignés et difficilement accessibles. Quatre habitants ont été formés pour être agents de santé communautaires, principalement pour les vaccinations des jeunes enfants et le traitement de quelques maladies communes, mais ce n'est pas jugé comme normal et suffisant par les habitants. Pour les soins et l'accès aux médicaments, il faut se rendre directement à l'hôpital public de la ville la plus proche, située à plus de 20 km. Ils doivent généralement faire du stop le long de la route ou appeler un taxi venant de la ville la plus proche, ce qui est très compliqué et coûteux. Par ailleurs, l'hôpital ne les reçoit que le mercredi pour les consultations.

« Les grandes personnes sont obligées de se déplacer dans les centres de santé les plus proches. [...] Nous on voit ça comme trop compliqué. Parce qu'une personne qui est malade, une femme enceinte aussi, au milieu de la nuit, tardivement, y a pas de voiture, y a pas d'ambulance, y a rien, la personne doit attendre jusqu'au matin afin d'aller à l'hôpital. La personne peut mourir. C'est pourquoi on demande à ce qu'ils viennent construire un centre de santé ici. Et si c'est un cas grave aussi, l'enfant on ne peut pas le prendre sur la moto pour y aller, on est obligé d'attendre une voiture. » Famille n°13 – Groupe 3

A partir des entretiens avec les ménages, le niveau de service atteint peut être décomposé en trois niveaux intermédiaires, non hiérarchisés.

- Niveau 1 « Accès à une infrastructure de premiers soins dans le lieu de vie » : Deux modalités existent, soit l'accès à une infrastructure (infirmier ou dispensaire) existe, soit il n'existe pas.
- Niveau 2 « Accès à des médicaments dans le lieu de vie » : trois modalités sont distinguées : médicaments toujours accessibles ; obligés d'aller en ville, l'éloignement dérange et il y a le risque de ne pas pouvoir payer toute l'ordonnance à la pharmacie ; achat des médicaments dans la rue, ou retour à des traitements traditionnels. La médecine traditionnelle est utilisée par tous en amont, mais lorsque la famille s'en détourne pour se rendre au dispensaire, c'est que cela ne fonctionne pas. Ainsi, ne pas accéder aux médicaments et se retrouver à nouveau à utiliser la médecine traditionnelle est alors vécu comme un échec et est perçu comme anormal.
- Niveau 3 « Accès à un hôpital adapté aux soins » : Pour le Groupe 1 et 2, la norme est de pouvoir être orienté si besoin à l'hôpital privé, c'est donc d'avoir le choix de pouvoir s'y rendre. Les

ménages qui précisent que l'hôpital privé est trop cher et/ou trop loin et qu'elles doivent se rendre forcément à l'hôpital public, signifient ainsi qu'elles n'ont pas le choix et que c'est anormal (0 point). Pour le Groupe 3, la question du choix de l'hôpital ne se pose pas. La norme est d'avoir accès à un hôpital où les soins sont de bonne qualité.

Ainsi, la norme sociale est représentée par un niveau d'accès égal à 3 car chaque niveau satisfait vaut 1. La Figure 45 illustre les différents niveaux. Pour simplifier la Figure toutes les cases ne sont pas répétées.

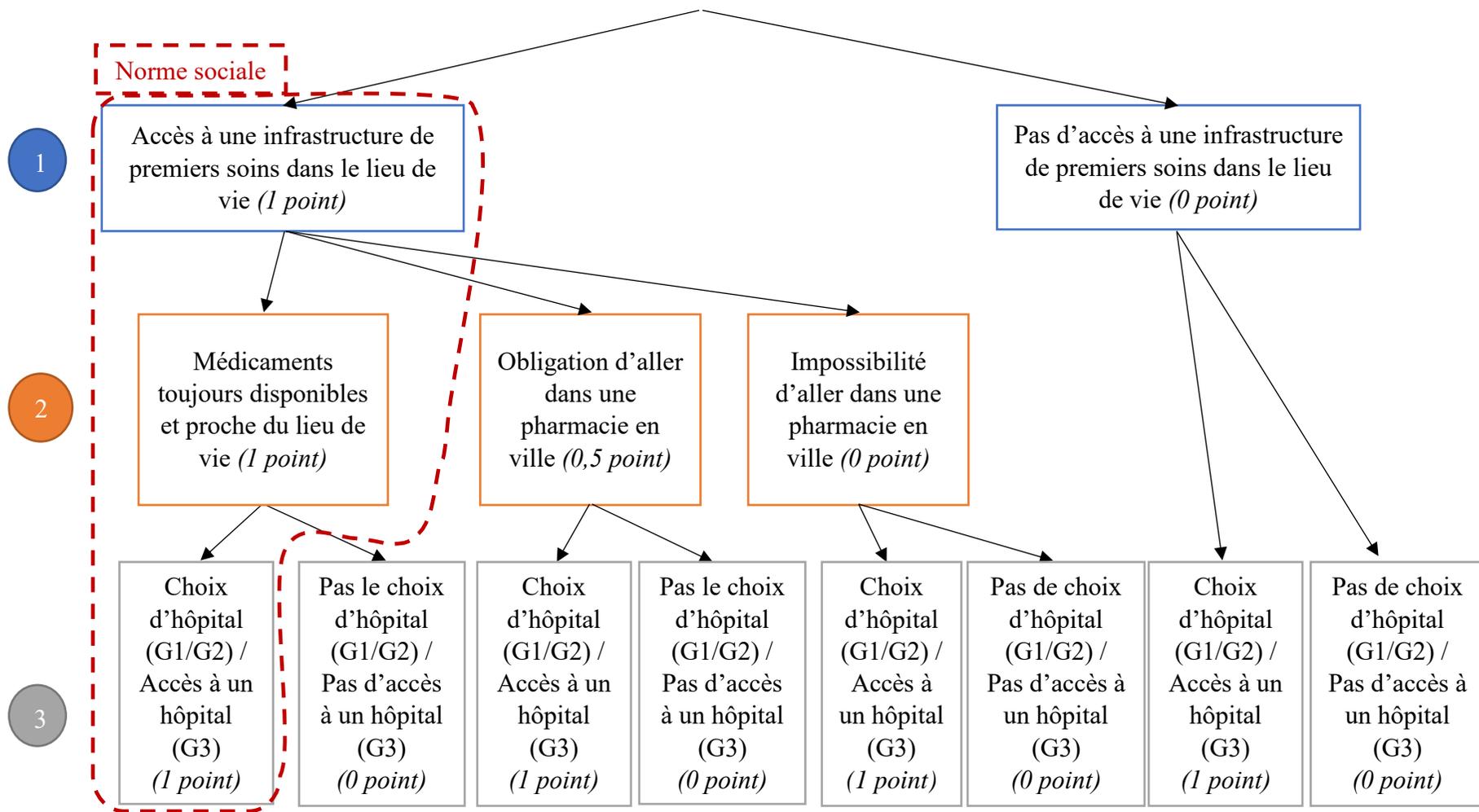


Figure 45 Arbre des possibilités du service « accès aux soins » de la zone n°1

iii. Identification des écarts

Des différences d'accès apparaissent entre les groupes 1 et 2 (Figure 46). Tous les ménages, quel que soit le groupe, ont accès à une infrastructure de premiers soins. Le problème d'accès aux médicaments existe pour les deux groupes mais semble plus marqué pour le Groupe 2. La possibilité de choisir l'hôpital semble plus problématique pour le Groupe 2, même si certains ménages du Groupe 1 considèrent aussi ne pas avoir le choix (Figure 46). En effet, trois ménages de travailleurs « occasionnels » (c'est-à-dire ceux ayant des contrats courts et qui ne bénéficient donc pas des avantages tels que la mutuelle ou le logement) du Groupe 1 (n°2, 8, 18) n'ont pas de carte de mutuelle et montrent plus de difficultés à accéder à l'hôpital privé et à payer les ordonnances – même si la famille n°8 semble être en mesure de choisir entre l'hôpital privé/public. Par ailleurs, trois ménages du Groupe 1 (n°5, 11 et 13) n'ont pas encore pu inscrire leurs enfants à la mutuelle en raison de la lenteur de la procédure (e.g. obtention de l'extrait de naissance). L'une d'entre elle (n°5) a entamé la procédure donc elle considère pouvoir choisir l'hôpital. Il est à noter que pour certaines ménages du Groupe 1, l'hôpital privé reste encore un peu cher, malgré la mutuelle santé, même s'ils se débrouillent pour y aller.

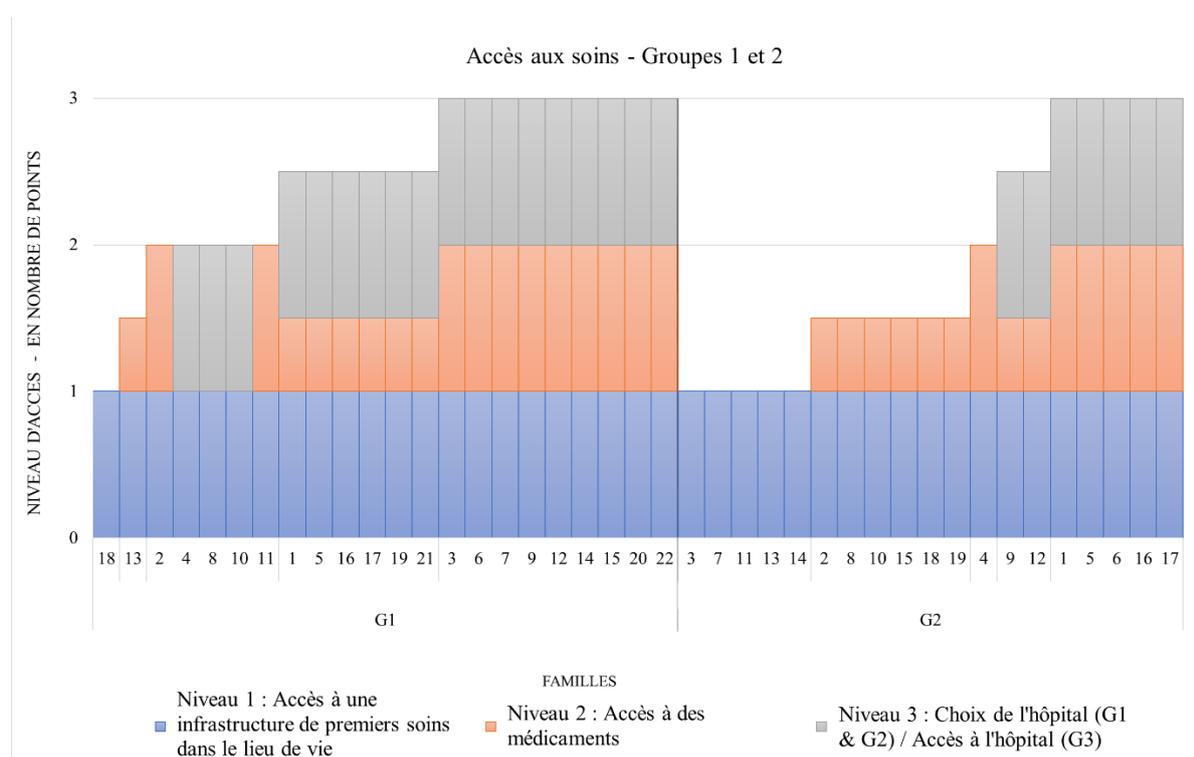


Figure 46 Histogramme du niveau d'accès aux soins des ménages des Groupes 1 et 2

Les différences proviennent plutôt de l'appartenance aux groupes plutôt qu'aux lieux de vie (Figure 47). Dans le lieu C et le lieu A, les écarts sont principalement liés au manque de médicaments gratuits dans les infirmeries et à l'absence de pharmacie privé sur place. En effet, lorsqu'il n'y a pas ou plus de médicaments, les ménages doivent se rendre à la pharmacie du lieu B dans laquelle il manque souvent des médicaments et sinon dans la ville la plus proche. La disponibilité des médicaments à la pharmacie

du lieu B est aussi problématique pour le Groupe 1 que le Groupe 2 (Figure 47). Tous les ménages sont obligés d'aller jusqu'à l'une des villes les plus proches quand les médicaments manquent. Toutefois, alors que trois ménages du Groupe 1 déclarent ne pas se rendre dans la pharmacie la plus proche et abandonner l'achat de médicaments, quatre ménages du Groupe 2 achètent des médicaments contrefaits dans la rue pour compenser. De nombreux ménages des deux groupes se plaignent de devoir aller en ville et dans certains cas de ne pas pouvoir payer toute l'ordonnance. Toutefois, l'accès à des médicaments gratuits dans les infirmeries du lieu C et des médicaments quasiment gratuits dans les dispensaires et les pharmacies, grâce à la mutuelle, semble permettre aux ménages du Groupe 1 de se rendre jusqu'à une pharmacie plus loin, alors que les ménages du Groupe 2 semblent plus souvent ne pas payer toute l'ordonnance ou se tourner vers les médicaments contrefaits ou la médecine traditionnelle.

Pour la plupart des ménages et notamment les ménages du Groupe 2 qui n'ont pas de mutuelle, l'accès à des soins plus importants dans un hôpital est difficile et ils peuvent difficilement se permettre d'aller à l'hôpital privé (« *trop cher* », « *trop loin* », « *il faut éviter d'y aller* »). Pour certains ménages, faire appel à la solidarité (familiale ou celle du fond d'urgence de la filiale de l'entreprise B ou fond d'urgence groupements de travailleurs) peut aider à se faire soigner dans n'importe quel hôpital.

Le bénéfice d'une mutuelle santé semble créer une différence d'accès entre Groupe 1 et Groupe 2.

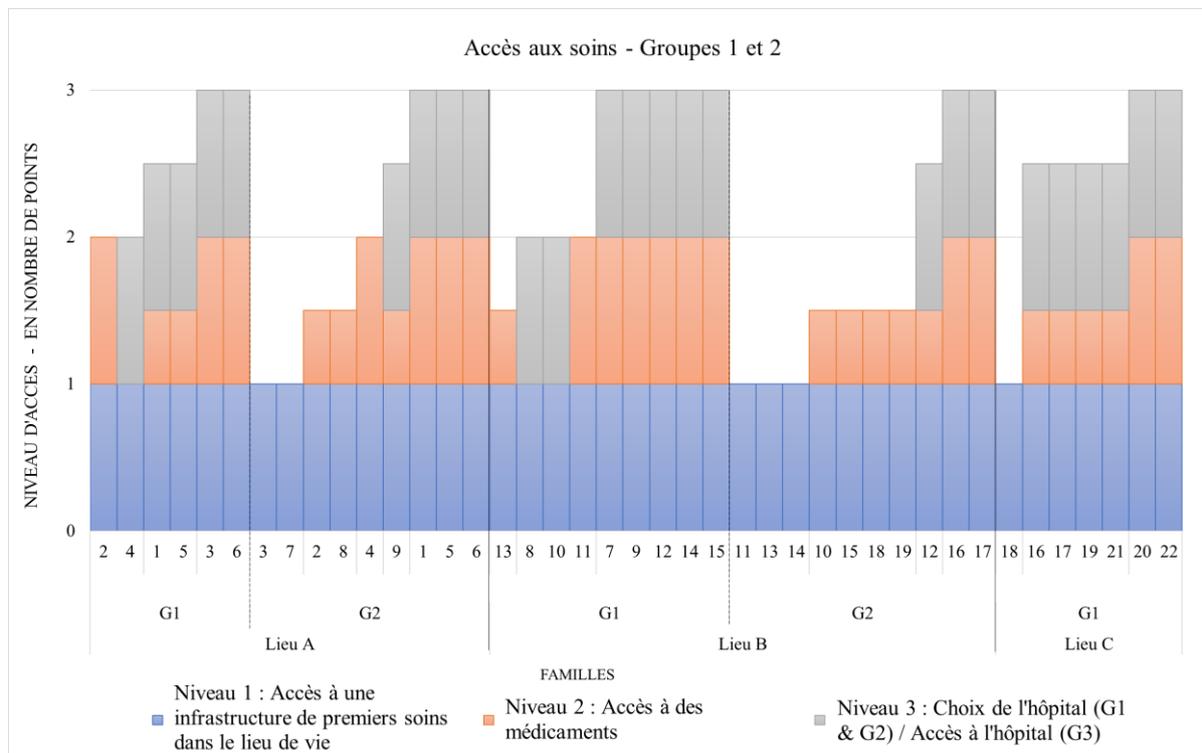


Figure 47 Histogramme du niveau d'accès aux soins des ménages des Groupes 1 et 2 par lieu de vie

Concernant le Groupe 3, la moyenne des écarts d'accès aux soins se rapproche de celle du Groupe 2 (Figure 48).

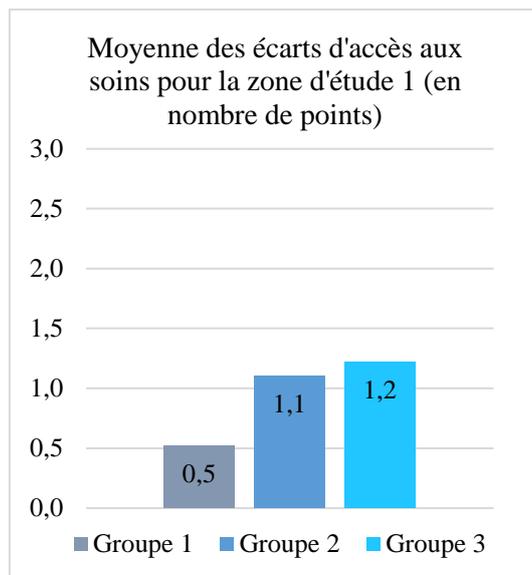


Figure 48 Histogramme de la moyenne des écarts d'accès aux soins pour la zone d'étude n°1

Même si la norme du Groupe 3 est différente, il est possible de comparer les résultats à ceux des Groupes 1 et 2. Dans le lieu a, il n'y a pas de dispensaire pour les premiers soins, ni de pharmacie (Figure 49).

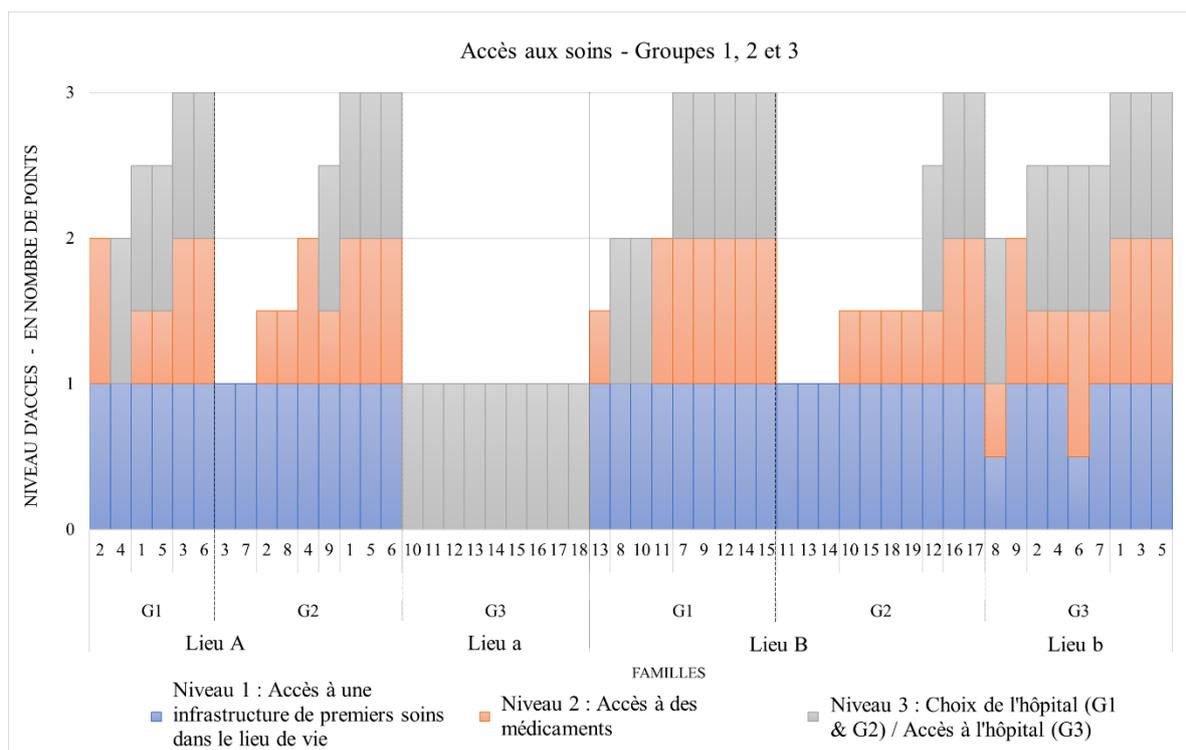


Figure 49 Histogramme du niveau d'accès aux soins des ménages des Groupes 1, 2 et 3 par lieu de vie

Il est difficile de trouver un transport pour se rendre dans les dispensaires les plus proches (10 km) alors les ménages vont souvent directement à l'hôpital public de la ville la plus proche où ils ne sont reçus en consultation que le mercredi. Ils n'ont pas le choix dans leur accès à la santé. Ainsi leur accès est dégradé en comparaison des ménages du lieu A (Figure 50).

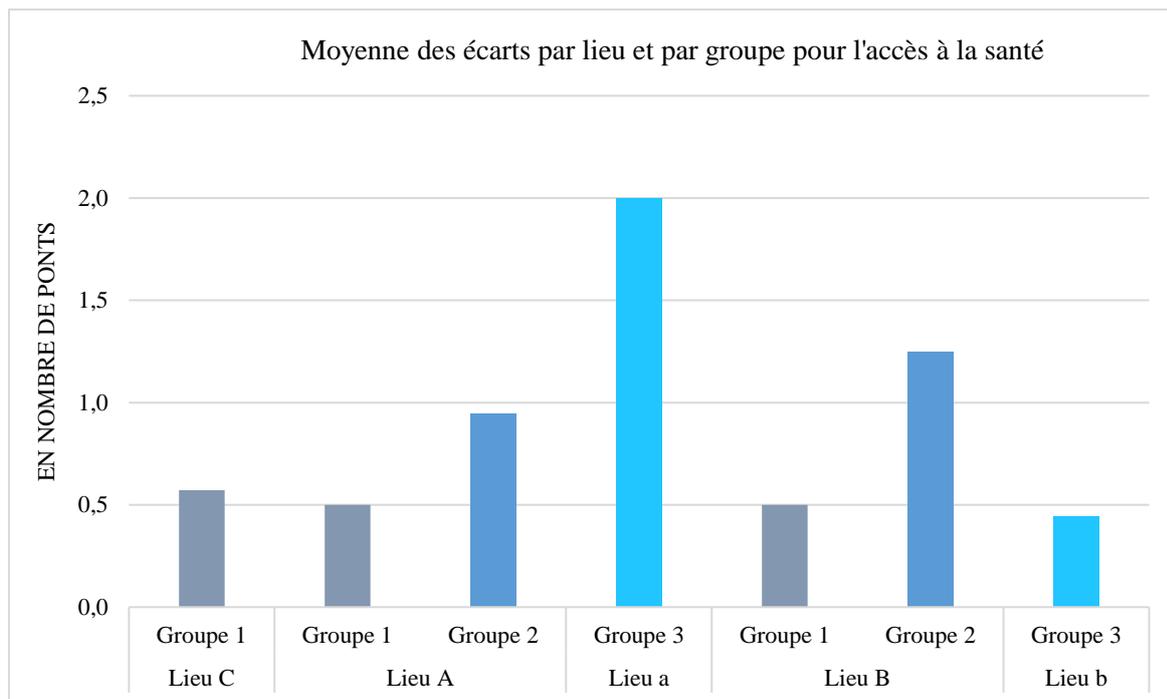


Figure 50 Histogramme représentant la moyenne des écarts

Dans le lieu b, les ménages ont accès au dispensaire public dans leur lieu de vie mais aussi dans un village très proche (3 km). La problématique de la disponibilité des médicaments est aussi un problème dans le lieu b. De plus, de nombreux ménages se plaignent du coût de l'hôpital public de la ville la plus proche et disent devoir faire appel à la solidarité familiale pour payer. Puisque l'accès à l'hôpital est assuré, l'accès réel global des ménages du lieu b aux soins est meilleur que celles du Groupe 2 du lieu B et se rapproche de celles du Groupe 1 du lieu B (Figure 50).

c. Accès à l'éducation des enfants pour les ménages des groupes 1, 2 et 3

i. Identification de la norme sociale pour l'accès à l'éducation des enfants

L'accès à l'éducation des enfants est une vraie priorité pour les ménages. Les ménages veulent que les enfants « *aillent le plus loin possible* » (Famille n°17, Groupe 1), pour qu'ils « *trouvent un travail* » et « *deviennent quelqu'un* » (Famille n°9 – Groupe 1) car « *c'est l'avenir* », pour qu'ils « *s'occupent d'eux* ». Les parents investissent au maximum dans les enfants pour que ces derniers « *réussissent* » (Famille n°10 – Groupe 1). Au vu du discours passionnel des parents, il a été difficile d'en extraire la norme sociale.

« Leur avenir [aux enfants] et bien c'est à cause de ça que je les mets à l'école, c'est à cause de ça que je travaille. [...] Pour qu'ils sortent de là grandis, pour devenir ministre, avocat. Parce que les enfants on les met à l'école pour qu'un jour toutes souffrances soient finies. [...] S'ils ont étudié, ils connaissent les papiers [c'est-à-dire ils apprennent à lire et à écrire] et ils peuvent

devenir de grands types [c'est-à-dire des cadres, des gens importants]. » Famille n°11 – Groupe 1

« Actuellement, je suis en train de m'occuper de toi [son enfant], donc demain, toi aussi tu dois travailler pour t'occuper de moi donc il faut te concentrer beaucoup dans l'école. » Famille n°10 – Groupe 1

« Maintenant, on prie que Dieu nous garde qu'il n'a qu'à nous aider, il va faire école pour travailler, pour nous régaler demain quoi. » Famille n°7 – Groupe 1

« C'est le devenir de demain [...] pour qu'ils soient un cadre de demain. Il faut qu'ils travaillent, c'est le travail qui paye, il faut qu'ils aillent jusqu'à obtenir le diplôme nécessaire. [...] pour aider le village. D'autres vont à l'université mais d'autres préfèrent passer des concours après le bac pour travailler plus vite. Par rapport à la pauvreté, pas assez de moyens, donc après le bac ils passent un concours si y a possibilité car continuer pour payer les cours, l'université c'est couteux » Famille n°16 - Groupe 3

Tout d'abord, les ménages considèrent qu'il est normal que les enfants apprennent à lire et à écrire mais ce n'est pas jugé suffisant. Pour accéder à un emploi et réussir, un diplôme est nécessaire. Le BEPC et le Baccalauréat permettent d'accéder aux concours de la fonction publique. Même si certaines ménages évoquent des diplômes plus prestigieux (BTS, Universités), il est déjà difficile d'obtenir le BEPC et le baccalauréat, d'autant plus dans les zones rurales. Les taux de réussites du BEPC et du Baccalauréat sont en général en dent de scie, n'atteignant jamais des taux très élevés³⁷.

Pour les ménages, le diplôme permet d'accéder aux concours de la fonction publique qui assure l'obtention rapide d'un emploi, au contraire des études supérieures plus difficilement accessibles, mais aussi bien plus chères et longues, retardant l'entrée de l'enfant dans la vie active. Pourtant, la fonction publique ne représente en général qu'une part faible de l'emploi légal³⁸. Les concours de la fonction public sont depuis quelques années pointés du doigt en raison de l'importance de la corruption. Toutefois, le statut de fonctionnaire bénéficie d'une reconnaissance sociale importante et est accessible rapidement après le secondaire. Lorsque l'enfant échoue au concours, le diplôme est tout de même un atout possible à valoriser dans le secteur privé, en s'orientant vers un centre de formation professionnelle ou majoritairement en réalisant un apprentissage pour obtenir tout de même un emploi, même s'il est moins bien valorisé socialement (mécanicien, coiffeur, couturier...).

La norme sociale est ainsi d'envoyer l'ensemble des enfants à l'école le plus loin possible et que le maximum d'enfants ait la possibilité d'accéder à un diplôme (BEPC, Baccalauréat) lui ouvrant la

³⁷ Par exemple, (CICG, 2019, 2021) où le taux de réussite au baccalauréat oscillait autour de 40-45% depuis 2017 et a affiché une baisse en 2021, chutant à 29,24 % ou encore (*Côte d'Ivoire*, 2021) pour lequel le taux de réussite pour le BEPC n'est pas plus élevé, atteignant 53,17 % en 2020 et 41.27% en 2021.

³⁸ Par exemple environ 20% en 2020 mais affiche une progression équivalente au secteur privé d'environ 5 % en 2019 dans (*Annuaire statistique de Ministère de la fonction publique 2018-2019*, 2020; Ponou, 2020).

possibilité de tenter un concours dans la fonction publique ou d'obtenir un emploi pour qu'au moins l'un d'eux puisse s'occuper de la famille.

« *Non mais le minimum, tu mets un enfant à l'école, c'est d'avoir ses diplômes, ses diplômes et puis après travailler tranquillement, c'est ça.* » Famille n°16 – Groupe 1

« *Quand on les met à l'école c'est pour apprendre à lire d'abord, à écrire et puis bon à acquérir des savoirs, les savoirs-être aussi [...] Tout le monde ne va pas réussir et finir son cursus scolaire mais il faut leur inculquer des savoirs-être pour qu'ils s'insèrent dans la vie active. [...] s'installer soi-même ou être employé par l'Etat.* » Famille n°19 – Groupe 2

« *Le but des parents c'est que leur enfant soit intelligent [...] on veut qu'ils connaissent les papiers pour avoir du travail et qu'ils puissent s'occuper de nous. [...] Qu'ils aillent au moins à l'université! (Rires) [...] car avec le BEPC ça ne travaille pas Ô (onomatopée de dénigrement/mécontentement). [...] Après BEPC, y a le Bac et là c'est bon.* » Famille n° 18 - Groupe 3

Pour cela, l'enfant doit apprendre à lire et à écrire à l'école primaire et avoir accès à un enseignement de qualité (matériels suffisants et nombre d'enfants limité par enseignant) dans le lieu d'habitation. Ceci permet ensuite aux enfants de poursuivre vers le secondaire (collège et lycée).

« *Les enfants, qui vont à l'école, ils ne savent pas lire, ils ne savent pas écrire [...] les maîtres n'ont qu'à bien enseigner les élèves* » Famille n°9 – Groupe 1

« *L'enfant a besoin d'une éducation forte. S'il rate l'éducation de l'école primaire, c'est difficile que l'enfant devienne quelqu'un* ». Famille n°16 - Groupe 3

Puis il doit avoir accès au secondaire (collège et/ou lycée) reconnu par l'Etat, permettant à l'enfant de valider ses diplômes. Pour les Groupe 1, 2 et pour le lieu b (Groupe 3), même si certains habitants envoient leurs enfants en pension en ville chez un tuteur ou de la famille, la majorité trouvent maintenant normal que leurs enfants aient accès à un établissement dans le lieu d'habitation ou facilement accessible (possibilité d'aller-retour dans la journée).

Concernant les habitants du lieu a, la norme est légèrement différente. En effet, il n'y a pas d'établissement secondaire situé à une distance raisonnable. Ainsi, la norme est d'envoyer son enfant en pension chez un tuteur ou de la famille, pour qu'il poursuive ses études dans le secondaire.

« *I à [dans une ville], I à [autre ville], I à [autre ville], ils vivent là-bas et pendant les vacances ils reviennent [...] c'est bien, comme y a pas de collège ici il faut les envoyer ailleurs.* » Famille n°13 - Groupe 3 du Lieu a

« *Il [son enfant] est au collège loin [...] On a des parents là-bas. Là-bas il y a le collège, voilà pourquoi on l'a envoyé là-bas. [...] L'école c'est important, mon papa il m'a mis à l'école mais j'ai arrêté en 3^{ème} et je regrette. [...] en 3^{ème} je n'ai pas passé l'examen. [...] Je veux que mes enfants ils finissent l'école, qu'ils trouvent du travail après et que demain il y ait quelque chose à manger. [...] En général, les gens disent qu'au moins l'enfant gagne son Bac il peut chercher*

son travail mais moi je dis que le BTS c'est mieux mais faute de moyens le bac c'est bien. »

Famille n°17 - Groupe 3 du Lieu a

ii. Définition des niveaux intermédiaires du service

Concernant l'école primaire, il existe 2 structures publiques, de 6 classes chacune, dans le lieu A et 5 structures publiques, de 6 classes chacune, dans le lieu B. Les enseignants sont formés par l'Etat et les parents doivent fournir aux enfants les conditions requises pour le suivi de l'enseignement (fournitures, uniformes, repas). Malheureusement, les classes du lieu B sont surchargées (80 à 100 enfants par classe) ce qui est jugé anormal pour les ménages. Quand elles le peuvent, les ménages préfèrent mettre leurs enfants à l'école privée. De nombreux groupes scolaires privés sont installés dans le lieu B (maternelle, primaire, secondaire).

« Bon, [dans le lieu B] ici là, dans le public là, les enfants sont souvent..., il n'y pas place pour s'asseoir, pour étudier même, il n'y a pas de place. C'est bon [l'école primaire publique], mais là-bas c'est trop rempli, il n'y a pas de places. » Famille n°7 – Groupe 1

Les enfants du lieu C prennent le camion de transport, fourni par la plantation, pour se rendre à l'école primaire. Laisser leurs enfants aussi jeunes prendre le camion n'est pas normal pour les ménages (risque de bousculades et de racket, horaires inadaptés). Selon eux, l'école primaire doit être située dans le lieu de vie et ainsi éviter aux enfants d'être livrés à eux-mêmes trop jeunes.

« Le problème c'est quoi, regardez la petite qui est là elle va faire CPI, elle est obligée de lutter dans le cargo [...] on a proposé qu'on nous fasse l'école ici, pour avoir CPI, CP2 jusqu'à CM2 et ensuite au collège les grands enfants ils partent à [lieu B] [...] Au moins s'il y a une école ici elle revient à midi manger et repart à 14h. [...] Des fois nos enfants ils n'ont pas cours et ils sont là-bas [lieu B] et ils s'en vont nager dans l'eau, ça c'est la mort. » Famille n°22 – Groupe 1

A la fin de l'école primaire, les enfants passent l'examen pour intégrer le collège. Si l'examen est réussi, l'enfant est affecté par l'Etat dans un collège public. Les structures de secondaire public (collège, lycée) les plus proches sont dans les villes (20-30 km) et les enfants sont pour la plupart obligés d'être en pension chez un tuteur ou de la famille. Il arrive que les enfants soient affectés dans le privé. Dans ce cas, les frais de scolarité sont pris en charge à 50% par l'Etat. Si l'examen n'est pas réussi, l'enfant peut être envoyé par les parents au collège privé. Toutefois, seuls les parents qui ont les moyens peuvent se le permettre, car dans ce cas, l'ensemble des frais est à leur charge.

Ainsi, la famille choisit, selon l'affectation ou non, d'envoyer les enfants au secondaire public en pension, loin du foyer, ou dans le privé en les gardant à la maison. Dans ce dernier cas, les élèves des lieux A et C doivent trouver un moyen de transport pour couvrir les 7 km qui les séparent du collège privé du lieu B. Certains utilisent le camion de la plantation mais les horaires ne sont pas flexibles et ne sont pas adaptés. D'autres sont obligés de payer des taxis, de faire du stop, d'utiliser des vélos ou d'y

aller à pied. Les ménages trouvent anormal que les enfants s'épuisent à se déplacer jusqu'au secondaire et trouverait normal que les enfants bénéficient d'un vrai ramassage scolaire. La construction de secondaire public dans la zone pourrait aussi permettre de se rapprocher de la norme sociale.

« Tu marches d'ici, [lieu A jusqu'à lieu B] qui fait au moins 5 à 7 km, ils sont obligés de marcher. [...] Vous voyez ça s'ils pouvaient avoir un moyen de déplacement. [...] Parce qu'en fait d'autres même n'ont pas envie d'aller à l'école [le secondaire], car affaire de marcher ... pour dire, 'j'ai pas moyen de déplacement donc si c'est comme ça...', et ils se découragent. » Famille n°3 – Groupe 1

« Aujourd'hui il y a des collèges privés [dans le lieu B]. Au moins mais c'est les enfants qui souffrent... aller et venir, aller et venir [entre lieu A et B]. Les moyens de déplacement c'est un peu compliqué pour les parents. Des enfants qui marchent les parents sont obligés de louer les motos pour que les enfants sillonnent [...] y en a qui bénéficient, très rarement, du service de [la plantation] mais c'est beaucoup est centré sur ceux qui sont au primaire et ceux qui sont au collège, celui qui a cours à 7h30 il est obligé de marcher et si son papa n'a pas les moyens c'est un peu compliqué. » Famille n°1 – Groupe 2

« Il quitte le village, s'il a cours à 7h son père le dépose à moto s'il a cours à 8h il prend le [service de transport de la plantation] et pour le retour il marche jusqu'ici saufs'il y a une bonne âme pour le prendre. [...] C'est bien seulement c'est le moyen, comment on fait pour aller pour venir c'est ça qui est un peu compliqué. » Famille n°3 - Groupe 2

Concernant le Groupe 3, le lieu b a vu s'installer récemment un complexe scolaire privé (maternelle, primaire, collège). Toutefois, le collège privé ne comporte pas toutes les classes de niveaux. Ainsi, les élèves se déplacent comme ils peuvent jusqu'à la ville la plus proche (situation similaire au lieu A). Le village était déjà pourvu d'une maternelle publique et de 3 écoles primaires publiques, affichant une surcharge d'effectifs et manquant de moyens.

« Problème de bancs, problèmes d'enseignants [dans les écoles publiques]. Des classes qui n'ont pas d'enseignants ou d'équipements » Famille n°9 – Groupe 3

« Les enfants sont obligés de marcher 7 km pour aller à l'école [collège public en ville] »
Famille n°9 – Groupe 3

Dans le lieu a, une école primaire publique comportant 6 classes a été implantée récemment pour accueillir les enfants du village. Pour le secondaire, les enfants sont envoyés en pension chez un tuteur ou de la famille.

A partir des entretiens avec les ménages, la norme sociale peut être décomposée en trois niveaux intermédiaires (non hiérarchisés) :

- Niveau 1 « Accès à une école primaire dans le lieu de vie » : Deux modalités existent : soit l'accès à une école primaire dans le lieu d'habitation existe, soit il n'existe pas.

- Niveau 2 « *Accès à une éducation de qualité à l'école primaire* » : Quand les parents doivent ou aimeraient mettre leurs enfants dans le privé car le public est médiocre selon eux, notamment en raison de la surcharge des classes, l'accès est dégradé (0 point). Au contraire, lorsqu'ils trouvent la qualité de l'éducation à l'école primaire normal, l'accès est décent (1 point).
- Niveau 3 « *Accès au secondaire* » : Lorsque le déplacement vers le secondaire est assuré correctement (cas des lieux A, B, C et b) ou que la mise en pension est la norme (lieu a), le niveau est satisfaisant.

Ainsi, la norme sociale est représentée par un niveau d'accès égal à 3 car chaque niveau satisfait vaut 1. La Figure 51 illustre les différents niveaux.

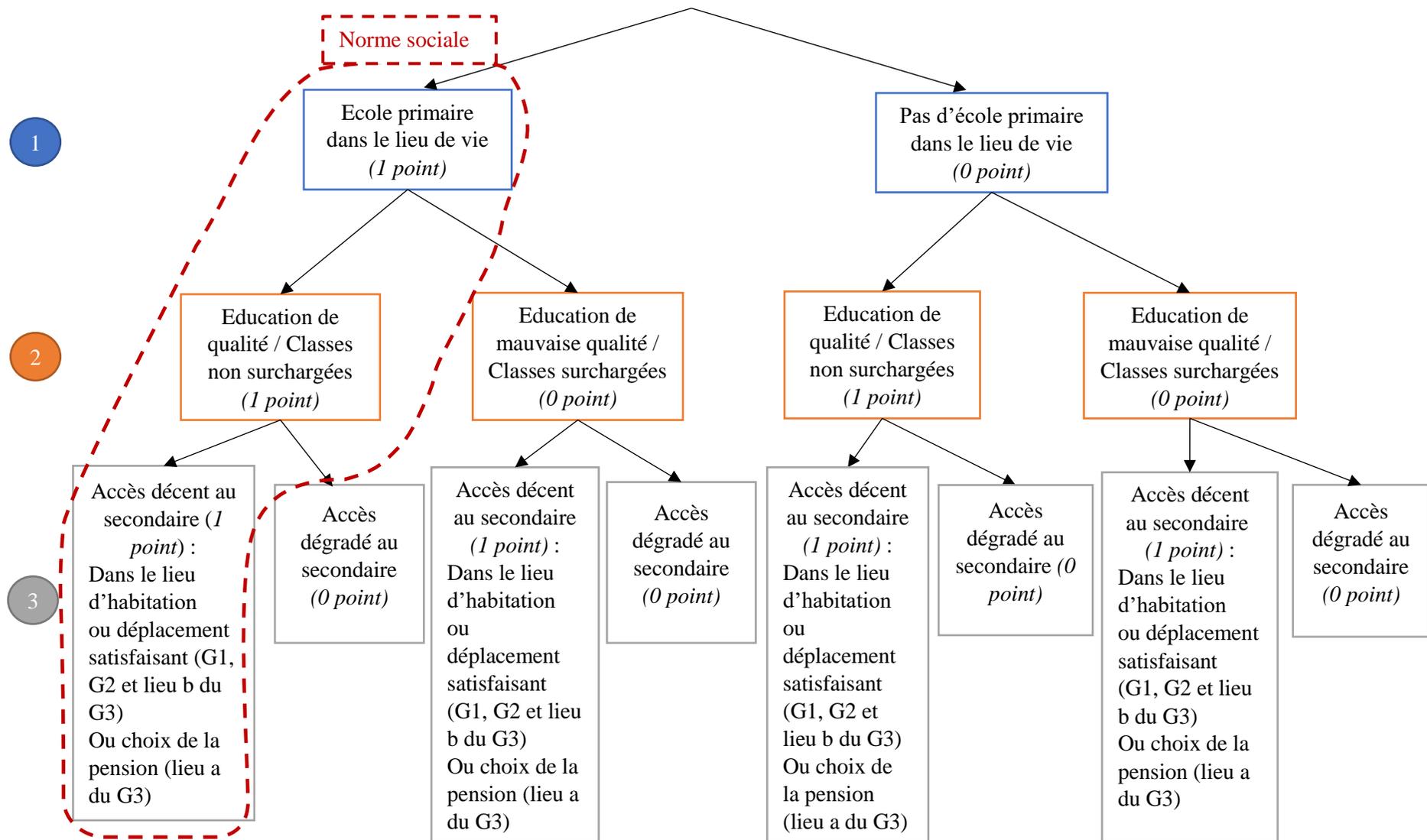


Figure 51 Arbre des possibilités du service « accès à l'éducation pour les enfants » de la zone n°1

iii. Identification des écarts

Il existe peu de différence d'accès entre le Groupe 1 et le Groupe 2 (Figure 52). Les moyennes en termes d'écart sont équivalentes (respectivement 1 et 0.8 sur 3 points).

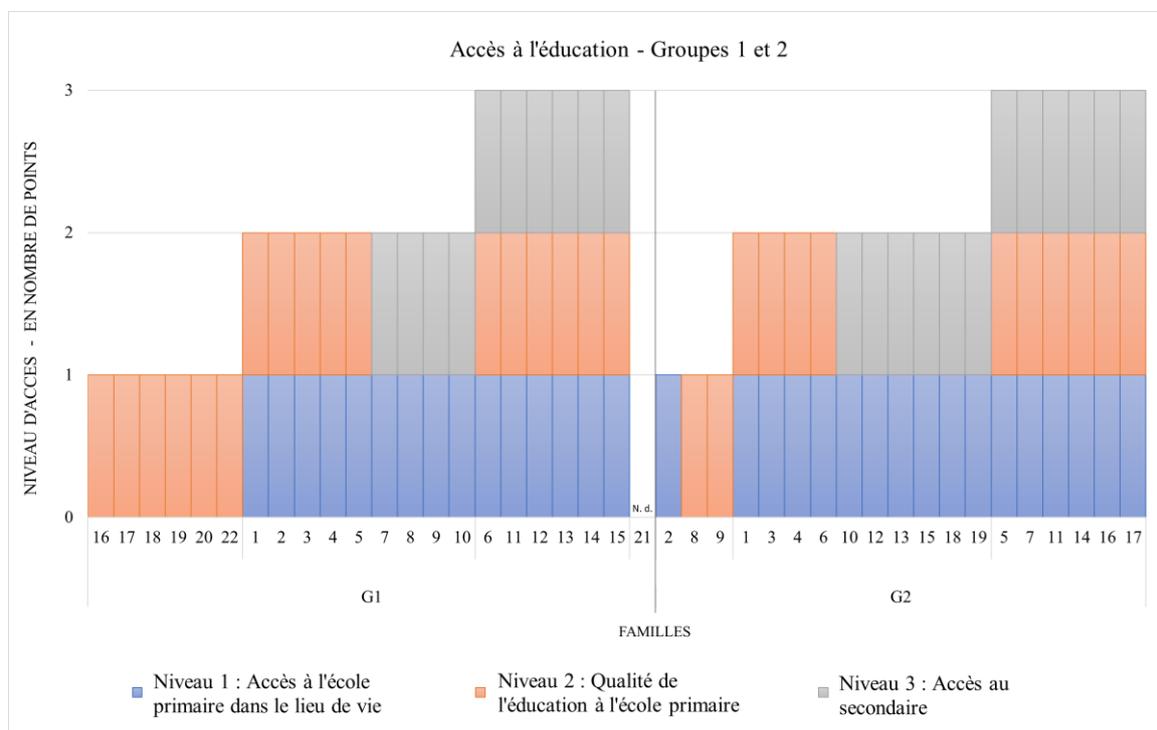


Figure 52 Histogramme du niveau d'accès à l'éducation des enfants des ménages des groupes 1 et 2

Toutefois, selon le lieu d'habitation les niveaux de services sont différents (Figure 53). Pour le lieu C, les ménages n'ont pas accès à l'école primaire dans leur lieu d'habitation et doivent envoyer leurs enfants en ville, dans le camion de la plantation, sans surveillance. De même, le camion de la plantation est disponible pour les collégiens mais les horaires ne sont pas adaptés.

Dans le lieu A, les problèmes concernent uniquement le déplacement jusqu'au secondaire du lieu B. Seuls deux ménages du Groupe 2 ont des difficultés pour accéder à l'école primaire car elles vivent dans un quartier excentré du lieu A (à 3 km de l'école primaire).

Enfin dans le lieu B, certains parents critiquent la qualité de l'enseignement dans les écoles primaires publiques dont les classes sont surchargées. Les parents doivent alors, quand ils le peuvent, se tourner vers les écoles privées.

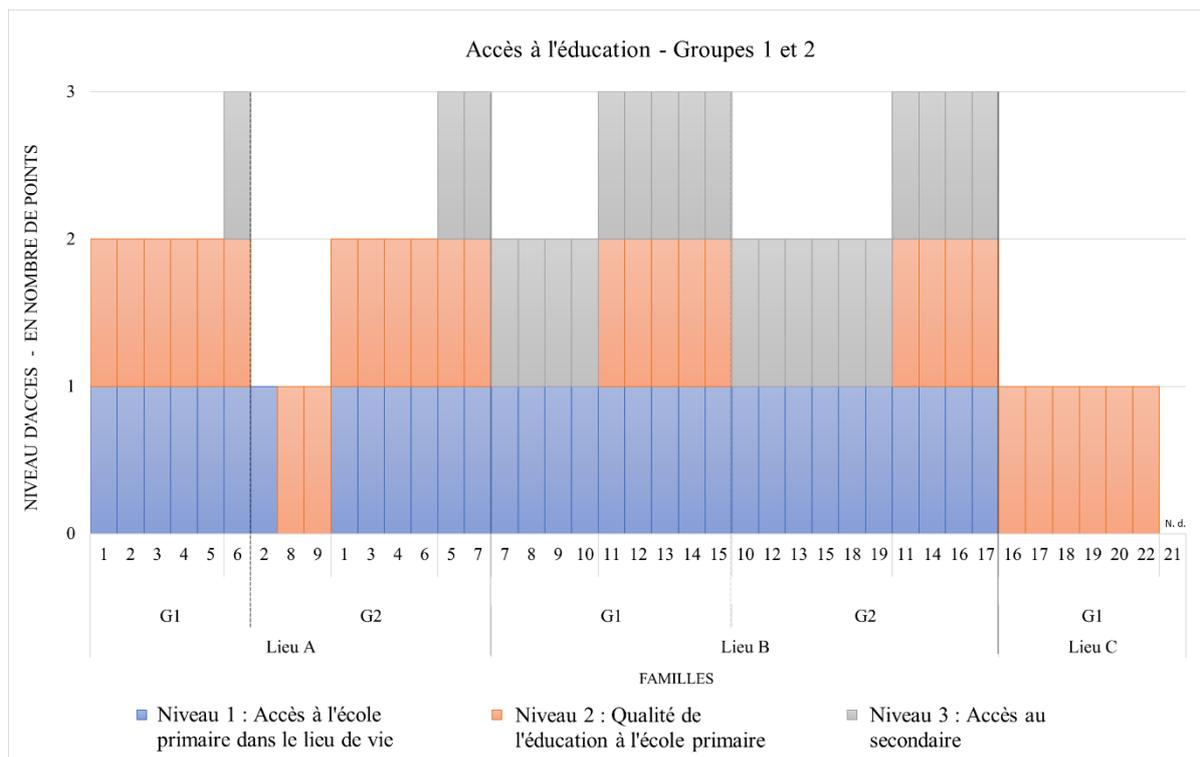


Figure 53 Histogramme du niveau d'accès à l'éducation des enfants des ménages des groupes 1 et 2 par localisation

La moyenne des écarts d'accès à l'éducation est plus faible pour le Groupe 3 (Figure 54).

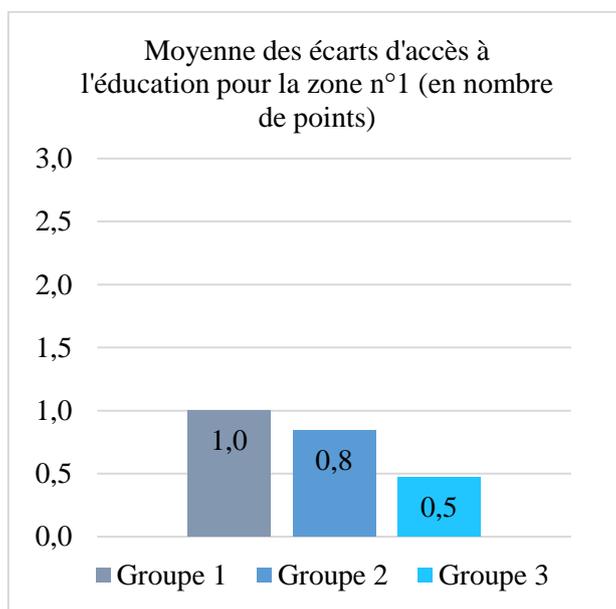


Figure 54 Histogramme moyenne des écarts d'accès à l'éducation de la zone d'étude 1

Aucune différence d'accès entre le Groupe 3 du lieu b et les Groupes 1 et 2 du lieu B n'est visible (Figure 55). En effet, les ménages du lieu b ont accès à une école primaire dans leur lieu d'habitation mais certaines se plaignent de la qualité de l'enseignement public et notamment de la surcharge des classes. Il existe depuis peu, un collège privé dans le lieu b. Certains ménages continuent d'envoyer leurs enfants à la ville sans transport sécurisé.

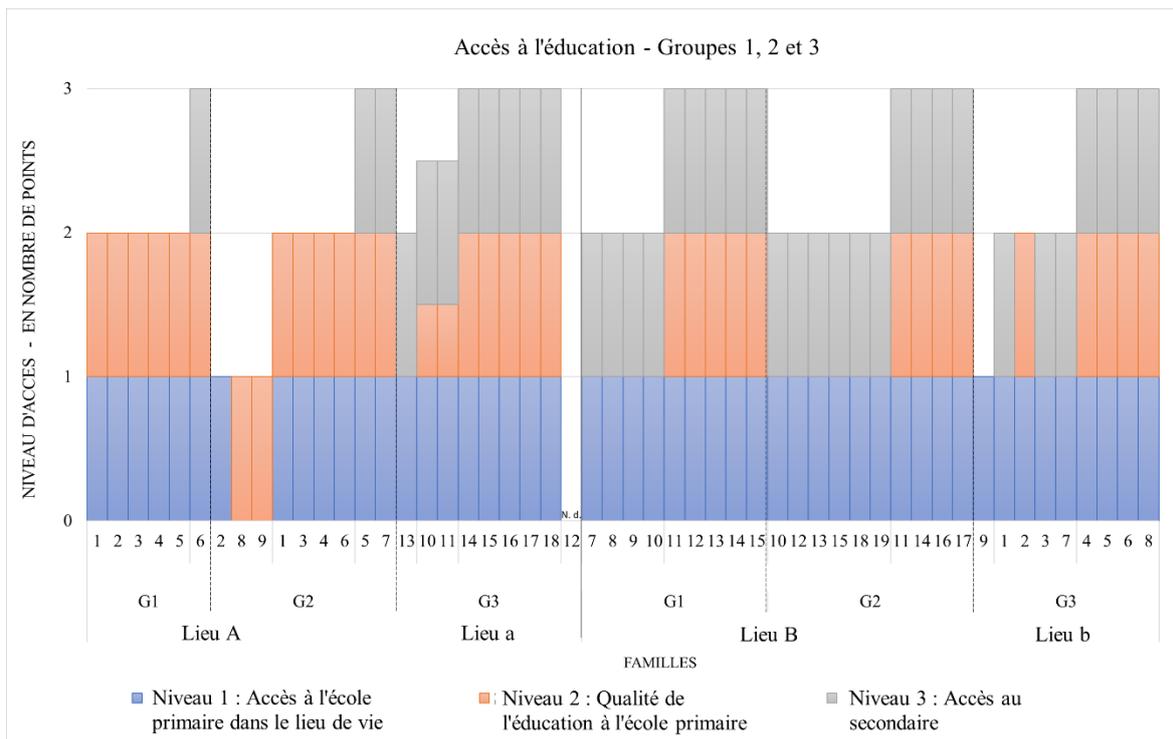


Figure 55 Histogramme du niveau d'accès à l'éducation des enfants des ménages par groupe et localisation

Dans le lieu a, la norme est différente. L'accès au secondaire n'est possible que lorsque l'enfant est en pension en ville. Ils viennent d'obtenir une école primaire, ce qui les contente pour le moment puisqu'elle est réputée de qualité. Par ailleurs, puisque les établissements de secondaire sont inexistantes et que la ville est trop loin, la norme est d'envoyer son enfant en pension en ville. Ainsi l'écart concernant l'accès à l'éducation dans le lieu a est faible comparé à celui des autres lieux (A et C) pour lesquels l'accès au transport vers le secondaire est jugé normal mais est considéré comme défectueux (Figure 56).

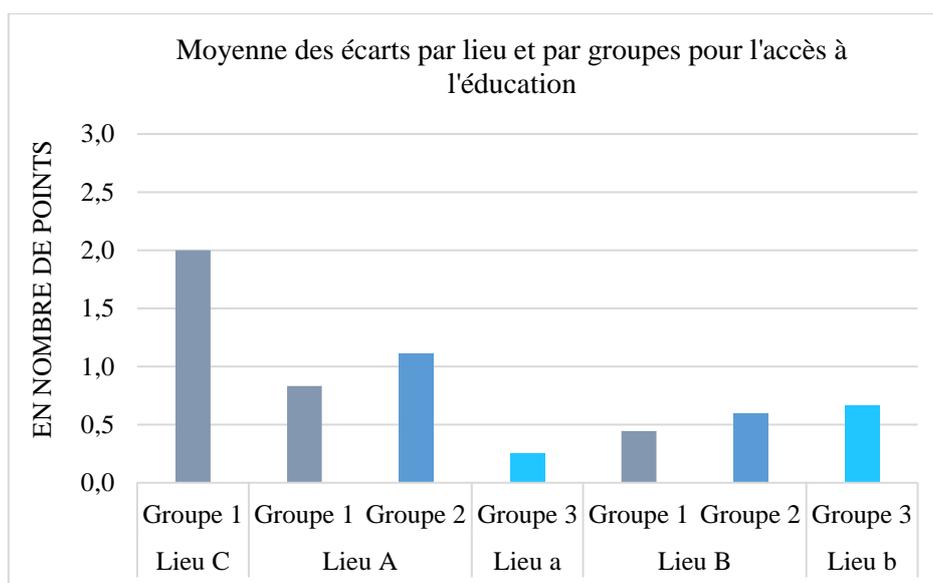


Figure 56 Histogramme de la moyenne des écarts par lieu de vie et par groupe pour l'accès à l'éducation

d. Evaluation de l'accès au transport pour les ménages des groupes 1 et 2

Dans la zone d'étude, les entretiens du G1 et G2 confirment que l'accès au transport est une priorité pour les travailleurs et leur famille. Toutefois, nous ne pouvons définir une norme sociale à partir des données collectées pour deux raisons : c'est un service qui permet l'accès à d'autres services plus ou moins importants selon le lieu d'habitation (par exemple, il y a un besoin de transport pour avoir accès à l'éducation ou aux soins) ; et les usagers du service fourni par la plantation (camion de la plantation multi-usagers) sont trop nombreux et variés (les enfants vont à l'école, les malades vont à l'infirmerie, les travailleurs vont au travail et les femmes vont en ville). Il faudrait approfondir l'étude en augmentant le nombre d'entretiens pour couvrir la diversité des usagers afin de définir une norme. Cependant, l'accès aux transports est en partie traité dans les parties précédentes concernant l'accès à l'éducation et aux soins. Par ailleurs, il est possible de mettre en lumière les anomalies ressenties liées au service fourni par la plantation.

Nous pouvons reprendre la description de l'accès au transport par type d'utilisateur :

- Les enfants vont à l'école :

Les enfants du lieu C ont besoin d'un moyen de transport pour se rendre à l'école primaire et dans les classes du secondaire. Les enfants du lieu A en ont besoin uniquement pour se rendre au secondaire. Enfin certains enfants du lieu B se rendent à l'école primaire du lieu A. Les enfants de travailleurs peuvent utiliser le camion de transport mis en place par la plantation. Toutefois, même si le camion de la plantation est un moyen de transport gratuit, le mécontentement des parents est important. Tout d'abord, les plus jeunes enfants du lieu C se rendant à l'école primaire (5 ou 6 ans) se font bousculer et sont livrés à eux-mêmes. Le camion de la plantation les dépose à la gare du lieu B et ils doivent se rendre seuls à pieds jusqu'à l'école. Certains sont même obligés de traverser l'autoroute. De plus, les horaires de circulation du camion de transport sont trop peu nombreux. Il n'y a qu'un départ le matin très tôt et qu'un retour le soir. Les enfants partent et rentrent tous en même temps quel que soit l'horaire du début des cours. Ainsi, les enfants de non-travailleurs et certains enfants de travailleurs se déplacent autrement : les parents les emmènent en moto ou payent un taxi (moto ou voiture) ou les enfants font du stop, du vélo, ou marchent - 7 km séparent le lieu A et le lieu C du lieu B.

(Voir paragraphe c. sur l'accès à l'éducation des enfants).

- Les malades vont se soigner :

Les malades vivant dans les lieux A et B qui vont à l'infirmerie du lieu C prennent le camion de la plantation. Les malades qui doivent se rendre à l'hôpital, privé ou public, peuvent bénéficier du transport par ambulance (de l'infirmerie de la plantation ou du dispensaire du lieu B) si c'est une urgence, sinon ils doivent assurer eux-mêmes leur transport (taxi moto ou voiture, propre moto ou voiture, stop, vélo ou marche).

(Voir paragraphe b. sur l'accès aux soins).

- Les travailleurs vont au travail :

Les travailleurs de la plantation peuvent utiliser le camion de la plantation pour se rendre sur le lieu de travail. Lorsqu'ils ne l'utilisent pas, ils obtiennent une prime de transport et assurent eux-mêmes leur transport (marche, vélo, moto). Toutefois, les travailleurs de la plantation du lieu A sont obligés de prendre le camion de transport de la plantation, et certains n'en sont pas satisfaits car ils ont l'impression d'être privés de « prime de transport ». Par ailleurs, certains usagers du camion se plaignent qu'il soit bondé - notamment car des personnes extérieures à l'entreprise en profitent - et que les horaires soient trop peu nombreux (ils sont obligés d'attendre l'ensemble des travailleurs avant de rentrer).

- Les femmes vont en ville :

Les femmes du lieu C doivent aller dans le lieu B pour faire leurs achats car il n'y a pas de marché dans la plantation. Elles peuvent prendre le camion de transport de la plantation pour s'y rendre, mais elles se plaignent du manque de navettes. Les femmes du lieu A doivent aussi pour certaines se rendre dans le lieu B pour leurs achats ou d'autres activités (commerces, ...), et utilisent alors des moto taxis ou la marche.

e. Evaluation de l'accès à la retraite décente pour les ménages des groupes 1 et 2

Pour la majorité des interviewés du G1 et du G2, la retraite en tant que telle n'existe pas et ne concerne que les fonctionnaires (« *par ici quand tu parles affaire de retraite là c'est ceux qui ont travaillé dans fonction publique* » Famille n°3 – Groupe 1). La norme sociale n'est pas d'avoir une retraite, au sens d'un revenu régulier lorsqu'on ne peut plus travailler. Pour la majorité des interviewés, on s'arrête de travailler quand on ne peut vraiment plus physiquement assurer le travail, ou quand on meurt.

« Ici là la retraite ... le jour tu es fatigué tu ne vas plus au champs » Famille n°5 – Groupe 2

Les interviewés développent différentes stratégies afin de préparer leurs « *vieux jours* » :

- Ils investissent dans leurs enfants, pour que ces derniers trouvent un emploi pour s'occuper d'eux ;

« Si les enfants sont là, ils peuvent partir [au champs] à notre place » Famille n°5 – Groupe 2

« Il va faire école pour travailler, pour nous régaler demain quoi. » Famille n°7 – Groupe 1

- Ils construisent leur maison pour être propriétaire et / ou d'autres logements à louer, ou un local pour faire du commerce ;

« Je peux construire des maisons, mettre en louage [location] et puis maintenant tu vas à la retraite. Je prends cet argent bon je sais que je suis vieux je ne peux plus travailler, si je suis à la retraite ça me rapporte. » Famille n°6 – Groupe 1

- Ils établissent des plantations à fortes valeurs ajoutées (café, cacao, palmier à l'huile, hévéa) sur les terres agricoles qu'ils possèdent.

« Y a pas de retraite au champ (elle rit) c'est quand tu peux plus t'accrocher que tu as pris ta retraite. (Elle rit) [...] Avant la [caisse de retraite] c'était seulement pour les gens qui travaillent, pour les salariés, or que maintenant si tu es ... comme nous qui travaillons aux champs tu peux aller t'inscrire à la [caisse de retraite], faut remplir, faut donner ta contribution, combien est-ce que tu peux donner dans le mois, vous tombez d'accord, vous signez, tout et tout. Vous faites ça là-bas. Quand tu es planteur, tu es ici, chaque mois tu cotises, tu cotises. Quand ce temps-là arrive, tu es à la retraite, tu vas avoir une pension. [Son mari] a dit « on a qu'à aller adhérer » ... C'est encore sur la table on n'a pas tiré de conclusion. Lui il est prêt c'est moi encore qui doute. [...] [parce que] faut aller cotiser ! La [caisse de retraite] va pas te dire c'est cadeau ! Faut commencer à mettre quelque chose en terre qui produit, quand tu as ça tu t'en vas donner y a pas de problème. En ce moment il n'y a rien qui produit tu vas aller donner quoi ?! Bon à part ça, ça c'est un autre point, c'est chez les blancs là-bas. Maintenant nous la retraite ici, moi ce que je vois, c'est que les cultures industrielles là, cacao, hévéa, si tu as ça, actuellement si j'ai 3 ha c'est ma retraite ! » Famille n°3 – Groupe 2

- Ou une combinaison de plusieurs de ces stratégies.

Seuls quelques-uns évoquent des assurances retraite ou de l'épargne monétaire.

Seuls certains travailleurs du Groupe 1 se savent concernés par la retraite, au sens propre, s'ils réussissent à rester dans l'entreprise B jusqu'à l'âge de la prendre. Ils ont aussi conscience qu'au moment de leur retraite ils vont perdre tous leurs avantages (mutuelle santé, logement, transport...) et affichent de l'inquiétude quant à cette transition.

Cette première mise en œuvre de la démarche CSDA révèle les principaux écarts à combler quant à l'accès aux services de base prioritaires pour les travailleurs et leurs ménages (Groupe 1) de la zone n°1 mais aussi pour les communautés alentours (Groupe 2) et pour un groupe « témoin » (Groupe 3). Le Tableau 6 suivant résume les résultats. Toutefois, les moyennes des écarts ne doivent être interprétés qu'au regard des données qualitatives. C'est ce que propose le chapitre 6 qui traite à la fois de l'interprétation et la discussion des résultats des zones n°1 et n°2.

Tableau 6 Résumé des résultats pour la zone n°1

Nom du service	Norme	Moyenne des écarts entre norme et accès réel moyen (en nombre de points)		
		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3

Logement (dont accès à l'eau)	Vivre dans une maison salubre en ciment ; de taille suffisante ; avec accès à des sanitaires, une douche et une cuisine privés, en dur et salubre ; et un accès à l'eau décent.	2,2 / 5	2,2 / 5	2,5 / 5
Santé	G1 et G2 : Avoir accès à des premiers soins tout le temps, à proximité de son lieu d'habitation. Des médicaments doivent être toujours accessibles. Lorsque les premiers soins ne suffisent plus, il faut avoir le choix d'être orienté vers l'hôpital privé plutôt que public si c'est nécessaire. G3 : Pareil, mais il n'est pas question de choix d'hôpital. Il faut juste pouvoir être orienté à l'hôpital public.	0,5 / 3	1,1 / 3	1,2 / 3
Education des enfants	G1, G2, G3 du lieu b : Envoyer l'ensemble des enfants à l'école le plus loin possible pour que le maximum d'enfants ait la possibilité d'accéder à un diplôme afin d'obtenir un emploi bien rémunéré rapidement. Accès à l'école primaire dans le lieu d'habitation et accès au secondaire assez proche. G3 du lieu a : Pareil, mais accès au secondaire en pension.	1 / 3	0,8 / 3	0,5 / 3

Après l'obtention des résultats de la zone n°1, l'entreprise B a souhaité réaliser une seconde étude et l'équipe de recherche a accepté pour différentes raisons (décrites dans le chapitre 2). Ainsi, sont d'abord présentés les résultats bruts obtenus sur la seconde plantation, gérée par la même filiale de production de l'entreprise B, et située dans le même pays (II).

II. Résultats du second cas d'étude

Seront abordées les caractéristiques de la seconde zone étudiée (1) puis l'identification des services importants pour les conditions sociales des ménages de travailleurs (2.). Enfin sera indiqué l'écart à combler entre la norme sociale et l'accès réel des ménages pour chaque service important (3).

1) Présentation générale de la zone d'étude n°2

La zone d'étude n°2 comprend une autre plantation de la même filiale de production de l'entreprise B, située dans le même pays d'Afrique de l'Ouest. Les caractéristiques de l'entreprise B et du pays décrites pour la zone d'étude n°1 restent donc les mêmes. La zone d'étude n°2 a été sélectionnée en accord avec la filiale en raison de caractéristiques différentes de la zone n°1 : plus de travailleurs logés dans la plantation, plus de tensions avec les communautés riveraines. Sur ce second terrain, les intérêts à progresser socialement sont importants (maintien de la paix sociale alors qu'il y a des risques de

blocages des sorties de la plantation). La zone étant éloignée du siège de la filiale, les équipes RSE qui interviennent localement veulent faire connaître les réalités sociales du terrain aux équipes de direction (de la filiale et du siège) afin d'obtenir plus de latitude d'intervention (budget et décisions). Les équipes RSE ont compris l'un des intérêts de la démarche CSDA qui est la prise en compte des réalités à une échelle très fine, et cherchent déjà à se l'approprier pour faire entendre leurs besoins auprès des équipes de direction.

La zone d'étude n°2 comprend donc une plantation, située en zone rurale et bordée d'un fleuve. Elle est beaucoup plus éloignée du siège de la filiale de l'entreprise B que la zone d'étude n°1. La plantation compte environ 1 000 ha productifs, séparés en deux grandes zones (sud et nord) et produit en moyenne 50 000 T de bananes par an. Environ 1 200 personnes y travaillent, dont seulement 12% de femmes. Comme pour le premier cas d'étude, les travailleurs de la plantation, salariés légaux, qui nous intéressent sont les « ouvriers polyvalents » (ouvriers aux champs, ouvriers des stations de conditionnement, ...) ainsi que les premières catégories d'agents de maîtrise (chefs d'équipe au champ et en station). Comme précédemment, les conditions sociales des cadres et des agents de maîtrise qui font partie de l'équipe de direction sont exclues de l'analyse.

Comme pour la zone d'étude n°1, l'aire d'influence de la plantation est intégrée dans la zone d'étude puisqu'elle est responsable de la mise en place de certains services et infrastructures. Par exemple, la plantation a installé des forages dans la ville la plus proche, lieu de vie G, ou encore une école primaire dans le lieu de vie E.

La plantation n'est pas la seule industrie de grande envergure présente sur le territoire. Aucune autre exploitation bananière n'est proche, mais deux carrières et trois usines de caoutchouc, dont l'une de grande envergure, sont actives. Il semblerait que la concurrence pour la main d'œuvre, bien qu'existante reste limitée, car les autres industries ne nécessitent pas une main d'œuvre importante. Toutefois, la production d'hévéa alimentant les usines génère des revenus non négligeables. Par ailleurs, il existe aussi des coopératives de café/cacao locales et ces activités sont importantes économiquement pour la population. Enfin, la présence d'un fleuve attire de manière intermittente l'orpillage illégal.

2) Première étape : Identification des services prioritaires

L'équipe de recherche et l'équipe RSE de l'entreprise B (siège et filiale) ont déterminé les PP (dont les catégories sont indiquées dans la Figure 57) à interviewer. Au total, 20 entretiens ont été conduits. Par ailleurs, 4 entretiens déjà réalisés lors de la précédente étude ont été ajoutés au panel, car ces 4 personnes avaient tenu un discours qui concernait l'ensemble des travailleurs de la filiale. Comme pour la zone d'étude n°1, les catégories de PP interrogées (surlignées en vert sur la Figure 57), sont diverses, telles que des représentants de syndicats, des instituteurs, des managers de la filiale, des chefs de village, etc. Elles permettent de recueillir des opinions variées et de couvrir l'ensemble des catégories de PP.

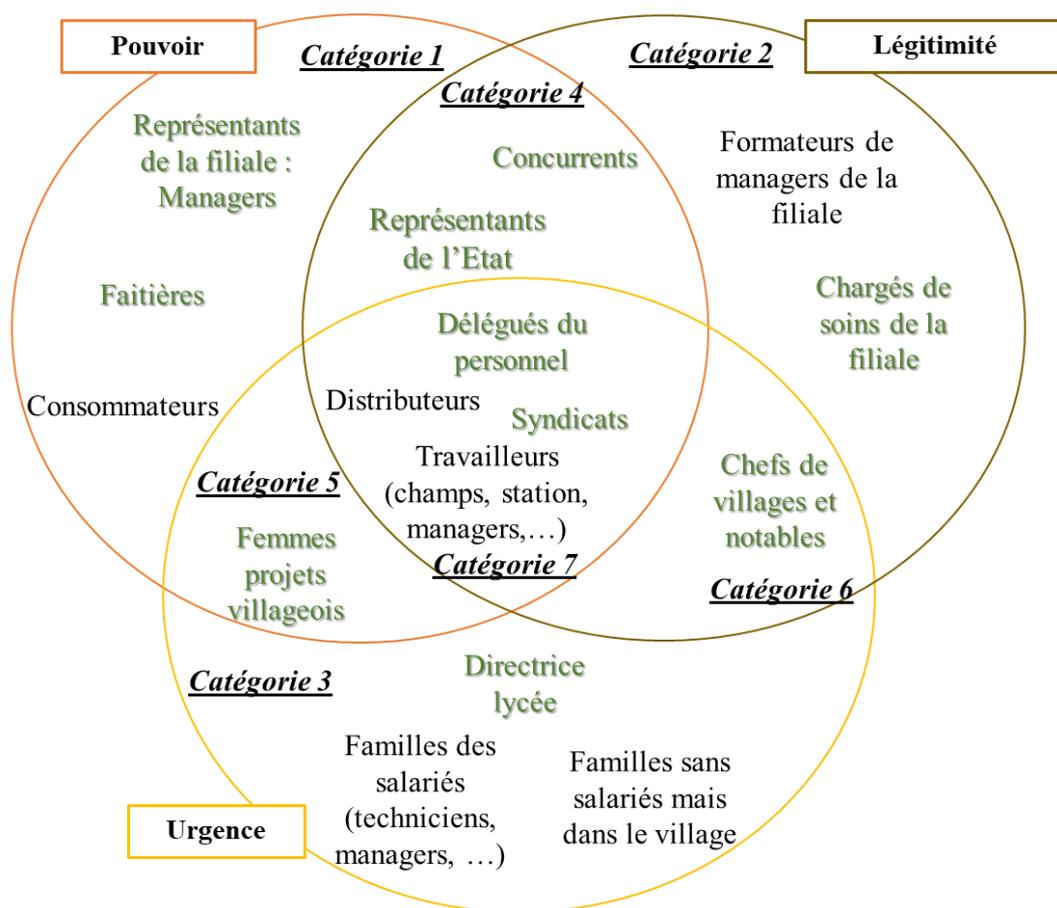


Figure 57 Typologie des PP de la zone d'étude n°2 (en vert sont celles interviewées)

La Figure 58 replace les acteurs impliqués dans l'étude n°2 géographiquement (au niveau du siège de la filiale ou dans la zone n°2 au niveau de la plantation) ainsi qu'en interne ou en externe de la filiale de l'entreprise B.

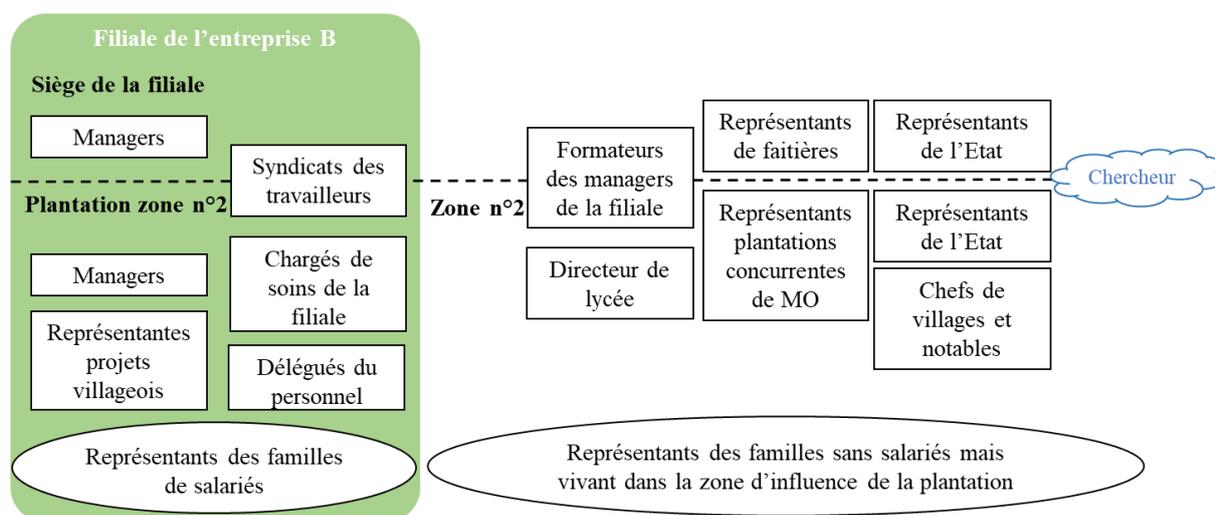


Figure 58 Représentation schématique de la position des acteurs impliqués dans la cas d'étude n°1

A l'issue de ces interviews, une analyse thématique des discours a été réalisée, permettant d'identifier quatorze facteurs rendant compte des conditions sociales prioritaires pour les travailleurs de la plantation, pour leurs ménages et les populations riveraines (Figure 59), d'après les PP. Comme précédemment, le thème du « salaire » à proprement parler n'est pas pris en compte dans l'analyse puisque l'objectif est de comprendre les thématiques qui se cachent derrière (coûts de l'alimentation, de l'éducation, de la santé, ...).

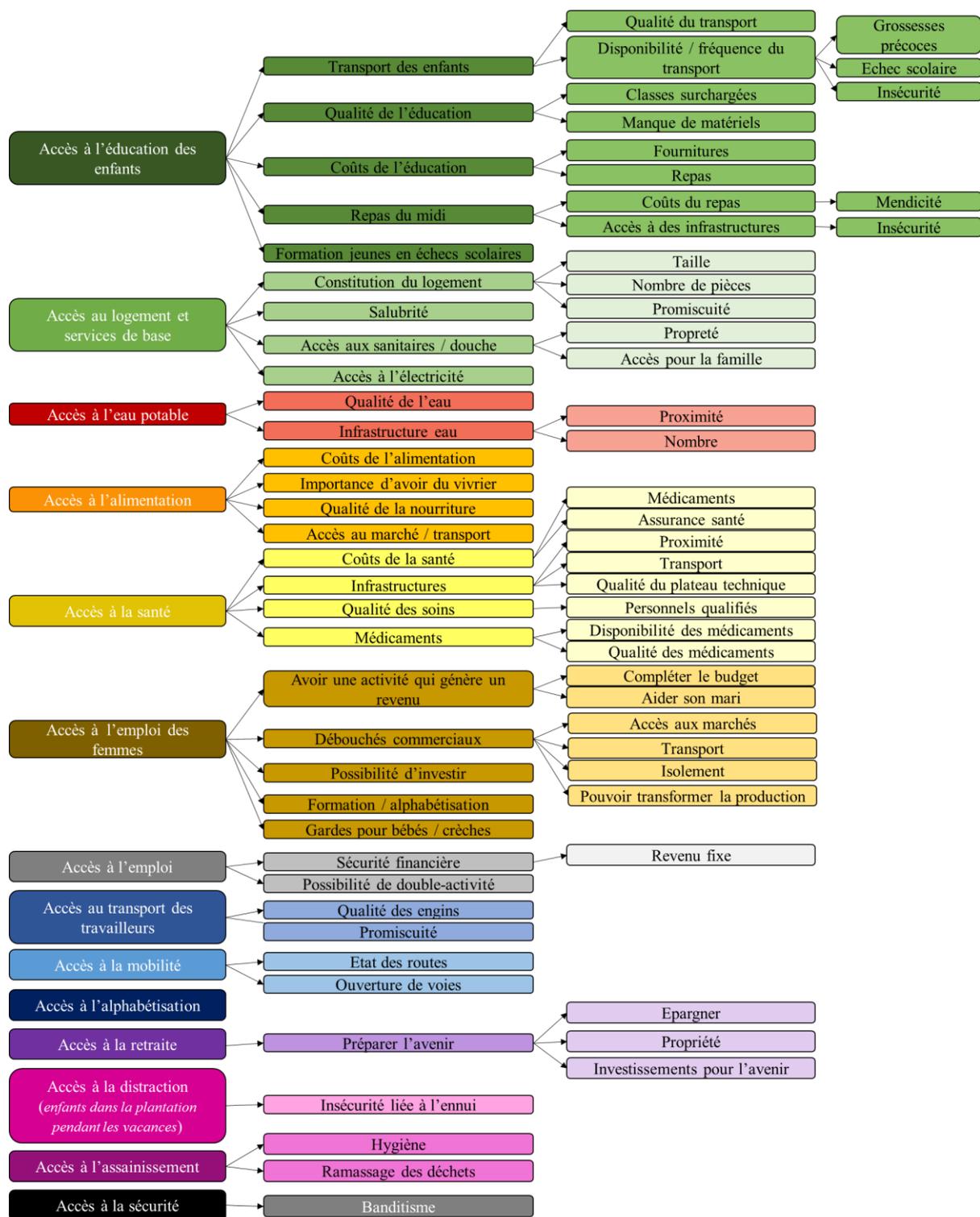


Figure 59 Arbre thématique pour les conditions sociales dans la zone d'étude n°2

La formule de l'importance (présentée dans le chapitre 3.III.2/) a été appliquée pour les thèmes principaux identifiés (à gauche de la Figure 59). Les résultats sont présentés dans la Figure 60 :

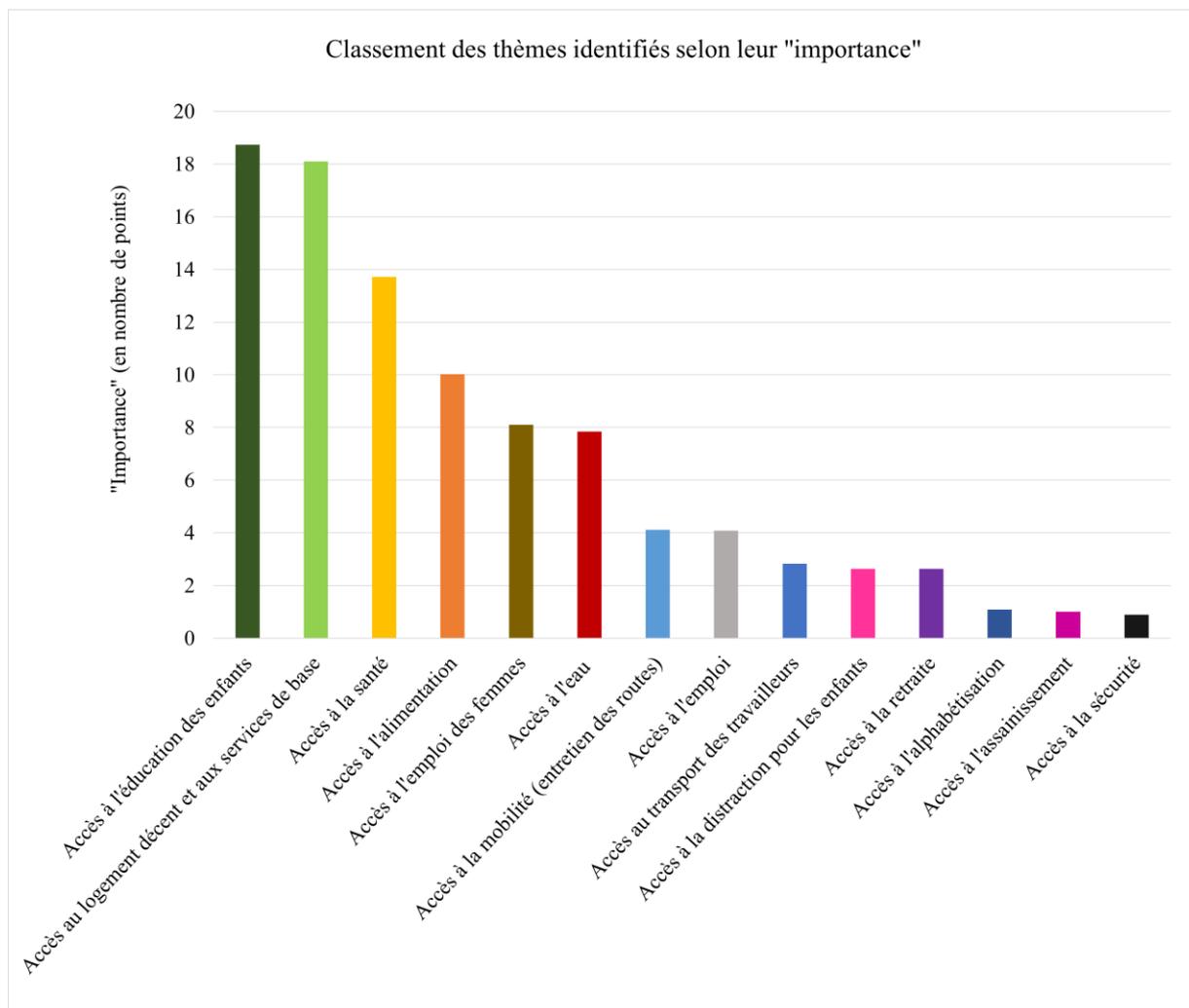


Figure 60 Classement des facteurs selon leur importance dans la zone n°2

- Le thème le plus discuté est l'accès à l'éducation des enfants et l'accès à la formation des jeunes. Ceci intègre toutes les dimensions de l'éducation (le transport pour s'y rendre, la cantine, la qualité de l'éducation).

« Première chose il faut parler d'éducation. [...] Concernant l'éducation, là c'est grave, il n'y a pas d'encadrement. Par exemple, beaucoup d'élèves vont au collège/lycée mais quand le cargo les dépose c'est fini. Mais le temps libre qu'ils ont là ils sont livrés à eux-mêmes... » Présidente des femmes (notable) d'un village – Catégorie 6

« Voilà par exemple, mon fils revient du collège il y a 86 élèves dans sa classe de 3ème. L'école est obligatoire maintenant. Et c'est bien ça permet de l'ouverture, que les enfants soient lettrés. Qui ne veut pas que son enfant soit directeur de société ? On les pousse on les pousse et à la fin les notes ne sont pas là. On blâme les enfants mais en fait le contexte n'est pas là. » Chef de village – Catégorie 6

- Lorsque les PP évoquent l'accès au logement décent, elles intègrent à la fois la taille et la constitution des logements mais aussi l'accès aux services de base (des sanitaires, des douches et l'électricité).

« La cuisine quand on rentre le soir il n'y a pas de lumière. Comment on fait pour préparer ? et puis le logement est tout petit, l'eau coule à l'intérieur quand il pleut. On est serré dedans. » Femme présidente d'un projet villageois – Catégorie 5

« Il faut moderniser, donner une cour personnelle et une cuisine personnelle. Vous avez visité les campements ? les cuisines au milieu tout le monde se voit. Ceux qui en ont marre et ont un peu d'argent ils préfèrent aller en ville. Ils ont une cour personnalisée, ils sont autonomes, ils peuvent tout fermer et être en sécurité, avoir de l'intimité et conserver sa réputation. » Infirmière de la plantation – Catégorie 2

- L'une des facteurs clés des conditions sociales citée est l'accès à la santé :

« Après concernant l'infirmier, les gens demandent plus de médicaments. Je ne sais pas comment c'est déterminé si c'est basé sur les effectifs d'avant mais ça [le stock de médicaments] finit un peu tôt. Il n'y en a pas assez par rapport aux gens. » Responsable RH de la plantation – Catégorie 1

« Il y a aussi la doléance de la santé. C'est vrai qu'on a une infirmerie, un médecin, des sages-femmes. Mais la nuit il n'y a pas de relais. C'est les mêmes personnes donc quand il y a un problème on doit aller taper chez eux et les réveiller. » Délégué du personnel – Catégorie 7

- L'accès à l'alimentation est un autre thème cité par les PP, qui évoquent souvent l'insuffisance de revenu/salaire pour couvrir les achats alimentaires, et les difficultés rencontrées par les ménages pour se nourrir convenablement.

« On n'arrive pas à bien manger. Le marché est devenu trop cher. Avec la même somme qu'avant on n'a plus rien. [...] On a des cas de malnutrition. Les petits enfants ils mangent comme nous. On n'arrive pas à diversifier la nourriture. Ça va rendre malade. » Chef de village – Catégorie 6

- Les PP évoquent de multiples sujets dont la possibilité pour les femmes d'obtenir des revenus, la disponibilité d'un lieu où faire du commerce, l'impossibilité d'investir ou encore un besoin d'autonomie. L'ensemble de ces sujets a été regroupé sous le thème « Accès à l'emploi pour les femmes »

« Déjà c'est compliqué pour sortir d'ici. [...] Ici il n'y a rien à faire. On est des commerçantes et ici on ne peut rien faire. Il n'y a pas une place définie pour le marché. On a besoin de travailler pour gagner de l'argent et aider nos maris. » Femme présidente d'un projet villageois – Catégorie 5

« Au final les femmes souffrent. Les hommes ont les salaires ils peuvent tout boire sans donner grand-chose à la femme et elle, elle doit trouver comment payer la nourriture et la santé des enfants. Elles subissent car elles n'ont pas d'argent. Elles ont besoin d'être autonomes. » Infirmière de la plantation – Catégorie 2

- L'accès à l'eau est traité ici séparément de l'accès aux services de base, contrairement à ce qui a été décrit pour la zone d'étude n°1. Les équipes RSE de l'entreprise B ont insisté sur la

sensibilité locale de la thème puisque c'est un sujet de revendication de certains riverains auprès de l'entreprise B.

« *Bon on a un gros problème d'eau.* » Entreprise concurrente – Catégorie 4

« *Gros sujet, gros problème aussi c'est l'eau. [...] Les femmes doivent marcher jusqu'aux pompes villageoises ou jusqu'aux puits pour transporter l'eau, elles récoltent l'eau de pluie ou utilisent toutes les flaques même si l'eau n'est pas potable.* » Directrice de secondaire – Catégorie 3

- Les PP évoquent la nécessité d'améliorer la qualité des routes pour réaliser un véritable accès à la mobilité :

« *Les routes ne sont pas ouvertes, il y a de la boue ça complique la circulation on ne peut pas faire passer les voitures.* » Représentant des jeunes du village – Catégorie 6

- Ceci est lié aussi à l'accès à l'emploi (avec un revenu fixe et une certaine sécurité) ainsi qu'à la possibilité de double-emploi :

« *C'est un honneur d'être employé, d'avoir un revenu fixe et des conditions de vie, pas extra d'accord mais mieux qu'autour.* » Représentant du gouvernement – Catégorie 4

- De manière plus spécifique l'une des facteurs est l'accès au transport pour aller au travail :

« *Il faut aussi parler du transport des travailleurs. Ils marchent des fois pour partir travailler, ils partent à 5h et reviennent tard.* » Chef de village – Catégorie 6

- Par ailleurs, les PP liées à la plantation évoquent le besoin de distraktion des enfants vivant au sein de la plantation. En effet, comme ils sont logés dans la plantation, les enfants ont tendance à se baigner dans le fleuve ou à se promener dans la plantation, ce qui entraîne des problèmes de sécurité.

« *Aussi il n'y a pas d'aire de jeux. Les enfants ils vont jouer dans le fleuve et on a déjà eu un cas de noyade.* » Responsable RH de la plantation – Catégorie 1

- Préparer l'avenir et avoir accès à une retraite est un thème cité par les PP :

« *Qu'est-ce qu'on aura derrière ? en fin de carrière ? Souvent les travailleurs disent quand je m'en vais, je laisse la maison de la plantation derrière moi. Le travailleur veut savoir ce qui l'attend demain.* » Chargé du social dans la filiale – Catégorie 2

- Les PP ayant des activités ou vivant dans le lieu G évoquent le banditisme et l'importance de l'accès à la sécurité :

« *Comme les gens ne veulent pas travailler, il y a du banditisme. Ils aiment la facilité. Ils te surveillent travailler et gagner et ils passent derrière toi pour te voler.* » Représentant de l'Etat – Catégorie 4

- L'accès à l'alphabétisation est évoqué notamment pour pouvoir être plus autonome et assurer les démarches administratives :

« Une partie des ouvriers est analphabète. Donc souvent ils n'ont pas les documents qu'il faut pour pouvoir être remboursés de la grossesse. [...] c'est plutôt les manœuvres qui sont analphabètes, ils ne peuvent pas lire leur fiche de salaire, ni le numéro ... il faut qu'ils aillent voir des gens qui savent. »

Représentant des syndicats de travailleurs de la plantation – Catégorie 7

➤ Certaines PP parlent de l'hygiène et du manque d'assainissement et d'entretien :

« Enfin concernant le milieu environnemental, l'hygiène ce n'est pas trop ça. On n'a pas d'engins pour ramasser les poubelles. Aujourd'hui la ville est grande. Ça ne suffit pas d'avoir le goudron il faut aussi balayer et avoir un endroit pour déverser les poubelles. » Présidente des femmes (notable) d'un village

– Catégorie 6

L'ensemble des thèmes listés ci-dessus est issu des discours des PP et a été confronté, comme pour la zone n°1, à la littérature. Ils ont tous été proposés aux services RSE de l'entreprise B (filiale et siège). Après discussions avec eux, les thèmes retenus pour une étude approfondie auprès des ménages sont au nombre de six. Ce sont les facteurs pour lesquels l'importance calculée est la plus grande. Ils correspondent tous à des services sur lesquels l'entreprise B veut progresser :

- Accès à l'éducation des enfants et à la formation des jeunes ;
- Accès au logement décent et aux services de base ;
- Accès à la santé ;
- Accès à l'alimentation ;
- Accès à l'emploi des femmes ;
- Accès à l'eau.

3) Deuxième étape : Identification des normes sociales et des écarts pour les différents services

Nous avons créé deux échantillons sélectionnés, formant deux groupes de ménages, dont le conglomerat de peuples – qui partagent une forte parenté linguistique, ethnique et culturelle - majoritaires est identique.

Contrairement à la zone d'étude n°1, le Groupe 3 (les ménages vivant à l'extérieur de la zone d'influence de la plantation) n'a pas été constitué en raison de la complexité de la zone (notamment nombreux lieux d'habitation) et du manque de temps sur le terrain.

Les ménages du Groupe 1 comptent au moins un travailleur de la plantation. Environ 57 % des travailleurs sont logés avec leurs ménages dans des habitations situées à l'intérieur de la plantation - lieu de vie D (Figure). Le lieu de vie D est la conséquence de l'évolution historique de la plantation : chaque extension de la bananeraie a entraîné la création d'habitations. Ainsi, le lieu de vie D est en fait constitué de plusieurs petites unités d'habitations, des petits villages, qui sont imbriqués dans la bananeraie. Plusieurs villages du lieu D sont isolés et éloignés de la route principale. La plantation possède deux

sorties pour rejoindre cette route : l'une au nord située en face du lieu de vie E, et l'autre à peu près au centre de la plantation, située en face du lieu de vie F. Dans la plantation, deux centres de santé ont été construits par la filiale de l'entreprise B, l'un au nord et l'autre au sud (Figure). La filiale délivre une carte de mutuelle santé, prenant en charge 80 % des soins principaux, aux ménages³⁹ de ses travailleurs titulaires. Deux écoles primaires (6 classes chacune) et une maternelle (deux classes) ont été construites dans la plantation (Lieu D) par la filiale et sont gérées par cette dernière. Ce sont des structures privées dont les instituteurs sont employés par la filiale. Ces écoles sont principalement fréquentées par les enfants des ménages vivant dans le lieu D. Toutefois, les ménages du Groupe 1, mais aussi du Groupe 2, vivant en dehors du lieu D, peuvent aussi mettre leurs enfants dans ces écoles.

Le reste des ménages du Groupe 1 vit dans plusieurs lieux de vie différents, plus ou moins proches de la plantation, et ont un accès privilégié aux services créés par celle-ci. La collecte de données a été réalisée dans quatre de ces villages, sélectionnés avec l'aide du service RSE de la filiale de l'entreprise B et les équipes de direction de la plantation. Puisque les équipes ne connaissent pas la proportion de travailleurs habitant dans tel ou tel lieu, la sélection est basée sur d'autres critères : estimation de la proportion de travailleurs par les équipes RH de la plantation, risque de blocage des sorties de la plantation par les riverains et/ou volonté de mettre en place des actions futures, ou actions déjà mises en place dans ces localités.

Le lieu de vie E est situé sur la voie principale de sortie des récoltes de bananes. Les riverains peuvent donc bloquer cette voie stratégique s'ils sont mécontents. Par ailleurs, le lieu de vie E est le village des propriétaires terriens qui ont vendu ou qui louent les terres sur lesquelles est installée la plantation. Ils ont beaucoup d'attentes vis-à-vis de la plantation. Ils considèrent ces exigences comme une contrepartie incluse dans les contrats de vente ou de location des terres, ou simplement ils trouvent normal que la plantation aide au développement du village (par le ruissellement des richesses produites). Une école primaire publique a été construite par la filiale, mais aucun centre de santé. Le village E a été électrifié par l'Etat.

Le lieu de vie F est situé au niveau de l'entrée secondaire de la plantation. Comme dans le lieu E, les riverains peuvent bloquer cette voie stratégique s'ils sont mécontents. Le lieu F n'est pas encore administrativement considéré comme un village. Ce regroupement d'habitations était à l'origine uniquement un campement temporaire mis en place pour la main d'œuvre des plantations de cacao. Toutefois, ce campement est aujourd'hui habité aussi par d'autres populations, dont des travailleurs de la plantation de bananes. Il n'y a là aucune structure de soin ou d'éducation, le village n'est pas électrifié, et les routes sont quasiment inexistantes.

Bien que dépendant administrativement d'une autre région que la plantation, le lieu de vie G a été affecté par sa création il y a plusieurs décennies, notamment quant à la fourniture d'eau. De plus, de nombreux

³⁹ Le travailleur peut inscrire son conjoint ainsi que 6 enfants au maximum (certificat de naissance nécessaire).

travailleurs y habitent, car c'est la plus grande ville aux alentours (à environ 6 km de la plantation). Il existe un dispensaire public et de nombreuses infrastructures scolaires, dont un lycée public. La ville, située le long de l'autoroute, a été électrifiée par l'Etat.

Le lieu de vie H s'est développé à l'arrivée de communautés d'immigrés d'autres régions du pays et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Même si des travailleurs de la plantation habitent là-bas, nous n'y travaillerons que de manière limitée, à cause du conflit existant entre le chef du lieu G (qui considère avoir autorité en H) et le chef choisi par les habitants - mais non reconnu officiellement - du lieu H. L'entreprise B refuse de se mêler au conflit politique.

Les ménages sélectionnés pour constituer le Groupe 2, dans lesquelles il n'y a pas de travailleurs de la plantation mais qui vivent dans l'aire d'influence de celle-ci, habitent ces mêmes localités.

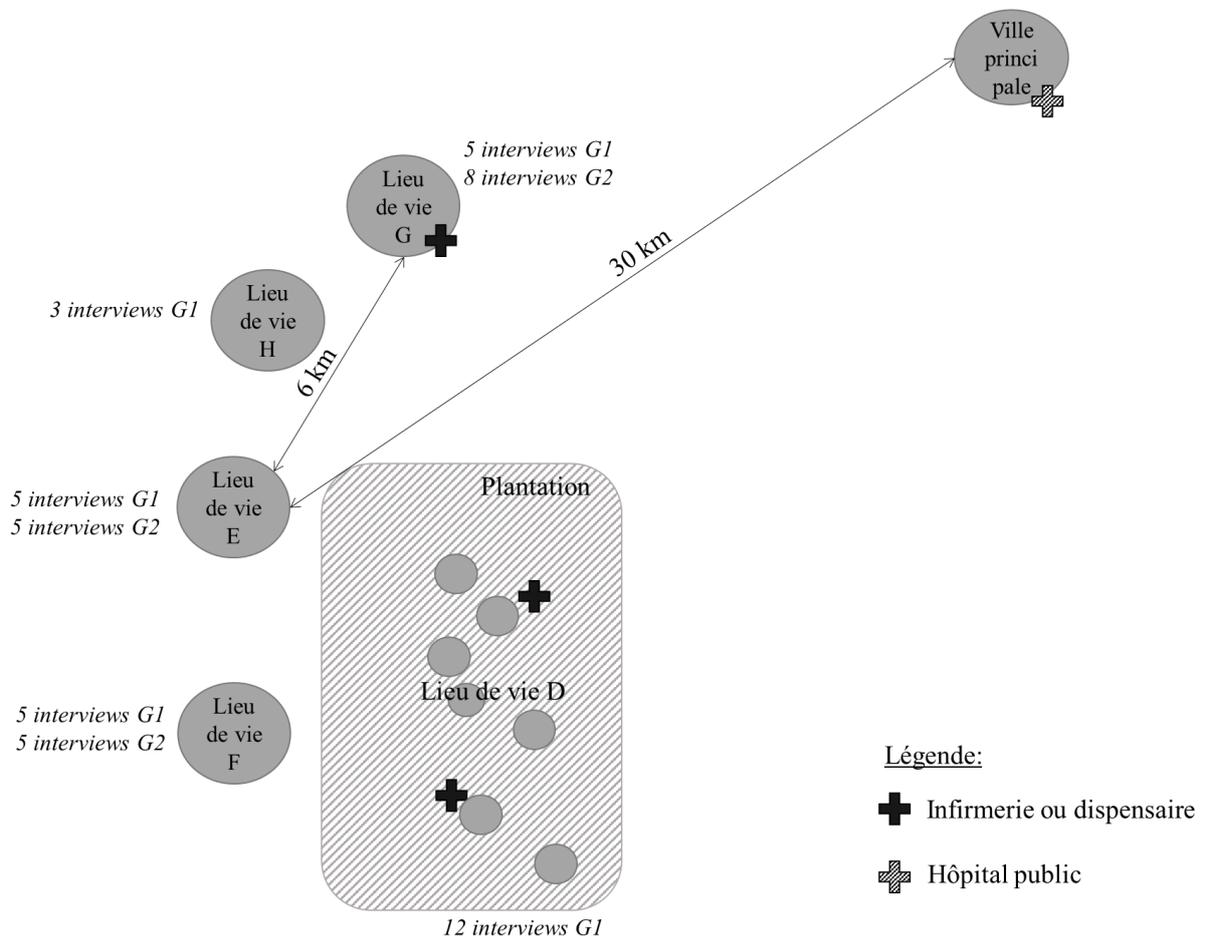


Figure 61 Représentation schématique de la zone d'étude 2

Comme pour la zone d'étude n°1, les ménages du Groupe 2 sélectionnés ont un mode de vie équivalent aux travailleurs de la plantation qui nous intéressent, c'est-à-dire que ce ne sont pas des cadres ou équivalents.

De plus, les entretiens sont réalisés sans interprète auprès des représentants des ménages, l'homme du couple le plus souvent ou, avec son accord, sa femme. Dans le cas de célibataire ou de veuve, la femme est la représentante du ménage.

Au total, trente entretiens de ménages du Groupe 1 et dix-huit entretiens de ménages du Groupe 2 ont été réalisés. Ils sont géographiquement répartis comme indiqués dans la figure précédente. Tout d'abord, ils permettent de valider que les thématiques sélectionnées précédemment sont bien jugées prioritaires par les travailleurs eux-mêmes et leurs ménages. Cela nous permet aussi de vérifier qu'aucun service prioritaire n'a été oublié, volontairement ou involontairement, par les PP. Dans les paragraphes suivants pour chaque thématique prioritaire sélectionnée précédemment, sont détaillées le niveau d'accès jugé normal par les ménages, c'est-à-dire la norme sociale, la décomposition de cette dernière à partir des accès réels des ménages des différents groupes puis les écarts à combler entre la norme sociale et l'accès réel des ménages.

a. *Evaluation de l'accès à l'éducation des enfants et à la formation des jeunes pour les ménages des groupes 1 et 2*

i. Identification de la norme sociale pour l'accès à l'éducation des enfants

Comme dans la zone d'étude n°1, l'accès à l'éducation des enfants est une vraie priorité pour les parents. Il est difficile de faire ressortir une norme réaliste puisqu'ils s'expriment passionnément à ce sujet. Généralement, les ménages évoquent la volonté de permettre à leurs enfants d'aller « *le plus loin à l'école* » (Famille n°27 – Groupe 1), pour qu'ils « *deviennent des cadres de demain* » (Famille n°23 – Groupe 1), que « *demain ils vont réussir, qu'ils trouvent un bon travail* » (Famille n°27 – Groupe 1). Comme pour la zone n°1, les parents investissent au maximum dans les enfants et attendent un retour sur investissement :

« *Quand on met les enfants à l'école un jour peut-être ils peuvent devenir quelqu'un. Alors comme ça ils vont dire papa tu peux t'asseoir et chaque fin de mois on va t'envoyer quelque chose et tu peux manger. [...] Mais s'il se suffit il a les moyens, il se suffit, par exemple il est devenu ministre, l'enfant il n'est pas méchant son papa ne doit plus souffrir.* » (Famille n°16 – Groupe 2)

« *Quand tu sèmes, il faut que tu récoltes.* » Famille n°2 – Groupe 1

L'accès à l'enseignement commence normalement en maternelle pour se préparer à l'entrée en école primaire.

« *C'est normal de mettre les enfants à l'école, dès que l'enfant est en âge d'aller à l'école, à 5 ans. [...] Ils ne vont pas au jardin car ils trouvent ça un peu trop couteux. S'ils avaient les moyens ils les feraient garder là-bas. Par exemple, mon premier, celui qui a 5 ans l'année passée il a fait le jardin [école maternelle]. Il va avoir 6 ans bientôt, il a fait le jardin et cette*

année il a fait CPI. [...] S'il y a les moyens [on les met au jardin], parce que aussi ça va permettre de caser l'enfant. » (Famille n°8 – Groupe 2).

Puis l'enfant entre en école primaire pour apprendre à lire et écrire. Pour accéder à un emploi et réussir, un diplôme est nécessaire. Il est normal pour l'enfant de poursuivre sa scolarité au secondaire (collège, lycée) pour aller le plus loin possible et obtenir le meilleur diplôme possible.

Pour les ménages, les ambitions sont les mêmes que sur la première plantation.

En cas d'échec au concours, les ménages évoquent la formation à des « *petits métiers* » comme une porte de sortie pour obtenir un travail.

« C'est notre souhait [qu'ils aillent à l'école]. Mais quand on voit que ça bloque un peu devant [ils ne réussissent pas à l'école], d'autres s'assoient pour apprendre un métier. » (Famille n°19 – Groupe 1)

En conclusion, la norme sociale est la même que dans la première plantation : envoyer l'ensemble des enfants à l'école le plus loin possible pour que le maximum d'enfants ait la possibilité d'accéder à un diplôme (BEPC, Baccalauréat) ouvrant la possibilité de tenter un concours dans la fonction publique ou d'obtenir un emploi bien rémunéré rapidement. Les parents attendent qu'au moins l'un d'eux puisse s'occuper de la famille.

« Pour être intelligent. Demain on peut partir à l'école, et un jour on va commencer à travailler. [...] Comme ça elle a eu son bac, BTS, un diplôme pour gagner un travail. » (Famille n°7 – Groupe 1)

ii. Définition des niveaux intermédiaires de l'accès à l'éducation des enfants

Nous cherchons à décomposer la norme sociale définie précédemment. Pour cela, il est important de comprendre les raisons de l'accès réel et des difficultés qui empêchent d'atteindre la norme. La décomposition sera effectuée pour chaque service.

L'enfant doit se familiariser à l'école en allant d'abord à la maternelle pour préparer l'entrée en école primaire.

Quel que soit le lieu d'habitation, les parents privilégient la maternelle gratuite. En effet, la majorité ne mettent pas les enfants à la maternelle si celle-ci est payante. Ils attendent juste qu'ils soient assez âgés pour entrer à l'école primaire, préférant quelquefois les y faire entrer avant 6 ans en mentant sur leur âge.

« Ils ne sont pas allés au jardin [école maternelle] c'est parce qu'il n'y a pas les moyens. Il y a trop de dépenses et il n'y a pas les moyens. Donc ils vont directement au CPI. S'il y avait les moyens ils iraient au jardin. Là-bas ils enseignent bien ça fait que les enfants ils comprennent bien et ils apprennent mieux [quand après ils entrent au CP]. [...] Ceux qui ont les moyens ils

vont au jardin. Ceux qui n'ont pas les moyens ils vont directement au CPI. » (Famille n°1 – Groupe 2)

« C'est les moyens qui ont fait que je ne l'ai pas envoyé à la maternelle. » Famille n°15 - Groupe 2

Des écoles maternelles publiques sont présentes dans le lieu de vie G mais elles ne sont pas entièrement gratuites (frais de cantine, uniformes, fournitures). La seule qui soit entièrement gratuite, cantine incluse, est celle de la plantation, dans le lieu de vie D. Deux classes déjà complètes accueillent 75 élèves et une troisième devrait ouvrir à la prochaine rentrée. Ce sont principalement des enfants vivant dans le lieu D qui s'y rendent, transportés en remorque par les soins de la plantation. De plus, les enfants des habitations isolées du lieu D doivent marcher pour rejoindre les points de ramassage scolaire.

« Le petit va en maternelle ici [lieu D], c'est bien il mange là-bas, on ne paye pas, il suffit de l'habiller et c'est fini, c'est la [plantation] qui fait tout, qui paye tout, tu payes rien. A la rentrée il va faire CPI [dans le lieu D]. » (Famille n°30 – Groupe 1)

Les enfants entrent à l'école primaire généralement à l'âge de 6 ans pour y apprendre à lire et à écrire puis se préparer à l'examen de passage au secondaire.

« C'est très normal de mettre les enfants à l'école. Houuu c'est très très normal parce qu'actuellement où le monde s'en va si toi tu as ton enfant qui ne sait pas écrire et lire, c'est que c'est pas la peine. Parce que tout maintenant, avec internet, ... si ton enfant ne connaît pas tout ça elle va se perdre [l'enfant] donc c'est très normal d'aller à l'école. » (Famille n° 15 – Groupe 2)

A partir de cet âge-là, l'école est obligatoire. Dans la plantation, deux écoles primaires (une au nord et une au sud) accueillent 534 élèves (environ 10 % ne sont pas des enfants de travailleurs de la plantation). D'après les parents, l'encadrement et l'apprentissage sont satisfaisants.

La cantine est en partie financée par la plantation (environ 16,5 %) et par les parents eux-mêmes (environ 83,5 %). La plupart des ménages apprécient le fait que ce soit prélevé sur leur salaire, même si certains ménages trouvent que c'est trop cher.

« Primaire au dehors c'est bon mais c'est cher. Ici [lieu D] c'est bon ce n'est pas cher. Il mange là-bas, fin du mois tu payes 2500 c'est bon. Quand tu vas au travail, y a pas quelqu'un à la maison pour préparer. Voilà. S'il va à l'école là-bas, il fait tout là-bas et le soir il vient à la maison. Les gens le surveillent bien. » (Famille n°30 – Groupe 1)

Une famille a aussi signalé une quantité de nourriture insuffisante pour les enfants, une dégradation récente qui serait liée à l'inflation qui touche les produits alimentaires.

« La primaire c'est côté nourriture là, ... souvent les enfants ... la nourriture ne suffit pas. Ce n'est pas trop ça. Ils ne mangent pas assez. Quand ils arrivent comme ça... Surtout mon petit garçon quand il arrive comme ça avant qu'il se lave même il faut qu'il gagne quelque chose

pour manger avant de se laver. Souvent quand c'est comme ça tu sais qu'à l'école bon c'est pas trop ça. » (Famille n°28 - Groupe 1)

Une partie de ces élèves est déplacée par la plantation à l'aide des camions de transport, prioritairement mis en place pour le transport de travailleurs. Toutefois, comme pour les élèves de maternelle, le transport est chaotique pour les habitations isolées, obligeant les enfants à parcourir le trajet à pieds, ce qui fait qu'ils arrivent régulièrement en retard (surtout à l'école du sud).

« Bon le problème souvent c'est le transport [...] souvent c'est le problème du [camion de transport de la plantation] ... Bon au départ les enfants doivent marcher jusqu'à [l'arrêt] pour aller prendre le camion là-bas et le soir, la nuit ils descendent là-bas [à l'arrêt] et ils marchent pour venir. C'est ça le premier problème du transport. » (Famille n°28 - Groupe 1)

« Y a beaucoup d'enfants. Y a trop d'enfants dans le [camion de transport de la plantation]. Avant d'arriver là-bas, tous les [camions de transport de la plantation] devraient passer par les villages. Les [camions] ne passent pas c'est un seul coin souvent [un seul arrêt]. Ils se limitent à un coin et les enfants vont là-bas. On a parlé de ce problème des fois c'est réglé, souvent y a problème de chauffeur. Y a des jours ça ne suit pas. » (Famille n°28 - Groupe 1)

Une partie des enfants vivant dans le lieu D est aussi transportée par la plantation vers l'école primaire du lieu E (une centaine d'élèves).

Dans le lieu de vie E, l'école primaire compte 6 classes ainsi que des logements pour les instituteurs qui ont été construits par la plantation (suivant les termes du contrat réglant l'utilisation des terres par la plantation). D'après le chef du village, puisque les classes sont surchargées, l'Etat a accepté de construire 3 classes supplémentaires. Le bâtiment de cantine a été financé par une association. Auparavant, quand la plantation fournissait encore des dotations de riz aux travailleurs, cela aidait les parents, qui pouvait participer en nature, en donnant du riz. Depuis que ce système a disparu, l'Etat finance le fonctionnement de la cantine pour 2 jours par semaine. Pour le reste, les parents doivent suppléer. Ainsi les enfants sont-ils régulièrement obligés de marcher au bord de l'autoroute pour aller acheter à manger, ce qui pose un problème de sécurité important. Cette insécurité est accentuée par l'absence de clôture autour de l'école.

« Les enfants quand ils viennent le matin c'est jusqu'à 17h30-18h ils repartent à la maison donc vous voyez que y a le problème de nourriture qui va forcément se poser. Au niveau de la cantine scolaire, l'Etat peut pas prendre tous les jours, l'Etat dans la semaine prend 2 jours et il y a ce qu'on appelle, la « pérennisation » qui doit être assurée par les parents d'élèves. Alors ici dans le temps c'est la [filiale de l'entreprise B] qui aidait les parents, qui donnait du riz, mais depuis un moment la [filiale de l'entreprise B] ne donne plus du riz à ses travailleurs, elle a arrêté. On a voulu que la [filiale de l'entreprise B] nous donne ça en argent pour qu'on continue cette pérennisation que ça facilite pour les enfants. C'est un vrai problème qui est là parce que vous voyez que nous sommes situés en bordure de route ; souvent à midi les enfants... y en a d'autres qui vont dans le village voisin pour aller chercher la nourriture. C'est difficile avec ce problème d'insécurité. Nous-même ici on a eu deux cas d'accidents, y a des enfants qui

ont été tués. [...] il n'y a pas de clôture donc les enfants que nous encadrons, les enfants entre 5 et 11 ans donc si y a pas de clôture ça veut dire que les enfants sont...comment dirais-je... dans l'insécurité je veux dire permanente parce que les enfants sont incontrôlables. A 10h y en a qui sautent même du cadre de l'école or si y avait une clôture on pourrait les contenir jusqu'à ce qu'ils partent à la maison en sécurité. C'est le problème qui est là. Troisième problème, au niveau du mobilier, les tables bancs sur lesquels les enfants s'assoient c'est insuffisant et le peu qu'il y a ce n'est pas en bon état. Les tableaux aussi. Aujourd'hui les tableaux à craies... la poudre de craie ça rend malade. Au sein des classes on n'a que deux ampoules ; quand il fait sombre on ne voit pas clair. » (Famille n°4 – Groupe 2)

« Le problème c'est le problème de cantine. Il n'y a pas cantine là-bas. Les enfants reviennent pour manger le midi, ça les fatigue. Ils sont au bord du goudron... ce n'est pas... ce n'est pas bon. » (Famille n°2 – Groupe 1)

Les ménages du lieu F doivent envoyer leurs enfants à l'école primaire dans le lieu D (dans la plantation) ou E et ils ne trouvent pas cela normal :

« Souvent les enfants ils prennent la route, ce n'est pas normal mais comme il n'y a pas d'école [primaire] ici, on est obligé d'accepter. » Famille n°7 – Groupe 1

« Y en a une [enfant] qui va à [lieu D] et puis y en a une qui va à [Lieu E]. En fait là-bas bon c'est mon grand frère, paix à son âme, qui l'avait mise là-bas, sur le compte de quelqu'un d'autre qui travaillait à la SCB. Par exemple, lui il a le nom là-bas quand le mois finit, on [la plantation] lui prélèvent 2500, nous on compense. On paye 25000 l'année. [...] Ici [lieu D] y a plus de suivi vu que c'est un privé, y a beaucoup... C'est bien organisé par rapport à [Lieu E]. [Organisé c'est-à-dire] Y a la cantine, les enfants mangent, ils sont bien suivis ils ne laissent pas les élèves se promener n'importe quoi. Là-bas [Lieu E] le midi chacun rentre chez lui. Les maitres ... les élèves sont livrés à eux-mêmes. C'est dangereux » (Famille n° 8 – Groupe 2)

Quatre écoles primaires publiques sont présentes dans le lieu G ainsi qu'une autre dans une ville voisine très proche. Des groupes scolaires privés (maternelle, primaire, secondaire) se sont implantés, ainsi qu'une école primaire coranique de 4 classes, importante pour la communauté musulmane (possibilité de mensualiser les paiements ce qui est plus simple pour la trésorerie des ménages, apprentissage de l'arabe et de la prière). D'après les témoignages de certains ménages, les écoles publiques et coraniques sont surchargées.

A propos d'une école primaire publique du lieu G *« En tout cas l'enseignement là-bas... il y a un manque d'enseignants à l'école. L'école n'est pas loin de [mon travail] » (Famille n°12 – Groupe 2)*

« Ici, on n'a pas suffisamment de classes franco-arabes. Il y a une école coranique, mais maintenant comme on n'a pas ... on n'a que 4 classes alors que ça doit [être] 7 classes. On a

fait fondations mais on n'a pas les moyens pour terminer. Ça fait que les enfants sont tellement entassés dans les classes. Normalement y a une classe qui doit prendre 60 enfants si y a 100 enfants déjà ça fatigue l'instituteur. [...] Par exemple, si tu as 4 enfants, 2 vont à l'école coranique 2 vont à l'école primaire. [...] Les dépenses ne sont pas même chose. [...] A l'école coranique, chaque fin de mois vous donnez 1500, 1500 y a des gens ils peuvent gagner tous les jours 1500 mais si on leur dit de gagner un coup 40 000 ce n'est pas facile. » (Famille n°16 – Groupe 2)

L'enfant doit poursuivre au secondaire pour avoir au moins un diplôme (BEPC ou bac au minimum).

« Ici là chez nous quand ils gagnent leur bac, ce n'est pas forcé [d'aller à l'université], d'autres passent leurs concours, deviennent instituteurs. Au niveau de Bac là, même ceux qui ont le BEPC si leurs parents ont les moyens ils demandent le concours, peuvent devenir instituteur, ... » (Famille n°16 – Groupe 2)

« [Le travail] ça dépend d'eux parce que chacun a sa préférence sur ce qu'elles [mes filles] veulent faire comme métier. Faut qu'elles aient leur diplôme. [...] le BEPC, le Bac. [...] Maintenant déjà si tu as le BEPC ou bien le Bac tu peux passer un concours. » (Famille n°12 – Groupe 2)

Pour poursuivre leur cursus scolaire, les enfants sont affectés au secondaire selon leurs résultats à l'examen de sortie de l'école primaire. Dans cette zone, ils peuvent être affectés à l'établissement public (collège/lycée) du lieu G, qui a été construit par l'Etat avec la participation d'une entreprise privée (2 classes) et d'une coopérative café/cacao (3 classes), ou dans un collège/lycée privé du lieu G. Plus rarement ils sont affectés dans des collèges ou lycées publics ou privés plus éloignés dans les villes alentours où leur famille trouve un tuteur (famille, connaissance, ...). Environ 300 élèves vivant dans la plantation sont transportés par le camion de la plantation jusqu'au lieu G pour aller au lycée. La plantation assure aussi le déplacement des élèves de certains villages alentours. Des difficultés sont soulevées quant au transport et à l'éloignement du lycée : retards et horaires des cargos qui entraînent des échecs scolaires (absentéisme, épuisement des élèves), inquiétude des parents quand les élèves sont confrontés à un environnement urbain (insécurité, risque de grossesses précoces).

(La femme) *« Sans l'argent l'enfant tu vas lui dire de partir à l'école, il ne va pas partir à l'école. Il va pas... y a pas déjeuner... matin au soir à 17h y a pas bon déjeuner. Mais si tu lui donnes l'argent, arrivé là-bas il peut payer au moins manger là-bas avant qu'il va venir. Il vient au moins à 18h-19h tu ne peux pas laisser, il va déjeuner avant de partir matin et il va partir sans argent. Il va rentrer à 19h parce que l'école [collège du lieu G] c'est trop loin d'ici. [...] Il va manger comment [sans argent] ? Si même il y va il va pas travailler [arriver à étudier]. [...] Nos enfants fatiguent parce que le [camion de transport] là, leur voiture, leur [camion de transport] qu'ils prennent, les enfants pour gagner places pour t'asseoir même, y en a pas. Y en a d'autres même, ils sont arrêtés en venant, ils gagnent pas places, le chauffeur est obligé de*

faire deuxième tour avant de chercher les enfants là-bas [collège du lieu G]. Au moment que les enfants vont venir ici il est déjà 20h-21h c'est pas normal que les enfants qui vont à l'école vont rentrer à 20h ou 21h c'est pas normal.» le mari ajoute « tu fais comment ? beaucoup sont doublés [ils redoublent] d'autres ils sont renvoyés.» la femme ajoute « Quand ils vont le matin, des fois le [camion] il va pas vite il s'en va à 6h30 des fois même il va à 7h. Quand ils vont à 7h, ils sont obligés d'attendre, le cours ils ont commencé, le cours là va terminer avant qu'ils aient un courrier [à l'accueil de l'école, pour s'excuser du retard]. C'est pas normal ! » (Famille n°25 – Groupe 1)

« Les autres comme ils sont ici ils vont aller au collège [du lieu G]. [...] C'est maintenant qu'ils ont commencé à construire un collège ici, c'est bien, ça va permettre aux enfants... souvent quand les enfants vont, nous on ne voit pas là-bas y a de l'amusement qui se passe trop là-bas, souvent ils sont pas à l'heure. [...] souvent ils prennent le [camion de transport] mais quand le [camion] se gâte [tombe en panne], ils sont obligés de marcher. » (Famille n°2 – Groupe 1)

*« Ce n'est pas correct, ça c'est pas correct, c'est pas correct. S'il pouvait y avoir un collège ici [lieu E] ... D'abord, la proximité. L'enfant quand il est, disons, dans la même ville il fréquente l'école qui est dans la même localité que son lieu d'habitation, les parents ils ont facilement accès à l'école, à son suivi aussi. Y a d'abord ça. Y a la sécurité aussi. C'est vrai que la [filiale de l'entreprise B] fait ce qu'elle peut faire, c'est vrai qu'elle transporte les élèves il faut lui reconnaître ça... mais dans quelles conditions... souvent les enfants sont entassés dans le cargo c'est pas bon. Voilà c'est pas bon. [...] S'il y avait un collège ici ce serait encore mieux. »
Famille n°4 – Groupe 2*

Par ailleurs, certains ménages ont des difficultés à donner de l'argent à l'enfant pour payer le repas du midi qui doit être acheté auprès des commerçantes de rue, ou n'en donnent pas suffisamment. Ces restrictions accentuent les problèmes de sécurité (mendicité, prostitution) et les échecs scolaires. Ceci semble s'être récemment aggravé en raison de l'inflation sur les denrées alimentaires. Certains ménages évoquent aussi la difficulté de payer les fournitures, mais surtout les coûts de scolarité qui arrivent de manière inopinée (e.g. examens).

« Les fournitures, faut payer, c'est pas facile. » Famille n° 5 – Groupe 1

Tout ceci entraîne des échecs scolaires, de la déscolarisation et donc un besoin de formation. Les élèves en échec sont souvent envoyés vers l'apprentissage. Des élèves du secondaire essaient de travailler pendant les congés scolaires, voire pendant les périodes de cours, pour gagner un peu d'argent et financer leurs études.

« Il a laissé l'école ... (triste) il a laissé école, c'était pas... même après ça je lui ai dit tu n'as qu'à partir à l'école, lui il dit tu n'as pas les moyens pour me mettre à l'école, donc c'est resté comme cela. [...] Il a arrêté ça fait un an, en 5^{ème}. C'est problème de moyens, car c'est moi

seule, papa il ne vit pas. Il est mort donc c'est moi seule. [...] Ecole là, tout on paye tout. Santé, nourriture, habillement, tu vois quoi. Si ton enfant il est arrivé au collège c'est pas facile. [...] Il regardait comment je me battais et il a dit école là je veux plus partir. Je lui demande pourquoi et il dit « tu te bats trop en plus l'école du jour au lendemain ça augmente, maman je dois acheter ça » et je n'ai pas l'argent. « Il faut acheter ça » et je n'ai pas l'argent ... je me mettais à pleurer. Quand je pleurais comme ça il me regarde et lui aussi il commence à pleurer. Il regarde la souffrance ... [...] Finalement il m'a dit « je ne vais plus à l'école », ça m'a traversé, ça m'a rendu malade encore plus. [...] Pour le moment, je l'ai mis dans la maçonnerie donc je vois que de ce côté c'est un peu bon. C'est payant, très payant, 2000/jour, 60 000 par mois. »

(Famille n°11 – Groupe 2)

Lors de la phase d'entretiens des parties prenantes, a été évoqué le problème de l'insécurité (proximité des bananeraies et du fleuve) à la grande inquiétude des parents liée à la présence des enfants dans la plantation pendant les congés scolaires. En effet, l'observation (qui a eu lieu en période de congés scolaires) confirme qu'un nombre important d'enfants de tous les âges, vivant dans la plantation et/ou revenant de chez leur tuteur, sont présents dans la plantation, sans occupation. Toutefois, ce point-ci n'a pas été mis en évidence pendant les entretiens des ménages, car ils ne doivent pas le lier à l'accès à l'éducation.

Trois niveaux, sans hiérarchie entre eux, sont distingués. Pour chaque niveau, les modalités possibles sont décrites ci-dessous :

- Niveau 1 « Aller en maternelle » : Deux modalités sont possibles « Accès à l'école maternelle » et « Pas d'accès à l'école maternelle » quand les parents ne peuvent pas assumer les coûts et/ou que l'école est trop éloignée sans possibilité de transport.
- Niveau 2 « Accès à l'école primaire » : Deux modalités existent, soit « Accès à l'école primaire », soit « Accès dégradé à l'école primaire », c'est-à-dire que l'école est trop loin et/ou que l'enfant est mal transporté (fatigant, manque de ponctualité et insécurisé), que l'encadrement n'est pas convenable (absence de clôture et mal surveillé, et donc insécurité), que les classes sont surchargées (pas assez d'enseignants, de matériels) ou encore que les enfants sont mal nourris (pas de cantine, insécurité pour aller manger). Enfin l'accès peut-être aussi dégradé quand les parents ne peuvent assurer le coût des fournitures, au risque que l'élève soit renvoyé.
- Niveau 3 « Accès au secondaire » : Deux modalités existent soit « Accès au secondaire » ou soit « Accès dégradé au secondaire ». L'accès est insatisfaisant si d'une part, l'élève est éloigné du collège et mal transporté. Dans ce cas, l'élève se retrouve régulièrement en retard et rate les cours du matin, au risque d'accentuer l'échec scolaire. Par ailleurs, l'élève risque de rester tard en ville sans surveillance (amusement, risque de délinquance et de grossesses

précoces). Le transport est souvent surchargé et l'insécurité y est donc importante. D'autre part, l'élève doit aussi être bien nourri au risque de ne pas arriver à se concentrer, ou de refuser d'aller à l'école ou pire, de mendier auprès d'autres élèves ou d'adultes. Les parents doivent donc leur fournir assez d'argent pour payer leur repas puisqu'il n'y a pas de cantine et qu'il n'est pas coutume de donner un repas à emporter.

La Figure 62 illustre les différents niveaux.

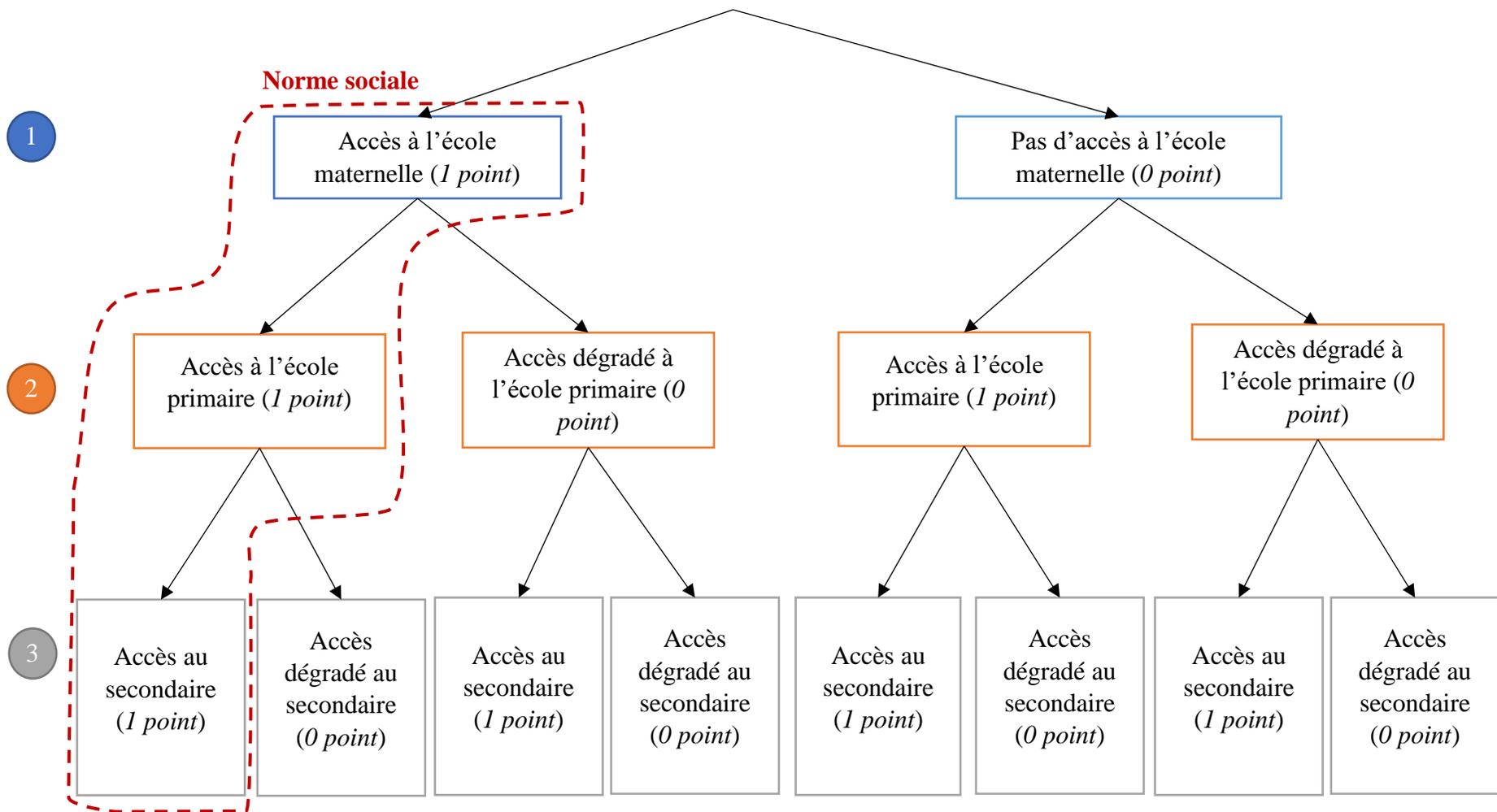


Figure 62 Arbre de décision pour le service « Accès à l'éducation des enfants » pour la zone d'étude n°2

iii. Identification des écarts

Les différences entre les groupes 1 et 2 sont faibles (Figure 63) comme l'illustre la faible différence entre les moyennes des écarts d'accès (respectivement 1,5 et 1,4).

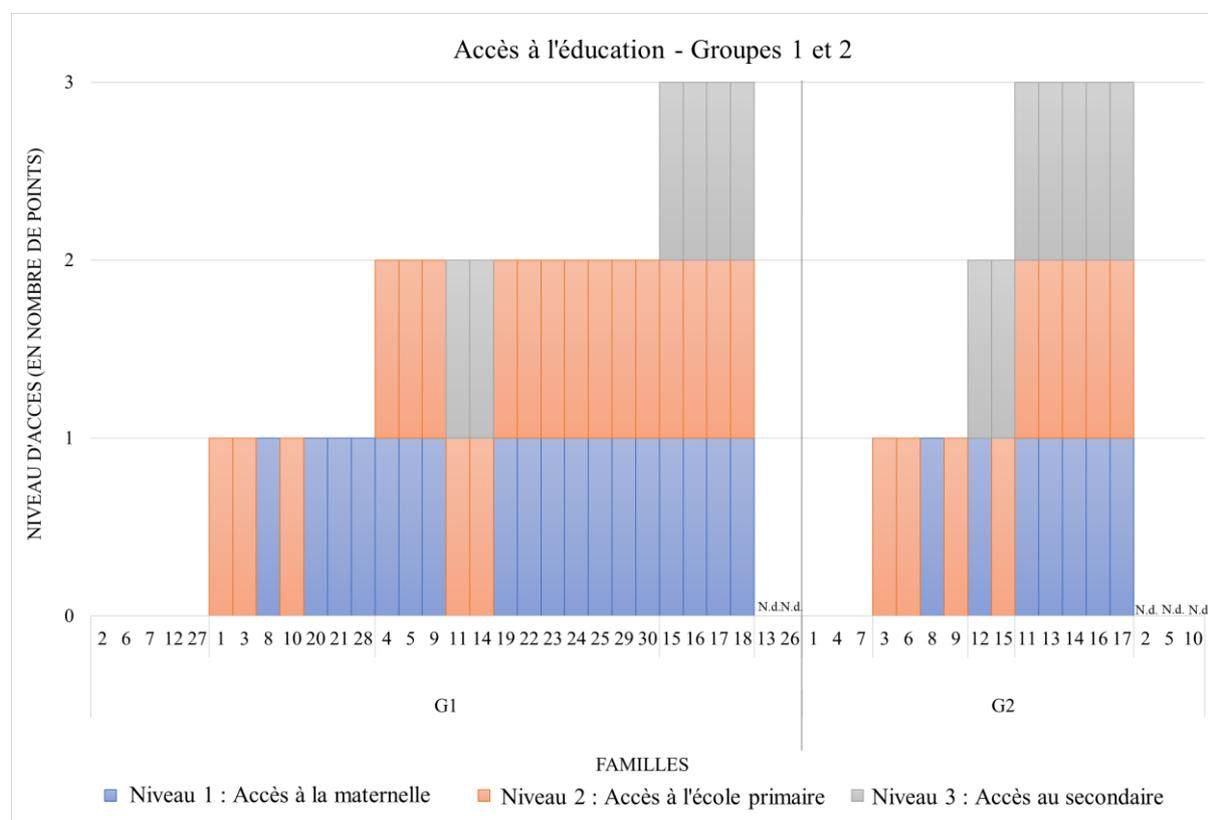


Figure 63 Histogramme pour l'accès à l'éducation des ménages des groupes 1 et 2 de la zone n°2 (N.d. = non donné)

Les différences d'accès semblent plutôt liées au lieu d'habitation (Figure 64).

Au niveau du lieu D, les ménages ont accès à une maternelle gratuite et assez proche. Ils ont aussi accès à l'école primaire dans le lieu D mais certaines habitations sont éloignées et les élèves doivent marcher jusqu'à l'arrêt du camion de transport. Exceptés les problèmes de transport, les ménages apprécient l'accès à la cantine et la gratuité de la maternelle.

Certains ménages du Groupe 1 des lieux E et F décident d'envoyer leurs enfants à la maternelle du lieu D mais d'autres trouvent qu'elle se situe trop loin ou que les places y sont insuffisantes. Les ménages du Groupe 2 des lieux E et F n'envoient pas leurs enfants à la maternelle car il n'y en a pas à proximité. Dans le lieu E, les ménages envoient les enfants dans l'école primaire du village mais de nombreux ménages considèrent que l'insécurité et le manque de cantine ne sont pas normaux. Dans le lieu F, ils envoient leurs enfants dans l'école primaire du lieu D ou du lieu E, mais sont confrontés aux problèmes de transport et/ou de cantine.

Pour les lieux D, E et F, le secondaire est trop éloigné, ce qui entraîne des problèmes d'accès liés au transport mais aussi à l'alimentation (insécurité, échec scolaire).

Enfin, dans le lieu G, les ménages, quel que soit le Groupe, ont un meilleur accès à l'éducation que celles des autres lieux d'habitation, puisqu'il existe des écoles maternelles et primaires publiques, et du secondaire public, à proximité (Figure 64).

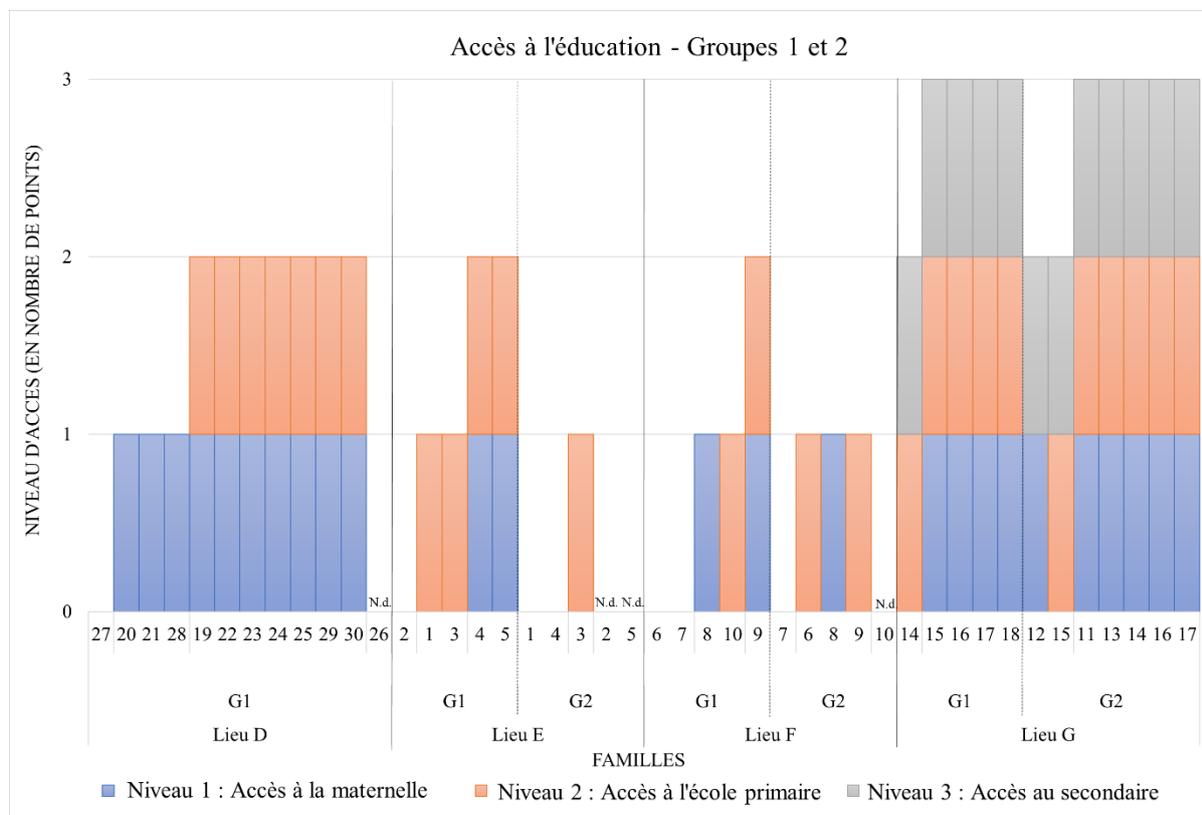


Figure 64 Histogramme pour l'accès à l'éducation des ménages par groupe et par localisation (N.d. = non donné)

b. Evaluation de l'accès au logement décent et aux services de base pour les ménages des groupes 1 et 2

i. Identification de la norme sociale pour l'accès au logement et aux services de base

Les interviewés évoquent la salubrité et les matériaux utilisés pour le logement uniquement lorsqu'ils sont soumis à de l'insalubrité (infiltrations d'eau, fragilité des murs et des fondations) et/ou lorsqu'ils vivent dans une maison construite en technique traditionnelle (maison rectangulaire réalisée à partir de briques en boue et de structures en bambou ou bois). Comme sur la première plantation, les observations (briques en ciment présentes dans les cours pour toutes les nouvelles constructions, maisons de plein pied) mais aussi les discours permettent de comprendre qu'un logement vu comme décent est tout d'abord une maison de plein pied, salubre et construite « en dur », c'est-à-dire réalisée avec des briques de ciment et de sable, et un toit solide en tôle.

« Si c'était pour moi je ferais grand, construire au moins 3 chambres salon pour moi. Parce que y a une fille et deux garçons, maman est là. Je prends une pour moi, je donne une à ma fille,

une aux deux garçons, les deux garçons peuvent bien rester dans même chambre. [...] [Elle serait] Genre petit villa, genre comme ça (elle s'imagine sa maison en montrant la maison de plein pied en ciment d'à-côté), 3 chambres dedans, salon, robinet, douche à côté. Salon est là, petits fauteuils, petits ... Genre une villa bien jolie, avec la terrasse (toujours regardant la maison d'à côté). » Famille n°5 – Groupe 1

Le fils aide sa mère à répondre « 3 chambres salon [...] elle prend une, les enfants prennent une et puis les invités quand même. Douche, WC dehors, pas trop loin. [...] Une cuisine. [...] En dur, fermée. Tout carrelé par terre. [...] Actuellement elle a 2 entrée couché. C'est pas en dur en terre, quand il pleut, la pluie vient dessus et ça se casse. [...] Cuisine est en bambou. Quand il pleut aussi ... [...] Pas de douche, WC... on va en brousse ou chez les voisins. » Famille n°3 – Groupe 2

Les interviewés évoquent l'importance d'un accès privé pour leur famille à des WC et une douche, propres, en dur et fermés. De même, il est indispensable d'avoir une cuisine à l'abri des intempéries et des regards, en dur et fermée (pour éviter les vols d'objets et pouvoir garder les denrées alimentaires).

« On a tapé [fabriqué] des briques pour déposer. En ciment. [...] Pour moi [j'ai] chambre salon, [il faudrait] 2 chambres salon en attendant l'argent pour construire 3 chambres salon avec douche, WC, tout. Une petite villa. [...] Pas comme ça (en montrant sa maison avec un air de dépit) C'est chambre salon... Tu peux faire une villa avec 2 chambres, salon, douche, WC. Ici c'est chambre salon y a pas douche, WC. [...] [Il faudrait] cuisine aussi, en ciment. Ici non ça ne va pas c'est les moyens... on a pris bambou de chine pour faire [la cuisine]. C'est pas bien. » Famille n°9 - Groupe 2

Même si certains préfèrent encore se loger dans un local séparé dans la cour familiale, ils évoquent généralement l'importance que les infrastructures soient intégrées dans le logement. La norme c'est « *une petite villa avec tout dedans* » (Famille n°13 - Groupe 2), c'est-à-dire de l'intimité avec la douche, les sanitaires et la cuisine pour la famille. Ce qu'ils trouvent normal « *c'est la modernisation !* » (Famille n°27 - Groupe 1).

« Les maisons de maintenant que les gens construisent souvent font 2 chambres – salon, WC et tout, cuisine même, tout ça ça y est dedans. On a envie de louer ça mais c'est les moyens ... les moyens de financement, ton argent n'arrive pas. Parce que les logements qu'on nous donne là c'est plus bon... On peut pas s'approcher des maisons, nous on voit, on a envie mais c'est pas ça. » Famille n°2 - Groupe 1

Ce souhait de modernité est aussi marqué par une volonté d'intimité et de sécurité. Les ménages ne veulent plus partager leur cour avec les voisins. Les ménages veulent une cour clôturée (sécurité et intimité) qui permettent de recevoir à l'abri des regards et des intempéries (présence d'un préau dans la cour).

Par ailleurs, les ménages ne possédant pas l'accès à l'électricité, pointent ceci comme anormal et dénoncent les conséquences qui affectent l'accès à d'autres services (par exemple, l'accès à l'éducation des enfants).

« Les enfants rentrent tard à la maison, quand on revient tard on n'arrive pas à étudier et puis vu qu'on n'a pas de courant on ne peut pas étudier le soir ». Famille n°9 - Groupe 1

La taille du logement considérée comme normale dépend du stade de vie de la famille. Quelle que soit la situation, il est normal au minimum de pouvoir faire dormir séparément les enfants et les parents (2 pièces au moins) et lorsque certains enfants grandissent, il est normal de pouvoir aussi séparer les grands des petits (3 pièces) et/ ou les filles des garçons. S'il y a un adulte supplémentaire, il est normal qu'il ait une chambre à part. Les ménages précisent aussi que les pièces doivent être suffisamment spacieuses et hautes pour ranger correctement leurs affaires et être à l'aise.

« J'ai eu de la chance car je suis chef donc j'ai deux chambres salon [l'entreprise propose des tailles de logement plus grande pour les chefs que pour les ouvriers]. Les enfants dorment à part et moi je dors à part avec madame. Dans l'autre maison où je dormais auparavant, c'était pas du tout ça. On était au moins 6 ou 7 personnes dans la même chambre et y a tout dedans, y a tout dedans, y a manger dedans, y a bouteille de gaz dedans. Tout ce qui est nourriture, javel est dedans. [...] Il faut construire des chambres – salon. Si c'est une entreprise, ils vont parler du prix. Si tu peux payer une chambre-salon ça dépend de toi. Si c'est deux-chambres salon pour tout le monde c'est bien. Chambre-salon c'est minimum. » Famille n° 28 – Groupe 1

Pour de nombreux ménages, posséder une chambre supplémentaire pour accueillir « l'étranger », « le visiteur » est normal quand on est propriétaire de sa maison. Certains ménages n'en parlent pas, soit peut-être parce qu'ils ne sont pas originaires du conglomérat de peuples majoritaire et se sont trop récemment implantés dans la zone pour avoir intégré cette culture ; soit peut-être parce qu'ils parlent alors de ce qui est normal dans une location ou dans un logement fourni par l'entreprise, et non pas de ce qui est normal quand on est propriétaire de sa maison. Dans ce cas, la famille distingue deux normes : une norme locative et une norme propriétaire :

« On se débrouille pour gagner et construire maison pour que nous on dort bien. [...] Tu fais construire au moins 3 chambres salon c'est fini. Une pour les enfants, la dame une chambre et le monsieur si y a étranger vient il peut donner une à l'étranger. [...] On met douche dedans, et puis WC même tu peux même dedans, cuisine à côté. [...] Pour les questions de maison, ce n'est pas ça, les maisons ce n'est pas ça. Les maisons qu'ils ont construites [les nouveaux logements construits par la plantation], les maisons comme ça c'est bon [chambre salon avec tout dedans]. C'est bon. » Famille n°25 - Groupe 1

Par ailleurs, les ménages de travailleurs sont aussi conscients que l'entreprise ne peut pas construire de grandes maisons familiales pour tout le monde, et semblent adapter leur norme à ce qui leur semble possible pour l'entreprise. En effet, certains ménages du Groupe 1 qui vivent dans le lieu D ont pris

comme exemple les nouveaux logements construits par la plantation (maison individuelle salubre, en ciment, avec l'eau et l'électricité, deux pièces avec une cuisine, un WC et une douche privés dans la maison avec une cour privée).

« Une chambre pour maris et femme ce n'est pas suffisant. Y a des gens qui viennent te rendre visite... Ce n'est pas trop joli à voir. Si la société [la plantation] prend des mesures, si chaque travailleur pouvait avoir une chambre salon dans l'avenir c'était bon. [...] les enfants peuvent dormir au salon. Alors qu'une chambre, tout le monde... si tu as 5 enfants, 10 enfants ou autre, vous allez dormir dans une chambre, ce n'est pas joli à voir. Mais on fait avec. On ne peut pas dire autrement (rires désabusés). Dans l'avenir, même si nous on n'a pas bénéficié, c'est nos enfants qui vont venir dans l'avenir pour travailler. [...] Une chambre, un salon, WC, douche, tout ça là, ils combinent [c'est-à-dire tout dedans]. Ils ont commencé dans un village, ils ont bien construit (hoche la tête) mais les gens n'habitent pas dedans encore. Ils ont bien fait. S'il pouvait faire ça partout. [...] Quand j'ai vu ça ça c'est au top ! ce qui m'a plu c'est qu'en même temps tu as ton robinet, ton WC, ta chambre, en même temps cuisine, douche, WC en même temps. » Famille n°21 – Groupe 1

Il est impossible de hiérarchiser entre eux les différents critères cités ci-dessus, et qui constituent la norme sociale d'accès à un logement décent. L'accès à l'eau est traité séparément.

Il est primordial de garder en mémoire l'importance de devenir propriétaire de son logement pour les ménages, que ce soit pour la reconnaissance et la réussite sociale mais aussi pour conserver une épargne en nature, posséder un bien qui deviendra un héritage à laisser à ses enfants, être logé pour sa retraite et ne plus avoir à payer un loyer ou partager la maison familiale. La notion de propriété n'est pas intégrée dans la norme sociale ici, puisqu'elle est liée à la constitution d'un capital et d'un héritage plutôt qu'à la décence du logement. Toutefois, cette notion a été partagée avec l'entreprise B et prise en compte dans les recommandations finales.

ii. Définition des niveaux intermédiaires de l'accès au logement et aux services de base

Dans le lieu D, les différents regroupements de logements, qui forment de petits villages, sont imbriqués dans les parcelles de bananiers. Les logements sont décrits par les interviewés comme très anciens et défraîchis. Ils ne correspondent plus aux attentes (insalubrité, trop petits, en mauvais état, nombre de sanitaires et de douches insuffisants, cuisines ouvertes et partagées).

« Voilà notre maison. Voilà ce qui nous fait souffrir, notre maison. Si un homme ne gagne pas maison c'est pas bon. Dans la maison on dort dans une entrée-couchée ! Quatre enfants pour dormir dans entrée-couchée c'est pas facile. [...] Ici voilà nos cuisines... tu peux pas, tout le monde regarde ton manger, c'est pas normal. Les poussières rentrent dedans, si le vent vient là

comme ça, toutes les poussières rentrent dedans, c'est pas normal (très agacée en parlant de la cuisine dont elle dispose) [...] WC ici tu peux voir au moins 6 personnes, 10 personnes, 8 personnes dans un seul. Deux personnes dans douche, deux personnes dans WC c'est bon. [...] c'est pas normal. [...] Tout doit être clôturé autour ! Si c'est ouvert comme ça, y a trop de saletés qui rentrent. » Famille n°25 - Groupe 1

« Par rapport au logement, il n'y a pas satisfaction. Vous voyez le noir là, c'est de l'eau qui coule, dans ma maison à l'intérieur vous pouvez voir. Entrez un peu, regardez là le plafond. C'est l'eau. La tôle en haut s'est perforée donc l'eau coule. » Famille n°28 - Groupe 1

« La nuit il a plu un peu ici, si vous étiez venue vous alliez voir ma toiture coule un peu même. J'ai informé le chef du village. Je l'ai tenu informé de ça. Ça coule. [...] Le matin on est ici c'est un peu paisible mais l'après-midi tu ne peux pas t'asseoir comme ça. La chaleur ... » Famille n°27 – Groupe 1

« Oh... (en regardant sa cuisine, agacée) là ce n'est pas à côté, tu ne peux pas garder des trucs dedans. [Il faudrait] avec une porte bien, que tu fermes bien. Mettre tout dedans et fermer. » Famille n°23 – Groupe 1

Le cadre de vie est aussi décrié. D'une part, les cours collectives ne permettent aucune intimité et rendent l'entretien difficile (gestion collective de l'entretien des cours, des WC et des douches).

« J'ai envie [d'aller vivre dans le lieu D] mais ça va dépendre des comportements qui sont là-bas. [...] Souvent là-bas tu es malade, y a ton voisin en train de jouer musique tu peux pas lui dire 'il a qu'à couper sa musique'. Peut-être ça va envoyer palabres [créer des disputes]. [...] Ici, chacun est dans son coin, nous tous on loue maison, donc chacun a sa cuisine. Là-bas chacun n'a pas sa cuisine [cuisine partagée], les femmes vont faire palabres. » Famille n° 1 - Groupe 1

D'autre part, l'isolement et l'absence d'activités économiques dans le lieu de vie D, ainsi que la difficulté d'en sortir, ne permettent pas à la femme de travailler et d'aider le foyer (affecte les accès aux autres services, ici l'accès à l'emploi des femmes).

« On a quitté le coin, c'est parce que là-bas [lieu D] c'est entrée-couchée, une chambre seulement. C'est une chambre seulement ! Ici [lieu G] au moins la femme peut nous aider un peu dans le commerce c'est ce qui fait même un peu... le neveu aussi il est obligé de travailler pour nous aider. Est-ce que ça peut se faire ? [...] Les enfants ne peuvent pas continuer, c'est trop petit [dans le lieu D]. Je préférerais rester là-bas car les moyens c'est pas ça. Là-bas [lieu D] c'est gratuit. Mais les quatre enfants vont à l'école [dans le lieu G] ... la femme vend et elle m'aide. » Famille n°18 – Groupe 1

Les travailleurs décident de vivre en dehors de la plantation lorsqu'ils n'ont pas obtenu de logements dans le lieu D, ou lorsqu'ils disposent déjà d'une cour familiale dans un village, ou pour obtenir certains avantages qu'ils ne trouvent pas dans le lieu D. Ils cherchent ainsi à se rapprocher de la norme sociale (cuisine privée pour éviter les conflits entre femmes et la promiscuité avec les voisins, une pièce supplémentaire).

Toutefois, il semblerait qu'il soit difficile, particulièrement dans les lieux E et F, de trouver des locations qui correspondent à la norme sociale ou s'en rapprochant (les maisons traditionnelles en briques de terres, et souffrent d'une taille insuffisante, de l'absence de WC ou de douche privée...). Ils évoquent souvent l'étroitesse des locations. Or en trouver des plus spacieuses est difficile et / ou trop coûteux.

« Deux chambres salon mais propres, pas dégradés comme ça, je vais se débrouiller avec [...] Si je suis à l'aise [assez d'argent] je prends trois chambres salon [...] Je suis obligée [d'avoir deux chambres salon, en mauvais état] car je ne peux pas avoir les moyens pour avoir plus que ça ! » Famille n° 18 – Groupe 1

Le montant des loyers est très variable selon la localisation (moins cher dans le lieu E et F en comparaison avec le lieu G) et selon les prestations (plus le logement se rapproche de la norme plus le loyer est élevé).

Les ménages du Groupe 2 sont logés dans les villages alentours, notamment dans les quatre localisations visitées pour l'étude (lieux E, F, G et H). S'ils sont originaires de ces villages, les ouvriers possèdent leurs propres maisons dans la cour familiale. Sinon ils louent. Les cours familiales sont régulièrement surpeuplées car habitées par la grande famille (famille élargie intégrant les frères et sœurs, neveux et nièces, ...).

[Dans la cour, elle occupe l'une des entrée-couchés] *« Ma sœur occupe une autre chambre, un frère qui occupe une chambre avec sa femme. Ici y a mon papa, mes sœurs, ma tante [...] On se débrouille. Comme actuellement les enfants sont partis en congés, quand ils viennent ... ouuuuhhh (sous-entendu y a du monde). [...] ma fille, une nièce, les deux autres (deux enfants dont elle est la tutrice) plus moi. On est cinq dans l'entrée couché. (Elle se tourne vers sa sœur) Ils sont combien même ici [maison principale] ? (La sœur) ouuuuhhh... (elle reprend) On est beaucoup, on est en Afrique. Ouuhhh y a pas maison, pour rentrer dans la maison même tu as tous les problèmes pour mettre ton pied. [...] c'est trop petit, on est trop serré. »* Famille n° 15 – Groupe 2

Enfin, l'électricité est installée dans l'ensemble des lieux visités, excepté dans le lieu F, ce qui est vu comme anormal.

« Y a pas courant ici. On veut faire beaucoup de choses mais il n'y a pas le courant. On veut frigo, on veut jouer musique. Mais il n'y a pas courant, on ne peut pas » Famille n°9 - Groupe 2

Pour décomposer la norme sociale, huit niveaux sont nécessaires, sans hiérarchie entre eux. Pour chaque niveau sont décrites les différentes modalités possibles, auxquelles seront attribuées entre 0 et 1 point (1 point pour la modalité qui correspond à la norme).

- Niveau 1 « Accès à une maison salubre » : Deux modalités sont possibles « Accès à une maison salubre » et « Accès à une maison insalubre », c'est-à-dire avec des infiltrations d'eau ou des trous dans les murs.
- Niveau 2 « Accès à une maison solide » : Deux modalités sont possibles « Logement en ciment », c'est-à-dire construit en briques de ciment avec un toit en tôle au minimum et au mieux, un plafond en sus ; et « Logement traditionnel » c'est-à-dire construit avec la méthode traditionnelle (briques en terre), couronné généralement d'un toit en tôle et quelque fois d'une couche de ciment.
- Niveau 3 « Accès à un logement de taille suffisante » : Même s'il existe deux normes, locative et propriétaire, deux modalités peuvent fonctionner dans les deux cas : « Accès à un logement de taille suffisante » ou « Accès à un logement de taille insuffisante ». La taille jugée suffisante dépend de la nature de la norme (locative ou propriétaire) et de la taille de la famille.
- Niveau 4 « Accès à une cuisine décente » : Deux modalités existent : « Accès à une cuisine décente », c'est-à-dire construite en briques en ciment, solide, fermée (porte et toit) et protégée des intempéries, et privée pour la famille ; ou « Pas d'accès à une cuisine décente », c'est le cas lorsque la famille l'a construite avec d'autres matériaux (bois, terres, bambous, bâche), qu'elle est ouverte aux regards ou encore partagée avec une autre famille.
- Niveau 5 « Accès à des WC décents » : Trois modalités existent : « Accès à des WC décents », c'est-à-dire que les WC sont construits en ciment, solides, fermés, propres et privés pour la famille ; « Accès à un WC mais non décent », donc les ménages ont accès à des WC mais ils sont sales, ouverts et/ou collectifs ; et « Pas d'accès à un WC » veut dire que les ménages se rendent « en brousse », c'est-à-dire à l'extérieur.
- Niveau 6 « Accès à une douche décente » : Trois modalités existent : « Accès à une douche décente », soit construite en ciment, solide, fermée, propre et privée pour la famille ; « Accès à une douche décente mais collective » c'est-à-dire qu'elle respecte les critères de décence explicités précédemment (ciment, solide, fermée, propre) excepté qu'elle est partagée ; et enfin « Pas d'accès à une douche décente », c'est-à-dire qu'elle est fabriquée avec d'autres matériaux (bâche, bois, bambou) et ou qu'elle est ouverte (et non à l'abri des intempéries).
- Niveau 7 « Accès à l'électricité » : Deux modalités existent « Avoir accès à l'électricité » ; ou « Pas d'accès à l'électricité ».

- Niveau 8 «Avoir une cour sécurisée avec une intimité» : Deux modalités existent «Avoir une cour clôturée» ; ou «Ne pas avoir une cour clôturée».

La Figure 65 illustre les différents niveaux. Pour la simplifier toutes les cases ne sont pas répétées.

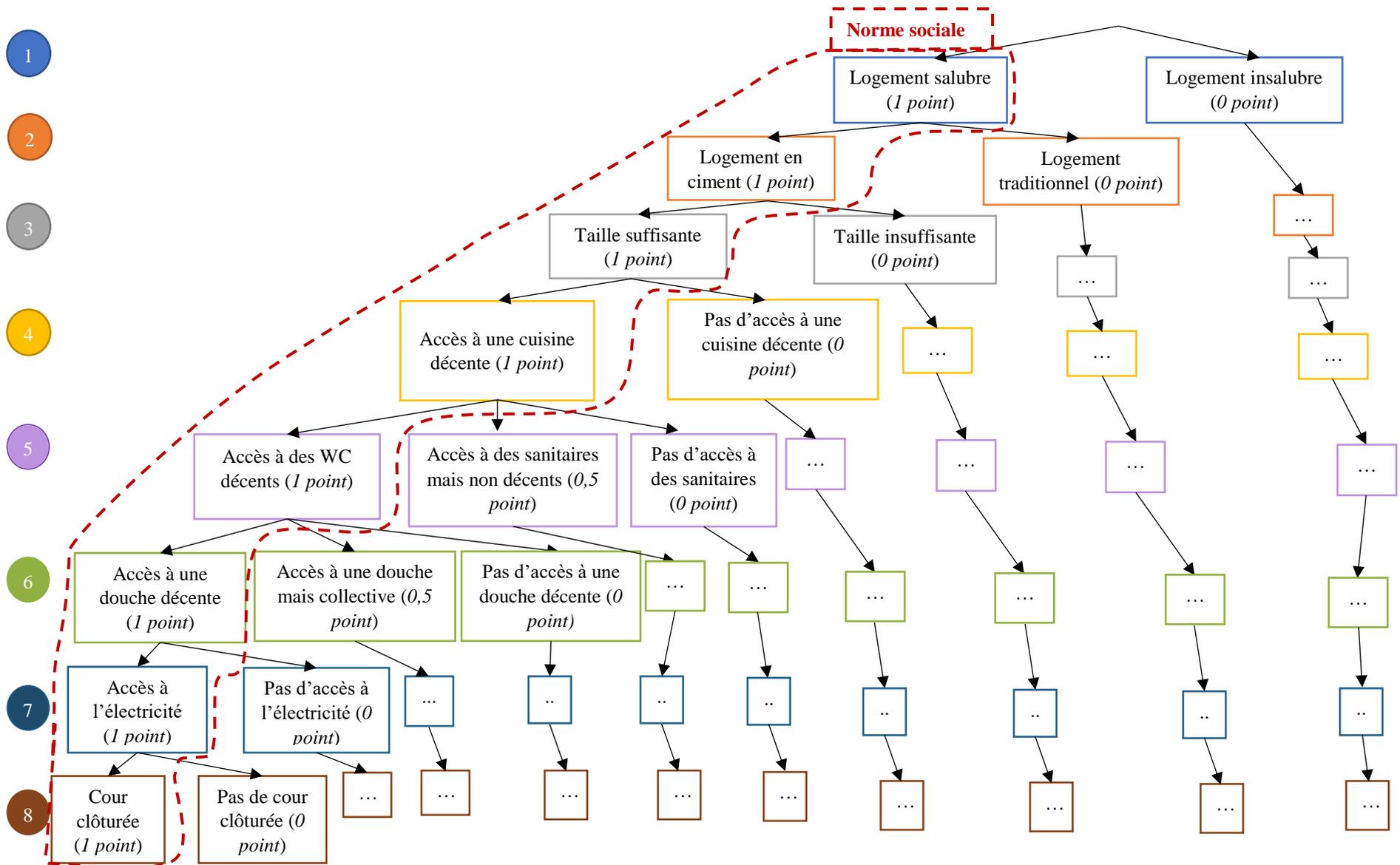


Figure 65 Arbre de décision pour le service « Accès au logement et aux services de base » de la zone d'étude n°2

iii. Identification des écarts

Les moyennes des écarts observés pour le Groupe 1 et le Groupe 2 sont quasiment identiques (respectivement égales à 4.2 et 4.1 / 8 points) (Figure 66).

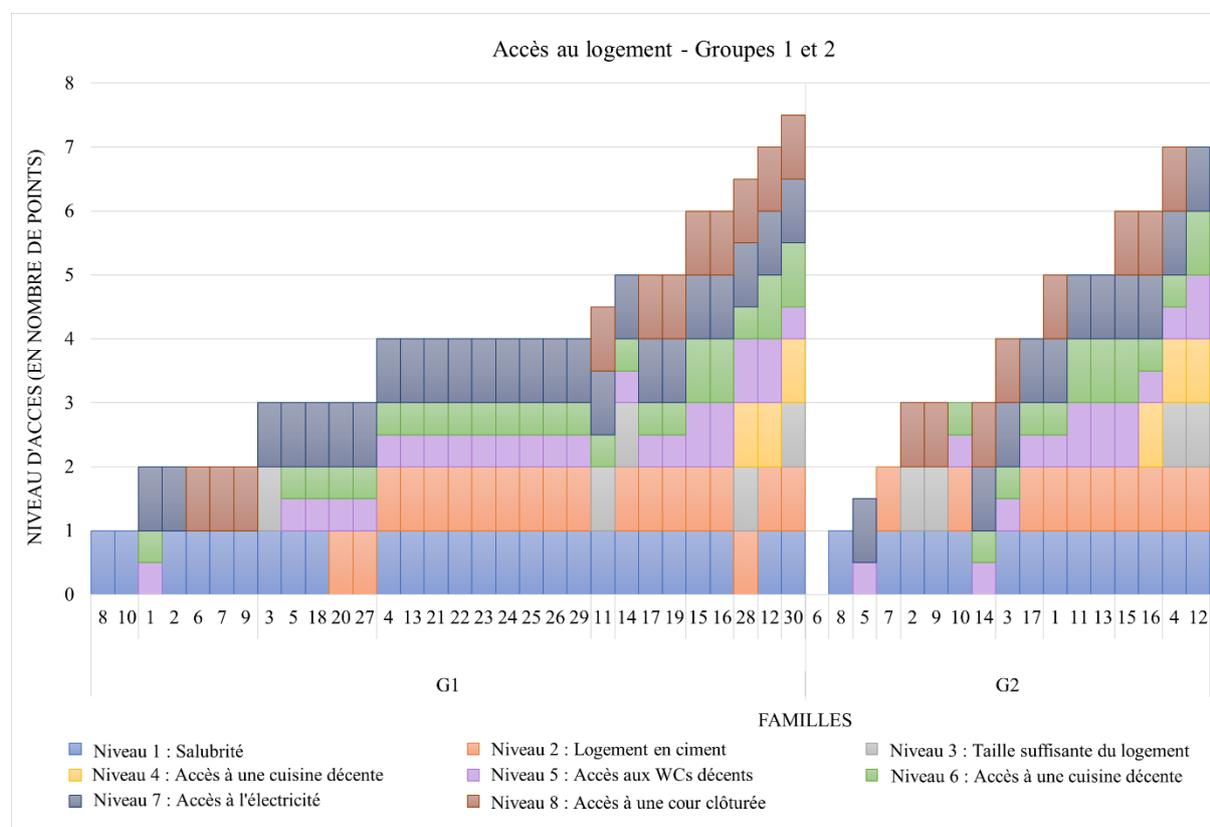


Figure 66 Histogramme de l'accès au logement décent et aux services de base des ménages par groupe

Regarder les résultats selon la localisation permet d'expliquer les résultats (Figure 67).

Dans le lieu D, tous les logements construits et gérés par la plantation sont similaires, exceptés ceux des ménages n°19, 28 et 30 puisqu'ils sont ceux de chefs d'équipe. Ces derniers ont des logements plus grands (une pièce supplémentaire) et une petite cour. Deux d'entre elles (n°28 et 30) ont accès à une cuisine privée et la n°30 bénéficie d'une douche privée. Toutes les autres ménages n'ont accès ni à un logement de taille normale, ni à une cuisine décente – elles sont ouvertes et partagées -, ni à une cour. Toutefois, toutes les ménages ont accès à des sanitaires collectifs et douches collectives. Trois ménages (n°20, 27 et 28) évoquent l'insalubrité de leur logement - l'eau entrant par le toit et/ou les fenêtres.

Dans le lieu E, la moyenne des écarts du Groupe 1 est plus élevée que celle du Groupe 2. En effet, les ménages du Groupe 2 sont souvent des propriétaires terriens qui préfèrent travailler leurs propres terres plutôt que d'être travailleurs sur la plantation. Elles occupent souvent une cour familiale avec des maisons plus ou moins proches de la norme. Au contraire, les ménages du Groupe 1 sont plus souvent des locataires, immigrés dans la zone, qui s'entassent dans des logements trop petits. Les locations comme les logements des cours familiales ne sont pas systématiquement en ciment.

Le lieu F n'est pas encore administrativement considéré comme un village. Les logements sont pour la plupart construits de manière traditionnelle, souvent sans cuisine, ni sanitaires et douches décentes. En outre, contrairement à tous les autres lieux, le village n'a pas d'accès à l'électricité.

Au contraire, puisque le lieu G est une petite ville, certaines locations tendent à se rapprocher de la norme (en ciment, intégrant douche et sanitaire). La situation dans le lieu G se rapproche de celle du lieu D.

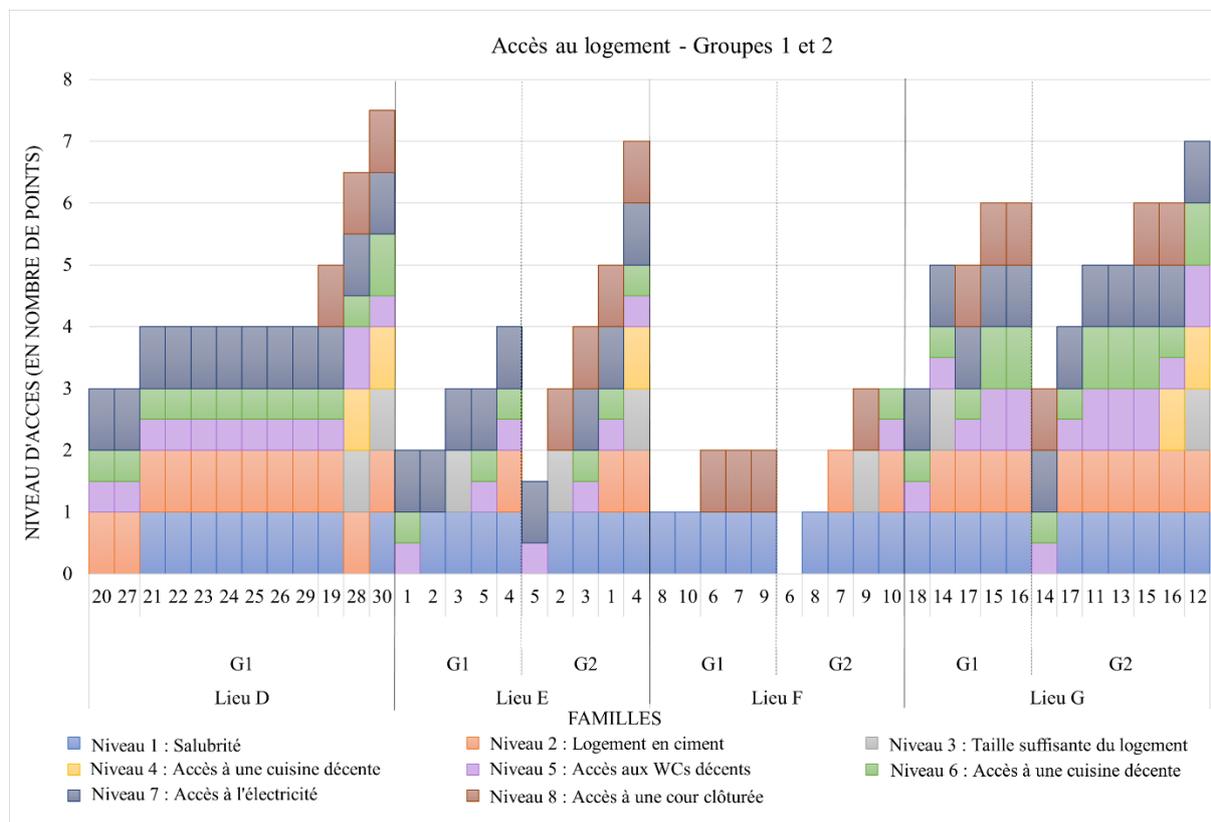


Figure 67 Histogramme de l'accès au logement décent et aux services de base des ménages par groupe et par localisation

c. Evaluation de l'accès à l'eau pour les ménages des groupes 1 et 2

i. Identification de la norme sociale pour l'accès à l'eau

La norme sociale est d'avoir accès à de l'eau potable et de bonne qualité. L'eau doit être disponible quel que soit le moment de la journée ou de l'année ; et sans attente. En effet, lorsque les points d'accès collectifs sont insuffisants, les ménages doivent patienter de longues heures dans la file d'attente. Enfin, l'accès à l'eau doit se faire sans effort, c'est-à-dire que les pompes à pieds ou à main sont proscrites, et que le point d'accès doit être assez proche des habitations pour éviter aux femmes et aux enfants (dont c'est le rôle) de porter l'eau sur de longues distances.

« Ça prend du temps, il faudrait de l'eau dans la cour [...] on arrive à avoir de l'eau mais il y a beaucoup d'habitants, donc ça prend le temps » Famille n°1 – Groupe 2

En conclusion, l'accès à l'eau doit permettre d'obtenir de l'eau potable et de bonne qualité, tout le temps et immédiatement, à proximité de l'habitation et sans effort.

« C'est ça qui est bon. Un château, tout le monde a l'eau. C'est bon. Tout le monde a un robinet. Tu viens, tu coules ton eau facilement. » Famille n°5 – Groupe 1

ii. Définition des niveaux intermédiaires de l'accès à l'eau

Dans le lieu D, chaque petit regroupement d'habitations – petits villages - a au moins deux forages (château d'eau avec robinet) où la qualité de l'eau est suivie régulièrement par une équipe spécifique de la plantation. Les forages sont situés derrière les bâtiments d'habitation, en général assez proches selon le ressenti des ménages. Des coupures, liées aux coupures d'électricité, sont déplorées mais peu fréquentes.

« Comme chez nous, c'est pas loin on a un robinet qui est tout juste derrière notre maison. De ce côté, je n'ai pas de soucis. Le campement a deux pompes. Voici une, voici une là-bas. Si l'eau n'est pas coupée, y a pas de soucis. Y a des moments ça coupe. Quand ça coupe pour avoir l'eau aux environs c'est un peu... si c'est coupé, y a pas un coin où tu peux aller... si tu n'as pas puisé pour déposer où tu vas aller prendre ? Tu es obligée d'attendre à ce que ça vienne [que l'eau revienne]. » Famille n°19 - Groupe 1

Certains ménages jugent que l'accès collectif n'est pas normal. En effet, le nettoyage collectif des pompes complique la vie du groupe.

« L'eau c'est installé. Ici c'est bâtiment par bâtiment. Dans le village on a au moins 6 robinets. Si j'ai bien compté...6 dans le village. Bon ! on fait comment ? on accepte. [...] (rire jaune) Moi je ne peux pas dire autrement, ça va... Là-bas ils viennent de commencer ça [il parle des nouveaux logements avec des robinets individuels], s'il pouvait faire ça partout. [...] C'est mieux d'avoir tout [dans la maison]. Comme ça, ça n'envoie pas de discussions [c'est-à-dire de conflits liées à l'accès collectif]. Avoir son espace. » Famille n°21 – Groupe 1

« Quand madame le matin elle doit aller nettoyer le robinet et après ça on puise l'eau pour venir garder à la maison pour la journée. Et demain on change. [...] Ça ne va pas, quand elle s'en va laver, y en d'autres qui vient. Quand les femmes elles s'en vont laver, tu vois que ça devient palabres [disputes] entre eux. Parce que quand tu es en train de laver et que quelqu'un passe au travers ça t'en va donner des saletés. Donc normalement quand une femme s'en va pour laver, quelqu'un ne doit pas entrer. [...] Si on peut mettre tout ensemble ça pourra nous aider [c'est-à-dire le robinet à côté de la maison]. L'eau c'est loin de nous. » Famille n°22 – Groupe 1

Dans le lieu D, suivant la situation du logement par rapport à l'accès collectif, la famille peut trouver que celui-ci est encore trop éloigné, comme la famille n°22. Globalement, les ménages acceptent l'accès collectif.

Dans le lieu E, il existe quatre pompes 'villageoises'⁴⁰ - deux construites par l'Etat ; une par une entreprise privée et une par la plantation. Il existe aussi des puits. Globalement, l'accès à l'eau est problématique dans ce village.

« Ici le problème aussi c'est l'eau. Y a l'eau en pieds [pompe villageoise] c'est ça nous on puise pour boire. Si l'eau en pieds c'est gâté [ne fonctionne plus] on est obligé dans la Comoé [dans le fleuve] charrier des bidons et on revient à la maison. [...] ça arrive souvent [que ça ne fonctionne plus], souvent ça peut faire au moins deux semaines ou 1 mois même avant que les gens viennent réparer et ça nous fatigue. [...] Ça arrive 2 à 3 fois par an. [...] y a une pompe ici, y en a une qui est vers l'école, mais on ne peut pas aller jusqu'à l'école pour charger l'eau. C'est trop loin. Maintenant 3ème pompe ici souvent ça se gâte, chaque moment ça se gâte. Tu appuis tu appuis l'eau elle sort pas vite. Après tu as des fatigues aux muscles. » Famille n°2, Groupe 1

L'accès à l'eau est très éloigné de la norme sociale : la quantité est insuffisante ; puisque ce sont des pompes villageoises, puiser l'eau est fatiguant ; les pompes sont souvent en panne ou les forages sont à sec, ce qui entraîne une surcharge des pompes fonctionnelles et beaucoup d'attente (*« on attend jusqu'au soir avant d'avoir de l'eau »* Famille n°5, Groupe 2) et la qualité de l'eau est remise en cause (*« l'eau est salée »* Famille n°3, Groupe 1).

« L'eau, c'est pas un robinet. C'est la pompe villageoise. C'est pour tout le village. [...] (elles hochent négativement la tête) ça fatigue. On pompe avec les pieds. Quand on s'en va là-bas on dure, car c'est pour tout le village. Ça prend le temps. Ça prend le temps. [...] Il faudrait l'eau dans la cour. [...] y a beaucoup d'habitants donc c'est rare, ça prend le temps. » Famille n°1, Groupe 2

Certains villageois habitant le lieu E se rendent au château d'eau le plus proche du lieu D pour remplir et ramener des bidons d'eau potable, mais cette réserve n'a pas été dimensionnée pour cela.

« Ça c'est le vrai problème ici. D'abord, l'eau que nous utilisons n'est pas de très bonne qualité, c'est de l'eau salée. Donc ça ne mousse pas. On est obligé d'aller au sein de la [plantation], au premier village, à [un des villages du lieu D]. C'est là-bas qu'on va se ravitailler avec des bidons. Vous avez vu qu'il y a beaucoup de bidons qui sont dans la cour là. Voilà c'est ce qu'on fait. Ça c'est un réel problème pour nous ici. [...] si possible [il faudrait] un château dans le village pour qu'il y ait de l'eau courante pour que chacun peut se connecter pour l'abduction d'eau pour pas trop se fatiguer. D'abord non seulement pour ne pas trop se fatiguer. Parce que d'ici jusqu'au village de [un des villages du lieu D] c'est quand même une distance,

⁴⁰ Forage avec une remontée mécanique de l'eau à l'aide d'une pédale à pieds.

les dames elles sont obligées de charrier les bidons, c'est un peu fatiguant. Et puis là-bas aussi lorsqu'il y a coupure d'électricité, il n'y a pas d'eau. » Famille n°4, Groupe 2

Dans le lieu F, deux pompes 'villageoises' ont été construites – une par un groupement interprofessionnel Café/cacao et une par l'Etat – et il existe quatre puits. Un projet de réhabilitation d'une pompe 'villageoise' de l'Etat est en cours (installation d'une retenue d'eau en surface avec fonctionnement par panneau solaire pour installer un robinet). Globalement, l'accès à l'eau est problématique aussi dans ce village : la quantité est insuffisante ; puiser l'eau est fatiguant puisque ce sont des pompes villageoises ; la qualité de l'eau est remise en cause (« l'eau est salée » Famille n°6 – Groupe 2).

« Notre eau qui est là, c'est beaucoup salé. Et la pompe là elle est à pieds, si tu ne sais pas le faire, tu peux te blesser souvent. Tout le monde ne sait pas le faire et si tu es étranger dans le village quand on te donne tu ne peux pas la boire parce que tu n'es pas habitué. C'est beaucoup salé. Si on pouvait avoir forage [un robinet]. [...] C'est quand il pleut je recueille un peu l'eau de pluie, ça me sert à ne pas aller trop à la pompe. Je vais chercher un peu d'eau là-bas [à la pompe] pour boire et faire la préparation [cuisiner]. L'eau de pluie ça me sert pour me laver, laver la vaisselle, la lessive. [...] ça m'évite d'aller à la pompe trop de fois, parce qu'il faudrait remplir cette barrique. [...] C'est pas trop loin mais il faut porter sur la tête. » Famille n°6 – Groupe 2

Certains villageois habitant le lieu F se rendent aussi dans l'un des petits villages du lieu D le plus proche pour remplir et ramener des bidons d'eau potable, alors que le château d'eau de ce village a été dimensionné pour approvisionner uniquement les habitations alentour.

« On s'en va pomper et souvent ça blesse. Hier, l'enfant de ma grande sœur est partie à la pompe, elle est partie puiser et ça l'a coupé, son pied... ça nous fatigue. Souvent aussi ça tombe en panne. Quand ça tombe en panne, pour réparer c'est des problèmes ... (agacé) Souvent on n'a pas l'eau même. On est obligé d'aller chercher l'eau à côté, à côté [c'est-à-dire loin]. Souvent on s'en va à [lieu D]. [...] On fait comment ? c'est trop compliqué. [C'est-à-dire, ce n'est pas normal mais on n'a pas le choix] [...] Il faudrait un robinet là [dans la cour]. » Famille n°7 – Groupe 1

Dans le lieu G, il existe une station de traitement de l'eau du fleuve construite par l'Etat dans les années 50. Toutefois, après la mise en place des infrastructures d'irrigation de la plantation, les dirigeants du lieu G se sont plaints d'une insuffisance d'eau. De plus, des questionnements autour de la qualité de l'eau en raison des traitements phytosanitaires réalisés par la plantation ont aussi émergé au sein de la population. Après une étude des impacts des infrastructures d'irrigation, la filiale de l'entreprise B a réalisé deux forages dans les nappes souterraines pour alimenter la station de traitement d'eau. Des canalisations et des compteurs individuels sont ainsi installés dans les habitations du lieu G. Toutefois, les factures sont difficiles à payer pour certains ménages et surtout l'accès à l'eau reste hétérogène selon

les quartiers de la ville. Certains subissent jusqu'à plusieurs semaines de coupures plusieurs fois par an alors que d'autres ne subissent que très peu de coupures de courte durée voire aucune coupure.

« *On a tiré pompe [c'est-à-dire il y a un robinet dans la cour]. Ça va mais les problèmes c'est les dépenses [la facture]. [...] En saison sèche y a pas l'eau. Ça devient sec. C'est le problème de [la compagnie d'eau]. Comme y a pas château d'eau... souvent ils disent qu'ils vont construire un château là-bas. En saison sèche, des fois en 5 jours y a pas l'eau. [...] On prend l'eau dans le puit. L'eau du puit c'est pas bon, c'est pas bon pour boire.* » Famille n°17 – Groupe 1

Pour la décomposition de la norme sociale, cinq niveaux, sans hiérarchie entre eux, sont distingués (Figure 68). Pour chaque niveau, sont décrites les modalités possibles, auxquelles seront attribués entre 0 et 1 point (1 point pour la modalité qui correspond à la norme).

- Niveau 1 « Disponibilité d'une eau potable et de bonne qualité » : Trois modalités sont possibles « Accès continu à une eau de bonne qualité » ; « Accès discontinu à une eau de bonne qualité et lors des coupures, consommation d'eau de piètre qualité », c'est le cas quand les ménages expliquent qu'ils subissent des coupures d'eau de leur accès habituel et sont alors obligés de consommer de l'eau de piètre qualité (eau de ruissèlement, stagnante, eau du fleuve, « salée »...). ; ou « Pas d'accès à de l'eau de bonne qualité » lorsque les ménages précisent que l'eau est par exemple « salée » ou si elles sont obligés de boire l'eau de fleuve, faute de mieux.

A partir des niveaux suivants, l'accès à l'eau s'entend de l'accès principal et premier à l'eau de bonne qualité.

- Niveau 2 « Accès proche à l'eau » : Deux modalités sont possibles « Accès proche » ou « Accès trop éloigné », c'est-à-dire que l'eau est transportée sur une trop longue distance selon les ménages.
- Niveau 3 « Accès immédiat à l'eau » : Deux modalités sont possibles : « Accès immédiat », c'est-à-dire que la famille a un accès individuel ou un accès collectif qui lui convienne (pas d'attente) ; ou « Accès non immédiat ».
- Niveau 3 « Facilité de l'accès à l'eau » : Deux modalités sont possibles « Accès facile » c'est-à-dire que les ménages ne s'épuisent pas à pomper à la main ou au pieds et utilisent un robinet ; ou « Accès fatiguant ».

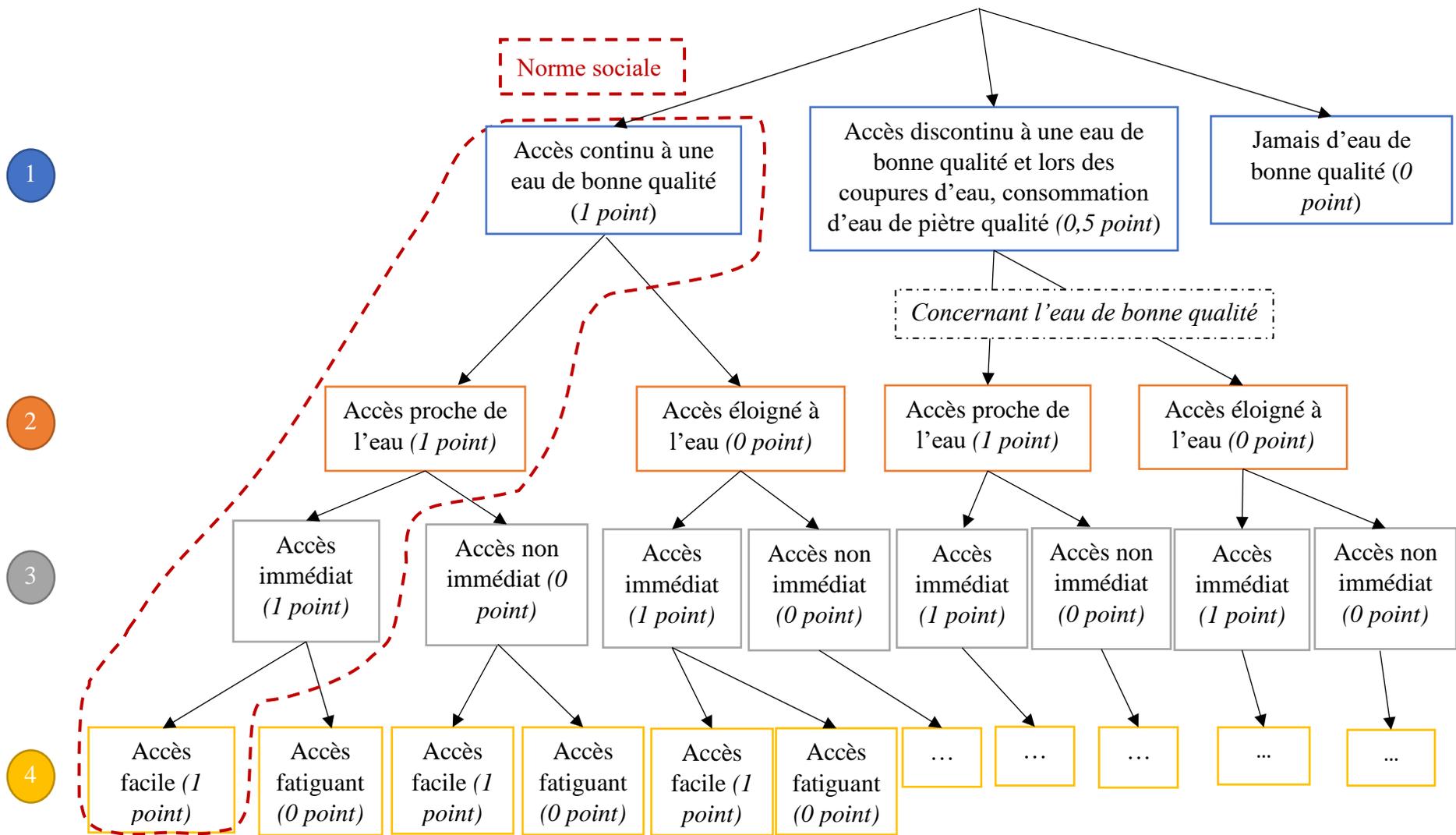


Figure 68 Arbre de décision pour le service « Accès à l'eau » dans la zone d'étude n°2

iii. Identification des écarts

La différence pour le Groupe 1 et pour le Groupe 2 est visible sur le graphique (Figure 69). La moyenne des écarts observés est respectivement de 1,7 et 2,5 / 4 points.

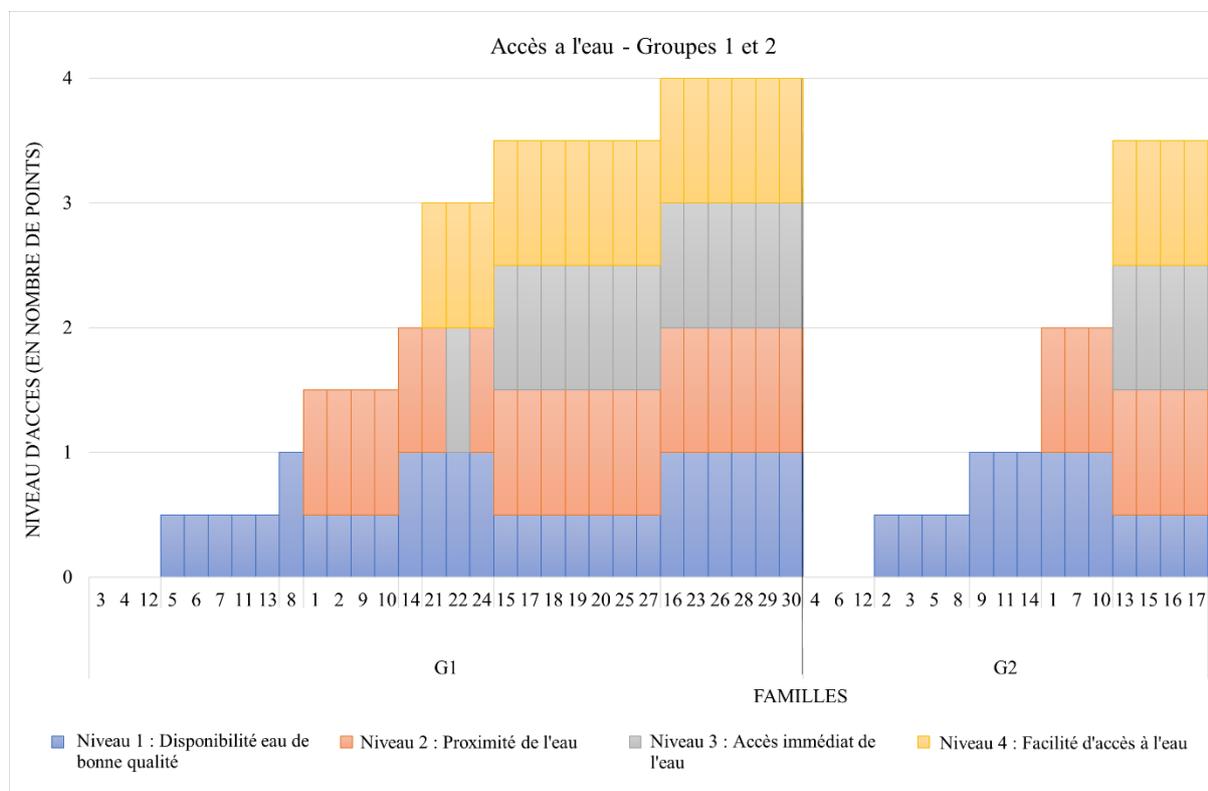


Figure 69 Histogramme du niveau d'accès à l'eau des ménages par groupe

Au-delà d'appartenir au Groupe 1 ou 2, ce qui semble déterminant est le lieu dans lequel les ménages se logent (Figure 70). Dans le lieu D, la plantation s'occupe de l'accès à l'eau. L'écart est faible en conséquence : quatre ménages précisent que quelques coupures sont à déplorer ; une famille trouve l'accès à l'eau trop éloigné et deux d'entre elles trouvent que le partage du point d'accès n'est pas normal.

Dans le lieu G, l'écart est un peu plus important. La plupart des ménages est équipée de compteur individuel, exceptés les ménages n°14 (G1), n°11 (G2) et n°12 (G2) qui se débrouillent autrement (puits et pompes collectives éloignées). Plusieurs quartiers subissent régulièrement des coupures d'eau.

Au contraire, dans les lieux E et F, l'écart est important quel que soit le groupe d'appartenance. Dans les deux cas, les pompes villageoises disponibles sont souvent coupées, et distribuent de l'eau parfois de mauvaise qualité. Ainsi, l'accès à l'eau de bonne qualité est discontinu, non immédiat, fatiguant et souvent éloigné.

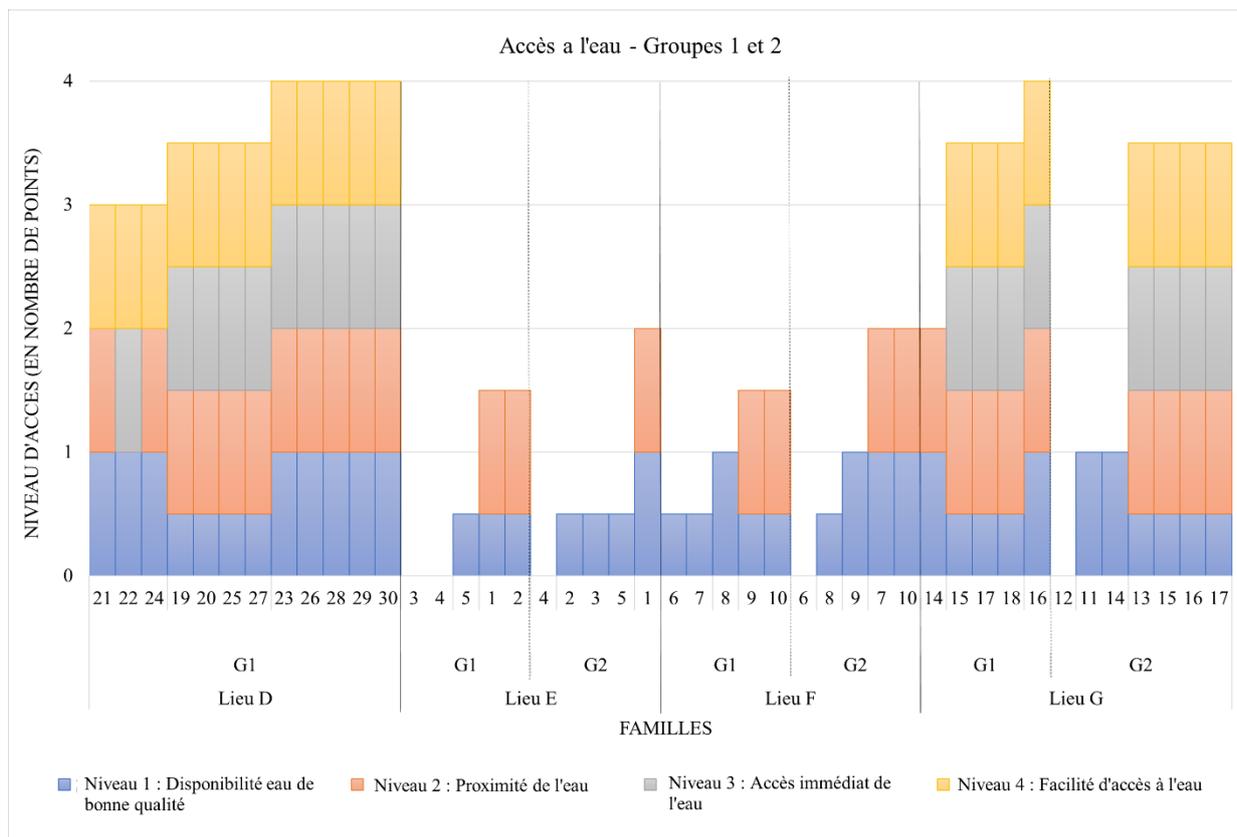


Figure 70 Histogramme du niveau d'accès à l'eau des ménages par groupe et par localisation

d. Evaluation de l'accès à la santé pour les ménages des groupes 1 et 2

i. Identification de la norme sociale pour l'accès à la santé

La norme sociale est d'avoir accès à des premiers soins tout le temps, à proximité de son lieu d'habitation. Les premiers soins comprennent l'accès à une salle de soin qui permette d'accoucher, d'être soigné pour les maladies courantes et d'obtenir les soins de base (dont ceux contre le paludisme). Des médicaments doivent être toujours accessibles.

« Nous et nos enfants on va à l'infirmerie [centre de santé lieu D]. Voilà on va à l'infirmerie. Ils ont une carte [mutuelle], on les prend à l'infirmerie [centre de santé lieu D]. On leur demande leur état de santé, on prélève leur sang, on voit c'est de quelle maladie les enfants souffrent et compte tenu de ça, l'infirmier major il prescrit des ordonnances s'il y a à prescrire. Si la maladie dépasse l'enfant, il prescrit une ordonnance. Mais si c'est une petite maladie qu'on peut régler à l'amiable, il donne [gratuitement] quelques comprimés rapidement. Et voilà ça passe » Famille n°27 – Groupe 1

Lorsque les premiers soins ne suffisent plus, il faut pouvoir être aiguillé vers le CHR public de la très grande ville la plus proche (30 km).

ii. Définition des niveaux intermédiaires de l'accès à la santé

Dans le lieu de vie D, deux centres de santé bien équipés ont été construits et comportent chacun une maternité et une infirmerie. Environ 15 000 consultations ont été enregistrées en 2022 dont 30 % de consultations de ménages qui ne travaillent pas dans la filiale de l'entreprise B. Au centre de santé du nord, en plus de l'infirmerie et de la maternité, il y a un laboratoire d'analyse, une pharmacie et une couveuse pour les nouveau-nés. Au sud, le centre de santé est moins fréquenté car il est plus éloigné de l'entrée du domaine. Les consultations sont gratuites et certains médicaments de première nécessité sont disponibles. Au total, 14 personnes travaillent dans les centres de santé dont un médecin spécialiste en pédiatrie (présent depuis 23 ans), 2 infirmiers et 2 sages-femmes. Les ménages du Groupe 2 et certaines femmes du Groupe 1 mettent en exergue que malheureusement, la priorité est toujours donnée aux travailleurs dans les centres de santé de la plantation. Le centre de santé n'est pas ouvert la nuit mais il est possible d'aller frapper chez du personnel soignant présent dans la plantation s'il y a une urgence.

« La maladie ne prévient pas, si tout le monde pouvait prévoir maladie...peut-être dans la soirée un enfant peut tomber malade ou bien quelqu'un peut tomber malade ou bien moi je peux tomber malade, quand tu vas à l'infirmerie c'est difficile à te recevoir. A partir de 17h, leur heure de descente c'est à 17h. [...] Si tu vois que la personne n'est pas là tu fais comment ? Après 17h l'heure de descente c'est 17h, les femmes qui sont là-bas elles disent qu'elles vont préparer [le repas] pour satisfaire leur famille. Maintenant si toi tu es malade et que tu vas là-bas ? Je n'ai pas dit qu'on ne va pas te recevoir, on va te recevoir mais peut-être que tu as besoin d'un traitement rapide, ça va prendre du temps. Or un hôpital ça ne se ferme jamais ! »

Famille n°27 – Groupe 1 (lieu de vie D)

Par ailleurs, l'équipe RH de la plantation a mis en place un système d'achat de médicaments à la pharmacie privée du lieu G : les travailleurs et leurs ménages, principalement ceux vivant dans le domaine, peuvent laisser leurs ordonnances au centre de santé : l'ambulancier se rend dans la journée à la pharmacie privée avec les ordonnances et ramène les médicaments. Les coûts des médicaments sont donc avancés par la filiale de l'entreprise B, puis déduits du salaire du travailleur concerné.

« Si je suis malade, je vais à la [lieu D] là-bas. [...] Comme je travaille là-bas c'est correct. Si on va, ils nous reçoivent bien parce que ce sont nos docteurs. Nous tous on travaille dans même projet là. [...] Nous si on est malade on doit aller à l'hôpital. C'est normal même si je n'ai pas l'argent je vais en parler à l'infirmière, après elle peut-être elle va dire : il faut prendre un bon et puis ils vont te donner [les médicaments] et à la fin ils vont te couper dans ton salaire [la plantation avance l'argent qui est ensuite déduit du salaire du travailleur]. » Famille n°17 – Groupe 1 (lieu de vie G)

Dans les lieux E ou F, aucun centre de santé n'est présent. Les riverains du lieu E veulent donc transformer les anciens locaux (conteneurs aménagés) cédés par une autre entreprise après la fin des travaux de construction du pont. Ils souhaitent demander à l'Etat d'affecter du personnel soignant. Pour

le moment, même pour les urgences, les ménages des lieux E et F sont obligés de se rendre dans le lieu D.

« Si on est malade on est obligé d'aller à l'hôpital dans notre siège là-bas [centre de santé du lieu D] pour se faire soigner. [...] si tu vois que la santé c'est pas trop ça, tu vas à l'infirmerie là-bas [centre de santé du lieu D], on nous soigne. Ça va mais c'est un peu loin du village. C'est un peu loin du village, souvent même quand maladie t'attaque, souvent tu n'arrives pas à te soulever même. Si on peut avoir un hôpital [infrastructure de premiers soins] ici ça peut nous aider. » Famille n°2 – Groupe 1 (lieu de vie E)

« Si on s'en va là-bas c'est correct mais souvent la nuit tu peux tomber malade, tu t'en vas marcher pour arriver là-bas ou tu vas prendre moto pour arriver là-bas... S'il y avait un hôpital [infrastructure de premiers soins] avec tout ça ici ça pourrait nous aider. » Famille n° 7 – Groupe 1 (lieu de vie F)

Toutes les ménages parlent de la difficulté de se rendre au lieu de soin à cause de l'éloignement et de l'état des routes, principalement la nuit et pour les urgences. Les ménages essaient d'utiliser le camion de transport de travailleurs, même si ce n'est pas dédié à ce type de transport, et sinon utilisent des transports personnels ou des taxis.

« A cause de la voie [état de la route] y a des fois y a des cas de grossesses pour pouvoir évacuer [jusqu'au centre de santé dans la plantation] les femmes qui sont en travail, ça fait de telle sorte que y en a même qui perdent leur enfant. » Famille n° 8 - Groupe 1 (lieu de vie F)

Dans le lieu G, une structure de soin est présente, composée d'un dispensaire, d'une maternité, d'un préau pour la vaccination et d'une pharmacie. Un total de 25 personnes travaille dans cette structure : une partie sont fonctionnaires (1 médecin, 6 infirmiers, 3 sages-femmes, 1 préparateur en pharmacie) ; et une partie est payée par l'hôpital (8 aides-soignants, 3 agents de bureau, 1 gardien, 2 agents). Le dispensaire a conclu un partenariat avec un laboratoire d'analyse privé situé à côté du centre de soin. Une ambulance était autrefois fonctionnelle mais est actuellement à l'arrêt. Les ménages du Groupe 2 affirment que le dispensaire public du lieu G est moins bien équipé que celui du lieu D et que les médicaments qui y sont donnés sont moins efficaces que ceux de la pharmacie privée.

« Quand les enfants sont malades, la première des choses c'est de les envoyer à l'hôpital [dispensaire public du lieu G]. Ils voient le médecin, il va prescrire des ordonnances on va acheter à la pharmacie. [...] Bon souvent à l'hôpital [dispensaire public du lieu G] l'accueil c'est pas trop ça. Tu vois, une maladie... si tu as le palu au lieu de traiter le palu, les médicaments qu'ils vont te donner [gratuitement à la pharmacie du dispensaire] c'est pas un médicament de ça. [...] Côté hôpital [dispensaire public du lieu G], qu'ils prennent soin des malades et si y a des médicaments, il faut qu'ils demandent à ce qu'on leur donne des vrais médicaments. » Famille n°12 – Groupe 2 (lieu de vie G)

« On va à l'hôpital. Dans le début, on va ici [dispensaire public du lieu G]. Et si ça va pas, on va à [CHR ville la plus proche]. [...] Comme c'est l'hôpital on peut pas sauter ici et aller là-bas directement. Il faut aller ici là comme ça tu vas et tu sais que tu vas déjà faire les premiers pas avant d'aller là-bas. Ça va. [...] Comme ils n'ont pas d'appareils pour faire des radios tout ça, il manque beaucoup de choses. Pour les analyses il faut aller à [CHR ville la plus proche]. C'est pas normal. Normalement on devrait avoir, le village est devenu grand, on devrait avoir les appareils pour pouvoir faire les analyses. » Famille n°13 – Groupe 2 (lieu de vie G)

On peut penser que le statut « privé » du centre de santé de la plantation et de la pharmacie privée apporte une meilleure réputation. Les ménages préfèrent se rendre quand elles le peuvent et quand les maladies persistent au centre de santé de la plantation. Elles ne se rendent pas souvent au centre de santé du lieu D, faute de moyen de transport.

Tous les travailleurs embauchés (CDD ou CDI) et leurs ménages du Groupe 1 bénéficient d'une mutuelle santé (ticket modérateur de 20%).

« Eux tous mes enfants, ils ont carte ! Carte [mutuelle] ! Y a des médicaments qui passent sur [mutuelle] y a des médicaments qui passent pas sur [mutuelle]. Si médicaments passent pas sur [mutuelle] ça passe sur bon [de la filiale]. [La filiale] s'en va payer et fin du mois ils te coupent [sur le salaire]. Si ça passe sur [mutuelle] tu mets un peu d'argent dessus et puis ils s'en vont payer. Si médicament coute 3000 tu peux mettre 60 – 100 dessus et ils s'en vont payer le reste. Si la maladie n'est pas trop fort, tu arrives là-bas [centre de santé lieu D] eux-mêmes ils [la filiale] peuvent te donner comprimé. [...] C'est bon y a des coins là, eux ils fait pas, tu travailles tu es malade, toi-même tu vas partir à l'hôpital, toi-même tu vas payer médicaments. [La filiale] là lui ils nous donnent. Si maladie là n'est pas trop, ils te donnent comprimés. Faut voir si demain ça va tu vas au travail, si demain ça va pas tu te retournes, là ils te donnent ordonnance. »
Famille n°30 – Groupe 1 (lieu de vie D)

Lorsque les ménages du Groupe 1 rencontrent des soucis de santé très importants elles se servent de leur mutuelle et peuvent solliciter un fond d'urgence de la plantation.

« Si ça va pas encore, ils te disent faut aller à [CHR de la ville la plus proche]. Ils te donnent papier si c'est soit écho ou bien radio, tu payes 2000 tu mets 2000 sur papier et puis on fait. Puis tu envoies ça à Docteur, s'il regarde que c'est pas bon, [la filiale] prend moitié, toi tu prends moitié. Si c'est opération, il t'envoie te faire opérer. [...] Si c'est au dehors là, si tu travailles, toi tu vas payer tout ! Si c'est 300 000, toi tu vas payer tout. Alors que si c'est [la filiale], [la filiale] peut payer 200 000 toi tu payes 100 000, t'y vas puis c'est tout. Même si tu n'as pas l'argent, ils peuvent payer pour toi et puis après tu travailles là, puis ils te coupent un peu un peu un peu un peu et après ça finit. » Famille n°30 – Groupe 1 (lieu de vie D)

Les ménages du Groupe 2 n'ont généralement pas de mutuelle.

« On n'a pas de carte, donc si au moins on avait carte mutuelle c'était bon. On est obligé de payer avec notre propre argent comme ça. (Montre que ça ne lui plaît pas) Ça va pas tout est cher, si nous aussi on avait des bons, ça pouvait nous aider. » Famille n°13 – Groupe 2 (lieu de vie G)

Seules deux ménages du Groupe 1 parlent du fait qu'ils achètent des « médicaments au dehors » (Famille n°4 et n°13) alors que quatre ménages du Groupe 2 en parlent. Les deux ménages du Groupe 1 sont ceux de travailleurs occasionnels qui n'ont pas encore de carte mutuelle. Le ménage n°16 du Groupe 2 n'achète pas forcément toute l'ordonnance par manque de moyens. Pour la même raison et/ou en raison de l'éloignement, quatre ménages du Groupe 2 expliquent qu'ils sont obligés d'attendre en utilisant de la médecine traditionnelle. Ils ne se rendent dans une infrastructure de premier soin que lorsque la maladie s'aggrave. Tous les ménages (Groupe 1 et 2) sollicitent des crédits ou des aides familiales / de connaissance lorsqu'ils n'ont pas assez de moyens pour se soigner.

L'ensemble des ménages est aiguillé vers le CHR public le plus proche lorsque c'est nécessaire. Les malades des ménages du Groupe 1 peuvent être emmenés, en cas d'urgence, par l'ambulance du centre de santé de la plantation, contrairement aux ménages du Groupe 2 qui doivent se rendre au CHR par tous les temps par leurs propres moyens. L'ambulance du dispensaire du lieu G est en panne.

« Ce qui n'est pas bon là-bas, tu t'en vas là-bas tu peux pas travailler et ils te donnent pas jours de repos. [...] Si tu es parti là-bas et que c'est grave, ils vont t'évacuer à [CHR de la ville la plus proche], soit à [autre CHR], là l'ambulance vient te chercher. » Famille n°29 – Groupe 1 (lieu de vie D)

Pour la décomposition de la norme sociale, nous distinguons quatre niveaux, sans hiérarchie entre eux (Figure 71). Pour chaque niveau, on décrit les modalités possibles auxquelles seront attribuées entre 0 et 1 point (1 point pour la modalité qui correspond à la norme).

- Niveau 1 « Accès à une infrastructure de premiers soins proches » : Deux modalités sont possibles : « Accès facile à une infrastructure de premiers soins proches » ou « Accès difficile à une infrastructure de premiers soins ». Ce dernier cas est celui où les ménages ont du mal à se rendre sur place en raison de l'état des routes ou de l'éloignement, particulièrement en cas d'urgences et/ou la nuit. Cette modalité prend aussi en compte le fait que certains ménages attendent - ou ne s'y rendent pas du tout - à cause de ces raisons-là.
- Niveau 2 « Qualité des soins dans l'infrastructure de premiers soins » : Trois modalités sont possibles : « Qualité suffisante dans l'infrastructure de premiers soins » ; « Qualité suffisante mais problème d'accueil » qui signifie que les ménages trouvent anormales : d'attendre trop longtemps ; que la priorité soit donnée aux travailleurs dans

le lieu D ou de ne pas obtenir de jours de congés pour les ménages du Groupe 1 ; ou
« *Qualité insuffisante dans l'infrastructure de premiers soins* ».

- Niveau 3 « Accès à des médicaments de qualité » : Deux modalités sont possibles : « *Médicaments de qualité disponibles* » ou « *Pas de médicaments de qualité accessibles* ». Ce dernier cas se présente quand les médicaments, quoique authentiques, ont une mauvaise réputation car ils ont été obtenus dans une pharmacie publique ; que seulement une partie de l'ordonnance est achetée en raison du manque de moyens financiers ou que les ménages achètent des médicaments de contrefaçon dans la rue.
- Niveau 4 « Possibilité d'être aiguillé vers un hôpital » : « *Accès à un hôpital* » ; « *Pas d'accès à un hôpital* »

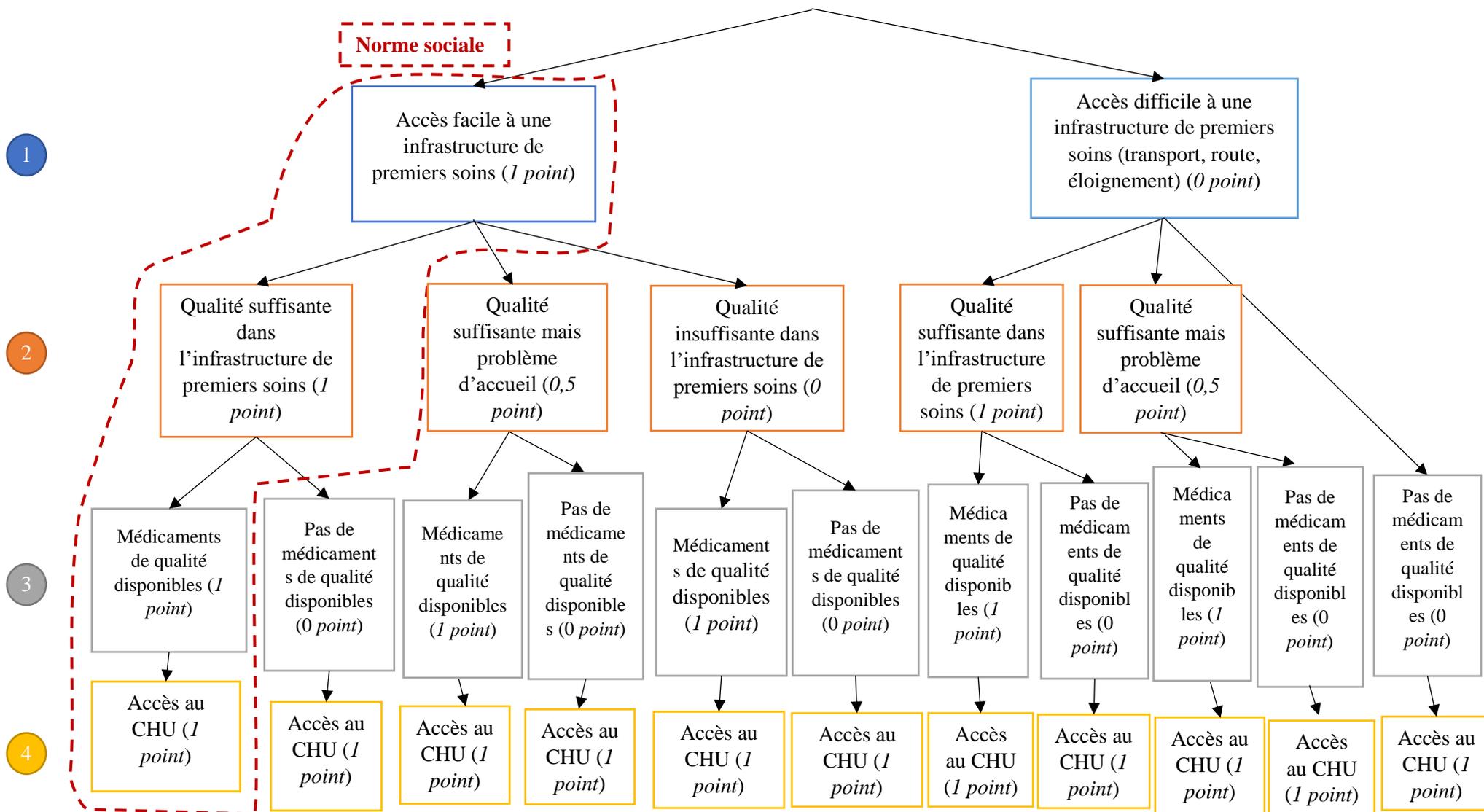


Figure 71 Arbre de décision pour le service « Accès aux soins » dans la zone d'étude n°2

iii. Identification des écarts

La Figure 72 suivante illustre la différence d'accès qui existe entre le Groupe 1 et le Groupe 2. La moyenne des écarts est respectivement de 0,4 et de 1,2. Les ménages n° 4 et 13 sont des ménages de travailleurs occasionnels qui ne bénéficient pas des services de santé alloués aux travailleurs permanents (carte mutuelle, crédit pour les médicaments, fond d'aide d'urgence).

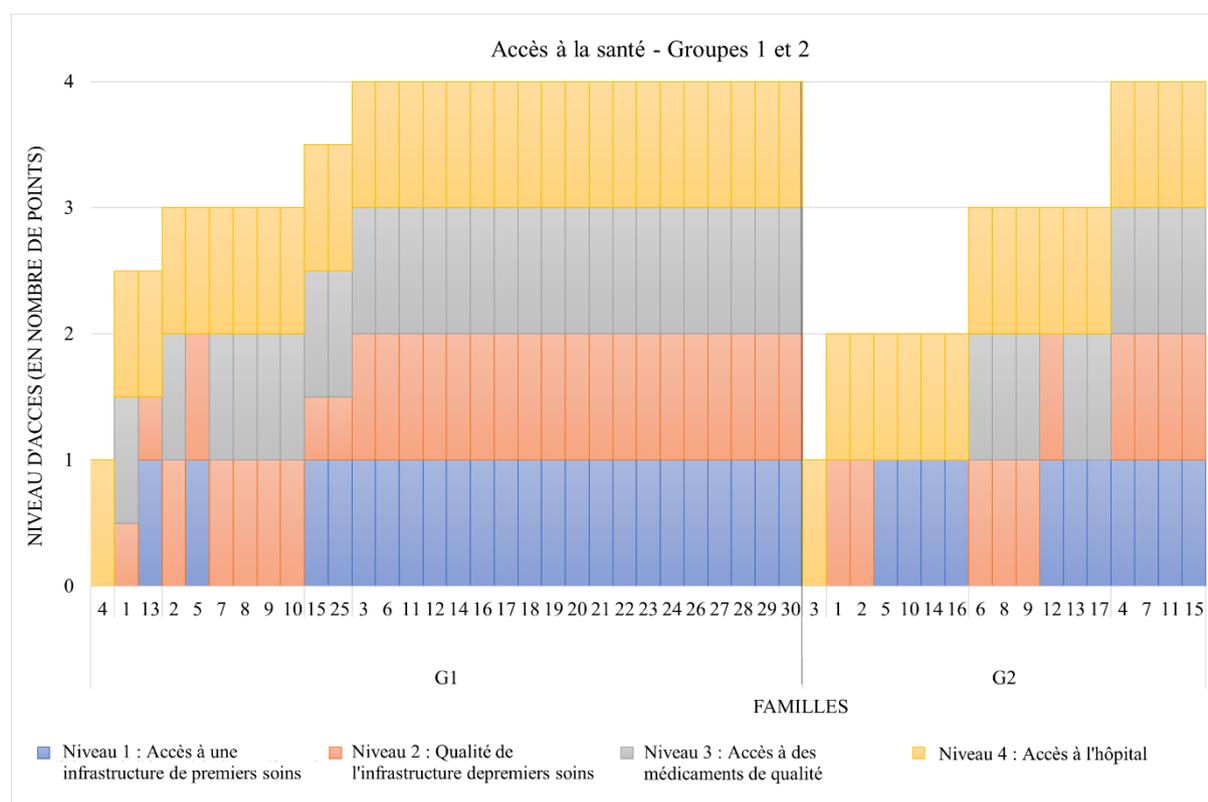


Figure 72 Histogramme de l'accès aux soins des ménages par groupe dans la zone n°2

Observer les résultats par localisation (Figure 73) permet d'expliquer les différences. Les ménages des lieux E et F ont des difficultés d'accès à une infrastructure de premiers soins. Sept ménages du lieu F se plaignent de l'état de la route et de l'éloignement du centre de santé. Ils s'y rendent quand même mais précisent la difficulté, la dangerosité et le temps perdu pour s'y rendre. Trois ménages du lieu E (Groupe 2) ne se rendent pas dans l'infrastructure de premiers soins car il est trop éloigné. Elles se soignent donc avec de la médecine traditionnelle ou des médicaments de contrefaçon. Deux ménages du Groupe 1 (n°1 et 2) précisent que le centre de santé est trop éloigné en cas d'urgence mais s'y rendent tout de même. Dans le lieu G, les ménages du Groupe 1 se rendent prioritairement au centre de santé du lieu D. S'il y a une urgence, ils peuvent aller au dispensaire public. Ces personnes ne se plaignent pas de la qualité du dispensaire public. Peut-être est-ce parce que c'est uniquement en cas d'urgence qu'ils s'y rendent ? C'est une solution de secours. Au contraire, les ménages du Groupe 2 se rendent prioritairement au dispensaire public, même s'ils se plaignent de la qualité des soins, de la pauvreté du plateau technique et/ou de l'inefficacité des médicaments délivrés. En effet, le centre de santé du lieu D (qu'elles

préfèrent), est trop loin et/ou elles n’y sont pas prioritaires. La famille n°17 est particulière, puisqu’elle ne fait pas confiance au dispensaire public ; elle préfère s’adresser à une connaissance (infirmier qui lui prescrit des ordonnances).

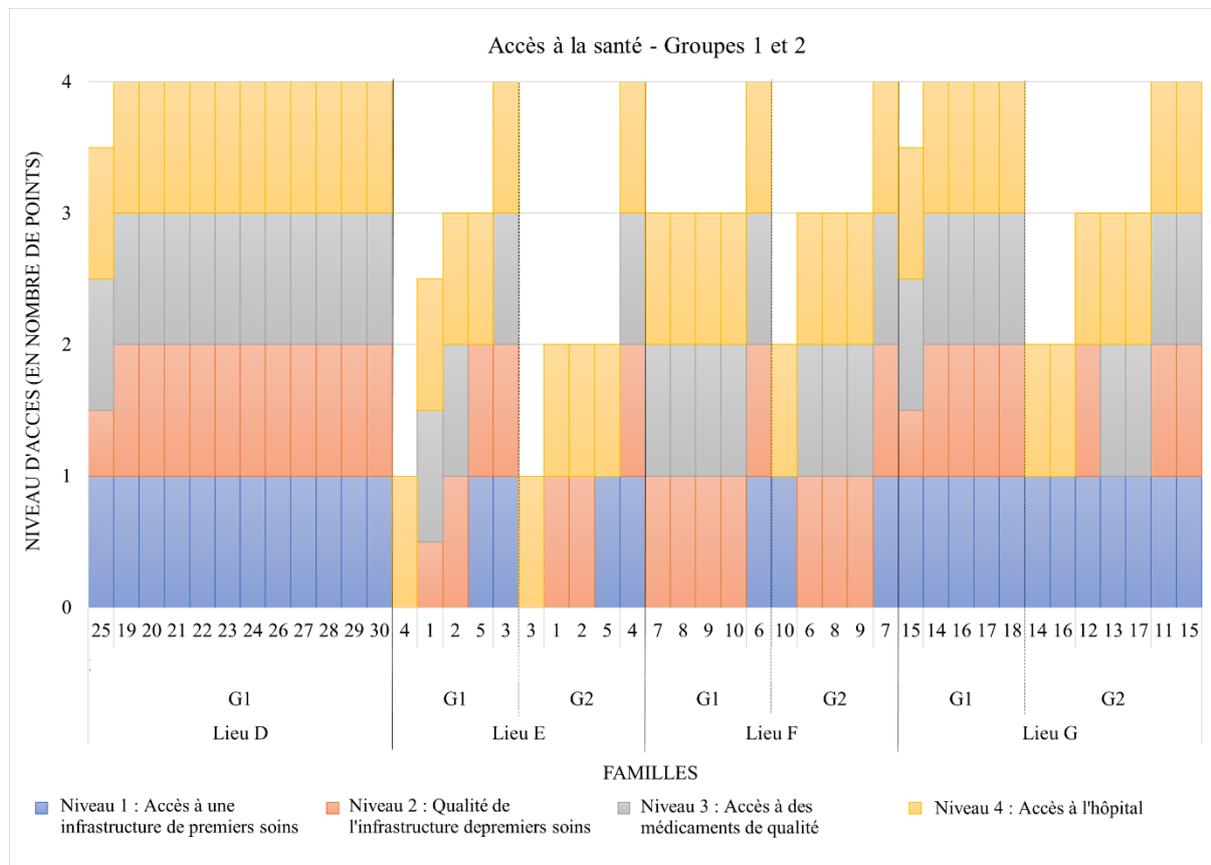


Figure 73 Histogramme d'accès aux soins des ménages par groupe et par localisation

e. Evaluation de l'accès à l'emploi des femmes des groupes 1 et 2

i. Identification de la norme sociale pour l'accès à l'emploi des femmes

Seules deux ménages évoquent le fait d'être « indépendante » pour les femmes.

La femme explique « Je ne peux pas m'asseoir comme ça et tout le temps regarder le monsieur [mon mari]. Non. Il faut qu'à chaque fois moi-même...Il faut parce que moi-même je peux avoir mes propres besoins, mais tu ne peux pas aller toujours devant le monsieur [pour lui demander de l'argent]. Si toi-même tu te débrouilles tu te bas, tu es libre ! Toi-même tu es indépendante. » Famille n°19 – Groupe 1

En général, les ménages soulèvent la nécessité pour les femmes d'avoir une activité génératrice de revenus pour aider leurs maris, disposer de leur propre budget et pouvoir payer certains de leurs besoins sans avoir à demander de l'argent à leurs maris.

« Chacun gère pour lui, je gère pour moi, mais on s'aide. On s'aide quand ça va pas, si ça va chez l'autre on s'aide. Moi je gère pour moi et lui il gère pour lui. [...] Si le monsieur ça va pas, toi femme tu peux te lever et tu peux aider ton mari, sans que quelqu'un entende bruit de ton foyer [personne n'entende]. C'est comme lui et moi on est devenu un, donc c'est normal que les deux se lancent. Je ne peux pas avoir pour moi seule. Il faut que je l'aide, faut que lui il m'aide pour qu'ensemble on puisse s'occuper des enfants. » Famille n°19 – Groupe 1

Ici la norme sociale est en progression. Pour le moment, la norme sociale reste que le mari donne son accord pour des raisons financières, mais on observe que trois ménages montrent qu'en plus de donner son accord pour cette raison, l'homme soutient la femme pour qu'elle gagne en indépendance et pas uniquement pour qu'elle l'aide dans le budget familial.

« En fait, c'est ne pas rester comme ça. Toute personne doit se mouvoir un peu. [...] En fait c'est pour qu'elle soit quand même à l'abri du besoin, parce que tous les jours... suppose que si l'homme n'est pas là, la femme doit forcément être moins dépendante entièrement de son homme. [Sinon] Je pense que ce sera un handicap pour elle ; si l'homme n'est pas là, ce sera un peu difficile. » Famille n°4 – Groupe 2

Toutefois, cette activité ne doit pas empêcher les femmes de s'occuper de la famille et d'assurer le bon fonctionnement de la maison, c'est-à-dire surveiller les enfants et rentrer assez tôt pour les tâches ménagères, notamment préparer les repas du soir. Elle doit donc garder une certaine flexibilité et bénéficier d'horaires adaptés ou encore avoir de l'aide à la maison.

« Je quitte au travail [à la plantation], je viens et je peux garder toute la famille, faire quelque chose pour eux. [...] Je viens du travail pour 14h. » Famille n°5 – Groupe 1

[Sa femme travaille à la station de conditionnement de la plantation] « Actuellement les enfants sont grands. C'est ma dernière fille qui est là [il montre une jeune femme]. Si les enfants étaient plus petits elle ne pourrait pas travailler [à la plantation]. Voici ma dernière fille. [...] Quand les enfants sont petits je n'aime pas trop ça. Parce que les enfants sont petits petits petits, il n'y a pas quelqu'un pour les surveiller. Tu vas aller au travail [à la plantation] jusqu'à la nuit tu vas venir, tes enfants vont rester avec qui ? » Famille n°10 – Groupe 1

La norme sociale est que les femmes, avec l'accord de leurs maris pour des raisons financières, aient une activité qui génère des revenus, tout en continuant d'assurer leur rôle dans la famille. Dans la norme, cette activité doit aussi être socialement valorisée, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une activité qui ne soit pas physique. Par exemple, c'est un commerce (« on s'assoit et on se repose ») ou d'être propriétaire d'une plantation à haute valeur ajoutée dans laquelle on emploie de la main d'œuvre. Le salariat peut être conforme à la norme s'il n'est pas fatigant (ce n'est pas être ouvrière agricole), qu'il apporte des revenus réguliers et qu'il est compatible avec des horaires adaptés (ex : fonctionnaire, travail de bureau,

commerçante). L'activité doit aussi être adaptée à la force physique des femmes, supposées plus faibles que les hommes (possibilité d'avoir facilement des jours de repos, sécurité, repos après l'accouchement).

« Elle ne fait rien [montre son désaccord]. Ça ne va pas. [...] On va chercher des boulots pour les femmes. On va chercher un boulot pour elle. Comme ça au moins elle travaille. Parce que comme le boulot est dur quoi, travailler comme on fait [à la plantation] c'est dur donc une femme ne peut pas faire ça. [...] Mais elle peut faire autre chose, elle peut vendre, ou bien ... faire coiffure, rester dans magasin. [...] Elle veut le faire mais c'est les moyens. C'est moi après qui vais construire [un magasin] pour elle et elle va rester, voilà. » Famille n°1 – Groupe 1

ii. Définition des niveaux intermédiaires de l'emploi des femmes

Les femmes n'ont pas toutes la même possibilité d'accès à la norme.

Tout d'abord, leurs maris peuvent soit vraiment les soutenir surtout pour des raisons financières et quelque fois pour les rendre plus autonome ; soit accepter qu'elles aient une activité sans trouver cela normal ; et enfin refuser qu'elles en aient une.

« Ça c'était avant [quand les femmes ne travaillaient pas]. Aujourd'hui on peut dire que au moins 80 % des femmes travaillent. Y a la sous-traitance, y en a d'autres qui travaillent dans l'entreprise [plantation]. C'est très bien, ça nous aide. Si madame travaille et toi tu travailles, je pense que déjà ça vous aide au niveau des dépenses. [...] Ce qui a changé c'est que toutes les femmes travaillent. Quand dans la journée, tu arrives dans le campement ici, tu vas voir peut-être 3 ou bien 4 % de femmes dans le village. Tu vas voir qu'elles ne sont pas dans le campement. Ça c'est pour aujourd'hui. Mais avant ce n'était pas comme ça, tu vas voir que les femmes ne travaillaient pas. Les hommes... c'était au niveau des hommes. Les hommes ne voulaient pas que les femmes travaillent. [...] Y en a qui ont fait l'expérience, y en a qui ont mis leurs femmes [au travail] et puis bon ça a apporté quelque chose. Quand les familles comme ça, leur condition de vie est mieux que celle où celui se bat seul...Bon. [...] C'est dû aussi à l'argent, aux problèmes. Si le monsieur, au niveau de la famille, il n'arrive pas à gérer. Si la femme voit, je vais sortir faire ça pour aider le mari, que ça apporte quelque chose, le voisin qui est à côté, ou bien lui qui est à côté, il veut regarder, il va dire 'ah ! telle personne a fait ça et ça a apporté quelque chose, je vais faire aussi.' Et ainsi de suite que les gens ont commencé à comprendre que le travail de la femme c'est important. Voilà. » Famille n°28 – Groupe 1

« Elle se débrouille un peu à la boulangerie. C'est pour s'aider un peu un peu. Il n'y a pas bon salaire dedans. [...] Vraiment, c'est parce que l'argent ne suffit pas, sans ça... Si j'étais bien placé, sincèrement, j'allais lui dire de se reposer, de rester à la maison pour s'occuper des enfants [parce qu'ils sont encore jeunes]. Mais comme pour moi-même là ça ne suffit pas, donc si elle cherche un peu [son salaire ne suffit pas donc si sa femme peut ramener un peu d'argent c'est bien] ... y a des fois elle peut compenser en cas de dépenses. » Famille n°10 – Groupe 2

Du fait de la norme sociale (flexibilité, horaire), le salariat est peu courant.

Lorsque les femmes sont salariées, elles ont des postes adaptés qui leur permettent de rentrer tôt, mais qui sont physiques et non valorisés. Par exemple, les femmes sont souvent ouvrières agricoles temporaires (par exemple, les portes de sous-traitance du prestataire qui désherbe dans la plantation). Cette position a l'avantage d'être compatible avec leur rôle dans la famille (flexibilité, horaire) mais ne permet pas d'obtenir des revenus réguliers. Les femmes peuvent aussi être salariées de la plantation à des postes qui leur permettent de rentrer tôt mais qui sont physiques, difficiles et non valorisés.

Une salariée au champ « *Les femmes travaillent à la [plantation] mais c'est dur. J'y vais parce que je suis seule. Je me lève à 4h je vais prendre [camion de transport]. [...] Si je gagne assez d'argent je veux faire commerce. [...] Quand on a un commerce on peut s'asseoir et se reposer.* » Famille n° 16 – Groupe 1

Salariée au champ (équipe engrais) « *Je viens à partir de 14h, je peux m'occuper d'eux [ses enfants].* » Famille n° 5 – Groupe 1

Ou alors, les femmes sont salariées à des postes moins physiques mais avec des horaires non adaptés (e.g. irrigation de la plantation, station de conditionnement de la plantation, poste en rotation horaire à l'usine de traitement de l'hévéa, ...). Si elles ne prennent pas un poste adapté, c'est qu'elles ont de l'aide à la maison (par exemple, une adolescente de la famille ou une connaissance en échec scolaire) ou n'ont plus d'enfants à charge.

Cette famille n'a plus d'enfants jeunes à charge : « *Avant ici, elle faisait du commerce. Elle a arrêté. Elle avait des problèmes au Togo, elle est rentrée. Quand elle est revenue elle n'avait plus les moyens pour recommencer son commerce. Elle est partie [travailler à la plantation] pour se débrouiller de ce côté-là. [...] Pour moment elle ne pense pas arrêter car elle gagne un peu.* » Famille n°10 – Groupe 1

« *Moi je fais irrigation, où on met l'eau pour les bananes. [Elle rentre tard] Mais maintenant travail que garçon fait, femme fait. Donc on doit faire comment ? [On n'a pas le choix] C'est quand il pleut pas, on rentre pas tôt, quand il pleut on va dire que 12h – 13h on est descendu [rentrée du travail]. [...] si on ne va pas travailler, garçon seul il ne peut pas. Donc on fait comment ? on se comprend [entre mari et femme]. Puisqu'il n'a pas moyens pour aider, pour faire un petit coin pour que tu fasses commerce ... si ta famille n'a pas assez d'argent pour t'aider, tu es obligée de débrouiller là-bas [travailler à la plantation]. [...] Mais nous comme on est femme ils [les managers de la plantation] ont cherché où il y avait petit poste pour nous donner, nous à partir de, si on a trop duré... bon peut-être 16h-17h bon [alors que les hommes*

aux postes d'irrigation en saison sèche rentrent à 22h]. » La voisine de la famille n°11 – Groupe 1, travailleuse de la plantation.⁴¹

Beaucoup ne veulent pas être salariées de la plantation car elles ne veulent pas devoir supporter soit des horaires non adaptés soit la dureté du travail.

« Y a d'autres [des maris] qui ne veulent pas que leurs femmes travaillent, y en a qui veulent que leurs femmes travaillent. Comme [à la plantation] y a des coins qui ne descendent pas vite, ils disent si leurs femmes travaillent là, ils disent elle ne va pas descendre vite [ne va pas rentrer tôt]. Quand on t'envoie à l'usine [station de conditionnement de la plantation], à l'heure-là [de rentrer normalement], si tu es à l'usine tu n'as pas encore fini. Alors quand tu es en plantation [au champ], trop trop 15h tu es à la maison, tu vas préparer, tu vas manger. Mais si tu es à l'usine, 21h-22h, tu vas faire comment pour préparer [le repas] puis manger ? Donc c'est à cause de ça qu'il y a beaucoup de femmes qui ne travaillent pas [dans la plantation], y en a beaucoup qui travaillent [en sous-traitance]. » Famille n° 30 – Groupe 1

Lorsque l'activité de salariat n'est pas adaptée à leur rôle familiale et/ou pas valorisée socialement et/ou pas rentable, elle est majoritairement la manière de gagner une somme nécessaire pour réaliser leur investissement futur (par exemple, acheter le nécessaire pour débiter un commerce, pour payer la main d'œuvre pour nettoyer leur parcelle agricole, ...).

Toutes les femmes préfèrent l'entrepreneuriat dès qu'elles le peuvent, si possible une activité de commerce (flexible, reposant et donnant la possibilité de garder les jeunes enfants avec elles), comme de la vente de nourriture, ou une position salariée adaptée aux tâches à remplir dans la famille, avec un revenu régulier. Toutefois, ces positions salariées sont rares.

Il s'occupe de la famille de son frère décédé *« Elle travaille dans un restaurant à la ville qui est proche d'ici. C'est pas correct. En principe elle devrait avoir une activité. Entreprendre quelque chose qui va lui rapporter quelque chose. Travailler bon je ne pense pas que ça peut l'arranger. C'est une manière de se défendre aussi mais... (il montre que ça ne va pas) [A cause de] Le salaire, le transport. On paye pour une journée et demi 500, tu vas payer pour un transport de 400, aller-retour. [...] Avec moi il n'y a pas de soucis, je compte lui faire quelque chose, bon cette année, on prie Dieu pour que la production soit abondante, comme ça je vais lui trouver quelque chose à faire et puis bon elle va pouvoir s'installer quelque part tranquille. [...] [le type d'entreprise] ça dépendra d'elle. [...] Auparavant c'était... Y avait des gens qui n'avaient pas compris parce qu'ils disaient que la femme devait rester à la maison et lui il va chercher pour venir [chercher de l'argent et le ramener à la maison] mais il est arrivé un moment où ça va pas chez le monsieur, là tu es obligé. Pourtant si la femme se débrouille, puis l'homme aussi*

⁴¹ Le représentant de la famille n°11 souhaitait qu'elle soit présente lors de l'entretien pour l'aider à s'exprimer en français, si besoin. Elle en a profité pour aborder sa propre situation.

se défend. Peut-être que si de ton côté ça ne va pas elle peut aussi te soutenir. Beaucoup d'hommes ont commencé à comprendre, ça fait que y a d'autres mêmes en même temps leur femme travaille à [la plantation]. » Famille n°8 – Groupe 2

« Si ton enfant n'est pas grand tu es obligée de t'asseoir à la maison. [...] La majorité font de la sous-traitance [désherbage manuel à la machette dans la plantation]. Ça c'est bien. Elle aussi quand le mois est fini elle va avoir son salaire un peu. C'est bien, ce n'est pas un travail ... Le jour où elle est fatiguée elle se repose. Ce n'est pas un travail où c'est obligé faut venir tous les jours. Dans la semaine femme peut prendre 3 jours pour travailler donc tous les autres jours elle va se reposer. C'est ça qui fait que c'est bien pour les femmes. Femme ne peut pas travailler tous les jours. C'est ... (il est gêné) Métier garçon ce n'est pas même chose. C'est ça qui fait que la majorité fait sous-traitance. Quand elles travaillent là-bas le jour où elle est fatiguée elle se repose. Elle peut prendre soit 2 jours soit 3 jours pour se reposer. [...] Sous-traitance c'est dur. [...] Ce que nous on veut seulement c'est les moyens pour qu'elles puissent faire leur commerce. La majorité des femmes qui travaillent c'est pour avoir un peu pour faire leurs commerces. » Famille n°29 – Groupe 1

Le besoin d'aide pour les tâches ménagères comme la garde d'enfants est indispensable pour prendre et conserver un emploi.

« Moi je ne peux pas travailler à la [sous-traitance]. Parce que je suis partie travailler à la [sous-traitance], on n'a pas payer deux mois j'ai quitté dedans. Donc moi je ne peux pas travailler dedans. Moi je veux vendre, prendre soin de moi-même, de mes enfants, de mon mari. La [filiale] on ne paye pas vite. Je suis partie j'ai fait deux mois, on n'a pas payé, j'ai quitté dedans. Je veux plus faire, je veux travailler je veux vendre. [...] [quand elle faisait de la sous-traitance] Je donnais ça [le bébé] à ma grande sœur et puis je m'en vais travailler. [...] Ça prend trop de temps. On te donne midi [on te dit que le travail sera fini à midi], à midi ça a dépassé alors que tu as laissé l'enfant ici, peut-être il pleure, on ne sait pas, peut-être on le frappe toi tu ne sais pas. C'est après ça j'ai décidé, et ils n'ont pas payé deux mois aussi, j'ai profité pour laisser tout en même temps. » Famille n°4 – Groupe 1

Il leur manque très souvent la somme nécessaire pour investir et elles rencontrent d'autres freins à l'entrepreneuriat. Tout d'abord, dans le lieu D et dans certains villages alentours (lieux E et F), les clients ont tendance à demander des crédits qu'ils mettent du temps à rembourser, fragilisant le bon fonctionnement des petits commerces.

« Je vends un peu un peu [de la nourriture et des boissons] puis je trouve 100 F pour manger. Ça ne marche pas-oh [intonation pour montrer le mécontentement] les gens prennent crédits... la vie est dure. » Famille n°2 – Groupe 2

Par ailleurs, les lieux de commerce ne sont pas toujours bien définis. Dans le lieu D, une place a été proposée mais les femmes continuent de tenir le commerce dans un autre lieu, qui selon elles est plus

passant. Elles préfèrent aussi aller vendre à l'extérieur pour obtenir de meilleurs prix et limiter les problèmes de crédits non remboursés. Dans le lieu E, le village a commencé à construire un marché couvert (pour protéger des intempéries et du soleil) mais, pour le moment, les femmes continuent leur commerce chez elles comme elles peuvent (fabrication de petites tables ou de petits abris) ; dans le lieu G il n'y a plus de place de marché.

Elle explique la situation d'une femme de la cour familiale « *Comme elle n'a pas les moyens, parce que c'est une commerçante, commerce qu'elle a pu faire là ça ne donne pas bien. Ça ne marche pas et puis elle n'a pas l'argent c'est à cause de ça. Elle ne vend pas bonnes choses. Normalement si elle avait l'argent, que les moyens étaient là, et elle vendait ça au marché comme il le faut* [dans un vrai marché, alors que là elle a une table dans sa cour], *elle irait partir à l'hôpital* [parce qu'elle aurait les moyens]. » Famille n°1 – Groupe 2

De plus, les femmes n'ont pas toujours les moyens de bien conserver leurs marchandises périssables (pas de magasins pour conserver en sécurité ; pas de frigidaires et/ou d'électricité pour allonger la durée de conservation de la nourriture). Enfin, elles ont souvent besoin de transporter leurs marchandises pour les transformer (pour atteindre le moulin pour faire de la farine de maïs ou la machine pour faire la farine de manioc ...) ou pour les vendre ailleurs. Tout ceci menace la rentabilité pour les petites entreprises des femmes. Celles-ci quelques fois se découragent suite à des incidents (vols de matériels, trop de crédits donnés aux clients non remboursés, pertes de marchandises en raison d'une mauvaise conservation, ...).

« *Si on peut faire du commerce ici pour que le village soit développé ce serait bon. Y a pas de marché... si y a la voie* [la route en bon état], *le courant* [l'électricité], *ça sera plus facile de mettre en place cette activité.* [...] *Si y a toutes ces commodités-là, je vais laisser* [arrêter son travail dans la plantation] *pour venir faire commerce. Regardez ma main. Le liquide de la banane c'est en train de gâter ma main. Y a de la souffrance au niveau du travail de la* [plantation]. *Le travail est dur.* » Famille n° 8 -Groupe 1

« *J'ai fait table et banc pour vendre* [son étal de commerce] *mais ils ont volé tout. Donc moi je cherche l'argent pour vendre pour aider mon mari. S'il n'a pas quelque chose il peut venir me demander je peux lui donner aussi. S'il a besoin de l'argent je peux l'aider aussi. Chaque jour je paye, on vole, je paye, on vole. Donc je cherche l'argent pour travailler.* [...] *Ce qui me manque c'est table, avec tapis c'est ...ces deux-là qui me manque pour vendre.* » Famille n°4 – Groupe 1

Dans la première phase d'interviews, certaines parties prenantes avaient soulevé le besoin de formation et d'alphabétisation des femmes. Mais personne n'en a parlé lors des interviews des ménages.

Une fois obtenu l'accord de leur mari, elles arbitrent pour choisir leur activité selon leur capacité d'investissement, la charge des enfants et l'aide à la maison, et les opportunités de salariat (difficulté

physique, horaires, régularité du revenu) (Figure 74). Si elles n'ont aucune aide à la maison, aucune capacité d'investissement ni opportunité de salariat adapté, elles continuent de s'occuper du jardin vivrier et tentent de vendre le surplus. Elles ne dégagent alors que très peu de revenu.

Pour décomposer la norme sociale, quatre niveaux sont distingués, sans hiérarchie entre eux (Figure 74). Pour chaque niveau, sont décrites les modalités possibles auxquelles seront attribués entre 0 et 1 point (1 point pour la modalité qui correspond à la norme). Au niveau 1, on observe un dépassement de la norme sociale pour certains ménages. Deux points sont attribués dans ce cas. Ainsi, la norme sociale complète atteinte donne 4 points. Si la famille a de plus dépassé la norme sociale sur le niveau 1, elle peut alors atteindre 5 points au maximum.

- Niveau 1 « Accord donné par le conjoint » : Trois modalités sont possibles. La première est « *Le conjoint donne son accord et son soutien* », c'est-à-dire que le conjoint montre une certaine fierté et qu'il aide sa femme à trouver une activité qui lui convienne. Cette modalité représente le dépassement de la norme sociale rencontrée sur le terrain. La seconde modalité est « *Le conjoint donne son accord par contrainte financière* », c'est-à-dire que le conjoint montre qu'il n'aime pas que sa femme travaille, mais qu'ils en ont besoin pour subvenir aux besoins de la famille. Enfin, la dernière modalité est « *Le conjoint ne donne pas son accord* », il montre clairement qu'il ne veut pas qu'elle ait une activité extérieure au ménage.
- Niveau 2 « Pouvoir s'occuper de la famille et de la maison » : Deux modalités sont possibles « *Activité adaptée (horaires, flexibilité) ou aide à la maison* », c'est-à-dire que la femme rentre assez tôt et peut s'occuper du repas du soir, des enfants et du bon fonctionnement de la maison, ou que quelqu'un l'aide à assurer ce rôle (fille déscolarisée ou autre femme de la famille) ; ou « *Activité non adaptée (horaires, flexibilité) et pas d'aide à la maison* ».
- Niveau 3 « Avoir une activité valorisée socialement » : Deux modalités sont possibles « *Activité valorisée socialement (non physique)* », car la femme a les moyens d'investir dans une activité d'entrepreneuriat (souvent du commerce), d'être propriétaire d'une plantation où elle emploie de la main d'œuvre, ou d'avoir une opportunité d'activité salariale non physique (non agricole) ; ou « *Activité non valorisée socialement (physique)* », c'est-à-dire qu'elle n'a pas les moyens d'investir et pas d'opportunité de salariat adaptée.
- Niveau 4 « Génération de revenus réguliers » : Trois modalités existent : « *Activité rentable ou revenus réguliers* » ; « *Revenus irréguliers* » ; ou « *Pas rentable / Très peu ou pas de revenus* ».

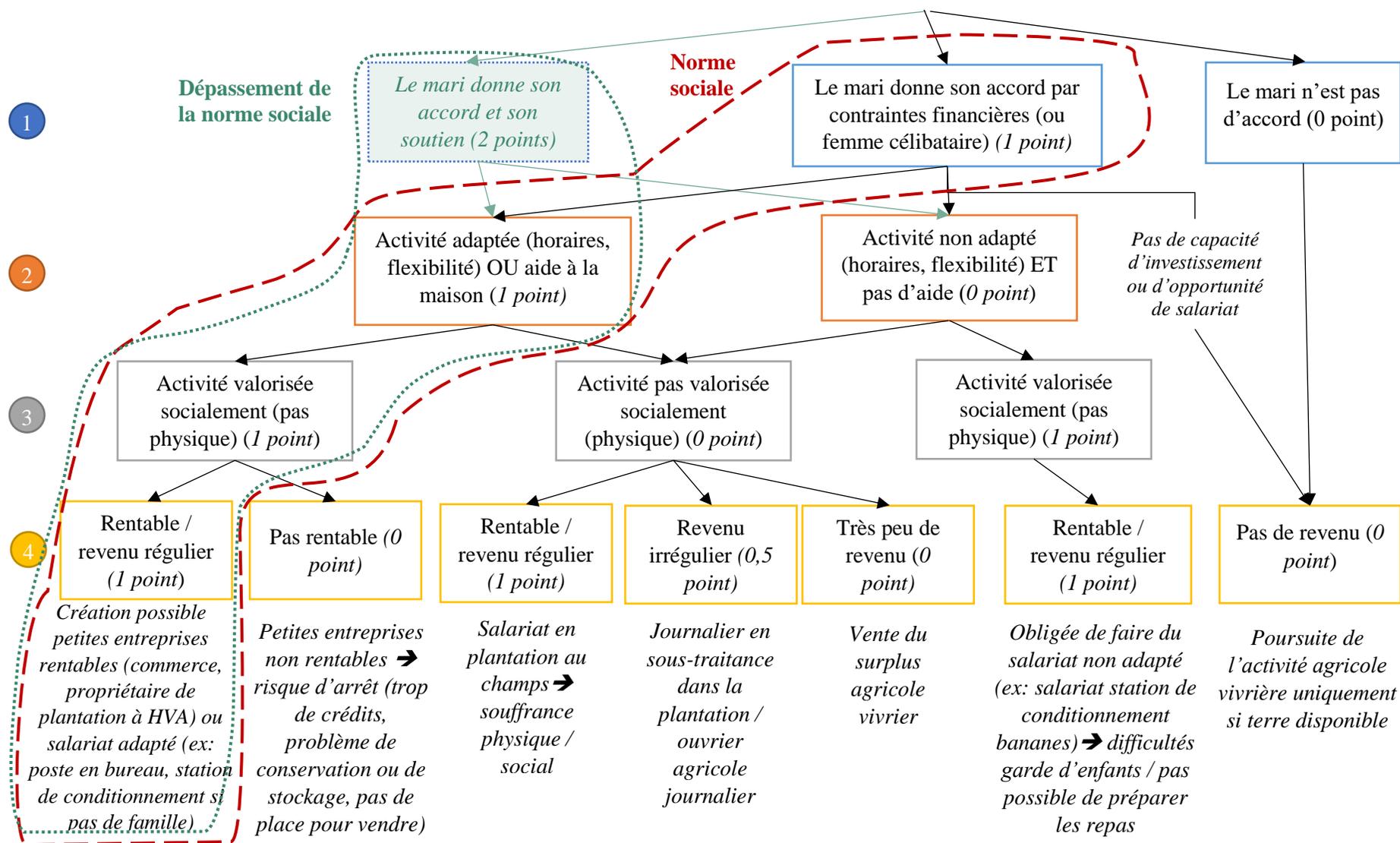


Figure 74 Arbre de décision pour le service « Accès à l'emploi » pour la zone d'étude n°2

iii. Identification des écarts

Il est difficile de distinguer le Groupe 1 du Groupe 2 concernant l'accès à l'emploi des femmes, car les moyennes d'écarts sont respectivement de 1,4 et 1,3 sur 4. Trois ménages (n°13, 4 et 8) dépassent la norme sociale sur le niveau 1 (encadré en pointillés verts sur la Figure 75). Dans la famille n°17, le mari ne donne pas son accord pour que la femme ait une activité.

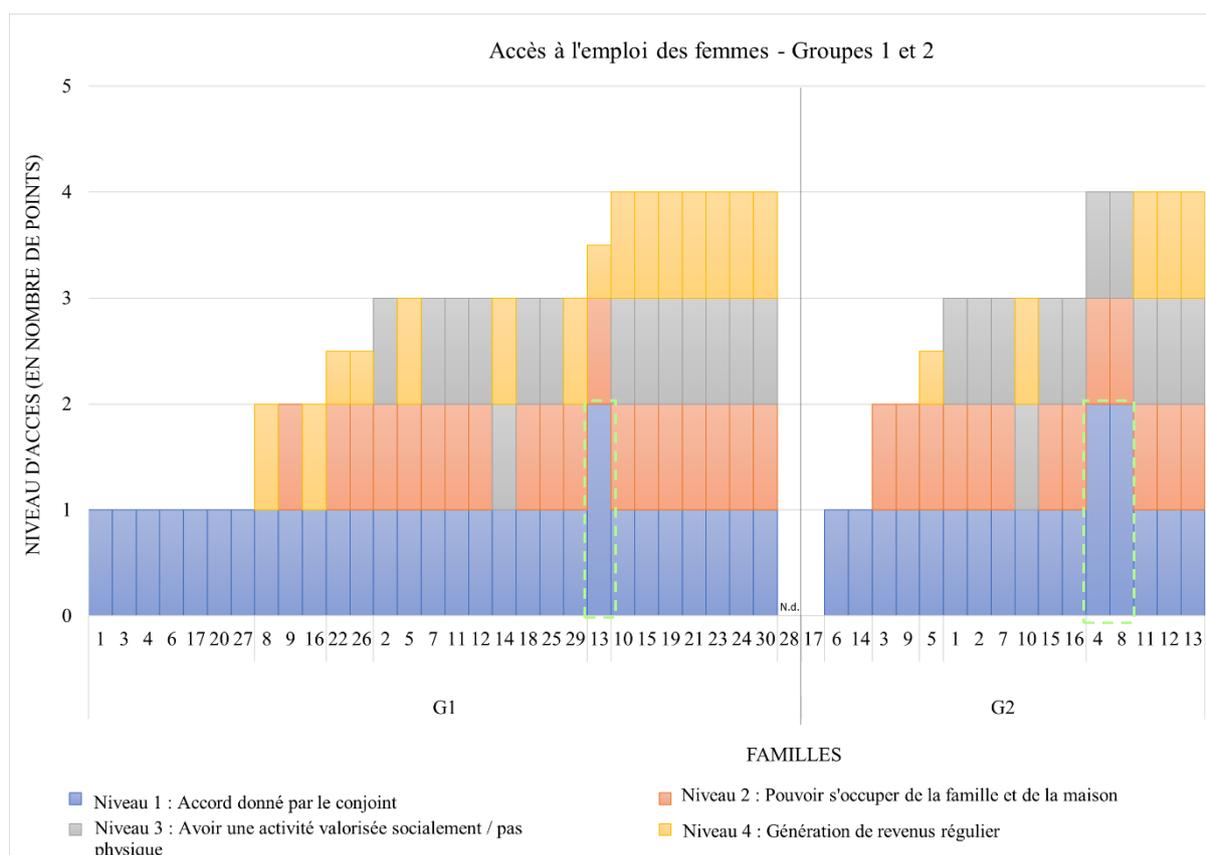


Figure 75 Histogramme de l'accès à l'emploi des femmes par groupe (N.d. : non donné)

Les femmes qui atteignent la norme sont toutes dans des situations différentes :

- Salariée de la plantation, d'une usine ou encore d'un commerce à des postes non physiques, avec des horaires qui leur permettent de s'occuper de leurs ménages ou qui ont de l'aide ou plus aucun enfant à charge.
- Entrepreneuse avec une entreprise qui fonctionne et rapporte des revenus réguliers (par exemple, un restaurant ou une plantation de cacao ou un commerce).

De nombreuses entreprises ne fonctionnent pas pour différentes raisons (demande de crédits par les clients, manque de fond pour investir...).

La Figure 76 présente les résultats par localisation. On ne peut pas mettre en évidence des différences importantes entre lieux de vie. Dans le lieu D, les femmes sont plus proches de la norme mais nous ne pouvons pas les comparer à un Groupe 2 qui n'existe pas dans ce lieu. Il est possible que les femmes salariées de la plantation soient plus susceptibles de vivre dans le lieu D et inversement. Par ailleurs, les

lieux E et F sont moins dynamiques que le lieu G (ville). Ainsi il est possible que ce dernier offre plus d'opportunités que les lieux E et F.

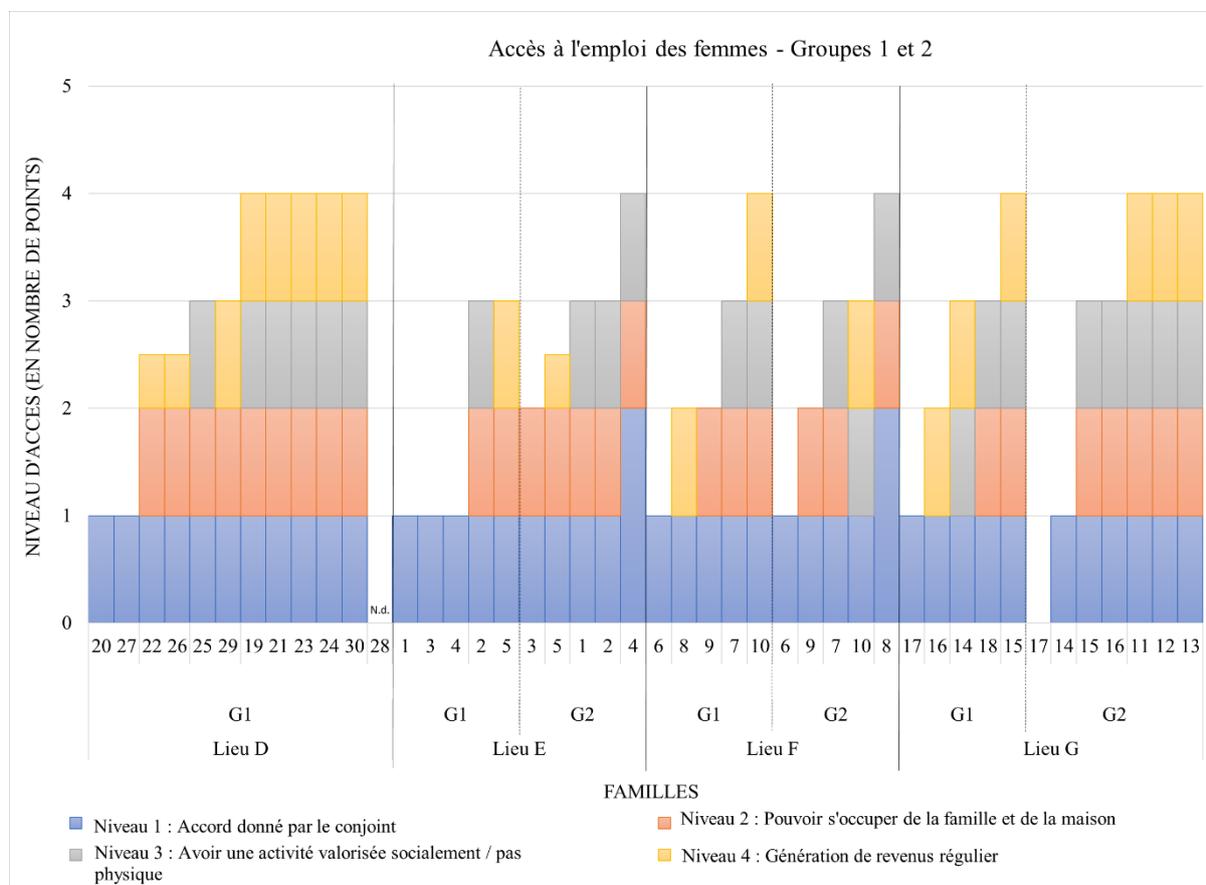


Figure 76 Histogramme de l'accès à l'emploi des femmes par groupe et par localisation

f. Evaluation de l'accès à l'alimentation pour les ménages des groupes 1 et 2

La norme sociale semble être de manger au minimum trois repas par jour, composés de nourritures variées :

« Avant je mangeais comme il faut, mais maintenant il y a eu des augmentations et j'ai beaucoup de personnes à m'occuper. [...] Je mangeais comme il faut, matin, midi et soir et puis avec les condiments, viande ou poisson, tous les jours. » Famille n°3 – Groupe 1

« Faut changer un peu, quand on change c'est ça qui est bon. Mais tu vas gagner comment ? Tu es obligé de manger le riz. » Famille n°5 – Groupe 1

Tous les ménages veulent pouvoir cuisiner et se nourrir de riz ainsi que des plats traditionnels à base de manioc, de plantain ou de maïs, servis avec une sauce aux légumes et piments agrémentée de poisson ou, plus exceptionnellement, de viande.

Contrairement aux autres repas qui dépendent de l'emploi du temps, le repas principal est le dîner du soir. Il a une importance particulière pour le ménage. Dans les cours familiales, le repas est partagé, chacun cotise et tous dînent ensemble.

« *On mange en famille. On donne pour les enfants et nous les grands on mange ensemble. [...] Si on prépare tout ensemble ça va pas suffire donc chacune prépare... un groupe prépare, un groupe prépare ... et on met tout ensemble. [...] on mange de tout, on mange riz. Riz, foutou, tout. [...] On fait tout pour que tout le monde puisse bien manger bien [...] si moi je n'ai pas d'argent pour payer manger, si mes sœurs ont préparé, je mange aussi.* » Famille n°15 – Groupe 2

Les ménages n'expriment souvent pas directement leur difficulté à se nourrir, par pudeur semble-t-il. Les ménages évoquent l'augmentation des prix de l'alimentation, suite à la crise post-covid et à l'inflation, et la nécessité d'augmenter le salaire pour permettre de subvenir à leurs besoins alimentaires. Les prix de la nourriture semblent avoir vraiment beaucoup augmenté. Au fil de la discussion, les ménages partagent leurs difficultés à se nourrir et leurs stratégies pour lutter contre cette précarité alimentaire. Certains verbatims montrent l'importance du sujet :

« *C'est riz seulement. [...] C'est correct mais ... Avec l'argent... Y en n'a pas...il faut changer.* » Famille n°4 – Groupe 1

« *La nourriture bon... on paye riz, un peu les condiments. Problème de l'argent, du financement. Y a un problème de financement. On se débrouille comme ça. En tant que père de famille on essaye de gérer ça comme ça [...] Des fois ça ne va pas, tu vas voir ton voisin pour voir s'il a quelque chose à te prêter. [...] On fait un champ d'aubergines, de tomates ... pour manger. [...] On se débrouille pour manger. [...] En tant qu'un homme tu dois manger trois fois dans la journée. Des fois [je mange] une fois... Les enfants on se débrouille pour qu'ils soient un peu à l'aise... » Famille n°17 – Groupe 1*

« *Je trouve un peu [d'argent] je prépare pour moi seule. Tu as vu si tu es gentil que tu n'as pas mauvais cœur, tu as vu tonton qui est venu il m'a donné l'argent. Je vais garder, demain je vais préparer et je vais manger. [...] Si y a pas l'argent... aujourd'hui comme ça... y a pas l'argent pour payer manger. J'ai attendu jusqu'à j'ai eu l'argent et j'ai fait [plat local]. La journée je peux manger une fois ou bien deux fois parce que y a pas l'argent. Donc ça fait que penser là... [...] C'est pas correct, ça donne pleurs de ventre. Si tu as 'pleurs de ventre' [c'est-à-dire mal au ventre] tu n'as pas mangé une seule fois. Parce que si tu as 'pleurs de ventre', si tu as faim ton ventre te fait mal tout le temps. C'est ça qui nous fatigue. [Ce qui est normal c'est de manger] la journée comme ça matin, midi et le soir. Ça peut faire 3 fois. [...] Si tu es à Abidjan tu peux manger deux fois, mais au village tu travailles tu travailles.* » Famille n°2 – Groupe 2

« *Manger bon souvent quand tu n'as rien... il faut acheter le poisson, il faut acheter le riz, si c'est le manioc y en a au champ mais il faut un peu de mélange, faut pas toujours manger le*

manioc. [...] Le jour où il n'y a pas trop de moyens [financiers] on fait le café (rire gênée) on [enfants et adultes] prend le café le soir. [...] Quand y en a pas [d'argent] il faut faire avec ce qui est là. [...] avec le temps vu que tu n'as pas quelqu'un pour t'aider, tu n'as pas de commerce, en ces temps-même c'est dur, mais bon on fait ça. » Famille n°6 – Groupe 2

De nombreuses ménages rencontrent des difficultés pour se nourrir (saisonniers ou non). Dès qu'elles le peuvent (force physique et temps disponible), les ménages cultivent un champ de cultures vivrières (manioc, maïs, maraichage) pour limiter leurs achats alimentaires, sur leurs propres terres quand elles en ont ou sur des terres louées à l'année. Certains ménages du Groupe 1 n'ont pas le temps ni la force de le faire (plage horaire de travail trop large, travail trop épuisant, famille uniparentale). Mise à part cette stratégie commune à l'ensemble des ménages, des stratégies complémentaires sont adoptées pour gérer le budget alimentaire : à l'obtention du salaire, la famille achète un sac de riz et des vivres de base pour tenir le mois, et achète les compléments au jour le jour (dont le poisson car problème de conservation). Lorsque le budget est insuffisant pour subvenir aux besoins alimentaires du mois, différentes stratégies se mettent en place (combinées ou non) : dans les cours familiales, la famille élargie s'entraide en partageant le repas du soir ; des dons du ménage ou de connaissances surviennent ; des crédits en liquide ou en nature (auprès de boutiquiers) peuvent être contractés ; le poisson est sacrifié ; la nourriture est moins diversifiée ; le nombre de repas ou la quantité par repas diminuent.

« C'est dur. Tout est cher. Tu peux payer riz, peut-être ça va pas finir le mois. Tu vas être obligé de prendre crédit pour finir le mois. C'est pas facile. C'est dur. » Famille n°5 – Groupe 1

Certains ménages indiquent avoir des difficultés plus importantes pendant les vacances scolaires car pendant les périodes scolaires, les enfants mangent à la cantine.

« Quand les enfants sont là, quand ils sont en vacances c'est plus difficile encore. Quand tu prends un sac de riz, quand les enfants sont en vacances, le sac de riz il ne va pas [jusqu'à la fin du mois]. Tu vas arriver au milieu du mois et le riz est presque fini et il faut payer encore pour compléter. » Famille n°23 – Groupe 1

Les ménages du Groupe 1 évoquent la suppression de la dotation de riz en nature de la plantation, remplacée par une prime monétaire qui n'a pas suivi l'inflation ni donc le prix d'un sac de riz. De plus, il faut aller acheter le sac soi-même en ville. Le temps d'y aller, la prime a pu être utilisée pour un autre achat.

Ici nous n'établissons pas de niveaux, ni d'écarts à combler. Toutefois, les ménages ont exprimé leur ressenti sur leur situation alimentaire, ce qui nous a permis de les catégoriser de trois manières :

- Situation alimentaire « Grave », lorsque les ménages sont obligés de sacrifier une partie de l'alimentation c'est-à-dire que soit ils abaissent la quantité de protéines - voire les suppriment - soit ils diminuent la quantité de nourriture par repas, voire suppriment certains repas de la journée pour un membre de la famille au moins ;

- Situation alimentaire « Moyenne », lorsque les ménages sont obligés de prendre des crédits pour subvenir à leurs besoins alimentaires ;
- Situation alimentaire « Bonne », lorsque les ménages ne rencontrent aucune difficulté.

Parmi tous les ménages interrogés (47 dont 17 du groupe 2 et 30 du groupe 1), 28 % présentent des difficultés moyennes (saisonnnières ou non) et 40 % des difficultés graves (Figure 77).

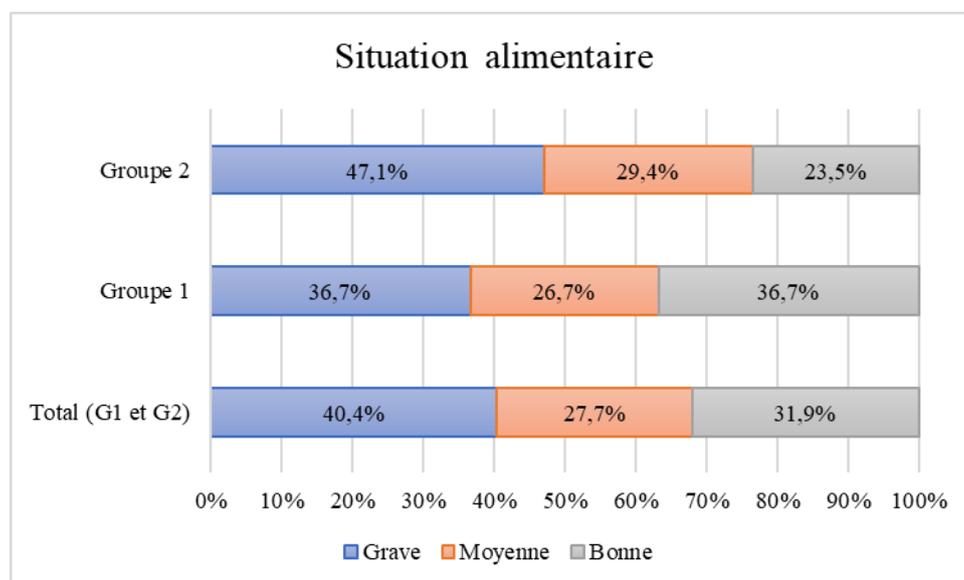


Figure 77 Représentation des ménages de la zone n°2 sur leur propre situation alimentaire

Le Tableau 7 suivant résume les résultats de manière simplifiée. Pour rappel les moyennes d'écart entre norme et accès réel sont à interpréter au regard des données qualitatives.

Tableau 7 Résumé des résultats pour la zone n°2

Nom du service	Norme	Moyenne des écarts entre norme et accès réel moyen (en nombre de points)	
		Groupe 1	Groupe 2
Education des enfants	Envoyer l'ensemble des enfants à l'école le plus loin possible pour que le maximum d'enfants ait la possibilité d'accéder à un diplôme afin d'obtenir un emploi bien rémunéré rapidement. Accès à l'école primaire dans le lieu d'habitation et accès au secondaire assez proche.	1,5 / 3	1,6 / 3
Logement	Vivre dans une maison salubre en ciment ; de taille suffisante ; avec accès à des sanitaires, une douche et une cuisine privés, en dur et salubre ; avec un accès à l'électricité et une cour privée.	4,2 / 8	4,1 / 8

Eau	Avoir accès à de l'eau potable et de bonne qualité, tout le temps et immédiatement, à proximité de l'habitation et sans effort.	1,7 / 4	2,5 / 4
Santé	Avoir accès à des premiers soins tout le temps, à proximité de son lieu d'habitation. Des médicaments doivent être toujours accessibles. Lorsque les premiers soins ne suffisent plus, il faut pouvoir être aiguillé vers le CHR public le plus proche.	0,4 / 4	1,2 / 4
Emploi des femmes	Avoir une activité, avec l'accord de leur mari pour des raisons financières, socialement valorisée (c'est-à-dire qu'il s'agit d'une activité qui ne soit pas physique), qui génère des revenus réguliers, tout en continuant d'assurer leur rôle dans la famille.	1,4 / 5	1,3 / 5

En conclusion, les résultats bruts précédents montrent les écarts à combler pour que les ménages atteignent les normes sociales d'accès aux différents services importants qui – selon nous - permettent d'évaluer leurs conditions sociales. Le chapitre 6 propose une interprétation commune des résultats de la zone n°1 et de la zone n°2, ainsi que des éléments de discussion.

CHAPITRE 6 - DISCUSSION ET LIMITES

Le premier paragraphe de ce chapitre est consacré à la présentation de plusieurs éléments d'interprétation et de discussion des résultats (I.) alors que le second paragraphe expose les différentes limites de la recherche (II.).

I. Discussion et interprétation des résultats

La démarche CSDA cherche à documenter correctement les conditions sociales (*diagnostic*) (Figure 78). Ainsi, les résultats précédents sont interprétés en tant qu'évaluation de l'état des conditions sociales des différentes populations cibles (travailleurs de la plantation, de leurs ménages et des communautés riveraines) (1.). Dans le paragraphe 2, elle sert aussi à évaluer les impacts sur les conditions sociales causés par l'existence de l'entreprise B, et donc de la CVG (*évaluation des impacts*), avec pour objectif d'accompagner les CVG dans leur progrès social (Figure 78). Les impacts ne peuvent toutefois pas être attribués aux actions RSE de l'entreprise et de la CVG (perspectives du travail de thèse, voir Figure 78).

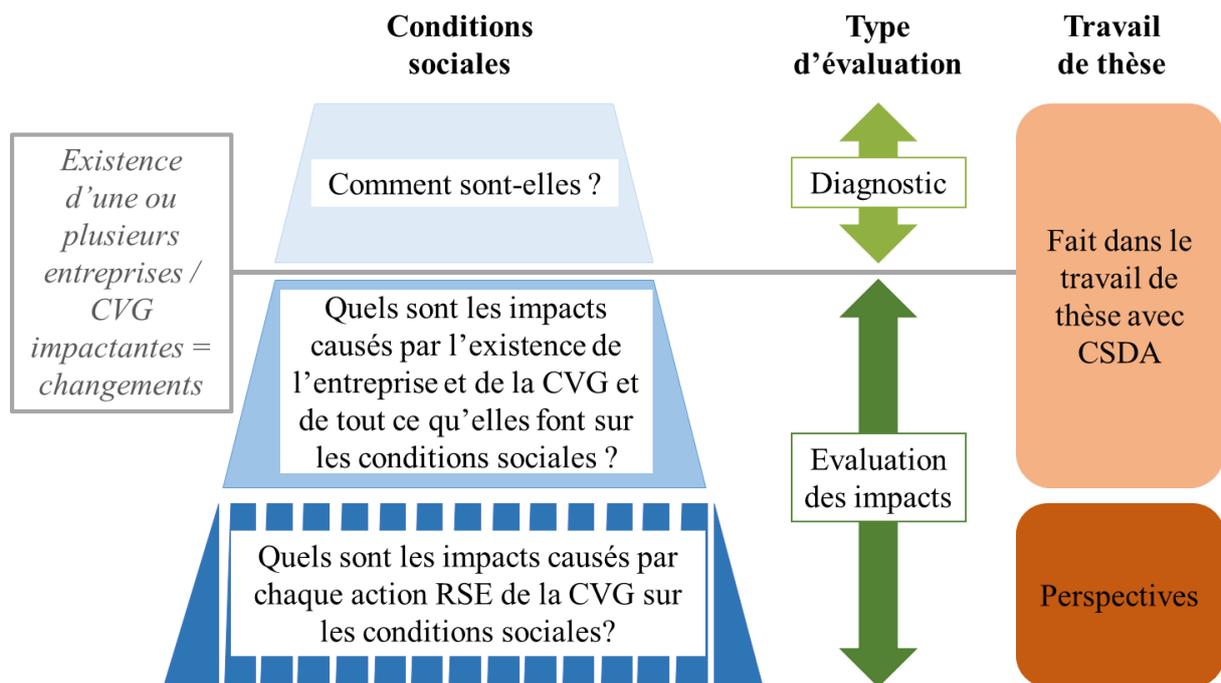


Figure 78 Trois aspects de l'évaluation des conditions sociales

Nous discutons ensuite l'utilisation qui est faite de la démarche par l'entreprise B (3.) puis, sa diffusion dans la CVG (4.). Enfin, la construction et la diffusion de la démarche sont discutées au regard du paradigme de l'innovation managériale ouverte (5.).

1) Le diagnostic des conditions sociales

Les données obtenues à l'aide de la démarche CSDA permettent d'évaluer indirectement les conditions sociales des travailleurs de plantations à travers l'accès à certains services sociaux. Le diagnostic est effectué d'un point de vue collectif et non individuel, car l'objectif est d'améliorer des services qui affectent d'une part, les travailleurs et leurs ménages collectivement et d'autre part, les communautés riveraines. Il est possible d'utiliser les résultats précédents comme un état des lieux des conditions sociales (entendues comme un accès décent aux services sociaux importants) de chacun des groupes, indépendamment les uns des autres : des travailleurs et leurs ménages (Groupe 1), des riverains (Groupe 2) mais aussi d'un groupe référence (Groupe 3).

Tout d'abord, la démarche a mis en évidence les services prioritaires, identifiés par les parties prenantes et confirmés par les ménages des différents groupes. Les interviews des familles vérifient que les priorités sont similaires pour les différents groupes d'une même zone.

La démarche permet de déterminer la norme sociale de chacun des groupes pour les différents services importants, sous une forme qui a du sens pour la population cible. Les deux zones étudiées (n°1 et n°2) sont isolées et rurales, et les services disponibles y sont plutôt limités. Ainsi, les services identifiés comme prioritaires sont des services de base et les normes semblent, d'un point de vue « occidental », plutôt basses. Cette norme est vouée à évoluer naturellement au fur et à mesure de l'amélioration de l'accès aux services sociaux, comme le décrit l'effet « cliquet » (Duesenberry, 1949).

Au sein d'un groupe, les normes sociales sont homogènes. Si ce n'avait pas été le cas, il aurait fallu en identifier la raison (ethnie différente, culture...) et proposer de nouveaux groupes dans lesquels les normes auraient été homogènes. Par exemple, si les cadres de la filiale de l'entreprise B avaient été intégrés à l'étude, il est probable que les normes sociales auraient été différentes pour eux.

Vu que les effets sociaux sont portés par les représentations des ménages eux-mêmes, (ces derniers les citent eux-mêmes et réagissent eux-mêmes), il est clair que ces effets les gênent, ce qui les apparentent à des impacts⁴². Cet état des lieux permet d'évaluer la décence des conditions sociales des ménages à travers la décence de l'accès aux services prioritaires. Comme nous avons constitué des échantillons sélectionnés (les plus diversifiés possibles), le fait que tous les ménages interviewés d'un même groupe citent les mêmes priorités et rapportent la même norme sociale et les mêmes problèmes, induit à penser que les représentations globales de la population cible sont bien celles indiquées.

Il est possible de constater que – si les conditions sociales décentes sont définies par l'atteinte de la norme sociale pour les services investigués – aucun ménage n'atteint des conditions sociales décentes.

⁴² Ce ne sont pas des performances puisque les critères ne sont pas prédéfinis et qu'ils ne se rapportent pas à une norme prédéfinie.

Certains ménages ont un accès décent à un service donné, mais aucune n'atteint ou ne dépasse la norme sociale pour l'accès à tous les services jugés prioritaires.

Connexion entre les services

Même si la représentation graphique ne le met pas en évidence, il existe des connexions entre les différents services. En être conscient permet de prendre en compte les effets rebonds et d'en anticiper les inconvénients, voire de les corriger. Un des exemples concerne la zone d'étude n°2 : le lieu de vie F n'a pas accès à l'électricité. L'une des conséquences est que les élèves ne peuvent pas étudier le soir puisqu'ils rentrent très tard à cause du transport défectueux. Dans ce cas, l'accès à l'éducation est affecté par l'absence d'électricité et par l'accès défectueux aux transports.

D'autre part, l'entreprise B a mis en place le transport des élèves : même s'il permet de se rendre au collège, ses insuffisances induisent des effets sociaux négatifs (échec scolaire, insécurité). De même, l'entreprise B fournit des logements défectueux aux travailleurs et à leurs ménages mais leur donne dans le même lieu un meilleur accès à l'eau.

D'autres exemples peuvent être cités : l'absence d'une cuisine décente a des effets négatifs sur l'accès à l'alimentation (la famille n°7 – Groupe 1 n'a pas de cuisine ce qui l'empêche de bien cuisiner et de bien conserver sa nourriture alors que la famille n°30 – Groupe 1 a une cuisine et un réfrigérateur ce qui lui permet d'organiser son budget alimentaire différemment) ; l'absence d'électricité dans les lieux de vie a un effet négatif sur l'accès à l'emploi des femmes (la famille n°9 – Groupe 2 affirme qu'avoir accès à l'électricité permettrait d'avoir un réfrigérateur ou un congélateur pour conserver la nourriture et faire du commerce).

Comparaison entre les 2 terrains

Les services prioritaires pour la population cible sont différents selon la zone d'étude (Figure 79).

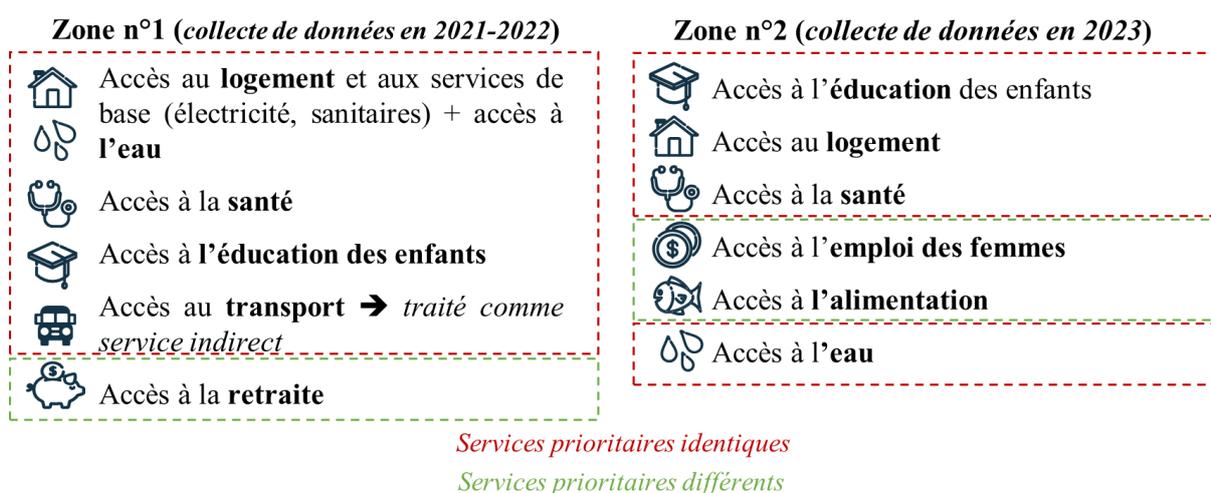


Figure 79 Services prioritaires dans les deux zones d'étude

Certains services de base sont communs (logement, eau, santé, éducation, transport) mais d'autres sont différents (retraite pour la zone n°1 et alimentation et emploi des femmes pour la zone n°2). Même

lorsque les services prioritaires sont identiques, les normes peuvent être différentes et surtout les décompositions de ces normes, qui montrent les difficultés d'accès, sont différentes. Toutefois, les collectes de données ont été réalisées à un an d'écart. Dans la zone n°1, l'accès à la retraite a été traité parce que l'entreprise B le souhaitait (négociations en cours avec les syndicats) ; dans la zone n°2, l'accès à l'alimentation est devenu une priorité suite à l'inflation et à la crise survenue après la pandémie de Covid.

Ces éléments illustrent l'importance de prendre en compte le contexte local pour comprendre finement les conditions sociales, et les impacts sociaux de l'entreprise B et pouvoir cibler correctement les actions correctives.

Même si les normes sont différentes dans les deux zones et qu'elles ont été décomposées en niveaux différents, les moyennes des écarts d'un accès à un même service sont comparables en utilisant un dénominateur commun. Les dénominateurs communs sont 3 pour l'accès à l'éducation (norme sociale = 3 points) ; 12 pour l'accès à la santé et 60 pour l'accès au logement et à l'eau.

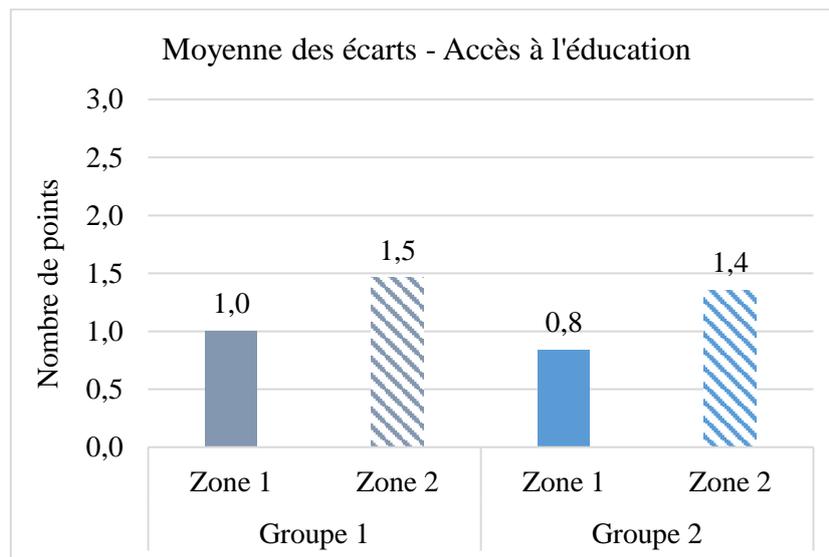


Figure 80 Comparaison des moyennes des écarts par groupe et par zone d'étude pour l'accès à l'éducation

Concernant l'accès à l'éducation (Figure 80) et au logement et à l'eau (Figure 81), la zone n°2 présente un écart plus important quel que soit le groupe. D'après ce graphique, les ménages de la zone n°2, sont plus éloignés de l'accès jugé décent à l'éducation ainsi qu'au logement et à l'eau que ceux de la zone n°1.

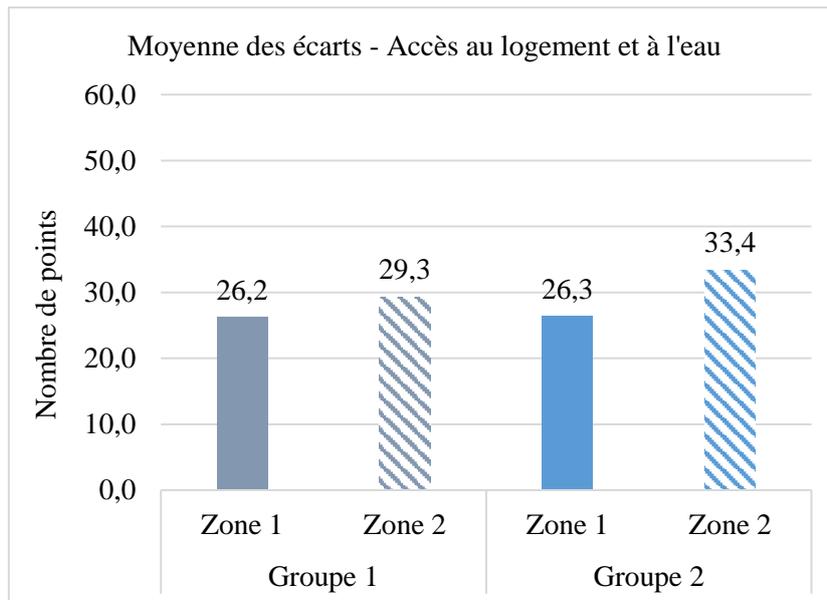


Figure 81 Comparaison des moyennes des écarts par groupe et par zone d'étude pour l'accès au logement et à l'eau

Concernant l'accès à la santé, le Groupe 1 a une moyenne des écarts inférieure au Groupe 2 quel que soit la zone (Figure 82). Dans les deux zones, il semblerait que le fait d'être travailleur de l'entreprise B permette aux ménages de se rapprocher de la norme.

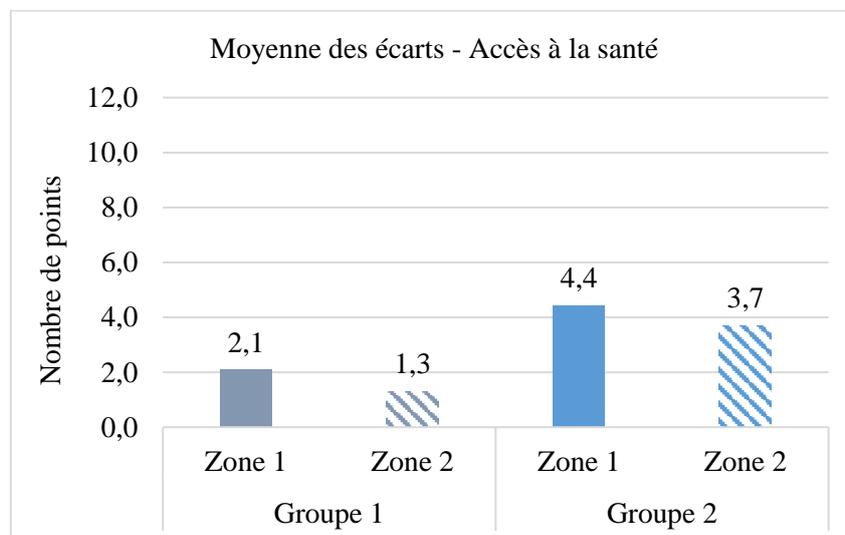


Figure 82 Comparaison des moyennes des écarts par groupe et par zone d'étude pour l'accès à la santé

Il est ainsi possible de comparer des zones aux caractéristiques différentes, même si les normes sociales sont différentes, donc en tenant compte de la complexité locale. Toutefois, les données quantitatives ne peuvent être interprétées sans prendre en compte les données qualitatives.

Les avantages d'une démarche non monétaire

Par ailleurs, l'utilisation de la démarche CSDA met en évidence que les conditions sociales évaluées uniquement d'un point de vue monétaire est insuffisant. La démarche CSDA a mis en évidence des manques qui affectent les conditions sociales de la population qui n'auraient pu être mis en évidence par

une méthode monétaire. Par exemple, même si les ménages ont suffisamment de revenus pour payer des médicaments (alors qu'ils ne sont pas disponibles dans la zone) elles ne feraient pas forcément l'effort de se déplacer jusqu'en ville avant que la maladie ne s'aggrave. Même si certains manques pouvaient être comblés par une augmentation significative des revenus, cela accentuerait les inégalités dans le territoire et ne changerait rien au sort des communautés riveraines. Par exemple, les écoles publiques sont surchargées et l'éducation en pâtit : en augmentant les salaires, les travailleurs pourraient peut-être envoyer leurs enfants en pension en ville (sans toutefois garantir que les écoles y soient moins surchargées) ; le problème de la surcharge des classes existerait toujours pour les communautés riveraines de la zone rurale.

Dans les pays dits en développement, les données statistiques sont très souvent quasi-inexistantes ou très incomplètes. La Banque Mondiale montrait en 2015 que 77 pays sur 155 pays suivis rencontrent des difficultés pour produire des données sur la pauvreté en temps voulu, ou n'y arrivent pas du tout (Serajuddin et al., 2015). Il est alors difficile de mettre en place des méthodes et des indicateurs uniquement basés sur des données secondaires, censées être collectées par des organismes nationaux. Il faut récolter des données primaires.

L'identification des effets sociaux sont assez clairs pour que l'entreprise B décide d'actions sociales pour corriger les écarts, comme explicité dans le paragraphe I. 3. du présent chapitre. Dans le cas présentiel, l'entreprise B peut cibler les actions correctives selon le groupe (1 et/ou 2).

En plus de cet état des lieux concernant les conditions sociales des différents groupes étudiés dans les deux zones d'étude, il est possible d'interpréter les résultats comme une évaluation des impacts de l'entreprise B et d'identifier ce qu'apporte le fait d'être travailleur dans cette entreprise mais aussi ce qu'apporte - en partie - l'entreprise dans son territoire.

2) L'évaluation des impacts de la présence de l'entreprise B sur les conditions sociales

Ce qu'apporte le fait d'être travailleur de l'entreprise B

La comparaison des résultats du Groupe 1 et du Groupe 2 rend compte de ce qu'apporte le fait d'être travailleur dans l'entreprise B (Groupe 1), plutôt que simple riverain (Groupe 2), en ce qui concerne l'accès aux services prioritaires étudiés.

Dans les zones n°1 et n°2, concernant l'accès à la santé, les ménages du Groupe 1 sont en moyenne plus proches de la norme (Figure 82). Les ménages ont en moyenne moins de difficulté à obtenir des médicaments ainsi qu'à se rendre à l'hôpital privé (dans la zone n°1), considéré comme de meilleure qualité, grâce à la réduction des frais liée à l'utilisation de la mutuelle santé. Dans la zone n°2, le service de livraison de médicaments facilite aussi l'accès aux médicaments pour les ménages vivant dans la

plantation. De plus, lorsque les ménages vivent dans la plantation, ils sont plus proches de l'infrastructure de premiers soins. Dans la zone n°1, les ménages qui habitent hors de la plantation peuvent se rendre à l'infirmerie de la plantation en utilisant le service de transport.

De même, concernant l'accès à l'eau, quelle que soit la zone, les ménages du Groupe 1, et principalement ceux habitant dans la plantation, sont en moyenne plus favorisés. En effet, ceux qui habitent dans les logements gérés par l'entreprise B bénéficie du fait que cette dernière s'assure que la qualité et la quantité d'eau soient suffisantes.

Concernant l'accès à l'éducation, cela n'apporte a priori rien de spécial pour l'accès à l'éducation car le Groupe 2 bénéficie du même service de transport des enfants (défectueux). Toutefois, les ménages vivant dans la plantation sont plus défavorisés puisque les infrastructures sont plus éloignées et le transport défectueux, notamment dans la plantation n°1 où il n'y a pas d'école primaire sur le site (enfants très jeunes obligés de prendre le bus).

Concernant l'accès à la retraite (zone n°1), le fait d'être travailleur salarié permet de cotiser à la caisse de retraite mais il faut arriver à finir sa carrière pour en profiter. Par ailleurs, lorsque les salariés atteignent la retraite, ils ont certes accès à une pension mais perdent tous leurs avantages. Ceci pose question sur la dépendance des travailleurs. Il serait intéressant d'accompagner les salariés à cette future transition en les aidant à préparer leurs stratégies (par exemple, accès à la propriété) et leur démarche pour obtenir la retraite. Cela pourrait permettre de limiter leur vulnérabilité quant à la perte des avantages.

Il est possible de discerner certains bénéfices réservés aux familles des travailleurs uniquement en ce qui concerne l'accès aux services importants étudiés. Il est impossible de conclure que de manière générale le fait d'être travailleur apporte ou non de meilleures conditions sociales, la réalité est plus nuancée. Ces remarques sont aussi vraies en ce qui concerne l'impact de l'existence de l'entreprise B.

Ce qu'apporte l'entreprise B dans le territoire

Dans la zone n°1, la comparaison des résultats du Groupe 1 et 2 avec ceux du Groupe 3 montre ce qu'apporte la présence de l'entreprise B dans le territoire. Aucun groupe 3 n'a été étudié dans la zone n°2. Les interprétations suivantes sont faites au regard des données qualitatives (verbatim) qui nous permettent de connaître ce qui est complètement ou seulement en partie, attribuable à l'entreprise B et ce qui n'a rien à voir. Par ailleurs, le calcul des contributions monétaires de l'entreprise B dans l'accès réel aux services, comparés à celles d'autres acteurs-sources (comme l'Etat, d'autres entreprises privés, ONG...) ⁴³ a permis de confirmer ce que mettaient en lumière les données qualitatives.

⁴³ Les calculs de contributions ne sont pas détaillés dans le manuscrit pour des raisons de confidentialité. Ils consistent à identifier, en proportion, les contributions financières des différents acteurs qui permette d'atteindre l'accès réel au service.

Concernant l'accès à la santé et à l'éducation, le Groupe 3 n'a pas la même norme sociale que les Groupes 1 et 2. La présence de l'entreprise B semble avoir fait évoluer les exigences (la norme sociale) quant au niveau de services. Par exemple, la construction d'un hôpital privé a fait que la norme sociale dans la zone 1 est devenue de « pouvoir choisir entre public et privé », alors que pour le Groupe 3 (très loin d'un hôpital privé) la norme est de « pouvoir se rendre à l'hôpital public ». Il en est de même pour l'accès à l'éducation. La présence d'un service de transport assuré par l'entreprise B fait que la norme est que les enfants puissent faire l'aller et retour chaque jour au collège, alors que les ménages du Groupe 3 qui n'ont pas de collège local trouvent normal d'envoyer leurs enfants en pension ailleurs. Les ménages des Groupes 1 et 2 trouvaient normal autrefois de mettre leurs enfants en pension. Depuis qu'un collège a été construit, que le service de transport (même défectueux) facilite les déplacements, que les parents se sont rendus compte que les enfants étudiaient bien et que ça revenait moins chers, la norme a évolué :

« Ceux qui sont partis avant, il n'y avait pas le collège de [lieu B], là tout le monde partait à [ville] et à [autre ville] mais depuis que le collège de [lieu B] est venu, la majorité de nos enfants sont au collège de [lieu B] [...] Au début quand je n'avais pas mon enfant là-bas [collège du lieu B], je n'étais pas d'accord, j'étais contre ça. Contre le fait que les enfants sont à [collège de lieu B] je n'avais pas mon enfant encore là-bas Ô (onomatopée de tristesse). Parce que dans mon secteur ici, jamais tu ne vas voir un enfant au collège qui est assis-là qui a son cahier devant la main. Le plus souvent tu les croise là, ils ont leur téléphone, leurs écouteurs en train de danser. Donc moi je me dis si c'est pour rester comme ça, pourquoi ne pas envoyer hors du village là au moins peut-être qu'on ne les voit pas... peut-être avec la peur du tuteur peut-être qu'ils vont prendre conscience et étudier. Voilà après en tout cas quelques-uns se sont mis au travail. [...] Quand mon enfant a commencé à aller là-bas c'est bon parce que là aussi quand les enfants sont là-bas [en pension] à chaque fois on m'appelle 'maman mangé est fini Ô', 'Y a pas riz Ô', 'Y a pas transport Ô', 'Mon déjeuner est fini Ô'. Tout ça. Or ici il n'a qu'à se lever matin, il n'y a que 200 ou bien 500 à donner, il s'en va se défendre avec ça [acheter à manger ou prendre un transport], le soir il vient, le peu que vous avez eu, chacun se partage [on partage le repas] et puis on est là. » Famille n°3 - Groupe 2 - Zone 1

Pour compléter les résultats sur ce que l'entreprise B apporte au territoire, il est possible de comparer l'accès aux différents services du Groupe 3 avec ceux des Groupes 1 et 2 (Figure 83). Concernant l'accès au logement, il n'y a pas de différences importantes.

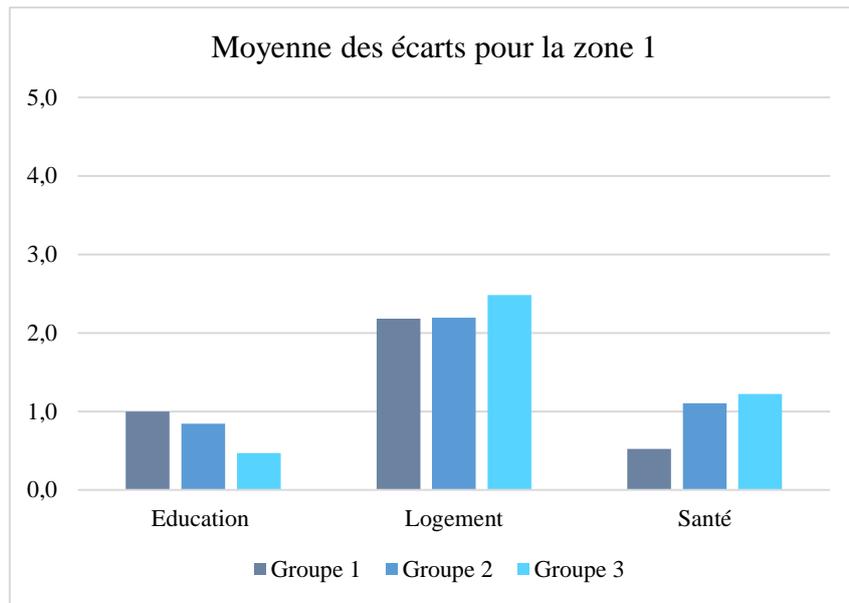


Figure 83 Moyenne des écarts par service et par groupe pour la zone 1

Concernant l'accès à la santé, la moyenne des écarts du Groupe 3 semble proche de celle du Groupe 2. Toutefois, lorsque les résultats sont comparés selon le lieu d'habitation ([Figure 50 – Chapitre 5](#)), l'écart pour les ménages du lieu a (Groupe 3) est largement supérieur à celui du lieu A (Groupe 1 et 2) puisque le lieu a ne présente pas d'infrastructure de premiers soins. Au contraire, l'écart pour les ménages habitant dans le lieu b est bien inférieur à celui du Groupe 2 du lieu B puisque le Groupe 2 n'atteint pas la norme (notamment car ils n'ont pas le choix d'aller à l'hôpital privé) alors que les familles du Groupe 3 n'ont besoin que d'avoir accès à l'hôpital pour se rapprocher de la norme.

Enfin, concernant l'accès à l'éducation, l'écart est plus faible pour le Groupe 3, notamment parce que les Groupes 1 et 2 trouvent normal d'avoir accès à un service de transport décent pour leurs enfants, ce qui n'est pas le cas pour le Groupe 3 (qui trouve normal d'envoyer les enfants en pension au secondaire).

En conclusion, les résultats donnent un premier aperçu des impacts de la présence de l'entreprise B, à travers l'accès aux services. Dans les deux zones, l'entreprise B modèle le territoire, notamment en changeant le niveau d'accès aux services, ce qui influence la norme sociale. Si l'entreprise B se retirait, les ménages de travailleurs (Groupe 1) mais aussi les communautés riveraines (Groupe 2) verraient sûrement leur niveau de services changer : par exemple, l'hôpital privé de la zone n°1 pourrait fermer, privé du financement apporté par l'entreprise B ; l'ensemble de la population devrait se rendre dans les dispensaires après la fermeture des infirmeries ; le service de transport (même défectueux) disparaîtrait ce qui pourrait accentuer les difficultés d'accès à l'éducation des enfants ... Toutefois, il est impossible de conclure que l'entreprise B apporte ou non de meilleures conditions sociales, la réalité, décrite précédemment, est plus nuancée.

L'entreprise B s'est appropriée CSDA et les résultats des deux études au-delà de ce qu'elle avait envisagé. Le paragraphe suivant donne les détails de l'utilisation des résultats par l'entreprise : les

équipes ont discuté des recommandations d'actions correctives avec l'équipe de recherche ; les mentalités des managers ont évolué et des questions organisationnelles ont été soulevées.

3) L'utilisation des résultats par l'entreprise B : actions correctives et prises de conscience

Des recommandations pour progresser socialement

Les résultats précédents ont été présentés et discutés avec les équipes des plantations, de la filiale et du siège de l'entreprise B – celles des services RSE mais aussi d'autres services (RH, qualité, production, direction). Toutefois, ils n'ont pas été présentés dans leur version finale aux syndicats et délégués du personnel ni avec les travailleurs.

Durant ces présentations ont aussi été proposées et discutées des recommandations d'actions pour combler les écarts identifiés. Ceci est le début de la troisième étape de la démarche CSDA ([Figure 31 – Chapitre 4](#)). En effet, les effets sociaux sont assez clairs pour que l'entreprise B décide d'actions sociales pour corriger les écarts (diagnostic des conditions sociales). Les recommandations, proposées par l'équipe de recherche et l'équipe RSE du siège, sont spécifiques aux zones d'études et aux groupes concernés. Elles sont basées sur les résultats présentés dans le chapitre 5 et notamment sur les données qualitatives et la connaissance du terrain de l'enquêtrice.

Donnons ici deux exemples⁴⁴ :

- Dans la zone n°1, l'accès aux médicaments est problématique. La recommandation est faite de créer un partenariat avec la pharmacie privée locale pour éviter le manque d'approvisionnement lié au manque de trésorerie par l'avance de la part mutuelle par la plantation. Il est aussi recommandé de mettre en place un poste d'officine avancé au niveau de l'infirmerie principale de la plantation. Ainsi les ménages s'y rendant pourraient acheter directement leurs médicaments.
- Dans la zone n°2, l'amélioration du transport des élèves est suggérée pour améliorer l'accès au secondaire. Ceci pourrait être effectué à travers plusieurs actions correctives : inciter les travailleurs à posséder leurs propres bus, améliorer l'état des routes, utiliser de meilleurs modes de transports (bus au lieu de camion), multiplier les rotations.

L'entreprise B peut - à travers les actions correctives - améliorer les conditions sociales de la population et favoriser les impacts sociaux favorables de son existence. Toutefois, le travail de l'équipe de recherche ne comprend pas la création d'un plan d'actions pour les implémenter (budget, logistique...). Les priorités évoluent au fil du temps et de fait, doivent être suivies au cours du temps. C'est ce que propose la démarche CSDA, en ajoutant une phase de suivi-évaluation des actions qui seront mises en place. Ces deux dernières phases de la 3^{ème} étape - (voir [Figure 31 – Chapitre 4](#)) - ne sont pas encore engagées par l'entreprise B.

⁴⁴ Pour conserver les clauses de confidentialités, toutes les recommandations ne sont pas présentées.

D'autre part, alors que leur objectif de départ était de mettre en évidence leurs actions sociales, l'entreprise B n'a pas communiqué sur les résultats, notamment car ils sont moins bons qu'attendus. La réalité sociale à laquelle l'entreprise B est confrontée est difficile à communiquer en l'état ni de manière simplifiée.

Une prise de conscience des managers

Une certaine prise de conscience sur les conditions sociales des travailleurs et des populations riveraines a été observée, à différents échelons de la multinationale B.

Les actions sociales RSE de la filiale sont mises en œuvre par 4 départements différents du siège de la filiale (Figure 84) : RSE (actions auprès des riverains, par exemple ce qui concerne la construction de forages ou d'écoles) ; RH (qui s'occupe d'avantages sociaux liés aux salaires des travailleurs comme la prime pour le logement ou pour le transport) ; QHSE (qui s'occupe des certifications et donc des primes 'commerce équitable' qui dans nos cas n'interviennent pas) et un service externe, de prestation, appelé le service social (qui s'occupe de la gestion de tout ce qui est lié à la santé, à l'éducation et aux logements des travailleurs). Ils sont tous au courant des réalités et des problématiques des travailleurs et des riverains des plantations. Toutefois, ces services semblent avoir du mal à délimiter leurs actions respectives et à communiquer pour agir efficacement.

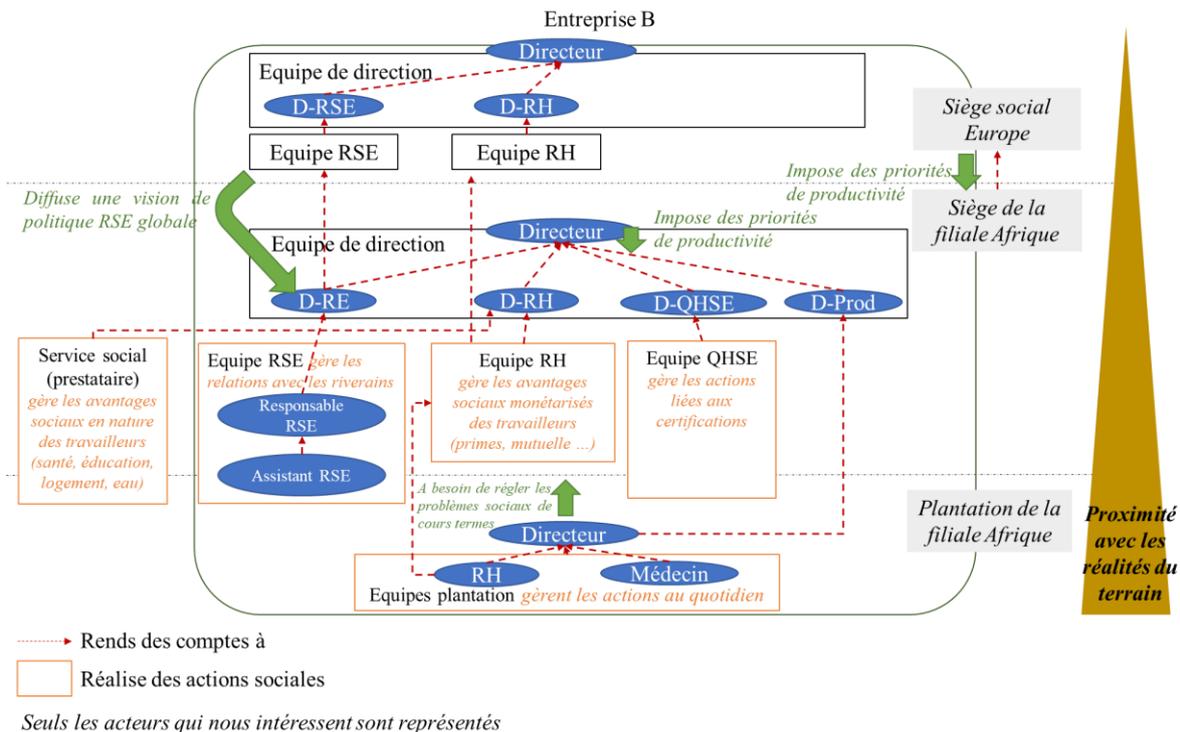


Figure 84 Représentation schématique des acteurs impliqués dans la mise en place d'actions sociales

Au niveau de la filiale, les équipes opérant au niveau plantation sont proches des réalités et des problématiques autour des conditions sociales. Une partie des équipes (médecins, infirmiers, instituteurs mais aussi les équipes d'entretien et d'hygiène des logements) gère les avantages sociaux en nature des travailleurs. Cependant, les équipes des plantations subissent la pression des équipes du siège de la filiale

et du siège de l'entreprise B pour diminuer les coûts et produire plus. Même si elles ont conscience des difficultés de long terme, elles réagissent surtout aux problématiques de court terme, à l'urgence.

Les actions sociales passent après les objectifs économiques de productivité. Elles sont particulièrement prises au sérieux lorsqu'elles sont nécessaires au bon fonctionnement de la production. Le service RSE doit réagir en urgence et peine à proposer un plan d'actions à long terme, puisqu'il est surtout sollicité pour régler des enjeux de court terme (répondre à des sollicitations des riverains pour éviter un blocage des routes ou participer au financement d'événements culturels afin de ne pas être mal vu).

Au début, le service RSE local avait tendance, par habitude, à souhaiter que la démarche CSDA mette en avant l'ensemble des actions dictées par la politique RSE globale, à la manière d'un rapport RSE, sans se préoccuper des effets. Toutefois une appropriation intéressante de la démarche a remplacé la frustration initiale. Pour ces équipes qui s'occupent des actions sociales, l'utilisation de la démarche CSDA a confirmé ce qu'elles avaient déjà perçu du terrain, et a servi à appuyer leurs requêtes (budgétaires, prises de décisions) auprès des équipes de direction. Ces dernières peuvent parfois être déconnectées des réalités et des conditions sociales des travailleurs et des riverains. En effet, l'équipe de direction du siège de la filiale n'est pas forcément au courant de tous les détails, et ce n'est pas forcément leur priorité.

De plus, la circulation de l'information semble difficile entre la filiale et le siège. Pendant les restitutions, il est clair que les informations remontent difficilement jusqu'au siège de l'entreprise B : l'équipe RSE du siège n'a pas toutes les informations ; l'équipe de direction découvre certains faits surprenants et se demande pourquoi les équipes locales ont mis en place telle ou telle action. Ce travail de recherche a permis aux équipes de direction de la filiale et du siège de prendre la mesure des réalités variées du terrain, au-delà des seuls aspects monétaires. Les équipes de direction et RSE du siège envisageaient ce travail de thèse comme une occasion de démontrer que leurs actions sociales RSE étaient particulièrement avantageuses pour les travailleurs et pour les riverains. Finalement, elles ont pris conscience que ce n'était pas toujours le cas dans les représentations de la population.

Cela leur a fait remettre en cause leur manière de choisir leurs actions sociales RSE. La recherche leur donne à réfléchir sur cette posture d'écoute des voix des populations, et sur l'écart qui existe entre les actions qu'ils pensent être bonnes pour les travailleurs et la perception de ces derniers. Le directeur général de l'entreprise B a lui-même suggéré de les repenser de manière ciblée (très localement) pour être plus efficace. Il a aussi suggéré de former les services RSE à la démarche CSDA (ce qui a été fait pour la filiale étudiée).

Elle entraîne la réflexivité des managers, quand ils entendent les réalités locales. Par exemple, ils réfléchissent sur la dépendance (qui les inquiète) des travailleurs à l'entreprise B et sur les manières de les émanciper. La démarche CSDA a aussi ouvert des réflexions quant à l'attractivité de l'emploi de « travailleurs agricoles » et donc à la gestion des RH (en termes d'évolution de carrières, de montée en compétences, de formation etc.). La prise de conscience des managers pourrait faciliter le dialogue avec les représentants de syndicats puisque les managers ont pris conscience des réalités du terrain et partage

ainsi le même état des lieux pour discuter des actions sociales de l'entreprise. Cette prise de conscience a été favorisée par le partenariat avec l'équipe de recherche, tiers de confiance, qui a apporté une vision neuve, externe à l'entreprise et détachée de tout lien hiérarchique.

La question organisationnelle dans l'entreprise B

Afin de pouvoir utiliser ces résultats, l'entreprise B devrait avoir une politique RSE réactive, qui lui permette de réagir vite et de recentrer ses actions rapidement en fonction des évolutions locales, ce qui n'est pour le moment pas le cas. Ce travail peut-il faire repenser les managers de la multinationale à l'organisation de leurs services RSE pour être plus flexible et plus facilement prendre en compte les réalités locales ? Cela reviendrait à donner plus de pouvoir et de liberté d'action aux filiales de production (situées dans des pays dits en développement).

Ceci pose des questions profondes concernant la structure des multinationales. D'une part, cette rapidité d'action et de réaction n'est pas compatible avec les structures organisationnelles classiques des multinationales où le pouvoir et les prises de décisions émanent du siège social et diffusent lentement vers les filiales. C'est le fait d'une organisation, centralisée autour du siège, souvent complexe et lourde (Boussebaa & Morgan, 2014). D'autre part, les multinationales ont tendance à favoriser la diffusion du modèle occidental du siège vers les filiales. Les compétences, les connaissances, mais aussi le personnel professionnel qui les porte, ont tendance à circuler du siège basé dans les pays occidentaux riches vers les filiales situées dans les pays non occidentaux ou les pays occidentaux aux économies plus petites (Boussebaa et al., 2012, 2014).

Comme déjà énoncé, la politique RSE de l'entreprise B reste globale et décidée au niveau du siège pour ensuite être diffusée au niveau local. Selon Boussebaa (2015), ce modèle revient à exercer un « pouvoir impérial » par le biais de fausses prétentions à l'universalisme, c'est-à-dire que le siège social élève des normes culturelles occidentales locales particulières au rang de normes trans-sociétales. L'utilisation d'une démarche comme CSDA suggère à l'opposée une autre vision de la politique RSE, comme sur-mesure, localisée et réactive, où la prise en compte des réalités locales l'emporte sur les normes imposées par le siège. Par ailleurs, au niveau des plantations, se superposent clairement des actions sociales dictées par le siège en métropole (le service RSE distribue des fournitures scolaires), et des activités (participation du service RSE à des cérémonies culturelles) exigées par le respect dû à la culture locale (Figure 84).

Les actions sociales semblent le résultat du besoin des équipes de la plantation de maintenir la paix sociale (court terme, urgence, réalités locales) ; de la priorité secondaire donnée à ces actions par les équipes de direction, parfois déconnectées du terrain ; de la politique RSE globale que cherche à diffuser l'équipe RSE du siège, sans tenir compte des réalités locales ; et de la tentative des quatre services (RSE, RH, QHSE, service social) de la filiale de réaliser des actions sociales, sans définir une ligne de conduite claire auparavant. Ce travail de recherche porté par les services RSE a servi de base de discussion entre les différents services, au niveau de la filiale et du siège. Au niveau de la filiale, les services RH et

QHSE ont assisté à la réunion de restitution et au niveau du siège, un échange a eu lieu entre le directeur RH et le service RSE lors de la dernière réunion de restitution avec une volonté de réfléchir ensemble à un plan d'actions.

Au-delà de l'entreprise B, même si les résultats n'ont pu être diffusés en détails, la démarche CSDA a été partagée avec les autres acteurs de la CVG banane export.

4) Diffusion de la démarche CSDA dans la CVG banane export

Même si l'entreprise B n'a pas souhaité communiquer sur les résultats des deux cas d'étude, la démarche CSDA a été diffusée, en accord avec l'entreprise B qui a toutefois préféré garder l'anonymat. Même si elle a tenu à conserver l'anonymat et la confidentialité des résultats, certains acteurs de la CVG ont eu vent de sa participation au présent travail de recherche. Or, l'entreprise B est un acteur de poids dans la CVG. Ceci associé à la réputation du Cirad et de la connaissance de la CVG par l'équipe de recherche ont facilité la diffusion de la démarche CSDA dans la CVG.

Ainsi, la démarche CSDA a été publiée et l'article est disponible en open source ; et ses limites sont bien exposées. Elle a été diffusée et expliquée en détails lors d'un webinaire (16 mai 2023), disponible en ligne gratuitement, à destination des acteurs du secteur privé (producteurs, distributeurs, certificateurs, syndicats, ONG...) mais aussi du secteur public (FAO, Gouvernement français...).

Par ailleurs, la démarche CSDA est discutée individuellement entre le Cirad/Vitropic et des acteurs du secteur privé (producteurs, distributeurs, certificateurs, ONG, cabinet de consultants...).

La diffusion pénètre aussi des instances de discussions multi-acteurs, telles que l'IFBD. Au sein de cette initiative, un des groupes de travail sur la répartition de la valeur et la responsabilité partagée s'intéresse à l'évaluation du « niveau de vie ». Des discussions sont menées autour des méthodes disponibles (dont le living wage et CSDA). Par ailleurs, CSDA a été présentée lors des « Ateliers sur la rémunération vitale en Côte d'Ivoire » dans le secteur de la banane d'exportation, organisés par l'ONG BananaLink et financés par IDH et six distributeurs. Les producteurs, les représentants de l'OIT ainsi que les représentants des syndicats ont souligné l'intérêt de la démarche CSDA. De même, le FBM, même s'il promeut la méthode du living wage, a laissé une porte ouverte à la présentation de la démarche CSDA lors de la 4^{ème} conférence mondiale à Rome en mars 2024. Lors de cette conférence, la démarche CSDA a été présentée au sein d'un panel entièrement constitué d'utilisateurs ainsi que des créateurs du living wage. La démarche CSDA a été présentée comme une modeste illustration de la possibilité de faire autrement, se positionnant particulièrement sur les points faibles de la méthode du living wage, soit la prise en compte des aspects non-monétaires, des représentations des travailleurs et petits producteurs sur leurs propres conditions sociales, ainsi que des spécificités socio-économiques locales.

La diffusion de la démarche CSDA a d'ailleurs suscité des réactions intéressantes. D'une part, les producteurs (petits et grands) ont apprécié de découvrir une alternative au living wage, qui prennent en compte les spécificités locales et les aspects non-monétaires. Sa diffusion a donné du poids aux

réflexions qu'ils ont partagées avec des distributeurs et certificateurs concernant l'importance du dialogue social, l'ethnocentrisme occidental dans l'imposition des normes, ou encore l'importance d'aspects non-monétaires. A la dernière tribune, la diffusion de la démarche CSDA est par exemple entrée en résonance avec les discours (comme ceux de certaines associations de producteurs, représentants syndicaux, représentants de gouvernements de pays producteurs, l'OIT, le représentant de la commission européenne) qui mettaient en exergue l'importance des spécificités locales ou de la parole des producteurs et syndicalistes - sans toutefois s'opposer à la méthode living wage. D'autre part, les acteurs qui promeuvent la méthode living wage ont semblé ébranlés et ont montré une certaine nervosité, comme s'ils avaient peur que la proposition d'une alternative à la méthode du living wage - bien que présentée comme complémentaire - rende flou leur message et leur lutte pour une amélioration des salaires des travailleurs et la rémunération des petits producteurs.

L'ensemble de ces initiatives a pour objectif d'ouvrir des discussions – qui ont d'ailleurs eu lieu - sur la méthode du living wage déjà utilisée pour l'évaluation du salaire décent (transparence et limites) mais aussi sur la vision de la pauvreté qu'elle suggère implicitement et sur son adoption systématique ; et de proposer une autre manière de faire et de concevoir la pauvreté.

5) Construction et diffusion d'une innovation managériale par un processus ouvert

La démarche CSDA en tant qu'innovation managériale, résulte d'une collaboration de recherche-action entre l'équipe de recherche et l'entreprise B. L'équipe de recherche a travaillé plusieurs années à son élaboration théorique à partir des discussions qu'elle a eu avec les acteurs de la CVG et de ses connaissances empiriques concernant l'évaluation classique du living wage et ses limites (Figure 85 – étape Recherche). L'équipe de recherche a proposé la démarche CSDA comme décrite dans le chapitre 3, à l'entreprise B dans l'idée de la mettre en œuvre en collaboration (Figure 85 – étape Développement). Puis c'est ensemble que l'entreprise B et l'équipe de recherche l'ont mise en œuvre sur deux terrains et l'ont adapté (Figure 85 – étape Mise en œuvre). L'adaptation a concerné la durée de la recherche (qui devait être en accord avec le temps de l'entreprise), ses craintes (choix et ordre d'entretiens des PP, confidentialité des résultats, choix du discours lors de la présentation des résultats aux équipes de l'entreprise en prenant garde de ne pas les brusquer ni les choquer...) mais aussi le contexte de l'étude (création d'un groupe 2 avec des ménages qui vivent dans la zone d'influence de la plantation).

Puis l'entreprise B s'est saisie de CSDA pour se l'approprier et en trouver de nouvelles utilisations. Alors qu'au départ, l'entreprise B voulait s'en servir pour communiquer sur ses actions sociales favorables et contrer le living wage, elle l'utilise aujourd'hui pour réorienter et repenser ses actions sociales et sa politique RSE. Elle réfléchit à utiliser la démarche en routine, même si la rentabilité

économique et la pérennité de l'entreprise restent les drivers principaux des choix de l'entreprise, qui subit actuellement la baisse du prix de vente de la banane (pression économique).

De son côté, l'équipe de recherche a diffusé la démarche à d'autres acteurs, en réadaptant chaque fois son discours aux remarques reçues (voir Figure – étape Diffusion). L'équipe de recherche a réussi à s'ouvrir des tribunes pour diffuser la démarche face au lobbying et à la large présence des défenseurs du living wage.

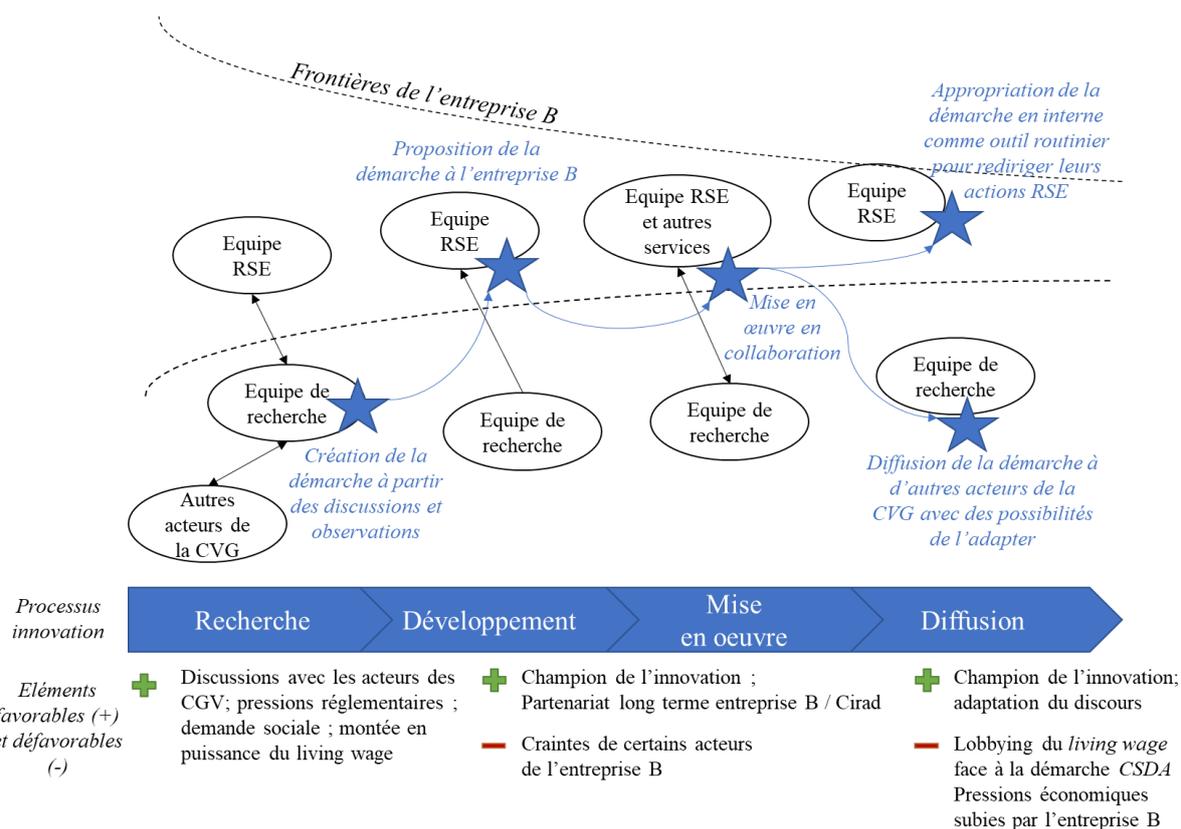


Figure 85 Processus d'innovation ouverte de la recherche à la diffusion de CSDA d'après Chesbrough & Bogers (2014)

Le processus d'innovation est ouvert (Figure 85). Il est constitué à la fois de processus d' « innovation entrante » c'est-à-dire de flux de connaissances externes, mobilisés par l'entreprise B (qui a ainsi acquis des connaissances externes) mais aussi des processus couplés, c'est-à-dire des flux à la fois entrants et sortants (Mol & Birkinshaw, 2014). En effet, lors de la mise en œuvre, les connaissances internes favorisent l'utilisation de la démarche CSDA et aide à adapter cette innovation. Finalement, l'entreprise B se l'approprie à sa manière alors que l'équipe de recherche continue à la diffuser à sa manière. On peut dire qu'il en résulte deux « marchés » différents.

Les résultats renforcent l'idée que les entreprises sont capables de progresser, mais aussi d'innover, lorsqu'elles subissent des pressions. Contrainte par la montée en puissance du living wage auprès des grands distributeurs européens, l'entreprise B s'est intéressée aux méthodes d'évaluation du « niveau de vie ». Par ailleurs, la demande sociale de plus en plus forte et le renforcement de la réglementation à ce

propos, ont poussé l'entreprise B à se pencher sur ses actions sociales et sur l'impact de sa présence dans les zones de production. Suite à un partenariat en confiance de long terme avec l'équipe de recherche du Cirad, l'entreprise B s'est proposée comme terrain expérimental. L'ouverture a débuté sur des thématiques agronomiques en coordination avec les services production de l'entreprise B ce qui a facilité l'ouverture du service RSE sur un nouveau sujet (démarche CSDA). Finalement, l'ouverture pour adopter l'innovation a fonctionné en raison du soutien constant d'une personne-clé du service RSE – qui pourrait être assimilée à un champion de l'innovation ; mais aussi grâce à la mobilisation par l'équipe de recherche de tous les échelons de l'entreprise B - il a fallu convaincre le directeur général mais aussi les équipes de la filiale ; et enfin parce qu'il semble exister un débouché sur le marché pour des bananes produites dans de bonnes conditions sociales. Il a donc fallu convaincre l'entreprise B d'accepter l'innovation. L'équipe de recherche est ainsi parvenue à convaincre l'entreprise B de tester une démarche innovante. Son adoption passe par son appropriation par l'entreprise B – qui est en cours – mais il faudra aussi convaincre les autres acteurs du même secteur – ce qui est aussi en cours par diffusion dans la CVG.

L'entreprise B s'est donc ouverte sous la pression, par des incitations de son environnement (standardisation du living wage, évolution réglementaire), et sans coordination particulière (entre les différents services de la multinationale qui s'ouvrent). Selon les travaux de Mortara & Minshall (2011), l'entreprise B fait ainsi partie du type « *adoptants adhoc* » (mode descendant / activités d'innovation ouverte non-coordonnées).

Le travail de recherche présente une étude empirique d'une innovation managériale, dans un secteur d'activité peu étudié qui contribue à confirmer l'importance des sources de connaissances externes pour l'innovation managériale d'une entreprise, ainsi que l'intérêt de mobiliser le paradigme de l'innovation ouverte pour comprendre le processus de création et diffusion de cette innovation. Il est possible d'identifier aux différentes phases les éléments qui ont favorisé ou ralenti ce processus (Figure 85). Puisqu'il est toujours en cours, il sera pertinent de continuer à l'observer et analyser au regard du paradigme de l'innovation ouverte. Cette démarche peut être considérée comme un exemple empirique d'un processus d'innovation managériale ouverte.

En résumé, les résultats permettent d'établir un état des lieux, un diagnostic des conditions sociales de différentes populations vulnérables (travailleurs et leurs ménages, populations riveraines). Elle offre aussi l'opportunité de mettre en lumière les impacts de la présence de l'entreprise B concernant les conditions sociales. Il est possible d'identifier ce qu'apporte le fait d'être travailleurs sur les conditions sociales mais aussi ce qu'apporte - en partie - l'entreprise B dans son territoire. L'entreprise B se saisit des résultats et de la démarche (recommandations d'actions correctives, évolution des mentalités des managers, question organisationnelle et de politique RSE). CSDA a aussi été diffusée au sein de la CVG pour proposer une autre manière d'appréhender les conditions sociales. Enfin, CSDA s'assimile à une innovation managériale, créée et diffusée par un processus ouvert. Ces éléments de discussion et

d'interprétation précédemment exposés doivent être considérés au regard des limites exposées dans le paragraphe suivant.

II. Limites

Les limites présentées ci-après, scientifiques (II. 1.), méthodologiques (II. 2.) et liées à la participation de l'entreprise B (II. 3.), concernent la démarche CSDA en elle-même ainsi que sa mise en œuvre.

1) Limites scientifiques

Une approche collective à partir de construits sociaux

Il est vrai qu'un raccourci est fait en assimilant des conditions sociales décentes à un accès aux services considéré comme « normal » par les personnes concernées. Une critique pourra être portée sur CSDA au motif qu'il existe encore bien d'autres dimensions des conditions sociales que l'exploration des services de base. Cependant, le fait qu'il s'agisse des services importants pour la population (identifiés par des informateurs privilégiés puis par les ménages eux-mêmes) suggère que c'est peut-être une approximation correcte pour les conditions sociales de ces populations. D'autre part, nous jugeons décentes des conditions sociales quand l'accès au service est jugé conforme aux normes locales en usage. Cet aspect peut paraître choquant pour des habitants du Nord, mais il n'y a pas d'autre solution pour éviter l'ethnocentrisme occidental. En effet, qui peut être le juge de paix dans cette affaire, si l'on exclut les avis de la population sur ses propres conditions de vie ?

La démarche CSDA ne s'appuie pas sur l'individualisme méthodologique. Elle postule l'existence d'effets sociaux collectivement et involontairement produits, tels que la norme d'accès à tel ou tel service de nature sociale, dans une société donnée. Or il est toujours plus difficile de travailler à partir de construits sociaux que de réaliser des questionnaires. L'utilisation des méthodes qualitatives et surtout la position épistémologique constructiviste font que le travail de recherche accepte la part de subjectivité des résultats. Ils sont valables dans la situation donnée avec les hypothèses données (évaluation des conditions sociales à travers les construits sociaux concernant l'accès aux services sociaux). La démarche CSDA n'a été mise en œuvre que dans un seul pays, sur une seule filière et uniquement dans le cadre de l'exploitation par une multinationale. Puisque la démarche se veut très contextualisée, il est probable qu'elle va subir des aménagements et améliorations grâce à ces deux premiers tests. Toutefois, cela ne l'empêche pas d'être répliquée si elle conserve ses bases théoriques (ECM, pauvreté relative et théorie de la justice, conditions sociales à travers l'accès aux services sociaux, basée sur la norme sociale).

Absence d'une école de pensée homogène

La démarche CSDA est une approche scientifique pour évaluer le bien-être qui n'appartient pas à une école de pensée homogène et clairement identifiée. La démarche CSDA n'est pas basée sur la théorie

de l'utilité mais sur la théorie de la justice. Elle repose en effet sur des hypothèses telles que l'idée que le bien-être dépend des liens sociaux, ou que l'accès aux services de nature sociale importe pour le bien-être, ou encore que la réduction des inégalités d'accès aux services est favorable à la santé. Cette école de pensée du bien-être est donc très loin d'être aussi homogène que celle de la théorie de l'utilité. Elle fourmille de recherches et se déploie sur des objets très variés : pauvreté relative, inégalités de tous types, accès aux services, rôle de l'état providence dans la santé etc.

2) Limites méthodologiques

Comme toutes les enquêtes n'ont pas lieu le même jour, il est possible que les ménages interviewés les premières interagissent avec des ménages interrogés plus tard. On ne peut pas exclure un effet d'homogénéisation des opinions dues à ces échanges. Cependant, l'échantillon sélectionné comporte par construction, des ménages aussi différents que possible. La recherche évolue au fur et à mesure de chaque nouveau cas, au moins du côté du chercheur (Denzin & Lincoln, 1994). Les entretiens non-directifs ouvrent une grande latitude d'interprétation, l'enquêteur condense et interprète le flux d'informations. Les données sont, en fait, « co-produites » (Kvale, 1998 cité par Miles & Huberman, 2003). Quand des nuances dans la norme évoquée apparaissent, l'enquêteur veut en connaître la raison. La recherche est itérative et l'enquêteur saisit les opportunités méthodologiques (Girin, 1989, 1990). Ainsi, chaque entretien est différent et permet de mieux comprendre les précédents. Par ailleurs, l'enquêteur utilise aussi la multi-angulation, c'est-à-dire qu'il croise les discours avec des observations directes.

De plus, comme nous ne calculons pas de panier de biens auquel on donnerait une valeur monétaire, il n'y a pas de compensation possible entre le niveau d'accès à deux services de nature différente. Ainsi, lorsque différents sites sont comparés (e.g. Groupe 1 et 2 avec Groupe 3), l'idéal est d'enquêter sur les mêmes services. Or, comme les préoccupations des gens diffèrent selon le contexte, au moins certains des services étudiés peuvent différer d'un site à l'autre. Ainsi, la démarche ne permet pas toujours une comparaison des écarts portant sur tous les services, du fait qu'elle privilégie les services importants spécifiques à chaque site. Ainsi, la démarche CSDA ne permet pas une comparaison complète, car elle place la représentation des personnes concernées en son cœur.

Par ailleurs, la constitution de l'échantillon du Groupe 3 ne peut être parfaite puisque trouver une situation de comparaison idéale est impossible. Toutefois, malgré un contexte pédoclimatique différent, le Groupe 3 est représentatif de la société traditionnelle en zone rurale agricole du conglomérat de peuples majoritaire de la zone d'étude.

Ce sont les représentations des principaux intéressés qui importent et qui sont notées, sans porter aucun jugement normatif. En conséquence, les ménages peuvent préférer des conditions sociales dont l'indigence choque l'enquêteur. C'est leur représentation qui compte, et non des points de vue extérieurs. De plus, puisqu'on compare des écarts, le site ayant la norme sociale la plus modeste (par exemple,

l'accès gratuit à l'école primaire seulement), peut sembler dans une "meilleure" situation qu'une autre région (par exemple, accès gratuit à l'école secondaire), si l'écart y est plus faible. Priorité est donnée aux représentations des ménages. De ce fait, à court terme, l'entreprise pourrait subir la tentation de ralentir les efforts de lutte contre la pauvreté au motif que l'écart est plus faible là que dans une autre région. Cependant, à plus long terme, la plantation sera contrainte de continuer à améliorer l'accès aux services sociaux. En effet, la norme sociale évolue naturellement au fur et à mesure de l'amélioration de l'accès aux services sociaux, comme le décrit l'effet « cliquet » (Duesenberry, 1949).

Le chercheur est conscient de sa position privilégiée (pouvoir, occidentale, ...) par rapport aux personnes interviewées et que cela peut influencer les réponses données par les participants. Pour minimiser ce biais, le chercheur propose de réaliser les entretiens au moment où la personne interrogée le veut (choix du jour et de l'heure), et de venir au domicile de la personne interrogée si elle le souhaite pour que celle-ci soit plus à l'aise. Au début de l'entretien, les droits de la personne interviewée (possibilité de refuser de répondre, arrêter l'entretien quand elle veut, ...) et les protections (anonymat, RGPD...) sont rappelés. Le chercheur essaye ainsi de minimiser l'influence de sa position privilégiée. Toutefois, même si les enquêtés s'expriment comme ils le veulent et avec les mots qu'ils veulent, ils ne parlent pas forcément dans leur langue maternelle puisqu'ils utilisent la langue de l'enquêteur (français).

Au cours de l'entretien, il est rappelé que le chercheur est là pour apprendre de la personne interviewée dont la parole est donc importante et valorisée. Par ailleurs, le chercheur est conscient que sa propre position privilégiée peut influencer son interprétation en tant que personne issue de pays dits développés.

Enfin, l'expérience du chercheur concernant la démarche CSDA ainsi que le contexte (pays, culture et fonctionnement de la multinationale) a évolué entre la première et la seconde étude de cas. Même si le chercheur a voulu reproduire la démarche à l'identique, l'expérience acquise a pu lui faire gagner du temps et appliquer la démarche plus aisément.

Comme nous l'avons vu, pour permettre une représentation graphique et simplifier la compréhension des écarts entre la norme sociale et les niveaux d'accès réels, la norme sociale est subdivisée en niveaux. Des points (entre 0 et 1) sont attribués à chaque niveau. Les représentations graphiques auraient pu être différentes. Toutefois, puisque l'analyse se fait par comparaison entre différentes situations, toutes représentées selon les mêmes règles, l'interprétation des différences a du sens.

L'état des lieux des conditions sociales des différents groupes établis dans les deux zones est valable un certain temps - que l'on ne peut connaître - et est voué à évoluer. Des événements soudains peuvent faire évoluer la nature des services prioritaires (par exemple, une crise liée à l'approvisionnement en nourriture), la norme sociale mais aussi l'accès réel des ménages. Généralement, l'évolution est lente, comme celle observée pour l'accès à l'emploi des femmes dans la zone n°2 où la transition est en cours depuis plusieurs années. Afin de pouvoir utiliser ces résultats, l'entreprise B devrait avoir une politique

RSE réactive, qui lui permette de réagir vite et de recentrer ses actions rapidement en fonction des évolutions locales.

De plus, nous avons pu réaliser les premières observations de l'impact de l'entreprise B sur le territoire, mais ces observations ne concernent que l'accès aux services dotés d'impacts sociaux importants et non les autres impacts sociaux induits (par exemple l'impact sur la santé physique des populations ; l'impact sur l'emploi).

3) Limites liées à la participation de l'entreprise B

La multinationale, commanditaire de l'étude, est nécessairement la porte d'entrée de l'équipe de recherche dans la zone d'étude. Elle aide à obtenir les autorisations d'enquêter dans les villages et à constituer les échantillons de ménages. La collaboration étroite avec le commanditaire est indispensable pour ouvrir l'accès au terrain, mais entraîne un biais dans le choix des ménages à interroger. Les équipes de la filiale de production et leurs contacts dans les villages (chefs et autres connaissances) peuvent consciemment ou inconsciemment orienter ce choix. C'est inévitable. Comme Wacheux (1996) l'affirme : « *La collecte de données s'organise en fonction des possibilités du terrain et des exigences de la problématique* ». Pour réduire le biais, l'enquêteur participe à la constitution de l'échantillon, insiste sur l'importance de le diversifier et précise les critères de variabilité pour choisir les ménages.

A priori, les enquêteurs vont apparaître comme des envoyés de la multinationale, car c'est elle qui choisit les ménages et qui les avertit de la visite. Avant l'interview, il faut bien expliquer le contexte de l'étude, refuser la présence des collaborateurs de la multinationale et clairement exposer que le rôle de l'enquêteur n'est pas de faire remonter de doléances (même si elle le fera en réalité lors de la restitution). Il faut éviter de susciter des espoirs rapides d'amélioration, qui pourraient être déçus.

L'étude reste financée par la multinationale, même si celle-ci ne cherche pas à influencer les résultats. L'enquêteur doit rester vigilant lors de ses échanges avec la multinationale qui risque d'essayer, consciemment ou inconsciemment, de restreindre la collecte de données (laisser voir uniquement ce qu'elle souhaite) ou encore d'influencer la manière d'analyser les données.

La multinationale réalise déjà des actions concrètes (ex : logement des ménages d'ouvriers), et pourrait être tentée de les mettre exagérément en valeur par le choix des services à investiguer. Il faut donc veiller à sélectionner des services qui représentent un panel assez varié pour couvrir concrètement une grande partie des besoins de la vie d'une famille modeste. Les choix réalisés ici portent sur des services de base et ont été confirmés par les ménages de travailleurs comme fondamentaux pour leurs conditions sociales. C'est aussi une manière pour la multinationale B de valoriser les actions sociales qu'elle réalise et le chercheur ne peut pas maîtriser la communication des résultats. Elle peut décider de communiquer uniquement sur ce qui fonctionne déjà et ne rien faire pour améliorer ce qui ne fonctionne pas, entraînant un risque de légitimer ('tampon Cirad') des pratiques avec lesquelles les chercheurs ne sont pas en accord.

Les travailleurs dépendent de la multinationale pour leur revenu et leur emploi mais aussi pour d'autres services prodigués par la multinationale (par exemple, la mutuelle santé). En travaillant avec la multinationale à l'amélioration de ces services, la recherche renforce la situation de dépendance des travailleurs vis-à-vis de la multinationale. Pour limiter ceci, le chercheur recommande des actions, de prodiguer des services de manière indirecte, en partenariat avec d'autres institutions publiques ou privés, ou qui aident à l'émancipation des travailleurs (aides à l'entrepreneuriat, formations...).

Lors de l'analyse et du compte rendu des résultats, le chercheur respecte toujours ce que les enquêtés ont transmis et ne travestit pas leur parole auprès de la multinationale, même si les résultats peuvent être déstabilisants ou gênants pour cette dernière. Toutefois, le chercheur a tendance à adapter son discours afin de ne pas brusquer, offenser et/ ou risquer de braquer les managers de la multinationale.

Le prochain chapitre traite des contributions scientifiques et managériales espérées de cette recherche.

CHAPITRE 7 - CONTRIBUTIONS DE LA RECHERCHE

Dans ce chapitre sont détaillées les principales contributions scientifiques possibles (I.) puis les contributions managériales effectives et souhaitées (II.) des travaux réalisés.

I. Contributions scientifiques

Le modèle fonctionne dans les deux cas d'études de la CVG de la banane dessert pour l'exportation mais se pose la question de son adaptation à d'autres CVG et d'autres contextes (1.). Il permet d'approcher les conditions sociales des travailleurs, de leurs ménages ainsi que des communautés riveraines à travers l'accès aux services prioritaires validant ainsi la création d'un nouveau cadre conceptuel (2.) comprenant l'approche de la pauvreté relative multidimensionnelle et non monétaire (Townsend, 1979), la prise en compte des normes sociales à travers les représentations des personnes (Dubnoff, 1985), et l'importance des services sociaux pour la santé (Rostila et al., 2012). D'un point de vue scientifique, les résultats soulignent la pertinence de la position épistémologique et des théories fondatrices (3.). Le modèle peut être considéré comme un nouvel outil des ECM (4.). La recherche participe aux réflexions à l'aune du postcolonialisme concernant la mise en œuvre dans le présent cadre de contraintes (recherche-action avec une multinationale) (5). Enfin, ce nouveau modèle théorique pourrait être un outil d'accompagnement de la TAE (6.).

1) Une adaptation possible à d'autres CVG

La démarche fonctionne dans les deux cas étudiés de plantations de banane d'exportation dans un pays dits en développement, en remplissant les critères énoncés. Toutefois, il faut se poser la question de la mise en œuvre de CSDA dans d'autres contextes (filiale et secteur, type d'acteur, pays).

Applications à d'autres CVG ou secteurs

Il est possible d'imaginer des applications à d'autres CVG agroalimentaires (ex : grandes plantations d'huile de palme). Dans ce cas, la démarche peut être appliquée en l'état, à condition qu'un commanditaire « ouvre le terrain » et soit désireux d'améliorer les conditions sociales des travailleurs modestes. Des applications pourraient aussi être réalisées pour d'autres secteurs. Prenons l'exemple du textile, dont le secteur est régulièrement entaché de scandales sociaux. La démarche peut y être appliquée en l'état : une entreprise peut être intéressée pour améliorer les conditions sociales (par exemple, vendeur de prêt-à-porter) ; la population cible est le groupe social le plus vulnérable (par exemple, couturiers et couturières) ; les services importants pour la population cible sont identifiés ; les conditions sociales sont définies par le niveau d'accès aux services, par comparaison avec celui prescrit par la norme sociale locale ; un plan de remédiation est élaboré grâce à l'évaluation.

Applications à d'autres types d'acteurs

Jusqu'ici seuls des exemples mettant en jeu une CVG longue et mondialisée ont été proposés. Toutefois, il ne semble pas y avoir de contre-indication quant à une application pour des acteurs différents. La démarche pourrait s'appliquer dans une zone où la production serait assurée par de petites agriculteurs (par exemple, producteurs de café en Asie du Sud Est ou producteurs de plantains en Afrique de l'Ouest), réunis dans des groupements de producteurs. Dans ce contexte, les principes de la démarche CSDA peuvent s'appliquer : une coopérative capable d'agir en faveur des petits producteurs commandite l'étude ; la population cible est le groupe social le plus vulnérable ; la priorisation des services importants se réalise par interviews ; les conditions sociales sont définies par le niveau d'accès de la population cible aux services importants pour elle et se compare aux normes sociales locales.

Sans la présence d'une entreprise privée, d'une coopérative ou de tout autre acteur commanditaire de l'étude, l'accès au terrain serait beaucoup plus compliqué mais il serait tout de même possible de définir des contrats de progrès. En effet, les parties prenantes qui contribuent à la création des services peuvent se concerter pour les améliorer (représentants de l'Etat, ONG ...). Ainsi, il faudrait identifier les parties prenantes pertinentes sur le territoire, puis organiser leur concertation pour travailler à l'amélioration des conditions sociales.

Application à des pays dits développés

La démarche ne semble pas cantonnée à une utilisation dans les pays dits en développement. Elle a aussi sa place dans un contexte où les services de base ont tendance à se détériorer, notamment en raison d'une recherche constante de performance économique (impact du New Public Management (Ogien, 2013)), et où les inégalités ne cessent de se creuser (Wilkinson & Pickett, 2010). Faire appel à CSDA pourrait remettre au cœur des discussions l'accès aux services et les représentations issues des catégories vulnérables de la population (par exemple : représentation des patients vis-à-vis de la performance économique du système de santé en France). Ceci pourrait être vu comme un outil de réduction des inégalités des conditions sociales au sein de la population d'un même territoire.

Pour conclure, la démarche CSDA semble applicable à d'autres contextes tant que le cadre conceptuel est respecté (pauvreté relative et multidimensionnelle ; la norme sociale comme référence de comparaison ; les conditions sociales évaluées à travers l'accès décent aux services importants).

2) La validation d'un nouveau modèle

La démarche CSDA fonctionne dans les deux cas étudiés. Les résultats du chapitre 5 discutés dans le chapitre 6 donnent d'une part un diagnostic des conditions sociales (entendues comme un accès décent aux services sociaux importants) et d'autre part l'évaluation de certains impacts sociaux importants de l'existence de l'entreprise (à travers ce qu'elle apporte aux travailleurs et au territoire en termes d'accès aux services). Ceci confirme l'intérêt de combiner les hypothèses suivantes, issues de théories différentes, pour former un nouveau cadre conceptuel.

Vision de la pauvreté comme relative

Nos sociétés semblent confirmer le bien-fondé de la théorie de l'utilité, depuis qu'elle est apparue comme la seule voie à suivre : globalisation sauvage, compétitivité à tous les niveaux, besoins de consommation insatiables, et leurs résultats en termes de destruction des écosystèmes. Il faut une autre façon de se penser, mais nous éprouvons de grandes difficultés à proposer autre chose que la théorie de l'utilité.

La démarche CSDA est une modeste illustration de la possibilité de faire autrement. Ce travail de recherche conçoit le bien-être en termes de santé et de liens sociaux satisfaisants. Les liens sociaux sont satisfaisants quand les personnes et le ménage « tiennent leur rang », suivant un consensus social localement défini, en matière de détention de biens signifiants socialement et d'accès aux services de nature sociale. Les ménages interrogés sont gênés par le fait de ne pas atteindre le niveau d'accès aux services considéré comme normal dans leur groupe social. Ainsi, les résultats renforcent l'idée que le bien-être social dépend de l'entretien de relations sociales satisfaisantes avec son groupe social, et ceci n'est possible que sous condition de ressources suffisantes. Ils s'accordent avec les travaux de Boltanski & Thévenot (1991) qui expliquent que les actions des individus sont bien contraintes par la recherche des consensus (par exemple, sur les inégalités admissibles) au sein du groupe social, pour maintenir des liens avec celui-ci.

Les aspects non-monétaires de la pauvreté

La démarche CSDA fonctionne en l'absence de marché pour les biens et les services. En effet, des aspects des services qui ne peuvent pas être représentés au sein d'un budget monétaire se sont avérés clés pour l'accès décent aux services (par exemple : accès à la mutuelle ; disponibilité des médicaments). Les résultats montrent qu'en ne prenant en compte que les aspects monétaires, l'évaluation des conditions sociales aurait été gravement incomplète. Dans nos cas d'étude, les dimensions non-monétaires sont primordiales (par exemple : routes en mauvais état ; surpopulation dans les salles de classes). Même si la remédiation de ces aspects a un coût, il est important de se placer dans une vision de la pauvreté multidimensionnelle pour les identifier et évaluer correctement les conditions sociales, comme préconisé par Townsend (1979).

La privation de l'accès aux services sociaux comme marqueur de la pauvreté relative

Ces travaux se placent modestement dans la continuité de ceux de Sen (1981) puisque comme ce dernier, ils montrent que ce n'est pas seulement la disponibilité des biens et des services mais aussi l'accès à ces derniers qui comptent. Les exemples sont nombreux : les écoles existent mais le transport pour s'y rendre est défectueux ; l'hôpital est présent mais il est trop cher ou trop éloigné ; l'emploi des femmes dans la multinationale est possible mais les horaires les empêchent de s'occuper de leurs ménages ...

La démarche CSDA se concentre sur l'accès aux services de nature sociale, du fait de leur influence sur la santé. Dans la même lignée que les travaux de Rostila et al. (2012), ces travaux de recherche montrent que l'accès aux services sociaux peut être amélioré dans le but d'améliorer les conditions sociales et

donc le bien-être et la santé. Ainsi, la démarche CSDA contribue à l'idée que l'on peut réduire les inégalités à travers l'accès aux services sociaux. Dans sa conception et sa mise en œuvre, la démarche montre que l'amélioration de l'accès aux services permet à la population cible d'atteindre la norme sociale de son groupe, ce qui dans notre définition revient à atteindre des conditions sociales décentes.

L'ampleur de la privation évaluée en fonction d'une norme sociale contextualisée

Comme le suggère Dubnoff dans ces travaux (1985), ce travail de recherche confirme l'existence d'une norme sociale, c'est-à-dire d'un consensus au sein d'un groupe social, lorsqu'il s'agit de porter un jugement sur les conditions sociales des autres. Les individus d'un même groupe social se comparent entre eux ; il existe un consensus sur les caractéristiques nécessaires pour atteindre des conditions sociales décentes.

L'importance de la comparaison des conditions sociales personnelles avec celles du groupe social dans une société donnée est renforcée par les résultats. Ce qui est important pour atteindre des conditions sociales satisfaisantes dans un contexte diffère dans un autre (ex : la norme sociale du Groupe 3 et celle des Groupes 1 et 2 sont différentes pour l'accès à la santé). Ainsi pour améliorer les conditions sociales d'un groupe social donné, il est indispensable de savoir quel niveau d'accès aux services dont ils ont besoin leur paraît normal.

Malgré ces différences du niveau factuel de la norme à atteindre suivant le groupe, il est possible de comparer les écarts à la norme locale dans plusieurs régions, au sujet du même service.

L'utilisation de la norme sociale permet d'établir une base de comparaison qui a du sens pour le groupe social. Ceci s'accorde avec une vision de la pauvreté relative ainsi qu'une volonté de réduction des inégalités. Améliorer les conditions sociales revient à aider la population cible à atteindre les conditions sociales jugées décentes par son groupe social, et donc à réduire l'écart qui existe entre l'accès effectif au service et la norme. L'approche collective par les services sociaux a l'ambition in fine de réduire les écarts, les inégalités, entre les membres d'un même groupe social avant de poursuivre l'élévation des conditions sociales pour tous (puisque la norme continue de s'élever par effet « cliquet »).

En conclusion, la démarche CSDA confirme qu'il faut prendre en compte les aspects non-monétaires pour évaluer pleinement les conditions sociales ; que prendre en compte la norme locale évite de s'appuyer sur des a priori élaborés en d'autres lieux ; qu'il faut développer des services qui ont du sens localement ; que pour améliorer les conditions sociales il faut améliorer l'accès aux services sociaux et que l'accès est aussi important que l'existence de ces services. Le travail de recherche contribue donc à proposer un cadre conceptuel et méthodologique nouveau, qui assure une évaluation plus complète des conditions sociales des travailleurs pour in fine les améliorer.

3) Pertinence de la position épistémologique et des théories fondatrices

Le positionnement constructiviste est-il pertinent ?

Puisque les représentations des personnes sont au cœur de la définition des conditions sociales, la réalité recherchée est subjective, c'est une perception de la réalité. Ici, les conditions sociales ne sont pas évaluées en recherchant une réalité objective. De plus, les données sont coconstruites. Il est admis que le chercheur interprète les résultats afin d'approcher cette réalité subjective. L'objectif est de comprendre la complexité du phénomène. Ici, l'évaluation des conditions sociales est faite avec la volonté de pouvoir prescrire des actions sociales afin d'améliorer le sort des gens concernés. Le chercheur ne vise pas un optimum, mais plutôt à prescrire un état optimal adéquat aux finalités. Dans ces conditions, il est plus adapté pour le chercheur d'adopter un positionnement épistémologique constructiviste.

Qu'est-ce que cela dit de la connaissance produite ?

Comme expliqué par Perret & Séville (2003), notre objet d'étude est construit socialement et intentionnellement. Ainsi, cette approche de la réalité subjective suffit, puisqu'il est possible d'énoncer des prescriptions. Les intentions ont été comprises et le chercheur participe à la construction de l'objet d'étude. Cette approche est en accord avec la position de recherche-action d'après David (2012). Selon cet auteur, elle suppose que l'intervention du chercheur a pour objectif d'aider à transformer le système à partir de sa propre réflexion sur lui-même. La connaissance produite est en adéquation à la situation et aux finalités des chercheurs, ce qui est donc en accord avec les critères de validation (Allard-Poesi & Perret, 2014).

Même si la reproductibilité est recherchée ici comme dans les positions positivistes (puisque la démarche est vouée à être utilisée dans plusieurs situations pour faire des comparaisons), la position d'isolement constructiviste a du sens vis-à-vis de l'objet de recherche, des finalités et du cadre de contraintes (recherche-action avec une multinationale).

En conclusion, un positionnement positiviste n'aurait eu que peu de sens puisque la démarche développée et mise en œuvre ici s'appuie d'une part sur les représentations (et donc une réalité subjective) ; et d'autre part, vise à prescrire un optimum adéquat aux finalités.

Où se situe la présente recherche parmi les théories fondatrices ?

Au sein des ECM, c'est dans le courant de la French Theory que s'inscrit principalement cette recherche, pour son insistance sur la déconstruction. En effet, la recherche veut déconstruire l'évidence qui fait utiliser des méthodes budgétaires pour évaluer les conditions sociales dans les pays dits en développement. Nous avons donc dénaturalisé les méthodes habituelles, mais aussi leurs théories fondatrices, en proposant des théories alternatives. La revendication de réflexivité est centrale, conformément aux principes de ce courant des ECM. Enfin, tout en partant des relations de travail, qui ont fourni les premiers domaines d'intervention des ECM, nous les avons élargies à ce qui se passe « à

la maison du fait des relations de travail ». Ce choix élargit les domaines d'intervention des ECM, et participe au mouvement noté par Alvesson et al (2009a).

Les recherches de terrains réalisées ici attirent l'attention sur des catégories de PP souvent négligées. Elles illustrent combien des parties prenantes non-actionnaires peuvent être importantes, y compris par leur pouvoir de mettre en péril le fonctionnement de l'entreprise (Freeman, 1984). Ainsi, les familles de travailleurs peuvent décider de quitter les lieux, d'aller travailler dans une autre plantation ou chez un autre patron, si les prestations sociales fournies par la plantation ne sont pas jugées suffisamment avantageuses. Or la plantation a de plus en plus de mal à recruter et garder ses travailleurs. Bien plus, les villageois qui vivent autour des plantations – ouvriers ou non- sont capables de bloquer les issues des plantations ou de déclencher des grèves, si leurs exigences sont négligées. Sans aboutir à l'équilibre des pouvoirs (Freeman, 1994) les deux études de cas documentent les évolutions des rapports de force avec des catégories souvent silencieuses de PP. Elles justifient la quête de bonnes performances sociétales par les organisations, ainsi que le souligne Padioleau (1989).

La deuxième étude de cas illustre une situation où certains groupes sociaux peuvent se sentir dépouillés de leurs droits fondamentaux (Gautier & Benjaminsen, 2012). En effet, les terres où prospère la plantation sont louées aux habitants d'un village, en échange de promesses d'aménités nouvelles, plus ou moins tenues. De plus, la plantation puise largement dans le fleuve, privant la région d'eau potable à certaines périodes, d'après les riverains. Notre recherche se situe donc dans un contexte d'enjeux environnementaux, conforme au terreau originel des Political Ecologies. En se préoccupant des travailleurs et surtout de leur famille, nous nous plaçons dans le courant de Bryant & Jarosz (2004) & Robbins (2012) qui prône de s'intéresser en priorité aux plus vulnérables.

Pour ce qui est du positionnement dans le champ naissant de l'Innovation managériale ouverte, la présente recherche en fournit un témoignage rapporté dans le chapitre 6 au paragraphe II.5.

4) Un outil pour les ECM ?

Les fondements théoriques tout comme la position épistémologique confortée précédemment, sont en accord avec les allégations des ECM dont la présente recherche se revendique. Le paragraphe suivant essaie de montrer que cette prétention est légitime, proposant CSDA comme un outil supplémentaire des ECM.

Dénaturalisation et réflexivité

Le travail de recherche a défini le « *niveau de vie* » de manière alternative, ce qui dénaturalise la manière habituelle (par l'évaluation monétaire) d'aborder cet objet.

La démarche de réflexivité est bien présente. Le chercheur est conscient que les données récoltées et la connaissance produite résultante sont empreintes de son interprétation et sont donc co-produites lors des entretiens.

Une performativité critique

Nous nous plaçons dans la continuité des travaux sur la performativité critique (Hartmann, 2014; Spicer et al., 2009). En effet, le travail critique les outils classiques d'évaluation ainsi que le modèle classique de recherche de croissance économique. Le travail de recherche va dévoiler les rapports de domination (en proposant une démarche qui fait réfléchir les managers sur l'importance des représentations des travailleurs) tout en étant orientée vers l'efficacité de l'action (Pesqueux, 2021). Elle a en effet pour finalité l'élaboration des contrats de progrès social efficaces.

Relations asymétriques et visée émancipatoire

Associée à la dénaturalisation de l'objet « niveau de vie », cette recherche met en lumière les représentations d'un autre acteur que des dominants. CSDA permet de repenser les relations de pouvoir entre les différentes parties prenantes de l'organisation, et de tenter un rééquilibrage des pouvoirs entre elles. Les plus vulnérables, qui sont habituellement les grands exclus (Derry, 2012), ne subissent plus les normes imposées par les parties prenantes les plus fortes. Il y a donc une recherche d'émancipation pour les « dominés ». Toutefois, la démarche CSDA peut conduire à renforcer la dépendance des travailleurs à l'entreprise (qui fournit emplois mais aussi actions sociales) et donc à limiter cette émancipation. Il est primordial de le prendre en considération dans les recommandations d'actions correctives faites au partenaire (par exemple, en proposant des actions qui favorisent l'émancipation des travailleurs, ou des partenariats avec d'autres structures pour limiter la dépendance).

Par ailleurs, la recherche est menée pour et avec les travailleurs mais en premier lieu pour et avec le partenaire - ici l'entreprise B, multinationale. Enfin, la démarche a une visée transformatrice puisque l'objectif est de voir progresser socialement le partenaire. Pourtant, le chercheur n'est pas en mesure d'agir directement puisque c'est l'entreprise qui reste maître des résultats et de l'action.

Ainsi, malgré son positionnement dans les ECM, le travail de recherche reste soumis au cadre de contrainte (recherche-action avec la multinationale qui « ouvre le terrain » et finance le travail de recherche). Ici, la visée émancipatoire des dominés et la visée transformatrice, initialement voulues, peuvent être discutées pour les raisons précédemment évoquées. Néanmoins, par souci d'efficacité à grande échelle, nous préférons l'accompagnement de la multinationale dans l'amélioration de ses actions sociales, plutôt que l'évitement de ce type de partenaire de recherche. Nous pensons aussi que la visée transformatrice a plus de chance d'aboutir en impliquant le partenaire dans la mise en œuvre et l'élaboration des résultats.

En conclusion, nos travaux se positionnent dans la lignée des ECM telles que décrites par (Allard-Poesi, 2005; Alvesson et al., 2009b; Golsorkhi et al., 2009b). Le travail de recherche conduit à une dénaturalisation du « niveau de vie », à une nouvelle définition des conditions sociales et à une démarche pour les évaluer qui ne soit pas uniquement monétaire. Bien que la visée émancipatoire et transformatrice puisse être discutée, la démarche CSDA est conçue pour cela. Elle est ainsi en accord

avec les positionnements défendus dans les ECM et contribue à proposer un outil de mise en œuvre qui pourrait s'intégrer dans leur boîte à outils.

La démarche est ancrée dans les ECM bien que sa mise en œuvre soit portée par une multinationale et une équipe de recherche, toutes deux basées dans un pays dit développé. Bien qu'étudiant les terrains d'une multinationale, nous pensons nous positionner dans la continuité de leurs travaux. C'est pourquoi nous questionnons notre positionnement à l'aune du postcolonialisme.

5) Réflexions à l'aune du postcolonialisme : réflexivité dans un contexte de recherche-action avec une multinationale

Le post-colonialisme est une approche guidée par les critiques du colonialisme et du néocolonialisme - compris comme la continuation du colonialisme occidental sans les aspects de contrôle territorial et frontalier, mais avec des éléments de contrôle politique, économique et culturel (Banerjee & Prasad, 2008). En d'autres termes, le post-colonialisme remet en question l'hégémonie de l'épistémologie, de l'économie, de la politique et de la culture occidentales (Banerjee & Prasad, 2008; Prasad, 2003). Le post-colonialisme s'ouvre à des aspects plus subtils des conséquences du néocolonialisme - culturelles, idéologiques, psychologiques, philosophiques, liées au discours et à la langue (Prakash, 1995).

Notre équipe de recherche a choisi d'aider une grande multinationale à modifier ses pratiques sociales en vue d'une plus grande durabilité, en adoptant - dans la mesure du possible - une posture de recherche décolonisée. Peu d'études traitent de la possibilité de mener une recherche-action décolonisée avec des multinationales – qui sont d'après Garfalo & L'huillier (2014) parmi les principaux vecteurs du néocolonialisme dans le monde. Avons-nous atteint l'objectif de faire de la recherche décolonisée malgré notre contexte actuel (c'est-à-dire des chercheurs d'un pays dit développé dans un pays dit en développement dans le cadre d'un partenariat avec une multinationale) ?

Il s'agit d'un cas hybride selon Abdelnour & Abu Moghli (2021), c'est-à-dire que notre recherche n'est pas entièrement décolonisée. Elle est menée avec et pour les travailleurs vulnérables, mais avant tout avec et pour la multinationale qui les emploie. Les chercheurs sont conscients que leur position est délicate, car ils sont les porte-paroles des travailleurs lorsqu'ils communiquent les résultats aux équipes de direction de la multinationale. Cependant, les chercheurs ne peuvent pas agir directement et ne peuvent pas contrôler la communication des résultats à des tiers. L'entreprise multinationale peut décider de communiquer uniquement sur les actions qui sont déjà couronnées de succès et de s'abstenir d'améliorer ce qui ne l'est pas. Il existe donc un risque de légitimation de cette pratique.

Il existe toujours une forme d'oppression Nord/Sud au sein de la multinationale (telle que décrite par les auteurs dans la littérature, notamment Boussebaa & Morgan (2014), puisque la plupart des décisions sont prises par les managers du Nord qui sont souvent très éloignés du terrain du Sud. De plus, les décideurs sont encore tous occidentaux et agissent en perpétuant les structures de l'organisation, sans doute héritées d'un mode de pensée occidentale.

Cependant, la recherche leur donne l'occasion de reconsidérer la manière dont ils prennent en compte les voix des populations, et encourage les managers à réfléchir aux réalités locales. Par exemple, ils réfléchissent à la dépendance (qui les inquiète) des travailleurs vis-à-vis de la multinationale, et aux moyens de les émanciper. En outre, les managers s'interrogent également sur l'écart entre ce qu'ils pensent être bon pour les travailleurs et la perception qu'en ont ces derniers. Les actions sociales de RSE menées par la multinationale sont également de nature hybride. En effet, au niveau de la production, il existe un chevauchement évident entre les actions sociales dictées par le siège social du pays dits développés (par exemple, la distribution de fournitures scolaires) et les activités des filiales du pays dits en développement exigées par le respect de la culture locale (par exemple, la participation à des cérémonies culturelles).

Il est difficile d'imaginer une recherche totalement décolonisée avec une multinationale, surtout sur un sujet aussi sensible que les conditions sociales des travailleurs. Pour identifier les futurs interviewés, les contacter et enfin les interviewer, nous avons besoin de la collaboration des départements concernés de la multinationale (par exemple, les RH). Pour des raisons évidentes, ils ne coopèrent que dans la mesure où les intérêts de la multinationale sont servis, et ils restent soumis (du moins en partie) au cadre de pensée de la multinationale. Cependant, les intérêts des travailleurs et ceux de l'entreprise multinationale peuvent coïncider (comme c'est le cas dans ce travail de recherche).

Comme expliqué précédemment, nous préférons travailler avec des multinationales - qui acceptent une posture de recherche décolonisée - pour améliorer des actions sociales qui toucheront un grand nombre d'individus, plutôt que d'éviter ce type de partenaire. Le présent travail de recherche contribue aux réflexions du courant du post-colonialisme en le rapprochant des études faites sur les multinationales, en apportant des réflexions sur la possibilité de travailler avec des multinationales et des CVG mondialisées tout en adoptant une telle posture critique.

6) Un outil pour approcher la dimension sociale de la TAE et du DD ?

Plus qu'un outil ou une méthode, c'est bien une démarche que propose la présente recherche : adopter une posture de remise en cause du modèle classique actuel dans la continuité de ceux pour qui le modèle de consommation, non seulement épuise les ressources (Georgescu-Roegen, 1995), mais représente aussi une impasse pour le progrès social (Hugon, 2006).

La transition agroécologique (TAE) est une piste pour atteindre la durabilité dans nos sociétés. Malgré la complexification du concept d'agroécologie décrite par Wezel et al. (2020), le changement d'échelle reste difficile (Mier y Terán Giménez Cacho et al., 2018). Comme Anderson et al. (2021), nous partageons l'idée qu'il faut impulser des changements profonds dans la société pour que l'agroécologie pénètre les CVG et les systèmes alimentaires. Comme Jacobi et al., 2021, nous pensons qu'il est nécessaire de dévoiler les jeux de pouvoirs et de s'intéresser à la distribution de la valeur dans les filières et les systèmes alimentaires. Nos travaux se placent donc dans la continuité de ces auteurs (Anderson et

al., 2021; Jacobi et al., 2021; Mier y Terán Giménez Cacho et al., 2018) dans le sens où des pistes d'actions sont proposées pour atteindre la durabilité dans les CVG. Or comme précisé dans l'état de l'art (Chapitre 1), les changements à l'échelle des systèmes alimentaires (et de la société) sont plus difficiles à mettre en œuvre que ceux à l'échelle des systèmes de culture. Ainsi, CSDA a l'ambition de participer à l'accompagnement des filières, qui constituent ces systèmes alimentaires, vers plus de durabilité afin d'une part de participer au changement d'échelle de la TAE (du système de culture aux changements dans les filières et les systèmes alimentaires) tout en progressant sur les aspects sociaux, moins connus.

Le travail de recherche partage le constat d'Aggeri (2023) concernant le manque de visibilité de la dimension sociale au contraire de la dimension environnementale. Avec la mondialisation des CVG, les impacts sociaux touchent principalement l'amont de la CVG, c'est-à-dire des populations très éloignées et invisibles pour l'aval, et qui pourtant subissent des conditions sociales déplorables. Dans la continuité des travaux d'Aggeri (2023), le présent travail de recherche critique l'absence de méthodes pour documenter réellement les conditions sociales à l'amont des CGV, les impacts sociaux de celles-ci, et insuffler un réel progrès social. Les outils dominants existants (audits sociaux de certification, politique RSE) sont insuffisants : leurs vrais impacts ne sont pas connus. Leurs communiqués sont donc susceptibles d'être du « social washing ». Comme ces outils sont pensés par les pays dits développés pour les pays dits en développement, ils sont souvent porteurs d'ethnocentrisme occidental. Ils ne permettent pas vraiment de mesurer la dimension sociale.

Le présent travail de recherche est ainsi un écho aux études qui critiquent la pratique RSE actuelle. Hommel, (2006) et Postel & Rousseau (2010) se demandent si la RSE n'est pas juste du néo-paternalisme. Banerjee (2008, 2014) explique que la RSE et la durabilité dans les entreprises sont définis par des intérêts commerciaux et ne servent pas suffisamment les intérêts sociétaux.

Il existe un besoin d'outils solides et fiables en complémentarité des outils dominants, pour être lucide sur ce qui se passe dans les CVG. Pour pouvoir responsabiliser et progresser, il faut pouvoir mesurer correctement. En général, les auteurs qui évoquent le besoin de mieux prendre en compte la dimension sociale de la durabilité à différentes échelles (notamment dans les CGV) ne proposent pas d'outils concrets pour le faire. Proposer une démarche d'évaluation est donc l'une des contributions scientifiques importantes de la présente recherche.

Pour réaliser un vrai changement de paradigme et créer des entreprises qui intègrent une vraie vision durable il faut une nouvelle façon d'évaluer la performance, qui ne soit plus uniquement économique. Ici, une nouvelle métrique est proposée, une nouvelle façon d'évaluer la performance basée sur la représentation des parties prenantes les plus faibles. La référence n'est plus économique mais sociale. Ce cadre de pensée permet de repenser les relations de pouvoir entre les parties prenantes. Ce qui esquisse un rééquilibrage des pouvoirs entre les différentes parties prenantes. Les plus vulnérables ne subissent plus les critères de performances imposés par les parties prenantes les plus fortes. De plus, le design de la méthode a pour objectif de limiter l'ethnocentrisme occidental. L'utilisation des

représentations des populations locales permet de ne plus présupposer de ce qui est important et satisfaisant pour elles, mais de l'apprendre. C'est une approche de la RSE moins paternaliste et néo-colonialiste, en ce qu'elle se refuse à plaquer un cadre occidental sur le cas étudié sans prendre en compte le contexte. On essaie de faire converger les intérêts commerciaux de l'entreprise avec les intérêts sociétaux (et principalement les intérêts des populations les plus vulnérables). Les politiques RSE pourraient alors être des gardiens de la distribution de la valeur, comme proposé par le concept de « shared value » (Porter & Kramer 2011). La valeur créée est partagée entre l'entreprise (qui atteint ses objectifs de rentabilité) et les populations locales qui bénéficient des actions RSE (en compensation des externalités négatives créées par l'activité de l'entreprise).

La présente recherche contribue à la durabilité dans le CGV via un outil d'accompagnement des acteurs des CVG à la TAE qui permet de documenter en partie la dimension sociale de la TAE. En effet, CSDA fournit les moyens de progresser socialement et de mieux prendre en compte les conditions sociales des maillons vulnérables. CSDA permet en effet d'identifier des actions sur-mesure concrètes d'amélioration, et de les suivre dans le temps (suivi-évaluation des actions menées, actualisation de la norme sociale et des écarts). La démarche CSDA est une manière d'accompagner les acteurs à mettre en œuvre la TAE dans sa dimension sociale. La recherche supporte l'idée que le chemin vers la TAE, s'il conduit, de manière plus évidente, à une meilleure prise en compte des contraintes environnementales, doit aussi s'accompagner pas d'une amélioration sociale, notamment concernant les conditions de vie des maillons les plus faibles. Par ailleurs, la recherche contribue à diffuser une autre manière de concevoir et d'appréhender la pauvreté et les conditions sociales au sein des CGV, différente de celle de la théorie de l'utilité qui pousse à ne voir le développement qu'à travers la croissance économique.

La recherche participe à critiquer l'idée selon laquelle la croissance économique et le progrès technologique seuls peuvent répondre aux enjeux climatiques et sociaux. Mais elle va plus loin puisqu'elle participe à comprendre les enjeux sociaux, à les évaluer de manière fiable ainsi qu'à améliorer les conditions sociales, grâce à l'adoption d'une vision du monde différente. La démarche CSDA fournit un outil pour évaluer les conditions sociales des plus vulnérables, ainsi qu'une partie des impacts sociaux importants de l'existence des CVG. Au-delà du contexte de la TAE, la recherche contribue à diffuser une autre manière de penser et d'évaluer de manière fiable la dimension sociale mais aussi une manière de progresser socialement en adoptant une posture de changement.

En synthèse, CSDA a fait ses preuves sur deux terrains mais il n'existe pas de contrindications à son adaptation dans d'autres secteurs et contextes. Les contributions scientifiques concernent à la fois une nouvelle définition des conditions sociales et une nouvelle manière de les évaluer qui permet à la fois de les améliorer et de connaître une partie des impacts sociaux causés par l'existence d'une entreprise. Même si la visée transformatrice et émancipatoire peut être discutée, la démarche originale issue d'une

position épistémologique constructiviste et de la combinaison dans un modèle nouveau de plusieurs cadres théoriques pourrait être un outil intéressant pour les ECM. En cela, nous questionnons notre recherche et notre positionnement en tant que chercheur à l'aune du postcolonialisme. Enfin, la démarche CSDA apparaît comme un outil pertinent pour approcher - au moins en partie - la dimension sociale de la TAE. Le prochain chapitre traite des contributions, cette fois-ci managériales, du travail de recherche.

II. Contributions managériales

Tout d'abord, nous décrivons comment l'entreprise B s'est appropriée progressivement la démarche CSDA (II. 1.). Le développement de la démarche et sa diffusion dans des arènes internationales offre un discours d'ouverture car porteur d'une vision relative de la pauvreté. Il promeut la nécessité d'objectiver les impacts sociaux des entreprises sur les conditions sociales des populations, afin de permettre un réel progrès social (II.2.).

1) Appropriation de la démarche CSDA par l'entreprise B

Le directeur de l'entreprise B ainsi que les équipes de direction du siège ont bien compris l'intérêt de la démarche, notamment pour le service RSE en interne. De même, le directeur de la filiale ainsi que les équipes RSE locales ont compris l'intérêt de CSDA pour repenser leurs actions sociales. Le directeur de l'entreprise B a lui-même proposé que les équipes soient formées⁴⁵ et le directeur de la filiale a affirmé à son équipe RSE que ce serait à elle de mener ce travail en routine au sein de la filiale. Le directeur du service RSE de l'entreprise B souhaitait la mettre en place - avec l'appui de l'équipe de recherche - sur l'ensemble de ses sites de production pour réaliser des évaluations similaires.

Puisque l'entreprise B réalisait déjà des actions sociales, la démarche CSDA est un moyen d'évaluer le résultat des actions qu'elle avait déjà mises en place jusqu'ici. L'entreprise B a pu rapprocher les représentations des ménages sur l'accès aux services avec les efforts qu'elle a réalisés en faveur de ces services. Les résultats ne sont pas toujours corrélés aux efforts déployés. Un résultat moyen peut résulter de beaucoup de dépenses et de temps, tandis qu'ailleurs, un petit investissement suffit pour atteindre un accès décent au service.

Comment harmoniser les enjeux locaux et les attentes en termes de politique RSE globale du groupe ? La prise de conscience des équipes de direction et notamment de celle du siège, suite à l'utilisation de la démarche CSDA, pourrait redonner de l'importance à la parole des filiales. Cela permettrait-il de repenser la manière de faire de la RSE dans cette multinationale ? La RSE pourrait prendre en compte les réalités locales et ne plus chercher à imposer un cadre global, pensé au niveau du siège, pour des filiales situées dans des pays dits en développement. Cela permettrait de réaliser des actions moins

⁴⁵ L'équipe RSE de la filiale du pays où la démarche a été mise en œuvre deux fois a été formée en 2023.

déconnectées des réalités locales. Au niveau de la plantation, se superposent clairement des actions sociales dictées par le siège, et des activités exigées par le respect dû à la culture locale.

La démarche CSDA aide l'entreprise B à prendre du recul sur les actions déjà menées mais aussi à rediriger ses efforts vers les écarts à combler pour atteindre un accès décent aux services. En effet, elle permet à l'entreprise B de prioriser les domaines (par exemple : santé, éducation...) sur lesquels elle va choisir d'agir, non plus selon la représentation des managers ou des relais des griefs et desiderata des ménages (par exemple : représentants des travailleurs, syndicats, chefs de villages), mais selon les représentations de ses travailleurs, de leurs familles et de la population riveraine. Elle pourra alors améliorer l'accès aux services dans les domaines prioritaires. Ainsi, les deux études menées devraient aboutir à réorienter les actions sociales pour d'une part, s'occuper des domaines prioritaires pour les ménages, et d'autre part pour combler les écarts majeurs identifiés dans ces domaines. La prise en main de la démarche par l'entreprise B est en cours : les équipes élaborent un plan d'actions (réorientation des actions existantes et proposition de nouvelles actions) ainsi que des contrats de progrès adaptés, c'est-à-dire des objectifs de progrès sociaux atteignables.

Puisque la démarche CSDA donne un état des lieux à l'instant t, elle doit être réalisée à nouveau après la mise en place des actions correctives. Ainsi, la démarche permet de suivre et donc d'évaluer dans le temps les actions qui seront mises en place, et poursuit l'évaluation et l'amélioration des impacts sociaux. Les résultats sont donc utilisés par l'entreprise B pour évaluer ses impacts sociaux passés, mais aussi pour optimiser ses impacts sociaux futurs.

Par ailleurs, l'entreprise B peut privilégier la réalisation d'actions uniquement destinées au Groupe 1 et donc maintenir voire accentuer l'écart avec le Groupe 2 afin de favoriser ses travailleurs et en attirer d'autres ; et/ ou choisir des actions qui affectent aussi le Groupe 2 pour faciliter l'insertion de l'entreprise B dans le territoire et maintenir la paix sociale.

Alors que l'évaluation de la durabilité des entreprises à travers le reporting RSE est souvent taxée de « social washing », CSDA permet à l'entreprise B de redonner une voix aux groupes vulnérables et de générer des impacts sociaux plus favorables. Elle peut ainsi mettre les représentations des plus vulnérables au cœur de sa performance sociale. La démarche CSDA a donné à l'entreprise B les moyens d'objectiver les impacts sociaux de sa présence dans deux zones différentes. L'entreprise y voit une synergie intéressante avec sa politique RSE, mais aussi avec le processus de certification⁴⁶ auquel elle se soumet, ainsi qu'avec les processus de diligence raisonnable dont les règles dictées par l'Union Européenne ont évolué récemment (Vass, 2023).

Alors qu'elle prévoyait seulement de communiquer sur ses actions bénéfiques et de participer au contre-discours face à la méthode living wage, l'entreprise B s'est progressivement appropriée la démarche

⁴⁶ Celui-ci inclut déjà pour certains le « salaire de subsistance » monétaire, calculé avec la méthode living wage d'Anker & Anker.

CSDA. Ceci l'a conduit vers une autre utilisation que celle qu'elle s'était imaginée au début (rediriger des actions sociales en cours, repenser sa façon de faire de la RSE, faire évoluer les mentalités des managers, former des managers à la démarche, étudier d'autres plantations). Les contributions managériales comprennent aussi la nouvelle réflexivité des managers, qui découvrent les effets réels de leurs politiques RSE.

L'évolution des modes de pensée et des relations internes est lente, en partie à cause de la complexité de l'organisation de la multinationale (évoquée dans la Chapitre 6. I.). La recherche donne une nouvelle légitimité à la voix des filiales, plus proches du terrain, et améliore la communication entre les différents départements. CSDA est un outil de réflexion pour les entreprises, sur leurs impacts sociaux (et non juste leurs performances), adapté au 'temps de l'entreprise'. L'équipe de recherche poursuit sa coopération avec l'entreprise B pour l'aider à mettre en perspective sa politique RSE globale, ses actions sociales menées localement et les écarts et besoins identifiés lors de l'utilisation de CSDA, afin d'élaborer des plans d'actions et des contrats de progrès atteignables. D'autres entreprises placées à l'amont d'une CVG pourraient bénéficier à l'identique de la démarche CSDA.

2) Une nouvelle vision de la pauvreté et des conditions sociales dans les CVG

Comme expliqué précédemment, la méthode d'Anker & Anker (2017) pour évaluer le living wage est en passe de devenir l'alpha et l'oméga pour l'évaluation des conditions sociales dans la CVG banane export, mais aussi dans d'autres CVG importantes (par exemple : café, cacao). Notre travail de recherche ne se positionne pas à l'encontre de l'augmentation des salaires. Toutefois, il postule en préambule que les méthodes de budget monétaire, comme celle du living wage, rencontrent des limites méthodologiques. Ainsi, la démarche CSDA est présentée comme complémentaire, pour contourner ces limites. Proposer cette démarche revient toutefois à diffuser un contre discours intéressant pour pousser les acteurs des CVG à réfléchir et approfondir les questions autour du living wage et du « niveau de vie » des travailleurs et des petits producteurs. De plus, puisque les organisations semblent poussées au changement en partie par les pressions réglementaires et la demande sociale, il est important de veiller aux méthodes et aux normes utilisées et donc de penser à la diffusion de la démarche CSDA dans ces sphères.

La diffusion de la démarche alternative et complémentaire CSDA offre une ouverture dans la CVG sur une autre manière de faire. Proposer un contre discours permet de discuter la méthodologie du living wage et la vision de la pauvreté absolue sous-jacente qu'elle soutient. Elle était pourtant jusqu'ici hégémonique, peu discutée et questionnée et donc adoptée systématiquement dans toutes les situations où le « *niveau de vie* » des travailleurs et des petits producteurs est évoqué. La démarche CSDA illustre la possibilité de faire autrement en prenant en compte les aspects non-monétaires, les spécificités locales et les représentations des plus vulnérables sur leur propres conditions sociales.

Ainsi, comme détaillé précédemment, la démarche CSDA a été diffusée le plus largement possible (Chapitre 6. I. 4.). La CVG banane export est un des terrains d'expérimentation privilégié des acteurs qui diffusent et adoptent la méthode de Anker & Anker. Proposer un contre-discours dans cette CVG revient aussi à en toucher beaucoup d'autres. Favoriser l'ouverture d'esprit des acteurs influents (certIFICATEURS, distributeurs, acteurs du secteur public) est une façon d'ouvrir plus largement les débats autour de la question.

Ceci crée la possibilité d'une autre manière d'appréhender le « niveau de vie » au-delà de l'unique aspect monétaire et salarial. Empêcher les acteurs de l'aval d'imposer une seule et même méthode - principalement parce qu'elle existe, est disponible et simple d'utilisation - combat l'ethnocentrisme occidental. Il faut préciser que ces acteurs de l'aval refusent pour le moment d'assumer pleinement une responsabilité partagée (par exemple : par le partage des coûts de contrats de progrès ou à travers le partage de la prise de risque).

3) Une démarche utile au progrès social

La démarche CSDA documente une partie des impacts afin de progresser par des actions concrètes qui affecteront les conditions sociales locales. La démarche permet aussi de faire du suivi de contrats de progrès et donc du « reporting » sur ces contrats.

Recourir à CSDA propose une nouvelle vision pour évaluer le progrès social, et pour aller au-delà des audits de certifications et du reporting RSE (très souvent basés sur l'évaluation de performances et non d'impacts). Pour que des entreprises intègrent vraiment la dimension sociale de la durabilité, l'une des conditions est qu'il existe une nouvelle façon d'évaluer la « performance sociale ». C'est ce que propose la nouvelle métrique, basée sur la représentation des PP les plus faibles et sur l'évaluation de l'impact. Toutefois, la démarche proposée ici se distingue de la comptabilité critique comme décrite par Berland & Pezet (2009). En effet, CSDA ne suggère pas d'intégrer des éléments nouveaux dans la comptabilité, qui seraient du type de la monétarisation des externalités (sociales).

La démarche CSDA essaie de faire converger les intérêts commerciaux de l'entreprise avec les intérêts sociétaux. Les politiques RSE deviennent alors des gardiens de la distribution de la valeur, comme proposé par le concept de « *shared value* » (Porter & Kramer 2011). La valeur créée est partagée entre l'entreprise (qui atteint ses objectifs de rentabilité) et les populations locales qui bénéficient des actions RSE (en compensation des externalités négatives créées par l'activité de l'entreprise). Les plantations pourront alors parfaire leur politique RSE en fonction des priorités des populations vivant autour de la plantation, et favoriser leur insertion dans l'environnement social immédiat. Cependant, il n'est pas trivial de déterminer les domaines à améliorer en priorité (apporter l'assainissement ? améliorer les transports, l'accès aux soins, la formation ? ...). Or la démarche CSDA permet d'identifier cette hiérarchie.

La démarche CSDA pourrait être un outil à destination des organisations pour repenser leurs actions sociales, leurs politiques RSE mais elle pourrait aussi servir dans l'élaboration et l'audit de certifications⁴⁷. Ces politiques RSE et certifications auraient alors la particularité d'être basées sur les représentations des populations locales, limitant ainsi la toute-puissance de l'ethnocentrisme occidental. En soulignant l'importance d'évaluer des impacts et non des performances, CSDA montre aux acteurs des CVG qu'évaluer des performances à travers des audits ou du reporting RSE classique « c'est bien mais ce n'est pas suffisant », il faut aller au-delà pour évaluer le progrès social.

⁴⁷ Les services seraient les différents indicateurs qui seraient eux-mêmes évalués selon le niveau d'atteinte de la norme locale ou la réussite des contrats de progrès.

CONCLUSION

L'*Introduction* a rappelé que la durabilité est un sujet très discuté dans les filières agricoles et agroalimentaires. Le concept est encore flou et difficile à opérationnaliser, principalement concernant sa dimension sociale. Il est pourtant indispensable de s'y intéresser pour prendre –en cas de nécessité– les mesures qui peuvent conduire à un réel progrès social. Le contexte de la filière banane export, soumis à la transition agroécologique, ne fait pas exception. Récemment, des questionnements y ont émergé concernant la manière d'évaluer correctement les conditions sociales des travailleurs, maillons les plus vulnérables de la filière, notamment dans des pays dits en développement. A cause des particularités de ces terrains, il faudrait employer une méthode présentant des caractéristiques spécifiques (qui puisse fonctionner par exemple en l'absence de services de base et sans marché monétarisé). Or, il semble que la littérature scientifique n'offre a priori rien de tel. Ce gap conduit à poser la question de recherche générale suivante : **Dans ce contexte de transition, existe-t-il une démarche permettant d'évaluer correctement les conditions sociales des travailleurs des filières agricoles dans les pays du Sud ?**

Le *chapitre 1 Etat de l'art* expose que, depuis que les préoccupations environnementales sont apparues comme légitimes, le concept de développement durable a émergé. Il s'impose dans tous les milieux avant d'essuyer des critiques quant à son caractère flou et à la prédominance de l'impératif écologique sur les préoccupations sociales, apparues plus tardivement. De même, la transition agroécologique, qui concerne le secteur agricole, était d'abord centrée sur les innovations techniques au champ, avant de s'intéresser aux aspects sociaux, encore négligés. Par ailleurs, les entreprises au sein des CVG agricoles sont de plus en plus scrutées et doivent en retour justifier de leurs impacts sociaux et environnementaux. Elles doivent se préoccuper de l'ensemble des parties prenantes et notamment des plus vulnérables, comme les travailleurs agricoles des pays dits en développement. Ainsi, la présente recherche s'attache à mieux documenter les conditions sociales des travailleurs des pays en développement et à mieux évaluer les impacts de l'existence des entreprises sur ces conditions sociales. Encore faut-il disposer d'une méthode adéquate. Ainsi, la question de recherche n°1 est la suivante : **Existe-t-il une démarche qui évalue correctement les conditions sociales du maillon le plus vulnérable des CVG ?** Si non alors la question de recherche n° 2 est : **Peut-on en construire une ?** Si l'on peut répondre oui à cette deuxième question, la question de recherche n°3 sera : **peut-on évaluer les conditions sociales en appliquant cette démarche à une chaîne de valeur (par exemple, celle de la banane export) ?**

Le *chapitre 2 Design de la recherche* rappelle que la position épistémologique adoptée est constructiviste. D'autre part, les théories de base sont celles des études critiques en management, des Political Ecologies, de la théorie des parties prenantes et de l'innovation managériale ouverte. Par ailleurs, les théories auxiliaires sont celles de la vision relative de la pauvreté issue de la théorie de la justice, la théorie selon laquelle l'accès à des services sociaux peut combler les inégalités et améliorer l'état de santé et de bien-être, ainsi que celle qui évoque l'existence d'une norme sociale locale à prendre

en compte. Pour répondre aux questions de recherche n°1 et n°2, la méthode de collecte et d'analyse de données est une revue de littérature, analysée au regard de critères précis. Ces derniers sont issus de connaissances empiriques issues des terrains du Sud (les méthodes monétaires ont des limites dans les pays dits en développement) et se sont construits progressivement (bien avant le début de ce travail de recherche) suite à la relation dialectique entre le FMB (appliquant inlassablement la méthode monétaire du living wage) et le Cirad (soulevant les limites de l'utilisation du living wage dans les pays dits en développement). Ces critères sont les quatre suivants : approcher directement ou indirectement les conditions sociales d'un individu ou d'un ménage ; fonctionner en l'absence d'un marché monétarisé pour les biens et services ; prendre en compte les représentations des personnes concernées sans projeter sur le terrain les préjugés d'autres sociétés ; permettre des comparaisons significatives et complètes entre pays et secteurs, y compris lorsque les contextes socio-économiques sont très différents). Le résultat attendu est une démarche pour évaluer les conditions sociales du maillon le plus vulnérable des CVG. Au-delà d'une méthode, elle porte une définition alternative des conditions sociales et une nouvelle manière de les approcher. Enfin, le raisonnement scientifique est une boucle abduction – induction – déduction comme décrite par David (2012).

Le *chapitre 3 – Résultats de la création de la démarche CSDA* expose les résultats de la revue de littérature qui recherchait une méthode qui remplisse les quatre critères de validité précédemment exposés. Dix familles de méthodes sont constituées mais aucune ne répond aux critères précédemment cités. La réponse à la question de recherche n°1 est qu'**il n'existe aucune méthode qui évalue correctement, selon nous, les conditions sociales des plus vulnérables des CVG agricoles** (réponse à la question de recherche n°1). Toutefois, certains éléments de méthodes sont intéressants et sont mobilisés dans la suite de la recherche.

Puisqu'il n'en existe pas, les travaux de recherche proposent une nouvelle démarche appelée Consensual Services Deprivation Approach (CSDA). Nous parlons ici de démarche car plus qu'une simple méthode, elle propose une nouvelle définition des conditions sociales ainsi qu'un nouveau cadre théorique, offrant une manière d'approcher autrement les conditions sociales. Les conditions sociales sont ici celles qui donnent accès à un état de santé décent, lui-même atteint et maintenu par un accès jugé suffisant et constant aux biens et services choisis par une société donnée à un moment donné. Les conditions sociales décentes sont considérées comme un objet socialement construit par les personnes qui jugent leur situation en fonction de l'accessibilité à un ensemble donné de services jugés importants localement (Sen, 1997). Enfin, la démarche CSDA se pratique au sein d'une recherche-action dont l'objectif immédiat est de comprendre le fonctionnement en profondeur du système et son évolution si certaines mesures étaient prises (Argyris et al., 1985). En conclusion, son originalité réside dans deux dimensions : d'une part la combinaison de l'approche de la pauvreté relative et multidimensionnelle de Townsend (1979) avec la prise en compte des normes sociales de Dubnoff (1985) et l'importance des services sociaux pour la santé (Rostila et al., 2012) ; et d'autre part, la vision du bien-être qu'elle

véhicule, issue de la théorie de la Justice, selon laquelle l'origine du bien-être est d'abord liée au maintien de liens sociaux satisfaisants qui suppose ici de maintenir les conditions sociales considérées comme décentes dans chaque société donnée (Walker et al., 2013). CSDA se décline en deux étapes. La première permet de sélectionner les services importants localement à travers des entretiens de parties prenantes et une analyse thématique de leurs discours. La seconde étape est la conduite d'entretiens semi-directifs individuels dans la population cible. Chaque famille s'exprime elle-même sur le niveau jugé normal localement – la norme sociale - et sur son accès réel à chacun des services importants. Ceci permet d'identifier un écart éventuel (entre le « normal » et le « réalisé ») et de proposer des leviers d'action pour le combler. La réponse à la question de recherche n°2 est qu'**il est possible de construire une démarche pour évaluer correctement les conditions sociales des plus vulnérables des CVG agricoles.**

Le *chapitre 4 – Méthodologie pour la mise en œuvre de la démarche CSDA* détaille le cas d'étude sélectionné (CVG banane export) ainsi que la méthodologie pour répondre à la question de recherche n°3. Ce cas permet d'illustrer les phénomènes en cours. En effet, comme les autres filières d'exportation, la « filière banane » est sous pression car elle relie les consommateurs et distributeurs des pays dits développés, très riches et exigeants, aux travailleurs pauvres et dépendants des pays dits en développement. Ses promoteurs ressentent une évidente nécessité de (meilleure) répartition des richesses et de prise en charge partagée de la responsabilité des impacts environnementaux et sociaux importés. Par ailleurs, la question du salaire décent des travailleurs a pris une grande ampleur dans cette CVG. La démarche CSDA est mise en œuvre dans une recherche-action avec la multinationale B, sur deux de ses plantations de banane d'exportation dans un pays dit en développement. La démarche a été adaptée aux contraintes de l'entreprise B.

Le *chapitre 5 – Résultats de la mise en œuvre* rend compte des résultats bruts de la mise en œuvre dans chacune des plantations. Pour chaque plantation (paragraphe I. et II.) est présentée la zone d'étude (respectivement n°1 et n°2) ; les résultats de la première étape de CSDA, c'est-à-dire les services importants à investiguer ; les résultats de la deuxième étape de CSDA, c'est-à-dire pour chaque service important, la norme sociale locale, l'accès réel des ménages et l'écart entre les deux. Finalement, CSDA répond aux quatre critères énoncés. La démarche permet d'évaluer les conditions sociales des plus vulnérables à travers l'accès aux services sociaux importants (Critère 1). Par ailleurs, elle fonctionne en l'absence de marchés pour certains biens et services (Critère 2). Elle prend en compte les représentations des personnes concernées puisque les ménages s'expriment eux-mêmes sur l'évaluation de l'accès aux services prioritaires et donc sur leurs propres conditions sociales (Critère 3). Enfin, la démarche CSDA a permis des comparaisons (pour un même service) entre groupes et entre sites. Par exemple, en matière d'accès à la santé, les écarts du Groupe 3 ont pu être comparés avec les écarts des Groupes 1 et 2, alors que leur norme était différente (Critère 4). Ainsi, la réponse à la question de recherche n°3 est qu'**il est possible de mettre en œuvre la démarche CSDA.**

Le *chapitre 6 – Discussion et limites* expose des points d'interprétation et de discussion des résultats bruts, ainsi que les limites de la recherche. Tout d'abord, la démarche CSDA fonctionne dans les deux cas étudiés. Les résultats du Chapitre 5 donnent un diagnostic des conditions sociales (entendues comme un accès décent aux services sociaux importants) des travailleurs et de leurs ménages (Groupe 1), et des communautés riveraines des plantations (Groupe 2) mais aussi d'un groupe de référence pour le premier cas d'étude (Groupe 3). Aucune famille n'atteint des conditions sociales décentes – si définies par l'atteinte de la norme sociale pour tous les services investigués. Certains ménages ont un accès décent à un service donné, mais aucun n'atteint ou ne dépasse la norme sociale pour l'accès à tous les services jugés prioritaires.

Concernant les impacts de l'existence de l'entreprise, il est possible de discerner les bénéfices réservés aux familles des travailleurs, ainsi que ce que l'entreprise apporte aux populations riveraines dans son territoire, uniquement en ce qui concerne l'accès aux services importants étudiés. On ne peut conclure que la plantation apporte de meilleures conditions sociales, la réalité est plus nuancée. Cela dépend de la zone, du service et quelquefois du lieu d'habitation. Par ailleurs, l'équipe de recherche et l'entreprise B ont construit ensemble des recommandations d'actions correctives pour combler les écarts identifiés. La mise en œuvre de CSDA a entraîné une certaine prise de conscience sur les conditions sociales des travailleurs et des populations riveraines, à différents échelons de la multinationale. La démarche a été diffusée dans différentes tribunes, pour offrir une autre manière d'appréhender les conditions sociales et la pauvreté dans la CVG banane, jusqu'ici engoncée dans le conformisme méthodologique du living wage. Enfin, les limites de la recherche sont à la fois scientifiques, méthodologiques et liées à la participation de l'entreprise B.

Le *chapitre 7 – Contributions* présente les contributions de ce travail de recherche.

D'un point de vue scientifique, la démarche tient ses promesses. Ses hypothèses de base issues des théories auxiliaires sont confortées par les résultats. Un premier constat est que les ménages se comparent bien entre voisins. Ils définissent la pauvreté et leurs conditions sociales en fonction de leur groupe social d'appartenance comme énoncé par (Townsend, 1979). Leur conception de la pauvreté est bien celle de la pauvreté relative. Être incapable de maintenir leurs conditions sociales (ici un accès décent aux services prioritaires) affectent négativement les liens sociaux et leur bien-être. Un deuxième constat porte sur l'importance de prendre en compte les représentations de la population cible et surtout de la comparaison à la norme sociale (Dubnoff, 1985). Un troisième constat est que les résultats renforcent l'idée que l'accès aux services sociaux est important pour les conditions sociales (Rostila et al., 2012) puisque le déficit de certains services affecte les conditions sociales des ménages (ex : manque de médicaments). Enfin, un dernier constat est qu'il faut prendre garde aux aspects non-matérielles comme conseillé par (Townsend, 1979). Ceci valide l'intérêt d'un nouveau cadre conceptuel et méthodologique qui sert de démarche d'accompagnement des CGV dans la TAE, et qui participe à comprendre la dimension sociale, à évaluer de manière fiable les conditions sociales et à progresser

socialement. Par ailleurs, l'adoption d'une position épistémologique constructiviste a du sens puisque nous avons produit une connaissance actionnable et subjective, avec l'objectif d'une transformation sociale. La situation évoquée dans la deuxième étude de cas traite d'enjeux sur les droits fondamentaux (Gautier & Benjaminsen, 2012) typiques du champ des Political Ecologies. Bien que la visée transformatrice et émancipatoire puisse être discutée, la démarche CSDA s'inscrit bien dans les études critiques en management –précisément dans la branche de la French Theory- et peut ainsi servir à les outiller. Les deux études de cas justifient l'intérêt de la quête de bonnes performances sociétales par les organisations, ainsi que le souligne Padioleau (1989).

Enfin, la démarche a fonctionné sur 2 terrains, mais elle pourrait probablement être appliquée à d'autres cas : elle est aussi adaptable à d'autres secteurs, d'autres pays (dits en développement ou développés) et avec d'autres partenaires, tant qu'elle conserve les hypothèses de base qui font son originalité et sa pertinence.

D'un point de vue managérial, la démarche CSDA permet d'identifier les priorités de la population cible (travailleurs et leurs ménages) en interrogeant des parties prenantes, puis les ménages eux-mêmes dans les phases de sélection et d'évaluation des services prioritaires. Elle permet aussi d'identifier les possibilités de l'entreprise B en matière de progrès social en croisant, dans la phase de sélection des services importants, ce qui compte pour la population cible d'après les parties prenantes, et les modifications envisageables pour l'entreprise. Par ailleurs, la démarche permet de mettre en évidence une partie des impacts sociaux liés à l'existence de l'entreprise B concernant l'accès aux services (ce qu'apporte le fait d'être travailleur et ce qu'apporte aux autres la présence de l'entreprise B). L'entreprise B a été surprise par certains résultats car ses cadres ignoraient les représentations de leurs travailleurs. Dans certains cas, la plantation propose des services qui ne sont pas adaptés à la norme locale (ex : logement à la mauvaise taille). Puisque la démarche est mise en œuvre au sein d'une recherche-action, elle est adaptée aux contraintes et aux possibilités de l'entreprise B. Celle-ci s'est progressivement appropriée la démarche CSDA et l'a utilisée d'une autre manière que celle imaginée au début (ex : plans de rediriger des actions sociales en cours, repenser sa façon de faire de la RSE, évolution des mentalités des managers, formation de managers à la démarche, étude sur d'autres plantations en réflexion). A l'avenir, l'équipe de recherche poursuivra sa coopération avec l'entreprise B pour l'aider à mettre en perspective sa politique RSE globale, ses actions sociales menées localement et les écarts et besoins identifiés lors de l'utilisation de CSDA. L'objectif est de les accompagner dans la mise en œuvre des actions mais aussi d'analyser le décalage observé entre la politique globale (issue du siège) et les actions locales (issue de la filiale). Ainsi, la démarche CSDA permet aux acteurs centraux de la CVG (Gereffi, 1996) - comme l'entreprise B - d'évaluer, en partie, les conditions sociales des plus vulnérables ainsi que leurs propres impacts sur celles-là, au-delà des traditionnelles relations monétaires liées au salaire.

L'avenir

Même si la méthode du living wage semble indétrônable dans certaines CVG, comme celle de la banane dessert pour l'exportation, la diffusion de la démarche CSDA offre une autre manière de concevoir et d'appréhender la pauvreté et les conditions sociales aux organisations et acteurs des CVG. Elle diffuse une culture de l'impact pour favoriser un réel progrès social. Toutefois, la démarche CSDA nécessite un profond changement de vision. D'une part, les acteurs doivent accepter le partage d'information de manière transparente ; s'engager réellement dans la transformation sociale ; renoncer à homogénéiser les pratiques RSE et donc faire du sur-mesure local, en prenant le temps de comprendre et d'appréhender la complexité sociale ; et enfin abandonner une vision utilitaire et monétaire du bien-être. Au vu de l'état de nos sociétés gouvernées par la performance économique chiffrée, il faut une autre façon de penser. Bien que nous éprouvions de grandes difficultés à sortir du cadre de pensée qu'est la théorie de l'utilité, la démarche CSDA est une modeste illustration de la possibilité de faire autrement.

Malgré l'enthousiasme de l'entreprise B devant les résultats des études de cas conduites avec CSDA, son plan d'actions pour combler les écarts identifiés tarde à se mettre en place. D'où provient ce blocage dans les dernières phases de mise en œuvre ?

Des premières pistes de réflexion sont évoquées dans le **chapitre 6 - I. Discussions** quant au manque d'agilité de l'entreprise. L'objectif économique prime pour l'entreprise B comme pour toutes les organisations de la CVG, et ralentit la prise en compte des autres dimensions de la durabilité. D'autres mécanismes pourraient-ils inciter les entreprises à mettre en œuvre la dimension sociale ? Quels mécanismes incitatifs peuvent-être proposés pour accompagner la transition agroécologique (TAE) d'une CVG ? Le travail de recherche apporte sa (petite et modeste) brique à l'édifice. La démarche CSDA s'assimile à un outil d'accompagnement des acteurs des CVG à la TAE : elle participe à documenter en partie la dimension sociale de la TAE (diagnostic des conditions sociales des plus vulnérables à travers leur accès à certains services importants) ; une partie des impacts importants de l'existence d'une entreprise de la CVG peut être évaluée ; cette entreprise a les moyens de progresser socialement et de mieux prendre en compte les conditions sociales des maillons vulnérables. CSDA permet en effet d'identifier des actions sur-mesure concrètes d'amélioration, et de les suivre dans le temps (suivi-évaluation des actions menées, actualisation de la norme sociale et des écarts). La démarche CSDA est une manière d'accompagner les acteurs à mettre en œuvre la TAE dans sa dimension sociale. Toutefois, c'est insuffisant.

CSDA a été créée dans l'espoir de devenir un outil d'intermédiation entre les maillons des CVG. Les connaissances sur l'état des lieux concernant les conditions sociales des plus vulnérables, ainsi que sur les impacts sociaux des organisations, peuvent être communiquées entre les acteurs de la CVG, de manière à offrir plus de transparence. Les acteurs de la CVG peuvent alors réfléchir au partage de la responsabilité de l'amélioration des conditions sociales des plus vulnérables. Ils peuvent choisir de se répartir les risques du changement (par exemple des coûts engendrés par la création de logements

corrects). Ceci permettrait la création d'un réseau d'acteurs conscients des problèmes sociaux. Puisqu'une partie de la dimension sociale de la TAE serait documentée et partagée dans ce réseau, les acteurs seraient alors plus susceptibles de travailler ensemble à la TAE. Par ailleurs, les coûts et les risques engendrés par la TAE sont différents d'un maillon à l'autre de la CVG, mais sont tous liés. Quels outils de gestion des risques liés à la TAE, qu'ils soient économiques, sociaux ou autres, faudrait-il mettre en place ? L'objectif serait d'intégrer les coûts et les risques liés aux exigences sociales et environnementales. Par ailleurs, la question importante est de savoir comment intégrer ces coûts dans le prix final du produit c'est-à-dire comment le revaloriser auprès du consommateur pour financer la transition agroécologique ? Dans un contexte où les marchés de produits certifiés ne sont plus aussi plébiscités qu'autrefois du fait de l'inflation, ceci est difficile à imaginer.

Nous avons deux espoirs : le premier est que d'autres cas d'études soient menées pour adapter la démarche de manière à ce qu'elle s'applique au plus grand nombre de cas de CVG possible et ainsi que cette approche des conditions sociales (avec notamment l'importance des aspects non-monétaires et des représentations, ainsi que la culture de l'impact et non de la performance) pourra infuser dans l'ensemble des CGV ; le second est que dans les CGV où elle est mise en œuvre, l'état des lieux concernant les conditions sociales sera communiqué en toute transparence afin que chaque maillon de la CVG partage la responsabilité des impacts et tende à les améliorer.

Par ailleurs, d'autres perspectives existent pour continuer de documenter la dimension sociale et fournir des outils pour la mettre en œuvre. L'une d'elle est de s'intéresser aux impacts sociaux des changements de pratiques agricoles. En effet, en agriculture, la TAE concerne avant toute chose le passage de pratiques agricoles conventionnelles vers des pratiques agroécologiques. Or, dans la littérature, l'impact de cette conversion sur les conditions de travail des travailleurs, salariés ou agriculteurs, est reconnu mais encore peu étudié. Ainsi, il n'existe pas de consensus sur la nature des impacts ni sur leur caractère favorable ou défavorable. Les observations de terrain durant la présente recherche ont confirmé que les changements dans les conditions de travail résultant d'une conversion des pratiques agricoles sont bien réels. Ces observations ont conduit à proposer le modèle de « Job Demands-Resources » de (Bakker & Demerouti, 2007) pour les analyser (article scientifique en cours). À terme, nous espérons qu'il sera possible d'anticiper les impacts sociaux des changements de pratiques en les intégrant dans un outil d'aide à la décision, pour mieux traiter les aspects sociaux des changements d'ampleur dans les systèmes agricoles.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abdelnour, S., & Abu Moghli, M. (2021). Researching violent contexts: A call for political reflexivity. *Organization*, 13505084211030646. <https://doi.org/10.1177/13505084211030646>
- Åberg Yngwe, M., Fritzell, J., Lundberg, O., Diderichsen, F., & Burström, B. (2003). Exploring relative deprivation: Is social comparison a mechanism in the relation between income and health? *Social Science & Medicine*, 57(8), 1463-1473. [https://doi.org/10.1016/S0277-9536\(02\)00541-5](https://doi.org/10.1016/S0277-9536(02)00541-5)
- Ackerman, R. W. (1973). How companies respond to social demands. *Harvard Business Review*, 51(4), 88-98.
- Ackerman, R. W., & Bauer, R. A. (1976). *Corporate social responsiveness: The modern dilemma*. Reston Pub. Co.
- Adjaye-Gbewonyo, K., & Kawachi, I. (2012). Use of the Yitzhaki Index as a test of relative deprivation for health outcomes: A review of recent literature. *Social Science & Medicine*, 75(1), 129-137. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2012.03.004>
- Aggeri, F. (2017). Qu'est-ce que la performativité peut apporter aux recherches en management et sur les organisations. Mise en perspective théorique et cadre d'analyse. *M@n@gement*, 20(1), 28-69. <https://doi.org/10.3917/mana.201.0028>
- Aggeri, F. (2023). *L'innovation, mais pour quoi faire ? Essai sur un mythe économique, social et managérial*. Éditions du Seuil.
- Alänge, S., Jacobsson, S., & Jarnehammar, A. (1998). Some aspects of an analytical framework for studying the diffusion of organizational innovations. *Technology Analysis & Strategic Management*, 10(1), 3-22. <https://doi.org/10.1080/09537329808524301>
- Alkire, S., & Foster, J. (2007). *Counting and multidimensional poverty measurement* (Working Paper 7). Oxford Poverty & Human Development Initiative. <https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S0047272710001660>
- Alkire, S., & Foster, J. (2011). Counting and multidimensional poverty measurement. *Journal of Public Economics*, 95(7), 476-487. <https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2010.11.006>
- Allard-Poesi, F. (2005). The Paradox of Sensemaking in Organizational Analysis. *Organization*, 12(2), 169-196. <https://doi.org/10.1177/1350508405051187>
- Allard-Poesi, F., & Loilier, T. (2009). Qu'est-ce que la critique en Sciences du Management ? Que pourrait-elle être ? *Économies et sociétés. Série KC, Études critiques en management*, 1975-1999.
- Allard-Poesi, F., & Perret, V. (2014). Fondements épistémologiques de la recherche. In R.-A. Thiétart, *Méthodes de recherche en management* (4ème édition). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.thiet.2014.01>

- Almeida, D. T. L., Weidema, B. P., & Godin, A. (2022). Beyond normative system boundaries in life cycle assessment: The environmental effect of income redistribution. *Cleaner Environmental Systems*, 4, 100072. <https://doi.org/10.1016/j.cesys.2022.100072>
- Altieri, M. A. (1983). *Agroecology, the Scientific Basis of Alternative Agriculture*. U.C.Berkeley, Cleo's Duplication Services.
- Altieri, M. A. (1995). *Agroecology: The Science of Sustainable Agriculture*. Westview Press.
- Alvesson, M., Bridgman, T., & Willmott, H. (2009a). Introduction. In M. Alvesson, T. Bridgman, & H. Willmott, *The Oxford Handbook of Critical Management Studies* (p. 1-26). Oxford University Press.
- Alvesson, M., Bridgman, T., & Willmott, H. (2009b). *The Oxford Handbook of Critical Management Studies*. Oxford University Press.
- Alvesson, M., & Willmott, H. (Éds.). (1992). *Critical management studies*. Sage.
- Amblard, H., Bernoux, P., Herreros, G., & Livian, Y.-F. (2005). *Les Nouvelles approches sociologiques des organisations* (Seuil Editions). <https://www.seuil.com/ouvrage/les-nouvelles-approches-sociologiques-des-organisations-henri-amblard/9782020685740>
- Anderson, C. R., Bruil, J., Chappell, M. J., Kiss, C., & Pimbert, M. P. (2021). Conceptualizing Processes of Agroecological Transformations: From Scaling to Transition to Transformation. In C. R. Anderson, J. Bruil, M. J. Chappell, C. Kiss, & M. P. Pimbert, *Agroecology Now!* (p. 29-46). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-030-61315-0_3
- Anker, R. (2011). *Estimating a living wage: A methodological review*. International Labour Office. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_162117.pdf
- Anker, R., & Anker, M. (2017). *Living Wages Around the World*. Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4337/9781786431462>
- Annuaire statistique de Ministère de la fonction publique 2018-2019* (p. 202). (2020). Ministère de la fonction publique.
- Argyris, C., Putnam, R., & Smith, D. M. (1985). *Action science* (1st ed). Jossey-Bass.
- Arvidsson, R., Chordia, M., & Nordelöf, A. (2022). Quantifying the life-cycle health impacts of a cobalt-containing lithium-ion battery. *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 27(8), 1106-1118. <https://doi.org/10.1007/s11367-022-02084-3>
- Arvidsson, R., Tillman, A.-M., Sandén, B. A., Janssen, M., Nordelöf, A., Kushnir, D., & Molander, S. (2018). Environmental Assessment of Emerging Technologies: Recommendations for Prospective LCA. *Journal of Industrial Ecology*, 22(6), 1286-1294. <https://doi.org/10.1111/jiec.12690>
- Audet, R. (2015). Le champ des sustainability transitions : Origines, analyses et pratiques de recherche. *Cahiers de recherche sociologique*, 58, 73-93. <https://doi.org/10.7202/1036207ar>
- Avenier, M.-J. (2000). La complexité appelle une stratégie chemin faisant. *Gestion*, 99(5), 13-44.

- Avenier, M.-J., & Thomas, C. (2012). À quoi sert l'épistémologie dans la recherche en sciences de gestion ? *Le Libellio d'AEGIS*, 8(4), 13-27.
- Ayerbe, C., Dubouloz, S., Mignon, S., & Robert, M. (2020). Management Innovation and Open Innovation: For and Towards Dialogue: *Journal of Innovation Economics & Management*, n° 32(2), 13-41. <https://doi.org/10.3917/jie.032.0013>
- Bakker, A. B., & Demerouti, E. (2007). The Job Demands-Resources model: State of the art. *Journal of Managerial Psychology*, 22(3), 309-328. <https://doi.org/10.1108/02683940710733115>
- Ballet, J., Dubois, J.-L., & Mahieu, F.-R. (2011). La soutenabilité sociale du développement durable : De l'omission à l'émergence. *Mondes en développement*, 156(4), 89-110. <https://doi.org/10.3917/med.156.0089>
- Ballet, J., Dubois, J.-L., & Mahieu, F.-R. (2015). *L'autre développement—Le développement socialement soutenable*. L'Harmattan. <https://www.parislibrairies.fr/ebook/9782336268071-l-autre-developpement-le-developpement-socialement-soutenable-ballet-dubois-mahieu/>
- Banerjee, S. B. (2008). Corporate Social Responsibility: The Good, the Bad and the Ugly. *Critical Sociology*, 34(1), 51-79. <https://doi.org/10.1177/0896920507084623>
- Banerjee, S. B. (2010). Governing the Global Corporation: A Critical Perspective. *Business Ethics Quarterly*, 20(2), 265-274. <https://doi.org/10.5840/beq201020219>
- Banerjee, S. B. (2014). A critical perspective on corporate social responsibility: Towards a global governance framework. *Critical Perspectives on International Business*, 10(1/2), 84-95. <https://doi.org/10.1108/cpoib-06-2013-0021>
- Banerjee, S. B., & Prasad, A. (2008). Introduction to the special issue on “Critical reflections on management and organizations: A postcolonial perspective”. *Critical perspectives on international business*, 4(2/3), 90-98. <https://doi.org/10.1108/17422040810869963>
- Baumann, H., Arvidsson, R., Tong, H., & Wang, Y. (2013). Does the Production of an Airbag Injure more People than the Airbag Saves in Traffic? *Journal of Industrial Ecology*, 17(4), 517-527. <https://doi.org/10.1111/jiec.12016>
- Becker, H. S. (1985). *Outsiders—Etudes de sociologie de la déviance*. Editions Métailié.
- Becker, H. S. (2004). The Epistemology of Qualitative Research. In R. Jessor, A. Colby, & R. Schweder (Éds.), *Essays on Ethnography and Human Development*. University of Chicago Press. https://www.uv.es/~fores/programa/becker_epistemology.html
- Beckfield, J., & Bamba, C. (2016). Shorter lives in stingier states: Social policy shortcomings help explain the US mortality disadvantage. *Social Science & Medicine*, 171, 30-38. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2016.10.017>
- Belem, G. (2010). *La responsabilité sociale des entreprises : Une réponse organisationnelle à la problématique du développement durable*. Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, ESG UQAM.

- Benjaminsen, T. A., & Svarstad, H. (2009). Qu'est-ce que la "political ecology" ? *Natures Sciences Sociétés*, 17(1), 3-11. <https://doi.org/10.1051/nss/2009002>
- Bentham, J. (1748-1832) A. du texte. (1780). *An introduction to the principles of morals and legislation: Printed in the year 1780 and now first published / by Jeremy Bentham.* <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k93974k>
- Berger, P. L., & Luckmann, T. (1966). *The Social Construction of Reality: A treatise in the sociology of knowledge.* Penguin Books.
- Berland, N., & Pezet, A. (2009). Quand la comptabilité colonise l'économie et la société—Perspectives critiques dans les recherches en comptabilité, contrôle et audit. In D. Golsorkhi, I. Huault, & B. Leca, *Les études critiques en management : Une perspective française* (p. 133-162). Les Presses de L'Université Laval. <http://www.deslibris.ca/ID/432614>
- Berrou, J.-P., Darbon, D., Bekelynck, A., Bouquet, C., Clément, M., Combarous, F., & Rougier, É. (2018). *Le réveil des classes moyennes ivoiriennes ? Identification, caractérisation et implications pour les politiques publiques* (Papiers de recherche AFD 71). Agence française de développement. <https://doi.org/10.3917/afd.berro.2018.01>
- Berthelot, J.-M. (2001). *La construction de la sociologie* (5e éd). Presses universitaires de France.
- Biénabe, E., Caron, P., Loeillet, D., & Rival, A. (2016). Introduction. In E. Biénabe, A. Rival, & D. Loeillet, *Développement durable et filières tropicales.* Éditions Quae CIRAD Agence française de développement.
- Birkinshaw, J., Hamel, G., & Mol, M. J. (2008). Management innovation. *Academy of Management Review*, 33(4), 825-845.
- Blowfield, M. (2005). Corporate Social Responsibility -The Failing Discipline and Why it Matters for International Relations. *International Relations*, 19(2), 173-191. <https://doi.org/10.1177/0047117805052812>
- Blühdorn, I. (2000). Ecological Modernization and Post-Ecologist Politics. *Environment and Global Modernity*, 209-228. <https://doi.org/10.4135/9781446220139.n10>
- Bocoum, I., Macombe, C., & Revéret, J.-P. (2014). Estimating health effects of income inequality changes caused by life cycles: A study at the subnational level. In C. Macombe & D. Loeillet (Éds.), *Social LCA in progress—Pre-proceedings, 4th International Seminar in Social LCA* (CIRAD, p. 134-140).
- Bocoum, I., Macombe, C., & Revéret, J.-P. (2015). Anticipating impacts on health based on changes in income inequality caused by life cycles. *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 20(3), 405-417. <https://doi.org/10.1007/s11367-014-0835-x>
- Bocoum, I., Tohon, A. B., Rukundo, R., Macombe, C., & Revéret, J.-P. (2019). Effect of Income Inequality on Health in Quebec: New Insights from Panel Data. *Sustainability*, 11(20), Article 20. <https://doi.org/10.3390/su11205700>

- Boltanski, L., & Thévenot, L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard.
<http://www.gallimard.fr/Catalogue/GALLIMARD/NRF-Essais/De-la-justification>
- Borzykowski, N. (2012). *Bananes Fairtrade : Une concurrence un peu moins imparfaite sur le march'e des facteurs de production ?* [Intern analyst papers - Covalence EthicalQuote - Bachelor en Sciences économiques].
- Boulanger, P.-M. (2004). Les indicateurs de développement durable : Un défi scientifique, un enjeu démocratique. *Gouvernance mondiale*, 21.
- Boussebaa, M. (2015). *Professional service firms, globalisation and the new imperialism*. 28(8), 1217-1233. <https://doi.org/10.1108/AAAJ-03-2015-1986>
- Boussebaa, M., & Morgan, G. (2014). *Pushing the frontiers of critical international business studies : The multinational as a neo-imperial space*. 10(1/2), 96-106. <https://doi.org/10.1108/cpoib-11-2013-0046>
- Boussebaa, M., Morgan, G., & Sturdy, A. (2012). Constructing Global Firms? National, Transnational and Neocolonial Effects in International Management Consultancies. *Organization Studies*, 33(4), 465-486. <https://doi.org/10.1177/0170840612443454>
- Boussebaa, M., Sinha, S., & Gabriel, Y. (2014). *Englishization in offshore call centers: A postcolonial perspective*. 45(9), 1152-1169. <https://doi.org/10.1057/jibs.2014.25>
- Bowen, H. R. (1953). *Social responsibilities of the businessman*. Harper.
- Bradshaw, J. (1993). *Budget standards for the United Kingdom*. Avebury.
<https://www.semanticscholar.org/paper/Budget-standards-for-the-United-Kingdom-Bradshaw/37f758dfd6274084be07e1936b090e7118242b5f>
- Bradshaw, J., Middleton, S., Davis, A., Oldfield, N., Smith, N., Cusworth, L., & Williams, J. (2008). *A minimum income standard for Britain: What people think* (p. 64). Joseph Rowntree Foundation.
<https://www.jrf.org.uk/report/minimum-income-standard-britain-what-people-think>
- Brown, D., Roemer-mahler, A., & Vetterlein, A. (2010). Theorizing Transnational Corporations as Social Actors: An Analysis of Corporate Motivations. *Business and Politics*, 12, 1-1.
<https://doi.org/10.2202/1469-3569.1302>
- Bryant, R. L., & Jarosz, L. (2004). Introduction: Thinking about ethics in political ecology. *Political Geography*, 23, 807-812. <https://doi.org/10.1016/j.polgeo.2004.05.010>
- Burdge, R., & Vanclay, F. (1996). Social Impact Assessment: A Contribution to the State of the Art Series. *Impact Assessment*, 14. <https://doi.org/10.1080/07349165.1996.9725886>
- Bureau International du Travail. (2022). *Fixation de salaires adéquats : La question du salaire vital* [Note d'information de l'OIT]. Organisation Internationale du Travail.
- Buttel, F. H. (2000). Ecological modernization as social theory. *Geoforum*, 31(1), 57-65.
[https://doi.org/10.1016/S0016-7185\(99\)00044-5](https://doi.org/10.1016/S0016-7185(99)00044-5)
- Callan, T., & Nolan, B. (1991). Concepts of Poverty and the Poverty Line. *Journal of Economic Surveys*, 5(3), 243-261. <https://doi.org/10.1111/j.1467-6419.1991.tb00134.x>

- Camara, K., Cisse, A., Kone, M., Ly-bakayoko, R., Kone, A., Kaba, N., & Abinan, P. K. (2017). *Plan sectoriel éducation/formation 2016-2025* (p. 112). Ministères de la République de Côte d'Ivoire.
- Camero, C., & Sowlati, T. (2016). Incorporating social benefits in multi-objective optimization of forest-based bioenergy and biofuel supply chains. *Applied Energy*, 178, 721-735. <https://doi.org/10.1016/j.apenergy.2016.06.079>
- Cantrelle, N., & Lescot, T. (2020). Fiche producteur Côte d'Ivoire. *FruiTrop Magazine*, 267, 96-103.
- Capron, M., & Quairel, F. (2004). *Mythes et réalités de l'entreprise responsable : Acteurs, enjeux, stratégies*. La Découverte.
- Carroll, A. B. (1979). A Three-Dimensional Conceptual Model of Corporate Performance. *The Academy of Management Review*, 4(4), 497-505. <https://doi.org/10.2307/257850>
- Carroll, A. B., & Näsi, J. (1997). Understanding Stakeholder Thinking: Themes from a Finnish Conference. *Business Ethics: A European Review*, 6(1), 46-51. <https://doi.org/10.1111/1467-8608.00047>
- Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale—Une chronique du salariat* (L'espace du politique). Fayard. <https://www.librairie-gallimard.com/livre/9782213594064-les-metamorphoses-de-la-question-sociale-robert-castel/>
- Chaib, R. L. (2023). *Methodology to anticipate and evaluate impacts in advance: Combining social LCA with multi criteria argumentation*. Institut Agro.
- Chaib, R. L., Macombe, C., & Thomopoulos, R. (Éds.). (2022). Adapting a participatory modelling method to forecast food system scenarios: A case study on the pork value-chain. *Economia Agro-Alimentare / Food Economy*. <https://doi.org/10.22004/ag.econ.335220>
- Chambers, R., & Conway, G. R. (1991). *Sustainable rural livelihoods: Practical concepts for the 21st century* (IDS Discussion Paper 296; p. 33). Institute of Development Studies. <https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/20.500.12413/775/Dp296.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- Chanlat, J.-F. (2013). Les études critiques en management. *Communication. Information médias théories pratiques*, Vol. 31/1, Article Vol. 31/1. <https://doi.org/10.4000/communication.3840>
- Chesbrough, H. W. (2003). *Open innovation: The new imperative for creating and profiting from technology*. Harvard Business School Press.
- Chesbrough, H. W. (2006). Open Innovation: A New Paradigm for Understanding Industrial Innovation. In H. W. Chesbrough, W. Vanhaverbeke, & J. West (Éds.), *Open Innovation* (p. 1-12). Oxford University PressOxford. <https://doi.org/10.1093/oso/9780199290727.003.0001>
- Chesbrough, H. W. (2011). The era of open innovation. In E. Simanis & S. Hart (Éds.), *Top 10 lessons on the new business of innovation* (p. 35-41). Sloan Management Review.

- Chesbrough, H. W., & Bogers, M. (2014). Explicating Open Innovation: Clarifying an Emerging Paradigm for Understanding Innovation. In H. W. Chesbrough, W. Vanhaverbeke, & J. West (Éds.), *Ev Frontiers in Open Innovation*. Oxford University Press.
- CICG. (2019, juillet 29). *BACCALAUREAT SESSION 2019 : UN TAUX DE REUSSITE NATIONAL DE 41,23%*. GOUV.CI. <http://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=10282>
- CICG. (2021, juillet 27). *BACCALAUREAT SESSION 2021 : 87 097 ADMIS, SOIT UN TAUX DE REUSSITE NATIONAL DE 29,24% CONTRE 40,08% EN 2020*. GOUV.CI. <http://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=12461>
- Cirad. (2017). Commerce international de la banane : Le guide. *FruiTrop Focus*, 5. <https://www.fruitrop.com/media/Publications/FruiTrop-FOCUS/FOCUS-Banane-le-guide-du-commerce-international-de-la-banane>
- Cirad. (2021, mai 27). Banane Dollar. *FruiTrop Magazine*, 275, 104-105.
- Clark, J. M. (1916). The Changing Basis of Economic Responsibility. *Journal of Political Economy*, 24(3), 209-229.
- Clarkson, M. (1995). A Stakeholder Framework for analysing and evaluating Corporate Social Performance. *Academy of Management Review*, 20(1), 92-117.
- Comélieu, C. (1994). Développement du développement durable, ou blocages conceptuels ? *Revue Tiers Monde*, 35(137), 61-76. <https://doi.org/10.3406/tiers.1994.4850>
- Commission on Social Determinants of Health. (2008). *Closing the gap in a generation*. World Health Organization. <https://www.who.int/teams/social-determinants-of-health/equity-and-health/commission-on-social-determinants-of-health>
- Cossette, P. (1994). Les cartes cognitives au service de l'étude des organisations. In P. Cossette, *Cartes cognitives et organisations*. Les Presses de l'université Laval Éd. ESKA.
- Côte d'Ivoire : *Les ministres et les taux de réussite au BEPC depuis 1960*. (2021, juillet 8). <https://www.afrique-sur7.ci/479741-cote-divoire-taux-de-reussite-au-bepc>
- Côte, F. (2018). *Agroécologie*. CIRAD.
- Côte, F., & Hainzelin, E. (s. d.). *L'agro-écologie pour les agricultures tropicales et méditerranéennes*. CIRAD.
- Côte, F., & Soussana, J.-F. (2016). *Agro-écologie : Le positionnement des recherches de l'Inra et du Cirad*. CIRAD, INRA.
- Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*. Éd. du Seuil.
- Cuzacq, N. (2013). Le cadre normatif de la RSE, entre soft law et hard law. *HAL*, 32.
- Damanpour, F. (2014). Footnotes to Research on Management Innovation. *Organization Studies*, 35(9), 1265-1285. <https://doi.org/10.1177/0170840614539312>

- Damanpour, F., & Evan, W. M. (1984). Organizational Innovation and Performance: The Problem of « Organizational Lag ». *Administrative Science Quarterly*, 29(3), 392. <https://doi.org/10.2307/2393031>
- David, A. (2012). Logique, épistémologie et méthodologie en sciences de gestion : Trois hypothèses revisitées. In A. David, A. Hatchuel, & R. Laufer, *Les nouvelles fondations des sciences de gestion : Éléments d'épistémologie de la recherche en management* (3e éd.). Mines ParisTech.
- David, A., Hatchuel, A., & Laufer, R. (2012). *Les nouvelles fondations des sciences de gestion : Éléments d'épistémologie de la recherche en management* (3e éd.). Mines ParisTech.
- Davis, K. (1960). Can Business Afford to Ignore Social Responsibilities? *California Management Review*, 2(3), 70-76. <https://doi.org/10.2307/41166246>
- de Bruyne, P., Herman, J., & de Schoutete, M. (1974). *Dynamique de la recherche en sciences sociales : Les pôles de la pratique méthodologique*. Paris : Presses Univ. de France.
- Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, 2012-557 (2012).
- Deeming, C. (2005). Minimum Income Standards: How Might Budget Standards be set for the UK? *Journal of Social Policy*, 34(4), 619-636. <https://doi.org/10.1017/S0047279405009189>
- Deleeck, H. (1977). Bestaanszekerheid en het Sociale Zekerheidsstelsel in Belgie-1974. *Belgisch Tijdschrift voor Sociale Zekerheid*, 19, 1-23.
- Delgado, M. E. M., & Canters, F. (2011). Measuring the accessibility of different household income groups to basic community services in upland Misamis Oriental, Northern Mindanao, Philippines. *Singapore Journal of Tropical Geography*, 32(2), 168-184. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9493.2011.00427.x>
- Demazière, D. (2013). Typologie et description. À propos de l'intelligibilité des expériences vécues. *Sociologie*, 4(3), 333-347. <https://doi.org/10.3917/socio.043.0333>
- Demeulenaere, P. (2003). Le problème de l'explication des normes sociales. In *Les normes sociales* (p. 1-13). Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/les-normes-sociales--9782130539056-p-1.htm>
- Denzin, N. K., & Lincoln, Y. S. (1994). *Handbook of qualitative research*. Sage Publications.
- Department for international development (DFID). (1999). *Sustainable livelihoods guidance sheets*. <https://www.livelihoodscentre.org/documents/114097690/114438878/Sustainable+livelihoods+guidance+sheets.pdf/594e5ea6-99a9-2a4e-f288-cbb4ae4bea8b?t=1569512091877>
- Derry, R. (2012). Reclaiming Marginalized Stakeholders. *Journal of Business Ethics*, 111(2), 253-264. <https://doi.org/10.1007/s10551-012-1205-x>
- Di Cesare, S., Loeillet, D., & Macombe, C. (2017). *The Wesseling pathway: The assessment of farmworkers exposure to pesticides*. 164-173. http://publications.cirad.fr/une_notice.php?dk=586302

- Di Cesare, S., Silveri, F., Sala, S., & Petti, L. (2018). Positive impacts in social life cycle assessment: State of the art and the way forward. *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 23(3), 406-421. <https://doi.org/10.1007/s11367-016-1169-7>
- Directive (EU) 2022/2464 of the European Parliament and of the Council of 14 December 2022 Amending Regulation (EU) No 537/2014, Directive 2004/109/EC, Directive 2006/43/EC and Directive 2013/34/EU, as Regards Corporate Sustainability Reporting (Text with EEA Relevance), 2022/2464, EP, CONSIL, 322 OJ L (2022). <http://data.europa.eu/eli/dir/2022/2464/oj/eng>
- Dressler, W. W., Balieiro, M. C., Ribeiro, R. P., & dos Santos, J. E. (2016). Culture and the Immune System: Cultural Consonance in Social Support and C-reactive Protein in Urban Brazil: Cultural Consonance and C-reactive Protein. *Medical Anthropology Quarterly*, 30(2), 259-277. <https://doi.org/10.1111/maq.12213>
- Dressler, W. W., Bindon, J. R., & Neggers, Y. H. (1998). Culture, Socioeconomic Status, and Coronary Heart Disease Risk Factors in an African American Community. *Journal of Behavioral Medicine*, 21(6), 527-544. <https://doi.org/10.1023/A:1018744612079>
- Dreyer, L., Hauschild, M., & Schierbeck, J. (2010). Characterisation of social impacts in LCA. Part 2: Implementation in six company case studies. *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 15, 385-402. <https://doi.org/10.1007/s11367-010-0159-4>
- Dubnoff, S. (1985). How Much Income Is Enough? Measuring Public Judgments. *Public Opinion Quarterly*, 49(3), 285-299. <https://doi.org/10.1086/268927>
- Dubnoff, S., Vaughan, D., & Lancaster, C. (1981). *Income satisfaction measures in equivalence scale applications*. 348-352.
- Ducroquet, H., Tillie, P., Louhichi, K., & Gomez-Y-Paloma, S. (2017). *L'agriculture de la Côte d'Ivoire à la loupe. Etat des lieux des filières de production végétales et animales et revue des politiques agricoles*. [JRC Science for policy report]. Joint Research Center; European Commission.
- Duesenberry, J. S. (1949). *Income, saving, and the theory of consumer behavior*. Harvard University Press.
- Dumez, H. (2010). Éléments pour une épistémologie de la recherche qualitative en gestion Ou que répondre à la question : « quelle est votre posture épistémologique ? ». *Le Libellio d' AEGIS*, 6(4), 3-16.
- Dumez, H. (2011a). Éléments pour une épistémologie de la recherche qualitative en gestion (2). *Le Libellio d' AEGIS*, 7(1, Printemps), 39-52.
- Dumez, H. (2011b). Faire une revue de littérature : Pourquoi et comment ? *Le Libellio d' AEGIS*, 7(2-Été), 15-27.
- Dumont, R. (1962). *L'Afrique noire est mal partie*. SEUIL.
- Durkheim, E. (1902). *De la division du travail social* (2nd édition). Alcan.

- Edward, P. (2005). The ethical poverty line as a tool to measure global absolute poverty. *Journal of Radical Statistics*, 89, 53-66.
- Elkington, J. (1998). *Cannibals with forks: The triple bottom line of 21st century business*. New Society Publishers.
- Engel, E. (1895). Die Lebenskosten Belgischer Arbeiter-Familien Fruher and Jetzt. *International Statistical Institute Bulletin*, 9, 1-74.
- Escobar, A. (1992). Imagining a Post-Development Era? Critical Thought, Development and Social Movements. *Social Text*, 31/32, 20. <https://doi.org/10.2307/466217>
- Escobar, A. (1995). *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World* (STU-Student edition). Princeton University Press. <https://www.jstor.org/stable/j.ctt7rtgw>
- European Commission. (2022). *REPORT FROM THE COMMISSION TO THE EUROPEAN PARLIAMENT AND THE COUNCIL Application of EU health and environmental standards to imported agricultural and agri-food products*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52022DC0226&qid=1654350771544>
- Falk, A. (2023, juin 6). *Le concept d'entrepreneur responsable résiste-t-il à la grande entreprise ? Cas d'une filière agricole globalisée*. XXXIIème conférence de l'AIMS, Strasbourg.
- Falk, A., Macombe, C., Loeillet, D., & Deboin, J.-M. (2022). How Can a Company Assess Social Needs to Reduce Poverty among Its Workers? The Case of the Export Banana Industries. *Sustainability*, 14(17), Article 17. <https://doi.org/10.3390/su141710794>
- Fantom, N., Khokhar, T., & Purdie, E. (2016, avril 15). The 2016 edition of World Development Indicators is out: Three features you won't want to miss. *World Bank Blogs*. <https://blogs.worldbank.org/opendata/2016-edition-world-development-indicators-out-three-features-you-won-t-want-miss>
- FAO. (2018). *The 10 elements of agroecology: Guiding the transition to sustainable food and agricultural systems* (p. 15). FAO. <https://www.fao.org/3/i9037en/i9037en.pdf>
- Fertel, C., & Mahieu, F.-R. (2010). L'insoutenabilité sociale du développement durable ? *Cahier du CEMOTEV*, 2. <https://hal.science/hal-00845232>
- Feschet, P. (2014). *Analyse de Cycle de Vie Sociale. Pour un nouveau cadre conceptuel et théorique* (France) [Thesis, UM1]. <https://agritrop.cirad.fr/573402/>
- Feschet, P., Macombe, C., Garrabé, M., Loeillet, D., Saez, A. R., & Benhmad, F. (2013). Social impact assessment in LCA using the Preston pathway: The case of banana industry in Cameroon. *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 18(2), 490-503. <https://doi.org/10.1007/s11367-012-0490-z>
- Fields, G. S. (2011). Labor market analysis for developing countries. *Labour Economics*, 18, S16-S22. <https://doi.org/10.1016/j.labeco.2011.09.005>
- Figuière, C. (2006). Sud, développement et développement durable : L'apport de l'économie politique. *Vertigo*, Volume 7 Numéro 2. <https://doi.org/10.4000/vertigo.2287>

- Fisher, G. M. (2007). *An Overview of Recent Work on Standard Budgets in the United States and Other Anglophone Countries*. 33.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). (s. d.). *Living Wage Advocacy Initiative (LIWIN) | World Banana Forum | Food and Agriculture Organization of the United Nations*. Food and Agriculture Organization of the United Nations. Consulté 6 mai 2021, à l'adresse <http://www.fao.org/world-banana-forum/projects/living-wage-advocacy-initiative-liwin/en/>
- Forrester, J. W. (1958). Industrial Dynamics: A Major Breakthrough for Decision Makers. *Harvard Business Review*, 36(4), 37-66.
- Fournier, V., & Grey, C. (2000). At the Critical Moment: Conditions and Prospects for Critical Management Studies. *Human Relations*, 53(1), 7-32. <https://doi.org/10.1177/0018726700531002>
- Francis, C., Lieblein, G., Gliessman, S., Breland, T. A., Creamer, N., Harwood, R., Salomonsson, L., Helenius, J., Rickerl, D., Salvador, R., Wiedenhoef, M., Simmons, S., Allen, P., Altieri, M., Flora, C., & Poincelot, R. (2003). Agroecology: The Ecology of Food Systems. *Journal of Sustainable Agriculture*, 22(3), 99-118. https://doi.org/10.1300/J064v22n03_10
- Freeman, R. E. (1984). *Strategic Management: A Stakeholder Approach* (Business and Public Policy).
- Freeman, R. E. (1994). The Politics of Stakeholder Theory: Some Future Directions. *Business Ethics Quarterly*, 4(4), 409-421. <https://doi.org/10.2307/3857340>
- Freeman, R., & Reed, D. (1983). Stockholders and Stakeholders: A New Perspective on Corporate Governance. *California Management Review*, 25. <https://doi.org/10.2307/41165018>
- Friedman, M. (1970, septembre 13). A Friedman doctrine—The Social Responsibility Of Business Is to Increase Its Profits. *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/1970/09/13/archives/a-friedman-doctrine-the-social-responsibility-of-business-is-to.html>
- Frölich, M., & Haile, G. (2011). Labour markets in developing countries. *Labour Economics*, 18, S2-S6. <https://doi.org/10.1016/j.labeco.2011.10.003>
- Gamboa, L. F., & Forero, N. (2009). Body Mass Index as a Standard of Living Measure: A Different Interpretation for the Case of Colombia. *SSRN Electronic Journal*. <https://doi.org/10.2139/ssrn.1520973>
- Garfalo, & L'huillier, B. (2014). Economic Colonialism: The New Empire Building of the 21st Century. *Academy of Business Journal*, volume 1, 48-592.
- Gautier, D., & Benjaminsen, T. A. (2012). Introduction à la political ecology. In D. Gautier & T. A. Benjaminsen, *Environnement, discours et pouvoir : L'approche « political ecology »*. Éd. Quae Cirad.
- Gayrard, B., & Lefevre, D. (2010). *How to define « decent remuneration » in the banana industry and for the World Banana Forum* (p. 8). BananaLink ; Fondation des droits de l'homme au travail.

- Geels, F. W., & Loorbach, D. (2010). The dynamics of transitions—A socio-technical perspective. In J. Grin, J. Schot, & J. Rotmans (Éds.), *Transitions to sustainable development: New directions in the study of long term transformative change*. Routledge.
- Gendron, C., Bisailon, V., & Rance, A. I. O. (2009). The Institutionalization of Fair Trade: More than Just a Degraded Form of Social Action. *Journal of Business Ethics*, 86(S1), 63-79. <https://doi.org/10.1007/s10551-008-9758-4>
- Gendron, C., & Revéret, J.-P. (2000). Le développement durable. *Economies et Sociétés, Série F*(37), 111-124.
- Genevey, R., Pachauri, R. K., & Tubiana, L. (Éds.). (2013). *Reducing inequalities: A sustainable development challenge*. TERI Press.
- Georgescu-Roegen, N. (1995). *La décroissance : Entropie, écologie, économie* (Sang de la terre). http://classiques.uqac.ca/contemporains/georgescu_roegen_nicolas/dcroissance/dcroissance.html
- Gereffi, G. (1996). Global Commodity Chains: New Forms of Coordination and Control among Nations and Firms in International Industries. *Competition and Change*, 1, 427-439. <https://doi.org/10.1177/102452949600100406>
- Gereffi, G., Humphrey, J., & Sturgeon, T. (2005). The Governance of Global Value Chains. *Review of International Political Economy*, 12, 78-104-78-104. <https://doi.org/10.1080/09692290500049805>
- Gereffi, G., & Korzeniewicz, M. (Éds.). (1994). *Commodity chains and global capitalism*. Praeger.
- Ghose, A., Lissandrini, M., Hansen, E. R., & Weidema, B. P. (2022). A core ontology for modeling life cycle sustainability assessment on the Semantic Web. *Journal of Industrial Ecology*, 26(3), 731-747. <https://doi.org/10.1111/jiec.13220>
- Girard, C., & Sobczak, A. (2010). Pour une cartographie des parties prenantes fondée sur leur engagement : Une application aux sociétaires d'une banque mutualiste française. *Management & Avenir*, 33(3), 157-174. <https://doi.org/10.3917/mav.033.0157>
- Girin, J. (1989). *L'opportunisme méthodique dans les recherches sur la gestion des organisations* (Journée d'étude de la recherche-action en action et en question) [Communication]. AFCET, Ecole Centrale de Paris.
- Girin, J. (1990). Analyse empirique des situations de gestion : Éléments de théorie et de méthode. In A. C. Martinet (Éd.), *Épistémologie et sciences de gestion* (p. 141-182). Economica.
- Glasmeier, A. K. (s. d.). *Living Wage Calculator*. Living Wage Calculator. Consulté 20 août 2021, à l'adresse <https://livingwage.mit.edu/>
- Gliessman, S. R. (1998). *Agroecology: Ecological Processes in Sustainable Agriculture*. Ann Arbor Press. <https://www.echocommunity.org/resources/ea082f20-99cf-4543-bbb7-ab8f83d84a23>

- Gliessman, S. R. (2006). *Agroecology: The Ecology of Sustainable Food Systems, Second Edition* (2^e éd.). CRC Press. <https://doi.org/10.1201/b17420>
- Gliessman, S. R. (2014). *Agroecology: The Ecology of Sustainable Food Systems, Third Edition* (3^e éd.). CRC Press. <https://doi.org/10.1201/b17881>
- Gliessman, S. R. (2020). Transforming food and agriculture systems with agroecology. *Agriculture and Human Values*, 37(3), 547-548. <https://doi.org/10.1007/s10460-020-10058-0>
- Godard, O. (2002). *Le développement durable de Rio de Janeiro (1992) à Johannesburg (2002)*.
- Goedhart, T., Halberstadt, V., Kapteyn, A., & van Praag, B. (1977). The Poverty Line: Concept and Measurement. *The Journal of Human Resources*, 12(4), 503-520. <https://doi.org/10.2307/145372>
- Goffman, E. (1975). *Stigmaté : Les usages sociaux des handicaps* (A. Kihm, Trad.). Les Éditions de minuit.
- Golsorkhi, D., Huault, I., & Leca, B. (2009a). Introduction. In D. Golsorkhi, I. Huault, & B. Leca, *Les études critiques en management : Une perspective française*. Les Presses de L'Université Laval. <http://www.deslibris.ca/ID/432614>
- Golsorkhi, D., Huault, I., & Leca, B. (2009b). *Les études critiques en management : Une perspective française*. Les Presses de L'Université Laval. <http://www.deslibris.ca/ID/432614>
- Gravelle, H., & Sutton, M. (2009). Income, relative income, and self-reported health in Britain 1979-2000. *Health Economics*, 18(2), 125-145. <https://doi.org/10.1002/hec.1354>
- Greenwood, M. (2007). Stakeholder Engagement: Beyond the Myth of Corporate Responsibility. *Journal of Business Ethics*, 74(4), 315-327. <https://doi.org/10.1007/s10551-007-9509-y>
- Greer, J., & Thorbecke, E. (1986). A methodology for measuring food poverty applied to Kenya. *Journal of Development Economics*, 24(1), 59-74. [https://doi.org/10.1016/0304-3878\(86\)90144-6](https://doi.org/10.1016/0304-3878(86)90144-6)
- Groupe de la Banque Mondiale. (2017). *Le défi des compétences. Pourquoi la Côte d'Ivoire doit réformer son système éducatif?* [Situation économique en Côte d'Ivoire, Quatrième Edition]. Groupe de la Banque Mondiale.
- Gublin Guerrero, G. (2014, septembre 23). *Définitions et approches de la pauvreté*. BSI Economics. <http://www.bsi-economics.org/416-definitions-approches-pauvrete>
- Guinée, J. B., Heijungs, R., Huppés, G., Zamagni, A., Masoni, P., Buonamici, R., Ekvall, T., & Rydberg, T. (2011). Life Cycle Assessment: Past, Present, and Future. *Environmental Science & Technology*, 45(1), 90-96. <https://doi.org/10.1021/es101316v>
- Gunningham, N., Kagan, R., & Thornton, D. (2004). Social License and Environmental Protection: Why Businesses Go Beyond Compliance. *Law and Social Inquiry-journal of The American Bar Foundation - LAW SOCIAL INQUIRY*, 29, 307-342. <https://doi.org/10.1086/423681>
- Hamel, G. (2006). The Why, What, and How of Management Innovation. *Harvard Business Review*, 84(2), 72-84.

- Harland, C. M. (1996). Supply Chain Management: Relationships, Chains and Networks. *British Journal of Management*, 7(s1), S63-S80. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8551.1996.tb00148.x>
- Hartmann, R. K. (2014). Subversive functionalism: For a less canonical critique in critical management studies. *Human Relations*, 67(5), 611-632. <https://doi.org/10.1177/0018726713497522>
- Haveman, R., & Wolff, E. N. (2004). The concept and measurement of asset poverty: Levels, trends and composition for the U.S., 1983-2001. *The Journal of Economic Inequality*, 2(2), 145-169. <https://doi.org/10.1007/s10888-004-4387-3>
- Hazard, L., Magrini, M.-B., & Martin, G. (2017). *Transition agroécologique : Définition*. <https://doi.org/10.17180/EDXE-Y440>
- Heiskanen, E. (2002). The institutional logic of life cycle thinking. *Journal of Cleaner Production*, 10(5), 427-437. [https://doi.org/10.1016/S0959-6526\(02\)00014-8](https://doi.org/10.1016/S0959-6526(02)00014-8)
- Hemingway, P., & Brereton, N. (2009). What is a systematic review? *Hayward Medical Communications*, 8.
- High Level Panel of Experts. (2019). *Agroecological and other innovative approaches for sustainable agriculture and food systems that enhance food security and nutrition* (14). Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security.
- Hobbes, M., De Groot, W. T., Van Der Voet, E., & Sarkhel, S. (2011). Freely Disposable Time: A Time and Money Integrated Measure of Poverty and Freedom. *World Development*, 39(12), 2055-2068. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2011.04.005>
- Hommel, T. (2006). Paternalisme et RSE : Continuités et discontinuités de deux modes d'organisation industrielle. *Entreprises et histoire*, 45(4), 20-38. <https://doi.org/10.3917/eh.045.0020>
- Hopkins, T. K., & Wallerstein, I. (1977). Patterns of development in the modern world-system. *Review*, 1(2), 111-145.
- Hugon, P. (1985). Dépendance alimentaire et urbanisation en Afrique : Un essai d'analyse mesodynamique en termes de filières. In N. Bricas, G. Courade, P. Hugon, & J. Muchnik, *Nourrir les villes en Afrique subsaharienne* (p. 23-46). L'Harmattan.
- Hugon, P. (2006). Peut-on parler d'une crise ou d'un renouveau de l'économie du développement durant la dernière décennie ? *Revue Tiers Monde*, 187(3), 591-619. <https://doi.org/10.3917/rtm.187.0591>
- Hutchins, M. J., & Sutherland, J. W. (2008). An exploration of measures of social sustainability and their application to supply chain decisions. *Journal of Cleaner Production*, 16(15). <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2008.06.001>
- Illich, I. (1973). *Energie et équité*. SEUIL.
- INSEE. (2021). *Définition—Produit intérieur brut aux prix du marché / PIB / PIB*. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1365>
- International Labour Organization (ILO). (2017). *Trends and developments in the plantation sector, Sectoral Policies Department. 2016-2017 Highlights, 2017*.

- Iofrida, N., De Luca, A. I., Silveri, F., Falcone, G., Stillitano, T., Gulisano, G., & Strano, A. (2019). Psychosocial risk factors' impact pathway for social life cycle assessment: An application to citrus life cycles in South Italy. *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 24(4), 767-780. <https://doi.org/10.1007/s11367-018-1482-4>
- Ize Jardim, A. (2020). *Quelle durabilité sociale véhiculée par les cahiers des charges en filière banane ?* (p. 87) [Mémoire de fin d'étude]. ESA, CIRAD.
- Jacobi, J., Villavicencio Valdez, G. V., & Benabderrazik, K. (2021). Towards political ecologies of food. *Nature Food*, 2(11), 835-837. <https://doi.org/10.1038/s43016-021-00404-8>
- Jaques, E. (1947). Some principles of organization of a social therapeutic institution. *Journal of social issues*, 3(2), 4-10.
- Jaques, E. (1951). *The changing culture of a factory*. Tavistock.
- Jensen, M. C., & Meckling, W. H. (1976). Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure. *Journal of Financial Economics*, 3(4), 305-360. [https://doi.org/10.1016/0304-405X\(76\)90026-X](https://doi.org/10.1016/0304-405X(76)90026-X)
- Jonas, H. (1990). *Le Principe Responsabilité—Une éthique pour la civilisation technologique* (Editions du Cerf).
- Jørgensen, A., Le Bocq, A., Nazarkina, L., & Hauschild, M. (2008). Methodologies for social life cycle assessment. *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 13(2), 96-103. <https://doi.org/10.1065/lca2007.11.367>
- Juslén, J. (1995). Social impact assessment: A look at Finnish experiences. *Project Appraisal*, 10(3), 163-170. <https://doi.org/10.1080/02688867.1995.9726990>
- Kapteyn, A., Geer, S. van de, & Stadt, H. van de. (1985). The Impact of Changes in Income and Family Composition on Subjective Measures of Well-Being. In M. David & T. Smeeding (Éds.), *Horizontal Equity, Uncertainty, and Economic Well-Being* (p. 35-68). University of Chicago Press. <https://www.nber.org/books-and-chapters/horizontal-equity-uncertainty-and-economic-well-being/impact-changes-income-and-family-composition-subjective-measures-well-being>
- Kawachi, I., & Kennedy, B. P. (1999). Income inequality and health: Pathways and mechanisms. *Health Services Research*, 34(1 Pt 2), 215-227.
- Khan, M. H. (2004). State failure in developing countries and institutional reform strategies. In B. Tungodden, N. H. Stern, N. Stern, & I. Kolstad, *Toward Pro-poor Policies: Aid, Institutions, and Globalization*. World Bank Publications.
- Khokhar, T., & Serajuddin, U. (2015, novembre 16). Should we continue to use the term “developing world”? *World Bank Blogs*. <https://blogs.worldbank.org/opendata/should-we-continue-use-term-developing-world>
- Khosravi, P., Newton, C., & Rezvani, A. (2019). Management innovation: A systematic review and meta-analysis of past decades of research. *European Management Journal*, 37(6), 694-707. <https://doi.org/10.1016/j.emj.2019.03.003>

- Kimberly, J. R. (1981). Managerial Innovation. In P. C. Nystrom & W. H. Starbuck (Éds.), *Handbook of Organizational Design* (Vol. 1, p. 84-104). Oxford University Press.
- Köhler, J., Geels, F. W., Kern, F., Markard, J., Onsongo, E., Wieczorek, A., Alkemade, F., Avelino, F., Bergek, A., Boons, F., Fünfschilling, L., Hess, D., Holtz, G., Hyysalo, S., Jenkins, K., Kivimaa, P., Martiskainen, M., McMeekin, A., Mühlemeier, M. S., ... Wells, P. (2019). An agenda for sustainability transitions research: State of the art and future directions. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 31, 1-32. <https://doi.org/10.1016/j.eist.2019.01.004>
- Kondo, N., Kawachi, I., Subramanian, S. V., Takeda, Y., & Yamagata, Z. (2008). Do social comparisons explain the association between income inequality and health? : Relative deprivation and perceived health among male and female Japanese individuals. *Social Science & Medicine*, 67(6), 982-987. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2008.06.002>
- Kuhn, T. S. (1962). *The structure of scientific revolutions* (Second edition). The University of Chicago Press.
https://sciencepolicy.colorado.edu/students/envs_5110/structure_of_scientific_revolutions.pdf
- Lafaye, C., & Thévenot, L. (1993). Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature. *Revue française de sociologie*, 34(4), 495-524. <https://doi.org/10.2307/3321928>
- Lagarde, V., & Macombe, C. (2013). Designing the social life cycle of products from the systematic competitive model. *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 18(1), 172-184. <https://doi.org/10.1007/s11367-012-0448-1>
- Lakatos, I. (1976). *Proofs and Refutations: The Logic of Mathematical Discovery* (1^{re} éd.). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9781139171472>
- Lançon, F., Temple, L., & Biénabe, E. (2016). La notion de filière : Un cadre d'analyse pour les politiques et les stratégies de développement. In E. Biénabe, A. Rival, & D. Loeillet, *Développement durable et filières tropicales*. Éditions Quae CIRAD Agence française de développement.
- Latouche, S. (1986). *Faut-il refuser le développement?* Presses Universitaires de France. https://www.puf.com/content/Faut-il_refuser_le_d%C3%A9veloppement
- Laufer, W. S. (2003). Social Accountability and Corporate Greenwashing. *Journal of Business Ethics*, 43(3), 253-261. <https://doi.org/10.1023/A:1022962719299>
- Le Moigne, J.-L. (2021). *Les épistémologies constructivistes*. Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/les-epistemologies-constructivistes--9782715406353.htm>
- Le Velly, R. (2017). *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs : Une promesse de différence*. Transvalor - Presses des Mines. <https://hal.science/hal-01479531>
- Lehmann, A., Zschieschang, E., Traverso, M., Finkbeiner, M., & Schebek, L. (2013). Social aspects for sustainability assessment of technologies—Challenges for social life cycle assessment (SLCA). *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 18(8), 1581-1592. <https://doi.org/10.1007/s11367-013-0594-0>

- Leroy, P., & Van Tatenhove, J. (2000). Political Modernization Theory and Environmental Politics. In G. Spaargaren, A. P. J. Mol, & F. H. Buttel (Éds.), *Environment and Global Modernity* (p. 187-208). Sage.
- Living Wage Foundation. (s. d.). *Living Wage Foundation*. Living Wage Foundation. Consulté 10 août 2021, à l'adresse <https://www.livingwage.org.uk/>
- Loeillet, D. (2013). Préface. In C. Macombe, V. Lagarde, A. Falque, P. Feschet, M. Garrabé, C. Gillet, & D. Loeillet, *Social LCAs. Socio-economic effects in value chains*. CIRAD.
- Loeillet, D., & Sanchez, C. (Éds.). (2018). *Social LCA, People and places for partnership—Pre-proceeding 6th Social LCA conference* (CIRAD).
- Loeillet, D., & Sanchez, C. (Éds.). (2020). *Social LCA, Impacts, Interests, Interactions—Pre-proceedings 7th Social LCA Conference*.
- Loi relative à la croissance et la transformation des entreprises, 2019-486 (2019). <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000037080861/>
- L'OIT parvient à un accord sur la question du salaire vital. (2024, mars 15). [Actualité]. http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_918916/lang--fr/index.htm
- Loorbach, D., Frantzeskaki, N., & Avelino, F. (2017). Sustainability Transitions Research: Transforming Science and Practice for Societal Change. *Annual Review of Environment and Resources*, 42(1), 599-626. <https://doi.org/10.1146/annurev-environ-102014-021340>
- Lynch, J. W., Smith, G. D., Kaplan, G. A., & House, J. S. (2000). Income inequality and mortality: Importance to health of individual income, psychosocial environment, or material conditions. *BMJ*, 320(7243), 1200-1204. <https://doi.org/10.1136/bmj.320.7243.1200>
- Macombe, C. (2013). How can one predict social effects and impacts. In C. Macombe, V. Lagarde, A. Falque, P. Feschet, M. Garrabé, C. Gillet, & D. Loeillet, *Social LCAs. Socio-economic effects in value chains*. CIRAD.
- Macombe, C. (Éd.). (2016). *Social LCA Researcher school book, Social evaluation of the life cycle, application to the agriculture and agri-food sectors* (CIRAD).
- Macombe, C., & Falque, A. (2013). For an alternative to life cycle CSR. In C. Macombe, V. Lagarde, A. Falque, P. Feschet, M. Garrabé, C. Gillet, & D. Loeillet, *Social LCAs. Socio-economic effects in value chains*. CIRAD.
- Macombe, C., Lagarde, V., Falque, A., Feschet, P., Garrabé, M., Gillet, C., & Loeillet, D. (2013). *Social LCAs. Socio-economic effects in value chains*. CIRAD.
- Macombe, C., & Loeillet, D. (Éds.). (2014). *Social LCA in progress—Pre-proceedings, 4th International Seminar in Social LCA* (CIRAD).
- Macombe, C., & Loeillet, D. (2017). Why and How to Assess the Contribution of an Agri-Chain to Sustainable Development? In E. Biénabe, A. Rival, & D. Loeillet (Éds.), *Sustainable Development and Tropical Agri-chains* (p. 225-236). Springer Netherlands. https://doi.org/10.1007/978-94-024-1016-7_18

- Macombe, Le Feon, S., Aubin, J., & Maillard, F. (2019). Marketing and social effects of industrial scale insect value chains in Europe: Case of mealworm for feed in France. *Journal of Insects as Food and Feed*, 5(3), 215-224. <https://doi.org/10.3920/JIFF2018.0047>
- Maister, K., Di Noi, C., Cirotto, A., & Srocka, M. (2020). *PSILCA, a Product Social Impact Life Cycle Assessment Database version 3 Documentation* (p. 124).
- Malassis, L. (1994). *Nourrir les hommes : Un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir*. Flammarion.
- Malik, A., Lenzen, M., & Geschke, A. (2016). Triple bottom line study of a lignocellulosic biofuel industry. *GCB Bioenergy*, 8(1), 96-110. <https://doi.org/10.1111/gcbb.12240>
- Malik, A., Lenzen, M., Ralph, P. J., & Tamburic, B. (2015). Hybrid life-cycle assessment of algal biofuel production. *Bioresource Technology*, 184, 436-443. <https://doi.org/10.1016/j.biortech.2014.10.132>
- Markard, J. (2017, juillet 6). *Sustainability Transitions: Exploring the emerging research field and its contribution to management studies*. 33rd EGOS Colloquium, Copenhagen.
- Markard, J., Raven, R., & Truffer, B. (2012). Sustainability transitions: An emerging field of research and its prospects. *Research Policy*, 41(6), 955-967. <https://doi.org/10.1016/j.respol.2012.02.013>
- Marmot, M. (2005). Social determinants of health inequalities. *Lancet (London, England)*, 365(9464), 1099-1104. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(05\)71146-6](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(05)71146-6)
- Marmot, M., & Wilkinson, R. G. (2001). Psychosocial and material pathways in the relation between income and health: A response to Lynch et al. *BMJ*, 322(7296), 1233-1236. <https://doi.org/10.1136/bmj.322.7296.1233>
- Martinet, A.-C. (1984). *Management stratégique : Organisation et politique* (McGraw-Hill).
- Martinet, A.-C. (1990). Grandes questions épistémologiques et sciences de gestion. In A.-C. Martinet, *Épistémologies et sciences de gestion* (p. 9-29). Economica.
- Martinet, A.-C. (2012). Épistémologie de la connaissance praticable : Exigences et vertus de l'indiscipline. In A. David, A. Hatchuel, & R. Laufer, *Les nouvelles fondations des sciences de gestion : Éléments d'épistémologie de la recherche en management* (3e éd.). Mines ParisTech.
- Mattila, T. J., Judl, J., Macombe, C., & Leskinen, P. (2018). Evaluating social sustainability of bioeconomy value chains through integrated use of local and global methods. *Biomass and Bioenergy*, 109, 276-283. <https://doi.org/10.1016/j.biombioe.2017.12.019>
- Mayes, R. (2015). A social licence to operate: Corporate social responsibility, local communities and the constitution of global production networks. *Global Networks*, 15(s1), S109-S128. <https://doi.org/10.1111/glob.12090>
- McMichael, P. (2013). Value-chain Agriculture and Debt Relations: Contradictory outcomes. *Third World Quarterly*, 34(4), 671-690. <https://doi.org/10.1080/01436597.2013.786290>
- Meadows, D. H., Meadows, D. L., Randers, J., & Behrens III, W. W. (1972). *The limits to growth, A report for the club of Rome's project on the predicament of mankind*. Universe Books.

- Meemken, E.-M., Sellare, J., Kouame, C. N., & Qaim, M. (2019). Effects of Fairtrade on the livelihoods of poor rural workers. *Nature Sustainability*, 2(7), Article 7. <https://doi.org/10.1038/s41893-019-0311-5>
- Mercier, S. (2001). *L'apport de la théorie des parties prenantes au management stratégique : Une synthèse de la littérature*. Xième Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique, Université Laval, Québec.
- Middleton, S. (2000). Agreeing Poverty Lines: The Development of Consensual Budget Standards Methodology. In J. Bradshaw & R. Sainsbury (Éds.), *Researching Poverty*. Ashgate.
- Mier y Terán Giménez Cacho, M., Giraldo, O. F., Aldasoro, M., Morales, H., Ferguson, B. G., Rosset, P., Khadse, A., & Campos, C. (2018). Bringing agroecology to scale: Key drivers and emblematic cases. *Agroecology and Sustainable Food Systems*, 42(6), 637-665. <https://doi.org/10.1080/21683565.2018.1443313>
- Mignon, S. (1998). *Une approche de la pérennité de l'entreprise* [These de doctorat, Nice]. <https://www.theses.fr/1998NICE0058>
- Mignon, S. (2001). *Stratégie de pérennité d'entreprise*. Vuibert.
- Miles, M. B., & Huberman, A. M. (2003). *Analyse des données qualitatives* (2ème édition). Deboeck Supérieur.
- Milhau, J. (1954). *Traité d'économie rurale*. Presses Universitaires de France.
- Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. (2019, septembre 11). *La loi PACTE : Pour la croissance et la transformation des entreprises*. [economie.gouv.fr](https://www.economie.gouv.fr). <https://www.economie.gouv.fr/loi-pacte-croissance-transformation-entreprises>
- Mintzberg, H. (1998). *Structure et dynamique des organisations*. Eyrolles. <https://www.eyrolles.com/Entreprise/Livre/structure-et-dynamique-des-organisations-9782708119710/>
- Mitchell, R. K., Agle, B. R., & Wood, D. J. (1997). Toward a Theory of Stakeholder Identification and Saliency: Defining the Principle of Who and What Really Counts. *The Academy of Management Review*, 22(4), 853-886.
- Mol, A. P. J., & Spaargaren, G. (2000). Ecological modernisation theory in debate: A review. *Environmental Politics*, 9(1), 17-49. <https://doi.org/10.1080/09644010008414511>
- Mol, M. J., & Birkinshaw, J. (2009). The sources of management innovation: When firms introduce new management practices. *Journal of Business Research*, 62(12), 1269-1280. <https://doi.org/10.1016/j.jbusres.2009.01.001>
- Mol, M. J., & Birkinshaw, J. (2014). The Role of External Involvement in the Creation of Management Innovations. *Organization Studies*, 35(9), 1287-1312. <https://doi.org/10.1177/0170840614539313>
- Moore, H. W. (1996). The social license to operate. *PIMA Magazine Paper Industry Management Association*, 22-23.

- Moran, T. (2002). *Beyond Sweatshops: Foreign Direct Investment and Globalization in Developing Countries* (Brookings Institution).
- Morris, J. N. (2003). Commentary: Minimum incomes for healthy living: then, now—and tomorrow? *International Journal of Epidemiology*, 32(4), 498-499. <https://doi.org/10.1093/ije/dyg212>
- Mortara, L., & Minshall, T. (2011). How do large multinational companies implement open innovation? *Technovation*, 31(10-11), 586-597. <https://doi.org/10.1016/j.technovation.2011.05.002>
- Mullenbach, A. (2007). L'apport de la théorie des parties prenantes à la modélisation de la responsabilité sociétale des entreprises. *La Revue des Sciences de Gestion*, 223(1), 109-120.
- Musaazi, M. K., Mechtenberg, A. R., Nakibuule, J., Sensenig, R., Miyingo, E., Makanda, J. V., Hakimian, A., & Eckelman, M. J. (2015). Quantification of social equity in life cycle assessment for increased sustainable production of sanitary products in Uganda. *Journal of Cleaner Production*, 96, 569-579. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2013.10.026>
- Nashihin, M. (2009). An examination of methods to estimate poverty Line in Indonesia. *Economic Journal of Emerging Markets*, 1(3), Article 3. <https://doi.org/10.20885/ejem.v1i3.2286>
- Norris, G. A. (2006). Social Impacts in Product Life Cycles—Towards Life Cycle Attribute Assessment. *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 11(S1), 97-104. <https://doi.org/10.1065/lca2006.04.017>
- O'Brien, M., Doig, A., & Clift, R. (1996). Social and environmental life cycle assessment (SELCA) : Approach and methodological development. *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 1(4), 231-237. <https://doi.org/10.1007/BF02978703>
- Ogien, A. (2013). *Désacraliser le chiffre dans l'évaluation du secteur public* (Editions Quae). Liens Socio.
- O'Higgins, M., & Jenkins, S. (1988). *Poverty in Europe, Estimates for 1975, 1980 and 1985*. Proceeding of the EC Commission on statistics concerning poverty.
- OMC. (s. d.). *OMC / Développement—Quels pays ont le statut de pays en développement à l'OMC ?* Organisation mondiale du commerce. Consulté 3 octobre 2023, à l'adresse https://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/dlwho_f.htm
- Organisation Internationale du Travail. (2018, avril 30). *L'économie informelle emploie plus de 60 pour cent de la population active dans le monde* [Communiqué de presse]. Organisation Internationale du Travail. http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_627201/lang--fr/index.htm
- Organisation mondial du commerce. (2013). *Facteurs économiques fondamentaux affectant le commerce international* [Rapport sur le commerce mondial]. Organisation mondial du commerce. https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/wtr13-2c_f.pdf
- Organisation mondial du commerce. (2017). *Évolution du marché du travail : Tendances et cadre analytique* [Rapport sur le commerce mondial]. Organisation mondial du commerce. https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/wtr17-2_f.pdf

- Orshansky, M. (1963). Children of the Poor. *Social Security Bulletin*, 26(7), 3-13.
- Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI). (2018). *Global Multidimensional Poverty Index 2018: The Most Detailed Picture to Date of the World's Poorest People*. Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), University of Oxford. https://ophi.org.uk/wp-content/uploads/G-MPI_2018_2ed_web.pdf
- Padioleau, J.-G. (1989). L'éthique est-elle un outil de gestion ? *Revue française de gestion*, 83-91.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales—5e éd.* Armand Colin.
- Palpacuer, F. (2008). Bringing the social context back in : Governance and wealth distribution in global commodity chains. *Economy and Society*, 37(3), 393-419. <https://doi.org/10.1080/03085140802172698>
- Palpacuer, F., Leroy, M., & Naro, G. (2010). Introduction. In F. Palpacuer, M. Leroy, & G. Naro, *Management, mondialisation, écologie : Regards critiques en sciences de gestion*. Hermès science publications-Lavoisier.
- Parent, J., Cucuzzella, C., & Revéret, J.-P. (2010). Impact assessment in SLCA: Sorting the sLCIA methods according to their outcomes. *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 15(2), 164-171. <https://doi.org/10.1007/s11367-009-0146-9>
- Parsons, R., Lacey, J., & Moffat, K. (2014). Maintaining legitimacy of a contested practice: How the minerals industry understands its 'social licence to operate'. *Resources Policy*, 41, 83-90. <https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2014.04.002>
- Parsons, T. (1991). *The Social System* (2nd Edition). Routledge Book.
- Passet, R. (1979). *L'économie et le vivant*. Payot.
- Paul, K., & Barbato, R. (1985). The Multinational Corporation in the Less Developed Country: The Economic Development Model versus the North-South Model. *The Academy of Management Review*, 10(1), 8-14. <https://doi.org/10.2307/258206>
- Paul, S. (1989). A model of constructing the poverty line. *Journal of Development Economics*, 30(1), 129-144. [https://doi.org/10.1016/0304-3878\(89\)90054-0](https://doi.org/10.1016/0304-3878(89)90054-0)
- Peña, C., Civit, B., Gallego-Schmid, A., Druckman, A., Pires, A. C.-, Weidema, B., Mieras, E., Wang, F., Fava, J., Canals, L. M. I., Cordella, M., Arbuckle, P., Valdivia, S., Fallaha, S., & Motta, W. (2021). Using life cycle assessment to achieve a circular economy. *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 26(2), 215-220. <https://doi.org/10.1007/s11367-020-01856-z>
- Perret, V., & Séville, M. (2003). Fondements épistémologiques de la recherche. In *Méthodes de recherche en management* (2ème édition, p. 13-33). Dunod.
- Perroux, F. (1966). Les blocages de la croissance et du développement. La croissance, le développement, les progrès, le progrès (définitions). *Revue Tiers Monde*, 7(26), 239-250. <https://doi.org/10.3406/tiers.1966.2200>

- Pesqueux, Y. (2021). Faire une recherche critique – des Critical Management Studies et au-delà *Management Studies*.
- Pfeffer, J., & Salancik, G. R. (1978). *The external control of organizations: A resource dependence perspective*. Harper & Row.
- Phélinas, P. (2014). Comment mesurer l'emploi dans les pays en développement ? *Revue Tiers Monde*, 218(2), 15-33. <https://doi.org/10.3917/rtm.218.0015>
- Phillips, R., Freeman, R. E., & Wicks, A. C. (2003). What Stakeholder Theory is Not. *Business Ethics Quarterly*, 13(4), 479-502. <https://doi.org/10.5840/beq200313434>
- Piketty, T. (2015). *L'économie des inégalités*. La Découverte. <https://www.cairn.info/l-economie-des-inegalites--9782707185679.htm>
- Platt, A. (2016). *Sustainable Livelihood Community Level Assessment of Wayanad, Kerala*. Tufts University.
- Podoluk, J. R. (1968). Low income and poverty. In J. Harp & J. R. Hofley (Éds.), *Poverty in Canada*. Prentice Hall of Canada.
- Ponou, A. (2020, octobre 9). *Sika France*. sikafinance.com. https://www.sikafinance.com/marches/la-cote-divoire-totalise-1-076-593-emplois-formels-a-fin-juillet-2020_24541
- Porter, M. E. (1985). *The competitive advantage: Creating and sustaining superior performance*. Free Press.
- Porter, M., & Kramer, M. (2011). The Big Idea: Creating Shared Value. How to Reinvent Capitalism—and Unleash a Wave of Innovation and Growth. *Harvard Business Review*, 89, 62-77.
- Postel, N., & Rousseau, S. (2010). Jalons pour une analyse conventionnaliste de la responsabilité sociale de l'entreprise. *Revue de l'organisation responsable*, 5(1), 39-50.
- Praag, B. M. S., Hagenars, A. J. M., & Weern, H. (1982). Poverty in Europe. *Review of Income and Wealth*, 28(3), 345-359. <https://doi.org/10.1111/j.1475-4991.1982.tb00621.x>
- Prakash, G. (1995). *After Colonialism: Imperial Histories and Postcolonial Displacements*. Princeton University Press.
- Prasad, A. (Éd.). (2003). *Postcolonial Theory and Organizational Analysis*. Palgrave Macmillan US. <https://doi.org/10.1057/9781403982292>
- Preston, S. H. (1975). The Changing Relation between Mortality and Level of Economic Development. *Population Studies*, 29(2), 231-248. <https://doi.org/10.2307/2173509>
- Proposal for a Directive of the European Parliament and of the Council on Corporate Sustainability Due Diligence and Amending Directive (EU) 2019/1937 (2022). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52022PC0071>
- R. Edward. (1984). *Strategic management: A stakeholder approach*. Pitman.
- Rastoin, J.-L. (2006). Éditorial. De la complexité des marchés alimentaires. *Économies et Sociétés. Systèmes Agroalimentaires (AG)*, 40(528), 575-579.

- Rastoin, J.-L., & Gherzi, G. (2010). Introduction - Se nourrir : De la Nature à un système complexe. In *Le système alimentaire mondial* (p. 3-11). Éditions Quæ. <https://www.cairn.info/le-systeme-alimentaire-mondial--9782759206100-p-3.htm>
- Ravallion, M. (1992). *Poverty comparisons: A guide to concepts and methods*. (Living standards measurement study (LSMS), Working paper LSM-88). The World Bank. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/290531468766493135/pdf/multi-page.pdf>
- Ravallion, M. (1998). *Poverty lines in theory and practice* (1. print). The World Bank.
- Ravallion, M., & Bidani, B. (1994). How Robust Is a Poverty Profile? *The World Bank Economic Review*, 8(1), 75-102. <https://doi.org/10.1093/wber/8.1.75>
- Rawls, J. (1971). *A Theory of Justice: Revised Edition*. Harvard University Press. https://www.consiglio.regione.campania.it/cms/CM_PORTALE_CRC/servlet/Docs?dir=docs_biblio&file=BiblioContenuto_3641.pdf
- Raworth, K. (2017). A Doughnut for the Anthropocene: Humanity's compass in the 21st century. *The Lancet Planetary Health*, 1(2), e48-e49. [https://doi.org/10.1016/S2542-5196\(17\)30028-1](https://doi.org/10.1016/S2542-5196(17)30028-1)
- Reed, D. (2009). What do Corporations have to do with Fair Trade? Positive and Normative Analysis from a Value Chain Perspective. *Journal of Business Ethics*, 86(S1), 3-26. <https://doi.org/10.1007/s10551-008-9757-5>
- Ringen, S. (1989). *The Possibility of Politics: A Study in the Political Economy of the Welfare State*. Oxford University Press.
- Robbins, P. (2012). Qu'est-ce que la political ecology? In D. Gautier & T. A. Benjaminsen, *Environnement, discours et pouvoir : L'approche « political ecology »*. Éd. Quæ Cirad.
- Rondeau, K., & Paillé, P. (2016). L'analyse qualitative pas à pas : Gros plan sur le déroulé des opérations analytiques d'une enquête qualitative. *Recherches qualitatives*, 35(1), 4-28.
- Rostila, M., Kölegård, M. L., & Fritzell, J. (2012). Income inequality and self-rated health in Stockholm, Sweden: A test of the 'income inequality hypothesis' on two levels of aggregation. *Social Science & Medicine*, 74(7), 1091-1098. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2011.11.027>
- Rostow, W. W. (1960). *The Stages of Economic Growth. A non-communist manifesto*. Cambridge University Press.
- Saleth, R. M., & Swaminathan, R. M. S. (1993). *Sustainable livelihood security at the household level : Concept and evaluation methodology*. 105-112.
- Scoones, I. (1998). *Sustainable rural livelihoods a framework for analysis* (IDS Working Paper 72; p. 22). Institute of Development Studies. <https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/20.500.12413/3390/Wp72.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- Sébastien, L., & Brodhag, C. (2004). A la recherche de la dimension sociale du développement durable. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, Dossier 3*, Article Dossier 3. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1133>

- Sen, A. (1981). *Poverty and famines, an essay on entitlement and deprivation*. Clarendon Press Oxford.
- Sen, A. (1985). *Commodities and Capabilities*. North-Holland.
- Sen, A. (1993). Capability and Well-Being. In M. Nussbaum & A. Sen (Éds.), *The Quality of Life* (p. 30-53). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/0198287976.003.0003>
- Sen, A. (1997). *Choice, Welfare and Measurement*. Harvard University Press.
- Sen, A. (2003). *Un nouveau modèle économique : Développement, justice, liberté*. Odile Jacob Poches.
- Sen, A. (2008). *Ethique et économie, 3ème édition*. Presses Universitaires de France.
- Serajuddin, U., Uematsu, H., Wieser, C., Yoshida, N., & Dabalen, A. (2015). *Data Deprivation : Another Deprivation to End* (Policy Research Working Paper 7252). The World Bank. <https://doi.org/10.1596/1813-9450-7252>
- Sevilla Guzman, E. (2007). *De la Sociologia Rural a la Agroecologia : Perspectivas Agroecologicas*. Icaria Editorial.
- Shove, E., & Walker, G. (2007). Caution! Transitions Ahead : Politics, Practice, and Sustainable Transition Management. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 39(4), 763-770. <https://doi.org/10.1068/a39310>
- Silveri, F. (2017). Peut-on compenser des conditions de travail nocives ? L'apport du modèle Exigences-Ressources. @GRH, 24(3), 29-53. <https://doi.org/10.3917/grh.173.0029>
- Sirdey, N., & Lemeilleur, S. (2015). *Fair Trade Standards and food security: Identifying potential impact pathways*. 26.
- Smith, A. (1776). *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*. W. Strahan & T. Cadell.
- Smith, S., Anker, M., & Anker, R. (2017). *Living Wage Report for Lower Volta Area Ghana. Context provided in the banana sector*. (Série 1 14; p. 61). Global Living Wage Coalition. https://www.globallivingwage.org/wp-content/uploads/2018/04/Ghana_Living_Wage_Benchmark_Report.pdf
- Solow, R. (1993). An almost practical step toward sustainability. *Resources Policy*, 19(3), 162-172.
- Soltanpour, Y., Peri, I., & Temri, L. (2018). *Discussing features of social measures important in SLCA impact indicators' selection*. 5. <https://hal.inrae.fr/hal-02734339/document>
- Sotshongaye, A., & Moller, V. (1997). We want to live a better life like other people: Self-assessed development needs of rural women in Ndwedwe, KwaZulu-Natal. *Development Southern Africa*, 17(1), 117-134. <https://doi.org/10.1080/03768350050003451>
- Souza, A., Watanabe, M. D. B., Cavalett, O., Ugaya, C. M. L., & Bonomi, A. (2018). Social life cycle assessment of first and second-generation ethanol production technologies in Brazil. *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 23(3), 617-628. <https://doi.org/10.1007/s11367-016-1112-y>

- Spaargaren, G., & Mol, A. P. J. (1992). Sociology, environment, and modernity: Ecological modernization as a theory of social change. *Society & Natural Resources*, 5(4), 323-344. <https://doi.org/10.1080/08941929209380797>
- Spicer, A., Alvesson, M., & Kärreman, D. (2009). Critical performativity: The unfinished business of critical management studies. *Human Relations*, 62(4), 537-560. <https://doi.org/10.1177/0018726708101984>
- Stassart, P. M., Ph, B., J-Cl, G., & Th, H. (2012). L'agroécologie : Trajectoire et potentiel Pour une transition vers des systèmes alimentaires durables. In D. Van Dam, J. Nizet, M. Streith, & P. M. Stassart (Éds.), *Agroécologie entre pratiques et sciences sociales* (p. 22). Educagri.
- Steckel, R. H. (2008). Biological Measures of the Standard of Living. *Journal of Economic Perspectives*, 22(1), 129-152. <https://doi.org/10.1257/jep.22.1.129>
- Stillitano, T., Falcone, G., Iofrida, N., Spada, E., Gulisano, G., & De Luca, A. I. (2022). A customized multi-cycle model for measuring the sustainability of circular pathways in agri-food supply chains. *Science of The Total Environment*, 844, 157229. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2022.157229>
- Sureau, S., Mazijn, B., Garrido, S. R., & Achten, W. M. J. (2018). Social life-cycle assessment frameworks: A review of criteria and indicators proposed to assess social and socioeconomic impacts. *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 23(4), 904-920. <https://doi.org/10.1007/s11367-017-1336-5>
- Sweet, E. (2011). Symbolic Capital, Consumption, and Health Inequality. *American Journal of Public Health*, 101(2), 260-264. <https://doi.org/10.2105/AJPH.2010.193896>
- Tarp, F., Simler, K., Matusse, C., Heltberg, R., & Dava, G. (2002). The Robustness of Poverty Profiles Reconsidered. *Economic Development and Cultural Change*, 51(1), 77-108. <https://doi.org/10.1086/345454>
- Temple, L., Lançon, F., Montaigne, E., & Soufflet, J.-F. (2009). Introduction aux concepts et méthodes d'analyse de filières agricoles et agro-industrielles. *Economies et Sociétés*, 31, 1803-1812.
- Temple, L., Lançon, F., Palpacuer, F., & Paché, G. (2011). Actualisation du concept de filière dans l'agriculture et l'agroalimentaire. *Economies et Sociétés. Série AG Systèmes agroalimentaires*, AG(33), 1785-1797.
- Thiétart, R.-A. (2003). *Méthodes de recherche en management* (2ème édition). Dunod.
- Thiétart, R.-A. (2014). *Méthodes de recherche en management* (4ème édition). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.thiet.2014.01>
- Townsend, P. (1979). *Poverty in the United Kingdom: A Survey of Household Resources and Standards of Living*. Penguin Books. <https://www.journals.uchicago.edu/doi/10.1086/227691>
- Tremblay, S. (1999). *Du concept de développement au concept de l'après-développement : Trajectoire et repères théoriques* (S. Tremblay, Éd.; Université du Québec). <https://constellation.uqac.ca/id/eprint/2029/1/12056864T1.pdf>

- Truman, H. S. (1949). *Inaugural Address—State of the Union address*.
- Tubiana, L. (2001). Le développement durable : Un nouvel enjeu de la coordination internationale. *Les Cahiers Français*, 302.
- UNDP. (1990). *Concept and Measurement of Human Development* [Human Development Report 1990]. UNDP. <https://hdr.undp.org/system/files/documents/hdr1990frcompletnostatspdf.pdf>
- UNDP. (2022). *Uncertain times, unsettled lives: Shaping our future in a transforming world* [Human development report 2021/22]. United Nations Development Programme.
- UNEP/SETAC. (2009). *Guidelines for social life cycle assessment of products* (C. Benoît & B. Mazijn, Édts.). United Nations Environment Programme (UNEP). <https://www.deslibris.ca/ID/236529>
- UNEP/SETAC. (2020). *Guidelines for Social Life Cycle Assessment of Products and Organizations* (C. Benoît Norris, M. Traverso, S. Neugebauer, E. Ekener, T. Schaubroeck, S. Russo Garrido, M. Berger, S. Valdivia, A. Lehmann, M. Finkbeiner, & G. Arcese, Édts.; United Nations Environment Programme (UNEP)). <https://www.lifecycleinitiative.org/wp-content/uploads/2021/01/Guidelines-for-Social-Life-Cycle-Assessment-of-Products-and-Organizations-2020-22.1.21sml.pdf>
- Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources (UICN). (1980). *Stratégie mondiale de la conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement durable* (p. 64). Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources (UICN).
- United Nations. (2015). *Objectifs de développement durable*. Développement durable. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
- Van de Ven, A. H. (1986). Central Problems in the Management of Innovation. *Management Science*, 32(5), 590-607.
- Van Der Ploeg, J. D. (2021). The political economy of agroecology. *The Journal of Peasant Studies*, 48(2), 274-297. <https://doi.org/10.1080/03066150.2020.1725489>
- van der Ploeg, J. D., Barjolle, D., Bruil, J., Brunori, G., Costa Madureira, L. M., Dessein, J., Drag, Z., Fink-Kessler, A., Gassel, P., Gonzalez de Molina, M., Gorch, K., Jürgens, K., Kinsella, J., Kirwan, J., Knickel, K., Lucas, V., Marsden, T., Maye, D., Migliorini, P., ... Wezel, A. (2019). The economic potential of agroecology: Empirical evidence from Europe. *Journal of Rural Studies*, 71, 46-61. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2019.09.003>
- Vanclay, F. (1999). *Social Impact Assessment: Contributing Paper Prepared for Thematic Review V.2: Environmental and Social Assessment for large dams*. (p. 20) [Contributing paper]. World Commission on Dams.
- Vanclay, F. (2002). Conceptualising social impacts. *Environmental Impact Assessment Review*, 22(3), 183-211. [https://doi.org/10.1016/S0195-9255\(01\)00105-6](https://doi.org/10.1016/S0195-9255(01)00105-6)
- Vanclay, F. (2003). Social Impact Assessment, International principles. *International association for impact assessment, Special publication*, 2.

- van Rijn, F., Fort, R., Ruben, R., Koster, T., & Beekman, G. (2020). Does certification improve hired labour conditions and waged worker conditions at banana plantations? *Agriculture and Human Values*, 37(2), 353-370. <https://doi.org/10.1007/s10460-019-09990-7>
- Vass, M. (2023, décembre 14). *Corporate due diligence rules agreed to safeguard human rights and environment* | News | European Parliament. News European Parliament. <https://www.europarl.europa.eu/news/en/press-room/20231205IPR15689/corporate-due-diligence-rules-agreed-to-safeguard-human-rights-and-environment>
- Veenhoven, R. (2014). Quality of life : An overview. In A. C. Michalos (Éd.), *Encyclopedia of Quality of Life and Well-Being Research* (p. 5265-5269). RePub.
- Vermeulen, S., Woodhill, A. J., Proctor, F., & Delnoye, R. (2008). *Chain-wide learning for inclusive agrifood market development: A guide to multi-stakeholder processes for linking small-scale producers to modern markets*. International Institute for Environment and Development.
- Vivien, F.-D. (2003). Jalons pour une histoire de la notion de développement durable. *Mondes en développement*, 121(1), 1-21. <https://doi.org/10.3917/med.121.0001>
- Vivien, F.-D. (2005). *Le développement soutenable* (La Découverte). https://www.editionsladecouverte.fr/le_developpement_soutenable-9782707162083
- Voorend, K., Anker, R., & Anker, M. (2018). *Living wage report -Rural Costa Rica – Limón Province (Guápiles, Guácimo, Siquirres, and Matina regions) and Heredia Province (Puerto Viejo de Sarapiquí región)*. (Série 1 19). Global Living Wage Coalition. <https://www.globallivingwage.org/wp-content/uploads/2019/01/LW-CR-Benchmark-Report-Final-.pdf>
- Wacheux, F. (1996). *Méthodes qualitatives et recherche en gestion*. Economica.
- Walker, R., Kyomuhendo, G. B., Chase, E., Choudhry, S., Gubrium, E. K., Nicola, J. Y., Lødemel, I., Mathew, L., Mwiine, A., Pellissery, S., & Ming, Y. (2013). Poverty in Global Perspective: Is Shame a Common Denominator? *Journal of Social Policy*, 42(2), 215-233. <https://doi.org/10.1017/S0047279412000979>
- Wang, Z., Kamali, F. P., Osseweijer, P., & Duque, J. P. (2018). The role of social sustainability in aviation biofuel supply chains. In *People and places for partnership—6th international seminar in social LCA, Pescara, 10-12 Sept* (FruiTrop, Cirad, p. 252-254).
- Warner, K. D. (2007). *Agroecology in action: Extending alternative agriculture through social networks*. MIT Press.
- Watzlawick, P. (1976). *How real is real? Communication, disinformation, confusion*. Random House.
- Weidema, B. P. (2006). The Integration of Economic and Social Aspects in Life Cycle Impact Assessment. *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 11(S1), 89-96. <https://doi.org/10.1065/lca2006.04.016>
- Weidema, B. P. (2020). Towards a Taxonomy for Social Impact Pathway Indicators. In M. Traverso, L. Petti, & A. Zamagni (Éds.), *Perspectives on Social LCA: Contributions from the 6th*

- International Conference* (p. 11-23). Springer International Publishing.
https://doi.org/10.1007/978-3-030-01508-4_2
- Weidema, B. P., Pizzol, M., Schmidt, J., & Thoma, G. (2018). Attributional or consequential Life Cycle Assessment: A matter of social responsibility. *Journal of Cleaner Production*, 174, 305-314.
<https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2017.10.340>
- Weidema, B. P., Pizzol, M., Schmidt, J., & Thoma, G. (2019). Social responsibility is always consequential — Rebuttal to Brander, Burritt and Christ (2019): Coupling attributional and consequential life cycle assessment: A matter of social responsibility. *Journal of Cleaner Production*, 223, 12-13. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2019.03.136>
- Wezel, A., Bellon, S., Doré, T., Francis, C., Vallod, D., & David, C. (2009). Agroecology as a science, a movement and a practice. A review. *Agronomy for Sustainable Development*, 29(4), 503-515.
<https://doi.org/10.1051/agro/2009004>
- Wezel, A., Herren, B. G., Kerr, R. B., Barrios, E., Gonçalves, A. L. R., & Sinclair, F. (2020). Agroecological principles and elements and their implications for transitioning to sustainable food systems. A review. *Agronomy for Sustainable Development*, 40(6), 40.
<https://doi.org/10.1007/s13593-020-00646-z>
- Widodo, T. (2006). Demand Estimation and Household's Welfare Measurement: Case Studies on Japan and Indonesia. *HUE Journal of Economics and Business*, 29(2.3), 103-136.
- Wilkinson, R. G., & Pickett, K. (2010). *The spirit level: Why equality is better for everyone* (Penguin Books). <https://nccdh.ca/resources/entry/the-spirit-level>
- Williamson, O. E. (1985). *The economic institutions of capitalism: Firms, markets and relational contracting*. The Free Press.
https://edisciplinas.usp.br/pluginfile.php/3806114/mod_resource/content/1/Williamson.pdf
- Wood, D. J. (1991). Corporate Social Performance Revisited. *The Academy of Management Review*, 16(4), 691-718. <https://doi.org/10.2307/258977>
- World commission on environment and development. (1987). *Our common future*. Oxford University Press.
- Zaccai, E. (2008). Assessing the role of consumers in sustainable product policies. *Environment, Development and Sustainability*, 10(1), 51-67. <https://doi.org/10.1007/s10668-006-9038-3>